

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques



Date de diffusion : le 31 mai 2016



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Cette publication renferme neuf chapitres qui couvrent la plus grande partie des comptes macroéconomiques. Quelques chapitres (1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9) ont été mis à jour pour ajuster certaines références le 22 février 2021. Pour obtenir plus de renseignements sur les comptes satellites et les comptes des ressources naturelles, veuillez vous référer à la publication [Système canadiens des comptes macroéconomiques](#) (13-607).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Chapitre 1 Introduction et vue d'ensemble.....	6
Chapitre 2 Historique des comptes macroéconomiques du Canada	10
Objet du présent chapitre.....	10
2.1 Introduction	10
2.2 L'élaboration du Système de comptabilité nationale international	10
2.3 L'élaboration du SCN du Canada.....	15
2.4 Conclusion.....	34
Notes pour le chapitre 2	36
Chapitre 3 Concepts clés en bref	40
Objet du chapitre 3.....	40
3.1 Introduction	40
3.2 Concepts	40
3.3 Secteurs	51
3.4 Classifications	57
3.5 Règles comptables.....	70
3.6 Séquence des comptes dans le SCN 2008	72
Notes pour le chapitre 3	88
Chapitre 4 Comptes des ressources et des emplois	91
Objet du présent chapitre.....	91
4.1 Introduction	91
4.2 Principaux concepts associés aux comptes des ressources et des emplois.....	91
4.3 Trois comptes pouvant être établis à partir des comptes des ressources et des emplois	98
4.4 Comptes des ressources et des emplois du Canada	101
4.5 Tableaux des ressources et des emplois en prix constants.....	114
4.6 Estimations plus actuelles du PIB réel par industrie	115
4.7 Utilisations des comptes des ressources et des emplois	119
Annexe 4.1 Exemple de tableaux des ressources et des emplois.....	124
Annexe 4.2 Calcul de la production aux prix de base.....	128
Annexe 4.3 Produits fictifs et industries fictives.....	128
Notes pour le chapitre 4	130
Chapitre 5 Comptes des revenus et dépenses.....	135
Objet du chapitre.....	135
5.1 Introduction	135
5.2 Estimations du produit intérieur brut en termes de revenus et de dépenses aux prix du marché	136

5.3 Comptes courants et compte de capital des secteurs institutionnels canadiens.....	147
5.4 Comptes des revenus et dépenses provinciaux et territoriaux.....	160
5.5 Comptes des dépenses finales aux prix constants	161
5.6 Les comptes des revenus et dépenses comparativement aux tableaux des ressources et des emplois	162
5.7 Utilisation des comptes des revenus et dépenses.....	162
Notes pour le chapitre 5	165
Chapitre 6 Comptes financiers et du patrimoine	167
Objet du présent chapitre.....	167
6.1 Introduction	167
6.2 Comptes des flux financiers.....	169
6.3 Comptes des autres changements d'actifs.....	177
6.4 Comptes du bilan national	180
6.5 Catégories d'instruments financiers.....	189
6.6 Analyse financière	194
Notes pour le chapitre 6	201
Chapitre 7 Mesures des prix et des volumes.....	206
Objet du présent chapitre.....	206
7.1 Introduction	206
7.2 Décomposition des agrégats de valeur des opérations : le cas simple.....	207
7.3 Décomposition des agrégats de valeur des opérations : le cas plus courant et plus complexe	209
7.3.2 Indices de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher	212
7.4 Calculs des indices dans les comptes nationaux	226
7.5 Déflation des stocks.....	228
7.6 Revenu intérieur brut réel et termes de l'échange	231
7.7 Indices interrégionaux de prix et de volume	232
7.7.2 Comparaisons interrégionales du revenu réel.....	234
Annexe A.7.1 Indices de prix produits par Statistique Canada.....	235
Notes pour le chapitre 7	240
Chapitre 8 Comptes internationaux.....	243
Objet du chapitre.....	243
8.1 Introduction	243
8.2 Cadre des comptes internationaux	244
8.3 Compte courant	253
8.4 Compte de capital.....	276
8.5 Compte financier	277
8.6 Compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers	283

8.7 Bilan des investissements internationaux	284
8.8 Statistiques historiques de la balance des paiements internationaux	287
Annexe A.8.1 Mondialisation et statistiques des filiales étrangères.....	288
Annexe A.8.2 Parutions des comptes internationaux et leurs liens vers d'autres parutions du SCCM.....	289
Notes pour le chapitre 8	290
Objet du présent chapitre.....	293
9.1 Introduction	293
9.2 Le cadre des statistiques de finances publiques	295
9.3 Définition du secteur public.....	304
9.4 État des résultats.....	309
9.5 État des autres flux économiques	319
9.6 Bilan du secteur public.....	320
9.7 Situation des opérations de trésorerie	321
9.8 Entreprises publiques.....	322
9.9 Utilisations des statistiques de finances publiques	324
Annexe A.9.1 Le passage du système de gestion financière aux statistiques de finances publiques.....	328
Annexe A.9.2 Sources de données sur les statistiques de finances publiques.....	329
Annexe A.9.3 Classifications des statistiques de finances publiques	330
Notes pour le chapitre 9	335

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 1 Introduction et vue d'ensemble

L'économie est au cœur de la vie et du bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Ses tendances sont le reflet de l'évolution constante du contexte professionnel, commercial et institutionnel dans lequel les gens vivent au quotidien, ainsi que de l'éventail de biens et de services qu'ils produisent et consomment. Ses hauts et ses bas temporaires au cours du cycle économique sont liés étroitement aux espoirs et aux découragements des gens. Les comptes nationaux du Canada permettent à Statistique Canada de fournir de l'information détaillée à propos de tous les aspects de l'économie.

Comme son titre l'indique, le présent *Guide du Système canadien des comptes macroéconomiques* donne une description et une explication exhaustives de la structure et des concepts des comptes macroéconomiques du Canada. Le système a pris énormément d'expansion et a beaucoup évolué depuis ses débuts dans les années 1920. Il s'agit désormais d'une base de données d'envergure et complexe de séries chronologiques représentant pratiquement tous les aspects des économies nationale et provinciales/territoriales du Canada. Le *guide* vise à donner un aperçu du vaste cadre de ces comptes et à clarifier les concepts et la terminologie qui les sous-tendent.

Le **chapitre 2** du *guide* présente un résumé de l'historique des comptes macroéconomiques du Canada. Cet historique est bien documenté et décrit dans un ouvrage de Duncan McDowall, professeur à la Carleton University, intitulé *La somme des satisfactions : le Canada à l'ère des comptes nationaux* (McGill-Queen's University Press, 2008), duquel ce chapitre s'inspire largement. Le Canada a toujours harmonisé ses comptes économiques assez étroitement avec la norme internationale de comptabilité nationale, et ce chapitre fait également le lien entre l'historique canadien et l'évolution du *Système de comptabilité nationale international* après la guerre.

Le **chapitre 3** présente les concepts clés qui constituent la substance des comptes économiques. On y souligne la distinction essentielle entre les stocks — notamment la richesse nationale du Canada — et les flux — notamment le produit intérieur brut trimestriel. La décomposition des agrégats en leurs composantes de prix et de volume est décrite brièvement, et est abordée en détail au chapitre 7. Les concepts de production, de distribution, de consommation et d'accumulation, qui sont les quatre principaux types d'activité économique indiqués dans les comptes, sont expliqués, de même que les notions de territoire économique et de résidence.

Les systèmes de classification, qui sont considérés comme la charpente des comptes économiques, sont également abordés au chapitre 3. En particulier, la classification des unités institutionnelles — les agents de l'activité économique tels que les ménages, les entreprises et les administrations publiques — est au cœur de ce chapitre. On y examine aussi les classifications adoptées dans les comptes pour décrire les industries (notamment le secteur de la fabrication de véhicules automobiles et celui des télécommunications), les produits (notamment la nourriture et les services d'éducation), les instruments financiers (notamment les obligations d'État et les titres de participation au capital des sociétés) et les dépenses selon la fonction (notamment les dépenses de protection sociale des administrations publiques et les dépenses de protection de l'environnement des institutions sans but lucratif).

Finalement, le chapitre 3 présente les grandes lignes des règles comptables et de la structure des comptes. Par « règles », on entend la manière dont sont enregistrées et évaluées les opérations économiques, le moment de leur enregistrement — habituellement sur la base des droits constatés — et la manière dont les opérations entre le Canada et les autres pays sont traitées dans le système. En outre, le chapitre esquisse la séquence en cascade des comptes des secteurs institutionnels qui, ensemble, constituent la norme internationale qu'est le Système de comptabilité nationale. La séquence commence par le compte de production et se poursuit avec le compte d'exploitation, les comptes d'affectation des revenus, le compte de redistribution du revenu, le compte d'utilisation du revenu disponible, le compte d'investissements réels et financiers, le compte de réévaluation, le compte des autres changements de volume d'actifs, et finalement les comptes de patrimoine. Essentiellement, le but est de comptabiliser les variations de patrimoine d'une période à l'autre; la séquence des comptes permet de partir de l'activité de production pour aller au revenu associé à cette production, pour ensuite se rendre à la distribution de ce revenu aux divers acteurs de l'économie, pour terminer par l'utilisation de ce revenu à des fins de consommation dans la période actuelle et d'épargne ou d'investissement pour l'avenir.

Le **chapitre 4** décrit les comptes des ressources et des emplois et il s'agit, de loin, de la description la plus détaillée qui soit de la structure économique du Canada. Il commence par une analyse de certains des concepts clés incarnés par ces comptes : production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée brute, rémunération des salariés, excédent d'exploitation des sociétés, revenu mixte des entreprises non constituées en sociétés, impôts et subventions sur les produits et la production, ainsi que comparaison des prix de base et des prix d'acquisition. Le chapitre décrit également trois comptes particuliers qui sont dérivés de la séquence des comptes institutionnels, à savoir le compte de biens et services, le compte de production selon la branche d'activité et le compte d'exploitation selon la branche d'activité.

Le chapitre 4 décrit également la façon dont sont construits les comptes des ressources et des emplois, en particulier la mesure de la production, tant de manière générale que dans les cas exceptionnels du commerce de gros et du commerce de détail, des services financiers et de la production non marchande de biens et services. La mesure de la consommation intermédiaire, de la valeur ajoutée brute et de la demande finale est également prise en considération, tout comme le processus d'équilibrage des tableaux statistiques des ressources et des emplois. La décomposition des comptes des ressources et des emplois en leurs composantes de prix et de volume est décrite brièvement, et est abordée en détail au chapitre 7.

Les comptes détaillés des ressources et des emplois — qui sont subdivisés pour chaque province et territoire, donnent des renseignements considérablement détaillés selon la catégorie de produit, la branche d'activité et la catégorie de demande finale — sont produits annuellement avec un décalage d'un peu moins de trois ans. Pour répondre à la nécessité d'avoir des statistiques sur la production selon la branche d'activité qui sont diffusées avec un décalage plus court, des estimations mensuelles du PIB sont produites à l'échelle nationale avec un décalage de deux mois et des estimations annuelles du PIB par province et par territoire sont préparées avec un décalage de moins d'un an. Ces estimations plus à jour sont également expliquées au chapitre 4.

Le chapitre 4 se termine par une explication des différentes manières dont les comptes des ressources et des emplois sont utilisés par les Canadiennes et les Canadiens. Parmi les principales utilisations, mentionnons les analyses structurelles et les études sur la productivité, la modélisation des entrées-sorties, la confrontation des données et l'étalonnage au sein de l'ensemble du système de comptabilité. Depuis 1997, les comptes des ressources et des emplois sont également largement utilisés dans la formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée entre le fédéral et les provinces.

Le **chapitre 5** décrit les comptes des revenus et dépenses trimestriels, qui sont tirés de l'identité fondamentale des comptes nationaux selon laquelle les ressources totales de biens et services aux prix du marché doivent égaler les emplois totaux de biens et services aux prix du marché. Les composantes du produit intérieur brut fondé sur le revenu et fondé sur les dépenses aux prix du marché sont définies et expliquées. En outre, les composantes des comptes des opérations courantes et du compte de capital de la séquence des comptes sont décrites en détail pour chacun des six principaux secteurs institutionnels (ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages, sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques et non-résidents).

Les comptes des revenus et dépenses annuels des provinces et des territoires sont également pris en considération. Le chapitre présente une brève explication des estimations finales des dépenses aux prix constants, même s'il faut attendre le chapitre 7 pour une explication plus complète de la déflation et de la décomposition selon les prix et les volumes. Le chapitre 5 explique également la relation entre les comptes des ressources et des emplois présentés au chapitre 4, et les comptes des revenus et dépenses. Le chapitre 5 se termine par une revue des principaux utilisateurs et utilisations des comptes trimestriels.

Le **chapitre 6** se concentre sur les comptes d'accumulation, qui comprennent le compte de capital, le compte d'opérations financières, le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation. On y présente les concepts de base relatifs à ces comptes et on décrit le système d'intermédiation financière. Ensemble, ces comptes fournissent une explication complète de la différence entre le patrimoine d'ouverture d'une période comptable et le patrimoine de clôture correspondant. Tous les comptes sont ventilés selon le secteur institutionnel et, ensemble, les comptes révèlent la façon dont la capacité de financement de certains secteurs correspond à la capacité de financement d'autres secteurs.

Les diverses catégories d'instruments financiers pour lesquelles des renseignements sont fournis dans ces comptes sont définies et expliquées. Ces catégories comprennent les réserves internationales officielles, le numéraire et les dépôts, les titres de créance, les emprunts, les capitaux propres et les fonds d'investissement, l'assurance-vie et les rentes, et les autres comptes à recevoir. Le chapitre se termine par l'examen de certaines utilisations analytiques des comptes financiers.

La question des indices de prix et de volume est au cœur du **chapitre 7**. Ces statistiques sont conçues pour décomposer les variations des agrégats basés sur le produit mesurés aux prix courants en deux composantes : d'une part les variations des prix et d'autre part celles de la quantité et de la qualité, appelées collectivement les variations des volumes.

Les formules de Laspeyres, de Paasche et de Fisher, utilisées pour calculer les indices de prix et de volume, sont expliquées et comparées. Le chapitre explique également les notions de biais de substitution relatif aux indices, d'indices enchaînés, d'additivité et de cohérence, de différence entre les indices élémentaires et les indices composés de prix et de volume, ainsi que de calcul des contributions aux variations d'un indice.

Le chapitre examine l'application à grande échelle de trois formules de calcul d'indices dans les comptes des ressources et des emplois et dans les comptes des revenus et dépenses. Une attention particulière est accordée à l'utilisation des indices pour l'estimation des statistiques du stock de capital au moyen du « modèle basé sur la méthode de l'inventaire permanent », à la définition et la mesure du revenu intérieur brut réel et des termes de l'échange, ainsi qu'à l'utilisation d'indices spatiaux pour mesurer les « parités de pouvoir d'achat », ce qui facilite les comparaisons du revenu réel entre les pays et les régions.

Le **chapitre 8** explique le compte de la balance des paiements (BDP) du Canada et le compte de la position extérieure globale (PEG). Le premier résume les opérations économiques entre les résidents du Canada et les non-résidents au cours d'une période comptable donnée. Il a deux grandes composantes : (i) les comptes des opérations courantes et le compte de capital et (ii) le compte d'opérations financières. La BDP brosse un portrait des relations économiques du Canada avec les non-résidents du point de vue des résidents canadiens, portrait qui est conforme à la représentation du secteur des non-résidents dans les comptes des revenus et dépenses. La PEG est un état statistique qui indique, à un moment donné dans le temps, la valeur et la composition des actifs financiers des résidents de l'économie du Canada qui se présentent sous forme de créances sur des non-résidents, ainsi que la valeur des passifs des résidents envers des non-résidents. Il s'agit d'un sous-ensemble des comptes de patrimoine nationaux présentés au chapitre 6.

Le chapitre décrit les composantes des comptes des opérations courantes, notamment les biens et services (exportations et importations), ainsi que les flux de revenus primaires transfrontaliers tels que la rémunération acquise dans un autre pays par des résidents du Canada ou acquise au Canada par des non-résidents. Les paiements d'intérêts transfrontaliers, les revenus distribués des sociétés, les bénéfices réinvestis des sociétés et les loyers (ce dernier terme faisant référence aux flux de revenus qui résultent de la mise à la disposition d'autres unités institutionnelles de ressources naturelles, notamment les loyers payables pour l'extraction d'actifs souterrains, les droits de pêche, d'exploitation forestière et de pâturage) sont d'autres catégories de flux de revenus primaires. Finalement, les comptes des opérations courantes incluent également des flux de revenus secondaires transfrontaliers tels que les impôts, les primes et indemnités d'assurance dommages, les transferts pour de l'assistance au développement et les autres flux relatifs à la coopération internationale.

Le chapitre explique également le compte de capital, qui enregistre les transferts en capital — notamment les aides à l'investissement entre pays en lien avec des projets d'investissement particuliers ou les remises de dette portant sur des passifs d'emprunt internationaux — et les acquisitions, déduction faite des cessions d'actifs non financiers non produits, tels que les terrains vendus aux ambassades et les ventes de baux et de licences.

Le chapitre décrit également le compte d'opérations financières, qui enregistre les flux financiers transfrontaliers reliés aux investissements directs, aux investissements de portefeuille, aux produits financiers dérivés (y compris les options sur titres des salariés), aux autres flux d'investissement et aux réserves officielles. Le compte enregistre également l'acquisition nette d'actifs financiers et l'accroissement net des passifs par type d'instrument financier.

Les flux transfrontaliers nets dans les comptes d'opérations courantes et le compte de capital du Canada peuvent être positifs ou négatifs, indiquant soit la capacité de financement ou la capacité d'emprunt à l'égard du reste du monde. Le compte d'opérations financières montre comment cette capacité de financement ou d'emprunt se reflète dans l'acquisition et la cession d'actifs et de passifs financiers.

Finalement, le **chapitre 9** décrit le programme de statistiques des finances publiques, qui enregistre les recettes, les dépenses, l'excédent ou le déficit, les actifs financiers, les passifs et la valeur financière nette des administrations publiques au Canada. Ces statistiques constituent la composante du secteur des administrations publiques du SCCM et elles sont produites en utilisant les dossiers comptables des administrations publiques (information du grand livre). Cinq sous-secteurs institutionnels sont décrits : le gouvernement du Canada, les administrations publiques provinciales et territoriales, les administrations publiques locales, les administrations publiques autochtones et les administrations de sécurité sociale. Le sous-secteur des administrations provinciales et territoriales est subdivisé entre administrations provinciales et territoriales, institutions d'enseignement (collèges et universités), et institutions de services de santé et de services sociaux. Le programme de statistiques des finances publiques enregistre aussi les statistiques relatives aux entreprises publiques.

Le chapitre décrit et explique trois états comptables des statistiques des finances publiques, à savoir : la situation des opérations, la situation des autres flux économiques et le compte de patrimoine. Les deux premiers résument les opérations non financières et financières d'un secteur au cours d'une période comptable donnée, ainsi que le solde net de gestion correspondant et les variations de la valeur nette attribuables à ces opérations. Lorsque l'on soustrait du solde net de gestion les acquisitions nettes d'actifs non financiers, ou que l'on soustrait des acquisitions nettes d'actifs financiers l'accroissement net des passifs, on obtient la capacité ou le besoin de financement du secteur. Quant à la situation des autres flux économiques, elle enregistre les changements dans la valeur nette d'un secteur qui résultent de flux qui ne sont pas des opérations. Cela inclut les gains ou pertes de détention — qui reflètent la variation passive de valeur des actifs et passifs due à la variation de la valeur marchande de ces actifs et passifs —, qui tiennent compte de la reconnaissance d'actifs économiques et de la renonciation, d'autres variations du volume ou de la qualité d'actifs économiques et des changements de classement. Finalement, le troisième état, à savoir le compte de patrimoine, enregistre la valeur du stock d'actifs et de passifs du secteur des administrations publiques, ainsi que la valeur nette correspondante du secteur, selon la catégorie d'instruments. Cet état correspond, de fait, à la composante du secteur des administrations publiques du compte de patrimoine national décrit au chapitre 6.

Le seul sujet étroitement relié qui n'est pas traité dans ce volume est celui des comptes satellites. Le concept des « comptes satellites » est apparu dans la version de 1993 du SCN (point 1.41) : « [...] la manière dont la souplesse peut intervenir à un stade plus avancé, en développant des comptes satellites étroitement liés au cadre central du SCN mais qui ne sont pas tenus de recourir exactement aux mêmes concepts ou de se limiter à des données exprimées en termes monétaires. Les comptes satellites sont conçus pour des applications particulières, par exemple le suivi de l'état de santé général de la population ou de la qualité de l'environnement. Ils peuvent également servir à expérimenter de nouvelles méthodes et à élaborer de nouvelles procédures comptables qui, une fois définitivement mises au point et acceptées, pourront être intégrées progressivement dans le cadre central du SCN, à l'instar de ce qui s'est fait précédemment, par exemple, pour l'analyse fondée sur les entrées-sorties. » Ces comptes ont été élaborés au Canada, et dans plusieurs autres pays, pour mettre l'accent de façon particulière sur l'environnement, les ressources naturelles, le tourisme, la culture, le travail ménager non rémunéré, le système de retraite et divers autres sujets. Ces comptes sont les moyens par lesquels le système international de comptabilité économique établi peut être appliqué à d'autres domaines où il n'y a souvent pas de données d'évaluation directe du marché sur lesquelles s'appuyer et par lesquels des détails additionnels sur les produits, les industries ou la géographie peuvent être offerts sans surcharger les comptes principaux. Une documentation distincte pour chacun des comptes satellites disponibles peut être consulté sur le site Web de Statistique Canada.

Voilà qui conclut l'aperçu du guide, dont l'objectif est d'expliquer le Système canadien des comptes macroéconomiques devenu relativement vaste et complexe. Le système continue d'aller de l'avant afin de suivre l'évolution des normes internationales en matière de comptabilité nationale et de répondre aux besoins changeants de la société canadienne.

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 2 Historique des comptes macroéconomiques du Canada

Objet du présent chapitre

Ce chapitre présente un résumé historique de l'évolution du Système de comptabilité nationale (SCN) international depuis 1947 et de l'élaboration du Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) depuis le début du XX^e siècle.

2.1 Introduction

L'histoire du SCN international couvre le XX^e siècle et le début du XXI^e siècle, atteignant son point culminant avec la diffusion du SCN 2008. Les comptes nationaux du Canada sont apparus et ont évolué durant la même période. Le présent chapitre relate d'abord la progression de la norme SCN internationale, puis suit les progrès réalisés par le Canada au fil du temps dans la mise en œuvre de cette norme en constante évolution ainsi que sa contribution à l'élaboration de la norme.

L'élaboration et l'amélioration de la norme internationale ont été marquées par la publication de manuels à différentes étapes. Ces manuels ont d'abord été publiés par les Nations Unies, puis conjointement par plusieurs organismes internationaux, dont les Nations Unies. Le compte rendu historique du présent chapitre s'inspire principalement de ces manuels, qui sont cités aux endroits appropriés.

L'historique des efforts déployés par le Canada pour élaborer et améliorer ses comptes nationaux est très bien décrit dans un ouvrage du professeur Duncan McDowall intitulé *La somme des satisfactions : le Canada à l'ère des comptes nationaux*¹. Le résumé historique du présent chapitre s'inspire largement de cet ouvrage, surtout pour les premières années. Les lecteurs désireux d'en savoir plus à ce sujet sont encouragés à lire le livre de M. McDowall².

Les lecteurs qui ne sont pas familiers avec les comptes nationaux pourraient trouver ce chapitre difficile à lire, car il utilise des termes et renvoie à des concepts qui n'ont pas encore été expliqués. C'est pourquoi certaines personnes auraient probablement avantage à lire les autres chapitres avant celui-ci.

2.2 L'élaboration du Système de comptabilité nationale international

L'évolution du SCN international de l'après-guerre est résumée au tableau 2.1³.

Tableau 2.1
Historique des versions du Système de comptabilité nationale

Année	Version du Système de comptabilité nationale
1947	Le SCN trouve son origine dans le Rapport du Sous-comité des statistiques du revenu national du Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations, publié en 1947 sous la direction de Richard Stone. À sa première séance en 1947, la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) souligne la nécessité d'adopter des normes statistiques internationales pour le calcul et la mise à jour des statistiques comparables à l'appui d'un large éventail de besoins stratégiques. Étant donné l'importance accordée aux normes statistiques internationales tout au long de l'existence de la Commission, les normes de comptabilité nationale suivantes sont produites.
1953	Le SCN 1953 est publié sous les auspices du CSNU. Il consiste en un ensemble de six comptes types et un ensemble de 12 tableaux normalisés présentant des classifications détaillées et de rechange des flux de l'économie. Les concepts et les définitions des comptes s'appliquent en grande partie à la plupart des pays, y compris les pays en développement. Deux éditions légèrement modifiées de la norme SCN 1953 sont publiées.
1960	La première révision de 1960 tient compte des commentaires reçus à la suite de l'expérience des pays qui ont mis en œuvre le SCN 1953.
1964	La deuxième révision de 1964 permet une meilleure harmonisation au Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international.
1968	Le SCN 1968 élargit substantiellement la portée des comptes nationaux en ajoutant des comptes d'entrées-sorties et des bilans, en accordant une plus grande attention aux estimations aux prix constants et en s'efforçant de rapprocher le SCN et le Système de comptabilité du produit matériel (CPM) ¹ .
1993	Le SCN 1993 représente une avance considérable de la comptabilité nationale et résulte d'une harmonisation plus complète du SCN avec d'autres normes statistiques internationales que dans les versions antérieures.
2008	Le SCN 2008, qui met à jour le SCN 1993, règle des problèmes découlant de l'évolution de l'environnement économique, des progrès de la recherche méthodologique et des besoins des utilisateurs.

1. Le Système de comptabilité du produit matériel est le pendant du SCN utilisé dans l'ancienne Union soviétique et les pays du bloc de l'Est jusqu'en 1990 environ ainsi qu'en Chine entre 1952 et 1992. Il met l'accent sur les biens matériels, et sa définition de la valeur ajoutée exclut de nombreux services. Il n'y a pas de sociétés privées, seulement des « entreprises productives socialistes », un secteur des « ménages » et une « sphère non productive ». De nos jours, seuls quelques pays utilisent ce système, notamment Cuba et la Corée du Nord.

Source : Site Web des Nations Unies.

2.2.1 Le Système de comptabilité nationale de 1947

La norme internationale de comptabilité nationale trouve son origine dans un rapport⁴ du sous-comité des statistiques du revenu national du Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations publié à Genève en 1947 sous la direction de Richard Stone du Royaume-Uni. Claude Isbister de Statistique Canada et Agatha Chapman de la Banque du Canada participent aux discussions, tout comme des statisticiens du Royaume-Uni, de l'Australie, des Pays-Bas, des États-Unis, du Mexique, de la Norvège et de la Suisse. Lors d'une réunion tenue en avril 1939, le Comité d'experts statisticiens décide de mettre l'accent sur la mesure du revenu national, mais les travaux sont suspendus après le déclenchement de la guerre, plus tard cette année-là; ils seront seulement repris en 1945.

Dans son rapport, le Comité propose un « système de comptes sociaux » qui s'articule autour des opérations menées et enregistrées pour cinq secteurs institutionnels :

- les entreprises productives;
- les intermédiaires financiers;
- les organismes d'assurance et de sécurité sociale;
- les consommateurs finals;
- le reste du monde.

Les unités institutionnelles aujourd'hui incluses dans les secteurs « administrations publiques » et « institutions sans but lucratif au service des ménages » sont réparties entre les autres secteurs, mais s'apparentent surtout aux consommateurs finals, car une forte proportion de leurs dépenses est axée sur la consommation finale individuelle et collective.

Le système recommandé comprend neuf tableaux sommaires concernant :

- les revenus et dépenses des particuliers;
- la relation entre le revenu personnel et le revenu national;
- le revenu national, le produit net et les dépenses;
- les paiements de revenu;

- la relation entre le revenu national et le produit national brut;
- la classification des dépenses du produit national brut;
- l'épargne, la formation de capital et la capacité de financement vis-à-vis du reste du monde;
- le compte d'exploitation combiné des entreprises en tous genres;
- le compte consolidé des fonds de sécurité sociale et des fournisseurs de services collectifs publics.

En outre, chaque secteur institutionnel a ses propres comptes « d'exploitation », « d'affectation », « de capital » et « de réserve », où les recettes et les paiements sont en équilibre. Les tableaux ressemblent beaucoup à ceux du SCN moderne, mais il y a aussi de nombreuses différences.

Le système met l'accent sur trois types de classifications statistiques :

- les « branches d'activité économique » (agriculture, mines, etc.);
- les « produits achetés » (dépenses de consommation et formation de capital);
- les « dépenses publiques par fonction » (éducation, santé publique, défense, etc.).

Ces classifications restent importantes dans le SCN d'aujourd'hui, mais, comme on peut s'y attendre, elles ont été considérablement modifiées et améliorées au cours des sept dernières décennies.

2.2.2 Le Système de comptabilité nationale de 1953, 1960 et 1964

La première révision en bonne et due forme du SCN est effectuée en 1953⁵ en se fondant sur l'expérience pratique acquise par les pays qui ont travaillé à la mise en œuvre de l'approche recommandée en 1947. La norme révisée est élaborée par un groupe d'experts nationaux dirigé encore une fois par Richard Stone du Royaume-Uni.

La norme révisée reconnaît quatre secteurs institutionnels : i) les particuliers et les institutions privées sans but lucratif au service des ménages; ii) les entreprises, y compris les entreprises constituées en sociétés et les entreprises non constituées en sociétés, les entreprises publiques, les institutions sans but lucratif au service des entreprises et les ménages en tant que propriétaires louant des habitations à eux-mêmes ou à d'autres personnes; iii) les administrations publiques; iv) les non-résidents. Cette sectorisation ressemble davantage à celle d'aujourd'hui, la plus grande différence étant que les entreprises non constituées en sociétés étaient autrefois regroupées avec les entreprises constituées en sociétés plutôt qu'avec les ménages⁶.

La norme de 1957 répertorie six comptes de base :

1. le produit intérieur;
2. le revenu national;
3. la formation intérieure de capital;
4. les ménages et les institutions privées sans but lucratif;
5. les administrations publiques;
6. les opérations externes (compte du reste du monde);

et douze tableaux normalisés :

1. la dépense imputée au produit national brut;
2. l'industrie d'origine du produit intérieur brut au coût des facteurs;
3. le revenu national par type d'organisation;
4. la distributions du revenu national;
5. les finances de la formation intérieure brute de capital;
6. la composition de la formation intérieure brute de capital;
7. les recettes et les dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif;

8. la composition des dépenses de consommation privées;
9. les revenus et dépenses des administrations publiques;
10. la composition des dépenses de consommation des administrations publiques;
11. les opérations externes;
12. les recettes et débours du secteur rural.

Le dernier de ces tableaux est conçu pour être particulièrement pertinent pour les pays en développement dont les régions rurales sont souvent autonomes et ont fréquemment recours à des opérations non monétaires. Le tableau est toutefois supprimé lors des révisions subséquentes du SCN.

Le système est plus clair que celui de 1947, particulièrement en ce qui concerne les comptes de formation de capital. Les comptes de revenus, de dépenses et d'accumulation sont bien présentés. Cependant, il continue de s'apparenter davantage à un « ensemble de tableaux » qu'à un système complet, car les bilans d'ouverture et de clôture ne sont pas inclus. Il ne contient pas non plus de comptes d'opérations ni de comptes des ressources et des emplois, et il y a peu de discussions sur la décomposition prix-volume des agrégats du produit. La norme de 1953 est légèrement révisée en 1960, puis de nouveau en 1964⁷.

2.2.3 Le Système de comptabilité nationale de 1968

C'est encore une fois Richard Stone qui préside les séances menant à la diffusion du SCN 1968⁸. Comme la norme de 1953 et ses mises à jour de 1960 et 1964 avaient été reconnues comme incomplètes à certains égards au moment de leur parution, le SCN 1968 vise à combler leurs lacunes.

Une avancée importante dans cette version du système est l'introduction des stocks d'actifs et de passifs d'ouverture et de clôture, qui permet de compléter le système en définissant les flux depuis les stocks d'ouverture jusqu'à la production, la consommation et l'accumulation, les réévaluations et, enfin, les niveaux des stocks de clôture. Un autre changement majeur est la création des comptes des ressources et des emplois afin d'illustrer la ventilation de la production par industrie et par catégorie de produits et d'équilibrer l'offre et l'utilisation des produits. Le système propose une base d'analyse des entrées-sorties et comporte un chapitre complet sur ce sujet. Les comptes d'opérations financières rudimentaires sont également intégrés au système révisé. Un chapitre complet est d'ailleurs consacré aux statistiques des prix constants relativement à l'offre et à l'utilisation des biens et services. Les statistiques comptables et intégrées régionales sur la recherche et le développement sont reconnues comme étant des sujets à aborder à l'avenir.

2.2.4 Le Système de comptabilité nationale de 1993

De 1947 à 1968 et au cours des années suivant immédiatement cette période, l'élaboration du SCN est dirigée par les Nations Unies. Cependant, à compter du début des années 1980, la responsabilité de la direction du SCN international est partagée par les cinq institutions formant le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA) : les Nations Unies, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et la Commission des Communautés européennes (Eurostat). Ce groupe organise les discussions internationales et les travaux de rédaction qui mènent à la diffusion de la norme SCN en 1993⁹. Il est associé à un groupe consultatif d'experts, qui comprend les représentants d'un large éventail de pays, dont le Canada¹⁰, et qui se réunit avec le ISWGNA pour discuter des enjeux à de nombreuses occasions au cours des années précédant la publication du SCN 1993.

Le SCN 1993 apporte de nombreuses améliorations au système. Il compte 814 pages, soit trois fois plus que le SCN 1968. Les changements sont bien résumés à l'*Annexe I : Modifications par rapport au SCN 1968*¹¹, sous neuf rubriques :

- Révision de la structure des comptes et nouveaux soldes;
- Nouvelles définitions des unités statistiques, révisions des ventilations par secteur et introduction de subdivisions multiples des secteurs;
- Définition plus précise des opérations rentrant dans la frontière de la production;
- Modification de l'évaluation et du traitement des impôts sur les produits;

- Distinction entre la production marchande et les autres types de production non marchande; introduction de variantes des concepts de consommation et de revenu disponible;
- Élargissement et précision des concepts d'actifs, de formation de capital et de consommation de capital fixe;
- Affinement du traitement et de la définition des instruments et des actifs financiers;
- Harmonisation entre les concepts et nomenclatures du SCN 1993 et ceux de la cinquième version du *Manuel de la balance des paiements* (MBP);
- Mesures de prix et de volume et introduction de la notion de revenu réel.

Grosso modo, la norme révisée représente la continuité avec l'ancienne version, soit le SCN 1968. Elle vise principalement à clarifier les concepts et à harmoniser le système avec d'autres normes statistiques internationales. « C'est ainsi que le nouveau SCN articule plus étroitement entre eux les comptes de production, du revenu, de capital, d'opérations financières et de patrimoine [...] De plus, le nouveau système décrit en détail les relations entre le SCN et le système statistique apparenté du Fonds monétaire international (FMI) concernant la balance des paiements. Il y est prêté particulièrement attention à la définition de la frontière de la production, s'agissant de la production pour compte propre de biens et de services. De même, il y est proposé des critères plus précis de délimitation du secteur financier ainsi que d'identification et de classement des instruments financiers, au vu des nombreuses innovations intervenues ces dernières années dans ce domaine du fait de la déréglementation financière. Les tableaux entrées-sorties continuent de faire partie intégrante du cadre central du SCN révisé aux fins, plus particulièrement, des comparaisons entre l'offre et la demande¹². » Le SCN 1993 introduit également certains nouveaux concepts, dont la notion des « comptes satellites ». Enfin, il est à noter que, contrairement aux versions précédentes, le SCN 1993 peut être utilisé pour tous les types d'économies, que le pays soit développé ou en développement, capitaliste ou communiste.

2.2.5 Le Système de comptabilité nationale de 2008

La structure organisationnelle du SCN 2008¹³ ressemble à celle du SCN 1993. Son élaboration est dirigée par le ISWGNA et un groupe consultatif d'experts¹⁴. Les changements apportés à la norme sont généralement moins importants que ceux du SCN 1993. L'ouvrage est volumineux, mais moins que son prédécesseur. En effet, il compte 662 pages, soit un cinquième de moins que la version antérieure. Cette norme internationale est encore en vigueur de nos jours.

L'annexe 3¹⁵ du SCN 2008 résume les changements par rapport au SCN 1993. Les nombreux changements y sont regroupés sous les rubriques suivantes :

- Précisions complémentaires concernant les unités statistiques et les révisions de la nomenclature des secteurs institutionnels;
- Précisions complémentaires concernant le champ des opérations, y compris la frontière de la production;
- Extension des concepts d'actifs, de formation de capital et de consommation de capital fixe et précisions complémentaires les concernant;
- Affinement du traitement et de la définition des actifs et instruments financiers;
- Précisions complémentaires concernant les opérations du secteur des administrations publiques et des sociétés publiques;
- Harmonisation entre les concepts et nomenclatures du SCN et de la 6e édition du *Manuel de la balance des paiements*.

En termes généraux, « ... le SCN 2008 introduit des traitements pour de nouveaux aspects des économies qui ont pris de l'importance, développe certaines questions qui sont de plus en plus au cœur de l'analyse et clarifie les orientations sur toute une série de questions¹⁶. » Un changement notable est que la recherche et le développement ne sont plus considérés comme des dépenses de consommation intermédiaire, mais plutôt comme une formation brute de capital dans la nouvelle catégorie des « produits de la propriété intellectuelle ». Les dépenses en systèmes d'armes sont également reconnues comme une formation de capital produit. Un autre changement est que la production des sociétés d'assurances dommages est mesurée d'après les indemnités ajustées plutôt que constatées.

Dans le cas des indemnités extraordinaires, comme à la suite d'une catastrophe naturelle, les indemnités peuvent être comptabilisées à titre de transferts de capital plutôt que de transferts courants. Pour les régimes de pension à prestations définies, on détermine le niveau de la contribution de l'employeur en évaluant l'augmentation de la valeur actuelle nette des droits à pension que l'employé a acquis, plutôt que la contribution monétaire réelle. Lorsque les biens sont expédiés au-delà des frontières pour traitement, les importations et exportations sont enregistrées strictement sur la base du principe du changement de propriété, ce qui veut dire que le traitement est considéré comme un service plutôt qu'un bien.

Le SCN 2008 est une norme statistique très avancée et sophistiquée. Cette norme découle de l'expérience et des contributions cumulées d'un grand nombre de brillants économistes et statisticiens de multiples pays sur une soixantaine d'années. Elle est reconnue par presque tous les gouvernements et organismes statistiques du monde entier et fournit une solide base de comparaison internationale pour les statistiques macroéconomiques.

2.3 L'élaboration du SCN du Canada

2.3.1 La période qui précède et qui couvre la Première Guerre mondiale

Au début du XX^e siècle, l'élaboration d'un système canadien des comptes macroéconomiques ne semble pas nécessaire. Les économistes et les décideurs estiment généralement que la macroéconomie se régleme elle-même, et il semble y avoir peu de raisons justifiant une intervention gouvernementale dans l'économie ou la production de statistiques macroéconomiques à l'appui d'une telle intervention. De plus, les techniques d'enquête statistiques et les méthodes de calcul numériques raffinées d'aujourd'hui n'existent pas à l'époque. On n'a pas encore commencé à élaborer la norme internationale pour un système de ce genre, de sorte que si le Canada avait voulu en créer un, il aurait dû le faire lui-même, plus ou moins à partir de zéro.

Néanmoins, Duncan McDowall fait état d'une première étape clé durant la deuxième décennie du XX^e siècle :

« Presentant que la structure économique du Canada se transformait du tout au tout, George Foster fit jouer son autorité de ministre du Commerce au sein du gouvernement conservateur nouvellement élu de Robert Borden. En 1912, il nomma une commission chargée d'élaborer l'avant-projet d'un "système complet de statistiques générales répondant aux besoins du pays". Parmi ses membres se distinguaient [le statisticien du gouvernement fédéral Robert] Coats et Adam Shortt, un économiste politique de l'Université Queen's passionné d'étude empirique. Les commissaires furent sans ménagement dans leur évaluation. Si, en 1867, la Confédération avait confié à Ottawa la responsabilité des statistiques du jeune pays, "il n'existe pratiquement aucune donnée statistique sous une forme qui se prête à une application pratique". Les Canadiens ignoraient quels "phénomènes au Canada" devaient être mesurés scientifiquement "pour éviter que le développement national se produise aveuglément ou s'en aille en direction défavorable". Une centralisation vigoureuse de la statistique s'imposait, conclut la commission. Le Canada avait besoin d'un "bureau central de réflexion" en matière de statistique. Guidé par cette recommandation catégorique, Foster passa à l'action. Le 1^{er} juillet 1915, il nomma Coats statisticien fédéral et commissaire du recensement; viendrait ensuite la création d'un organisme hautement centralisé¹⁷. »

La première tâche importante que le ministre confie à Coats est d'estimer la valeur du patrimoine national du Canada. Son estimation de 16 293 500 000 \$ pour 1915¹⁸ s'accompagne toutefois de nombreuses mises en garde, car le système statistique de base en est encore à ses débuts. Quelques années plus tard, après avoir mis ses estimations à jour et avoir anticipé les débats continus sur les concepts du revenu et du patrimoine qui vont suivre dans les décennies à venir, Coats formule l'observation suivante : [traduction] « Le concept économique du patrimoine national est concret et purement matériel, car les sciences économiques ne peuvent pas embrasser l'immense étendue de la richesse intangible créée par les églises, les écoles et autres institutions qui développent la morale, la sagesse et le caractère au lieu de produire des biens, ni des facteurs tels que le climat, le lieu de résidence, la santé, etc. qui favorisent le bien-être individuel et national et sont souvent qualifiés de richesse¹⁹. »

2.3.2 L'entre-deux-guerres

Dans les années 1920, l'attitude la plus répandue chez les économistes est la vision « classique » mettant l'accent sur la relation offre-demande microéconomique sous-tendue par des hypothèses de rationalité. On croit que les développements économiques peuvent s'expliquer par une combinaison de théorie économique et de logique

déductive. Les données statistiques à l'appui ne sont ni essentielles ni, dans la plupart des cas, disponibles. La métaphore de la « main invisible » d'Adam Smith prédomine.

Certes, il existe des statistiques, notamment sur les différents types de production de biens. Mais, dans la perspective du XXI^e siècle, celles-ci sont dispersées, incomplètes, peu fiables, mal intégrées et loin d'être à jour. Il n'existe pas de méthode universelle permettant de définir et de mesurer le revenu national. Cette situation prévaut sans soulever de préoccupations notables tout au long des années 1920, période de prospérité pour l'économie canadienne.

En 1929, les marchés boursiers mondiaux s'effondrent, et la Grande Dépression commence. La demande finale chute et les taux de chômage atteignent des niveaux sans précédent. La situation économique désespérée est évidente aux yeux de tous, mais il est difficile d'en cerner les causes sous-jacentes. Les quelques statistiques économiques alors disponibles auprès du Bureau fédéral de la statistique (BFS)²⁰ n'aident guère à comprendre le problème économique affectant l'ensemble du pays ni à trouver une solution.

Bien sûr, le Canada est loin d'être le seul pays en crise. Dans cet environnement, John Maynard Keynes du Royaume-Uni développe une hypothèse révolutionnaire concernant la macroéconomie. Publié en 1936, son livre, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, présente une théorie macroéconomique qui justifie les politiques interventionnistes des administrations publiques visant à contrer le cycle des affaires. Cependant, l'application de ces idées à ce moment-là est grandement entravée par le manque de données statistiques sur la macroéconomie. De plus, « Keynes n'était pas seul à posséder cette intuition. Depuis le début des années 1930, son collègue de Cambridge, Colin Clark, tentait d'identifier les tendances de la production, de la distribution et du revenu au sein de l'économie britannique [...] Clark croyait qu'une fois l'économie répartie en ses opérations constituantes, elle pourrait être reconstruite dans son ensemble de manière à montrer l'apport respectif de chaque activité. On attribue généralement à Clark l'adoption du terme "produit national brut" pour désigner le chiffre représentant la valeur de tous les biens et services produits au sein d'une économie au cours d'une période donnée²¹. »

Aux États-Unis, Simon Kuznets, un autre théoricien de premier plan, défend des idées à peu près semblables. Il participe activement aux études du National Bureau of Economic Research sur les comptes et la mesure du revenu national.

Au Canada, le BFS prépare son propre état du revenu national et de ses composantes en 1934, mais les estimations et le cadre connexes sont rudimentaires. « Lorsqu'un marchand de céréales de Winnipeg se plaignit au statisticien fédéral que le Manitoba était devenu une région "misérable", Coats répondit que "des statistiques exactes de la richesse et du revenu du Manitoba dissiperaient en grande partie la confusion et le risque de politiques erronées", mais que le Bureau avait à peine amorcé une analyse. "Je crains que nous n'ayons pas accompli grand-chose"²². » Il y avait un besoin croissant non seulement de statistiques fiables sur le revenu national, mais aussi de données provinciales²³.

En 1939, Coats établit un comité des statistiques nationales sur le revenu, mais le groupe ne peut faire que des progrès modestes avant l'arrivée de la guerre. En 1941, Sydney Smith, statisticien en chef dans le domaine des affaires au BFS, et son équipe produisent un volume de 149 pages intitulé *National Income of Canada: 1919-1938*²⁴, mais le contenu de cet ouvrage n'est pas à la hauteur du titre. Les critiques de John Deutsch, un économiste alors en poste à la Banque du Canada, sont particulièrement accablantes²⁵.

2.3.3 La naissance du Système canadien des comptes macroéconomiques

« Dans son état moderne, le Système de comptabilité nationale du Canada est né par une froide soirée d'avril 1942 [...] au 295 de l'avenue Manor [...] C'est à cette adresse qu'habitait Clifford Clark, ancien économiste politique de l'Université Queen's et, depuis 1932, sous-ministre des Finances du Canada [...] Il avait fallu deux semaines pour trouver un créneau dans l'emploi du temps très chargé de Clark, et encore, la réunion ne pouvait avoir lieu que le soir. Les voitures qui arrivaient chez Clifford Clark transportaient les membres les plus éminents de la bureaucratie d'Ottawa en temps de guerre [...] Il y avait Graham Towers, brillant jeune gouverneur de la Banque du Canada, John J. Deutsch, [du] département des recherches de la Banque [...] Robert Bryce, qui non seulement supervisait la recherche au ministère des Finances, mais était également secrétaire du tout-puissant Comité consultatif sur l'économie [...] le sous-ministre du Commerce, Dana Wilgress, spécialiste chevronné du commerce canadien [...] Les autres invités étaient Fraser Elliott, l'avocat qui dirigeait la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national, et Sedley Cudmore, le successeur de Robert Coats au poste de statisticien fédéral²⁶. »

« Le sous-ministre fit d'abord pression sur Fraser Elliot, du Revenu national. Il lui fit rapidement promettre de fournir aux compilateurs du revenu national des données fiscales plus précises et plus faciles à exploiter [...] Clark se tourna enfin vers Sedley Cudmore, le statisticien fédéral. Le BFS serait-il prêt à "établir un groupe spécial [...] pour organiser et mener à bien le travail sur le revenu national"²⁷ ? »

« Bryce poussa Bangs [l'assistant de Sydney Smith] à lui faire d'autres révélations. "J'ai eu l'impression qu'à son avis, une bonne partie du travail du Bureau de la statistique était de piètre qualité [...] une vérification révélerait bon nombre d'erreurs et de faiblesses [...] le moral du personnel est plutôt bas. Il y a beaucoup de chamailleries, de jalousie et de rivalité." Bryce fut surtout consterné d'apprendre que Smith était tellement pris par son travail qu'il emportait des données chez lui et demandait à des membres de sa famille de tenter de calculer le revenu national. Il n'en fallait pas plus pour amener Bangs, maintenant excédé, à convenir qu'on avait besoin d'un "nouvel homme" pour chapeauter le Système de comptabilité nationale du Canada²⁸. »

« La quête qui avait commencé deux ans plus tôt dans un salon de Rockcliffe prit donc fin non loin de là, dans les locaux surpeuplés et décrépits du Bureau fédéral de la statistique sur l'île Verte [...] La première nouvelle vraiment précise, au printemps 1944, fut la nomination, à vingt-neuf ans, de George Luxton au poste de chef du tout nouveau personnel de la Recherche-développement du BFS²⁹. »

Luxton en fait beaucoup pour lancer le projet d'un système canadien des comptes macroéconomiques. Il organise une équipe et commence à travailler à un ensemble initial de comptes de revenus et de dépenses. En septembre 1944, Richard Stone lui rend visite à Ottawa. Stone joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de la norme internationale pour la comptabilité nationale et reçoit le prix Nobel commémoratif en sciences économiques pour son travail en 1984. Lui et Luxton se rendent ensemble à Washington pour participer aux discussions tripartites sur la mesure du revenu national avec Milton Gilbert de l'unité du revenu national du département du Commerce des États-Unis.

Dans le cadre issu de ces discussions, les revenus et les dépenses sont mesurés et leurs totaux respectifs — qui correspondent tous les deux au produit national brut — sont équilibrés. Le modèle théorique keynésien, dans lequel la demande, l'épargne et l'investissement globaux jouent un rôle central, cadre bien avec cette structure. Les rôles distincts des trois grands secteurs institutionnels internes (les entreprises, les ménages et les administrations publiques) sont reconnus. C'est le genre de cadre dont les décideurs des secteurs financier et monétaire ont besoin pour guider leur réflexion³⁰.

Luxton décède en janvier 1945, après avoir accompli beaucoup de choses durant son bref mandat. Son successeur, Claude Isbister, est appuyé par un personnel de neuf spécialistes. Un autre statisticien à se joindre au groupe cette année-là, Simon Goldberg, va jouer un rôle très important dans l'élaboration des comptes au cours des années 1950 et 1960.

Le premier grand défi d'Isbister consiste à achever l'élaboration de séries chronologiques de comptes équilibrés des revenus et dépenses pour la période allant de 1938 à 1945, avec ventilation des salaires, traitements et autres revenus par province. Ces statistiques sont utilisées dans le cadre d'un nouveau programme fédéral de péréquation pour les provinces, qui entre en vigueur le 1^{er} avril 1947. Elles sont aussi censées fournir des renseignements essentiels à l'appui des objectifs établis dans un livre blanc du gouvernement³¹ : favoriser des niveaux d'emploi et de revenu élevés et stables durant la période de reconstruction de l'après-guerre. Le nouveau système des comptes macroéconomiques va jouer un rôle de confiance essentiel dans la fédération de l'après-guerre. Les premières estimations annuelles des comptes équilibrés des revenus et des dépenses sont publiées en avril 1946³². Elles sont reproduites au tableau 2.2.

Tableau 2.2
Comptes des revenus et dépenses parus en avril 1946

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	Préliminaire 1945
	millions de dollars							
Salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail	2 449	2 540	2 860	3 529	4 233	4 790	4 969	5 037
Solde et indemnités militaires	9	32	193	386	641	910	1 068	1 089
Revenus de placements	692	782	1 110	1 518	1 765	1 809	1 785	1 811
Revenu net des entreprises individuelles, agricoles et autres	790	867	949	1 081	1 638	1 560	1 863	1 690
Revenu national net au coût des facteurs	3 940	4 221	5 112	6 514	8 277	9 069	9 685	9 627
Impôts indirects moins subventions	646	743	843	1 062	1 092	1 125	1 125	992
Déductions pour la dépréciation et les frais d'entreprises semblables	504	528	581	684	771	819	771	750
Erreur résiduelle d'estimation	-15	3	92	75	156	111	190	-10
Produit national brut aux prix du marché	5 075	5 495	6 628	8 335	10 296	11 124	11 771	11 359
Dépenses des administrations publiques en biens et services	891	1 090	1 514	2 600	4 323	5 359	5 325	4 393
En période de guerre	37	210	826	1 952	3 585	4 407	4 542	3 726
Hors guerre	854	880	688	648	738	952	783	667
Investissements privés bruts au Canada	450	705	1 004	1 122	793	304	620	746
Investissements privés nets à l'étranger ¹	18	-97	-90	-268	-175	-324	-252	-365
Dépenses personnelles en biens et services de consommation	3 700	3 799	4 293	4 956	5 511	5 896	6 268	6 576
Erreur résiduelle d'estimation	16	-2	-93	-75	-156	-111	-190	9
Dépenses nationales brutes aux prix du marché	5 075	5 495	6 628	8 335	10 296	11 124	11 171	11 359

1. Ces chiffres ne correspondent pas au solde international net du compte courant, car une grande partie des exportations en temps de guerre est incluse dans les dépenses des administrations publiques.

Source: Bureau fédéral de la statistique, avril 1946, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1938-1945*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi.

2.3.4 Les années 1950 et 1960

En 1950, Goldberg devient directeur du service central de recherche et développement du Bureau. Une des tâches cruciales du groupe consiste à calculer les estimations du produit national brut (PNB) aux prix constants, après suppression des effets des changements de prix. Ces estimations sont publiées pour la première fois en 1952. Les estimations trimestrielles sont calculées et les estimations des comptes sont désaisonnalisées au moyen de la méthode de la moyenne mobile sur 12 mois³³. Ces estimations trimestrielles désaisonnalisées du PNB réel, publiées pour la première fois à l'automne 1953, deviennent rapidement un des plus importants baromètres économiques infra-annuels du Canada.

Durant cette période et par la suite, le BFS continue de participer activement aux efforts internationaux de normalisation de la comptabilité nationale. Après la diffusion des lignes directrices officielles des Nations Unies en 1953, le Canada tâche d'aligner son système le plus possible sur celles-ci. « ... Herbert Marshall [nommé statisticien fédéral en 1945] n'exagérait donc pas lorsqu'il affirma au ministre du Commerce, C.D. Howe, que les comptes nationaux du Canada "se classent aujourd'hui parmi les meilleurs du monde"³⁴. »

Les premiers travaux sur la mesure de la formation de capital fixe sont effectués par William Hood et Anthony Scott dans les années 1950, dans le cadre d'études pour la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada³⁵. Hood et Scott estiment l'investissement dans les nouvelles installations et nouveaux équipements par industrie. Thomas Rymes poursuit leur travail en sa qualité d'économiste au service central de recherche et développement à compter de 1958.

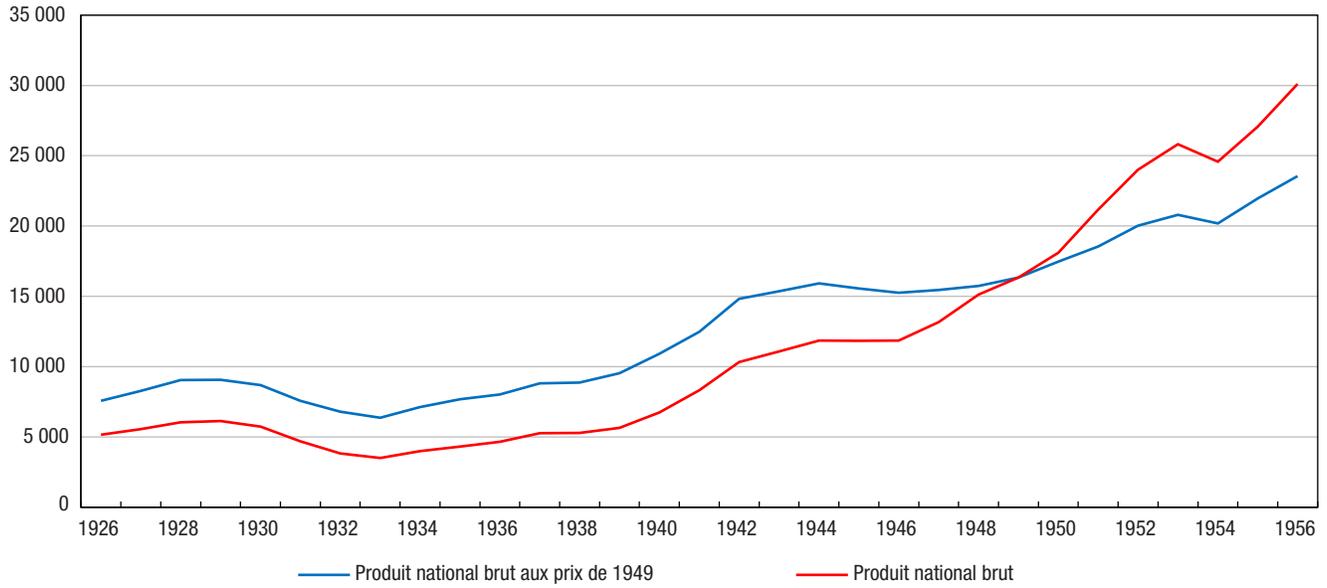
Hood procède également à une étude exploratoire pour la commission sur les opérations financières³⁶. Le BFS poursuit ses travaux d'élaboration sur ce sujet dans les années 1960 et, en 1969, il diffuse sa première série officielle de comptes des flux financiers (CFF) trimestriels, qui remontent à 1962. Les comptes du bilan correspondants, qui indiquent les stocks d'actifs et de passifs financiers, sont publiés par la suite. Ces deux ensembles de données contiennent des détails sur 30 secteurs et sous-secteurs institutionnels³⁷.

En 1962, le Bureau diffuse une importante publication sur les comptes nationaux comprenant des tableaux des revenus et des dépenses annuels équilibrés de 1926 à 1956^{38,39}. Les tableaux portent notamment sur l'épargne personnelle et le revenu disponible, le produit intérieur brut au coût des facteurs, les dépenses nationales brutes aux prix constants de 1949 et les indices des prix implicites connexes, ainsi que sur les comptes sectoriels pour les quatre secteurs institutionnels, à savoir les particuliers, les administrations publiques, les entreprises et les non-résidents. De plus, la publication présente la répartition industrielle du produit intérieur brut et la répartition du

revenu personnel par province et territoire. Enfin, elle contient une explication détaillée du cadre conceptuel pour les comptes nationaux. Ce document est appelé le « livre brun ». Les graphiques 2.1 et 2.2 montrent les estimations du PNB provenant de cette source.

Graphique 2.1
Produit national brut selon le livre brun, 1926 à 1956

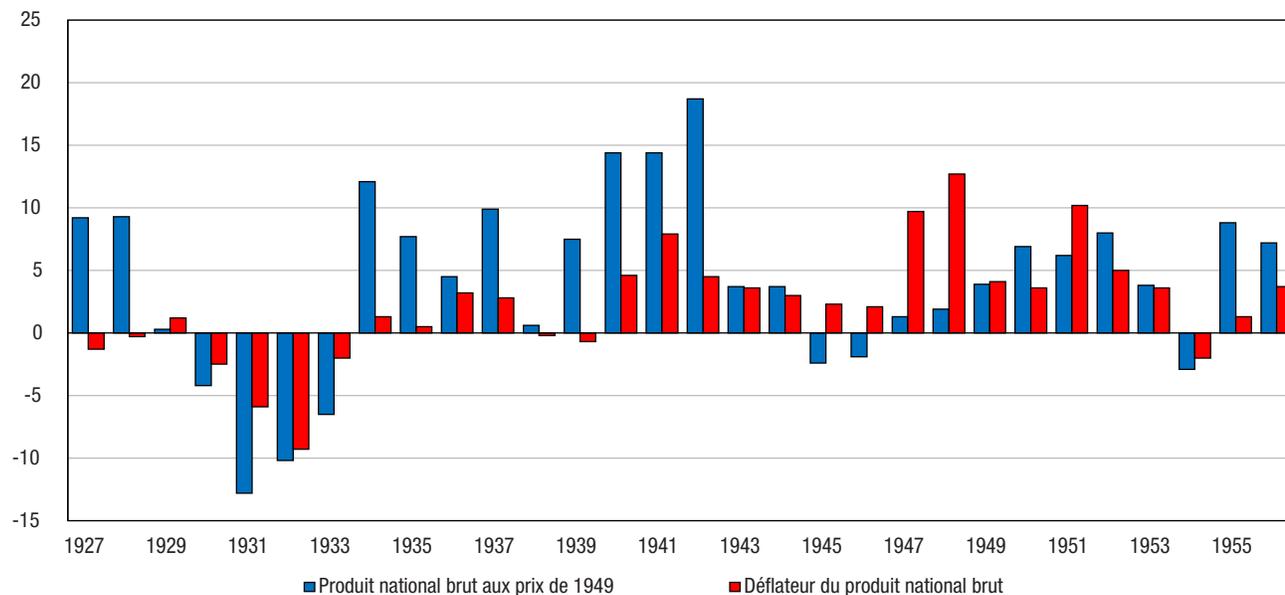
millions de dollars



Source : Statistique Canada.

Graphique 2.2
Produit national brut selon le livre brun, variation annuelle en pourcentage, 1927 à 1956

variation en pourcentage



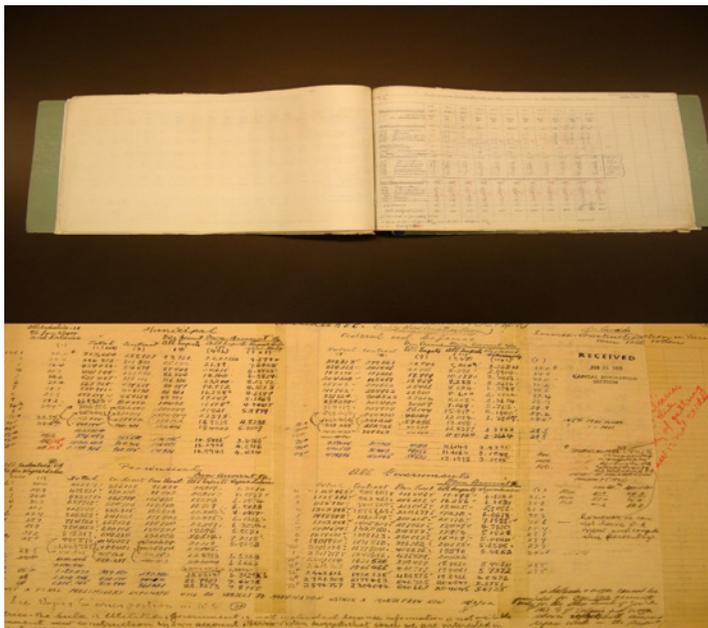
Source : Statistique Canada.

Au début des années 1960, les statistiques sur la balance des paiements internationaux (BPI) du Canada sont intégrées aux comptes des revenus et des dépenses. La BPI et le système statistique connexe, les estimations du bilan des investissements internationaux (BII), étaient élaborés séparément jusque-là. Les premières estimations expérimentales de la BPI sont calculées dès le début du siècle⁴⁰. Les statistiques officielles sont publiées pour la première fois en 1939 et couvrent la période écoulée depuis 1926⁴¹. C'est Herbert Marshall qui dirige les statistiques sur la BPI à cette époque. Un livre volumineux publié en 1949 présente les estimations de la balance des paiements annuelle de 1926 à ce jour et décrit les sources d'information utilisées ainsi que les méthodes statistiques connexes⁴². C.D. Blyth joue un rôle clé. Les estimations trimestrielles sont publiées pour la première fois en 1953⁴³. L'adoption, par le Parlement en 1962, de la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats, qui autorise le Bureau fédéral de la statistique à recueillir des renseignements financiers et autres sur les affaires des sociétés et des syndicats, marque une étape importante pour la BPI et le BII. Avec d'autres données, ces renseignements fournissent de précieuses informations sur le pays de contrôle des grandes sociétés. Un intervenant clé dans l'élaboration du programme de la BPI du Canada à ce moment-là est Bower Carty.

2.3.4.1 L'arrivée des ordinateurs

Les ordinateurs arrivent au BFS en 1960, lorsque le Bureau fait l'acquisition d'un IBM 705 pour le recensement de 1961, ce qui ouvre une multitude de possibilités pour la comptabilité macroéconomique. Sans ordinateurs, les estimations des comptes nationaux doivent être calculées laborieusement à la main et inscrites dans des registres géants. Il faudra quelques décennies avant que ces registres disparaissent complètement, mais leur élimination ultime est prédite en 1960. La figure 2.1 montre un registre datant de cette époque. Au cours des décennies qui suivent, les ordinateurs deviennent de plus en plus puissants et de plus en plus abordables, ce qui entraîne un remaniement fondamental des processus de travail associés aux comptes macroéconomiques.

Figure 2.1
Registre des comptes des revenus et des dépenses



Source : Statistique Canada.

L'arrivée des ordinateurs permet notamment aux utilisateurs des données du BFS d'accéder aux statistiques en ligne. Les macroéconomistes canadiens concentrent de plus en plus leurs efforts sur la construction de modèles économétriques, ce qui nécessite des bases de données informatisées. « Il était entendu que les chiffres des comptes nationaux des revenus et dépenses du BFS devaient constituer le pivot d'une base de données [...] Au début, les procédures étaient extrêmement lentes : chaque jour, on envoyait les cartes perforées par autobus à l'Université de Montréal, qui les traitait sur son ordinateur central, imprimait les résultats et les retournait par autobus à Ottawa. Tous ces efforts aboutirent au Système canadien d'information socio-économique (CANSIM) en 1969, un "service public de statistique offert à l'entreprise, à l'industrie et au monde de l'enseignement au Canada" [...] La comptabilité nationale venait d'entrer dans l'ère électronique⁴⁴. »

2.3.4.2 Les comptes des ressources et des emplois

L'arrivée des ordinateurs facilite aussi grandement l'élaboration des comptes des ressources et des emplois, appelés tableaux d'entrées-sorties (e-s) à l'époque. « Simon Goldberg fut, comme d'habitude, le premier à flairer la bonne affaire. L'analyse e-s avait pour lui un double attrait. Elle offrait la promesse de mettre la comptabilité nationale en contact plus étroit avec l'économie, de démêler l'écheveau des opérations intermédiaires qui constituaient le pouls économique quotidien du pays. Elle offrait également un puissant moyen de vérifier la cohérence des statistiques des comptes nationaux : à chaque intrant devait correspondre une donnée en contrepartie du côté des sorties⁴⁵. » En fait, cette dernière fonction constitue un outil de vérification puissant pour la plupart des statistiques économiques du Bureau, autant pour les résultats des enquêtes que pour la production des comptes nationaux.

Ces comptes nécessitent une énorme quantité de données de base sur la production et la consommation intermédiaire des établissements commerciaux canadiens et les dépenses de consommation finale des secteurs institutionnels. Le système d'enquêtes-entreprises du Bureau doit être remanié de fond en comble afin de permettre une collecte efficace et exhaustive des données requises, et les mesures à prendre à cette fin se poursuivent depuis des décennies⁴⁶.

Un premier tableau expérimental des entrées-sorties est produit pour l'année 1949, puis publié en 1956. Il est ventilé entre 42 industries. Ce travail est dirigé par Jack Sawyer. Dans les années 1960, il est décidé de créer un programme de tableaux d'entrées-sorties rectangulaires annuels des industries par catégorie de produits. Une division des

statistiques d'entrées-sorties est établie. En font partie les économistes Terry Gigantes, Shaila Nijhowne et Kishori Lal, qui joueront chacun un rôle important dans les décennies à venir. Le programme des statistiques d'entrées-sorties prend de l'ampleur au fil des ans et devient le pilier du système de comptes macroéconomiques équilibrés⁴⁷.

⁴⁸.

2.3.4.3 La productivité

Les statistiques des tableaux d'entrées-sorties répondent parfaitement aux besoins d'un autre programme apparu dans les années 1960 qui vise à mesurer les variations de la productivité canadienne⁴⁹. Ce domaine présente encore de nos jours de nombreux défis, car il met l'accent sur la différence entre le taux de croissance des entrées et celui des sorties. Il exige des mesures très précises des deux taux, qui doivent être comparables sur le plan de la définition, de la couverture, de l'évaluation et de l'actualité. Au début, l'attention est concentrée sur la productivité du travail, c'est-à-dire le rapport entre la production totale d'une industrie et l'intrant travail total de cette industrie. On s'intéresse ensuite à la productivité multifactorielle, qui est le rapport entre la production totale d'une industrie et la moyenne pondérée de tous les intrants utilisés par cette industrie (capital, travail, énergie, matières, services).

2.3.4.4 La révision historique de 1969

Les années 1960 se terminent par la diffusion d'une importante révision historique des comptes nationaux du Canada⁵⁰. Cette révision couvre la période de 42 ans allant de 1926 à 1968 et intègre les changements conceptuels convenus à l'échelle internationale dans la norme SCN 1968⁵¹ ainsi que les modifications statistiques découlant de l'exploitation d'un certain nombre de sources de données nouvelles ou améliorées. Entre autres changements, les dépenses d'investissement des administrations publiques à l'exclusion des dépenses en capital pour la défense sont reconnues comme faisant partie de la formation brute de capital fixe, tout comme les coûts de transfert sur la vente ou l'achat des immobilisations existantes. Avec l'arrivée de l'assurance-maladie universelle, les hôpitaux publics sont transférés du secteur des particuliers au secteur des administrations publiques. Ces changements et d'autres modifications entrées en vigueur dans le cadre de la révision sont résumés au tableau 2.3. Le PNB est haussé de 6,1 % par rapport aux estimations précédentes, et ce changement de niveau est intégré aux statistiques des années antérieures.

Tableau 2.3
Changements mis en œuvre lors de la révision historique de 1969⁵²

Numéro de changement	Description
1	La définition de la formation brute de capital fixe est étendue aux dépenses en immobilisations publiques (sans les dépenses au titre de la défense) et à tous les frais de mutation relatifs à la vente et à l'achat d'immobilisations existantes. Auparavant, les dépenses des administrations publiques et les frais de mutation des biens d'équipement étaient considérés comme des dépenses courantes. La formation de capital sous forme de stocks est étendue aux variations des actifs de surplus de guerre et des stocks des organismes publics s'occupant de produits. Le loyer imputé sur les immeubles appartenant aux administrations publiques est abandonné.
2	En 1961, les hôpitaux publics sont transférés du secteur des particuliers au secteur des administrations publiques. Les hôpitaux publics, quel que soit leur propriétaire réel, étaient auparavant considérés comme des établissements privés sans but lucratif du secteur des particuliers, toutes les dépenses hospitalières finales étant classées dans les dépenses personnelles en biens et services de consommation.
3	Les cotisations patronales et salariales aux caisses d'assurance sociale et de pension du service public sont considérées comme un paiement de transfert (de nature fiscale) des particuliers au secteur public, et non plus comme une déduction intéressant le revenu personnel. Cette nouvelle méthode fournit des estimations plus appropriées du revenu des particuliers, et elle est conforme au SCN 1968. Le revenu personnel disponible reste inchangé, le revenu personnel et les impôts payés augmentant d'un montant égal.
4	Le revenu net des particuliers au titre de la location, auparavant classé dans les intérêts et revenus de placements divers, est désormais inclus dans le revenu net des entreprises individuelles non agricoles.
5	À compter de 1949, les revenus de placements des administrations publiques comprennent uniquement les bénéfices reversés des entreprises publiques, plutôt que les bénéfices totaux. La partie reversée est considérée comme correspondant à la distribution sous forme de dividendes des bénéfices des sociétés, tandis que les bénéfices non déclarés restent dans l'épargne des sociétés et des entreprises publiques. Cette méthode est conforme à celle recommandée dans le SCN 1968. Les impôts payés par les entreprises publiques sont inclus dans les impôts directs des sociétés.
6	À compter de 1947, le revenu du secteur public sous forme de redevances au titre des ressources naturelles est redéfini comme un revenu de placements au lieu d'une rentrée d'impôts indirects.
7	Les bénéfices des régies provinciales des alcools sont transférés des revenus de placements des administrations publiques aux impôts indirects.
8	Les retenues fiscales sont considérées comme faisant partie des revenus des non-résidents tirés de la production canadienne. Elles apparaissent donc dans les comptes sectoriels, comme paiement de transfert des non-résidents aux administrations publiques.

Tableau 2.3
Changements mis en œuvre lors de la révision historique de 1969⁵²

Numéro de changement	Description
9	Les nouveaux comptes sectoriels prévoient des paiements de transfert dans le compte des non-résidents et permettent donc de mieux traiter différents éléments, notamment les contributions officielles de l'État et les pensions versées à l'étranger, ainsi que les sommes versées par des particuliers et destinées à l'étranger ou au Canada. Ces éléments, auparavant comptabilisés dans les dépenses finales, figurent désormais dans les transferts intersectoriels.
10	Les créances irrécouvrables dues par des particuliers à des sociétés et amorties dans les livres comptables sont considérées comme un paiement de transfert des sociétés aux particuliers et sont donc transférées des ajustements divers aux bénéficiaires des sociétés. Les créances irrécouvrables dues par des particuliers à des entreprises individuelles sont également reportées des ajustements divers au revenu net des entreprises individuelles non agricoles.
11	La partie non productive des intérêts sur la dette de consommation est considérée comme un paiement de transfert des particuliers aux sociétés, afin de mieux représenter les dépenses des particuliers. Aucune modification n'est apportée à l'épargne des entreprises ni à celle des particuliers, car cet élément est déjà exclu des revenus et des dépenses de chaque secteur.
12	Les services de distribution d'eau des municipalités sont reclassés des entreprises publiques vers les administrations publiques. Un traitement inverse est appliqué à la Société Radio-Canada à compter de 1959.
13	Les revenus de placements des régimes de pensions en fiducie visant les fonctionnaires sont reclassés comme revenus de placements des particuliers.
14	Les cotisations de l'employeur aux régimes de pensions des Forces armées sont reclassées de salaires, traitements et revenus supplémentaires vers la solde et les indemnités militaires.
15	L'ancien compte d'affectation des revenus de placements est remplacé par un compte des revenus et des dépenses des sociétés et des entreprises publiques. Il existe donc des comptes des revenus et des dépenses pour les quatre secteurs : les particuliers (y compris les établissements privés sans but lucratif) et les entreprises individuelles; les administrations publiques; les sociétés et les entreprises publiques; les non-résidents.
16	Outre le recensement de 1961, une importante nouvelle source de renseignements sur les salaires, les traitements et les revenus supplémentaires du travail est la totalisation des salaires et traitements à partir des formules T4 relatives aux gains des salariés transmises par les employeurs, totalisation entreprise par le ministère du Revenu national par suite de l'introduction du Régime de pensions du Canada.
17	Les estimations des provisions pour consommation de capital des sociétés se fondent désormais sur les estimations de l'« amortissement » par les sociétés plutôt que sur les « déductions pour amortissement du capital ». Les dernières sont touchées par les politiques fiscales du gouvernement, tandis que les premières se rapprochent davantage de l'amortissement économique. De plus, les déductions pour amortissement des administrations publiques sont évaluées au coût de remplacement.
18	Le nombre de construction résidentielle neuve pour la période allant de 1926 à 1950 est réévalué sur la base des marchés attribués au cours de la période précédant la Seconde Guerre mondiale, des données du Recensement de la construction pour les années de guerre, des permis de construction et des mises en chantier recensées par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour la période d'après-guerre. Auparavant, les estimations se fondaient sur les fluctuations intercensitaires du parc immobilier déduites des données censitaires et interpolées sur les variations de l'indice de consommation annuelle de certains matériaux de construction.
19	Des ajustements de productivité et de marge bénéficiaire sont intégrés aux déflateurs de la construction résidentielle et non résidentielle. Étant donné l'absence d'indices des prix du marché, il est nécessaire de construire ces déflateurs à partir des indices de prix aux coûts de production. Les anciens déflateurs laissaient à désirer, car ils retranchaient des estimations en dollars courants non seulement les fluctuations pures des prix, mais aussi les modifications attribuables aux fluctuations de la productivité et des marges bénéficiaires.

Source : Bureau fédéral de la statistique, août 1969, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1968*.

2.3.5 Les années 1970 et 1980

Les années 1970 et 1980 sont des années de consolidation pour les comptes macroéconomiques. Ceux-ci sont désormais fermement établis au Canada, et leurs principaux éléments sont déjà en place. Le nouveau défi consiste à améliorer et à élargir un système déjà solide et assez complet.

2.3.5.1 La nouvelle documentation

En mars 1975, Statistique Canada publie de la documentation exhaustive en trois volumes sur les comptes nationaux, appelée informellement le « livre orange ». Le volume 1 présente la série complète des estimations annuelles des comptes des revenus et des dépenses pour la période allant de 1926 à 1974. Le volume 2 renferme les estimations trimestrielles de 1947 à 1974. Le volume 3 contient une explication détaillée des définitions, des concepts, des sources de données et des méthodes associés aux comptes des revenus et des dépenses, rédigée par le directeur de la Division des comptes des revenus et des dépenses en poste à ce moment-là : Robert Crozier. Le volume 3 est disponible en format PDF sur le site Web de Statistique Canada⁵³.

2.3.5.2 Les doutes entourant le concept du PNB

À l'arrivée des années 1970, le concept du produit national brut est si profondément ancré dans les rouages des entreprises et des administrations publiques du Canada que certains commencent à mettre en question sa domination croissante au cœur des discussions nationales sur la politique économique. Est-il raisonnable de considérer le PNB comme une mesure indirecte du bien-être national, comme beaucoup semblent le faire, et de plus en plus? « Le gouvernement du Canada et le Bureau fédéral de la statistique étudient-ils la possibilité d'inclure dans le calcul du produit la valeur de la femme d'intérieur et des services ménagers à la maison? », demande Ed Broadbent, député à la Chambre des communes, en 1970⁵⁴. Quatre ans plus tard, le premier ministre Pierre Trudeau déclare : « La prospérité est partout le cri de ralliement des hommes politiques. Mais qu'advient-il du bonheur dans tout cela? [...] Dans notre aveuglement, combien de fois réfléchissons-nous au fait que les ordinateurs qui calculent le PNB magique considèrent sur un pied d'égalité la fabrication d'un véhicule motorisé et un accident d'automobile mortel (...) Si l'on dépense de l'argent, le PNB augmente. L'économie en bénéficie (...) En notre for intérieur, nous savons que c'est faux⁵⁵. »

Aux États-Unis, les professeurs James Tobin et William Nordhaus suggèrent qu'on pourrait avoir accordé une trop grande attention à l'indicateur désormais bien établi du PNB. En 1972, ils élaborent un autre indicateur du bien-être qu'ils qualifient de « mesure du bien-être économique ». En prenant le PNB comme point de départ, ils apportent des rajustements à la hausse pour la valeur imputée des loisirs et des services associés au travail non rémunéré et soustraient la valeur imputée des dommages environnementaux attribuables aux activités de production et de consommation.

2.3.5.3 La valeur imputée des travaux ménagers

Aucune estimation de la mesure du bien-être économique comme telle n'est élaborée pour le Canada durant les années 1970, mais Statistique Canada étudie la question⁵⁶ et génère des estimations expérimentales de la valeur imputée des travaux ménagers. En 1978, Hans Adler et Oli Hawrylyshyn produisent des estimations pour 1961 et 1971 et affirment qu'en multipliant des taux bien choisis de rémunération du marché par le temps consacré aux travaux ménagers — cette dernière information provenant des enquêtes sur l'emploi du temps —, on obtient des résultats équivalant à 40 % du PNB du Canada. Ces estimations seront mises à jour de temps à autre au cours des années subséquentes.

2.3.5.4 Les statistiques environnementales

Dans les années 1970, on commence à déployer des efforts afin de produire des statistiques pertinentes sur la relation entre l'économie et l'environnement, mais les progrès sont lents au Canada et dans d'autres pays. Un des principaux problèmes est que le coût des effets préjudiciables de la pollution de l'air, des eaux et des sols n'est pas évalué sur le marché et que seule une évaluation indirecte est possible. En outre, Statistique Canada n'a pas encore mis au point les instruments d'enquête nécessaires pour évaluer les dépenses privées et publiques associées à la dépollution et à d'autres activités de nature environnementale. Un nouveau recueil de statistiques intitulé *L'activité humaine et l'environnement* est néanmoins publié pour la première fois en 1978. Ce recueil rassemble un large éventail de données qui font la lumière sur la relation entre l'environnement et l'économie et qui proviennent

de Statistique Canada, d'Environnement Canada⁵⁷ et d'autres sources. Le livre sera mis à jour et republié à de nombreuses reprises par la suite.

2.3.5.5 L'actualité des comptes nationaux

Une réalisation importante du milieu des années 1970 est l'amélioration de l'actualité des estimations trimestrielles des comptes des revenus et dépenses et de la balance des paiements. Jusque-là, les estimations étaient rendues publiques dans les 95 à 100 jours suivant le trimestre de référence. Cependant, d'autres pays produisent leurs données plus rapidement, et les utilisateurs des comptes demandent une réduction importante des délais de diffusion. Les États-Unis, en particulier, diffusent des estimations préliminaires du PNB seulement deux semaines après le trimestre de référence. En 1979, Cyril Hodgins mène une étude afin d'examiner les options et les compromis qui aideraient à accélérer la diffusion des comptes des revenus et dépenses⁵⁸. Les efforts déployés, conjugués à certains compromis, permettent de réduire le délai de diffusion des estimations officielles à 60 jours, délai qui est encore en vigueur aujourd'hui.

2.3.5.6 Les révisions excessives des années 1970

Le programme des comptes macroéconomiques de Statistique Canada traverse une crise qui prend graduellement de l'ampleur tout au long des années 1970. La croissance très rapide de l'économie au début de la décennie faisant monter l'inflation. De ce fait, deux des principales enquêtes de base des comptes des revenus et dépenses — l'enquête sur l'emploi et l'enquête sur le commerce de détail — sous-estiment de façon constante et substantielle la croissance du revenu nominal. Le nombre d'entreprises en exploitation augmente rapidement, mais le système d'enquête d'alors n'est pas en mesure d'appréhender cette dimension de l'économie croissante. Du côté des revenus, les salaires et traitements sont largement sous-évalués dans les estimations préliminaires et, du côté des dépenses, les estimations des dépenses des ménages en biens et services sont elles aussi trop faibles. Il faudra un certain temps avant que l'organisme reconnaisse pleinement cette sous-estimation, mais il finit par la diagnostiquer et la corriger en tirant des données repères très fiables sur le revenu du travail de la base de données T4 de l'Agence du revenu du Canada (alors appelée Revenu Canada). Les estimations des revenus et dépenses subissent une importante révision à la hausse. La réputation de Statistique Canada en prend toutefois un coup, d'autant plus que l'organisme connaît d'autres graves problèmes à ce moment-là⁵⁹.

Pour faire face à la situation, le gouvernement établit deux commissions chargées de faire enquête sur l'organisme, l'une dirigée par le cabinet d'experts-conseils Price-Waterhouse et l'autre, par sir Claus Moser, un célèbre statisticien britannique. Les principales conclusions des deux rapports sont qu'il existe un problème avec la direction de l'organisme et qu'une plus grande priorité doit être accordée aux questions méthodologiques liées aux statistiques des entreprises et des comptes nationaux. Certains changements importants sont apportés à la direction en réponse aux rapports, dont la nomination, en 1981, d'un nouveau statisticien en chef de l'extérieur de Statistique Canada : Martin Wilk.

Wilk prend de vigoureuses mesures pour réorienter Statistique Canada, mais doit prendre sa retraite en 1985 pour des raisons de santé. Ivan Fellegi lui succède. « Néanmoins, pendant près de quatre décennies, il [Fellegi] avait assisté au développement, en taille et en maturité, du petit groupe de comptabilité nationale au pré Tunney. Il avait connu Simon Goldberg. Il comprenait les données qui alimentaient les comptes nationaux à partir du vaste filet des enquêtes de l'agence. Une fois installé dans le bureau du statisticien en chef, Ivan Fellegi comprit, et c'est ce qui fait sa force, qu'il fallait doter l'équipe de la comptabilité nationale d'une base organisationnelle solide, ne pas laisser entrer le loup budgétaire dans la bergerie et encourager constamment de nouvelles applications des comptes nationaux au profit de la société civile. Forts de cette protection, les comptables nationaux de Statistique Canada furent libres de poursuivre sur leur lancée créative pendant la dernière partie des années 1980 et durant les années 1990⁶⁰. »

2.3.5.7 Le Comité consultatif sur le système de comptabilité nationale

Dans les années 1980, pour rétablir sa réputation, Statistique Canada s'efforce de communiquer plus fréquemment et plus directement avec ses utilisateurs et ses fournisseurs de données. En 1984, l'organisme établit un Comité consultatif sur le système de comptabilité nationale constitué d'une douzaine d'économistes hautement qualifiés de tout le Canada qui s'intéressent de près aux statistiques des comptes nationaux. La plupart des membres sont des professeurs d'université et des chercheurs dans le domaine de l'économie. Le Comité compte aussi des membres

de haut niveau de Finances Canada et de la Banque du Canada. Il se réunira deux fois l'an à partir de ce moment et fournira une foule de bons conseils à l'organisme sur le Système canadien des comptes macroéconomiques.

2.3.5.8 La révision historique de 1986

En 1986, Statistique Canada diffuse une révision historique des comptes nationaux couvrant la période de 1961 à 1985⁶¹. En 1985, le PNB est révisé à la hausse de 1,8 %, et la révision est reportée sur les années précédentes. La plus importante révision concerne les dépenses de construction résidentielle pour les améliorations et modifications majeures et se fonde en grande partie sur les nouvelles données tirées des résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1982, qui comportait des questions conçues pour répondre aux exigences des comptes nationaux. Le tableau 2.4 présente une liste des plus importants changements apportés lors de cette révision historique.

Avant cette révision, il n'était pas obligatoire que les principaux agrégats des comptes nationaux soient les mêmes dans tout le système. Par exemple, le total des dépenses des particuliers en biens et services de consommation (comme cela s'appelle à l'époque) dans les comptes des revenus et dépenses diffère du total correspondant des tableaux des ressources et des emplois, bien qu'il s'agisse du même concept. À la suite de cette révision, ces agrégats devront être les mêmes dans toutes les parties du Système des comptes macroéconomiques.

Dans le cadre de la révision, les estimations des dépenses aux prix constants sont rajustées en prenant 1981 comme année de base. Par ailleurs, les comptes adoptent un indice de prix hédonique pour les ordinateurs qui a été mis au point conjointement par le Bureau of Economic Analysis (BEA) des États-Unis et l'IBM Corporation. L'indice auparavant utilisé pour exprimer en prix constants la partie informatique des investissements en machines et matériel et les importations de matériel informatique ne subit que des rectifications modestes pour les changements de qualité et affiche des hausses graduelles des prix avec le temps. Par contraste, le nouvel indice des prix BEA-IBM reflète l'amélioration considérable de la qualité des ordinateurs au fil du temps et les **baisses** substantielles des prix. En conséquence, les estimations aux prix constants pour les investissements en machines et matériel et les importations de machines et de matériel subissent une importante révision à la hausse.

Dans le cadre de la révision, Statistique Canada adopte le produit intérieur brut (PIB) comme principale mesure des comptes nationaux, au lieu du produit national brut (il continue quand même de produire des estimations du PNB). Le PIB évalue le revenu gagné et la production à l'intérieur des frontières géographiques du pays, peu importe que ceux qui perçoivent le revenu soient résidents ou non. Par contraste, le PNB mesure le revenu gagné par les résidents du pays, que le revenu soit gagné au pays ou à l'étranger. Autrement dit, le PIB est égal au PNB plus le revenu canadien gagné par les non-résidents moins le revenu étranger gagné par les résidents. Le PNB est un meilleur indicateur du revenu des résidents canadiens, mais le PIB est une mesure supérieure de la production à l'intérieur des frontières canadiennes et est en corrélation plus étroite avec d'autres indicateurs macroéconomiques tels que l'emploi et l'inflation. En outre, l'utilisation du PIB, plutôt que du PNB, comme principal agrégat des comptes des revenus et dépenses cadre mieux avec les comptes provinciaux et les comptes fondés sur l'industrie, qui sont tous regroupés avec le PIB. Le SCN 1968 des Nations Unies met l'accent sur l'agrégat du PIB, et la plupart des pays focalisent aujourd'hui leurs systèmes de comptabilité macroéconomique sur cet agrégat.

Tableau 2.4
Changements mis en œuvre lors de la révision historique de 1986⁶²

Numéro de changement	Description
1	À partir de cette révision, les agrégats tels que le produit national brut (PNB), les dépenses des particuliers en biens et services de consommation et le total des salaires, traitements et revenus supplémentaires du travail, doivent être les mêmes dans toutes les parties du Système canadien des comptes macroéconomiques.
2	Les dépenses de construction résidentielle pour les améliorations et modifications majeures sont considérablement majorées, surtout sur la base des nouvelles données tirées des résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1982, qui contenait des questions conçues pour répondre aux exigences des comptes nationaux. Ces révisions ont un effet marqué sur les estimations de la construction résidentielle, des loyers nets, des dépenses des particuliers en biens de consommation et de l'épargne des particuliers.
3	La solde et les indemnités militaires comprennent désormais les contributions versées par l'employeur au titre des régimes d'assurance-maladie pour le compte du personnel militaire.
4	Les bénéficiaires des sociétés sont révisés à la hausse en raison de l'élimination de la radiation des créances irrécouvrables des entreprises en tant que dépenses courantes dans le calcul des bénéficiaires des banques et de l'inclusion des retenues fiscales versées à des gouvernements étrangers (figurant comme transferts à des non-résidents dans les comptes des revenus et des dépenses).
5	Les impôts indirects des administrations locales moins les subventions sont révisés à la baisse en raison de la reclassification des frais de scolarité et des redevances d'eau du Québec dans la catégorie des ventes de biens et services. Les subventions octroyées par les administrations locales aux réseaux de transport en commun sont incluses dans les subventions. En outre, une partie des intérêts sur les investissements par les administrations publiques, incluse par erreur dans les impôts indirects divers, est désormais incluse dans les revenus de placements.
6	Les dépenses en biens et services liées à la défense sont réduites par suite de l'exclusion des subventions à la recherche en matière de défense, qui sont désormais traitées comme aide en capital.
7	Les dépenses de formation de capital des administrations publiques sont réduites par suite de la reclassification du secteur des administrations publiques au secteur des entreprises, des dépenses en immobilisations de la Société canadienne des postes et des écoles privées.
8	Un changement important est apporté au calcul de la valeur de la variation matérielle des stocks des fabricants, qui est désormais effectué par stade de fabrication. Ce changement est mis en œuvre rétroactivement à 1961.
9	Les exportations et importations de services sont révisées en raison de l'inclusion des retenues fiscales versées au gouvernement du Canada par les non-résidents et des dépenses en services d'éducation et de santé des résidents à l'étranger et des non-résidents au Canada.
10	Dans le cadre de la révision, les estimations des dépenses aux prix constants sont réévaluées en fonction de l'année de base 1981.
11	Un indice hédonique des prix est adopté pour les ordinateurs; il a été mis au point conjointement par le Bureau of Economic Analysis (BEA) des États-Unis et la société IBM. Le nouvel indice de prix reflète les énormes progrès réalisés dans le domaine de l'informatique au fil du temps et les baisses substantielles de prix. En conséquence, les estimations aux prix constants sont substantiellement majorées pour les dépenses d'investissement en machines et matériel et les importations de machines et de matériel.
12	Statistique Canada adopte le produit intérieur brut (PIB) en tant que principale mesure des comptes nationaux, en remplacement du produit national brut (mais il produit encore des estimations du PNB). Bien que les estimations du PNB réel ne soient plus diffusées, le conseil suivant est offert : « L'utilisateur qui souhaite calculer le PNB aux prix constants peut le faire en déflatant les revenus de placements nets reçus des non-résidents au moyen de l'indice implicite de prix global du PIB, puis en ajoutant le résultat au PIB aux prix constants. »
13	De nouveaux tableaux sont ajoutés au Système de comptes macroéconomiques permettant d'intégrer plus de détails sur les dépenses des particuliers en biens et services de consommation et sur l'investissement en capital fixe et en stocks, aux prix courants et aux prix constants de 1981. D'autres détails sont fournis sur le revenu du travail et les provisions pour consommation de capital par secteur. Le tableau des revenus et des dépenses publics est réparti en tableaux distincts pour chaque ordre de gouvernement.
14	Des changements sont apportés à la classification des dépenses en biens des particuliers selon la catégorie de durabilité afin d'assurer une plus grande conformité aux recommandations des Nations Unies.
15	La formation brute de capital fixe est définie de manière à inclure le capital fixe des administrations publiques (à l'exclusion des dépenses en défense) ainsi que tous les frais de mutation relatifs à la vente et à l'achat d'immobilisations existantes.
16	La formation du capital dans les stocks est étendue aux variations des actifs de surplus de guerre et des stocks des organismes publics s'occupant de produits.
17	Le loyer net imputé des immeubles appartenant à des administrations publiques est abandonné.

Source : Statistique Canada, 18 juillet 1986, *Les comptes nationaux des revenus et dépenses du Canada : description des révisions*, Ottawa, document photocopié.

Seulement trois ans après la révision historique, Statistique Canada publie le *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*⁶³, qui, comme le guide actuel, vise à décrire les concepts et la structure des comptes tels qu'ils existent à ce moment-là.

Les participants clés à la révision historique de 1986 comprennent Stewart Wells, Kishori Lal, Barbara Cliff, Albert Meguerditchian et John Randall, qui ont rédigé le *Guide de l'utilisateur*.

2.3.5.9 L'amélioration des comptes financiers et de bilan

Publiés en 1983-1984, les premiers comptes du bilan national du Canada couvrent les actifs financiers et non financiers, les passifs et la valeur nette de tous les secteurs de l'économie, y compris un bilan national consolidé intégrant le bilan des investissements internationaux. Ces comptes se fondent en partie sur les lignes directrices provisoires des Nations Unies sur les comptes du bilan et le rapprochement des stocks et des flux, publiées en 1978. Les comptes de rapprochement des stocks et des flux sont aussi publiés en 1985.

En 1987, des agrégats de crédit sont introduits dans les comptes financiers du Canada en tant qu'extension des comptes du bilan national, à la suite des travaux précurseurs de Benjamin M. Friedman, qui soutient que les banques centrales doivent surveiller les agrégats de crédit plutôt que les agrégats monétaires⁶⁴. Ces agrégats figurent parmi les séries les plus fréquemment citées du compte du bilan trimestriel.

2.3.6 Les années 1990 et 2000

L'élaboration du Système des comptes macroéconomiques du Canada se poursuit dans les années 1990 et 2000. Les principales améliorations comprennent la création de comptes provinciaux et territoriaux et de plusieurs nouveaux comptes satellites. Des études sont menées sur la taille possible de l'économie non mesurée, aussi appelée « économie souterraine », et les comptes financiers sont mis à jour. La période est caractérisée par d'importantes révisions historiques en 1997 et 2012-2015.

2.3.6.1 Les comptes provinciaux et territoriaux

Un des principaux thèmes du développement des comptes macroéconomiques dans les années 1990 est l'expansion et l'amélioration des comptes économiques provinciaux et territoriaux. Les premières estimations des comptes des revenus et dépenses pour les 10 provinces sont produites sur une base expérimentale dans les années 1980. Ces estimations sont ensuite étendues aux trois territoires du Nord, et la décomposition prix-volume est appliquée à ces comptes au début des années 1990. L'échéancier de diffusion officielle est aussi considérablement amélioré.

En 1996, un « Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales » (PASEP) quinquennal est lancé à l'initiative de Finances Canada. L'objectif est d'élaborer un système de comptes de ressources et d'emplois annuels pour les provinces et territoires. Ces comptes doivent constituer une source de statistiques pour une nouvelle formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée (TVH) entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'entente entre les administrations participantes est signée le 23 octobre 1996, mais la taxe même entre en vigueur le 1^{er} avril 1997. Les statistiques doivent être fiables et mériter la confiance de toutes les administrations participantes. Au début, quatre administrations participent directement à l'entente : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral. Le Québec participe également, mais d'une façon différente. On s'attend à ce que les autres provinces signent l'entente dans l'avenir.

L'atteinte des objectifs du projet nécessite une expansion et une refonte majeures du système d'enquête. Il faut accroître la taille des échantillons et repenser les stratégies d'échantillonnage de nombreuses enquêtes existantes pour couvrir toutes les provinces et tous les territoires de façon adéquate. Il faut également lancer de nouvelles enquêtes afin de combler des lacunes statistiques. D'autres données administratives, particulièrement de l'Agence du revenu du Canada, doivent être acquises, organisées et préparées en vue de leur utilisation avec les données d'enquête. Le registre des entreprises — une vaste base de données contenant des renseignements de base sur toutes les entreprises canadiennes ayant un revenu annuel de plus de 30 000 \$ — doit être élargi et amélioré. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures nécessaires pour recueillir l'énorme quantité de données requises pour produire les tableaux des ressources et des emplois des provinces et territoires.

À la fin du projet en 2001, le Canada se retrouve avec le système de comptes régionaux le plus détaillé et le plus complet au monde, ce qui est encore vrai de nos jours.

2.3.6.2 L'économie souterraine

En 1994, Statistique Canada publie une étude importante examinant l'ampleur de l'économie non mesurée ou économie souterraine. L'étude examine chacune des enquêtes et sources de données administratives utilisées pour

produire les estimations du produit intérieur brut et pose la question : dans quelle mesure ces sources de données sont-elles invariablement sous-estimées? Des limites supérieures de l'erreur possible de sous-estimation continue sont attribuées à chacune des principales sources de données, sur la base des connaissances et du jugement des experts des comptes nationaux et des statisticiens des enquêtes-entreprises qui utilisent ces sources de données et qui en sont responsables. Cela permet de calculer une estimation de la limite supérieure de la mesure dans laquelle le PIB pourrait être systématiquement sous-estimé. Des études semblables sont réalisées chaque année depuis 2009. Il est important de surveiller la taille potentielle de l'économie souterraine pour que le Canada dispose d'une mesure globale de l'activité économique. Toutes les études effectuées à ce jour indiquent que la valeur maximale de l'économie souterraine du Canada pourrait correspondre à 2 % ou 3 % du produit intérieur brut.

2.3.6.3 Les comptes des flux financiers et du bilan national

Les comptes financiers sont améliorés durant cette période. Le *Guide des comptes des flux financiers et du bilan national*, un manuel détaillé, est publié en 1989⁶⁵.

Entre 1992 et 1996, le délai de diffusion des comptes des flux financiers trimestriels passe d'environ 90 jours à environ 60 jours après la fin de la période de référence, ce qui correspond au délai de diffusion des autres composantes des comptes nationaux trimestriels. Cela permet de synchroniser l'analyse de la demande globale et de ses composantes avec celle des opérations financières et ouvre la voie aux comptes sectoriels intégrés diffusés en 1997.

En 2003, la fréquence de diffusion des comptes du bilan national et des estimations du bilan des investissements internationaux passe d'annuelle à trimestrielle. De plus, certains types d'actifs de ces comptes sont désormais exprimés à la valeur marchande plutôt qu'à la valeur comptable.

Un nouveau compte satellite des pensions diffusé en 2010 présente les composantes secteur privé et secteur public du système de pensions canadien dans un cadre dynamique d'actifs et de réserves/de flux de revenus et de contributions.

En 2012, les estimations du bilan des investissements directs contenues dans le compte du bilan des investissements internationaux sont converties d'une évaluation au coût historique à une évaluation au prix du marché. Les titres non cotés sont également évalués aux prix du marché pour la première fois, ce qui signifie que l'ensemble du bilan est évalué aux prix du marché.

En 2015, les estimations des comptes du bilan national sont étendues aux estimations trimestrielles des actifs en ressources naturelles

2.3.6.4 Les comptes satellites

Les années 1990 voient également la création d'un certain nombre de « comptes satellites » canadiens. Ces structures statistiques sont étroitement liées à la norme du Système de comptabilité nationale et adoptent une grande partie de ses concepts, conventions et classifications, tout en s'éloignant de la norme sur certains points importants. Cette approche assouplit le Système des comptes macroéconomiques et permet de régler certaines questions importantes qui ne cadrent pas naturellement avec le système standard.

2.3.6.4.1 Le compte satellite des ressources environnementales et naturelles

La comptabilité satellite des ressources environnementales et naturelles est introduite au Canada au début des années 1990. En 1991, le gouvernement affecte un financement permanent à Statistique Canada à cette fin. En 1994, une importante conférence internationale sur les comptes nationaux et l'environnement tenue à Londres, en Angleterre, stimule considérablement les efforts de comptabilité environnementale. Il faudra plusieurs années pour élaborer les enquêtes et préparer les comptes nécessaires, mais le Canada possède aujourd'hui un des meilleurs systèmes de comptabilité satellite environnementale au monde. Des comptes de flux physiques annuels ainsi que certaines enquêtes environnementales sont désormais disponibles. De surcroît, le Canada mène des travaux de recherche dans le domaine de l'évaluation des écosystèmes et crée un compte des terres. En 2012, la Commission de statistique des Nations Unies adopte la première norme internationale pour ce genre de comptabilité, appelée Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE).

2.3.6.4.2 Le compte satellite du tourisme

Un compte satellite du tourisme est également créé dans les années 1990, avec l'appui financier de la Commission canadienne du tourisme. Ces travaux commencent en 1991⁶⁶. L'idée est de combiner les renseignements disponibles sur les nombreuses industries qui vendent des biens et des services aux particuliers, résidents ou non, qui se rendent à une distance considérable de leur résidence. Ces statistiques permettent d'analyser les effets du tourisme sur la production et l'emploi au Canada.

2.3.6.4.3 Le compte satellite des établissements sans but lucratif et du bénévolat

Un compte satellite des établissements sans but lucratif et du bénévolat est créé en 2005 afin de déterminer la contribution économique du secteur sans but lucratif du Canada et d'aider à comprendre ses interactions avec d'autres secteurs de l'économie. Le compte contient un ensemble de statistiques économiques décrivant le secteur sans but lucratif du Canada. Il regroupe un ensemble de comptes économiques standard et une extension hors marché afin d'attribuer une valeur économique au travail bénévole non rémunéré.

2.3.6.4.4 Le compte satellite de la culture

Un compte satellite de la culture est créé en 2010. Il fournit des mesures de l'importance économique de la culture (y compris les arts et le patrimoine) et du sport au Canada en termes de production, de produit intérieur brut et d'emploi.

2.3.6.5 La révision historique de 1997

En 1993, une importante mise à jour de la norme internationale pour la comptabilité nationale, appelée SCN 1993, est publiée. À peu près à la même époque, le Fonds monétaire international publie la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5). Après la parution de ces documents, Statistique Canada entreprend de modifier les comptes macroéconomiques du Canada afin de se conformer le plus possible aux nouvelles normes. Comme lors des mises à jour antérieures visant à assurer la conformité avec les normes internationales, le Canada s'efforce d'aligner ses comptes sur les normes afin de faciliter les comparaisons internationales. Il juge toutefois opportun de s'éloigner des normes à certains égards afin de mieux refléter les sources de données disponibles et la structure institutionnelle du pays. La révision historique des comptes canadiens est publiée en novembre 1997 et couvre la période écoulée depuis le premier trimestre de 1961⁶⁷. Le tableau 2.5 souligne les principaux changements mis en œuvre lors de cette révision.

Tableau 2.5
Changements mis en oeuvre lors de la révision historique de 1997⁶⁸

Numéro de changement	Description
1	Les indemnités de retraite (indemnités de départ) sont incluses dans les revenus supplémentaires du travail à compter de 1990, année où les données de l'Agence du revenu du Canada ont été mises à la disposition de Statistique Canada. Ces indemnités étaient auparavant omises en raison d'un manque de données de base.
2	Certains impôts sur la masse salariale des employeurs sont exclus des revenus supplémentaires du travail parce qu'il n'y avait aucun avantage économique connexe direct pour les employés. Ils sont reclassifiés comme impôts sur la production.
3	À compter de 1961, les dépenses pour soins médicaux et hospitalisation ne sont plus déduites des revenus de cotisations des commissions des accidents du travail lors de l'estimation des contributions de l'employeur.
4	L'ajustement T4 pour sous-estimation de l'Agence du revenu du Canada pour les pourboires sur les repas, l'hébergement et la coiffure est étendu aux services des porteurs dans les gares. On rajuste aussi à la baisse l'estimation des pourboires sur les services de coiffure et de beauté.
5	Les coûts de transfert sur la vente de logements existants sont étendus non seulement aux commissions de courtage, mais aussi aux frais juridiques et autres frais liés au transfert de logements existants.
6	Avant la révision historique, tous les achats d'équipement et d'installations par la Défense nationale étaient considérés comme des dépenses courantes. Dans le cadre de la révision et conformément au SCN 1993, les dépenses engagées pour des installations et des équipements utilisés par les forces armées qui peuvent aussi servir à des fins civiles (aéroports, quais, routes, hôpitaux, avions de transport, etc.) sont traitées comme des dépenses en immobilisations avec une imputation associée pour la consommation de capital au cours des périodes comptables subséquentes. Les achats d'armes de destruction et de leurs systèmes de soutien continuent d'être traités comme des dépenses courantes.

Tableau 2.5
Changements mis en oeuvre lors de la révision historique de 1997⁶⁸

Numéro de changement	Description
7	Avant la révision historique, un ajustement à la hausse était apporté chaque année aux dépenses en immobilisations au titre des machines et du matériel au sol, puisque les entreprises déclarent généralement les petits articles du compte capital comme dépenses d'exploitation plutôt que comme dépenses en immobilisations. Cet ajustement est supprimé dans le cadre de la révision, conformément au SCN 1993 et parce qu'il y a peu de renseignements disponibles sur lesquels fonder une telle correction.
8	La définition des dépenses capitalisées au titre de la prospection minière est étendue aux dépenses de prospection générale engagées par les sociétés minières pour leur propre compte, ou par des sociétés de prospection sous contrat, ainsi qu'aux dépenses encourues pour des relevés géologiques et géophysiques dans la prospection pétrolière et gazière..
9	Les paiements échelonnés sur plusieurs périodes comptables pour d'importantes acquisitions d'immobilisations sont reclassifiés comme flux financiers, plutôt que comme dépenses en immobilisations, pour les opérations entre résidents et non-résidents. Pour les opérations entre résidents, ces flux continuent d'être traités comme des dépenses en immobilisations en raison des limitations des données de base.
10	Les véhicules automobiles acquis par bail financier sont maintenant alloués au secteur utilisateur, comme le recommande le SCN 1993. Tous les autres biens d'équipement acquis par contrat de location continuent d'être alloués au secteur du propriétaire plutôt qu'à celui de l'utilisateur, en raison des limitations des données de base.
11	La recommandation du SCN 1993 d'enregistrer la valeur des exportations et importations de biens FAB à la frontière de l'économie exportatrice est adoptée. Les exportations et importations étaient auparavant évaluées à l'usine, et les coûts de transport de l'usine à la frontière étaient considérés comme un échange de services. Dans les tableaux des ressources et des emplois, on continue d'enregistrer les importations détaillées CAF incluant les droits de douane, lesquels sont compensés au niveau agrégé, de sorte que la valeur totale des importations de biens et services est la même que dans la balance des paiements.
12	Comme le recommande le SCN 1993, tous les biens importés pour transformation, puis réexportés sont réputés changer de propriétaire à la frontière et sont classés dans la catégorie du commerce de biens plutôt que de services. Ce changement touche surtout les importations d'uranium et d'or.
13	Comme le recommande le MBP5, le compte des voyages internationaux est reconfiguré : il inclut désormais un large éventail de biens relatifs aux voyages ainsi que les dépenses de voyage engagées à des fins éducatives et médicales, et il exclut les billets de transport (qui passent au compte des transports) et établit une nouvelle distinction entre voyage d'affaires et voyage personnel.
14	La méthode suggérée dans le SCN 1993 pour les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), qui s'applique déjà aux banques, est étendue à d'autres sociétés financières. En outre, les SIFIM sur les opérations commerciales des caisses de crédit passent de la consommation des ménages à la consommation intermédiaire, et les SIFIM sont calculés pour la première fois sur les dépôts et les emprunts des administrations publiques.
15	Le partage de la production des SIFIM entre les déposants et les emprunteurs est recalculé en fonction de la valeur des dépôts et des prêts en souffrance, et la part attribuée aux déposants de chaque secteur se fonde sur la part des dépôts du secteur.
16	La recommandation du SCN 1993 d'affecter les SIFIM aux exportations et importations est adoptée dans les comptes des revenus et des dépenses et les tableaux des ressources et des emplois. Aucune affectation de ce genre n'est effectuée dans la balance des paiements, conformément aux différentes recommandations du MBP5.
17	La recommandation du SCN 1993 d'inclure les revenus de placements des réserves techniques dans la production des sociétés d'assurances est adoptée.
18	Conformément aux recommandations du SCN 1993, la catégorie « redevances gouvernementales sur les ressources naturelles » est éliminée, de même que le paiement de ces redevances sur la consommation intermédiaire des industries qui utilisent ces ressources.
19	Avant la révision historique, les producteurs non marchands n'apparaissaient pas dans les tableaux des ressources et des emplois. Leurs entrées étaient allouées directement à la consommation finale. Dans le cadre de la révision, les producteurs non marchands sont inclus dans les tableaux des ressources et des emplois, conformément aux recommandations du SCN 1993.
20	Les statistiques sur les comptes des flux financiers désaisonnalisés sont produites à un niveau d'agrégation sectoriel suffisant pour établir la correspondance avec les estimations sectorielles désaisonnalisées des comptes des revenus et dépenses.
21	Avant la révision historique, les opérations sur or étaient traitées de manière spéciale et inhabituelle. Après la révision, l'or non monétaire est traité comme un produit normal, et les opérations sur or non monétaire sont enregistrées comme des variations de stocks. La transformation d'or en actif financier par les autorités monétaires est désormais enregistrée dans le compte des autres changements d'actifs. Ce traitement est appliqué rétroactivement à 1968.
22	La recommandation du SCN 1993 d'inclure les titres garantis par des actifs dans le compte financier et celui du bilan est adoptée. Ces titres sont désormais enregistrés dans la catégorie « titres autres que les actions ». La plupart des actifs titrisés sont associés à un nouveau secteur institutionnel appelé « émetteurs de titres garantis par des actifs ».
23	Les universités sont retirées du secteur des ménages et deviennent un sous-secteur des administrations provinciales et territoriales. Les collèges sans but lucratif sont aussi classés dans ce sous-secteur. Les conseils scolaires de Terre-Neuve-et-Labrador, auparavant inscrits dans le secteur des ménages, deviennent un sous-secteur des administrations publiques locales. Les hôpitaux sans but lucratif, qui étaient auparavant un sous-secteur distinct des administrations publiques, deviennent un sous-secteur des administrations provinciales et territoriales. Tous les organismes d'assurance-dépôts, dont certains étaient auparavant classés comme entreprises commerciales, sont transférés au secteur des administrations publiques. Les sociétés d'habitation des administrations provinciales et locales passent du secteur des entreprises au secteur des administrations publiques. Toutes les modifications apportées à l'univers du secteur public entrent en vigueur à la date de création de l'unité institutionnelle ou en 1961, la date la plus récente étant retenue.
24	Tous les crédits d'impôt remboursables, dont certains étaient auparavant déduits des revenus fiscaux, sont considérés comme des dépenses.

Tableau 2.5
Changements mis en oeuvre lors de la révision historique de 1997⁶⁸

Numéro de changement	Description
25	La recommandation du SCN 1993 de considérer comme des impôts indirects les paiements effectués par les ménages pour obtenir des autorisations ou des permis précis, comme l'autorisation d'utiliser ou de posséder un véhicule, est adoptée. Certains de ces paiements étaient auparavant traités comme des impôts directs.
26	La recommandation du SCN 1993 de traiter les paiements effectués pour couvrir les pertes sur la production courante comme une subvention et ceux effectués pour couvrir d'importants déficits d'exploitation accumulés sur deux ans ou plus comme un transfert de capital est adoptée.
27	Les dettes annulées par les administrations publiques sont traitées comme des transferts de capital, conformément aux recommandations du SCN 1993. Les dettes radiées par des entreprises sont traitées comme des ajustements au bilan dans le compte des autres changements d'actifs.
28	Avant la révision historique, on attribuait une petite part de l'impôt sur le revenu des sociétés perçu auprès des compagnies d'assurance-vie au secteur des ménages. Cet ajustement disparaît après la révision. On considère plutôt que ces sociétés paient l'impôt en entier, et le revenu attribué au secteur des ménages est enregistré après déduction dudit impôt.
29	Les transferts de capital des administrations locales à leurs propres entreprises publiques, à d'autres entreprises ou à des particuliers, qui n'étaient pas enregistrés auparavant, sont désormais enregistrés comme transferts de capital des administrations locales.
30	Les subventions tenant lieu d'impôt payées par l'administration fédérale et les administrations provinciales aux administrations locales sont traitées comme des impôts indirects plutôt que comme des transferts.
31	Un passif de l'administration fédérale est désormais enregistré au titre des provisions pour pertes sur les prêts à l'étranger de la Société pour l'expansion des exportations et de la Commission canadienne du blé. Ces provisions pour prêts étaient auparavant déduites des actifs de l'administration fédérale dans ces sociétés.

Source : Kishori Lal, octobre 1998, *Révision historique 1997 du Système de comptabilité nationale du Canada : Relevé des modifications à la classification des secteurs et des opérations, aux concepts et à la méthodologie*, Statistique Canada.

Quatre ans après la révision historique, un autre changement recommandé dans la norme SCN 1993 entre en vigueur : la transition des estimations des dépenses en produits aux prix constants, auparavant fondées sur l'indice en chaîne rebasé tous les cinq ans de Laspeyres, à l'indice enchaîné trimestriellement de Fisher. Ce changement vise à atténuer le problème d'indexation du « biais de substitution » et à rendre les estimations du PIB réel du Canada comparables à celles des États-Unis et d'autres pays avancés⁶⁹.

À peu près à la même époque, les dépenses en logiciels préemballés et sous licence et en logiciels personnalisés et internes sont capitalisées dans les comptes⁷⁰. Ce changement affecte le bilan national ainsi que la formation brute de capital dans les comptes des revenus et dépenses et des ressources et emplois. Il aligne les pratiques du Canada sur celles des États-Unis et d'autres pays avancés qui ont intégré les logiciels à leurs estimations des investissements au cours des années précédentes. Il les aligne également sur la recommandation de la norme SCN 1993 selon laquelle les achats de logiciels par les entreprises et les administrations publiques doivent être traités dans les comptes nationaux comme des investissements plutôt que des dépenses courantes.

La recommandation du SCN 1993 selon laquelle les œuvres artistiques et créatives originales, les acquisitions nettes d'objets de valeur, les animaux utilisés pour produire année après année et les arbres cultivés dans des plantations doivent tous être capitalisés n'est pas adoptée en raison des limitations des données de base. Par ailleurs, la recommandation voulant que l'on reconnaisse cinq grands secteurs institutionnels intérieurs — les ménages (y compris les entreprises non constituées en sociétés), les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières, les sociétés financières et les administrations publiques — au lieu des trois secteurs d'alors — les particuliers et les entreprises non constituées en sociétés (y compris les ISBLSM), les sociétés et les entreprises publiques, et les administrations publiques — n'est pas adoptée à ce moment-là, mais elle le sera lors de la révision historique de 2012. De même, la recommandation qu'une distinction soit faite entre les dépenses de consommation finale et les dépenses de consommation finale réelle n'est pas mise en oeuvre en 1997, mais elle est inscrite sur la liste des futures priorités au moment de la rédaction du présent article.

2.3.6.6 Les révisions historiques de 2012 et 2015

La dernière révision historique est diffusée en deux étapes — en 2012 et 2015 — et il reste d'autres chapitres à venir. Elle applique bon nombre des changements de la norme SCN 2008 et certains changements de la norme SCN 1993. Elle couvre les estimations remontant au premier trimestre de 1981. Les principaux éléments de cette révision historique sont répertoriés au tableau 2.6.

Tableau 2.6
Changements mis en œuvre lors des révisions historiques de 2012 et 2015⁷¹

Numéro de changement	Description
1	Les dépenses en recherche et développement sont transférées de la consommation intermédiaire à la formation brute de capital, comme le recommande le SCN 2008. Ces dépenses, ainsi que les statistiques existantes sur les investissements dans les logiciels et la prospection minière, sont classées dans une nouvelle catégorie d'investissements : les produits de la propriété intellectuelle.
2	Les dépenses en systèmes d'armes militaires, auparavant traitées comme des dépenses courantes des administrations publiques, sont reclassées dans la catégorie des dépenses en immobilisations, comme le recommande le SCN 2008.
3	Pour estimer la consommation de capital fixe, on utilise désormais la méthode du coût de remplacement par dépréciation géométrique. Les estimations des sociétés, des entreprises non constituées en sociétés et des entreprises publiques se fondaient auparavant sur le coût d'origine par amortissement linéaire. Le SCN 2008 recommande la méthode du coût de remplacement.
4	Le capital des entreprises non cotées et du capital inter-sociétés est estimé à la valeur marchande, comme le capital des sociétés cotées et des autres actifs et passifs du bilan national et du bilan des investissements internationaux.
5	Le classement des produits et des industries utilisé dans le Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) est mis à jour de manière à fournir plus de détails qu'avant sur les services et les industries qui fournissent des services, et moins de détails sur les biens et les industries productrices de biens. Pour les dépenses de consommation des ménages, on adopte la classification internationale des dépenses de consommation individuelle selon la destination (COICOP).
6	Les six secteurs institutionnels recommandés par le SCN 2008 – les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques et les non-résidents – sont adoptés. Le SCCM distinguait auparavant quatre grands secteurs : les particuliers et entreprises individuelles (y compris les ISBLSM), les sociétés (financières ou autres), les administrations publiques et les non-résidents. Un nouveau sous-secteur des administrations publiques est défini : les administrations publiques autochtones. Ces unités institutionnelles étaient auparavant incluses dans le secteur des ménages.
7	Un changement substantiel est apporté à la présentation des revenus et des dépenses. Avant 2012, le Canada suivait la présentation recommandée dans la norme SCN 1968. Le format « séquence de comptes » du SCN 2008 adopté lors de la révision historique aligne la présentation sur celle utilisée par d'autres pays.
8	Des estimations nouvelles et améliorées des statistiques du secteur des administrations publiques sont introduites, après de vastes efforts visant à adopter les concepts expliqués dans le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 du Fonds monétaire international et à exploiter les données auparavant non disponibles des grands livres généraux des administrations provinciales, territoriales et locales. Les nouveaux concepts et méthodes comptables et les sources de données améliorées permettent de produire des mesures plus exactes des revenus, des dépenses, des soldes d'exploitation et des actifs et passifs des administrations publiques.
9	Les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées, auparavant comptabilisées en trésorerie, sont désormais enregistrées selon la comptabilité d'exercice, ce qui signifie que les recettes des régimes de retraite sont enregistrées comme un revenu au moment où le travail est effectué.
10	L'amélioration des données de base entraîne une révision à la hausse des services financiers achetés par les ménages en échange de charges explicites (une composante des dépenses de consommation finale) et une réduction correspondante des services financiers achetés par les entreprises en échange de charges explicites (une dépense de consommation intermédiaire). Les frais de courtiers en valeurs immobilières payés par les ménages sont aussi révisés à la hausse.
11	Les estimations du patrimoine des ressources naturelles, calculées dans le cadre des efforts déployés pour créer un compte satellite environnemental, sont ajoutées au compte du bilan national trimestriel.
12	On améliore les estimations de la valeur marchande des biens immobiliers résidentiels en utilisant les données de base des fichiers de l'Enquête sur la sécurité financière et des fichiers d'évaluation foncière. Ces statistiques étaient auparavant calculées au moyen de la méthode de l'inventaire permanent.
13	La durée de vie de divers types d'actifs non résidentiels, de machines et de matériel est révisée, ce qui entraîne une hausse des estimations de la consommation de capital fixe et une baisse des estimations du stock de capital net.
14	Les estimations des investissements dans les structures résidentielles sont révisées à la hausse en conséquence de l'amélioration des renseignements disponibles sur la valeur des améliorations foncières transférée par les promoteurs immobiliers aux municipalités, par suite de l'aménagement de lotissements résidentiels.
15	Les subventions liées à l'assurance-récolte offertes aux agriculteurs sont reclassifiées comme subventions sur la production plutôt que sur les produits.
16	Dans le cadre des efforts déployés pour assurer une plus grande conformité aux normes comptables macroéconomiques internationales, les obligations sécurisées, les billets de dépôt au porteur et les autres titres émis par des banques à charte passent de la catégorie « passif-dépôts des banques à charte » à la catégorie « obligations et autres titres à court terme » des comptes des flux financiers.
17	Le compte des autres changements d'actifs, qui combine le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation, est introduit dans la séquence des comptes, comblant ainsi la dernière lacune de la séquence qui détermine la différence entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture d'une période comptable donnée. Les deux composantes de ce compte, soit le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation, ne sont pas encore identifiées de façon distincte.
18	La révision historique permet également d'améliorer les méthodes d'estimation pour certaines composantes des comptes nationaux, particulièrement le revenu des entreprises individuelles, la répartition sectorielle du revenu en dividendes et du revenu du travail, les estimations des indices de prix du commerce international, les estimations des dépenses de voyage, les dépenses des ménages en véhicules d'occasion ainsi que les exportations et importations de services.

Source : Pages du site Web de Statistique Canada [Un aperçu préliminaire de la révision historique du Système canadien des comptes nationaux](#) et [Résultats de la révision exhaustive du Système canadien des comptes macroéconomiques de 2015](#).

Encadré 2.1**Versions des comptes des revenus et des dépenses****1. Version de 1946**

La première version des comptes des revenus et des dépenses contient les statistiques annuelles de 1938 à 1945 et est conforme à la norme internationale en voie d'élaboration à ce moment-là, mais qui n'a pas encore été formalisée. Pour les statistiques mêmes et d'autres détails, veuillez consulter : Bureau fédéral de la statistique, avril 1946, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1938-1945*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi.

2. Version de 1962 (SCN 1953)

Cette version présente les statistiques annuelles de 1926 à 1956. Ces statistiques sont conformes à la norme SCN internationale de 1953. Pour les statistiques mêmes et d'autres détails, veuillez consulter : Bureau fédéral de la statistique, 1962, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1956*, produit no 13-502 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

3. Version de 1974 (SCN 1968)

Cette version présente les statistiques annuelles de 1926 à 1974 et les statistiques trimestrielles de 1947 à 1974. Ces statistiques sont conformes à la norme SCN internationale de 1968. Les statistiques originales mêmes sont disponibles sur papier dans : Statistique Canada, 1975, *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses*, volume 1, *Les estimations annuelles*, et volume 2, *Les estimations trimestrielles*, produit no 13-549-F au catalogue de Statistique Canada. Ces statistiques sont mises à jour jusqu'en 1997, année où elles sont remplacées par de nouvelles statistiques fondées sur la norme SCN 1993. **Les statistiques trimestrielles de 1947 à 1997 sont disponibles dans les tableaux 36-10-0136-01 à 36-10-0149-01 inclusivement. Les statistiques annuelles de 1926 à 1986 sont disponibles dans les tableaux 36-10-0150-01 à 36-10-0204-01 inclusivement.**

4. Version de 1997 (SCN 1993)

Cette version présente les statistiques annuelles et trimestrielles de 1961 à 1997. Ces statistiques sont conformes à la norme SCN internationale de 1993. Elles sont mises à jour jusqu'en 2012, année où elles sont remplacées par de nouvelles statistiques fondées sur la norme SCN 2008. **Les statistiques trimestrielles de 1961 à 2012 sont disponibles dans les tableaux 36-10-0239-01 à 36-10-0253-01 inclusivement. Les statistiques annuelles de 1961 à 2011 sont disponibles dans les tableaux 36-10-0254-01 à 36-10-0297-01, 36-10-0100-01, 36-10-0365-01, et 36-10-0367-01.**

5. Version de 2012 (SCN 2008)

Cette version est encore en vigueur. Elle comprend les statistiques trimestrielles de 1981 à ce jour. Ces statistiques sont conformes à la norme SCN internationale de 2008. **Les statistiques trimestrielles sont disponibles dans les tableaux 36-10-0103-01 à 36-10-0112-01, 36-10-0114-01 à 36-10-0118-01, 36-10-0121-01 à 36-10-0127-01, 36-10-0435-01, 36-10-0477-01, et 36-10-0484-01.**

2.4 Conclusion

Le présent chapitre raconte l'histoire du SCCM, depuis sa création durant la première moitié du XX^e siècle jusqu'à ce qu'il devienne graduellement la vaste base de données statistiques sophistiquée et essentielle d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons expliqué, la croissance et l'amélioration des comptes au fil des décennies ont été facilitées par plusieurs développements plus ou moins parallèles. L'un d'eux est l'évolution constante du cadre conceptuel du Système de comptabilité nationale international, décrite plus tôt dans le présent chapitre. Mentionnons également la progression continue des méthodes et systèmes de calcul numérique durant cette même période, qui ont aidé les comptables nationaux et les statisticiens des enquêtes-entreprises à créer des bases de données plus vastes et plus à jour grâce à des méthodologies plus raffinées. La science mathématique des enquêtes statistiques s'est aussi beaucoup améliorée, permettant au SCCM de bénéficier de données plus fiables et mieux ciblées. Les bases de données administratives — particulièrement celles de l'Agence du revenu du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada — sont devenues plus importantes, plus détaillées et plus faciles d'accès pour Statistique Canada avec le temps. Par ailleurs, le nombre et les niveaux de scolarité des employés travaillant, directement ou indirectement, aux comptes ont beaucoup augmenté. Ce ne sont là que quelques-uns des facteurs qui ont permis le développement de ce qui est aujourd'hui une base de séries chronologiques macroéconomiques remarquablement fiable et complète.

Bien sûr, l'histoire ne s'arrête pas là. Il ne fait aucun doute que le SCCM continuera d'évoluer et de s'améliorer dans l'avenir, au fur et à mesure de l'évolution de l'économie du Canada et des besoins de sa population.

Notes pour le chapitre 2

1. Duncan McDowall, 2008, *La somme des satisfactions : le Canada à l'ère des comptes nationaux*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
2. En plus de l'ouvrage de Duncan McDowall sur les comptes nationaux du Canada, deux autres livres examinent l'histoire du Bureau fédéral de la statistique et de Statistique Canada. L'un a été rédigé par David Worton (David Worton, 1998, *Le Bureau fédéral de la statistique : Les origines et l'évolution du bureau central de la statistique au Canada, 1841-1972*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press) et l'autre, par Sylvie Blais, gestionnaire de projet pour le 75e anniversaire de Statistique Canada (Sylvie Blais, 1993, *75 ans à compter : l'histoire de Statistique Canada*, Statistique Canada).
3. Copié du site Web des [Nations Unies](#).
4. Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations, 1947, *Mesure du revenu national et établissement d'une comptabilité nationale : rapport du sous-comité des statistiques du revenu national du Comité d'experts statisticiens de la Société des Nations*, Genève, Nations Unies, « Études et rapports sur les méthodes statistiques », n° 7. (Ce document était en cours de rédaction au moment où les fonctions de la Société des Nations dans le domaine des statistiques ont été assumées par les Nations Unies.)
5. Nations Unies, 1953, *Système de comptabilité nationale et tableaux connexes*, New York, Nations Unies, « Études méthodologiques », n° 2. Rapport préparé par un groupe d'experts en revenu national nommés par le secrétaire général.
6. Comme il est expliqué dans les chapitres qui suivent, les entreprises non constituées en sociétés sont désormais regroupées avec les ménages, car, dans la pratique, il est généralement impossible de dégager les états financiers d'une entreprise non constituée en société de ceux du ménage.
7. Nations Unies, 1960, *Système de comptabilité nationale et tableaux connexes*, New York, Nations Unies, « Études méthodologiques », série F, n° 2, rév. 1. et Nations Unies, 1964, *Système de comptabilité nationale et tableaux connexes*, New York, Nations Unies, « Études méthodologiques », série F, n° 2, rév. 2.
8. Nations Unies, 1968, *Système de comptabilité nationale*, New York, Nations Unies, « Études méthodologiques », série F, n° 2, rév. 3. Cet ouvrage compte 246 pages.
9. Nations Unies, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale et Commission des communautés européennes, 1993, *Système de comptabilité nationale 1993*, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington (D.C.).
10. Kishori Lal représente le Canada au sein du groupe consultatif d'experts durant cette période.
11. *Ibid.*, p. 577 à 594.
12. *Ibid.*, p. 577.
13. Nations Unies, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque mondiale et Commission des communautés européennes, 2009, *Système de comptabilité nationale 2008*, New York.
14. Karen Wilson représente le Canada au sein du groupe consultatif d'experts durant cette période.
15. *Ibid.*, p. 605 à 624.
16. *Ibid.*, p. 605.
17. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 21.
18. Les estimations courantes du patrimoine national sont disponibles dans les comptes financiers et du patrimoine. Voir le chapitre 6.
19. Bureau fédéral de la statistique, 1936, *Richesse nationale du Canada*, Ottawa, p. 1, publication autorisée par W.D. Euler, député et ministre du Commerce.
20. Le Bureau fédéral de la statistique a été fondé en 1918. Le Bureau a été renommé Statistique Canada en 1971.

21. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 46.
22. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 41.
23. Voir le chapitre 5 pour en savoir plus sur les estimations nationales, provinciales et territoriales du revenu telles qu'elles existent de nos jours.
24. Bureau fédéral de la statistique, 1941, *National Income of Canada 1919-1938*, Part 1, Ottawa, publication autorisée par James A. MacKinnon, député et ministre du Commerce.
25. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 60.
26. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 58 à 60.
27. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 61.
28. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 68.
29. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 91.
30. Le chapitre 5 contient une description des comptes des revenus et des dépenses tels qu'ils existent de nos jours.
31. Gouvernement du Canada, avril 1945, *Employment and Income with Special Reference to the Initial Period of Reconstruction*, Ottawa.
32. Bureau fédéral de la statistique, avril 1946, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1938-1945*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi.
33. Au milieu des années 1950, Julius Shiskin du bureau du recensement des États-Unis met au point une méthode de désaisonnalisation plus sophistiquée faisant appel à des ordinateurs électroniques. Sa méthode est adoptée par le Canada vers la fin de cette décennie. Elle est améliorée et remaniée à plusieurs reprises par la suite et est aujourd'hui connue sous le nom de méthode X13ARIMA-SEATS.
34. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 130.
35. Anthony Scott et William Hood, 1957, *Production, travail et capital dans l'économie canadienne*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.
36. William Hood, 1958, *Le financement de l'activité économique au Canada*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.
37. Le chapitre 6 contient une description des comptes des flux financiers et des comptes du bilan national tels qu'ils existent de nos jours.
38. Bureau fédéral de la statistique, 1962, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1956*, produit n° 13-502 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
39. Firestone élabore les estimations initiales du PIB du Canada de 1876 à 1926 (O.J. Firestone, 1958, *Canada's Economic Development, 1876-1953, With Special Reference to Changes in the Country's National Product and National Wealth*, Londres, Bowes and Bowes, « Income and Wealth Series VII »). Morris Altman prépare des estimations révisées du PIB de 1870 à 1930 dans « Revised Real Canadian GNP Estimations and Canadian Economic Growth, 1870-1926 », *Review of Income and Wealth*, série 38, n° 4 (décembre 1992). Des estimations limitées des comptes nationaux sont également disponibles pour les années antérieures à 1926 dans : F.H. Leacy et K.A.H. Buckley (éd.), 1983, *Statistiques rétrospectives du Canada*, deuxième édition, Statistique Canada. Ces estimations se rapportent au revenu intérieur net par industrie, au revenu du travail par industrie et à la formation intérieure brute de capital.
40. Penelope Hartland, 1954, *The Canadian Balance of Payments Since 1868*, National Bureau of Economic Research; Jacob Viner, 1924, *Canada's Balance of International Indebtedness, 1900-1913*, Harvard University Press.
41. Bureau fédéral de la statistique, 1939, *The Canadian Balance of International Payments, A Study of Methods and Results*, Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie.

42. Bureau fédéral de la statistique, 1949, *The Canadian Balance of International Payments, 1926 to 1948*, Ottawa, Edmund Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie.
43. Le chapitre 8 contient une description de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux tels qu'ils existent de nos jours.
44. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 154.
45. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 166..
46. La mise à jour et l'amélioration du système d'enquêtes-entreprises constituent une énorme tâche. Bon nombre des mesures prises entre 1996 et 2001 dans le cadre du Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales permettent de faire d'importants progrès dans ce processus continu.
47. Le chapitre 4 contient une description des comptes des ressources et des emplois tels qu'ils existent de nos jours.
48. Pour en savoir plus sur l'évolution des tableaux des ressources et des emplois au cours des 40 premières années de leur existence à Statistique Canada, consulter : Kishori Lal, avril 2001, [Évolution des tableaux canadiens d'entrées - de 1961 à ce jour](#), Statistique Canada, document polycopié accessible sur le site Web de Statistique Canada.
49. Bureau fédéral de la statistique, 1965, *Indices de la production par personne occupée et par heure/personne, Industries non agricoles commerciales, 1947 à 1963*, Ottawa; Bureau fédéral de la statistique, novembre 1967, *Tendances de la productivité agrégée, 1946 à 1966*, produit n° 14-201 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
50. Bureau fédéral de la statistique, août 1969, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1968*, Ottawa.
51. Bureau de statistique des Nations Unies, 1968, *Système de comptabilité nationale*, New York, « Études méthodologiques », série F, n° 2, rév. 3.
52. Les données de ce tableau sont tirées de : Bureau fédéral de la statistique, août 1969, *Comptes nationaux, revenus et dépenses, 1926-1968*.
53. Statistique Canada, 1975, *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses*, volume 1, *Les estimations annuelles*; volume 2, *Les estimations trimestrielles*; et volume 3, [Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses](#), produit n° 13-549-F au catalogue de Statistique Canada.
54. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 181.
55. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 180.
56. Oli Hawrylyshyn, décembre 1974, *Examen de quelques propositions récentes visant à modifier et à étendre la mesure du P.N.B.*, produit n° 13-558 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
57. Environnement Canada est devenu un ministère du gouvernement du Canada en 1971. Au moment de la rédaction du présent chapitre, le nom du ministère était Environnement et Changement climatique Canada.
58. Cyril Hodgins, 15 novembre 1979, *National Accounts Data Quality and Timeliness: A Review of the Issues in Relation to the Economic Policy Process*, Statistique Canada, document polycopié non publié. Hodgins mentionne que, dans les années 1950 et 1960, le Bureau produisait une estimation rapide des comptes des revenus et dépenses environ 45 jours après le trimestre de référence. Cependant, ces estimations n'ont pas été suffisamment fiables pour faire l'objet d'une diffusion officielle.
59. Pour en savoir plus sur la crise des années 1970 et du début des années 1980 à Statistique Canada, consulter : Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 205 à 223.
60. Duncan McDowall, *op. cit.*, p. 236.
61. Statistique Canada, 18 juillet 1986, *Les comptes des revenus et des dépenses du Canada : description des révisions*, Ottawa, document polycopié.
62. Les données de ce tableau sont tirées de : Statistique Canada, 18 juillet 1986, *Les comptes des revenus et des dépenses du Canada : description des révisions*, Ottawa, document polycopié.

63. Statistique Canada, 1989, *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*, produit n° 13-589F au catalogue de Statistique Canada.
64. Voir, par exemple : Benjamin M. Friedman, février 1983, « Monetary Policy with a Credit Aggregate Target », *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, vol. 18, n° 1, p. 117 à 147.
65. Statistique Canada, février 1989, *Guide des comptes des flux financiers et des comptes du bilan national*, Ottawa, produit n° 13-585F au catalogue de Statistique Canada.
66. Jocelyn Lapierre, mai 1991, *Proposition en vue de l'établissement d'un compte satellite et d'un système d'information du tourisme*, Statistique Canada, document de discussion non publié.
67. Les statistiques non révisées de 1926 et des années ultérieures sont encore disponibles dans 69 tableaux. Les tableaux 36-10-0136-01 à 36-10-0149-01, qui couvrent la période de 1947 à 1997, sont trimestriels, et les tableaux 36-10-0150-01 à 36-10-0204-01, qui couvrent surtout la période de 1926 à 1986, sont annuels. Il est malheureusement impossible de recalculer les données de ces tableaux à partir du début en utilisant la norme comptable SCN 1993.
68. Les données de ce tableau sont tirées du document : Kishori Lal, octobre 1998, *Révision historique 1997 du Système de comptabilité nationale du Canada – Relevé des modifications à la classification des secteurs et des opérations, aux concepts et à la méthodologie*, Statistique Canada.
69. Les estimations de Laspeyres et Fisher aux prix constants sont examinées au chapitre 7.
70. Chris Jackson, 2001, *Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale*, « Comptes des revenus et dépenses, série technique », Statistique Canada.
71. Les données de ce tableau sont tirées des pages suivantes du site Web de Statistique Canada : [Un aperçu préliminaire de la révision historique du Système canadien des comptes nationaux](#) et [Résultats de la révision exhaustive du Système canadien des comptes macroéconomiques de 2015](#).

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 3 Concepts clés en bref

Objet du chapitre 3

Les comptes nationaux donnent une image simplifiée d'une réalité très complexe : l'économie. Le présent chapitre présente et explique les principaux concepts et catégories qui composent cette image et décrit la norme internationale « séquence des comptes », un cadre comptable qui intègre le tout. Les chapitres suivants étoffent ces concepts en décrivant et éclairant la structure du Système des comptes macroéconomiques du Canada (SCMC).

3.1 Introduction

L'économie est quelque chose dont nous en entendons parler tous les jours dans les médias. Mais qu'est-ce qu'une économie? C'est un vaste réseau d'agents économiques — comme les ménages, les entreprises, les administrations publiques et les non-résidents — qui s'adonnent à des activités de production, de distribution, de consommation, d'épargne et d'investissement dans une région géographique donnée. Le SCMC vise à décrire et à quantifier l'économie du pays au fur et à mesure de son évolution au fil du temps et permet d'établir des comparaisons avec d'autres économies.

Les particuliers vivent dans une économie locale ou communautaire. Ils achètent des biens dans les magasins locaux et travaillent dans des entreprises ou des administrations publiques locales. Cette économie à son tour se situe dans des économies plus vastes à l'échelle d'une municipalité, d'une province, d'un pays et même du monde entier. Malgré leur nom, les comptes nationaux peuvent représenter des économies à tous ces niveaux. Au Canada, les comptes nationaux dressent un portrait macroéconomique intégré des 13 provinces et territoires sur une base individuelle, ainsi que du pays dans son ensemble. Comme d'autres pays, le Canada soumet chaque année ses statistiques des comptes nationaux aux organisations internationales — l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies (ONU), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM)¹ qui les regroupent afin de produire des statistiques pour l'économie mondiale. En d'autres termes, les comptes nationaux donnent une image intégrée et globale de l'économie mondiale à plusieurs niveaux, et les comptes nationaux du Canada fournissent les éléments canadiens du portrait économique mondial.

Le présent chapitre identifie, explique et examine les principaux concepts et classifications qui sous-tendent les comptes nationaux du Canada. Il s'appuie largement sur l'information contenue dans la norme internationale du Système de comptabilité nationale, désignée ici par le sigle SCN 2008².

3.2 Concepts

Les économies modernes sont complexes. Elles font généralement intervenir un grand nombre d'acteurs — particuliers, ménages, entreprises, organisations sans but lucratif, administrations publiques — qui interagissent jour après jour afin d'atteindre leurs objectifs individuels. Dans les comptes nationaux, ces acteurs sont appelés « unités institutionnelles » et regroupés en « secteurs institutionnels » selon leurs objectifs et fonctions. Leurs interactions portent surtout sur des **opérations** — une partie achetant et l'autre vendant des biens, des services ou des actifs — mais elles peuvent aussi concerner des **transfers**³ sans contrepartie. Le système facilite la **production**, la **distribution** et la **consommation** de biens et services et l'**accumulation** d'actifs au fil du temps.

3.2.1 Stocks et flux

Les comptes économiques mesurent les stocks et les flux de valeur économique. Un stock mesure la valeur économique à un moment donné, par exemple à la fin d'une année⁴. En revanche, un **flux** de valeur est une variation de la valeur économique sur une certaine période, par exemple une semaine, un mois ou une année. Les stocks se caractérisent par l'instant où ils sont mesurés, mais ils n'ont pas de dimension temporelle — ils ne sont pas mesurés par mois ou par an. Par contre, les flux sont définis par leur dimension temporelle et mesurés par mois, par trimestre ou par année. Les concepts de stock et de flux sont étroitement liés parce que la différence entre le stock d'une

chose à un moment donné et le stock de cette même chose à un moment antérieur peut habituellement s'expliquer par certains flux économiques au cours de la période comprise entre ces deux moments.

Le SCN reconnaît deux types de flux : les flux d'opérations et les autres flux. Dans la plupart des cas, un **flux d'opération** représente les dollars échangés entre les acheteurs et les vendeurs durant une période comptable. Certaines opérations, comme les opérations de troc, ne sont pas exprimées en unités monétaires, tandis que d'autres sont internes aux unités institutionnelles, par exemple lorsque les unités produisent des actifs fixes pour leur propre consommation. Les flux d'opérations se caractérisent habituellement par les quantités et les prix d'un ou de plusieurs produits faisant l'objet de l'opération. D'autres flux se composent de changements économiques non associés aux opérations, comme la réduction de la valeur d'une maison endommagée par une violente tempête ou la réduction des stocks de détail à la suite d'un vol.

Des **soldes comptables** peuvent aussi apparaître dans un compte de flux ou de patrimoine. On parle alors de constructions comptables. Dans plusieurs cas, il s'agit de la différence entre deux flux d'opérations.

3.2.1.1 Opérations sur biens et services (produits)

Les opérations sur biens et services révèlent l'origine (production intérieure ou importations) et l'utilisation (consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital ou exportations) des biens et services.

Les flux d'opérations sont la source de données essentielle qui alimente les comptes nationaux. Chaque fois que deux acteurs — un vendeur et un acheteur — s'engagent à échanger un produit à une date donnée pour une somme d'argent convenue, ils attribuent volontairement une valeur à ce produit. Les comptes nationaux cherchent à recueillir des données détaillées sur ces opérations afin de calculer la valeur moyenne globale et la valeur totale assignées aux produits par les Canadiens.

Les opérations comprennent les achats des consommateurs dans les magasins de détail, les ventes de produits industriels d'une entreprise à une autre, la vente de prestations de travail à un employeur par un salarié, la réception de paiements d'entreprises étrangères en échange de biens et services exportés par des entreprises canadiennes et beaucoup d'autres genres d'échanges. Comme il est expliqué plus en détail ci-dessous, chaque opération de ce genre trouve sa place dans deux séries de comptes — ceux du vendeur et ceux de l'acheteur — et les comptes nationaux enregistrent et regroupent cette information comptable.

Le SCN comprend également des opérations de distribution par lesquelles la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre le travail, le capital et les administrations publiques (par exemple, les salaires sont distribués aux ménages, tandis que les intérêts sont distribués aux propriétaires de capital), ainsi que des opérations de redistribution (par exemple, l'impôt est un type de transfert de redistribution aux administrations publiques qui provient généralement des ménages ou des entreprises).

3.2.1.2 Opérations sur actifs

Les acteurs de l'économie canadienne achètent et vendent non seulement des biens et services, mais aussi des **actifs** de différents types. Les données sur ces opérations servent à établir les comptes de capital, les comptes de flux financiers et les comptes du bilan national. Les actifs se divisent en actifs financiers et actifs non financiers.

Les postes mentionnés ici comprennent les actifs non financiers (ou « réels ») produits comme les logements neufs et les logements existants, les immeubles commerciaux, industriels et institutionnels, les ouvrages de génie tels que les routes, les ponts et les pipelines, les machines et le matériel tels que le matériel ferroviaire, les navires, les camions et un vaste éventail de matériel industriel et commercial. Cette catégorie comprend également les produits de la propriété intellectuelle tels que les travaux de recherche et développement, les produits logiciels et les droits miniers résultant de l'exploration (bien qu'au Canada, d'autres produits de la propriété intellectuelle tels que les bases de données et les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales ne soient pas inclus dans la définition à l'heure actuelle en raison des limites des données de source).

Les actifs qui ne sont pas utilisés dans l'activité économique, ou qui ne sont pas soumis aux droits de propriété, ne sont pas reconnus dans le système. Les exemples importants comprennent les biens de consommation durables⁵, qui sont exclus parce que la production des ménages se trouve en dehors du domaine de la production⁶, et le capital humain. Des estimations de la valeur implicite de certains de ces types d'actifs ont néanmoins été produites pour le Canada, dans des études occasionnelles.

Les actifs non produits font partie du domaine des actifs du système et sont inclus dans les comptes de patrimoine. Ces actifs comprennent les ressources terrestres et naturelles qui ont une valeur économique (comme les ressources pétrolières et gazières, les droits forestiers et le spectre sans fil). Certains contrats, baux et licences, les achats de fonds commerciaux et d'autres actifs commerciaux sont également inclus dans la définition standard du SCN 2008, bien qu'ils soient actuellement exclus du SCN du Canada, là encore en raison des limites des données de source.

La catégorie des actifs comprend également les actifs financiers tels que les actions, les obligations, les dépôts bancaires, les prêts hypothécaires, les prêts bancaires et les devises. Bien sûr, l'actif financier d'un acteur correspond au passif d'un autre acteur.

Comme de nombreux actifs non financiers ont des marchés de revente très étroits, il y a souvent peu d'opérations sur lesquelles baser les estimations de la valeur marchande. Par exemple, une entreprise peut faire l'achat de matériel de fabrication très spécialisé. Évaluer la variation de la valeur marchande de ce matériel au fur et à mesure qu'il prend de l'âge serait difficile si ce type de matériel usagé a rarement été mis en vente sur le marché. C'est pourquoi il est parfois difficile d'attribuer une valeur courante au stock de ces actifs. Cependant, alors que les marchés de revente des actifs non financiers sont souvent très étroits, la plupart des actifs financiers affichent un taux élevé de roulement quotidien qui facilite grandement l'utilisation des données sur les opérations aux fins de l'évaluation marchande.

3.2.1.3 Établissement de liens entre les flux d'opérations et les actifs

Les comptes nationaux sont structurés de manière à tenir compte des variations de la valeur des actifs d'une économie entre le début et la fin d'une période. Après tout, la croissance et la prospérité continue d'une économie dépendent de ses stocks d'actifs. Certains des **flux d'opérations** réalisées durant la période aident à expliquer ces variations, comme les dépenses en biens d'investissement ou l'accumulation de stocks (dans le cas des comptes non financiers), la vente d'obligations d'État et l'émission de titres de participation au capital des sociétés (dans le cas des comptes d'opérations financières). D'autres facteurs aident à expliquer les variations de la valeur des actifs entre le début et la fin d'une période. Comme il est mentionné plus haut, ces facteurs sont parfois désignés par le terme **autres flux**, et ils se composent des **autres changements de volume d'actifs** et des **réévaluations**. Les catastrophes naturelles et les découvertes de gisements minéraux appartiennent à la première catégorie, tandis que les variations de prix des actifs entrent dans la seconde. En fait, la valeur des actifs à la fin de la période correspond au total de la valeur des actifs au début de la période et des flux d'opérations pertinents survenus durant la période. Ce sujet est traité plus en détail au chapitre 6, qui porte sur les comptes du bilan national.

3.2.1.4 Exemple de faible niveau

Un exemple de tous les jours peut aider à expliquer ces concepts. Prenons l'évaluation d'une maison appartenant à un ménage. La maison a une valeur marchande de 350 000 \$ au début de l'année. Durant l'année, le ménage dépense 50 000 \$ en rénovations, afin de construire une extension à l'arrière de la maison. Plus tard durant la même année, un tremblement de terre cause des fissures dans les fondations de la maison. Le ménage décide de ne pas réparer la maison cette année-là, mais calcule que les réparations coûteraient 35 000 \$. Entre-temps, le marché de l'habitation s'effondre, et les maisons semblables du voisinage perdent en moyenne 5 % de leur valeur durant l'année. À la fin de l'année, la valeur de la maison passera de 350 000 \$ à 347 500 \$, comme il l'est présenté dans le tableau 3.1. Dans cet exemple, les valeurs de l'actif au début et à la fin de la période correspondent à 350 000 \$ et 347 500 \$; les flux d'opérations, à 50 000 \$; les autres changements de volume d'actifs, à -35 000 \$; et la réévaluation, à $-0,05 \times 350\,000\ \$ = -17\,500\ \$$.

Tableau 3.1
Exemple de stocks et de flux

Valeur marchande de la maison – composantes	Flux	Stock
	dollars	
Valeur marchande de la maison au début de l'année (stock)	...	350 000
Rénovations à la maison (flux d'opération)	50 000	...
Perte de valeur en raison du tremblement de terre (autre flux de changement de volume)	-35 000	...
Variation du prix de la maison (autre flux de réévaluation)	-17 500	...
Total partiel (flux)	-2 500	...
Valeur marchande de la maison à la fin de l'année (stock)	...	347 500

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

3.2.1.5 Exemple de haut niveau

Un autre exemple serait une série de stocks (actifs) globaux de très haut niveau : la richesse nationale du Canada. À la fin d'une période donnée, le troisième trimestre de 2009, la richesse nationale a été estimée à 7,571 mille milliards de dollars. Cet énorme chiffre est le total estimatif, à la fin de la journée du 30 septembre 2009, des valeurs de tous les actifs non financiers du pays : ouvrages résidentiels et non résidentiels, machines et matériel, stocks, actifs de la propriété intellectuelle, revendications territoriales et créances nettes des Canadiens sur le reste du monde. (Une définition plus large de la richesse nationale inclurait également une estimation de la valeur du patrimoine en ressources naturelles.) À la fin du deuxième trimestre de 2009, soit le trimestre précédent, la richesse nationale s'élevait à 7,461 mille milliards de dollars.

La différence, soit $7,571 - 7,461 = 0,110$ mille milliards de dollars, correspond à la somme d'un certain nombre de flux d'opérations et d'autres flux au cours du troisième trimestre de 2009. Ces flux représentent : des opérations liées à la construction de nouvelles structures, à l'achat de machines et de matériel et à l'acquisition nette de droits de propriété intellectuelle; l'amortissement ou l'« usure » des actifs existants au cours du troisième trimestre; les augmentations ou diminutions du niveau des stocks détenus par les entreprises; les fluctuations de prix enregistrées au cours du troisième trimestre de 2009, qui affectent la valeur marchande des actifs qui existaient déjà à la fin du deuxième trimestre. La valeur de la richesse nationale pourrait également avoir changé par suite d'autres types de changements du volume d'actifs tels que la découverte de gisements minéraux ou la destruction d'actifs due à des tremblements de terre ou des événements météorologiques violents.

Les comptes économiques se composent d'un grand nombre de stocks et de flux tels que ceux mentionnés plus haut. Certains sont des agrégats de haut niveau, comme dans l'exemple qui précède, alors que d'autres sont des agrégats de niveau beaucoup plus faible. L'interaction entre les stocks et les flux de valeur économique est un thème récurrent tout au long de ce volume.

3.2.2 Variations de prix et de volume

Les comptes nationaux, comme les états comptables des entreprises ou des administrations publiques d'où ils sont tirés, sont habituellement exprimés en dollars (c'est-à-dire en termes « nominaux » ou « de valeur »). C'est normal, parce que les revenus, les dépenses et les autres grandeurs comptables de ce genre sont mesurés en dollars en temps réel. Toutefois, comme les prix sont sans cesse en mutation, le dollar est une mesure élastique, représentant différents pouvoirs d'achat à différents moments. Pour tenir compte de ce fait, les comptes nationaux décomposent certaines séries de valeurs en composantes de prix et de volume (ou composantes « quantitatives » ou « réelles »).

Les comptes décomposés en volume et en prix sont disponibles uniquement pour les comptes nominaux correspondants qui mettent l'accent sur les dépenses en produits, par exemple le tableau du produit intérieur brut basé sur les dépenses ou le tableau des dépenses de consommation finale des ménages. Il n'est pas possible de produire des comptes de volume et de prix pour la plupart des comptes de revenu, de transfert et de flux financiers parce que les séries de composantes de ces comptes d'actifs non produits n'ont pas de prix marchands bien définis.

Les comptes décomposés en volume et en prix sont une composante essentielle des comptes macroéconomiques parce qu'ils « écartent le voile de l'argent » pour révéler les changements sous-jacents dans l'économie réelle. Ils fournissent également un tableau de la variation relative des prix par catégorie de produit ainsi que des mesures de l'inflation globale. Le PIB nominal peut être en croissance, mais en est-il de même pour le PIB réel? La réponse à cette question a des conséquences graves pour l'emploi, le chômage, la productivité et le niveau de vie.

Les décompositions en valeur nominale et les décompositions en prix et en volume représentent le mouvement temporel dans une série de valeurs donnée, $V(t)$, en termes de mouvements temporels des composantes « prix » et « quantité », comme suit :

$$(3.1) \quad \frac{V(t)}{V(s)} = \frac{P(t)}{P(s)} \cdot \frac{Q(t)}{Q(s)}$$

où « t » et « s » sont deux périodes. Cette équation veut simplement dire que le mouvement relatif, ou taux de croissance, d'une série de valeurs entre deux périodes « s » et « t » est égal au produit du mouvement relatif des indices correspondants de prix et de quantité.

Prenons par exemple la valeur globale du produit intérieur brut, « t » étant le trimestre en cours et « s », le trimestre précédent. Cette décomposition précise que le taux de croissance nominal du PIB d'un trimestre à l'autre peut être représenté par le produit des taux de croissance correspondants de l'indice des prix du PIB et de la quantité, ou du volume, de l'indice du PIB (aussi appelé « PIB réel » ou, dans certains cas, « PIB aux prix constants »). En chiffres, cela pourrait devenir $1,010 = 1,002 \times 1,008$, indiquant une croissance nominale du PIB de 1 %, un taux d'inflation de 0,2 % et une croissance réelle de 0,8 %.

L'équation (3.1) peut être réécrite sous la forme :

$$(3.2) \quad \frac{V(t)}{V(s)} / \frac{P(t)}{P(s)} = \frac{Q(t)}{Q(s)}$$

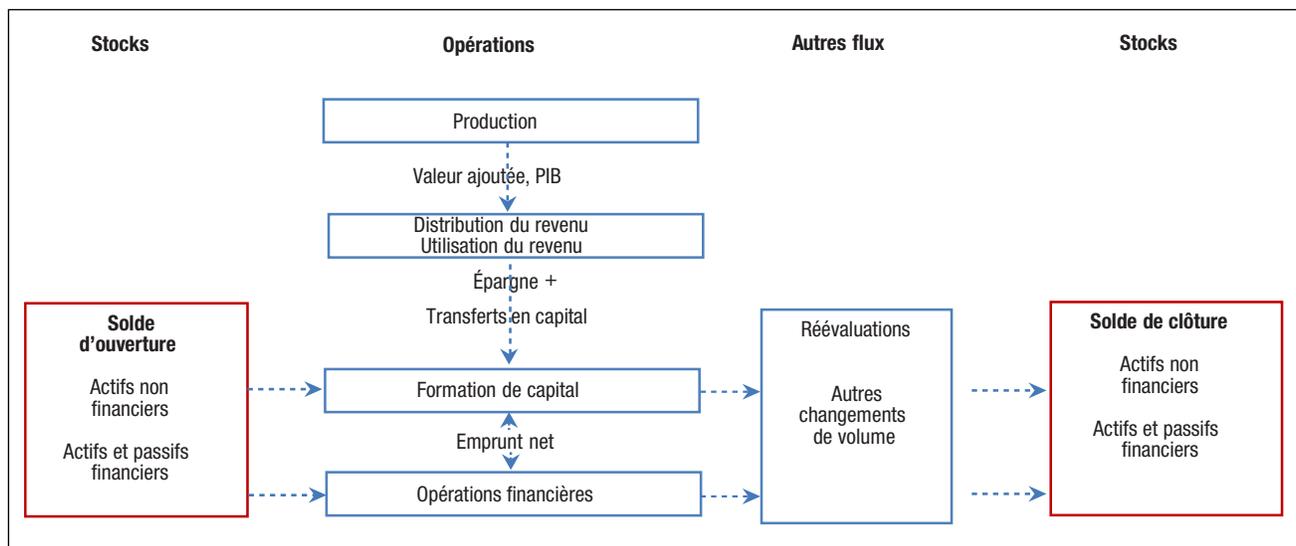
L'équation (3.2) indique qu'en « déflatant » l'indice de valeur entre les périodes « s » et « t » à l'aide d'un indice de prix approprié, nous calculons un indice de volume ou de « prix constant ».

Il y a de nombreuses façons de mesurer les indices de prix et de volume; celles-ci sont examinées au chapitre 7. Cette décomposition joue un rôle très important dans les comptes nationaux, car elle permet de déterminer la trajectoire de l'économie réelle par opposition à l'économie nominale.

3.2.3 Production, distribution, consommation et accumulation

Les comptes nationaux ont deux objectifs : dépeindre l'évolution de l'économie au fil du temps et permettre la comparaison d'une économie à d'autres économies. Les dimensions clés de l'économie moderne que les comptes sont censés représenter sont les comptes courants, qui ont trait à la production, aux revenus découlant de la production, à la distribution des revenus et à la consommation, et les comptes d'accumulation, qui indiquent les changements entre le patrimoine d'ouverture et le patrimoine de clôture. Dans un sens, le système est conçu pour montrer l'effet de l'activité économique et d'autres facteurs sur le patrimoine d'une période à l'autre. Ce cadre, qui est examiné de plus près plus loin dans ce chapitre, est illustré à la figure 3.1 ci-dessous.

Figure 3.1
Cadre des comptes macroéconomiques du Canada



Source : Système de comptabilité nationale 2008.

3.2.3.1 Production

L'économie est d'abord et avant tout un moteur de production de biens et services. Les êtres humains ont toujours exercé des activités de production pour répondre à leurs besoins, et les moyens de production ont gagné en complexité au fil des siècles. Dans l'économie moderne d'aujourd'hui, la production implique souvent des activités interdépendantes et extrêmement complexes où la main-d'œuvre, le capital et les biens et services intermédiaires sont utilisés à des fins de production.

La production est réalisée sous la responsabilité, le contrôle et la direction d'une unité institutionnelle, le plus souvent dans le secteur des entreprises, mais parfois dans des administrations publiques et d'autres secteurs résidents. L'unité institutionnelle responsable est soit propriétaire de la production, soit admissible à une rémunération pour les services de gestion fournis.

Que veut-on dire par production? C'est ici qu'intervient la notion de **domaine ou frontière de la production**. Il s'agit de déterminer les activités à inclure dans la définition de la production ou de la mesure du produit intérieur brut d'une économie ou à exclure de cette définition. Les comptes nationaux se fondent sur une définition large et non normative de la production, axée principalement mais non exclusivement sur l'économie de marché. En général, si un produit doit être vendu sur le marché, il se situe dans le domaine de la production des comptes nationaux. Ce principe s'applique, que le produit soit jugé positivement ou négativement par la société. Ainsi, par exemple, les produits du tabac légaux sont inclus dans la production nationale même s'ils sont largement considérés comme nuisibles et indésirables. Le SCN 2008 recommande d'inclure également dans le domaine de la production les produits illégaux vendus dans l'« économie souterraine », comme les narcotiques et la prostitution. Cependant, les produits de ce genre sont actuellement exclus du domaine de la production canadienne parce qu'ils sont difficiles à mesurer. Si un produit n'est pas destiné à la vente sur le marché, il peut être inclus dans le domaine de la production ou en être exclu.

Les **services d'intermédiation financière indirectement mesurés** (SIFIM) sont une catégorie de produits assez unique dans le domaine de la production. Les banques et autres intermédiaires financiers ont pour pratique d'emprunter à des taux d'intérêt relativement bas et de prêter l'argent emprunté à des taux plus élevés, en utilisant la marge pour couvrir leurs frais et réaliser un bénéfice. Dans bien des cas, aucun coût explicite n'est facturé pour leurs services d'intermédiation, de sorte qu'on ne peut pas dire que le produit est offert à la vente sur le marché, du

moins pas au sens habituel du terme. Néanmoins, ce service est considéré comme faisant partie du domaine de la production.

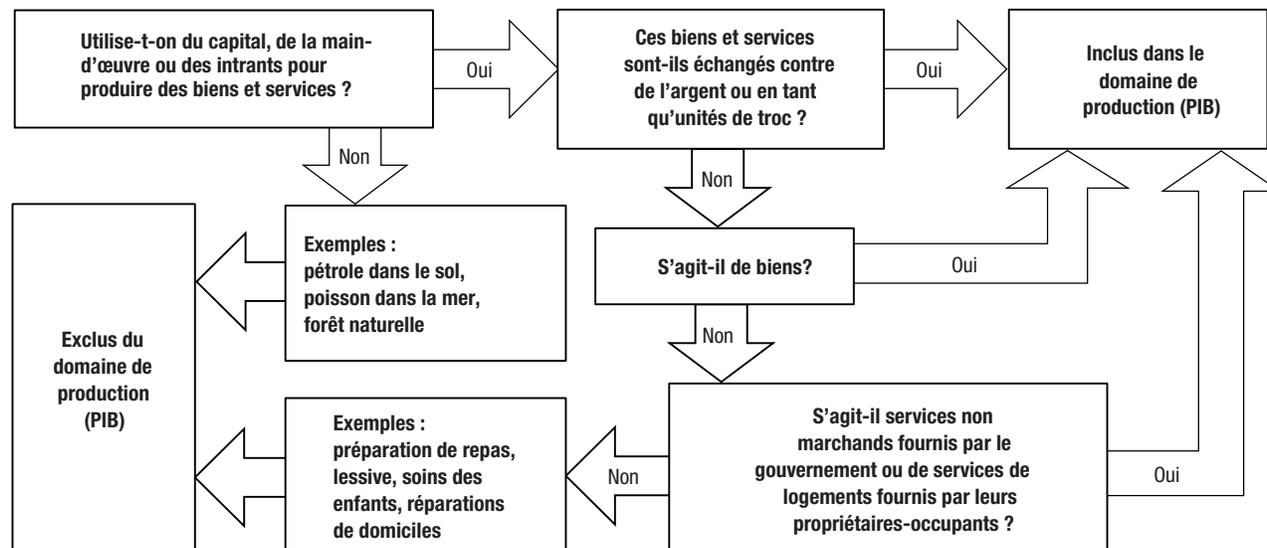
La plupart des biens et services produits par les ménages pour leur usage propre sont exclus du domaine de la production. Lorsque les membres d'un ménage préparent des repas ou font la lessive, ces services, bien que réels et importants pour la société, sont considérés comme exclus du domaine de la production, car ils ne font pas l'objet d'une évaluation marchande⁷. En outre, la croissance des plantes à l'état sauvage et la reproduction et le développement naturels des poissons et des animaux sans intervention humaine ne sont pas considérés comme des activités de production aux fins des comptes nationaux.

Font exception à cette règle les services fournis dans les logements occupés par leurs propriétaires, pour lesquels une charge locative imputée est incluse dans le domaine de la production. En fait, les propriétaires sont traités comme s'ils louaient la maison à eux-mêmes. Là encore, aucune valeur marchande n'est observable, et un prix est imputé en fonction des loyers des logements loués observés sur le marché⁸. Sont aussi considérés comme faisant partie du domaine de la production les travaux de construction résidentielle et les rénovations majeures effectués par les propriétaires pour leur propre compte, de même que la production agricole destinée à l'usage propre des agriculteurs.

La plupart des biens et services produits par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif sont inclus dans le domaine de la production, même s'ils sont généralement distribués gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs⁹. En particulier, les services de santé, d'enseignement, de sécurité et autres fournis par les administrations publiques sont considérés comme faisant partie du domaine de la production. Comme ces services n'ont aucune valeur marchande observable, leur valeur est imputée au prix coûtant dans les comptes nationaux. Il en va de même pour la production non marchande des organisations sans but lucratif.

La figure 3.2 montre comment les deux côtés de la frontière de la production sont déterminés.

Figure 3.2
L'arbre décisionnel de la production¹⁰



Source : François Lequiller et Derek Blades, Understanding National Accounts, Organization for Economic Cooperation and Development, 2006.

Les comptes nationaux comprennent trois catégories de production :

1. La **production marchande** se compose de la production destinée à la vente à des prix économiquement significatifs. Cette catégorie comprend non seulement les types habituels de production marchande — par exemple, les aliments, les vêtements, les autres biens fabriqués, les services, qui sont échangés en termes de valeur —, mais aussi la valeur des produits qui sont troqués pour d'autres biens ou utilisés pour des paiements en nature, la valeur des biens temporairement destinés à être stockés et les marges appliquées sur la fourniture de biens et de services tels que les marges de transport et les majorations des grossistes et des détaillants.
2. La **production pour usage final propre** comprend les produits conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou leur propre formation de capital, souvent appelés « production pour compte propre ». Elle comprend la valeur des biens produits par une entreprise non constituée en société et consommés au sein du même ménage, la valeur des services fournis aux ménages par le personnel domestique rémunéré, la valeur des services imputés des logements occupés par leurs propriétaires, la valeur des actifs fixes produits par une entreprise pour être utilisés ultérieurement dans la production et la valeur des variations des stocks destinés à l'une de ces fins.
3. La **production non marchande** est la production des administrations publiques et des institutions sans but lucratif qui est fournie gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs à d'autres unités institutionnelles. Dans les comptes nationaux, cette production moins les ventes à d'autres secteurs apparaît comme étant acquise par les secteurs des administrations publiques et des ISBLSM dans le compte d'utilisation du revenu (comme il est expliqué plus loin dans ce chapitre), mais il ne faut pas la confondre avec la production pour compte propre (catégorie de production 2). Les biens et services produits par les administrations publiques et les ISBLSM sont **utilisés** par les ménages, tandis que leurs services collectifs sont utilisés par les ménages ou les autres unités institutionnelles résidentes, mais ce sont les administrations publiques et les institutions sans but lucratif qui encourent la **dépense**. Il ne faut donc pas confondre la production non marchande (catégorie 3) avec la production pour compte propre

(catégorie 2), où l'unité de production non seulement impute la dépense sur la production mais aussi utilise la production dans la réalité.

Le terme « produits » englobe toute la gamme de biens et services créés par des êtres humains pour répondre à leurs besoins. Les comptes nationaux répartissent les produits en catégories, comme il est mentionné plus loin dans ce chapitre et expliqué plus en détail dans le chapitre 4.

Une des raisons pour lesquelles le processus de production est si complexe est qu'il faut souvent de nombreux produits différents pour créer un autre produit. Par exemple, pour produire du pain, il faut de la farine, de la levure, du sel et d'autres ingrédients, ainsi que des services de boulangerie, le loyer des locaux, etc. Il n'est pas difficile de penser à d'autres exemples de processus de production qui sont complexes et comportent de multiples facettes, comme la fabrication d'automobiles et d'ordinateurs et la fourniture de services médicaux et de télécommunications.

Certains produits ne sont pas utilisés pour la consommation finale, mais pour la consommation intermédiaire. Autrement dit, ils sont utilisés comme entrées intermédiaires dans le processus de production d'autres biens et services. Le concept de **valeur ajoutée brute** fait ressortir cette distinction. La valeur ajoutée brute correspond à la différence entre la production totale et la consommation intermédiaire. Ce concept désigne la contribution d'un producteur au PIB total de l'économie.

La mesure la plus agrégée de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux est le produit intérieur brut (PIB), qui correspond à la valeur ajoutée totale de toutes les parties de l'économie et évite le double comptage des entrées intermédiaires. Des mesures mensuelles, trimestrielles et annuelles du PIB sont disponibles dans les comptes nationaux et sont examinées aux chapitres 4 et 5.

La **productivité** est la quantité de biens et services produits à partir d'une quantité donnée d'entrées. La productivité augmente avec le ratio sorties/entrées, et cette augmentation est universellement considérée comme bénéfique pour la société.

Le concept de **valeur ajoutée** est au centre de la production. Pour revenir à l'exemple du pain, si le boulanger achète de la farine, de la levure et du sel auprès d'autres producteurs pour pouvoir fabriquer son pain, la valeur de ces entrées est déjà considérée comme une sortie pour les entreprises qui ont produit la farine, la levure et le sel. La valeur de ces ingrédients est donc incluse dans la production du boulanger, mais pas dans la **valeur ajoutée**, qui se limite à la valeur des entrées des **facteurs de production** entrant dans la production du pain. Ces entrées se composent principalement, sinon entièrement, des salaires versés aux employés du boulanger auxquels s'ajoute le bénéfice réalisé par le boulanger parce qu'il a exposé du capital à des risques.

3.2.3.2 Distribution

Ici, deux questions se posent : quelle est la valeur ajoutée, et comment la valeur ajoutée se traduit-elle en différents revenus? La valeur ajoutée se compose des salaires et traitements payés, d'autres impôts (moins les subventions) sur la production (comme les impôts fonciers et les droits de permis) et de l'excédent d'exploitation (composé de l'intérêt payé, de la consommation de capital et du bénéfice net)¹¹. Les comptes nationaux montrent comment ces revenus sont alloués aux unités institutionnelles en tant que bénéficiaires des **revenus primaires**.

La distribution des revenus dans les comptes nationaux est décomposée en deux grandes étapes : la **distribution primaire** et la **distribution secondaire**. La distribution primaire alloue les revenus primaires aux unités institutionnelles du fait de leur participation au processus de production ou parce qu'elles possèdent des actifs utilisés aux fins de la production. La distribution secondaire montre comment le revenu primaire d'une unité institutionnelle est transformé en son **revenu disponible** par l'intermédiaire des **transferts** courants reçus et versés. Les transferts n'ont pas d'équivalent. Ils comprennent les transferts des impôts sur le revenu des ménages et des sociétés aux administrations publiques, par exemple, et les transferts des prestations d'assurance-emploi, des prestations d'assistance sociale, des pensions et d'autres transferts effectués par les administrations publiques, principalement vers les ménages. Le terme **revenu disponible** désigne le revenu qui peut être dépensé ou épargné après prise en compte des transferts à destination et en provenance de l'unité institutionnelle. Ces comptes de distribution du revenu sont examinés plus loin dans ce chapitre.

3.2.3.3 Consommation

Le terme **consommation** désigne l'utilisation des biens et services produits, soit pour produire d'autres biens et services, soit pour répondre directement aux besoins et désirs humains. Lorsque des entreprises utilisent des biens et services dans le cadre du processus de production, on parle de **consommation intermédiaire**. Par contre, lorsque des ménages, en tant que consommateurs, utilisent des biens et services achetés avec leurs revenus disponibles pour répondre à des désirs et des besoins humains, on parle de **dépenses de consommation finale**. Ces dépenses sont aussi engagées par les institutions sans but lucratif et les administrations publiques¹², mais pas par les sociétés.

Un autre concept, plus complet, de la consommation par les ménages est la **consommation individuelle effective**. Cette consommation englobe les dépenses des ménages en biens et services ainsi que les transferts sociaux en nature des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages. Au Canada, ces transferts comprennent notamment les services de santé, d'enseignement et de logement. La section 3.4.4 ci-dessous décrit les classifications fonctionnelles des dépenses, qui sont au centre de la mesure de la consommation individuelle effective.

Le concept de la consommation individuelle effective peut être particulièrement utile pour comparer les niveaux de vie de différents pays ou même de différentes provinces. C'est parce que les services qui sont fournis par le secteur privé dans certains pays ou certaines provinces, et qui sont donc inclus dans la dépense de consommation finale des ménages, sont fournis, en tout ou en partie, par le secteur public ou par des institutions sans but lucratif dans d'autres pays ou provinces, où ils sont donc exclus complètement ou en partie de la dépense de consommation finale des ménages. Mentionnons, par exemple, les services de soins de santé, qui sont fournis principalement par des administrations publiques au Canada, mais surtout par des entités privées aux États-Unis¹³.

Un autre concept de consommation est la **consommation de capital fixe**, aussi appelée **dépréciation économique**. Il s'agit de l'usure graduelle des immobilisations durant une période de production du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux. Il est à noter qu'aux fins des comptes nationaux, la consommation de capital fixe désigne la valeur de l'utilisation des immobilisations, qui peut différer considérablement de la dépréciation du capital amorti tel que mesuré dans les registres comptables historiques des coûts.

3.2.3.4 Accumulation

Si la société utilisait toutes les sorties comme dépense de consommation intermédiaire et de consommation finale en biens et services, le stock de capital diminuerait graduellement avec le temps du fait de la consommation du capital fixe. Pour éviter un tel résultat, qui impliquerait une baisse constante de la capacité de production, la société doit mettre de côté une certaine partie de sa production pour reconstituer son stock de capital et l'augmenter avec le temps. Cela est nécessaire à la croissance et à la progression de la société. Ce processus est désigné par les termes **accumulation de capital**, **investissement** ou **formation brute de capital**.

L'investissement brut est le montant total mis de côté dans l'économie pour reconstituer et accroître le stock de capital. L'investissement net, en revanche, est la différence entre le capital accumulé et le montant nécessaire pour remplacer le capital fixe consommé. Lorsque l'investissement net est positif, le stock de capital augmente; lorsqu'il est négatif, le stock de capital diminue.

Les comptes reconnaissent de nombreux types de capital fixe, dont les immeubles résidentiels et non résidentiels, les ouvrages de génie comme les pipelines, les routes et les réseaux d'électricité, une vaste gamme de machines et de matériel et les droits de propriété intellectuelle.

Les flux d'accumulation expliquent la différence entre le bilan national d'ouverture et le bilan national de clôture, comme il est examiné au chapitre 6. Les comptes d'accumulation comprennent le compte de capital, le compte d'opérations financières, le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation. Comme nous venons de le voir, les flux de formation brute de capital fixe ont trait à la production des biens d'équipement. Les flux financiers, par contre, impliquent l'accumulation des actifs et des passifs financiers tels que les actions, les dépôts bancaires et les obligations. Le bilan est influencé non seulement par ces flux, mais aussi par d'« autres changements de volume d'actifs », qui peuvent être causés par de nouvelles découvertes d'actifs naturels (variations positives) ou par des catastrophes naturelles (variations négatives), et par les réévaluations associées aux variations des prix des actifs sur le marché.

3.2.4 Résidence

Selon la définition figurant dans le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*¹⁴, la **résidence** d'une unité institutionnelle (les unités institutionnelles sont examinées à la section 3.3) correspond au « territoire économique avec lequel elle possède la relation la plus étroite, autrement dit son centre d'intérêt économique prépondérant ». Cette définition s'applique, que les comptes soient établis pour une province ou un territoire, un pays ou un groupe de pays tel que la Communauté économique européenne. Le volet « territoire économique » de cette définition englobe non seulement les terres, les eaux et l'espace aérien du territoire, mais aussi ses ambassades, consulats et bases militaires situés sur d'autres territoires.

« Un ménage est résident du territoire économique sur lequel ses membres ont ou ont l'intention d'avoir un domicile ou plusieurs domiciles successifs qu'ils considèrent et utilisent comme leur résidence principale¹⁵. » En termes pratiques, cependant, la détermination de la résidence peut être très compliquée. Au Canada, la résidence d'un ménage est déterminée sur la base de l'année civile. Statistique Canada accepte les décisions prises à cet égard par l'Agence du revenu du Canada avec l'aide des conseils des tribunaux, qui ont accumulé une jurisprudence abondante dans ce domaine. L'Agence du revenu du Canada a ceci à dire à propos de la détermination de la résidence :

« Le facteur le plus important à considérer lorsqu'il s'agit de déterminer si un particulier quittant le Canada continue d'y résider aux fins de l'impôt est celui du maintien des liens de résidence avec le Canada pendant qu'il est à l'étranger. »

« Pour déterminer le statut de résidence d'un particulier, nous considérons dans la plupart des cas comme liens de résidence importants ceux que le particulier maintient avec les éléments suivants : son ou ses logements; son conjoint ou conjoint de fait; les personnes à sa charge. »

« Bon nombre des observations du chapitre s'appliquent pour déterminer le statut de résidence non seulement aux fins de l'impôt fédéral, mais aussi aux fins de l'impôt provincial¹⁶. »

Selon cette définition, tous les membres d'un ménage donné ont la même résidence. Cela signifie, par exemple, que si un ménage habite dans une ville proche de la frontière séparant deux provinces et qu'un membre de ce ménage travaille de l'autre côté de la frontière, le ménage serait quand même considéré comme résidant dans la province où l'ensemble du ménage habite. Cela signifie également que si un ménage possède des propriétés résidentielles dans plus d'une province ou d'un territoire, une seule province ou un seul territoire peut être désigné comme lieu de résidence aux fins de la comptabilité nationale et provinciale ou territoriale.

La définition de résidence est censée permettre de s'assurer que chacune des unités institutionnelles réside dans un seul territoire économique. Au Canada, par exemple, cela signifie qu'un ménage, une entreprise ou une unité gouvernementale qui réside dans une province aux fins des comptes économiques de cette province ne peut pas résider également dans une autre province aux fins des comptes de cette autre province. Sinon, il y aurait double comptage.

Une entreprise est considérée comme résidente d'un territoire économique lorsqu'elle est engagée dans une activité de production de biens ou de services d'une ampleur significative à partir d'un lieu situé sur le territoire en question. Cette détermination peut être compliquée pour les entreprises qui ont des centres de production dans plusieurs provinces, voire dans plusieurs pays. On trouve de nombreuses sociétés multiprovinciales au Canada et des sociétés multinationales dans le monde entier. Les entreprises multiterritoriales de ce genre peuvent habituellement être réparties en sous-unités ayant chacune un lieu de résidence clairement défini. Ainsi, une entreprise multiprovinciale ayant son siège social dans une province et des usines dans d'autres provinces est considérée comme une seule unité institutionnelle comptant plusieurs sous-unités. Ce concept est développé au chapitre 4.

Dans certains cas rares, une entreprise multiterritoriale peut être si étroitement intégrée qu'il est impossible de la diviser en succursales provinciales. Il peut alors être nécessaire de diviser la société de façon plus artificielle en sous-unités, par exemple en divisant les comptes de l'entreprise dans son ensemble au prorata des ventes, du nombre d'emplois ou d'un autre indicateur.

Aux fins des comptes du bilan, les terres, les immeubles et autres actifs fixes sont toujours considérés comme appartenant aux résidents du territoire où ces actifs sont situés, quel que soit le lieu de résidence des propriétaires légaux et peu importe si ceux-ci s'adonnent à des activités économiques dans le territoire où sont situés les actifs.

De même, seules les unités institutionnelles résidentes peuvent extraire des ressources du sous-sol. Lorsqu'il n'en existe pas, de telles unités résidentielles sont artificiellement créées aux fins des comptes.

Lorsqu'une entreprise n'a pas d'emplacement, sa résidence est déterminée en fonction du territoire économique dont les lois régissent la constitution en société ou l'enregistrement de l'entreprise.

3.3 Secteurs

De nombreux acteurs, ou **unités institutionnelles** comme elles sont appelées dans le SCN, participent à l'économie canadienne :

- environ 2 millions d'entreprises, dont la plupart sont très petites mais dont certaines sont très grandes;
- plus de 5 000 administrations publiques — fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones;
- environ 35 millions de résidents qui habitent dans environ 13 millions de ménages;
- environ 100 000 organisations sans but lucratif au service des ménages;
- d'innombrables autres acteurs qui habitent à l'extérieur du pays mais qui participent à des opérations internationales avec des acteurs à l'intérieur du Canada.

Les parties susmentionnées jouent de nombreux rôles. Cependant, du point de vue des comptes nationaux, elles sont considérées comme des agents économiques qui possèdent, produisent, distribuent et consomment des biens et services, en plus d'accumuler et de posséder des actifs financiers et non financiers et d'assumer des passifs.

Un système de classification est nécessaire pour gérer le très grand nombre et le large éventail d'acteurs participant à l'économie. Le Canada a adopté le système de classification prescrit par la norme internationale SCN 2008¹⁷. Le système divise les acteurs susmentionnés en cinq secteurs nationaux et un secteur international, comme on peut le voir au tableau 3.2 ci-dessous.

Tableau 3.2
Secteurs de l'économie canadienne

Code de secteur	Nom de secteur
S1	Économie totale
S11	Sociétés non financières
S12	Sociétés financières
S13	Administrations publiques
S14	Ménages
S15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S2	Reste du monde

Source : Statistique Canada.

Chaque secteur se compose d'unités institutionnelles. Selon la définition figurant dans le SCN 2008, une unité institutionnelle est « une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités » (page 61). En principe, chaque unité institutionnelle doit être capable de compiler un ensemble complet de comptes d'opérations financières, qu'elle compile de tels comptes ou non.

3.3.1 Sociétés non financières

Le secteur des sociétés non financières se compose des principaux agents producteurs de l'économie. Les unités institutionnelles de ce secteur comprennent les entités juridiques¹⁸ qui ont pour objet principal de produire des biens et/ou des services non financiers dans un but lucratif. Pour être considérée comme une unité institutionnelle dans ce secteur, l'existence de l'unité doit être reconnue indépendamment des personnes ou des autres unités

institutionnelles qui les possèdent ou les contrôlent et qui jouissent elles-mêmes d'une responsabilité limitée. La plupart des unités du secteur sont donc des sociétés. Le secteur comprend également des unités institutionnelles sans but lucratif dont l'objectif principal est de servir des entreprises dans les secteurs des sociétés financières ou non financières. Les unités de ce genre comprennent notamment les chambres de commerce et les associations sectorielles.

Les sociétés non financières sont également subdivisées selon le mode de contrôle. Certaines sont placées sous le contrôle d'administrations publiques. Au Canada, on parle souvent de sociétés ou d'entreprises d'État. D'autres sociétés sont contrôlées par des entités du secteur privé au Canada et constituent la majorité des sociétés canadiennes. Enfin, certaines sociétés résidentes exercent leurs activités au Canada, mais sont contrôlées par des entités à l'extérieur du Canada. Les entreprises de ce genre sont souvent qualifiées de sociétés sous contrôle étranger¹⁹. Toutes ces unités font partie du secteur des sociétés non financières.

Le secteur des sociétés non financières est examiné aux chapitres 4, 5 et 6.

3.3.2 Sociétés financières

Le secteur des sociétés financières comprend les sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services financiers. Il comprend aussi les institutions sans but lucratif qui fournissent des services financiers²⁰. Dans ce contexte, le terme « services financiers » englobe l'intermédiation financière, la gestion de risques, la transformation de liquidités et les autres activités de ce genre, dont les activités des sociétés de portefeuille. Cela comprend non seulement les services bancaires, mais aussi les services d'assurance et de fonds de pension. Les produits des sociétés financières comprennent les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (voir le chapitre 4) ainsi qu'un éventail d'autres services, comme les services de gestion de patrimoine, de courtage, de garde en lieu sûr et d'assurance pour lesquels des frais sont facturés directement.

Dans les comptes de flux financiers et du bilan national, le secteur des sociétés financières est divisé en sous-secteurs, comme on peut le voir au tableau 3.3. Cette ventilation est propre au Canada et vise à refléter la structure actuelle du système financier national. Le chapitre 6 accorde une attention particulière à ce secteur.

Tableau 3.3
Sous-secteurs financiers de l'économie canadienne

Code de secteur	Nom de secteur
S12	Secteur financier total
S121	Autorités monétaires
S122	Banques à charte et quasi banques
S1221	Banques à charte
S1222	Quasi banques
S123	Services d'assurance et de fonds de pension
S1231	Secteur des assurances
S1232	Caisses séparées des sociétés d'assurance vie
S1233	Régimes de pension fiduciaires
S1234	Sociétés d'assurance biens et risques divers
S124	Autres institutions financières privées
S1241	Fonds communs de placement
S12411	Fonds communs de placement monétaires
S12412	Autres fonds communs de placement
S1242	Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation
S1243	Émetteurs de titres garantis par un actif
S1244	Autres institutions financières privées
S125	Entreprises publiques financières

Source : Statistique Canada.

3.3.3 Administrations publiques

Les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques assument la responsabilité de fournir des biens et services à la collectivité dans son ensemble, comme les services de police, de justice, de réglementation et de défense nationale, et directement à chaque ménage, comme les services de logement public, d'enseignement et de soins de santé. Elles redistribuent également le revenu et la richesse au moyen de transferts et s'engagent dans une production non marchande. Les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques sont des entités juridiques qui ont le pouvoir : (i) de générer des recettes par le truchement de la fiscalité et/ou de percevoir des recettes sous forme de transferts d'autres unités institutionnelles publiques, (ii) de dépenser ces fonds pour atteindre les objectifs de sa politique, et (iii) d'emprunter des fonds de leur propre chef.

Au Canada, le secteur des administrations publiques englobe les sous-secteurs présentés dans le tableau 3.4 :

Tableau 3.4
Sous-secteurs des administrations publiques dans l'économie canadienne

Code de secteur	Nom de secteur
S13	Administration publiques totales
S131	Administration publique fédérale
S132	Autres échelons des administrations publiques
S1321	Administrations publiques provinciales et territoriales
S1322	Administrations publiques locales
S1323	Administrations publiques autochtones
S133	Administrations de sécurité sociale

Source : Statistique Canada.

Le secteur des administrations publiques n'inclut pas les sociétés et quasi-sociétés publiques²¹ qui appartiennent à des administrations publiques et qui sont engagées dans la production vendue à des prix économiquement significatifs. Ces sociétés sont incluses dans les secteurs des entreprises financières ou non financières, bien qu'elles soient possédées et contrôlées par des administrations publiques. Cependant, le secteur des administrations publiques n'inclut pas les organisations non marchandes sans but lucratif financées et contrôlées par des administrations publiques²².

Les ministères gouvernementaux mêmes, comme ceux responsables des politiques financières, judiciaires, industrielles, commerciales, sociales ou environnementales, ne sont pas considérés comme des unités institutionnelles distinctes, car ils ne sont généralement pas capables, de leur propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements et de réaliser des opérations avec d'autres entités. Ces ministères constituent plutôt collectivement l'unité institutionnelle. Il arrive parfois que des administrations publiques créent des fonds spéciaux axés sur des objectifs de politique particuliers. En général, ces fonds sont eux aussi considérés comme faisant partie de l'unité institutionnelle publique plutôt que comme des unités distinctes.

Les secteurs des administrations publiques fédérale, provinciales, territoriales et locales sont subdivisés de façon considérablement détaillée dans les comptes macroéconomiques, comme il est expliqué plus en détail au chapitre 9. Dans la démocratie canadienne, chaque ordre de gouvernement doit produire des états de comptes publics audités au moins chaque année, et ces comptes fournissent une grande partie des données statistiques utilisées pour compiler les comptes du secteur des administrations publiques. Les comptes sont produits conformément à la norme Statistiques de finances publiques²³, qui est compatible avec la norme SCN 2008 et la complète.

Dans la norme internationale SCN 2008, les régimes d'assurance sociale qui ont une vaste couverture sont imposés et contrôlés par des unités institutionnelles publiques, détiennent leurs actifs et leurs passifs séparément et réalisent des opérations financières de leur propre chef, sont considérés comme un sous-secteur distinct dans le secteur des administrations publiques. Au Canada, ce secteur comprend le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec.

Les administrations publiques des Premières Nations et autres administrations publiques autochtones constituent un secteur relativement nouveau des comptes macroéconomiques qui a été introduit lors de la révision historique de 2012. Avant cette révision, les Premières Nations et autres conseils de bandes autochtones étaient inclus dans l'ancien secteur des « Particuliers et entreprises individuelles » (devenu le secteur des « Ménages »). Les unités institutionnelles du secteur comprennent les entités gouvernantes de plus de 600 Premières Nations et bandes autochtones réparties dans tout le Canada.

Le secteur des administrations publiques, décrit ici, n'est pas synonyme d'« univers du secteur public », qui comprend également les entreprises publiques. Comme il est mentionné plus haut, dans le SCN, ces entreprises sont affectées aux secteurs des entreprises financières et non financières lorsqu'elles sont axées sur le marché et à but lucratif.

3.3.4 Ménages

Un ménage est un groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement. Les ménages coïncident souvent, mais pas nécessairement, avec les familles. Tous les membres du ménage sont considérés comme ayant la même résidence, quels que soient leurs lieux de travail.

Les domestiques rémunérés qui vivent dans les mêmes locaux que leurs employeurs sont considérés comme faisant partie d'autres ménages, car ils n'ont aucun droit sur les ressources collectives des ménages de leurs employeurs. Cependant, deux personnes ou plus qui partagent un appartement sans avoir de lien de parenté sont considérées comme un seul ménage.

Les personnes qui vivent dans des institutions, comme les patients hospitalisés pour de longues durées, les résidents des maisons de retraite, les membres d'ordres religieux qui vivent dans des monastères ou des couvents et les détenus purgeant de longues peines dans des pénitenciers, sont considérées comme appartenant à des ménages institutionnels. Chaque hôpital, maison de retraite, etc. est considéré comme un ménage institutionnel distinct. Cependant, les personnes qui passent une courte période, généralement de moins d'un an, dans une

de ces institutions sont considérées comme faisant encore partie de leur ménage d'origine plutôt que du ménage institutionnel.

Bien sûr, les ménages consomment des biens et services et fournissent une main-d'œuvre aux entreprises, aux administrations publiques et aux institutions sans but lucratif. En fait, les ménages qui habitent près de la frontière peuvent aussi fournir une main-d'œuvre à des unités institutionnelles non résidentes.

Le secteur des ménages comprend les entreprises non constituées en sociétés exploitées par des ménages. Ces entreprises marchandes peuvent être engagées dans la production et la vente d'un large éventail de biens et services, dont les rénovations domiciliaires, l'agriculture et la location d'appartements. Bien qu'il soit parfois préférable d'affecter ces entreprises à un autre secteur, cela n'est généralement pas possible. En général, le fait que ces entreprises ne sont pas constituées en sociétés signifie que leurs registres financiers sont fusionnés avec ceux du ménage. En fait, les actifs et passifs de l'entreprise sont aussi ceux du ménage et vice-versa.

En conséquence, le secteur des ménages comprend non seulement les ménages, mais aussi les entreprises non constituées en sociétés. La norme SCN 2008 identifie un genre particulier d'entreprise non constituée en société qui agit, à toutes fins utiles, comme si elle l'était. Chacune de ces entreprises, appelées **quasi-sociétés**, doit (i) posséder des informations suffisantes pour établir un ensemble complet de comptes d'opérations financières, (ii) être exploitée comme si elle était une société distincte, et (iii) avoir une relation de fait avec son ou ses propriétaires qui est semblable à celle d'une société avec son ou ses actionnaires. Ces entreprises comprennent, par exemple, les partenariats juridiques, comptables et architecturaux qui ont souvent un statut légal établissant une forme de responsabilité limitée. Les entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à des unités institutionnelles non résidentes sont aussi considérées comme des quasi-sociétés si elles s'engagent dans une activité de production importante au Canada sur une longue période (plus d'un an) ou une période indéterminée. La norme SCN 2008 recommande d'affecter les quasi-sociétés au secteur des sociétés financières ou non financières plutôt qu'au secteur des ménages, mais cela n'a pas été possible au Canada jusqu'ici.

3.3.5 Institutions sans but lucratif au service des ménages

Les institutions sans but lucratif (ISBL) sont des entités juridiques créées dans le but de produire des services ou, plus rarement, des biens et dont le statut ne leur permet pas d'être une source de profit pour les entités qui les contrôlent ou les financent. Elles peuvent demander un prix économiquement significatif pour leurs services, auquel cas elles sont appelées ISBL marchandes, ou fournir leurs services gratuitement ou à un prix économiquement non significatif, auquel cas elles sont appelées ISBL non marchandes. Ces organisations peuvent réaliser un bénéfice, mais elles ne peuvent pas distribuer ce bénéfice à leurs propriétaires.

Certaines ISBL sont classées dans les secteurs des entreprises financières et non financières, comme les chambres de commerce, les associations commerciales, les groupes de pression du milieu des affaires, etc. Les abonnements ou frais que les entreprises membres paient à ces ISBL couvrent généralement le coût des services que celles-ci leur fournissent. On parle alors d'ISBL marchandes au service des entreprises. D'autres ISBL sont contrôlées et financées dans une grande mesure par des administrations publiques, comme des écoles, des collèges, des universités et des hôpitaux, et ces ISBL généralement non marchandes sont classées dans le secteur des administrations publiques.

Il reste un grand nombre d'ISBL qui fournissent surtout des services non marchands aux ménages, comme les associations professionnelles, les syndicats, les partis politiques, les églises et les clubs culturels, récréatifs et sportifs. Dans les comptes nationaux du Canada, ce groupe d'ISBL est considéré comme un secteur à part entière, appelé **secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**. Les ISBLSM fournissent des services aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, et la plupart de ces services sont considérés comme faisant partie de la dépense de consommation finale. Le secteur des ISBLSM englobe également les œuvres de bienfaisance, comme la Croix-Rouge, qui sont créées à des fins philanthropiques et non pour servir les intérêts des membres qui les contrôlent. Ces institutions fournissent des biens et services non marchands à des ménages canadiens dans le besoin et à des non-résidents.

3.3.6 Reste du monde

Le « reste du monde » est un secteur fourre-tout composé de toutes les unités institutionnelles résidant à l'extérieur des frontières de l'économie nationale qui réalisent des opérations ou qui ont d'autres liens économiques avec des unités institutionnelles résidant sur le territoire de l'économie. On parle aussi de « secteur non résident ».

Les opérations financières et non financières qui ont lieu entre des résidents canadiens et des non-résidents sont présentées de manière très détaillée dans la balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux. Ces parties des comptes macroéconomiques, qui suivent de près la norme internationale prescrite dans le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sont expliquées au chapitre 8.

Le processus par lequel les unités institutionnelles individuelles sont attribuées aux secteurs est illustré à la figure 3.3. Ce processus est décrit dans les sections qui suivent immédiatement ci-dessous.

3.3.7 Secteurs par rapport à unités statistiques

Les unités institutionnelles ne doivent pas être confondues avec les **unités statistiques**. Ces dernières sont des unités d'observation ou de mesure pour lesquelles des données sont recueillies ou calculées à l'aide d'enquêtes, de données administratives ou d'autres sources. Parfois, la définition d'une unité institutionnelle se rapproche beaucoup de la définition d'une unité statistique. Dans d'autres cas, cependant, il n'existe pas de telle correspondance.

Dans les enquêtes auprès des entreprises, les principales unités statistiques sont les **entreprises**, les **sociétés**, les **établissements** et les **emplacements**.

L'**entreprise** se trouve au sommet de la hiérarchie commerciale et est associée à un ensemble complet d'états financiers. L'entreprise, en tant qu'unité statistique, est définie comme étant l'unité organisationnelle qui dirige et contrôle l'attribution des ressources relatives à ses opérations intérieures et pour lesquelles les comptes financiers et les comptes de bilan consolidés sont maintenus et à partir de laquelle les transactions internationales, la position des investissements internationaux et une situation financière consolidée pour l'unité peuvent être calculées. Elle correspond à l'unité institutionnelle des sociétés non financières ou financières telle que définie dans le SCMC.

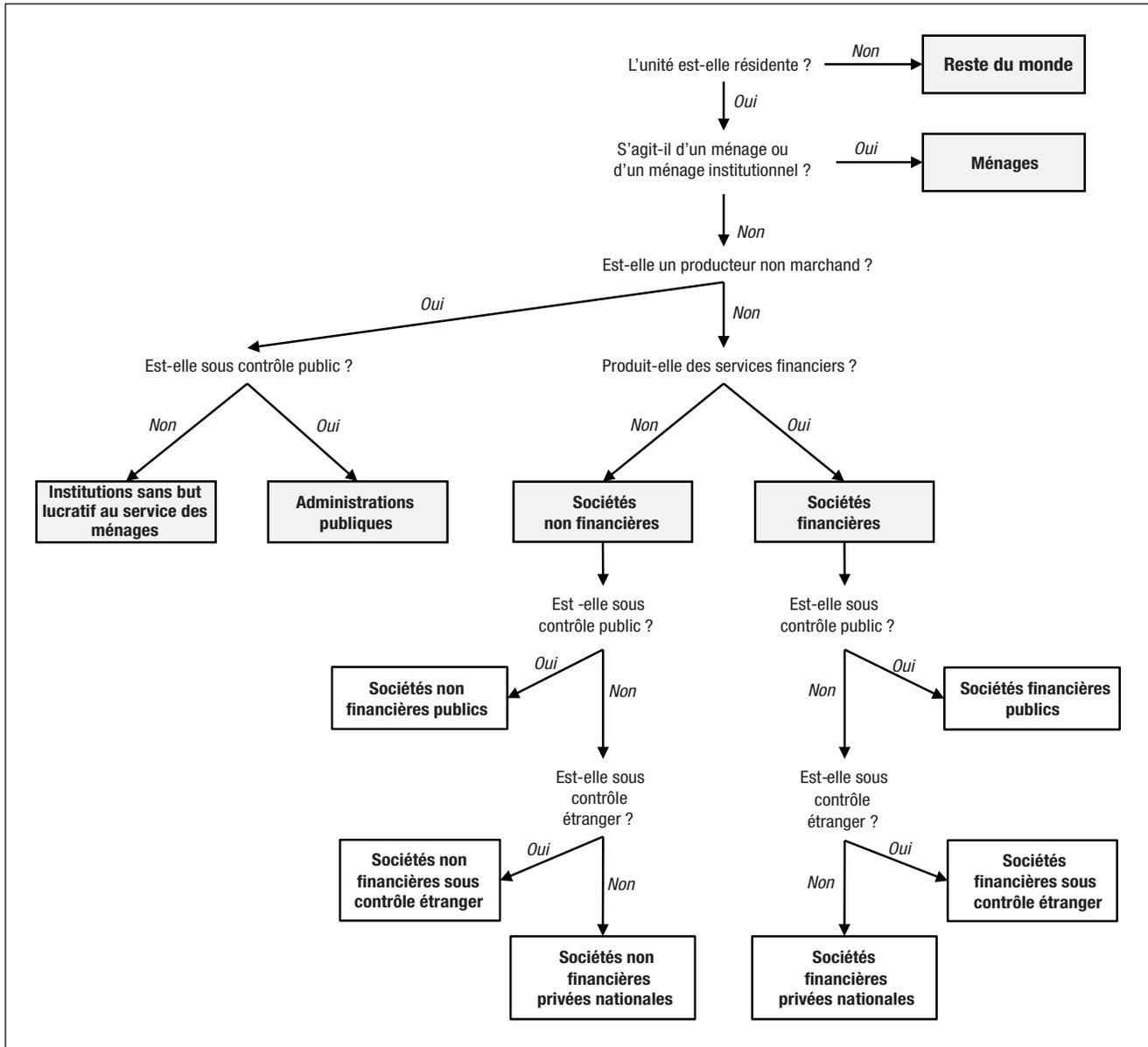
La **société** est le niveau auquel le bénéfice d'exploitation peut être mesuré. La société, en tant qu'unité statistique, est définie comme étant l'unité organisationnelle pour laquelle les comptes des revenus et dépenses et des bilans sont maintenus et à partir de laquelle le bénéfice d'exploitation et le taux de rendement du capital peuvent être calculés. Une entreprise se compose d'une ou plusieurs sociétés.

L'**établissement** est le niveau auquel les données comptables nécessaires pour mesurer la production sont disponibles (principaux intrants, recettes, salaires et traitements). L'établissement, en tant qu'unité statistique, est défini comme l'unité la plus homogène de production pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables à partir de laquelle il est possible de réunir toutes les données nécessaires pour établir la structure complète de la valeur brute de la production (ventes ou livraisons totales et stocks), le coût des matériaux et des services, et la main-d'œuvre et le capital utilisés dans la production. Une société se compose d'un ou plusieurs établissements.

Enfin, l'**emplacement**, au bas de la hiérarchie, ne nécessite que le nombre d'employés pour être délimité. L'emplacement, en tant qu'unité statistique, est défini comme une unité de production à location géographique unique auprès de laquelle ou à partir de laquelle est menée l'activité économique et pour laquelle, au minimum, des données sur l'emploi sont disponibles. Un établissement consiste en un ou plusieurs emplacements.

Toute une gamme d'unités statistiques sont également définies pour les enquêtes sociales, incluant la famille de recensement, le logement, la famille économique, la personne employée, le ménage, les immigrants et la personne, parmi d'autres. De ces unités, le ménage correspond assez étroitement à l'unité institutionnelle du ménage dans le SCMC mais les autres unités n'ont pas d'équivalent parmi les unités institutionnelles.

Figure 3.3
Schématisation de l'affectation des unités aux secteurs institutionnels²⁴



Source : Système de comptabilité nationale 2008.

3.4 Classifications

Les différents systèmes de classification des comptes nationaux peuvent être considérés comme la charpente du système. En regroupant les composantes très détaillées de l'économie, qui comptent des millions de ménages, d'entreprises, de produits et de types d'instruments financiers, en un nombre relativement limité de catégories, ces classifications simplifient grandement le système et permettent d'en distinguer les principales caractéristiques.

3.4.1 Classification des branches d'activité

La grande complexité de l'économie nationale du Canada présente un énorme défi. À la fin de 2013, Statistique Canada a estimé à 2 685 366 le nombre de lieux de production au pays²⁵. La vaste majorité de ces lieux étaient des entreprises, mais certains d'entre eux étaient des établissements publics. C'est un très grand nombre pour un pays comme le Canada, qui compte un peu plus de 35 millions de résidents. L'Ontario comptait 990 182 de ces lieux; à l'autre extrémité du spectre, le Nunavut en comptait seulement 892. Seulement 1 200 357 de ces lieux avaient des employés, et les autres étaient des entreprises d'une seule personne, des partenariats et des entreprises familiales. Sur les entreprises ayant des employés, 23 146 comptaient plus de 100 employés chacune et 1 177 211 en comptaient moins — dans la plupart des cas, beaucoup moins.

Les entreprises du Canada sont engagées dans un large éventail d'activités de production et sont au cœur d'une grande partie, mais non de la totalité, des comptes nationaux. Les comptes nationaux tiennent compte de cette complexité en utilisant un système de classification. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) divise les 2 685 366 lieux de production susmentionnés en 922 catégories ou classes selon le principal genre de processus de production dans lequel s'engage chaque entreprise. Ces classes sont regroupées en 323 branches d'activité et 20 regroupements d'industries du plus haut niveau²⁶. On compile ensuite des statistiques en combinant l'information de toutes les entreprises dans chacune de ces classes.

Le tableau 3.5 présente la ventilation des lieux de production canadiens par industrie SCIAN.

Tableau 3.5
Nombre de lieux de production canadiens, par industrie, décembre 2013

Industrie	Nombre d'emplacements
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	183 563
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	22 453
Services publics	3 032
Construction	312 346
Fabrication	85 366
Commerce de gros	103 751
Commerce de détail	229 810
Transport et entreposage	150 834
Industrie de l'information et industrie culturelle	39 903
Finance et assurances	146 726
Services immobiliers et services de location à bail	296 000
Services professionnels, scientifiques et techniques	359 887
Gestion de sociétés et d'entreprises	86 341
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	116 982
Services d'enseignement	26 246
Soins de santé et assistance sociale	154 651
Arts, spectacles et loisirs	43 339
Services d'hébergement et de restauration	108 018
Autres services (sauf les administrations publiques)	207 630
Administrations publiques	8 488
Total	2 685 366

Source : Statistique Canada.

Comment Statistique Canada peut-il suivre toutes ces entreprises et comment sait-il à quelle classe d'industries chacune devrait être affectée? Le processus est simple et se fonde sur l'information recueillie par l'Agence du revenu du Canada (ARC) combinée aux résultats des propres enquêtes de Statistique Canada. Lorsqu'une nouvelle entreprise est créée, elle doit ouvrir un compte fiscal à l'ARC, et Statistique Canada est notifié lors de l'ouverture de ce compte. Les nouvelles entreprises doivent fournir une brève description de leurs activités dans le formulaire de demande de l'ARC. Cette description est parfois suffisante pour que Statistique Canada puisse attribuer un code de classification industrielle à l'entreprise et, lorsque la description n'est pas suffisamment détaillée, Statistique Canada assure un suivi en menant sa propre enquête. Pour les entreprises les plus grandes et les plus complexes (seulement 2 731 d'entre elles ont plus de 500 employés), qui peuvent comprendre plusieurs établissements

engagés dans différentes activités de production, Statistique Canada envoie des experts en classification visiter périodiquement les sociétés afin de recueillir des renseignements à jour au sujet de leur structure et d'attribuer des codes de classification à chaque établissement à l'intérieur de la structure.

La base de données appelée Registre des entreprises comprend des dossiers sur près de 3 millions d'entreprises. Avec le temps, les entreprises soumettent des déclarations de revenus à l'ARC, et Statistique Canada utilise les renseignements tirés de ces déclarations pour évaluer la taille de chaque entreprise en fonction du revenu et du nombre d'employés. Lorsqu'une nouvelle entreprise est formée, elle est ajoutée à la base de données et, lorsqu'une entreprise existante cesse ses activités, elle est enregistrée comme inactive. Lorsqu'une entreprise grande et complexe change son organisation, la nouvelle structure est enregistrée. Bref, le Registre des entreprises trace un portrait à jour des entreprises du Canada.

Le Registre des entreprises est le lien de Statistique Canada entre les regroupements d'industries publiés dans les comptes nationaux et chacune des entreprises constituant ces regroupements. Lorsque Statistique Canada mène une enquête auprès des entreprises d'une industrie particulière, la fabrication ou les services d'hébergement et de restauration par exemple, il prélève un échantillon d'entreprises actives à partir du Registre des entreprises. De même, lorsque des entreprises non constituées en sociétés produisent leurs déclarations annuelles de revenus, l'information tirée de ces déclarations est regroupée par industrie à l'aide des codes SCIAN dans le Registre des entreprises, afin de fournir des estimations des revenus, des dépenses, des bénéfices d'exploitation, des actifs et passifs financiers et d'autres variables économiques à utiliser pour établir les comptes nationaux.

Aux fins des regroupements et des comparaisons entre les pays, les Nations Unies maintiennent une classification semblable au SCIAN, mais moins détaillée que ce système, appelée Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI). Les statistiques des comptes nationaux compilées au Canada selon le SCIAN sont **mises en concordance**²⁷ avec la CITI lorsqu'elles sont soumises aux organisations internationales.

Comme il est expliqué au chapitre 4 sur la production et la génération des comptes de revenu, Statistique Canada utilise une agrégation SCIAN spéciale, appelée classification ou agrégation des industries de ressources et d'emplois, qui divise les industries en 235 catégories aux fins des comptes de production²⁸.

3.4.2 Classification des produits

Tel que mentionné plus haut, la structure du secteur canadien des entreprises est complexe sous l'angle de la taille, de la région géographique et du type d'entreprise, mais le Registre des entreprises permet de gérer cette complexité. Les produits de ces entreprises ajoutent une dimension de complexité, laquelle est également gérée au moyen d'un système de classification appelé Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN). Malheureusement, il n'existe pas de registre complet des produits analogue au Registre des entreprises. La création et la tenue à jour d'un tel registre demanderaient énormément de travail en raison du très grand nombre de biens et services offerts sur le marché et du rythme rapide de l'apparition de nouveaux produits sur le marché.

Il suffit de jeter un coup d'œil aux vitrines de quelques détaillants dans n'importe quel centre commercial canadien pour constater la vaste gamme de biens et services proposés aux consommateurs. En plus de ces produits, les entreprises et administrations publiques canadiennes ainsi que les non-résidents qui achètent des biens exportés canadiens achètent également une foule de matières brutes et d'autres produits intermédiaires à intégrer à leurs processus de production, ainsi que des biens d'équipement. Il y a collectivement des millions de marques et de produits différents. Pour simplifier et faciliter l'analyse de ce vaste éventail de produits, on regroupe ceux-ci en 2 694 catégories dans la classification du SPAN.

Dans les comptes nationaux, les sorties sont présentées en quatre dimensions : le temps, la province ou le territoire, l'industrie et la classe de produits. Cette matrice d'information en quatre dimensions donne une image incroyablement détaillée de la production canadienne, comme il est expliqué au chapitre 4. Statistique Canada utilise un regroupement SPAN spécial, appelé classification ou agrégation des produits de ressources et d'emplois, qui divise les produits en 473 catégories aux fins des comptes de production.

3.4.3 Classification des instruments financiers

Les comptes des flux financiers et du patrimoine sont expliqués au chapitre 6. Ces comptes indiquent comment le système d'intermédiation financière fait passer l'épargne des épargnants aux emprunteurs. Au cœur de ces comptes se trouve la classification des instruments financiers, qui est illustrée au tableau 3.6 ci-dessous. Cette classification est expliquée en détail au chapitre 6.

Essentiellement, les instruments d'emprunt et de prêt sont classés en sept grandes catégories : les réserves internationales officielles, le numéraire et les dépôts, les titres de créance, les emprunts, les capitaux propres et les fonds d'investissement, l'assurance-vie et les rentes, et les autres comptes recevables.

Tableau 3.6
Catégories d'instruments financiers

Numéro de catégorie	Nom de catégorie
1	Réserves internationales officielles
2	Total, numéraire et dépôts
3	Numéraire et dépôts canadiens
4	Numéraire et dépôts étrangers
5	Titres de créance
6	Effets à court terme canadiens
7	Effets à court terme du gouvernement du Canada
8	Autres effets à court terme
9	Investissements étrangers : effets à court terme
10	Obligations et débentures canadiennes
11	Obligations d'épargne
12	Obligations du gouvernement du Canada
13	Obligations des administrations publiques provinciales et territoriales
14	Obligations des administrations publiques locales
15	Autres obligations canadiennes
16	Investissements étrangers : obligations
17	Prêts
18	Crédit à la consommation
19	Prêts non hypothécaires
20	Hypothèques
21	Créances des sociétés : prêts et avances
22	Créances des administrations publiques : prêts et avances
23	Actions et parts de fonds d'investissement
24	Actions cotées en bourse
25	Actions non cotées en bourse
26	Créances des sociétés : actions
27	Parts de fonds communs de placement (unités)
28	Créances des administrations publiques : actions
29	Investissements étrangers : actions
30	Assurance-vie et rentes
31	Autres comptes à recevoir
32	Comptes commerciaux à recevoir
33	Autres comptes à recevoir

Source : Statistique Canada.

3.4.4 Classifications des dépenses fonctionnelles

Les dépenses peuvent être classées de plusieurs façons différentes, selon l'objectif. Par exemple, les dépenses en biens peuvent être classées en fonction du principal matériau entrant dans leur fabrication (cuivre, acier, plastique, bois, etc.). Si la classification doit être utilisée dans le commerce international, elle peut être basée sur les tarifs, les quotas et autres limites commerciales applicables. Dans les comptes nationaux, une importante base de classification des dépenses est celle de **fonction** ou d'**objectif**. Le SCN 2008 préconise quatre systèmes de classification élaborés par les Nations Unies à utiliser dans l'analyse fonctionnelle des dépenses par secteur²⁹.

Des ventilations fonctionnelles des dépenses sont essentielles au calcul de la consommation individuelle effective, comme il est expliqué dans la section 3.2.3.3 ci-dessus. Elles ont aussi une grande valeur analytique dans différentes applications.

3.4.4.1 Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP)

La Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP) est une agrégation des dépenses visant à répondre aux besoins des ménages. Les 12 premières catégories de la classification détaillent la dépense de consommation individuelle des ménages, et ces catégories correspondent étroitement à celles utilisées dans les comptes nationaux et provinciaux du Canada pour articuler la dépense de consommation finale des ménages. La 13^e catégorie renvoie à la dépense de consommation individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages et la 14^e, à la dépense de consommation individuelle des administrations publiques générales.

La COICOP est présentée au tableau 3.7 ci-dessous.

Tableau 3.7

Classification des dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages (COICOP)

Code de classification	Nom de classification
01-12	Consommation individuelle à la charge des ménages
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
01.1	Produits alimentaires
01.2	Boissons non alcoolisées
02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
02.1	Boissons alcoolisées
02.2	Tabac
02.3	Stupéfiants
03	Articles d'habillement et chaussures
03.1	Articles d'habillement
03.2	Chaussures
04	Logement, eau, électricité et autres combustibles
04.1	Loyers effectifs
04.2	Loyers fictifs
04.3	Entretien et réparation des logements
04.4	Alimentation en eau et services divers liés au logement
04.5	Électricité, gaz et autres combustibles
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
05.1	Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol
05.2	Articles de ménage en textiles
05.3	Appareils ménagers
05.4	Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage

Tableau 3.7
Classification des dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages (COICOP)

Code de classification	Nom de classification
05.5	Outillage et autre matériel pour la maison et le jardin
05.6	Biens et services liés à l'entretien courant du foyer
06	Santé
06.1	Produits, appareils et matériels médicaux
06.2	Services ambulatoires
06.3	Services hospitaliers
07	Transports
07.1	Achat de véhicules
07.2	Dépenses d'utilisation des véhicules
07.3	Services de transport
08	Communications
08.1	Services postaux
08.2	Matériel de téléphonie et de télécopie
08.3	Services de téléphonie et de télécopie
09	Loisirs et culture
09.1	Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information
09.2	Autres biens durables à fonction récréative et culturelle
09.3	Autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie
09.4	Services récréatifs et culturels
09.5	Journaux, livres et articles de papeterie
09.6	Forfaits touristiques
10	Enseignement
10.1	Enseignement préélémentaire et primaire
10.2	Enseignement secondaire
10.3	Enseignement postsecondaire non tertiaire
10.4	Enseignement tertiaire
10.5	Enseignement non défini par niveau
11	Restaurants et hôtels
11.1	Services de restauration
11.2	Services d'hébergement
12	Biens et services divers
12.1	Soins corporels
12.2	Prostitution
12.3	Effets personnels non classés ailleurs
12.4	Protection sociale
12.5	Assurance
12.6	Services financiers non classés ailleurs
12.7	Autres services non classés ailleurs
13	Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Tableau 3.7**Classification des dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages (COICOP)**

Code de classification	Nom de classification
13.1	Logement
13.2	Santé
13.3	Loisirs et culture
13.4	Enseignement
13.5	Protection sociale
13.6	Autres services
14	Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques
14.1	Logement
14.2	Santé
14.3	Loisirs et culture
14.4	Enseignement
14.5	Protection sociale

Source : Commission de statistique des Nations Unies.

3.4.4.2 Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI)

La Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) montre comment les ISBLSM répartissent leurs dépenses. Elle permet aussi d'isoler les dépenses des ISBLSM qui bénéficient aux ménages individuels, à utiliser dans le calcul des dépenses réelles. Ces dépenses des administrations publiques sont classées dans la division 13 de la COICOP ainsi que dans la COPNI. Au Canada, aucune ventilation des dépenses des ISBLSM en fonction de la COPNI n'est actuellement disponible.

Tableau 3.8
Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI)

Code de classification	Nom de classification
01	Logement
01.0	Logement
02	Santé
02.1	Produits, appareils et matériels médicaux
02.2	Services ambulatoires
02.3	Services hospitaliers
02.4	Services de santé publique
02.5	Recherche et développement dans le domaine de la santé
02.6	Autres services de santé
03	Loisirs et culture
03.1	Services récréatifs et sportifs
03.2	Services culturels
04	Enseignement
04.1	Enseignement préélémentaire et primaire
04.2	Enseignement secondaire
04.3	Enseignement postsecondaire non tertiaire
04.4	Enseignement tertiaire
04.5	Enseignement non défini par niveau
04.6	Recherche et développement dans le domaine de l'enseignement
04.7	Autres services d'enseignement
05	Protection sociale
05.1	Services de protection sociale
05.2	Recherche et développement dans le domaine de la protection sociale
06	Religion
06.0	Religion
07	Partis politiques, organisations professionnelles et syndicales
07.1	Services des partis politiques
07.2	Services des organisations syndicales
07.3	Services des organisations professionnelles
08	Protection de l'environnement
08.1	Services de protection de l'environnement
08.2	Recherche et développement dans le domaine de la protection de l'environnement
09	Services non classés ailleurs
09.1	Services non classés ailleurs
09.2	Recherche et développement dans le domaine des services non classés ailleurs

Source : Commission de statistique des Nations Unies.

3.4.4.3 Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

La Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) facilite l'analyse des tendances des dépenses des administrations publiques à des fins particulières au fil du temps. Elle permet aussi d'isoler les dépenses des administrations publiques qui bénéficient aux ménages individuels, à utiliser dans le calcul de la consommation individuelle effective. Ces dépenses des administrations publiques sont classées dans la division 14 de la COICOP ainsi que dans la COFOG. Les statistiques des administrations publiques canadiennes réparties selon ce principe sont disponibles et examinées au chapitre 8.

Tableau 3.9
Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

Code de Classification	Nom de Classification
01	Services généraux des administrations publiques
01.1	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
01.2	Aide économique extérieure
01.3	Services généraux
01.4	Recherche fondamentale
01.5	Recherche et développement concernant les services généraux des administrations publiques
01.6	Services généraux des administrations publiques non classés ailleurs
01.7	Opérations concernant la dette publique
01.8	Transferts de caractère général entre les administrations publiques
02	Défense
02.1	Défense militaire
02.2	Défense civile
02.3	Aide militaire à des pays étrangers
02.4	Recherche et développement concernant la défense
02.5	Services de défense non classés ailleurs
03	Ordre et sécurité publics
03.1	Services de police
03.2	Services de protection contre les incendies
03.3	Tribunaux
03.4	Prisons
03.5	Recherche et développement dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publics
03.6	Services d'ordre et de sécurité publics non classés ailleurs
04	Affaires économiques
04.1	Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi
04.2	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
04.3	Combustibles et énergie
04.4	Industries extractives et manufacturières, construction
04.5	Transports
04.6	Communications
04.7	Autres branches d'activité
04.8	Recherche et développement concernant les affaires économiques
04.9	Affaires économiques non classés ailleurs

Tableau 3.9
Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

Code de Classification	Nom de Classification
05	Protection de l'environnement
05.1	Gestion des déchets
05.2	Gestion des eaux usées
05.3	Lutte contre la pollution
05.4	Préservation de la diversité biologique et protection de la nature
05.5	Recherche et développement dans le domaine de la protection de l'environnement
05.6	Protection de l'environnement non classés ailleurs
06	Logement et équipements collectifs
06.1	Logement
06.2	Équipements collectifs
06.3	Alimentation en eau
06.4	Éclairage public
06.5	Recherche et développement dans le domaine du logement et des équipements collectifs
06.6	Logement et équipements collectifs non classés ailleurs
07	Santé
07.1	Produits, appareils et matériels médicaux
07.2	Services ambulatoires
07.3	Services hospitaliers
07.4	Services de santé publique
07.5	Recherche et développement dans le domaine de la santé
07.6	Services de santé non classés ailleurs
08	Loisirs, culture et religion
08.1	Services récréatifs et sportifs
08.2	Services culturels
08.3	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition
08.4	Services religieux et autres services communautaires
08.5	Recherche et développement dans le domaine des loisirs, de la culture et de la religion
08.6	Loisirs, culture et religion non classés ailleurs
09	Enseignement
09.1	Enseignement préélémentaire et primaire
09.2	Enseignement secondaire
09.3	Enseignement postsecondaire non tertiaire
09.4	Enseignement tertiaire
09.5	Enseignement non défini par niveau
09.6	Services annexes à l'enseignement
09.7	Recherche et développement dans le domaine de l'enseignement
09.8	Enseignement non classés ailleurs
10	Protection sociale
10.1	Maladie et invalidité

Tableau 3.9
Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)

Code de Classification	Nom de Classification
10.2	Veillesse
10.3	Survivants
10.4	Famille et enfants
10.5	Chômage
10.6	Logement
10.7	Exclusion sociale non classés ailleurs
10.8	Recherche et développement dans le domaine de la protection sociale
10.9	Protection sociale non classés ailleurs

Source : Commission de statistique des Nations Unies.

3.4.4.4 Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP)

La Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP), présentée au tableau 3.9, fournit une ventilation structurée des dépenses des entreprises. Comme on peut le voir, elle offre des informations analytiques sur les façons dont les entreprises répartissent leurs dépenses courantes et de capital. Les statistiques classées selon la COPP peuvent être particulièrement utiles pour les études sur la croissance et les études d'impact sur l'environnement, par exemple. Malheureusement, ce genre d'information est difficile à obtenir dans les registres comptables des entreprises ou dans d'autres sources de données existantes, et sa collecte au moyen d'enquêtes demanderait beaucoup de travail. C'est pourquoi les comptes nationaux du Canada ne contiennent pas ce genre d'information pour le moment.

Tableau 3.10
Classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP)

Code de classification	Nom de classification
01	Dépenses d'infrastructure
01.1	Dépenses de construction et d'amélioration des routes et d'aménagement
01.2	Dépenses d'ingénierie et dépenses pour études techniques
01.3	Dépenses de gestion de l'information
02	Dépenses de recherche développement
02.1	Dépenses de recherche développement expérimental en sciences physiques ou naturelles et en ingénierie
02.2	Dépenses de recherche développement expérimental en sciences sociales et humaines
03	Dépenses de protection de l'environnement
03.1	Dépenses de protection de l'air ambiant et du climat
03.2	Dépenses de gestion des eaux usées
03.3	Dépenses de gestion des déchets
03.4	Dépenses de protection du sol et des eaux souterraines
03.5	Dépenses de lutte contre le bruit et les vibrations
03.6	Dépenses de protection de la diversité biologique et de la nature
03.7	Dépenses relatives à d'autres activités de protection de l'environnement non classées ailleurs
04	Dépenses de commercialisation
04.1	Dépenses afférentes aux activités directes de vente
04.2	Dépenses de publicité
04.3	Dépenses de commercialisation non classés ailleurs
05	Dépenses de valorisation des ressources humaines
05.1	Dépenses d'enseignement et de formation
05.2	Dépenses de santé
05.3	Dépenses afférentes aux services sociaux
06	Dépenses liées aux programmes de production courante, à l'administration et à la gestion
06.1	Dépenses liées aux programmes de production courante
06.2	Dépenses de transport externe
06.3	Dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité
06.4	Dépenses de gestion et d'administration

Source : Commission de statistique des Nations Unies.

3.4.5 Autres classifications

Le SCN du Canada utilise certaines autres classifications au besoin. Par exemple, le SCN 2008 prescrit les classifications des opérations sur produits, des opérations sur actifs non produits et des opérations de répartition³⁰. Ces classifications sont mentionnées à plusieurs reprises dans les chapitres qui suivent. Un autre exemple figure dans les comptes satellites de l'environnement, où des classifications géographiques spéciales sont utilisées pour les bassins hydrographiques et les écozones. Ces autres systèmes de classification sont présentés et expliqués au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans les chapitres qui suivent.

3.5 Règles comptables

La comptabilité implique la mesure, le traitement et la communication de l'information financière sur les activités économiques d'une unité institutionnelle. La pratique comptable moderne est essentielle au bon fonctionnement de l'économie de marché, car elle fournit des renseignements essentiels aux gestionnaires, aux investisseurs, aux créanciers et aux organismes de réglementation — ainsi qu'aux statisticiens des comptes nationaux. La comparabilité des renseignements comptables entre les unités institutionnelles est assurée par les normes comptables (appelées « principes comptables généralement reconnus » ou PCGR)³¹, et la fiabilité des renseignements est garantie par l'audit financier.

Du point de vue de l'unité institutionnelle, la comptabilité moderne prend la forme de la comptabilité en partie double. Dans ce système, toutes les écritures comptables doivent assurer la validité continue de l'identité : actifs = passifs + capitaux propres. Ainsi, si une opération particulière entraîne une augmentation des actifs, il doit y avoir une augmentation correspondante des passifs ou des capitaux propres, ou peut-être une diminution compensatoire des actifs, pour que l'identité reste valide. Autrement dit, chaque opération enregistrée dans les livres comptables doit inclure un crédit et un débit compensatoire, le crédit renvoyant à la source des fonds, aux ressources ou aux flux et le débit, à l'utilisation des fonds ou aux flux sortants. Par exemple, si l'entreprise A a retiré des fonds de son compte en banque pour acheter des fournitures auprès de l'entreprise B, les comptes de l'entreprise A afficheraient un crédit pour les fonds retirés du compte en banque et un débit pour l'augmentation des stocks attribuable à l'achat des fournitures.

Ce système est appelé comptabilité en partie double, simplement parce que chaque opération est enregistrée deux fois. Cependant, en comptabilité nationale, la situation est différente, car le statisticien dispose de renseignements sur les deux côtés de l'opération. Ainsi, une seule opération entre deux parties donne naissance à quatre écritures comptables. Dans l'exemple qui précède, le statisticien aurait des informations sur l'opération du point de vue de l'entreprise B ainsi que de l'entreprise A. Cela signifie que les comptes nationaux peuvent fonctionner avec un système de comptabilité en partie quadruple, qui assure un enregistrement uniforme de l'opération par les deux parties.

Les comptes macroéconomiques combinent les comptes courants et de capital individuels des différentes unités institutionnelles de l'économie et apportent des ajustements si nécessaire pour que les comptes regroupés soient complets et cohérents en ce qui concerne la mesure de la valeur, la date d'enregistrement et la classification. Chaque unité, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une administration publique, d'un ménage ou d'une organisation sans but lucratif, tient sa propre comptabilité en partie double, et les comptes macroéconomiques réunissent tous ces comptes de manière cohérente afin de broser un tableau de la macroéconomie.

Les comptes peuvent s'étendre sur n'importe quelle période. Au Canada, quelques comptes sont produits tous les mois, tandis que d'autres le sont tous les trimestres ou tous les ans. Le paysage économique le plus détaillé apparaît dans les comptes annuels. C'est pourquoi les comptes économiques provinciaux et les comptes des ressources et des emplois ne sont disponibles que sur une base annuelle. Cela tient au fait que les sources de données les plus détaillées et les plus fiables utilisées pour établir les comptes sont généralement annuelles — notamment les comptes des administrations publiques et les rapports et déclarations de revenus réglementaires annuels des entreprises.

3.5.1 Évaluation des opérations

Comme il est mentionné plus haut, quand les achats et les ventes sont enregistrés dans les comptes de deux unités institutionnelles différentes, il est important que celles-ci utilisent la même base d'évaluation aux fins des comptes nationaux. Cette évaluation se fait généralement aux **prix du marché**. Les prix doivent être déterminés dans des conditions normales de concurrence, les considérations commerciales habituelles étant le seul facteur déterminant. Lorsque ce principe est enfreint, par exemple lorsque deux succursales de la même entreprise s'engagent dans une opération³², il faut apporter des ajustements. Les prix du marché doivent inclure l'impact des impôts, des subventions, des remises, des rabais et de tout autre facteur applicable.

Un problème peut survenir lors de l'évaluation des opérations de troc, par exemple lorsque le produit X est échangé contre le produit Y. Comme aucune somme ne change de main, il n'y a pas de valeur évidente à attribuer à l'opération. Chaque unité peut donner une valeur différente à l'article troqué. Comme la règle comptable du

SCN exige qu'une seule valeur soit enregistrée pour les deux parties, on peut prendre simplement la moyenne de différentes évaluations comme valeur de l'opération.

Un autre problème se pose lorsque les produits ne sont pas vendus sur le marché à des prix économiquement significatifs. Cela vaut pour une grande partie de la production du secteur des administrations publiques, par exemple, et pour la production pour compte propre des entreprises. La production du secteur des administrations publiques est généralement évaluée au coût, car il n'y a souvent aucun équivalent marchand approprié à utiliser pour estimer les prix du marché. La production pour compte propre des entreprises est évaluée aux prix moyens du marché si possible et au coût lorsqu'il est impossible d'estimer les prix du marché. On estime parfois les prix du marché en calculant les coûts et en ajoutant une majoration moyenne pour l'excédent d'exploitation net.

Pour l'évaluation des actifs physiques, les règles comptables des entreprises utilisent souvent l'approche de la « valeur comptable » ou du « coût historique ». De plus, pour des raisons fiscales, la valeur de ces actifs est souvent amortie d'une manière qui diffère de ce qui serait obtenu si les estimations de l'usure ou de l'obsolescence, par exemple, étaient calculées de la façon habituelle. La comptabilité nationale nécessite une méthode de calcul de la valeur marchande actualisée nette pour les actifs et une approche de consommation de capital fixe pour l'amortissement. Cela signifie que les estimations des comptes nationaux du stock de capital ne peuvent pas être calculées simplement en additionnant les estimations du capital déprécié figurant dans les états comptables des sociétés. Comme il est expliqué plus loin dans ce volume, les comptes nationaux utilisent plutôt un « inventaire permanent » pour estimer l'amortissement et donc la valeur marchande changeante des actifs des sociétés. Une approche similaire est appliquée pour calculer la valeur des actifs fixes des administrations publiques, des ménages et des ISBLSM ainsi que la consommation graduelle de ces actifs fixes.

Comme il est expliqué plus en détail au chapitre 4, les comptes de production font une distinction importante entre trois bases d'évaluation³³:

- Le **prix de base** se définit comme « le montant que le producteur doit recevoir de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué des impôts à payer nets des subventions à recevoir sur le produit du fait de sa production ou de sa vente. Il exclut tout frais de transport facturé séparément par le producteur. » Il s'agit de la base d'évaluation pour la production brute dans les comptes des ressources et des emplois, et il correspond à la valeur du produit au moment de sa production.
- Le **prix du producteur** se définit comme « le montant que le producteur doit recevoir de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de toute taxe à valeur ajoutée (TVA), ou de tout impôt déductible similaire, facturée à l'acquéreur. Ce prix exclut également les frais éventuels de transport facturés séparément par le producteur. » Cette base d'évaluation est utilisée lorsqu'il est impossible de calculer le prix de base.
- Le **prix d'acquisition** se définit comme « le montant que doit payer l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, afin de prendre livraison d'une unité de bien ou de service au moment et au lieu choisis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis. » Il s'agit de la base d'évaluation des produits utilisés pour la consommation intermédiaire ou pour la consommation finale par l'acheteur.

3.5.2 Moment des opérations

Une opération sur le marché s'étale souvent dans le temps. Elle peut commencer par la signature d'un contrat, suivie d'une livraison après un certain temps. Une facture peut être remise au vendeur au moment de la signature du contrat ou de la livraison des produits, et l'acheteur peut retarder le paiement pendant un certain temps. En pareil cas, qui n'est pas rare, à quelle période comptable l'opération devrait-elle être associée?

Il y a de nombreuses réponses possibles à cette question. Le moment de l'enregistrement des opérations peut dépendre de la date d'enregistrement des flux de trésorerie associés ou de la date d'échéance, par exemple. Cependant, le principe de base pour les comptes nationaux est de déterminer la date des opérations sur la base des **droits constatés**.

Le SCN 2008 définit ce concept comme suit :

« La comptabilité sur la base des droits constatés enregistre les flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou s'éteint. Cela signifie que les flux qui impliquent un transfert de propriété sont enregistrés au moment où le changement a lieu, que les services sont comptabilisés au moment où ils sont fournis, que la production l'est au moment où un produit est créé et la consommation intermédiaire au moment où les matières premières ou les fournitures sont utilisées³⁴. »

La plupart des opérations sont enregistrées sur la base des droits constatés dès le début. Cependant, ce n'est pas toujours le cas et, lorsque ces exceptions sont importantes, il faut ajuster le moment d'enregistrement dans les comptes nationaux.

Pour les biens, l'opération est généralement censée avoir lieu au moment du changement de propriété économique. Pour les services, l'opération a lieu au moment de la livraison. Pour les revenus tels que les salaires, les intérêts ou le loyer, l'opération a lieu durant la période comptable où les montants payables sont accumulés, que les flux monétaires se produisent ou non durant cette période comptable. Les dividendes sont enregistrés durant la période comptable où la participation correspondante commence à être cotée « hors dividende ». Les opérations sur actifs financiers sont enregistrées au moment du transfert de la propriété.

La production est enregistrée dans les comptes au fur et à mesure que les ajouts aux stocks de travaux en cours³⁵ s'accumulent. Lorsque la production est terminée, les stocks de travaux en cours accumulés à cette date sont convertis en stocks de produits finis. Lorsque les sociétés enregistrent leurs stocks conformément aux conventions comptables du dernier entré, premier sorti (DEPS) ou du premier entré, premier sorti (PEPS), il faut apporter des ajustements pour estimer les valeurs sur la base des comptes nationaux. Cette question et celle concernant le moment de l'enregistrement de la consommation des actifs de capital fixe sont examinées plus en détail aux chapitres 5 et 7.

3.5.3 Opérations avec le reste du monde

Les opérations internationales sur biens et services sont enregistrées aux valeurs à la frontière, durant la période comptable où les produits traversent la frontière. Plus précisément, les exportations et importations de biens sont évaluées **franco à bord** (fab. ou FOB), c'est-à-dire à la frontière douanière de l'exportateur. Il n'est pas toujours facile de mettre ce principe en pratique, et ce, pour différentes raisons. Ce sujet est examiné plus en détail aux chapitres 4, 5 et 8.

3.6 Séquence des comptes dans le SCN 2008

Au niveau de l'économie dans son ensemble, l'essentiel des comptes nationaux est représenté par quatre tableaux : le premier montre le produit intérieur brut aux prix du marché suivant l'approche des dépenses finales, le deuxième présente le PIB aux prix du marché selon l'approche des dépenses d'exploitation primaires, le troisième affiche le PIB aux prix de base selon l'approche de la valeur ajoutée brute par branche d'activité, et le quatrième expose le compte du bilan national. Ces quatre tableaux sont expliqués et examinés en détail aux chapitres 4, 5 et 6. Ils regroupent un ensemble plus détaillé de tableaux enregistrant les flux de revenu, de dépenses et de transfert entre les différents secteurs institutionnels de l'économie. Ces tableaux plus détaillés sont appelés **séquence des comptes** dans le SCN 2008.

La séquence des comptes s'étend des comptes de production aux comptes de patrimoine. Le SCN 2008 présente la séquence sous la forme de 14 comptes distincts, dont chacun peut être ventilé séparément pour les unités institutionnelles, les 6 secteurs institutionnels de haut niveau (ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages, sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques et secteur non résident) et l'économie totale³⁶. Le solde de clôture d'un compte devient le solde d'ouverture du compte suivant. De cette façon, les comptes fournissent une représentation en cascade de l'économie totale, répartie par secteur institutionnel, indiquant les relations entre la production, la génération de revenu, l'allocation et la redistribution du revenu, la dépense finale du revenu et l'épargne résultante, l'investissement dans les immobilisations, les emprunts et les prêts, les ajustements au portefeuille financier et, en fin de compte, les modifications apportées aux comptes de patrimoine.

La séquence des comptes peut être représentée sous la forme d'une série de feuilles d'un grand livre récapitulatif de haut niveau ou « comptes en T »³⁷. Par convention, les « ressources » apparaissent du côté droit et les « emplois » du côté gauche. Dans les comptes courants, les « ressources » sont les opérations qui ont pour effet d'augmenter le montant de la valeur économique détenue par une unité ou un secteur institutionnel. Par exemple, les recettes fiscales d'une administration publique constituent une « ressource » pour cette administration. Par contraste, les « emplois » sont des opérations qui réduisent la valeur économique d'une administration. Ainsi, les versements d'impôt sur le revenu d'un ménage constituent un « emploi » pour cette unité. Dans les feuilles du grand livre pour les comptes d'accumulation, les « ressources » renvoient aux variations de passifs et de valeur nette, tandis que les « emplois » renvoient aux variations d'actifs³⁸.

Chacun des 14 comptes est décrit dans cette section. Le chapitre 5 explique comment ces comptes sont présentés dans le contexte canadien, non seulement au niveau de l'économie totale mais aussi selon le secteur institutionnel, et sur le plan à la fois conceptuel et empirique. L'encadré 3.1 contient une liste des 14 comptes avec les soldes correspondants.

Encadré 3.1	
Synthèse de la séquence des comptes	
Compte	Solde comptable
Compte courants	
Compte de production	Valeur ajoutée
Compte d'exploitation	Excédent d'exploitation/revenu mixte
Compte d'affectation des revenus primaires	Solde des revenus primaires
Compte du revenu d'entreprise	Revenu d'entreprise
Compte d'affectation des autres revenus primaires	Solde des revenus primaires
Compte de distribution secondaire du revenu	Revenu disponible
Compte d'utilisation du revenu disponible	Épargne
Compte de redistribution du revenu en nature	Revenu disponible ajusté
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté	Épargne
Comptes d'accumulation	
Compte de capital	Capacité/besoin de financement
Compte d'opérations financières	Capacité/besoin de financement
Comptes des autres changements de volume d'actifs	
Compte de réévaluation	
Compte de patrimoine	Valeur nette

3.6.1 Compte de production

Le chapitre 4 présente le compte de production, qui est le premier dans la séquence des comptes, en grand détail. Il y est ventilé par établissement ou branche d'activité, mais il peut aussi l'être par secteur institutionnel, bien que le Canada ne diffuse actuellement aucune estimation de compte de production sur cette base³⁹. La structure du compte est reproduite au tableau 3.11, sans aucun chiffre. Le solde du compte correspond à la valeur ajoutée brute. La valeur ajoutée nette pourrait aussi être présentée comme étant la différence entre la valeur ajoutée brute et la consommation de capital fixe, mais cet élément est omis par souci de concision. Cette présentation abrégée est utilisée pour plus de simplicité dans le reste de cette section afin d'expliquer la structure de la séquence des comptes. Il ne faut pas oublier que tous les soldes comptables « bruts » enregistrés dans ces comptes – valeur

ajoutée brute, épargne brute, formation brute de capital fixe – peuvent aussi être déclarés sur une base « nette » par soustraction de la consommation du capital fixe.

Tableau 3.11
Compte de production

Emplois	Ressources
	Production
Consommation intermédiaire	
Valeur ajoutée brute	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Dans le compte de production, la production est la seule « ressource » et la consommation intermédiaire est un « emploi ». La valeur ajoutée brute du solde comptable, à savoir la différence entre la production et la consommation intermédiaire, est l'autre « emploi » du compte.

Ce compte peut être affiché séparément pour toutes les unités institutionnelles et tous les secteurs résidents. Selon la définition du SCN 2008, le secteur non résident ne produit rien. La plus grande partie de la production vient des secteurs des sociétés financières et non financières. Dans le cas du secteur des ménages, la production brute correspond en grande partie à la production des entreprises non constituées en sociétés. Dans les secteurs des ISBLSM et des administrations publiques, la production est généralement distribuée sans frais ou à des prix économiquement non significatifs. Elle est donc mesurée au coût. L'agrégat de la valeur ajoutée brute sur tous les secteurs résidents (ou sur toutes les industries) est le **produit intérieur brut** (voir l'encadré 3.2).

3.6.2 Compte d'exploitation

Le deuxième compte de la séquence est le **compte d'exploitation**, présenté au tableau 3.12. Ce compte est aussi examiné au chapitre 4. Il met l'accent sur les secteurs institutionnels résidents en tant que producteurs dont les activités génèrent des revenus primaires. Le compte montre comment le revenu primaire résultant de la participation aux processus de production est distribué, initialement, entre les unités institutionnelles. Dans ce contexte, les unités participent directement aux processus de production en fournissant non seulement une main-d'œuvre ou un effort d'entrepreneuriat, mais aussi les actifs détenus requis pour la production.

Le solde du côté « emplois » du compte de production, c'est-à-dire la valeur ajoutée brute, est le solde d'ouverture du côté « ressources » du compte d'exploitation. En face de cette « ressource » du côté « emplois » du compte figurent les différents types de revenu primaire examinés au chapitre 4. La part résiduelle du revenu primaire, soit l'excédent d'exploitation brut plus le revenu mixte brut, est le solde du compte.

Tableau 3.12
Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
	Valeur ajoutée brute
Rémunération des salariés	
Impôts sur la production et les importations	
Moins : les subventions	
Excédent d'exploitation brute plus Revenu mixte brut	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Selon la définition du SCN 2008, les **revenus primaires** sont « les revenus qui échoient aux unités institutionnelles du fait de leur participation aux processus de production ou parce qu'elles possèdent des actifs qui peuvent être nécessaires pour la production » (page 131).

Il est important de reconnaître que les revenus primaires enregistrés en tant qu'« emplois » dans ce compte sont ceux qui **proviennent** du secteur institutionnel que décrit le compte. Par exemple, dans le compte d'exploitation pour le secteur des ménages, la rémunération des salariés se compose des salaires et traitements provenant exclusivement du secteur qui sont versés aux employés par des entreprises non constituées en sociétés et qui sont payés au personnel domestique (qui est inclus dans le secteur), et non des salaires et traitements reçus par les ménages des autres secteurs⁴⁰.

Le fait qu'une entreprise donnée possède les ressources en capital ou les loue fait une différence, car la location implique une consommation intermédiaire plus élevée compensée par un excédent d'exploitation brut ou un revenu mixte brut plus faible que si les ressources en capital appartiennent à l'entreprise. Pour l'économie totale, cependant, l'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut ne varient pas, que les ressources en capital utilisées dans la production appartiennent à une entreprise ou soient louées par celle-ci et, si elles lui appartiennent, qu'elles soient financées par les fonds propres de l'entreprise ou par des fonds empruntés.

Comme le compte de production, le compte d'exploitation peut être établi pour l'ensemble des unités et des secteurs institutionnels résidents ainsi que pour les établissements et les branches d'activité.

Encadré 3.2

Principaux agrégats de l'économie totale dans la séquence des comptes

Produit intérieur brut et net (PIB et PIN) – Agrégat de la valeur brute ou nette ajoutée de toutes les unités institutionnelles résidentes dans le compte de production

Revenu national brut et net (RNB et RNN) – Agrégat du solde des revenus primaires de toutes les unités institutionnelles résidentes dans le compte d'affectation des revenus primaires

Revenu disponible national – Agrégat du revenu disponible de toutes les unités institutionnelles résidentes dans le compte de distribution secondaire du revenu

Épargne nationale brute et nette – Agrégat de l'épargne de toutes les unités institutionnelles résidentes dans le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Richesse nationale – Agrégat des actifs non financiers et des créances nettes du reste du monde de toutes les unités institutionnelles résidentes dans le compte de patrimoine

3.6.3 Compte d'affectation des revenus primaires

Le **compte d'affectation des revenus primaires** met l'accent sur les unités institutionnelles en leur qualité non pas de producteurs, mais de **bénéficiaires** de revenus primaires. Il indique dans quel cas les types de revenu figurant dans le compte d'exploitation peuvent être perçus. Il indique également les montants des revenus de la propriété que les secteurs doivent payer ou recevoir. Le compte est représenté au tableau 3.13.

Tableau 3.13
Compte d'affectation des revenus primaires

Emplois	Ressources
	Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte brut
	Rémunération des salariés
	Impôts sur la production et les importations
	Moins : les subventions
Revenu de la propriété	Revenu de la propriété
Solde brut des revenus primaires ou revenue national brut	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Dans ce compte et dans ceux qui suivent, les « ressources » et les « emplois » répertoriés ne sont pas censés s'appliquer nécessairement ou de la même façon à chacun des secteurs institutionnels. En effet, certains des postes indiqués peuvent s'appliquer à certains secteurs et d'autres, à d'autres secteurs. Par exemple, le secteur des sociétés non financières n'enregistre aucun revenu de la rémunération des salariés comme créance (une « ressource ») dans son compte d'affectation des revenus primaires (mais il indique la rémunération des salariés comme « emploi » dans son compte d'exploitation). Cependant, le revenu de ce genre apparaît comme « ressource » du secteur des ménages dans son compte d'affectation des revenus primaires.

On appelle revenus de la propriété « la partie des revenus primaires qui résulte du prêt ou de la location, à d'autres unités, d'actifs financiers ou d'actifs naturels, terrains compris, pour qu'ils soient utilisés dans la production » (SCN 2008, page 131). Ils comprennent les paiements d'intérêt, le revenu distribué des sociétés (dividendes et retraits du revenu des quasi-sociétés), les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers⁴¹, les revenus de la propriété attribués aux assurés⁴² et le loyer.

Par exemple, un ménage pourrait prêter de l'argent à une société non financière en achetant ses obligations. L'intérêt sur ces obligations que la société paye au ménage serait enregistré comme flux du revenu de la propriété dans les comptes d'affectation des revenus primaires des ménages (une « ressource ») et des sociétés non financières (un « emploi »). De même, si un ménage emprunte des fonds à une société financière afin d'acheter une maison, les paiements hypothécaires versés par ce ménage seraient également enregistrés comme flux du revenu de la propriété, en l'occurrence dans le compte d'affectation des revenus primaires des ménages (un « emploi ») et des sociétés financières (une « ressource »).

Le compte de production et le compte d'exploitation s'appliquent uniquement aux unités et secteurs institutionnels résidents. Il n'y a ni production ni génération de revenu primaire dans le secteur non résident. Cependant, le compte d'affectation des revenus primaires et les comptes qui suivent s'appliquent au secteur non résident de même qu'aux autres secteurs. Les unités institutionnelles non résidentes peuvent payer des revenus d'investissement à des unités institutionnelles résidentes et en recevoir de celles-ci. Les entreprises résidentes peuvent aussi verser une rémunération à des salariés non-résidents qui vivent dans un pays étranger mais travaillent au Canada ou, à l'inverse, des salariés peuvent vivre au Canada mais être employés par une unité institutionnelle non-résidente⁴³.

Contrairement au compte de production et au compte d'exploitation, le compte d'affectation des revenus primaires ne peut pas être compilé pour les établissements et les industries. Il peut seulement l'être pour les unités et secteurs institutionnels et pour l'économie dans son ensemble⁴⁴. Lorsqu'il est établi pour une unité ou un secteur institutionnel en particulier, le solde du compte correspond au solde brut des revenus primaires reçus par l'unité ou le secteur. Lorsqu'il est pour l'économie totale, le solde comptable est le **revenu national brut** (ou **revenu national net** si la consommation de capital fixe est déduite).

Autrement dit, le revenu national brut est la somme des soldes des revenus primaires des unités institutionnelles résidentes. Il peut être comparé au produit intérieur brut, qui correspond à la production moins la consommation intermédiaire des unités institutionnelles résidentes. La différence entre les deux est la différence entre le total des revenus primaires que les résidents doivent recevoir des non-résidents et le total des revenus primaires que les résidents doivent payer aux non-résidents. Le revenu national brut est probablement une meilleure mesure du niveau de vie d'un pays que le produit intérieur brut parce qu'il évalue le revenu réellement reçu par ses résidents après prise en compte des flux de revenu à destination et en provenance des non-résidents.

3.6.4 Compte du revenu d'entreprise

Le concept de « bénéfice » est au cœur de la théorie de la firme et de la mesure de la santé du secteur des entreprises. Les excédents d'exploitation brut et net sont des indicateurs des bénéfices, tout comme les soldes brut et net des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles des sociétés. On peut obtenir une mesure plus affinée du bénéfice en répartissant les comptes d'affectation des revenus primaires des secteurs des sociétés financières et non financières en sous-comptes : le **compte du revenu d'entreprise** et le compte d'affectation des autres revenus primaires. L'objet est d'identifier le revenu d'entreprise, un solde comptable additionnel qui est utile aux producteurs marchands, car il est plus proche du concept de bénéfice courant avant impôt généralement utilisé en comptabilité d'entreprise.

Le revenu d'entreprise est mesuré **avant** le paiement des dividendes, les retraits de revenu des quasi-sociétés et les bénéfices réinvestis. Il montre le bénéfice réalisé par l'entreprise avant la distribution de ce revenu aux actionnaires. Ce concept s'applique aux unités institutionnelles des sociétés, mais pas aux autres genres d'unités institutionnelles ni aux établissements.

Le tableau 3.14 montre le compte du revenu d'entreprise. Les « ressources » du compte comprennent toutes les sources du revenu reçu par une entreprise, soit son excédent d'exploitation brut ou revenu mixte brut plus son revenu de la propriété (intérêt, dividendes, etc.). Ses « emplois » sont les revenus de la propriété que l'entreprise est légalement tenue de verser (ce qui exclut les dividendes et les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers), plus le solde comptable, soit le **revenu d'entreprise brut**.

Tableau 3.14
Compte du revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
	Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte brut
	Revenu de la propriété
	Intérêts
	Revenus distribués des sociétés
	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
	Revenus d'investissement attribués
	Loyers
Revenu de la propriété	
Intérêts	
Revenus d'investissement attribués	
Loyers	
Revenu d'entreprise brut	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Ainsi, le revenu d'entreprise brut est égal à l'excédent d'exploitation brut plus tout le revenu de la propriété réalisé par l'unité institutionnelle moins tout le revenu de la propriété que l'unité institutionnelle est tenue de payer par contrat.

3.6.5 Compte d'affectation des autres revenus primaires

Le **compte d'affectation des autres revenus primaires** est le pendant du compte du revenu d'entreprise (voir le tableau 3.15). Ces deux comptes divisent le compte d'affectation des revenus primaires entre le secteur des sociétés financières et celui des sociétés non financières. Le solde du premier des deux comptes, c'est-à-dire le revenu d'entreprise brut, est enregistré comme « ressource » dans le compte d'affectation des autres revenus primaires. Le solde du deuxième compte, soit le solde brut des revenus primaires ou le revenu national brut, est le même que le solde du compte d'affectation des revenus primaires.

En d'autres termes, la séquence des comptes mène directement du compte de génération des revenus primaires au solde brut des revenus primaires (ou revenu national brut) en passant par le compte d'affectation des revenus primaires ou, un peu plus indirectement, en passant par le compte du revenu d'entreprise et le compte d'affectation des autres revenus primaires. Quelle que soit la voie choisie, la destination reste la même : le solde brut des revenus primaires (ou revenu national brut).

Tableau 3.15
Compte d'affectation des autres revenus primaires

Emplois	Ressources
	Revenu d'entreprise brut
	Rémunération des salariés
	Impôts sur la production et les importations
	Moins : les subventions
	Revenu de la propriété
	Intérêts
	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
	Loyers
Revenu de la propriété	
Intérêts	
Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	
Loyers	
Solde brut des revenus primaires ou revenue national brut	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

3.6.6 Compte de distribution secondaire du revenu

Le compte suivant dans la séquence est le **compte de distribution secondaire du revenu**, illustré au tableau 3.16. À partir de la « ressource » solde brut des revenus primaires, qui est le solde du compte d'affectation des revenus primaires, ce compte enregistre les transferts courants reçus en tant que « ressources » supplémentaires et les transferts courants payés en tant qu'« emplois ». Le solde du compte est le revenu disponible brut. Ce compte peut être compilé pour l'ensemble des unités et secteurs institutionnels.

Tableau 3.16
Compte de distribution secondaire du revenu

Emplois	Ressources
	Solde brut des revenus primaires
	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine
	Cotisations sociales nettes
	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
	Autres transferts courants
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	
Cotisations sociales nettes	
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	
Autres transferts courants	
Revenu disponible brut ou revenu disponible national	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Alors que les recettes et les paiements enregistrés dans le compte d'affectation des revenus primaires sont toutes des opérations courantes **avec contrepartie**, ceux enregistrés dans le compte de distribution secondaire du revenu sont des transferts **sans contrepartie**⁴⁵. C'est la différence fondamentale entre les deux comptes.

Les transferts peuvent se faire en espèces ou en nature. Les deux types de transferts existent au Canada. Les transferts sociaux en espèces comprennent les paiements versés dans le cadre du programme de Sécurité de la vieillesse ou des programmes provinciaux d'assistance sociale, par exemple. Les impôts sur le revenu constituent une autre forme de transfert social en espèces sans contrepartie. Les transferts sociaux en nature comprennent notamment les services de santé, d'enseignement et de logement social. Ils peuvent inclure la production non marchande de services individuels par des administrations publiques et des ISBLSM et l'achat par des administrations publiques et des ISBLSM de biens et services marchands à transférer à des ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs. Le compte de distribution secondaire du revenu concerne uniquement les transferts courants en espèces. Les transferts sociaux en nature apparaissent plus loin dans la séquence des comptes, dans le **compte de redistribution du revenu en nature**.

Les transferts courants doivent être distingués des transferts en capital. Ces derniers sont des transferts en espèces ou en nature qui ont pour but d'aider une unité institutionnelle à acquérir un bien de capital ou à le céder. Le compte de distribution secondaire du revenu comprend uniquement les transferts courants. Les transferts en capital apparaissent plus loin dans la séquence des comptes sous forme de poste dans le compte de capital.

Comme le montre le tableau 3.16, les transferts courants en espèces se classent en quatre catégories :

- les impôts courants sur le revenu et le patrimoine;
- les cotisations sociales nettes;
- les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature;
- les autres transferts courants.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (par exemple, les impôts sur le revenu des particuliers) et les cotisations sociales nettes (par exemple, les cotisations d'assurance-emploi) constituent généralement des transferts de secteurs autres que celui des administrations publiques au secteur des administrations publiques, tandis que les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (par exemple les prestations de Sécurité de la vieillesse) et les autres transferts courants (par exemple l'aide financière aux victimes d'une catastrophe naturelle) sont généralement des transferts des administrations publiques aux autres secteurs.

Le solde du compte de distribution secondaire du revenu correspond au revenu disponible brut dans le cas d'une unité ou d'un secteur institutionnels ou au **revenu disponible national** pour l'économie dans son ensemble.

3.6.7 Compte d'utilisation du revenu disponible

Le **compte d'utilisation du revenu disponible** (voir le tableau 3.17) est le lien entre les comptes courants et les comptes d'accumulation. Son solde, l'épargne brute, devient la principale « ressource » du compte de capital.

Tel que présenté dans le SCN 2008, le compte d'utilisation du revenu disponible contient deux « ressources » : le revenu disponible brut, déduit du solde du compte de distribution secondaire du revenu, et l'ajustement pour variation des droits à pension, qui est expliqué plus loin dans cette section. Ses « emplois » sont la dépense de consommation finale, l'ajustement pour variation des droits à pension et l'épargne brute, qui constitue le solde du compte. La consommation finale a deux principales composantes, soit la dépense de consommation individuelle et la dépense de consommation collective, et il est possible de fournir beaucoup plus de détails sur les produits dans les deux catégories, si désiré. En principe, l'épargne brute peut être soit positive, soit négative pour une unité ou un secteur institutionnels donnés.

Tableau 3.17
Compte d'utilisation du revenu disponible

Emplois	Ressources
	Revenu disponible brut
	Ajustement pour variation des droits à pension
Dépense de consommation finale	
Dépense de consommation individuelle	
Dépense de consommation collective	
Ajustement pour variation des droits à pension	
Épargne brute	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

La distinction entre la dépense de consommation individuelle et la dépense de consommation collective a été introduite dans le SCN 1993. La **dépense de consommation individuelle** est le montant dépensé par une unité institutionnelle durant une période comptable afin d'acheter des biens et services de consommation pour une personne ou un groupe de personnes qui peuvent, en principe, être identifiés. La **dépense de consommation collective** est le montant dépensé par une unité institutionnelle durant une période comptable afin d'acheter des biens et services de consommation pour les habitants ou les visiteurs d'une collectivité locale ou pour une ville, une province ou le pays dans son ensemble.

La dépense de consommation individuelle comprend les achats de biens et services par les ménages pour leur propre usage et la fourniture de biens et services à des ménages ou groupes de ménages particuliers par des administrations publiques ou des ISBLSM. Les biens et services achetés comprennent les aliments, les vêtements, les services de transport et un vaste éventail d'autres produits de consommation destinés aux ménages. Les biens et services fournis comprennent notamment l'enseignement élémentaire et secondaire dispensé aux enfants et les soins de santé.

La dépense de consommation collective, par contraste, correspond au concept économique de « bien public », soit un bien dont l'utilisation est non rivale et non exclusive. C'est-à-dire que toute la population a librement accès au produit et que sa consommation par une personne n'empêche pas sa consommation par une autre. Les dépenses de consommation collectives comprennent, par exemple, les sommes affectées aux services de police et de défense, au Parlement et à l'administration publique générale.

Le compte d'utilisation du revenu disponible contient également un **ajustement pour variation des droits à pension**. Le compte de distribution secondaire du revenu détermine le revenu disponible brut. Il exclut donc les cotisations des employeurs et des salariés aux fonds de pension, car les cotisations versées réduisent le revenu « disponible ». Cependant, dans le SCN 2008, ces cotisations sont considérées comme des ajouts aux actifs financiers du secteur des ménages et aux passifs des secteurs des sociétés financières et des administrations publiques. Elles constituent donc une forme d'épargne brute qui ajoute au capital des ménages dans le fonds de pension. D'autres ajustements peuvent être apportés aux droits des ménages sur ces fonds de pension, par exemple lorsque les gestionnaires de pension déduisent des frais du solde du compte. Il serait erroné de déterminer l'épargne brute simplement en déduisant la dépense de consommation finale du revenu disponible brut, qui ne tient pas compte de ces cotisations et d'autres variations des droits. C'est pourquoi la « ressource » additionnelle (pour le secteur des ménages) et « l'emploi » additionnel (pour les secteurs des sociétés financières et des administrations publiques), qui correspondent à l'« ajustement pour variation des droits à pension », sont ajoutés au compte d'utilisation du revenu disponible. Cette opération ramène l'épargne brute au niveau approprié. Le SCN 2008 décrit l'ajustement comme suit :

« Il équivaut à : la valeur totale des cotisations sociales effectives et imputées à payer aux régimes de pension, **plus** la valeur totale des suppléments de cotisation à payer sur les revenus de la propriété attribués aux bénéficiaires des fonds de pension, **moins** la valeur de la rémunération du service associé, **moins** la valeur totale des pensions payées en prestations d'assurance sociale par les régimes de pension. » (p. 186)

Ainsi, le compte d'utilisation du revenu disponible du secteur des ménages comprend le revenu disponible brut et l'ajustement pour variation des droits à pension dans ses « ressources » et la dépense de consommation finale et le solde du compte, à savoir l'épargne brute, dans ses « emplois ». Les comptes d'utilisation du revenu disponible pour les administrations publiques et les ISBLSM comprennent également le revenu disponible brut comme seule « ressource » et peuvent inclure la dépense de consommation individuelle et la dépense de consommation collective ainsi que l'ajustement pour variation des droits à pension et l'épargne brute parmi leurs « emplois ». Le compte d'utilisation du revenu disponible ne contient aucune écriture concernant les sociétés non financières, sauf le revenu disponible brut et l'épargne brute, qui sont identiques puisque le secteur n'engage pas de dépenses de consommation finale. Enfin, le compte pour le secteur des sociétés financières, et peut-être aussi pour le secteur non résident, inclut dans ses « emplois » non seulement l'épargne brute mais aussi l'ajustement pour variation des droits à pension, qui est l'écriture de contrepartie de l'ajustement dans le compte des ménages.

3.6.8 Compte de redistribution du revenu en nature

Comme il est expliqué plus haut, le revenu disponible brut est le solde du compte de distribution secondaire du revenu. Pour un ménage, il correspond au montant maximum qui peut être dépensé en biens et services de consommation durant la période comptable sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de ses dépenses en réduisant ses actifs financiers ou non financiers ou en augmentant ses passifs. Cependant, le revenu disponible d'un ménage ne montre pas l'étendue possible de sa consommation finale durant la période comptable, car le ménage peut aussi bénéficier de la dépense de consommation individuelle engagée pour son compte par des administrations publiques ou des ISBLSM.

Ainsi, par exemple, une administration publique qui veut venir en aide à des sans-abris peut soit leur transférer de l'argent sous forme de prestations de sécurité sociale (transferts d'argent), soit construire des logements sociaux et les leur offrir sans exiger de loyer ou exiger un loyer d'un prix économiquement non-significatif (transferts en nature).

En tenant compte également des transferts sociaux en nature, le **compte de redistribution du revenu en nature** (voir le tableau 3.18) introduit un autre type de revenu disponible brut, appelé **revenu disponible ajusté brut**. Les « ressources » du compte sont le revenu disponible brut et les transferts sociaux en nature (pour les unités institutionnelles qui reçoivent de tels transferts), tandis que ses « emplois » sont les transferts sociaux en nature (pour les unités institutionnelles qui effectuent de tels transferts vers d'autres unités) et le revenu disponible ajusté brut du solde. Ainsi, le revenu disponible ajusté brut correspond au revenu disponible brut plus la valeur des transferts sociaux en nature reçus moins la valeur des transferts sociaux en nature versés.

Comme les transferts sociaux en nature sont versés uniquement par les administrations publiques et les ISBLSM et peuvent être perçus uniquement par les ménages, le revenu disponible ajusté brut des administrations publiques et des ISBLSM est égal ou inférieur à leur revenu disponible brut, tandis que le revenu disponible ajusté brut du secteur des ménages est supérieur ou égal à son revenu disponible brut. Le revenu disponible ajusté brut pour l'économie totale est identique à son revenu disponible brut, car l'augmentation du revenu du secteur des ménages attribuable aux transferts sociaux en nature est complètement neutralisée par la diminution du revenu des administrations publiques et des ISBLSM due aux transferts sociaux en nature versés.

Tableau 3.18
Compte de redistribution du revenu en nature

Emplois	Ressources
	Revenu disponible brut
	Transferts sociaux en nature
Transferts sociaux en nature	
Revenu disponible ajusté brut	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

3.6.9 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Le **compte d'utilisation du revenu disponible ajusté** (voir le tableau 3.19) est le pendant du compte d'utilisation du revenu disponible. Sa seule « ressource » est le revenu disponible ajusté brut, tandis que ses « emplois » sont la **consommation finale effective** plus le solde du compte, à savoir l'épargne brute. L'objet du compte est de donner une image du revenu et de la consommation des secteurs des ménages, des administrations publiques et des ISBLSM qui est plus complète que l'orientation des opérations en espèces présentée dans le compte d'utilisation du revenu disponible.

La **consommation finale effective** désigne la somme des dépenses de consommation finale engagées par une unité institutionnelle plus ou moins les transferts sociaux en nature reçus et versés par cette unité.

Pour le secteur des ménages, les « ressources » de ce compte correspondent à celles du compte d'utilisation du revenu disponible plus le montant des transferts sociaux en nature. La dépense de consommation finale effective dépasse la dépense de consommation finale du même montant, de sorte que le solde de ce compte, à savoir l'épargne brute, est identique à celui du compte d'utilisation du revenu disponible.

Pour les secteurs des administrations publiques et des ISBLSM, les « ressources » de ce compte correspondent à celles du compte d'utilisation du revenu disponible moins le montant des transferts sociaux en nature. La consommation finale effective est inférieure du même montant à la consommation finale, de sorte que le solde de ce compte, à savoir l'épargne brute, est identique à celui du compte d'utilisation du revenu disponible.

Tableau 3.19
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté

Emplois	Ressources
	Revenu disponible ajusté brut
	Ajustement pour variation des droits à pension
Consommation finale effective	
Consommation individuelle effective	
Consommation collective effective	
Ajustement pour variation des droits à pension	
Épargne brute	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

3.6.10 Compte de capital

Le compte de capital est le premier d'une série de quatre comptes, connus collectivement sous le nom de **comptes d'accumulation**, qui enregistrent les variations de la valeur des actifs détenus par les unités institutionnelles. Les trois autres comptes de la séquence sont le **compte d'opérations financières**, le **compte des autres changements de volume d'actifs** et le **compte de réévaluation**. Ensemble, ces comptes décomposent et expliquent la variation de la valeur nette durant une période comptable pour une unité institutionnelle. L'impact des quatre comptes est combiné dans les **comptes de patrimoine** qui enregistrent, pour chaque unité ou secteur institutionnel, les stocks d'actifs et de passifs et la valeur nette au début et à la fin de la période.

Le tableau 3.20 fournit une représentation simple du **compte de capital**. Dans ce compte, comme dans les trois autres comptes d'accumulation, les « ressources » désignent les variations des passifs et de la valeur nette, tandis que les « emplois » désignent les variations des actifs.

Tableau 3.20
Compte de capital

Emplois = Variations des actifs	Ressources = Variations des passifs et de la valeur nette
	Épargne brute
	Solde des opérations courantes avec l'extérieur
	Transferts en capital à recevoir
	Moins : les transferts en capital à payer
Formation brute de capital	
Moins : la consommation de capital fixe	
Égale : la formation nette de capital	
Acquisition nette d'actifs non financiers non produits	
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

La première ressource du compte est l'épargne brute, qui est le solde du compte d'utilisation du revenu disponible (et du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté). Le solde des opérations courantes avec l'extérieur, qui représente l'épargne mise à la disposition de l'économie par le secteur non résident, est le deuxième poste. Les transferts en capital à recevoir moins les transferts en capital à payer constituent la dernière catégorie de « ressources ».

Les « emplois » du compte comprennent la formation brute de capital, plus l'acquisition nette d'actifs non financiers non produits et le solde du compte, à savoir la capacité (+) ou le besoin (-) de financement.

En fait, le compte de capital résume les sources de fonds (autres que les fonds empruntés) dont une unité institutionnelle dispose aux fins d'investissement, c'est-à-dire l'épargne et les transferts en capital. Il déduit du total de ces sources les fonds utilisés aux fins d'investissement en capital, que ce soit pour acheter des biens d'équipement (logement, installations et équipements, stocks, propriété intellectuelle, etc.) ou pour acquérir d'autres actifs non financiers non produits (terrains, ressources minérales, ressources biologiques non cultivées, etc.). Les fonds disponibles qui ne sont pas utilisés aux fins de la formation brute de capital ou de l'acquisition nette d'actifs non financiers non produits peuvent être prêtés à d'autres unités institutionnelles. Autrement, si la somme de la formation brute de capital et de l'acquisition nette d'actifs non financiers non produits de l'unité institutionnelle dépasse les sources de fonds disponibles, l'unité doit emprunter la différence auprès d'autres unités. En conséquence, le solde du compte est appelé capacité (+) ou besoin (-) de financement.

Il est à noter que le premier « emploi » du compte est la formation brute de capital. Une partie de cette formation de capital se trouve à remplacer le capital consommé par les activités de production durant la période comptable, tandis que le reste de la formation de capital correspond au nouvel investissement net.

3.6.11 Compte d'opérations financières

Le **compte d'opérations financières**, présenté au tableau 3.21, révèle comment l'acquisition nette d'actifs et de passifs financiers par une unité institutionnelle reflète sa capacité (+) ou son besoin (-) de financement. Les « ressources » du compte comprennent la capacité (+) ou le besoin (-) de financement, plus ou moins les fonds supplémentaires recueillis ou cédés en acquérant ou en liquidant d'anciens passifs. (Acquérir un nouveau passif signifie accéder à des « ressources » financières supplémentaires.) Les emplois du compte montrent l'acquisition nette d'actifs financiers par l'unité durant la période comptable.

Tableau 3.21
Compte d'opérations financières

Emplois = Variations des actifs	Ressources = Variations des passifs et de la valeur nette
	Capacité (+) ou besoin (-) de financement
	Acquisition nette d'actifs
Acquisition nette d'actifs financiers	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

La capacité ou le besoin de financement figure comme « ressource » plutôt que comme solde de ce compte parce que, dans la séquence des comptes, la capacité ou le besoin de financement est déjà considéré comme le solde du compte de capital. Cependant, dans l'application pratique de la séquence des comptes, il faut reconnaître, en supposant qu'il existe de bonnes estimations de l'acquisition nette des actifs et passifs financiers, que le compte de capital et le compte d'opérations financières produisent deux estimations essentiellement indépendantes de la capacité ou du besoin de financement qui ont très peu de chances d'être identiques. C'est-à-dire qu'il y a un écart statistique.

Ce compte est expliqué en détail au chapitre 6.

3.6.12 Compte des autres changements de volume d'actifs

Le tableau 3.22 est une représentation simplifiée du compte des autres changements de volume d'actifs. Essentiellement, le compte enregistre les variations positives et négatives des actifs, des passifs et de la valeur nette d'une unité institutionnelle observées durant une période comptable qui ne peuvent pas être attribuées à des opérations économiques. Par exemple, une variation positive de ce genre serait la découverte de gisements minéraux, tandis qu'une variation négative serait la destruction de logements et d'infrastructures municipales par un tremblement de terre. Le solde de ce compte est une « ressource » et correspond aux variations de la valeur nette dues à d'autres changements de volume d'actifs.

Tableau 3.22
Compte des autres changements de volume d'actifs

Emplois = Variations des actifs	Ressources = Variations des passifs et de la valeur nette
	Autres changements de volume non classés ailleurs
	Changements de classement
Apparition économique d'actifs	
Ressources naturelles	
Contrats, baux et licences	
Fonds commerciaux et autres actifs commerciaux	
Disparition économique d'actifs	
Ressources naturelles	
Contrats, baux et licences	
Fonds commerciaux et autres actifs commerciaux	
Destructions d'actifs dues à des catastrophes	
Saisies sans compensation	
Autres changements de volume non classés ailleurs	
Changements de classement	
Variations de la valeur nette dues à d'autres changements de volume d'actifs	

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Ce compte est expliqué en détail au chapitre 6.

3.6.13 Compte de réévaluation

Le tableau 3.23 montre la structure de base du compte de réévaluation. Ce compte enregistre les variations de la valeur des actifs et des passifs et de la valeur nette d'une unité institutionnelle observées durant une période comptable résultant pour les propriétaires de ces actifs et de ces passifs simplement des variations de prix de ces actifs et passifs sur le marché. Par exemple, une variation positive touchant les actifs non financiers serait l'augmentation de la valeur des logements détenus par le secteur des ménages attribuable à la hausse des prix des logements durant la période comptable, tandis qu'une variation touchant les passifs serait la réduction de la valeur marchande d'une obligation de société attribuable à la hausse des taux d'intérêt durant la période comptable.

Tableau 3.23
Compte de réévaluation

Emplois = Variations des actifs	Ressources = Variations des passifs et de la valeur nette
	Gains/pertes nominaux de détention
	Passifs
Gains/pertes nominaux de détention	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes nominaux de détention
	Gains neutres de détention
	Passifs
Gains neutres de détention	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Variations de la valeur nette dues aux gains neutres de détention
	Gains/pertes réels de détention
	Passifs
Gains/pertes réels de détention	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Variations de la valeur nette dues aux gains/pertes réels de détention

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Le solde du compte de réévaluation est décrit comme étant les variations de la valeur nette attribuables aux pertes ou aux gains de détention nominaux. Les gains et les pertes de détention sont divisés en gains et pertes de détention neutres et en gains et pertes de détention réels. Les gains et les pertes de détention neutres sur un actif pour une période de temps donnée sont égaux à la valeur de l'actif au début de la période, multipliée par la variation proportionnelle dans certains indices de prix retenus pour mesurer le changement de l'indice général des prix (une mesure de l'inflation ou de la déflation). Les gains de détention réels sont la différence entre les gains de détention nominaux et neutres sur cet actif.

Comme on peut le voir au tableau 3.23, ce compte présente trois soldes qui sont des « ressources », le premier pour les gains et pertes nominaux de détention, le deuxième pour les gains neutres de détention et le troisième pour les gains et pertes réels de détention.

Ce compte est expliqué en détail au chapitre 6.

3.6.14 Compte de patrimoine

Un compte de patrimoine est un relevé, dressé à un instant particulier, de la valeur des actifs détenus et des passifs contractés par une unité ou un groupe d'unités institutionnelles.

Dans le SCN, les **comptes de patrimoine** sont la destination ultime de la séquence des comptes. Pour une unité institutionnelle durant une période comptable donnée, la séquence commence par la production. Elle montre comment les revenus primaires sont générés par la production; les revenus primaires passent des producteurs aux bénéficiaires du revenu primaire; les revenus disponibles sont tirés des revenus primaires, de propriété et de transfert; l'épargne brute est calculée après que la consommation finale est déduite des revenus; la formation brute de capital est financée en partie par l'épargne brute et les transferts en capital et en partie par les prêts et emprunts; l'acquisition des actifs et passifs financiers permet aux prêteurs dont l'épargne brute est excédentaire de diriger leurs fonds excédentaires vers les emprunteurs dont l'épargne brute est insuffisante; et d'autres variations de la valeur des actifs et passifs financiers et non financiers sont attribuables à des événements autres que des opérations économiques et à des réévaluations dues aux variations de prix. Les comptes de patrimoine montrent les stocks d'ouverture et de clôture des actifs et passifs financiers et non financiers et sont le seul des 14 comptes dont les valeurs apparaissent dans le compte sous forme de stocks plutôt que de flux.

En fait, les comptes de patrimoine sont trois sous-comptes étroitement liés entre eux. Le premier est le **compte de patrimoine d'ouverture**, qui indique, pour une unité institutionnelle, les niveaux de stocks des actifs et passifs financiers et non financiers au début de la période comptable. Contrairement aux autres comptes, le deuxième compte est un compte de flux qui indique le total de toutes les variations des niveaux de stocks d'actifs et de passifs financiers et non financiers durant la période comptable. En effet, ce compte combine les quatre comptes d'accumulation examinés plus haut. Enfin, le troisième compte est le **compte de patrimoine de clôture**, qui enregistre les niveaux de stocks des actifs et passifs financiers et non financiers à la fin de la période comptable. Bien sûr, les valeurs du compte de patrimoine de clôture sont égales à la somme des valeurs correspondantes du compte de patrimoine d'ouverture et des variations correspondantes enregistrées dans les comptes d'accumulation.

Tableau 3.24
Compte de patrimoine

Emplois = Actifs	Ressources = Passifs et valeur nette
	Compte de patrimoine d'ouverture
	Passifs
Compte de patrimoine d'ouverture	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Valeur nette
	Total - Variations des passifs et de la valeur nette
	Passifs
Total - Variations des actifs	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Variations de la valeur nette
	Compte de patrimoine de clôture
	Passifs
Compte de patrimoine de clôture	
Actifs non financiers	
Actifs financiers	
	Valeur nette

Source : Système de comptabilité nationale 2008.

Ce compte est expliqué en détail au chapitre 6.

Notes pour le chapitre 3

1. Dans le présent ouvrage, ces quatre organisations sont désignées collectivement par le terme « organisations internationales ». Il existe une cinquième organisation internationale qui compile des renseignements agrégés liés aux comptes nationaux, la Commission européenne, mais elle ne s'intéresse qu'aux pays de l'Union européenne.
2. *Système de comptabilité nationale 2008*, publié par la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations Unies et la Banque mondiale, 2009. Cette norme internationale mise à jour pour la comptabilité nationale a été mise au point par une équipe d'experts en comptabilité nationale du monde entier incluant une représentante du Canada, Karen Wilson, sur une période de plusieurs années qui a pris fin en 2008. Le volume, qui compte plus de 700 pages, est disponible sans frais sur le site Internet des Nations Unies. À certains endroits, le présent chapitre et d'autres renvoient également à deux autres manuels étroitement liés publiés par le Fonds monétaire international : le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, 6^e édition, 2009 (appelé MBP6) et le *Manuel de statistiques de finances publiques*, projet d'avant-tirage, 2014. Ces manuels sont disponibles sans frais sur le site Internet du FMI.
3. Dans les comptes nationaux, un transfert est une opération par laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité sans recevoir de cette dernière en contrepartie directe un bien, un service ou un actif. Les transferts, qui se divisent en transferts courants et transferts en capital, sont examinés au chapitre 5.
4. Dans les comptes de position extérieure globale, les stocks sont souvent appelés **positions**.
5. Étant donné que les biens de consommation durables (véhicules automobiles, appareils électroménagers, meubles, etc.) sont exclus du domaine des actifs, les dépenses des ménages en biens de ce genre ne sont pas considérées comme une formation brute de capital fixe. Néanmoins, la valeur estimative du stock de biens de consommation durables est incluse dans le volet « actifs non financiers » des comptes du bilan national. Voir le chapitre 6.
6. La frontière de la production est expliquée à la section 3.2.3.1. Elle sépare les actifs produits des actifs non produits dans les comptes nationaux. Par exemple, les repas servis dans un restaurant sont considérés comme faisant partie du domaine de la production, tandis que les repas préparés dans un ménage ne le sont pas.
7. Cette absence d'évaluation est parfois considérée comme controversée. Statistique Canada réalise parfois des études spéciales qui attribuent une valeur aux travaux ménagers.
8. Un avantage important de ce traitement est que les fluctuations des biens et services produits par le marché ne sont pas attribuables uniquement aux préférences changeantes des ménages pour la location ou l'achat d'un logement.
9. Selon le *SCN 2008*, « Les prix économiquement significatifs sont des prix qui exercent un effet significatif sur les quantités que les producteurs veulent offrir et sur les quantités que les acquéreurs souhaitent acheter. Ces prix sont généralement constatés lorsque : a) Le producteur est incité à ajuster l'offre avec l'objectif de réaliser un bénéfice à long terme ou au moins de couvrir son capital et ses autres coûts; et que b) Les consommateurs sont libres d'acheter ou non et de faire leur choix sur la base des prix facturés. »
10. La figure 3.2 est tirée de François Lequiller et Derek Blades, *Understanding National Accounts*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2006, p. 100.
11. Comme il l'est expliqué au chapitre 4, il s'agit de la valeur ajoutée **brute** aux prix de base.
12. Par exemple, les administrations publiques engagent des dépenses en services de santé et d'enseignement, qui constituent une forme de dépense de consommation finale.
13. Les estimations canadiennes de la consommation individuelle effective sont produites dans le cadre du Programme de comparaison internationale et sont publiées dans le tableau 36-10-0367-01 de Statistique Canada. Ces estimations sont examinées plus en détail aux chapitres 5 et 7. Aucune estimation de la consommation individuelle effective n'est actuellement disponible à l'échelon provincial et territorial.
14. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, 6^e édition, 2009. Ce volume est disponible sans frais sur le site Internet du FMI.

15. Voir le *SCN 2008*, p. 501.
16. Extraits du site Web de l'Agence du revenu du Canada, *S5-F1-C1 : Détermination du statut de résidence d'un particulier*. Voir aussi le formulaire NR73 de l'ARC, Détermination du statut de résidence (Départ du Canada) et le formulaire NR74 de l'ARC, Détermination du statut de résidence (Entrée au Canada).
17. Voir le *SCN 2008*, annexe 1, partie B.1.
18. Selon le *SCN 2008*, « Une entité juridique ou sociale est une entité dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes ou des autres entités qui la possèdent ou la contrôlent. Ces unités sont responsables et redevables de leurs décisions ou de leurs actions économiques, même si leur autonomie peut se trouver plus ou moins limitée par d'autres unités institutionnelles; par exemple, les sociétés sont soumises en dernier ressort au contrôle de leurs actionnaires. » (p. 61)
19. Il est à noter que contrôle n'est pas toujours synonyme de propriété, bien que les deux notions soient étroitement liées. Dans certains cas, la totalité du capital ou des parts d'une société peut être détenue par une seule unité institutionnelle telle qu'une autre société, un ménage, une administration publique ou une unité non résidente. Dans les cas de ce genre, propriété et contrôle sont combinés. En général cependant, la propriété d'une société cotée se trouve partagée entre plusieurs unités institutionnelles, parfois même un très grand nombre d'entre elles. Une propriété partielle peut alors se traduire par un contrôle effectif.
20. Un exemple est l'Association des banquiers canadiens.
21. Les quasi-sociétés sont expliquées à la section 3.3.4.
22. Les exemples comprennent la plupart des universités et des hôpitaux.
23. Fonds monétaire international, *Manuel de statistiques de finances publiques*, projet d'avant-tirage, 2014, disponible sans frais sur le site Internet du FMI.
24. Cette figure est tirée du *SCN 2008*, page 64.
25. Voir le tableau 33-10-0029-01 de Statistique Canada.
26. Dans le SCIAN, ces classes d'industries du plus haut niveau sont appelées « secteurs ». Cependant, dans les comptes nationaux, le terme « secteur » est utilisé pour représenter quelque chose d'assez différent. Afin d'éviter toute confusion, ce terme apparaît entre guillemets lorsqu'utilisé dans le contexte de la classification des industries.
27. Pour **mettre en correspondance** deux classifications, on prépare un tableau indiquant quelles catégories dans une des classifications correspondent à quelles catégories dans l'autre. Le tableau résultant est un **tableau de concordance**.
28. Aussi appelé comptes de ressources et d'emplois ou comptes des industries.
29. Ces quatre classifications ont été approuvées par la Commission de statistique des Nations Unies lors de sa 30^e session tenue en mars 1999.
30. Voir la *SCN 2008*, annexe 1, partie B.2.
31. Le monde semble converger vers un nouvel ensemble de normes internationales d'information financière (IFRS), qui a été établi par le Conseil des normes comptables internationales. Le Canada a adopté les normes IFRS en 2009. Pour en savoir plus, consultez le site Web des comptables professionnels agréés du Canada.
32. On parle alors de « prix de transfert ». Il s'agit d'une préoccupation importante des autorités fiscales. Une entreprise multinationale pourrait, par exemple, vendre des produits d'une de ses sociétés dans le pays A à une autre de ses sociétés dans le pays B. Si les taux d'imposition des sociétés sont plus élevés dans le pays A que dans le pays B, l'entreprise pourrait sous-facturer les produits, réduisant ainsi la marge bénéficiaire de sa société située dans le pays où les impôts sont élevés et l'accroître pour sa société située dans le pays à faible fiscalisation. Cela ferait augmenter les bénéfices après impôts de l'entreprise à l'échelle mondiale. La plupart des pays ont conclu des ententes fiscales avec d'autres pays qui visent notamment à neutraliser les prix de transfert. Les entreprises multinationales doivent facturer l'équivalent des prix du marché lorsque leurs sociétés s'engagent dans des opérations avec des entités affiliées. Or, le concept d'« équivalent du prix du marché » est souvent très élastique.

Les prix de transfert peuvent aussi être un problème dans une fédération comme le Canada où les taux d'imposition des sociétés diffèrent selon la province.

33. Les trois citations sont tirées de la page 53 du *SCN 2008*.

34. *SCN 2008*, page 55.

35. Le *SCN 2008* explique les stocks de travaux en cours comme suit (p. 106) : « Le résultat de la production de la plupart des biens et des services n'est habituellement enregistré qu'une fois la production terminée. Cependant, lorsque la production d'une unité d'un produit s'étale sur une longue période, il faut bien admettre que cette unité est produite de façon continue et l'enregistrer comme "travaux en cours ». La production de certains biens agricoles ou d'importants biens durables, comme les navires ou les bâtiments, pouvant s'étaler sur plusieurs mois ou sur plusieurs années, par exemple, ce serait déformer la réalité économique que de considérer que la totalité de cette production est réalisée au moment où le processus de production arrive à son terme. Dès lors qu'un processus de production s'étale sur deux périodes comptables ou plus, il est nécessaire d'évaluer les travaux en cours achevés au cours de chacune des périodes, afin de pouvoir mesurer la production réalisée pendant chacune d'elles. »

36. *SCN 2008*, annexe 2, p. 561.

37. Le mot « compte en T » vient du monde de la comptabilité d'entreprise. Il fait référence à une structure comptable de base dont la forme ressemble à la lettre « T », avec les crédits d'un côté et les débits de l'autre.

38. *SCN 2008*, p. 20.

39. Le *SCN* recommande une classification croisée des industries et des secteurs institutionnels.

40. La plupart des entreprises non constituées en sociétés dans le secteur des ménages génèrent des revenus primaires sous forme de revenu mixte, bien que certaines d'entre elles génèrent également la rémunération des salariés. Les propriétaires-occupants et les bailleurs de logements non constitués en sociétés dans le secteur des ménages, en particulier, génèrent des revenus primaires en tant que revenu mixte. Le personnel domestique travaillant dans des ménages génère des revenus primaires sous forme de rémunération des salariés.

41. Dans les comptes nationaux, les unités institutionnelles qui résident dans un pays et qui investissent directement dans un autre sont traitées comme si elles recevaient leur part des bénéfices non répartis attribuables à ces investissements en tant que flux de revenus des investissements internationaux, puis réinvestissaient ces fonds dans l'entreprise étrangère. Cette question est examinée plus en détail au chapitre 8.

42. Les sociétés d'assurance et caisses de retraite détiennent les actifs financiers au nom des assurés et touchent un revenu d'investissement sur ces fonds. Dans les comptes nationaux, ce revenu est traité comme revenu de la propriété des assurés, qui sont les bénéficiaires ultimes des fonds, et le revenu est censé être réinvesti dans les fonds.

43. Cela pourrait se produire pour les unités institutionnelles situées près de la frontière entre le Canada et les États-Unis, à Windsor et Detroit par exemple. Ce genre de situation d'emploi transfrontalière est rare au Canada, mais plus fréquent en Europe.

44. Comme le revenu d'investissement est payé ou réalisé par les sociétés et ne peut pas être associé aux établissements individuels, il est impossible d'allouer des revenus primaires aux branches d'activité.

45. Selon la définition du dictionnaire *Larousse*, une **contrepartie** est « ce qui sert à compenser, à équilibrer quelque chose; ce que l'on fournit en échange de quelque chose ».

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 4 Comptes des ressources et des emplois

Objet du présent chapitre

Le présent chapitre fournit des explications sur les comptes des ressources et des emplois (CRE), soit sur leur structure interne, leur relation avec le reste du Système canadien des comptes macroéconomiques et la manière dont ils peuvent servir à interpréter l'évolution de l'économie. Au cœur des CRE, on retrouve les tableaux des « ressources » et des « emplois ». Les CRE comprennent aussi des tableaux d'entrées-sorties symétriques, établis à partir des tableaux des ressources et des emplois¹.

Le tableau des ressources fait état des produits provenant de la production intérieure et des produits importés², tandis que le tableau des emplois montre l'utilisation des produits par les industries intérieures (consommation intermédiaire) et par les utilisateurs finals (consommation finale des ménages, des ISBLM et des administrations publiques, formation de capital et exportations). Le tableau des emplois présente aussi la valeur ajoutée par les industries.

Le présent chapitre est rattaché aux chapitres 14, 15 et 28 du *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008).

4.1 Introduction

Le chapitre précédent exposait les dimensions du Système canadien des comptes macroéconomiques. Ces dimensions de base incluent tout particulièrement les secteurs institutionnels, dont les activités comprennent la production et la consommation de produits, de même que les systèmes de classification qui organisent les millions de produits et de producteurs au sein de l'économie, et qui permettent de comprendre toute cette information.

D'abord et avant tout, les comptes nationaux ont trait à la production et à la consommation des produits. Le présent chapitre porte sur la production et la consommation; on y examine le sens à donner à ces termes, les types de produits fabriqués et consommés, et les catégories d'entreprises qui produisent des types de produits donnés. La production se décline en termes de valeur, de volume et de prix. On aborde d'abord la valeur, puis les deux autres dimensions.

Le chapitre débute par un examen de certains concepts clés qu'il est essentiel de comprendre. Il est ensuite question du compte de biens et services, qui reflète l'identité fondamentale des comptes nationaux. Le compte de production et le compte d'exploitation, qui se situent aux deux premiers rangs de la séquence des comptes (les autres éléments de la séquence sont commentés aux chapitres 5 et 6) sont aussi présentés. Puis, le chapitre fournit des explications sur les tableaux des ressources et des emplois, le tableau des ressources comprenant la production intérieure et les importations, et le tableau des emplois, la consommation intermédiaire et la demande finale. La décomposition de ces tableaux en éléments fondés sur les volumes et les prix est également expliquée, après quoi on passe des comptes des ressources et des emplois proprement dits, qui sont établis avec un décalage de près de trois ans, à des estimations plus actuelles de la valeur ajoutée brute réelle par industrie, qui reposent sur les statistiques des tableaux des ressources et des emplois. Le chapitre se termine par des commentaires sur la manière dont les comptes des ressources et des emplois servent à mieux comprendre les rouages de l'économie canadienne.

4.2 Principaux concepts associés aux comptes des ressources et des emplois

Le présent chapitre porte principalement sur le compte de biens et services et sur les comptes des ressources et des emplois. Des explications à ce sujet sont fournies un peu plus loin. Mais d'abord, il convient de se pencher sur un certain nombre de concepts clés.

4.2.1 Production, consommation intermédiaire et concepts connexes

Le premier concept à examiner est celui de **production**. Au chapitre précédent, on a abordé la notion de « frontière de la production » pour circonscrire ce qui fait partie, et ce qui ne fait pas partie, de la production dans le SCN. Ainsi que cela est expliqué plus en détail dans la suite du présent chapitre, les comptes des ressources et des emplois brossent un tableau très détaillé et multidimensionnel de la production de l'économie canadienne.

La valeur de la production d'une entreprise correspond essentiellement aux revenus qu'elle tire de ses ventes et de ses services, bien qu'il existe certaines exceptions, entre autres dans les secteurs du commerce de gros et du commerce de détail, des services d'intermédiation financière, des assurances et des services des administrations publiques, sans oublier les situations où les variations des stocks entraînent un ajustement des ventes en fonction de la production. Ces cas particuliers sont commentés à la section 4.4.1.

Pour illustrer le concept de production, prenons un exemple simple, où un fournisseur de services publics d'électricité achète 100 000 \$ de gaz naturel d'un autre producteur, consomme ce gaz naturel dans une génératrice pour produire de l'électricité, verse à ses employés des salaires totalisant 50 000 \$ et vend l'électricité produite 260 000 \$. La production de ce fournisseur se chiffre à 260 000 \$. Cette production est égale à la valeur des biens et services produits pendant la période comptable examinée. Le tableau 4.1 fait la synthèse de cette information de départ et de la suite de l'exemple³.

La production est un concept qui est exprimé en chiffres bruts, c'est-à-dire avant toute déduction. En réalité, la production comporte une certaine part de double comptabilisation. Dans l'exemple qui précède, la valeur de l'électricité produite se chiffre à 260 000 \$ du point de vue du fournisseur de services publics d'électricité, car c'est ce montant que le fournisseur tire de la vente de l'électricité. De même, le producteur de gaz naturel inclut dans sa production la vente de 100 000 \$ de gaz naturel au fournisseur de services publics d'électricité. Cependant, cette somme de 100 000 \$ fait également partie, de façon implicite, de la valeur de la production du fournisseur de services d'électricité, car elle correspond à une partie du coût de production de l'électricité.

La **consommation intermédiaire** désigne les produits utilisés par une industrie pour sa production. Les produits en question peuvent être fabriqués au pays ou être importés. La différence entre la valeur de la production et celle de la consommation intermédiaire est un solde comptable⁴ que l'on appelle la **valeur ajoutée brute**; il s'agit dans les faits de l'apport du producteur à la valeur de la production et à l'économie.

Dans l'exemple du fournisseur de services publics d'électricité, la consommation intermédiaire est égale à la somme de 100 000 \$ versée par le fournisseur pour acheter du gaz naturel à un autre producteur. Le solde de la production, soit 160 000 \$, est la valeur ajoutée brute.

La valeur ajoutée brute est un concept très important dans les comptes nationaux. Il s'agit d'une mesure de la production sans double comptabilisation.

La valeur ajoutée brute est la fraction de la production qui sert à payer les fournisseurs de services de main-d'œuvre et de capital. Dans le SCN, les traitements, les salaires et les cotisations sociales versées par l'employeur constituent la **rémunération des salariés**. La rémunération des fournisseurs de services de capital correspond à la portion résiduelle de la production; il s'agit d'un solde comptable, appelé **revenu mixte brut** ou **excédent d'exploitation brut**. Cette dernière expression est utilisée si le producteur est constitué en société, tandis qu'on parlera de revenu mixte brut s'il ne l'est pas⁵. Il faut garder à l'esprit que, pour cet exemple, les impôts et les subventions sur les produits et sur la production ne sont pas pris en compte.

Dans notre exemple, si l'on suppose que l'entreprise de services publics est constituée en société, la rémunération des salariés se chiffre à 50 000 \$ et le reste de la valeur ajoutée brute, soit 110 000 \$, est l'excédent d'exploitation brut.

Encadré 4.1 Revenus ou dépenses au titre des intrants primaires

Dans le contexte des comptes des ressources et des emplois, la valeur ajoutée brute par industrie aux prix de base correspond aux revenus associés à quatre catégories de **dépenses en intrants primaires** :

- Rémunération des salariés
- Excédent d'exploitation brut
- Revenu mixte brut
- Autres impôts, moins les subventions, sur la production et les importations

L'excédent d'exploitation brut (ou le revenu mixte brut) peut être subdivisé en deux parties. La première a comme objet de contrebalancer la dépréciation des immobilisations découlant du passage du temps et de l'usure des bâtiments, du matériel et des actifs intellectuels. Cette partie est appelée **consommation de capital fixe**. L'autre partie, qui constitue un solde comptable, est l'**excédent d'exploitation net**, où le mot « net » signifie essentiellement « après les déductions applicables ». Lorsque la consommation de capital fixe est déduite de la valeur ajoutée brute, on obtient un autre solde comptable, la **valeur ajoutée nette**.

Reprenons l'exemple du fournisseur de services publics d'électricité, et faisons l'hypothèse que la consommation de capital fixe se chiffre à 70 000 \$. L'excédent d'exploitation net est alors de 40 000 \$. Pour sa part, la valeur ajoutée nette s'élève à 90 000 \$, soit la somme de la rémunération des salariés (50 000 \$) et de l'excédent d'exploitation net (40 000 \$).

Tableau 4.1
Exemple – Fournisseur de services publics d'électricité

Concept	Valeur dollars
Production	260 000
Dont :	
Consommation intermédiaire	100 000
Valeur ajoutée brute	160 000
Valeur ajoutée brute	160 000
Dont :	
Rémunération des salariés	50 000
Excédent d'exploitation brut	110 000
Excédent d'exploitation brut	110 000
Dont :	
Consommation de capital fixe	70 000
Excédent d'exploitation net	40 000
Valeur ajoutée brute	160 000
Dont :	
Consommation de capital fixe	70 000
Valeur ajoutée nette	90 000

Source : Statistique Canada.

4.2.2 Produits, établissements et industries

La production englobe un large éventail de **biens et de services**, également appelés **produits**⁶. Ainsi qu'on le verra dans la suite du présent chapitre, la subdivision de la production par catégories de produits pour le Canada et les provinces et territoires dans les comptes des ressources et des emplois est fondée sur la classification des produits en termes de ressources et d'emplois; il s'agit d'une agrégation spéciale du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord comportant 470 catégories de produits à son niveau le plus détaillé⁷.

La production relève de la responsabilité et du contrôle d'unités institutionnelles — principalement des entreprises non financières et financières, mais également des administrations publiques, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ainsi que les ménages eux-mêmes. Une unité institutionnelle — par exemple une grande entreprise — peut prendre part simultanément à de nombreux processus de production différents, et ces derniers peuvent s'étendre à plus d'une province ou d'un territoire. C'est pourquoi il est utile de subdiviser les grandes unités institutionnelles en unités plus petites : les **établissements**⁸. La production et la consommation intermédiaire au niveau d'une province ou d'un territoire donné peuvent alors être calculées en faisant la somme de la production et de la consommation intermédiaire de tous les établissements situés à l'intérieur de la région géographique correspondante. De plus, les établissements peuvent être classés en fonction de leur principal type d'activité de production — ce que l'on appelle les **industries**⁹ —, d'après le système de classification des industries en termes de ressources et d'emplois. Il devient ainsi possible d'analyser l'activité de production, non seulement au niveau de l'emplacement géographique (province ou territoire), mais également par industrie. Les comptes des ressources et des emplois pour le Canada comprennent des estimations de la production et de la consommation intermédiaire au niveau de 233 industries distinctes, telles que définies dans la classification des industries en termes de ressources et d'emploi (qui constitue une agrégation spéciale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)¹⁰.

Il existe parfois une correspondance biunivoque entre une industrie et la catégorie de produits qu'elle fabrique. Le plus souvent, une industrie produira plus d'une catégorie de produits (ainsi que cela a déjà été mentionné, il y a 470 catégories de produits mais seulement 233 groupes d'industries dans les comptes des ressources et des emplois). Également, une catégorie de produits donnée peut être fabriquée par plus d'une industrie, de sorte que la correspondance entre les industries et les catégories de produits est en général multivoque.

4.2.3 Impôts et subventions sur les produits et les importations, et autres impôts et subventions sur la production

Si on l'envisage du point de vue de l'acheteur, la production sert ultimement deux fins. La première est la consommation intermédiaire, dont il a déjà été question. La seconde consiste à combler la **demande finale**, qui comporte pour sa part trois éléments essentiels : les dépenses de consommation finale des ménages, des ISBLSM et des administrations publiques; la formation brute de capital; et les exportations de biens et de services. Les différents impôts et subventions en vigueur influent sur l'évaluation de la production, de la consommation intermédiaire et de la demande finale; ces impôts et ces subventions sont commentés ci-après.

4.2.3.1 Impôts sur les produits et les importations, et autres impôts sur la production

Dans le SCN, une distinction est faite entre, d'une part, les impôts sur le revenu et le patrimoine, et d'autre part les impôts sur les produits et les importations ainsi que les autres impôts sur la production. Les **impôts sur le revenu et le patrimoine** sont versés par des unités institutionnelles à des administrations publiques par suite de l'obtention de revenus ou de la possession d'un patrimoine. Ces impôts ont comme effet de transférer des revenus ou du patrimoine des unités institutionnelles versant les impôts — habituellement des ménages et des sociétés — aux administrations publiques qui les perçoivent. Les administrations publiques utilisent ensuite les fonds ainsi obtenus pour fournir leurs services. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés sont des exemples de ce type d'impôts. Les **impôts sur les produits et les importations et les autres impôts sur la production** sont également perçus dans le but d'acquitter le coût de la prestation des services des administrations publiques, mais ils diffèrent de l'autre catégorie d'impôts en ce sens qu'ils ont comme effet d'influer sur l'évaluation de la production. Il ne sera plus question des impôts sur le revenu et le patrimoine dans le présent chapitre; ces impôts seront plutôt commentés au chapitre 5. Par contre, les impôts sur les produits et les importations et les autres impôts sur la production constituent l'un des principaux sujets abordés dans le présent chapitre.

Les **impôts sur les produits et les importations** sont perçus auprès des producteurs¹¹ ou des importateurs, sous forme soit de pourcentage du prix des produits lorsqu'ils sont échangés, soit de montant unitaire déterminé pour les produits échangés. On peut penser par exemple à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée, aux taxes de vente en vigueur dans certaines provinces, aux droits de douane à l'importation, aux taxes à l'exportation, aux taxes sur les divertissements, aux taxes sur le transport aérien, aux taxes de vente municipales, à différents prélèvements environnementaux pouvant être directement associés à une unité de production donnée, et à des taxes ciblées, comme celles sur le tabac, l'alcool et l'essence. Habituellement, ces impôts sont perçus pour le compte d'une administration publique au moment de la vente du produit et sont versés à cette dernière par le

producteur. S'il n'y a pas de produits vendus au cours d'une période comptable donnée, en raison par exemple de la fermeture temporaire d'une usine, aucun impôt n'est perçu.

Les **autres impôts sur la production** sont perçus auprès des producteurs en fonction de modalités qui ne sont pas directement liées à la vente de produits. Cela comprend par exemple les impôts fonciers applicables aux locaux commerciaux, les impôts sur les autres actifs ou sur la main-d'œuvre utilisés dans le cadre de la production, les droits versés pour avoir l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou une profession, de même que les impôts sur les émissions polluantes qui ne peuvent être associées directement à une unité de production. Ces impôts doivent être versés indépendamment des ventes de l'entreprise, et peu importe si cette dernière est rentable ou non. Étant donné que les impôts de ce type ne sont pas payables par unité de production, ils ne peuvent être déduits du prix du producteur. Ils sont comptabilisés à titre de montant à verser à même la valeur ajoutée brute du producteur dans le compte d'exploitation¹².

Bref, les impôts sur les produits et les importations sont considérés comme un élément faisant partie du prix du produit, puisqu'ils sont reliés directement aux ventes de ce produit. Les autres impôts sur la production font partie du coût de production; ils peuvent donc influencer sur le prix des produits, mais ils n'y sont pas directement reliés.

4.2.3.2 Subventions sur les produits et autres subventions sur la production

Les **subventions** sont un autre élément important à prendre en compte dans l'évaluation de la production. Il s'agit de paiements faits par des administrations publiques à des entreprises en fonction des activités de production de ces dernières, ou encore du volume ou de la valeur des produits qu'elles fabriquent, vendent, achètent à titre d'intrants ou importent (SCN 2008, p. 148)¹³. En d'autres termes, les subventions peuvent être versées aux entreprises à l'égard de leur production ou de leur consommation intermédiaire. Elles ont généralement pour but d'influer sur le prix effectif du produit ou sur le volume de production, sur la combinaison particulière de facteurs de production, sur la pollution à titre d'externalité de la production, ou sur la rémunération des unités institutionnelles prenant part au processus de production.

De même que dans le cas des impôts, il existe à la fois des **subventions sur les produits**, versées par une administration publique à un producteur en fonction du niveau des ventes ou de la production, et d'**autres subventions sur la production**, versées indépendamment des ventes ou de la production. De façon similaire aux impôts sur les produits, mais dans l'optique inverse, les subventions sur les produits sont versées au producteur en fonction de la quantité de produits vendus¹⁴. Les autres subventions sur la production ont pour objet de contrebalancer certains coûts de production, mais elles n'ont pas d'effet direct, ou du moins pas d'effet facilement mesurable, sur le prix d'un produit donné. Elles peuvent par exemple être associées à la feuille de paie ou avoir pour but de réduire la pollution.

4.2.4 Prix de base et prix d'acquisition

Il est recommandé dans le SCN 2008 que la production soit évaluée en fonction des **prix de base**. Cela signifie que l'évaluation repose sur le montant que reçoit le producteur de l'acheteur pour chaque unité du bien ou du service produit, avant prise en compte des impôts applicables aux produits et avant déduction des subventions reçues à l'égard des produits. On exclut aussi la marge sur le transport et les autres marges qui sont facturées de façon séparée par le producteur. Les prix de base sont parfois appelés **prix départ usine**^{15, 16}.

Conformément à la norme énoncée dans le SCN 2008, il est recommandé que la consommation intermédiaire et la demande finale soient mesurées aux **prix d'acquisition**, qui correspondent au coût réel pour l'utilisateur du produit. Les prix d'acquisition sont mesurés après l'ajout des impôts versés à l'égard du produit¹⁷ et après la déduction des subventions reliées au produit. Ils incluent aussi la marge sur le transport et les autres marges payées de façon séparée par l'acheteur pour recevoir le produit.

Encadré 4.2

Prix de base et prix d'acquisition

(SCN 2008, p. 282)

Prix de base

Moins : subventions sur les produits résultant de la production,

Plus : impôts sur les produits résultant de la production, à l'exclusion de la TPS facturée

Plus : TPS non déductible

Plus : frais de transport facturés séparément (marges sur le transport)

Plus : marges de distribution de gros et de détail (marges commerciales)

Égale : **prix d'acquisition**

De nombreux facteurs peuvent faire en sorte que le prix effectif reçu par le producteur pour un produit diffère du prix effectif versé par l'acheteur pour obtenir le produit. Les impôts applicables à différents maillons de la chaîne de distribution peuvent faire augmenter le prix, tandis que les subventions le feront diminuer. Les grossistes et les détaillants ajouteront leur marge. Il peut aussi y avoir des coûts de transport et d'entreposage, ce qui se répercutera sur le prix d'acquisition effectif. Par conséquent, il peut exister un écart très marqué entre l'évaluation aux prix de base pour le producteur et l'évaluation aux prix d'acquisition.

Encadré 4.3

Exemple – Prix de base et prix d'acquisition – Consommation finale des ménages, automobiles (millions de dollars en 2009)

Consommation finale des ménages en automobiles aux prix de base	12 107
Moins : subventions sur les produits	0
Plus : marges sur l'essence	0
Plus : marges de gros	950
Plus : marges de détail	2 490
Plus : marges sur gazoducs	0
Plus : marges sur oléoducs	0
Plus : marges sur l'entreposage	0
Plus : marges sur le transport	123
Plus : marges fiscales	1 908
Égale : consommation finale des ménages en automobiles aux prix d'acquisition	17 578

Le Système des comptes macroéconomiques du Canada comprend uniquement des estimations aux prix de base de la production par catégorie de produits et par industrie. Toutefois, les estimations des intrants, par catégorie de produit et par industrie, et celles de la demande finale, par catégorie de produit et par catégorie de demande finale, sont disponibles à la fois aux prix de base et aux prix d'acquisition. Une ventilation complète des différentes marges, telles qu'illustrées dans l'encadré 4.3, est également disponible pour faire le rapprochement des estimations aux prix de base et de celles aux prix d'acquisition.

4.2.5 Exemple portant sur les impôts et les subventions

À la section 4.2.1, certains des concepts de base qui sous-tendent les comptes des ressources et des emplois sont expliqués au moyen d'un exemple simple portant sur un fournisseur de services publics d'électricité. Cet exemple n'inclut pas les impôts ou les subventions sur les produits ni les autres impôts ou les autres subventions sur la production. Ici, ce même exemple est repris, mais on y ajoute les impôts et les subventions sur les produits et sur la production.

L'exemple ainsi élargi est présenté au tableau 4.2. Le producteur de services publics d'électricité produit et vend 2 600 000 kilowatts-heures (kWh) d'électricité au prix d'acquisition de 0,10 \$ le kWh. Ce prix comprend un impôt fédéral de 0,02 \$ le kWh et une subvention provinciale de 0,01 \$ le kWh. Si l'on soustrait cet impôt et cette subvention du prix d'acquisition, le prix de base obtenu est de 0,09 \$ le kWh. De plus, le fournisseur doit verser un impôt sur la production de 10 000 \$ perçu par l'administration locale, et il reçoit une subvention provinciale de 5 000 \$.

Tableau 4.2
Fournisseur de services publics d'électricité, exemple comprenant les impôts et les subventions

Concept	Quantité	Prix	Valeur
	kWh	dollars par kWh	dollars
Prix d'acquisition	...	0,10	...
Production (kWh)	2 600 000
Valeur de la production aux prix d'acquisition	260 000
Prix d'acquisition incluant l'impôt fédéral de	...	0,02	...
Prix d'acquisition incluant la subvention fédérale de	...	0,01	...
Prix de base	...	0,09	...
Impôt local sur la production	10 000
Subvention provinciale sur la production	5 000
Production aux prix de base	234 000
Dont :			
Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition	100 000
Valeur ajoutée brute aux prix de base	134 000
Valeur ajoutée brute aux prix de base	134 000
Dont :			
Rémunération des salariés	50 000
Autres impôts sur la production (impôt local sur la production)	10 000
Moins : autre subvention provinciale sur la production	-5 000
Excédent d'exploitation brut aux prix de base	79 000
Excédent d'exploitation brut aux prix de base	79 000
Dont :			
Consommation de capital fixe	70 000
Excédent d'exploitation net aux prix de base	9 000
Valeur ajoutée brute aux prix de base	134 000
Dont :			
Consommation de capital fixe	70 000
Valeur ajoutée nette aux prix de base	64 000

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

Dans cet exemple élargi, la production et la valeur ajoutée brute sont mesurées explicitement aux prix de base, ce qui est conforme à la convention adoptée dans les comptes des ressources et des emplois. L'excédent d'exploitation brut est différent de celui de l'exemple précédent, entre autres parce que la valeur ajoutée brute est mesurée aux prix de base, mais aussi parce que l'impôt local sur la production et la subvention provinciale sur la production sont d'autres postes imputés à la valeur ajoutée brute. Il est à noter que l'excédent d'exploitation net et la valeur ajoutée nette sont également mesurés aux prix de base.

4.2.6 Évaluation des exportations et des importations

Lorsque des biens d'un pays sont exportés vers un autre pays, la question se pose de savoir comment sont assumés les coûts de dédouanement, d'expédition et d'assurance. En général, ces coûts sont acquittés en partie par l'exportateur et en partie par l'importateur.

Dans les comptes des ressources et des emplois, la valeur des biens exportés est mesurée **franco à bord** (FAB) au point de sortie¹⁸, ce qui inclut tous les coûts de fret et autres coûts engagés au pays jusqu'au moment où les biens sont remis au transporteur international en vue de leur exportation. La valeur FAB exclut les coûts d'assurance et de transport internationaux.

À titre d'exemple, un exportateur canadien établi à Montréal peut vendre des biens à un importateur à Londres. Si le prix demandé par l'exportateur couvre la totalité des coûts de transport et des autres coûts jusqu'à l'endroit où les biens quittent Montréal, par voie maritime ou aérienne, on parlera de prix FAB à Montréal. L'évaluation des exportations FAB au point de sortie du Canada est comparable à celle d'autres dépenses finales aux prix d'acquisition.

Dans les comptes des ressources et des emplois, les importations sont évaluées CAF à la frontière canadienne. L'évaluation des importations comprend les coûts de fret et d'assurance associés au transport des biens jusqu'au Canada à partir du point d'expédition directe. Dans le *SCN 2008*, cette approche est considérée comme équivalant à évaluer les importations aux prix de base intérieurs¹⁹. Sur ce plan, l'évaluation des importations n'est pas la même dans les comptes des ressources et des emplois que dans la balance des paiements internationaux (se reporter au chapitre 8), où les importations sont évaluées FAB à la frontière du pays d'où les biens sont expédiés directement au Canada, et où les importations de services sont évaluées en tenant compte des coûts de fret et d'assurance.

4.3 Trois comptes pouvant être établis à partir des comptes des ressources et des emplois

4.3.1 Compte de biens et services

Dans les comptes nationaux, il existe une identité fondamentale selon laquelle, pour une période comptable donnée, la valeur totale de l'ensemble des biens et des services **fournis** au sein de l'économie, aux prix d'acquisition, doit être égale à la valeur totale, toujours aux prix d'acquisition, de l'ensemble des biens et des services **utilisés**. L'ensemble des biens et services **fournis** correspond à la production de l'économie, plus les importations, plus les impôts moins les subventions sur les produits. L'ensemble des biens et services **utilisés** est égal à la consommation intermédiaire, plus la consommation finale (représentée par les dépenses des ménages, des ISBLSM et des administrations publiques), plus la formation de capital, plus les exportations.

(4.1)

Ensemble des biens et services fournis (aux prix d'acquisition) = Ensemble des biens et services utilisés (aux prix d'acquisition)

Production + importations + impôts moins subventions sur les produits = consommation intermédiaire + consommation finale + formation de capital + exportations

Cette identité fondamentale se vérifie, peu importe que la production soit envisagée à titre de catégorie agrégée unique englobant la totalité des biens et des services disponibles dans l'économie, ou plutôt comme étant composée d'un très grand nombre de catégories différentes de produits reflétant la diversité de la production dans la réalité. Dans ce dernier cas, il est possible de formuler des identités fondamentales pour chaque catégorie de produits.

La composante la plus importante des ressources totales est sans contredit la production de biens et de services à l'intérieur de l'économie. Cette production est le résultat des activités des producteurs à l'échelle de l'économie, et ce sera l'un des principaux sujets examinés dans la suite du présent chapitre. Elle est mesurée **aux prix de base**, c'est-à-dire les prix demandés par les producteurs avant tout impôt et en tenant compte des subventions applicables. Les produits importés, qui constituent la deuxième composante des ressources totales, rendent compte du fait qu'une part importante des biens et des services fournis proviennent d'autres pays. Ils sont évalués CAF à la frontière canadienne, ce qui équivaut aux prix de base. Enfin, les taxes sur les biens et services entrent dans les ressources totales, car ces éléments, qui s'ajoutent à la valeur de la production et des importations aux prix de base, se répercutent sur les prix payés par les acheteurs au titre des biens et services fournis²⁰.

Le total des emplois de biens et de services à l'intérieur de l'économie débute par la consommation intermédiaire, qui représente l'utilisation d'une partie des biens et des services fournis à titre d'intrants de production d'autres biens et services au cours de la période comptable. Pour le reste, les emplois des ressources totales se subdivisent en trois éléments. L'un de ces éléments — les achats finals de biens et de services par les ménages, les ISBLSM et les administrations publiques (unités institutionnelles) à des fins de consommation — correspond à l'objet ultime

de l'activité économique. Le deuxième élément est la formation de capital, soit l'utilisation d'une partie des biens et des services fournis pour accroître le stock de capital de l'économie (y compris les stocks proprement dits), ce qui se traduit par une hausse des ressources potentielles lors des périodes comptables ultérieures. Les exportations de biens et de services vers d'autres pays constituent le troisième élément.

L'équation ressources = emplois décrite précédemment peut aussi être exprimée sous la forme suivante (avec entre parenthèses les symboles correspondants qui sont souvent utilisés dans les manuels de macroéconomie) :

(4.2)

$$\text{Production (Y)} - \text{consommation intermédiaire (IC)} + \text{impôts moins subventions sur les produits (T)} = \\ \text{consommation finale (C + G)} + \text{formation de capital fixe (I)} + \text{variation des stocks (\Delta V)} + \text{exportations (X)} - \\ \text{importations (M)}$$

Cette version remaniée de l'identité fondamentale énonce que la somme de la valeur ajoutée brute et des impôts sur les produits est égale à la demande intérieure finale²¹, plus la variation des stocks, plus les exportations, moins les importations. Cette équation sert de point de départ aux fins de deux des trois méthodes permettant de déterminer le **produit intérieur brut aux prix du marché**, qui constitue l'agrégat le plus connu des comptes nationaux. Le premier membre de l'identité illustre l'approche fondée sur la production pour le calcul du produit intérieur brut (PIB), soit la somme de la production de tous les producteurs à l'intérieur de l'économie, en excluant toute double comptabilisation; le second membre correspond à l'approche fondée sur les dépenses finales, où l'on fait la somme de toutes les dépenses finales en biens et en services à l'intérieur de l'économie, de pair avec la déduction des importations²².

L'identité fondamentale de l'équation (4.1) constitue ce que l'on appelle le **compte de biens et services** dans le SCN 2008. Ce compte peut être exprimé sous forme de compte en T, comme l'illustre le tableau 4.3.

Tableau 4.3 Compte de biens et services, aux prix d'acquisition de 2009

Emplois		Ressources	
	millions de dollars		millions de dollars
Consommation intermédiaire	1 431 863	Production	2 887 918
Consommation finale	1 248 239	Importations de biens et services	468 702
Formation brute de capital	341 778	Impôts moins subventions sur les produits	110 952
Exportations de biens et services	445 692		
Total, emplois	3 467 572	Total, ressources	3 467 572

Source : Statistique Canada.

Encadré 4.4

« Ressources » et « emplois » dans un compte en T

(SCN 2008, p. 20)

« Le SCN utilise le terme **ressources** pour les opérations qui ont pour effet d'augmenter le montant de la valeur économique détenue par une unité ou un secteur. C'est ainsi que les salaires et les traitements constituent une ressource pour l'unité ou le secteur qui les perçoit. Par convention, les ressources sont inscrites du côté droit des comptes courants. Le côté gauche des comptes, celui des **emplois**, contient les opérations qui ont pour effet de réduire le montant de la valeur économique détenue par une unité ou un secteur. Pour reprendre l'exemple précédent, les salaires et les traitements constituent un emploi pour l'unité ou pour le secteur qui doit les payer. »

Ainsi que le montre le tableau 4.3, la production totale canadienne en 2009 s'est établie à 2 887 918 millions de dollars. On a ajouté à la production totale de biens et de services des importations se chiffrant à 468 702 millions de dollars. Ces deux montants sont fondés sur les prix de base, ce qui signifie qu'ils excluent les impôts moins les subventions sur les produits. Pour calculer les ressources totales (emplois) aux prix d'acquisition, qui s'élèvent à 3 467 572 millions de dollars, on ajoute 110 952 millions de dollars au titre des impôts moins les subventions sur les produits.

Toujours au tableau 4.3, du côté des « emplois », la consommation intermédiaire est égale à 1 431 863 millions de dollars. Il s'agit de la valeur des biens et des services, aux prix d'acquisition, qui sont utilisés par les producteurs pour fabriquer leur production. La consommation finale est de 1 248 239 millions de dollars, ce qui représente les dépenses des ménages, des ISBLSM et des administrations publiques en biens et en services. La formation brute de capital se chiffre à 341 778 millions de dollars, soit les investissements totaux au titre des constructions neuves, des machines et du matériel ainsi que de la propriété intellectuelle, de même que les variations des stocks. Enfin, les exportations totalisent 445 692 millions de dollars. La somme de ces postes, dont chacun est mesuré aux prix d'acquisition, donne les emplois totaux (on parlera parfois d'« absorption ») de biens et de services, c'est-à-dire 3 467 572 millions de dollars.

Même si les commentaires ont porté jusqu'ici sur le **total** des ressources et des emplois, il faut bien comprendre que l'identité fondamentale dans les comptes nationaux se vérifie aussi pour chaque catégorie de produits que l'on retrouve dans l'économie. Par exemple, si l'on considère la catégorie des « véhicules à moteur », il faut nécessairement que, à l'intérieur d'une période comptable donnée, le total des ressources pour cette catégorie de produits — production plus importations — soit égal au total des emplois correspondants — consommation intermédiaire plus consommation finale plus formation brute de capital plus exportations. Dans les comptes des ressources et des emplois du Canada, on fait une utilisation fréquente et efficace de l'identité fondamentale entre ressources et emplois au niveau des catégories de produits afin de valider l'exactitude des données provenant d'une multitude de sources et qui sont utilisées pour compiler les comptes.

Avant de passer à autre chose, voici un extrait pertinent du SCN 2008 sur ce sujet²³ :

« Le compte de biens et services est l'une des identités les plus basiques, sinon la plus basique du SCN. Il incarne l'idée selon laquelle l'ensemble de la production comprise dans le domaine de la production, plus les importations, doit être comptabilisé dans l'une des deux autres activités de base du SCN, à savoir la consommation de biens et de services ou l'accumulation de biens et de services. Sans le compte de biens et services, un tableau des ressources et des emplois ne serait pas parfaitement articulé et n'intégrerait pas tous les produits disponibles au sein de l'économie. On peut considérer que l'intégralité de la séquence des comptes est construite autour du compte de biens et services en ajoutant les opérations relatives à l'exploitation, à la distribution et la redistribution du revenu et à l'épargne. Lorsque ces opérations sont agrégées à travers tous les secteurs et le reste du monde, le total des ressources est égal au total des emplois. S'ils devaient être « consolidés » à partir de la séquence des comptes, il ne resterait que le compte de biens et services. »

La « séquence des comptes » dont il est question dans cet extrait est un aspect central du SCN 2008. Elle débute par le **compte de production** et par le **compte d'exploitation**, abordés dans les prochaines sections, qui sont suivis de 12 autres comptes. Ces 14 comptes séquentiels peuvent être présentés de façon distincte pour chaque secteur institutionnel — et même pour chaque industrie, quoique seulement dans le cas des deux premiers comptes. Des explications à propos de la séquence des comptes sont présentées aux chapitres 3, 5 et 6.

4.3.2 Compte de production

Le compte de production est le premier de la séquence des comptes. Le tableau 4.4 présente le compte de production pour l'ensemble de l'économie canadienne en 2009. Des comptes de production similaires pourraient être établis pour chacun des secteurs institutionnels (ménages, ISBLSM, sociétés financières, sociétés non financières et administrations publiques)²⁴. La production (le résultat des activités de production) figure à titre de ressource dans la partie droite du compte, et la consommation intermédiaire (l'utilisation de biens et de services durant la production), à titre d'emploi dans la partie gauche. La valeur ajoutée brute constitue le solde comptable et est un autre « emploi ».

Tableau 4.4 Compte de production, aux prix de base de 2009

Emplois	millions de dollars	Ressources	
			millions de dollars
		Production	2 887 918
Consommation intermédiaire	1 407 936		
Valeur ajoutée brute	1 479 982		
Moins : consommation de capital fixe	274 639		
Égale : valeur ajoutée nette	1 205 343		

Source : Statistique Canada.

La consommation intermédiaire ne comprend pas la consommation de capital fixe, qui est plus difficile à mesurer que bon nombre des autres variables du SCN, notamment parce qu'elle n'est pas associée à des opérations marchandes particulières. Toutefois, à partir du moment où l'on dispose d'une estimation de la consommation de capital fixe, on peut la soustraire de la valeur ajoutée brute pour obtenir la valeur ajoutée nette.

Il convient de noter la similarité entre le compte de production par rapport à l'économie dans son ensemble et les données comptables de l'exemple du fournisseur de services publics d'électricité présentées dans la première partie du tableau 4.1. L'estimation des statistiques sur les ressources et les emplois pour le Canada dont il a été question à la section 4.4 est fondée sur la collecte de ce genre de données comptables à partir d'échantillons statistiques d'établissements canadiens.

4.3.3 Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation se situe en deuxième place dans la séquence des comptes. Le tableau 4.5 présente ce compte à l'échelle de l'économie pour l'année 2009. De même que pour le compte de production, les comptes d'exploitation peuvent être établis pour chaque secteur institutionnel. Le compte d'exploitation fait état de la valeur ajoutée brute, soit le solde comptable du compte de production, à titre de « ressource » unique dans la partie droite, et la rémunération des salariés ainsi que les autres impôts moins les subventions sur la production et les importations à titre d'« emplois » dans la partie gauche. La somme de l'excédent d'exploitation brut et du revenu mixte brut constitue le solde comptable du compte ainsi que l'« emploi » final.

Tableau 4.5 Compte d'exploitation, aux prix de base de 2009

Emplois	millions de dollars	Ressources	
			millions de dollars
		Valeur ajoutée brute	1 479 982
Rémunération des salariés	812 983		
Autres impôts moins les subventions sur la production et les importations	76 398		
Excédent d'exploitation brut plus le revenu mixte brut	590 601		

Source : Statistique Canada.

Ici encore, il faut observer la similarité entre le compte d'exploitation pour l'ensemble de l'économie et les données comptables dans l'exemple du fournisseur de services publics d'électricité aux tableaux 4.1 et 4.2.

4.4 Comptes des ressources et des emplois du Canada

Essentiellement, deux types de tableaux sont compilés dans le cadre du SCCM : les tableaux des ressources (production), et les tableaux des emplois (utilisation). Ainsi que cela a déjà été mentionné, les tableaux des ressources et des emplois peuvent servir d'outils pour vérifier la cohérence des statistiques sur les flux de biens et de services, en fonction du principe selon lequel, pour un produit donné, le total des ressources est égal au total des emplois.

Au Canada, le tableau des emplois inclut les importations à titre de catégorie de demande finale négative. En conséquence, le tableau des ressources comprend uniquement la production intérieure au niveau des catégories de produits aux prix de base, plus l'ensemble des marges afin d'exprimer la production intérieure aux prix d'acquisition²⁵. L'annexe 4.1 contient un exemple de petit tableau des ressources comportant des chiffres hypothétiques ainsi que les importations à titre d'emploi négatif.

Sur le site Web de Statistique Canada, l'information mise à la disposition des utilisateurs canadiens est présentée dans trois grands tableaux qui s'intègrent aisément ensemble pour former un tableau de plus vaste portée encore²⁶. L'un d'eux, le tableau de la production aux prix de base, comprend la production de chaque industrie (colonnes), ventilée par les catégories de produits (lignes). Le deuxième est le tableau des intrants aux prix de base, où la consommation intermédiaire de chaque industrie (colonnes) est ventilée par les mêmes catégories de produits (lignes) que dans le tableau de la production; on retrouve au bas de ce tableau les dépenses de chaque industrie au titre des intrants primaires. Enfin, le troisième tableau est celui de la demande finale aux prix de base; il expose l'utilisation de la production par catégorie de demande finale (colonnes), ventilée par les mêmes catégories de produits (lignes) que dans les tableaux relatifs à la production et aux intrants. Lorsque les trois tableaux sont présentés côte à côte — ce qui est possible parce que les catégories de produits en en-tête des lignes sont les mêmes pour chacun —, on obtient ce que l'on appelle le tableau des ressources et des emplois.

L'une des caractéristiques importantes des comptes des ressources et des emplois est que, lors de la compilation, les estimations doivent satisfaire à deux identités importantes. Aux termes de l'**identité du solde des industries**, la valeur de la production totale d'une industrie doit être égale à la somme de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée de cette industrie. Cela doit être le cas pour chaque industrie ainsi que pour l'économie dans son ensemble. Conformément à l'**identité du solde des produits**, il faut que, à l'échelle de l'économie (ainsi qu'il en a été question à la section 4.3.1), la production plus les importations plus les impôts moins les subventions sur les produits soit égale à la consommation intermédiaire plus la demande finale. Dans le cas des différentes catégories de produits, une fois que l'on a ajouté les marges sur le transport, les marges commerciales et les marges fiscales à la valeur de la production, les ressources pour chaque catégorie de produits doivent être égales aux emplois, ou à la demande, pour la même catégorie de produits. Un exemple de tableau des emplois (concordant avec l'exemple de tableau des ressources hypothétique mentionné précédemment) aux prix de base est présenté à l'annexe 4.1..

Les tableaux des ressources et des emplois compilés à Statistique Canada sont dits **rectangulaires**, car le nombre de lignes de produits (470 catégories de produits) est différent du nombre de colonnes d'industries (233 industries). Pour certaines fins analytiques, il est préférable que les tableaux soient carrés, c'est-à-dire composés d'un nombre égal de lignes et de colonnes. Des tableaux **symétriques** peuvent être établis, que ce soit produit par produit ou industrie par industrie, en formulant certaines hypothèses à propos des produits secondaires fabriqués par les industries.

Les trois prochaines sections traitent en détail des trois composantes des comptes des ressources et des emplois du Canada, et fournissent des exemples des lignes et des colonnes que comportent ces tableaux. Également, l'annexe 4.1 fournit un exemple en miniature de tableau des ressources et des emplois afin de mieux illustrer les interrelations à l'intérieur des tableaux. Les comptes des ressources et des emplois sont produits à l'échelle nationale depuis plus d'un demi-siècle; ils sont disponibles à partir de 1961 jusqu'à aujourd'hui. À compter de 1997, les tableaux sont fondés sur le SCN 2008, tandis que les tableaux précédents reposent sur le SCN 1993. Des comptes des ressources et des emplois infranationaux distincts, agrégés au niveau des comptes des ressources et des emplois nationaux, ont été établis annuellement depuis 1997 pour chaque province et chaque territoire. Ces tableaux comprennent aussi des estimations des flux commerciaux interprovinciaux par catégorie de produits.

4.4.1 Mesure de la production

4.4.1.1 Définition de la production

Voici la description du terme « production » dans le SCN 2008 :

« [L]e résultat de la production se définit comme les biens et services produits par un établissement :

- a. À l'exclusion de la valeur des biens et services utilisés dans le cadre d'une activité pour laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et
- b. À l'exclusion de la valeur des biens et services consommés par le même établissement, sauf pour les biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations de stocks) ou la consommation finale propre. » (page 106)

La première exclusion a trait au fait que, si l'établissement n'assume aucun risque d'utilisation des produits dans la production, il produit en réalité un service plutôt qu'un bien, et les matériaux visés par le service ne doivent pas être inclus dans la production de cet établissement. À titre d'exemple, si un établissement du secteur du transport assure le transport de biens du point A au point B, la valeur des biens transportés ne sera pas prise en compte dans la production de cet établissement. La seconde exclusion s'applique lorsqu'un établissement produit des biens et des services destinés à sa propre consommation intermédiaire. En l'absence de cette exclusion, la production d'un établissement pourrait devenir exagérément importante, car chaque étape du processus de production serait comptabilisée à répétition. Par exemple, si la production d'un gadget donné comporte trois étapes, lors desquelles le gadget est moulé, puis peint, et enfin emballé, le tout étant effectué dans le même établissement, la valeur de la production sera égale à la valeur des gadgets à la fois moulés, peints et emballés, et non à la valeur des gadgets moulés, plus la valeur des gadgets moulés et peints, plus la valeur des gadgets moulés, peints et emballés. Il faut préciser ici que l'application de cette définition dépend dans une certaine mesure du degré de détail de la classification des industries et de la manière dont les entreprises se structurent.

La production est assurée par des unités institutionnelles. Tous les types principaux d'unités institutionnelles produisent une partie de la production canadienne, à l'exception des non-résidents²⁷, qui, par définition, n'ont aucune part dans la production intérieure²⁸. Ce sont les sociétés qui sont à l'origine de la plus grande partie de la production du Canada, quoique les administrations publiques en produisent également une part importante. En dehors du loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire²⁹, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages ne génèrent qu'une faible production comparativement aux sociétés et aux administrations publiques. Il est recommandé dans le SCN 2008 d'effectuer une classification croisée de la production par industrie et par secteur institutionnel, mais une telle classification n'était pas disponible pour le Canada au moment de la rédaction du présent chapitre.

Normalement, la production au cours d'une période de référence donnée est égale aux ventes plus la variation des stocks durant cette période. Les travaux en cours mais non achevés durant la période sont pris en compte, de même que les ajouts nets de produits finis aux stocks. On inclut aussi la production des entreprises pour compte propre à des fins de formation de capital. De même, la production agricole des agriculteurs pour leur propre consommation finale et le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire sont réputés faire partie de la production totale, même s'il n'y a pas de « ventes » qui y correspondent.

4.4.1.2 Premier cas particulier – Commerce de gros et de détail

Les grossistes et les détaillants (distributeurs) achètent des biens à des fournisseurs et les revendent à des acheteurs. Ils sont réputés fournir un service aux acheteurs en faisant en sorte que les biens puissent facilement être achetés. La production des grossistes et des détaillants est réputée correspondre aux marges commerciales réalisées à l'égard des biens qu'ils achètent à des fins de revente. Ces marges sont définies de la façon suivante (SCN 2008, p. 113) :

« Une marge commerciale se définit comme la différence entre le prix effectif ou imputé d'un bien acheté pour la revente et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour remplacer le bien au moment où il est vendu ou autrement écoulé. »

La valeur de la production des grossistes et des détaillants est définie ainsi :

La valeur de la production = la valeur des ventes + la valeur des biens achetés pour la revente et utilisés pour la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés (à titre de rémunération en nature) ou d'autres fins similaires — la valeur des biens achetés pour la revente + la valeur de la variation nette des stocks de biens destinés à la revente — la valeur des pertes courantes dues à des taux normaux de déperdition, de vol et de dommages accidentels.

Soulignons que les frais de transport relatifs aux biens achetés pour la revente, s'ils sont facturés de façon séparée, sont pris en compte à titre de consommation intermédiaire par les grossistes ou les détaillants.

4.4.1.3 Deuxième cas particulier – Services financiers

Les prix de certains services financiers sont établis de la manière normale, et la production des fournisseurs de tels services correspond tout simplement aux revenus tirés de leurs ventes. Par exemple, si une banque applique des frais annuels de 100 \$ pour la location d'un coffre-fort, la production associée à ce service sera égale au total des revenus perçus par la banque sous la forme de ces frais.

Les banques fournissent également des services d'intermédiation financière. Certains consommateurs disposent de fonds qu'ils souhaitent investir, et la banque accepte ces fonds sous forme de dépôts et verse des intérêts selon un taux déterminé. D'autres consommateurs souhaitent emprunter des fonds, et la banque leur consent des prêts, assortis d'intérêts à un taux plus élevé. Dans les faits, la banque remplit un rôle d'intermédiation entre le déposant et l'emprunteur. Bien sûr, tant le déposant que l'emprunteur ont la possibilité de négocier directement entre eux. Dans un tel cas, le prêteur (c'est-à-dire le consommateur qui, sinon, serait le déposant) peut essayer d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé que celui offert par la banque. De même, l'emprunteur peut essayer de négocier un taux d'intérêt plus bas que celui demandé par la banque en contrepartie du prêt. Tous deux peuvent convenir d'un taux d'intérêt se situant entre celui versé par la banque au déposant et celui, plus élevé, perçu auprès de l'emprunteur. Toutefois, ce genre d'entente bilatérale donne lieu à des coûts, de sorte que beaucoup d'agents économiques préféreront faire appel à un intermédiaire financier.

Les services d'intermédiation financière de ce type sont fournis sans faire l'objet d'une facturation explicite. Les revenus nets de la banque sont les intérêts reçus sur les prêts, moins les intérêts versés au titre des dépôts. Une partie des revenus correspondra à des frais de service implicites imputables aux déposants, tandis que le solde représentera dans les faits des frais de service perçus auprès des emprunteurs. Ces revenus constituent une production tirée de services financiers, ce que l'on appelle les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

La subdivision des SIFIM entre les services aux déposants et les services aux emprunteurs nécessite la connaissance du taux d'intérêt — entre le taux payé au déposant et celui demandé à l'emprunteur — dont conviendraient le prêteur et l'emprunteur en l'absence d'intermédiation financière. Ce taux, appelé **taux de référence**, ne doit contenir aucun élément de service tout en reflétant adéquatement les caractéristiques du prêt en termes de risque et d'échéance. Les frais d'intérêt calculés au moyen du taux de référence sont ce que l'on appelle les **intérêts au sens du SCN**, tandis que les frais d'intérêt calculés en fonction des taux appliqués dans la réalité par la banque sont les **intérêts bancaires**.

Une autre catégorie de services financiers consiste en l'achat et en la vente d'obligations, d'actions ou de devises par un « teneur de marché ». Dans le cas des marchés de ce type d'actifs financiers, le teneur de marché offrira habituellement de vendre des actifs à un cours « vendeur », et également d'acheter des actifs à un cours « acheteur ». Le cours vendeur et le cours acheteur augmentent ou diminuent selon que la demande ou l'offre est excédentaire. Pour calculer la production du teneur de marché, on détermine un prix correspondant à la moyenne des cours vendeur et acheteur. Lorsque des actifs sont vendus par le teneur de marché au cours vendeur, la production est égale aux revenus tirés de la vente, moins les revenus qui auraient été obtenus si les actifs avaient été vendus au prix moyen. De la même manière, lorsque des actifs sont achetés par le teneur de marché au cours acheteur, les revenus qui en résultent sont égaux aux revenus qui seraient obtenus en revendant les actifs au prix moyen moins le montant versé pour l'achat au cours acheteur. Pour cette catégorie particulière, la production est réputée être égale au total des marges de services financiers.

4.4.1.4 Troisième cas particulier – Biens et services non marchands

La production non marchande est assurée par les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques et de celui des ISBLSM; ces biens et services sont fournis gratuitement — ou à un prix économiquement non significatif — à d'autres unités institutionnelles (comme les ménages) ou à la collectivité dans son ensemble. Cela comprend par exemple les services de défense et d'exécution de la loi, les services d'enseignement public, les services de soins de santé publics ainsi que de nombreux services et certains biens fournis par des organismes de bienfaisance. La valeur de cette production ne peut évidemment pas être mesurée en fonction des ventes, de sorte que, par convention, l'évaluation est fondée sur le coût de production, ce qui inclut la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, la consommation de capital fixe et les impôts moins les subventions sur la production, autres que les impôts ou les subventions sur les produits. Aucun montant de rendement net théorique du capital n'est inclus dans le calcul de la valeur de la production non marchande. La production pour usage final propre des producteurs non marchands est également évaluée au coût.

4.4.1.5 Structure du tableau des ressources (production)

Le tableau des ressources contient des estimations de la valeur de la production au cours de l'année de référence, répartie par catégorie de produits (lignes) et par industrie (colonnes). Les estimations sont fondées en grande partie sur les données recueillies lors d'enquêtes où l'on demande la plupart du temps aux établissements de déclarer la valeur de leurs ventes ou la variation de leurs stocks, aux prix de base et par type de produit fabriqué.

La figure 4.1 présente un schéma du tableau des ressources. Ainsi qu'on peut le constater, le tableau complet est de très grande dimension, comportant 470 lignes et 233 colonnes. Du fait qu'il est produit pour chaque province et territoire ainsi que pour l'ensemble du Canada, il compte environ 1,5 million de cellules (470 multiplié par 233 multiplié par 14)³⁰, dont bon nombre sont vides. Il est possible d'utiliser des versions de plus petite taille du tableau, où des lignes ou des colonnes sont réunies pour former un nombre réduit de catégories plus agrégées.

On retrouve dans les lignes du tableau la production pour chacune des 470 catégories de produits, répartie entre les industries qui fabriquent les produits en question. Les produits sont classés selon la classification des produits en termes de ressources et d'emplois; il s'agit d'une agrégation spéciale du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN) qui met l'accent sur les catégories de produits importantes dans l'optique des comptes des ressources et des emplois. Les produits entrant dans une catégorie donnée peuvent être fabriqués par une seule industrie ou par plusieurs. La production totale pour chaque catégorie de produits est indiquée dans la dernière colonne du tableau.

Figure 4.1
Schéma du tableau des ressources

			Ressources et emplois - classification des industries					Total
			Industrie 1	Industrie 2	Industrie 3	...	Industrie 233	
Ressources et emplois - Classification des produits	Biens et services	Produit 1	470 x 233					Production par produits aux prix de base
		Produit 2						
		Produit 3						
		...						
		Produit 470						
Total		Production par industrie aux prix de base					Production totale aux prix de base	

Source : Statistique Canada

Les colonnes présentent la production pour l'ensemble de l'économie, subdivisée entre les 233 groupes d'industries productrices, à partir de la classification des industries en termes de ressources et d'emplois, qui est une agrégation spéciale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). On retrouve dans chaque colonne la valeur de la production au niveau des différentes catégories de produits pour une industrie donnée. Ainsi que cela a été indiqué précédemment, une industrie type peut produire plusieurs catégories différentes de produits. La production totale par industrie est présentée au bas de chaque colonne. Le total pour tous les groupes d'industries, ou, ce qui revient au même, pour toutes les catégories de produits, est la production totale pour l'ensemble de l'économie.

Les utilisateurs qui travaillent avec la version la plus détaillée du tableau des ressources constateront que les totaux affichés au niveau des lignes et des colonnes sont parfois plus élevés que les totaux réels. Cela tient au fait que certaines données sont supprimées pour des raisons de confidentialité. Parfois, on retrouvera dans une industrie donnée un petit nombre d'établissements qui jouent un rôle prédominant dans la production d'une catégorie particulière de biens ou de services. Si la production réelle au niveau de la cellule correspondante était publiée, il se pourrait que l'on puisse inférer, de façon exacte ou très proche, la production d'établissements bien précis. Or, la *Loi sur la statistique* interdit à Statistique Canada de diffuser des renseignements sur des entreprises particulières. Aussi, dans de telles circonstances, les données confidentielles sont supprimées et remplacées par un zéro.

Pour illustrer le contenu du tableau des ressources, examinons une ligne et une colonne en particulier pour l'année de référence 2009. La ligne choisie est celle de la catégorie de produits « sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles », et la colonne est celle de l'industrie « fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles ».

La production totale pour la catégorie « sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles » en 2009 a été de 3 317 millions de dollars, ainsi que cela est indiqué dans le tableau des ressources pour la catégorie de produits MPG336360. De ce montant, 2 699 millions de dollars étaient imputables à l'industrie de la fabrication de sièges et d'enjolivures intérieures pour véhicules automobiles et 260 millions, à l'industrie de la fabrication de produits en caoutchouc. Le reste de la production, soit 358 millions de dollars, n'est pas attribuée à des industries particulières, parce que cela correspond à une cellule ou plus dont le contenu a été supprimé pour des raisons de confidentialité.

L'industrie de la fabrication de sièges et d'enjolivures intérieures pour véhicules automobiles correspond au code d'industrie BS336360 dans le tableau des ressources. La production des établissements de cette industrie en 2009 s'est chiffrée à 2 888 millions de dollars, dont la plus grande partie — 2 699 millions, ou 93 % — entrainé dans la catégorie de produits « sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles », comme on l'a vu au paragraphe précédent. Les autres composantes non nulles de la production de cette industrie sont présentées au tableau 4.6.

Tableau 4.6**Production de l'industrie de la fabrication de sièges et d'enjolivures intérieures pour véhicules automobiles , 2009**

Catégories de produits en termes de ressources et d'emplois	Valeur de la production millions de dollars
Sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles	2 699
Services - Sièges sociaux (imputés)	63
Recherche et développement pour propre compte sauf développement de logiciel	19
Travaux à forfait, autres services de fabrication	17
Services de conception et de développement de logiciel pour propre compte	3
Autres machines propres à une industrie	1
Services de maisons de chambres et de pensions de famille	1
Autres produits, non précisés pour des raisons de confidentialité	85
Production totale	2 888

Source : Statistique Canada.

4.4.2 Mesure de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée brute

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, il existe deux types d'intrants dans le cadre du processus de production des entreprises. Le premier type est la consommation intermédiaire, c'est-à-dire l'utilisation de produits achetés à d'autres producteurs, et le second, la valeur ajoutée brute, soit les dépenses en intrants primaires, la rémunération des salariés, le revenu mixte brut (dans le cas des entreprises non constituées en sociétés), l'excédent d'exploitation brut (pour les entreprises constituées en sociétés) ainsi que les autres impôts et subventions sur la production. Cette dernière composante est également réputée faire partie des dépenses en intrants primaires dans ce contexte, car les impôts et subventions sur la production entrent dans la valeur de la production aux prix de base. Lorsque la production est mesurée aux prix du marché, les impôts moins les subventions sur les produits sont également pris en compte, mais il n'est pas possible de calculer la valeur ajoutée brute aux prix du marché pour les industries, car les impôts sur les produits qui sont payés par les consommateurs finals ne peuvent être réattribués aux industries.

La partie du tableau des emplois ayant trait à la consommation intermédiaire, qui est décrite à la figure 4.2, présente pour chaque industrie (colonnes) les produits servant d'intrants dans la production (lignes). La consommation intermédiaire est subdivisée entre les mêmes 470 catégories de produits du tableau de la production. Les intrants primaires sont ensuite présentés. Le total des intrants pour chaque industrie, qui est égal à la somme de la consommation intermédiaire et des dépenses en intrants primaires, apparaît dans la dernière ligne du tableau. Le total des intrants dans chaque industrie est identique à la production totale pour l'industrie dans le tableau des ressources, ce dont il a été question à la section précédente.

Étant donné que, tout comme le tableau des ressources, le tableau des emplois est produit pour chaque province et chaque territoire ainsi que pour le Canada dans son ensemble, ce tableau contient lui aussi environ 1,5 million de cellules (478 multiplié par 233 multiplié par 14), dont bon nombre comportent une valeur nulle. Il est possible d'utiliser des versions plus petites du tableau en agrégeant les lignes et les colonnes pour obtenir un plus petit nombre de catégories de portée plus large.

Figure 4.2
Schéma du tableau des emplois – Consommation intermédiaire

		Classification des industries en termes de ressources et d'emplois						
		Industrie 1	Industrie 2	Industrie 3	...	Industrie 233		
Classification des produits en termes de ressources et d'emplois – Biens et services	Produit 1	Consommation intermédiaire (470 x 233)					Consommation intermédiaire totale par produits	
	Produit 2							
	Produit 3							
	...							
	Produit 470							
		Consommation intermédiaire totale par industrie						
Classification des industries en termes de ressources et d'emplois – Dépenses en intrants primaires	Impôts sur les produits	Intrants primaires (8 x 233)					Total des intrants primaires	Produit intérieur brut aux prix du marché
	Subventions sur les produits							
	Subventions sur la production							
	Impôts sur la production							
	Traitements et salaires							
	Cotisations sociales de l'employeur							
	Revenu mixte							
	Excédent							
		Valeur ajoutée brute par industrie / produit intérieur brut par industrie						
		Total des intrants par industrie						

Source : Statistique Canada.

Le tableau des emplois (consommation intermédiaire et demande finale) peut aussi être utilisé pour calculer la valeur ajoutée brute, ou le produit intérieur brut, par industrie, puisqu'il s'agit de la somme des catégories de dépenses en intrants primaires. D'ailleurs, ainsi qu'on peut le voir à la figure 4.2, ce tableau permet de déterminer le PIB total selon deux méthodes d'évaluation, soit le PIB aux prix de base, qui est égal à la somme des intrants primaires en excluant les impôts moins les subventions sur les produits, et le PIB aux prix du marché, qui correspond au PIB aux prix de base plus les impôts moins les subventions sur les produits. Ainsi que cela a été précisé déjà, le PIB aux prix du marché ne peut être ventilé par industrie, parce qu'il n'est pas possible de réattribuer aux industries les impôts moins les subventions sur les produits.

Reprenons l'exemple de la catégorie de produits « sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles » présenté dans le tableau des emplois. La ligne du tableau des intrants qui correspond à ces produits montre que ceux-ci sont utilisés par les industries mentionnées au tableau 4.7. La consommation intermédiaire totale des produits de cette catégorie se chiffre à 3 920 millions de dollars.

Tableau 4.7

Consommation intermédiaire de produits de la catégorie « sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles » par industrie, 2009

Industries en termes de ressources et d'emplois	Valeur de la consommation intermédiaire
	millions de dollars
Fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers	2 317
Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles	921
Réparation et entretien	556
Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles	29
Transport par camion	25
Voyages, réunions et conventions	15
Extraction de pétrole par des méthodes non classiques	6
Services urbains de transport en commun	5
Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière	3
Extraction de pétrole et de gaz par des méthodes classiques	2
Autres services de transport en commun et transport terrestre de voyageurs et transport de tourisme d'agrément	1
Activités de soutien à la foresterie	1
Autres industries, non précisées pour des raisons de confidentialité	39
Total, consommation intermédiaire	3 920

Source : Statistique Canada.

On constate sans surprise que la plus grande partie de la production entrant dans cette catégorie (59 %) est utilisée par l'industrie de la fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers, tandis que l'industrie de la fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles en utilise 23 %. C'est ensuite l'industrie de la réparation et de l'entretien qui a recours à la plus grande partie de la production restante de sièges et de pièces de sièges pour véhicules ainsi que de garnitures intérieures pour véhicules automobiles.

L'industrie de la fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles fait aussi partie du tableau des emplois. Les intrants intermédiaires et primaires pour cette industrie sont présentés au tableau 4.8, qui donne de fait un aperçu de la fonction de production de cette industrie — la consommation intermédiaire et les dépenses en intrants primaires de l'industrie pour sa production en 2009, et l'importance relative en dollars de chaque composante.

Les sièges et pièces de sièges pour véhicules ont constitué 32 % des intrants totaux de l'industrie de la fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles en 2009. Un grand nombre d'autres intrants achetés ont aussi contribué, mais dans une mesure beaucoup moins importante, à la production de cette industrie. Les traitements et salaires ainsi que les cotisations sociales versées par l'employeur ont représenté 24 % des intrants de l'industrie, tandis que l'excédent d'exploitation brut a équivalu à tout juste 2 % de la production totale. Donc, la valeur ajoutée brute aux prix de base de l'industrie a été égale à 26 % de sa production totale.

On peut voir que, dans ce tableau, les impôts et les subventions sur la production sont présentés de façon séparée dans le segment relatif à la valeur ajoutée brute. De même, les marges commerciales et les marges sur le transport sont présentées séparément en ce qui a trait à la consommation intermédiaire et sont exposées dans des lignes distinctes.

Tableau 4.8

Intrants aux prix de base, industrie de la fabrication de sièges et d'enjolivures intérieures pour véhicules automobiles, 2009

Catégories d'intrants	Valeur
	millions de dollars
Biens	
Sièges et pièces de sièges pour véhicules; garnitures intérieures pour véhicules automobiles	921
Pièces en plastique pour véhicules automobiles	106
Attaches en métal fileté et autres produits en métal tourné	91
Quincaillerie	88
Autres produits textiles	37
Produits d'acier laminé et étiré, y compris fil d'acier	24
Formes primaires de fer et d'acier et ferroalliages	21
Électricité	14
Pièces en métal embouti pour véhicules automobiles	12

Tableau 4.8**Intrants aux prix de base, industrie de la fabrication de sièges et d'enjolivures intérieures pour véhicules automobiles, 2009**

Catégories d'intrants	Valeur
	millions de dollars
Gaz naturel	4
Contenants en carton	4
Machines et matériel d'usage commercial et industriel	4
Fournitures de bureau	3
Contenants et palettes en bois	1
Fournitures d'exploitation	1
Services	
Marges de gros	161
Droits relatifs à des biens incorporels non financiers	82
Services - sièges sociaux (imputés)	36
Marges sur le transport	35
Réparation et entretien	33
Services des sociétés de portefeuille et autres services d'investissement financier et services connexes	31
Services d'intermédiaire en transport de marchandises et de courtage en douanes	22
Services d'intermédiation financière sur les dépôts indirectement mesurés	16
Services des sociétés de portefeuille (imputés)	13
Services de courtage et de commerce de valeurs mobilières	9
Services d'architecture et de génie et autres services connexes	7
Services de soutien d'installations et autres services de soutien	7
Location de biens immobiliers à usage non résidentiel	6
Services de soutien aux entreprises	6
Services administratifs de bureau	5
Services d'emploi	5
Voyages, réunions et conventions	5
Services de revêtement, gravure, traitement thermique et autres activités analogues	4
Services de conception de systèmes informatiques et services connexes	4
Services de téléphone par fil	4
Services de réparations liés à la construction	3
Travaux à forfait, autres services de fabrication	3
Location et location à bail de véhicules motorisés	3
Services bancaires d'investissement	3
Services bancaires et services d'autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôt - frais explicites	2
Services d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts - frais explicites	2
Services d'intermédiation financière sur d'autres prêts indirectement mesurés	2
Services juridiques	2
Services de conseils en gestion et services d'experts-conseils scientifiques et techniques	2
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	1
Distribution de gaz naturel	1
Commissions - commerce de gros	1
Services de transport de marchandises par rail	1
Services de transport par camion de marchandises diverses	1
Services de transport par camion de marchandises spéciales	1
Transport de gaz naturel par gazoduc	1
Services postaux; messagers, services de livraison de colis	1
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	1
Services de gestion de portefeuille	1
Services d'assurance-habitation	1
Services d'assurance-responsabilité, d'assurance d'autres biens et risques divers	1
Comptabilité et services connexes	1
Ventes d'autres services des administrations publiques	1
Valeur ajoutée brute = dépenses en intrants primaires	
Traitements et salaires	472
Cotisations sociales de l'employeur	220
Revenu mixte brut	0
Excédent d'exploitation brut	59
Impôts sur la production	10
Moins : subventions sur la production	0
Totaux	
Total des intrants = production	2 886
Consommation intermédiaire totale	2 125
Valeur ajoutée brute, aux prix de base	761

Source : Statistique Canada.

Ensemble, les tableaux des ressources et des emplois font état, par catégorie de produits, de la production et de l'ensemble des intrants pour toutes les industries à l'intérieur de l'économie canadienne. Cela donne un portrait complet et détaillé, qui montre les industries prédominantes et celles qui occupent une place relativement limitée, de même que la combinaison d'intrants dont chaque industrie a besoin. Cette définition de la structure complète de l'économie est extrêmement utile pour tout un éventail de fins stratégiques et analytiques.

4.4.3 Mesure de la demande finale dans le tableau des emplois

Ainsi qu'on l'a vu, le tableau des ressources présente les **biens et services produits** par chaque industrie au sein de l'économie, par catégorie de produits et aux prix de base. À partir des mêmes catégories de produits et des mêmes industries, le tableau des emplois expose pour sa part l'**utilisation** qui est faite de chaque catégorie de produits à des fins de consommation intermédiaire par chaque industrie, de même que l'utilisation des intrants primaires. Mais qu'en est-il des utilisations de la production autres que la consommation intermédiaire? C'est ici que se situe le troisième des tableaux, soit le tableau de la **demande finale**.

Ce tableau est schématisé à la figure 4.3. Ses lignes sont les mêmes que dans le tableau des emplois, comportant les 470 catégories de produits et les 8 catégories d'intrants primaires. Cependant, alors que les colonnes des tableaux des ressources et des emplois représentaient les groupes d'industries et affichaient la valeur de la production produite et utilisée à titre d'intrant par les établissements aux prix de base, les colonnes du tableau de la demande finale sont réservées aux composantes des dépenses finales par secteur institutionnel, aux prix d'acquisition. Ces composantes sont les suivantes :

Dépenses de consommation finale

- Dépenses de consommation finale des ménages (PEC), ventilées par catégories fonctionnelles
- Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (CEN)
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques (CEG), ventilées par niveau d'administration publique et incluant des catégories au titre des services d'éducation et de santé

Formation brute de capital fixe

- Dépenses en bâtiments résidentiels (COH)
- Construction de bâtiments non résidentiels à usage commercial (COB), ventilée par groupes d'industrie
- Construction de bâtiments non résidentiels par les institutions sans but lucratif au service des ménages (CON)
- Construction de bâtiments non résidentiels (COG) par niveau d'administration publique, incluant des catégories au titre des services d'éducation et de santé
- Dépenses des entreprises en machines et en matériel (MEB), ventilées par groupes d'industries
- Dépenses au titre de voitures et de matériel d'occasion ainsi que de ferraille (MEU)
- Dépenses en machines et en matériel par les institutions sans but lucratif au service des ménages (MEN)
- Dépenses en machines et en matériel (MEG) par niveau d'administration publique, incluant des catégories au titre des services d'éducation et de santé
- Dépenses des entreprises en produits de la propriété intellectuelle (IPB), ventilées par groupes d'industrie
- Ventes de droits de propriété intellectuelle par les entreprises (IPU)
- Dépenses au titre de produits de la propriété intellectuelle par les institutions sans but lucratif au service des ménages (IPN)
- Dépenses au titre de produits de la propriété intellectuelle (IPG) par niveau d'administration publique, incluant des catégories au titre des services d'éducation et de santé

Investissement en stocks

- Ajouts aux stocks de produits finis et de travaux en cours (INVAF)
- Retraits des stocks de produits finis et de travaux en cours (INVWF)
- Ajouts aux stocks de matières premières et de biens achetés pour la revente (INVAR)
- Retraits des stocks de matières premières et de biens achetés pour la revente (INVWR)

Exportations et importations

- Exportations internationales (INTEX)
- Réexportations internationales (INTRX)³¹
- Importations internationales (INTIM), comptabilisées sous forme de valeurs négatives

Figure 4.3
Schéma du tableau de la demande finale

		Classification de la demande finale en termes de ressources et d'emplois								
		Dépenses des ménages	Machines et matériel	Construction	Stocks	Institutions sans but lucratif au service des ménages	Dépense nationale brute	Exportations	Importations	Total
Classification des produits en termes de ressources et d'emplois, biens et services	Produit 1	Emplois finals des biens et services aux prix d'acquisition (470 x 280)							Emplois finals des biens et services par produits	
	Produit 2									
	Produit 3									
	...									
	Produit 470									
		Emplois finals des biens et services par composante de la demande finale								
Classification des produits en termes de ressources et d'emplois, intrants primaires	Impôts sur les produits	Emplois finals des impôts sur les produits (tous les autres intrants primaires sont égaux à zéro) (1 x 280)							Impôts indirects sur les produits par composante de la demande finale	
	Subventions sur les produits									
	Subventions sur la production									
	Impôts sur la production									
	Traitements et salaires									
	Cotisations sociales de l'employeur									
	Revenu mixte									
	Excédent									
		Produit intérieur brut aux prix du marché								

Source : Statistique Canada.

Les catégories de demande finale sont celles que l'on retrouve dans les manuels de macroéconomie classiques. Elles peuvent facilement être agrégées au niveau des cinq grandes composantes de cette relation — consommation des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (C), investissements des entreprises (I), dépenses des administrations publiques (G), exportations à destination de (X) et importations en provenance de (M) non-résidents —, ce qui correspond à la demande finale des secteurs institutionnels.

Les huit dernières lignes du tableau, qui renferment les dépenses en intrants primaires, comportent dans la plupart des cas la valeur zéro, parce que, par définition, les intrants primaires sont achetés par les industries et n'entrent pas dans des catégories de demande finale. Font toutefois exception deux types d'impôts sur les produits. Bien que la plupart des impôts sur les produits soient affichés sous forme de marges dans les colonnes (industries) du tableau des intrants et soient égaux à zéro dans les colonnes de la demande finale, les droits de cession immobilière (imputés aux catégories de demande finale des industries de la construction) et les droits de douane à l'importation (imputés à la colonne des importations) apparaissent dans le tableau de la demande finale. Leur présence tient à des raisons d'ordre à la fois historique et technique. Le moment viendra où ils seront traités de la même manière que les autres impôts sur les produits dans le tableau des intrants.

Le tableau de la demande finale est lui aussi produit pour chaque province et chaque territoire ainsi que pour l'ensemble du Canada, de sorte qu'il compte également 1,5 million de cellules environ (470 × 280 × 14), dont bon nombre comportent une valeur nulle³². De même que pour les tableaux de la production et des intrants, il est possible d'utiliser des versions réduites du tableau de la demande finale, les lignes et les colonnes étant agrégées en un plus petit nombre de catégories.

À titre d'exemple de la distribution des catégories de la demande finale par catégories de produits, examinons la catégorie de demande finale « Tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement » (PEC031A0), qui comporte les catégories de produits présentées au tableau 4.9.

Tableau 4.9
Catégories de produits dans la catégorie de demande finale « Tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement », 2009

Catégories de produits en termes de ressources et d'emplois	Valeur millions de dollars
Accessoires vestimentaires	1 847
Tissus	902
Fibres, filés et fils	140
Fibres et filaments artificiels et synthétiques	138
Autres biens divers	113
Vêtements pour enfants en bas âge et bébés	89
Total	3 228

Source : Statistique Canada.

De plus, prenons comme exemple de catégorie de produits (ligne) répartie par catégories de demande finale (colonnes) la catégorie de produits « Vêtements pour enfants en bas âge et bébés » (MPG31B0002). Cette catégorie de produits est incluse dans les catégories de demande finale indiquées au tableau 4.10.

Tableau 4.10
Catégories de demande finale comportant la catégorie de produits « Vêtements pour enfants en bas âge et bébés », 2009

Catégories de produits en termes de ressources et d'emplois	Valeur millions de dollars
Vêtements	1 350
Tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement	89
Dépenses des Canadiens à l'étranger	86
Dépenses des non-résidents au Canada	-40
Ajouts aux stocks, produits finis et travaux en cours	3
Retraits des stocks, matières premières et biens achetés	-36
Exportations internationales	51
Réexportations internationales	5
Importations internationales	-517
Total	990

Source : Statistique Canada.

Ici, c'est la catégorie de demande finale « Vêtements » qui est la plus importante, comprenant la plus grande partie de l'emploi final de la catégorie de produits « Vêtements pour enfants en bas âge et bébés ». Le tableau 4.10 comprend aussi trois catégories de demande finale où les écritures sont négatives. Les dépenses relatives à cette catégorie de produits par les non-résidents au Canada constituent un poste négatif de manière à soustraire ces dépenses des autres catégories de demande finale figurant dans le tableau. Les retraits des stocks sont également une catégorie de demande finale négative, car ils ne reflètent pas la production au cours de la période comptable courante. Enfin, les importations internationales de vêtements pour enfants en bas âge et bébés sont aussi comptabilisées sous forme de poste négatif dans le tableau, car elles ne font pas partie de la production canadienne.

4.4.4 Mise en équilibre des tableaux

Ainsi que cela a été mentionné précédemment, les tableaux des ressources, des emplois et de la demande finale peuvent être conceptualisés sous forme de tableau unique d'une taille beaucoup plus grande.

Lorsqu'on les envisage de cette façon, les identités fondamentales commentées au début de cette section, soit l'identité du solde des industries et l'identité entre les ressources et les emplois, sont manifestes. Pour chaque industrie, la production de l'ensemble des catégories de produits aux prix de base doit être égale à la consommation intermédiaire plus les dépenses en intrants primaires aux prix de base. De même, pour chaque catégorie de produits, les ressources doivent être égales aux emplois, soit la consommation intermédiaire plus la demande finale. Rappelons que, pour que l'identité entre les ressources et les emplois soit valide, les ressources et les emplois doivent être évalués de la même manière, c'est-à-dire aux prix de base ou aux prix d'acquisition.

Les comptes des ressources et des emplois sont estimés chaque année à partir d'un large éventail de sources de données. Toutefois, lorsque le grand tableau est compilé au départ à partir de données brutes, les identités fondamentales mentionnées précédemment ne se vérifient pas, situation inévitable qui tient à de nombreuses raisons, entre autres les différences touchant la méthode d'évaluation ou la période pertinente, les différences de classification ou de couverture, ou encore les erreurs d'échantillonnage. Pour produire un ensemble de tableaux où ces identités fondamentales se vérifient, les tableaux doivent être **mis en équilibre**. Cette mise en équilibre des ressources et des emplois est effectuée aux prix d'acquisition. En d'autres termes, pour une catégorie de produits donnée, les ressources (production, y compris les marges et les importations) doivent être égales aux emplois (consommation intermédiaire et utilisation finale).

La mise en équilibre est faite au moyen d'un processus itératif. Des ajustements sont apportés à la suite d'une analyse approfondie des sources de données sous-jacentes, combinée à des renseignements économiques généraux.

4.5 Tableaux des ressources et des emplois en prix constants

Il est mentionné au chapitre 3 que les comptes nationaux fournissent une décomposition des séries de valeurs de produits en composantes de prix et de volume (ou composantes « quantitatives », ou « réelles », ou « en prix constants »). Le fait que les prix des produits évoluent constamment complique l'interprétation des comptes nationaux, de sorte que ces décompositions sont très utiles lorsque l'on veut interpréter les séries chronologiques de valeurs. D'ailleurs, le produit intérieur brut réel, qui constitue peut-être l'agrégat chronologique le plus important dans les comptes nationaux, est le résultat de la décomposition prix-volume.

L'estimation du volume des ressources, des emplois et de la demande finale met en lumière le rythme de la croissance « réelle » de la production et de l'utilisation des produits, de même que la croissance du volume au niveau des industries qui génèrent une valeur ajoutée. Les estimations de la production des industries et de la valeur ajoutée brute jouent un rôle clé dans le calcul de la productivité du travail et de la productivité multifactorielle. De plus, ainsi que cela est expliqué dans la suite du présent chapitre, les estimations des volumes servent de point de référence aux fins de l'estimation mensuelle du PIB réel par industrie au niveau du Canada ainsi que de l'estimation annuelle du PIB réel par province et territoire.

Les commentaires qui précèdent ont porté en grande partie sur trois tableaux — des ressources, des emplois et de la demande finale. Pour une période donnée, chaque tableau présente des statistiques sur des valeurs nominales selon deux dimensions, dont l'une est la « catégorie de produits », qui est commune aux trois tableaux. La valeur nominale des produits reflète les prix et les volumes de ces produits, et c'est ce qui rend possible la décomposition prix-volume.

Le chapitre 7 traite plus en détail de la décomposition prix-volume³³.

Les éléments des tableaux de la production, des intrants et de la demande finale commentés à la section 4.4 sont décomposés en composantes de prix et de volume chaque année par voie de déflation, au moyen de différents indices de prix produits par Statistique Canada, après quoi ces éléments « déflatés » sont agrégés à l'aide de formules de calcul d'indices en chaîne de Laspeyres, Paasche et Fisher. Le processus de déflation est fort complexe, ce qui tient à différentes raisons : (i) il faut prendre en compte un grand nombre de catégories de produits; (ii) il faut utiliser des indices de prix de produits distincts — mais qui ne sont pas toujours disponibles dans les faits — pour la production, les importations, les exportations, la consommation intermédiaire et les composantes de la demande intérieure finale; (iii) les contraintes de mise en équilibre associées au système des ressources et des emplois

doivent être respectées; (iv) on ne dispose pas d'indices de prix pour les produits des industries qui distribuent généralement leurs produits sans frais ou à un prix économiquement non significatif (comme les administrations publiques et la plupart des industries rattachées aux ISBLSM). Bref, le processus et la méthodologie de déflation sont très complexes, et ils ne seront pas commentés en détail ici³⁴. Ils feront plutôt l'objet d'une courte description, assortie d'un exemple fondé sur les tableaux relatifs à 2010.

Les comptes des ressources et des emplois pour 2010 font état des valeurs de la production, des intrants et de la demande finale lors de l'année en question, en prix courants et par catégorie de produits. Ces valeurs peuvent facilement être comparées aux valeurs correspondantes dans les tableaux de 2009, ce qui permet de déterminer le pourcentage de variation annuelle; cependant, pour des raisons d'ordre analytique, il est important de décomposer ces variations en composantes de prix et de volume.

À cette fin, un grand ensemble d'indices de prix est d'abord constitué, principalement à partir des indices des prix à la production, des indices des prix à la production pour les services, des indices des prix à la consommation et des indices de prix du commerce international³⁵. Il existe 470 catégories de produits, et il faut disposer, pour chacune d'elles, d'indices de prix applicables à la production, aux intrants, aux importations, aux exportations et à la demande intérieure finale. L'identité fondamentale entre les ressources et les emplois suppose qu'un de ces éléments, ou une combinaison de ceux-ci, peut être calculé de façon résiduelle.

À partir du moment où l'on dispose de cet ensemble d'indices de prix, il est possible de procéder à une décomposition prix-volume pour la totalité des 470 catégories de produits en divisant la variation relative de la valeur nominale correspondante pour l'année par la variation relative de l'indice de prix pour l'année, de manière à calculer le volume dans le cadre de la décomposition. Par exemple, si la variation de la valeur nominale de la production pour une catégorie de produits donnée en 2010 par rapport à 2009 est de 10,0 %, et si la variation de l'indice de prix correspondant est de 3,0 %, la variation du volume sera de $(100,0 \times 110,0 \div 103,0) - 100 = 6,8$ %. Ces composantes de prix et de volume peuvent ensuite être agrégées pour former des séries de niveau plus élevé au moyen de formules de calcul d'indices en chaîne de Laspeyres, Paasche et Fisher, comme cela est expliqué au chapitre 7. Dans le cas de la valeur ajoutée brute au niveau des industries, pour laquelle il n'existe pas d'indices de prix que l'on puisse utiliser directement, on a recours à la **méthode de la double déflation**, qui est elle aussi expliquée au chapitre 7.

Pour ce qui est des industries non commerciales, on ne dispose généralement pas d'indices de prix à l'égard de la production, de sorte que la méthode de la double déflation ne peut être utilisée. On estime plutôt le volume de chaque intrant primaire au moyen d'un indicateur de volume connexe, après quoi des indices de prix sont calculés implicitement. Concernant la rémunération des salariés, les heures travaillées des salariés servent d'indicateur de volume. Le volume de l'excédent d'exploitation brut et de la consommation de capital fixe fait l'objet de projections fondées sur des estimations du stock de capital en prix constants. Les impôts sur les produits et sur la production en prix constants sont calculés à partir des taux d'imposition en vigueur l'année précédente (année de référence).

La déflation est effectuée aux prix de base. Étant donné que la production pour les catégories de produits comportant des marges (détail, gros, transport) est elle aussi déflatée, on peut également établir des estimations aux prix d'acquisition : le volume estimatif aux prix d'acquisition sera égal au volume estimatif aux prix de base, plus le volume estimatif pour les catégories de produits comportant des marges. Les prix estimatifs aux prix d'acquisition sont calculés sous forme d'indices implicites en divisant la variation de valeur par la variation de volume.

Enfin, une fois effectuées les décompositions en prix et en volume à l'aide des formules de calcul d'indices de Laspeyres, Paasche et Fisher pour tous les éléments des tableaux de la production, des intrants et de la demande finale, la dernière étape consiste à les associer aux décompositions correspondantes des années précédentes en les y ajoutant, ce qui donne des séries chronologiques d'indices de prix et de volume en chaîne de Laspeyres, Paasche et Fisher.

4.6 Estimations plus actuelles du PIB réel par industrie

Jusqu'ici, le présent chapitre a expliqué comment les concepts de production, de consommation intermédiaire et de valeur ajoutée brute sont définis et mesurés. Il a aussi été question de la manière dont les estimations statistiques en prix courants sont déflatées afin de déterminer l'apport distinct des variations de prix et des variations de volume.

Toutes les statistiques dont il a été question dans le présent chapitre jusqu'ici ont une fréquence annuelle et sont produites avec un décalage pouvant aller jusqu'à trois ans après l'année de référence. C'est le temps nécessaire pour constituer la vaste base de données détaillées qui sert à compiler le tableau des ressources et des emplois³⁶. La préparation des comptes publics, des données fiscales, des statistiques provenant des enquêtes annuelles et les autres séries de données exige un long processus. Une fois l'information disponible, il faut encore prévoir du temps pour rassembler et mettre en équilibre les estimations des ressources et des emplois en prix courants, puis pour les déflater.

Toutefois, même si le tableau complet des ressources et des emplois, lorsqu'il devient disponible, comporte inévitablement un décalage de trois ans, des estimations de la valeur ajoutée brute en prix constants aux prix de base sont diffusées sur une base mensuelle, seulement deux mois après le mois de référence. De plus, des estimations annuelles du PIB réel par industrie au niveau des provinces sont diffusées seulement 4 mois après l'année de référence, et les estimations révisées sont diffusées 10 à 11 mois après l'année de référence.

4.6.1 PIB réel mensuel par industrie

Le **produit intérieur brut mensuel par industrie aux prix de base en dollars enchaînés à partir d'une année de référence donnée**, ou tout simplement le **PIB réel mensuel par industrie**, fournit un aperçu actuel et fort détaillé de la croissance économique par industrie au Canada. Ces statistiques sont indispensables à titre d'indicateurs à court terme de l'évolution d'ensemble de l'économie canadienne et des tendances au niveau des industries. Les estimations sont diffusées dans le tableau 36-10-0434-01 de Statistique Canada. Ce tableau compte 273 agrégats et sous-agrégats d'industries.

Les estimations reflètent des renseignements variés provenant, d'une part, de la collecte de divers indicateurs mensuels de volumes de production, et d'autre part des estimations annuelles de la valeur ajoutée brute selon l'indice de volume en chaîne de Fisher à partir des comptes des ressources et des emplois.

Pour chaque industrie au niveau le plus bas, un indicateur mensuel de volume de production est choisi. Le choix de l'indicateur sera fonction de sa corrélation annuelle étroite et de sa relation théorique avec la valeur ajoutée brute en prix constants dans l'industrie en question³⁷. Les estimations mensuelles du PIB réel par industrie sont ensuite calculées en deux temps, soit d'abord pour l'ensemble des années où l'on dispose d'estimations de la valeur ajoutée en termes de ressources et d'emplois (années de référence), puis pour les années subséquentes, jusqu'à l'année en cours (années de projection).

Lors des années de référence, on calcule pour chaque industrie un ensemble de séries chronologiques d'indices de volume de production de Laspeyres à partir de l'indicateur de production mensuel correspondant. Chacune des séries s'étend sur 12 mois et comprend des coefficients de pondération de la valeur ajoutée brute en dollars courants de l'année précédente. Ces indices de Laspeyres sont ensuite reliés ensemble pour former un indice de volume de production en chaîne de Laspeyres qui s'étend sur toutes les années de référence à l'égard de l'industrie.

L'étape suivante de la méthodologie consiste à ajuster les indices mensuels de volume de production de l'industrie que l'on vient de calculer, de sorte que les valeurs annuelles correspondantes soient égales aux estimations annuelles de la valeur ajoutée brute par industrie — selon l'indice de volume de production en chaîne de Fisher — dans les comptes des ressources et des emplois. Ce processus d'ajustement est appelé **étalonnage**. Les séries par industrie ainsi produites équivalent donc à une distribution sur 12 mois des estimations du volume annuel de la valeur ajoutée brute en termes de ressources et d'emplois.

L'**étalonnage** est effectué de manière que les valeurs annuelles correspondant aux séries mensuelles dérivées soient égales à celles fondées sur les estimations annuelles de la valeur ajoutée brute en termes de ressources et d'emplois selon l'indice de volume en chaîne de Fisher, tandis que les variations d'un mois à l'autre des séries dérivées correspondent aussi étroitement que possible à celles des indices de volume de production en chaîne de Laspeyres. Cela consiste essentiellement à créer une nouvelle série mensuelle en minimisant la somme des carrés des écarts de ses variations d'un mois à l'autre par rapport à la série fondée sur l'indice en chaîne de Laspeyres, sous réserve de la contrainte selon laquelle les valeurs annuelles de cette série nouvellement créée soient égales aux estimations en termes de ressources et d'emplois fondées sur l'indice de volume en chaîne de Fisher. En d'autres termes, la série mensuelle estimée est conçue de manière à refléter dans toute la mesure du possible les variations au niveau de la série mensuelle fondée sur l'indice en chaîne de Laspeyres, mais elle est en outre

étalonnée par rapport aux séries annuelles correspondantes en termes de ressources et d'emplois au moyen d'une méthode de **minimisation quadratique**³⁸.

Le processus d'étalonnage est exécuté de façon indépendante pour chaque agrégat et sous-agrégat d'industries. De ce fait, les séries produites ne sont pas cohérentes au niveau agrégé, bien que l'on puisse considérer qu'elles le sont de façon approximative³⁹.

À titre de dernière étape, chacune des séries calculées est échelonnée de manière à être égale à la valeur ajoutée brute aux prix courants lors de l'année de référence 2007.

Les séries mensuelles ainsi calculées pour chaque industrie sont prolongées aux années de projection selon l'évolution des indicateurs de volume de production mensuels correspondants lors de ces années. Ces séries de projections mensuelles de volumes de valeur ajoutée brute par industrie sont agrégées à des niveaux plus élevés, y compris au niveau de l'ensemble de l'économie, au moyen d'une approche de calcul de moyenne de Laspeyres à pondération fixe. Les coefficients de pondération fixes appliqués à la valeur ajoutée brute pour les années de projection sont tirés des comptes annuels des ressources et des emplois les plus récents disponibles.

En résumé, les estimations du PIB réel mensuel par industrie sont fondées sur les variations intertemporelles des séries de volumes de production connexes et sont calculées en deux temps, soit d'abord à l'égard des années pour lesquelles on dispose d'estimations des ressources et des emplois. Dans cette partie du processus, les estimations sont calculées par **interpolation** des estimations annuelles en termes de ressources et d'emplois pour les 12 mois de l'année d'après les variations des séries connexes. On passe ensuite aux années postérieures à celles où des estimations des ressources et des emplois sont disponibles. Les estimations sont alors calculées par **projection** des séries mensuelles dans l'avenir en se fondant sur les variations des séries connexes, et par agrégation des résultats au moyen d'un indice de Laspeyres à pondération fixe (non enchaîné).

À titre d'exemple, examinons à titre de mois de référence le mois de mai 2014, pour lequel les données ont été diffusées à la fin de juillet 2014. À ce moment, les comptes des ressources et des emplois étaient disponibles jusqu'en 2010. Dans ce cas particulier, les estimations du PIB réel mensuel par industrie pour la période allant de 1997 à 2010, une fois agrégées afin de correspondre à une fréquence annuelle, étaient égales aux estimations en chaîne annuelle de Fisher des volumes de valeur ajoutée brute correspondantes d'après les comptes des ressources et des emplois. Les variations mensuelles de l'indice en chaîne de Fisher ont été déterminées de façon approximative d'après celles des indicateurs mensuels connexes du volume de production. À partir de janvier 2011, les estimations pour les industries au niveau le plus bas ont fait l'objet de projections à partir de la croissance des indicateurs connexes. Ces projections ont ensuite été agrégées par chaînage annuel d'indices de volume de Laspeyres à pondération fixe avec les estimations relatives à décembre 2010. Autrement dit, les coefficients de pondération servant à l'agrégation des estimations mensuelles de 2011 reposaient sur les comptes des ressources et des emplois de 2010, et ceux servant à l'agrégation des estimations mensuelles de 2012, 2013 et 2014, sur les estimations annuelles de 2011, 2012 et 2013, respectivement. Toutes les estimations mensuelles, de 1997 à aujourd'hui, sont échelonnées afin d'être égales à la valeur ajoutée brute en 2007, qui constitue l'année de référence.

La dernière étape de la production des estimations du PIB réel mensuel par industrie est le rapprochement continu de ces dernières avec les estimations trimestrielles du PIB réel à partir des comptes des revenus et dépenses⁴⁰. Ces estimations sont très différentes les unes des autres, car les premières mesurent la valeur ajoutée brute en fonction de l'industrie qui la génère, tandis que les secondes la mesurent en faisant la somme des dépenses finales en biens et services des secteurs institutionnels^{41, 42}. Il n'est possible de procéder au rapprochement complet de ces deux ensembles de statistiques qu'une fois que les estimations des ressources et des emplois deviennent disponibles, deux ou trois ans plus tard. Toutefois, les deux séries infra-annuelles du PIB sont toujours comparées et font l'objet d'un rapprochement continu dans toute la mesure du possible.

La comparaison la plus directe se situe au niveau du PIB total, où les variations trimestrielles des deux séries devraient correspondre étroitement. Si un écart est observé à ce niveau lors de la compilation des estimations⁴³, les analystes des deux programmes examinent la situation et prennent conjointement des mesures pour assurer la concordance des séries. Certaines des séries composantes à l'intérieur des deux programmes sont relativement faciles à comparer. Par exemple, les estimations des travaux mis en place dans le domaine de la construction résidentielle font l'objet d'un rapprochement complet entre les deux programmes. Certains services aux

consommateurs constituent également un bon exemple, les estimations de la production et celles des dépenses finales devant être en principe très semblables.

Il existe une limite importante associée à la méthodologie relative au PIB réel mensuel par industrie. En effet, étant donné que la valeur ajoutée brute fait l'objet de projections au moyen d'indicateurs de la production pour les années postérieures à celles où l'on dispose des comptes des ressources et des emplois, cela suppose implicitement que la valeur ajoutée brute et la production sont proportionnelles — ou, ce qui revient au même, que le ratio de la production aux intrants demeure constant. Bien qu'il puisse s'agir d'une bonne approximation sur des périodes relativement courtes, le fait est que les technologies de production changent souvent au fil des ans, de sorte que la relation entre la production et la valeur ajoutée brute peut aussi changer. Il serait nettement préférable d'utiliser des indicateurs directs de la valeur ajoutée brute plutôt que des indicateurs de la production, mais aucun indicateur direct de ce genre n'est disponible.

4.6.2 PIB réel annuel par industrie et par province et territoire

Des estimations actuelles du PIB réel aux prix de base par industrie sont également produites pour chaque province et chaque territoire, mais uniquement à une fréquence annuelle. Les statistiques sont compilées selon une méthode qui ressemble à certains égards à celle utilisée pour les estimations mensuelles du PIB réel par industrie au niveau national. Toutefois, la méthodologie qui sous-tend les estimations provinciales et territoriales présente aussi des différences marquées sur certains aspects par rapport à celle servant aux estimations mensuelles⁴⁴. D'abord, les statistiques reposent sur les estimations provinciales et territoriales de la production et de la valeur ajoutée brute en termes de ressources et d'emplois par industrie en prix courants, et elles font l'objet de projections à partir de l'année de référence la plus récente au moyen d'indicateurs correspondants.

La première étape en vue de calculer ces estimations est la déflation de la production par catégorie de produits dans les comptes provinciaux et territoriaux des ressources et des emplois. Étant donné que l'on ne dispose généralement pas d'indices de prix des produits au niveau des provinces et des territoires, la déflation est exécutée au moyen d'indices de prix nationaux. Il s'agit d'une approximation jugée raisonnable, car les marchés du Canada sont généralement concurrentiels, de sorte que, pour beaucoup de catégories de produits, les tendances annuelles des prix sont similaires dans l'ensemble du pays.

La production par catégorie de produits en dollars constants est calculée à partir des prix de l'année précédente, à compter de l'année de référence 2007. La production réelle par catégorie de produits ainsi calculée est ensuite agrégée par industrie à l'intérieur de chaque province et de chaque territoire. Ces estimations de la production réelle par industrie et par province sont ensuite reliées entre elles pour des années successives et sont échelonnées d'après la valeur ajoutée brute nominale en 2007, de manière à produire des estimations du PIB en chaîne aux prix de base de 2007 pour chaque industrie au niveau le plus bas, ce qui reflète l'hypothèse selon laquelle la production réelle et la valeur ajoutée brute réelle sont proportionnelles. Le PIB réel en chaîne par industrie et par province au niveau le plus bas est ensuite mis en équilibre avec l'équivalent national et est additionné afin de produire les différents agrégats d'industries au niveau des provinces et des territoires. Ces estimations sont produites à l'égard de toutes les années pour lesquelles des comptes des ressources et des emplois sont disponibles.

Ainsi que cela a été mentionné, les estimations de la valeur ajoutée brute en prix constants sont établies selon l'hypothèse qu'il existe une proportionnalité fixe entre la valeur ajoutée brute réelle et la production réelle. Plus précisément, on suppose que le ratio de la valeur ajoutée brute nominale à la production nominale lors d'une année de référence arbitraire — 2007 au moment de la rédaction du présent chapitre — s'applique aux séries de données réelles correspondantes pour toutes les périodes subséquentes. Dans les faits, cela revient à faire l'hypothèse que la croissance annuelle de la valeur ajoutée brute réelle est égale à celle de la production réelle. Étant donné que l'on dispose d'estimations de la production réelle, ainsi que cela est décrit au paragraphe précédent, ce rapport de proportionnalité permet d'établir des estimations de la valeur ajoutée brute réelle pour les industries au niveau le plus bas. Toutes les estimations provinciales et territoriales sont ensuite ajustées sur une base proportionnelle (processus appelé **normalisation**) de façon à s'assurer que, une fois agrégées, elles donnent les mêmes totaux nationaux en ce qui a trait à la valeur ajoutée brute réelle.

Une fois que les estimations provinciales et territoriales de la production réelle et de la valeur ajoutée brute réelle sont produites pour chaque industrie dans le cas des années pour lesquelles des comptes des ressources et des emplois sont disponibles, on procède à la projection de ces estimations au-delà de la dernière des années en question au moyen d'indicateurs de production des industries connexes. Des indicateurs distincts sont choisis pour la production nominale et la production réelle dans chaque province et chaque territoire.

Après les projections de la production réelle, les ratios fixes mentionnés précédemment sont appliqués dans le but de calculer des estimations de la valeur ajoutée brute réelle au niveau le plus bas. Ces estimations sont ensuite agrégées pour produire des estimations de la valeur ajoutée brute réelle (autrement dit, du PIB) à un niveau plus élevé, par industrie et par province et territoire. Les coefficients de pondération utilisés dans le cadre de ce processus d'agrégation sont les estimations projetées de la production nominale. Enfin, les estimations provinciales et territoriales projetées du PIB réel par industrie sont ajustées de façon que leur somme soit égale aux estimations nationales annuelles correspondantes du programme du PIB mensuel par industrie.

En fait, les indices de prix et les mesures des volumes (PIB en dollars constants) sont calculés en fonction d'une année de référence commune — 2007 au moment de la rédaction du présent chapitre. Ces deux séries sont utilisées pour calculer des estimations du PIB en dollars courants, puis des mesures du PIB selon les formules de Paasche et Laspeyres pour toutes les industries au niveau le plus bas. Tous les agrégats sont calculés à partir de séries ayant des années de référence communes préalablement à l'enchaînement et à la mesure du PIB selon l'indice de Fisher. Le PIB selon l'indice de Fisher est déterminé d'après les estimations du PIB selon l'indice en chaîne de Paasche et l'indice en chaîne de Laspeyres pour chaque industrie et chaque agrégat.

Pour les années où l'on dispose de données sur les ressources et les emplois, le PIB en dollars courants est établi à partir des tableaux des ressources et des emplois. À titre de mesure du volume, on utilise le PIB en dollars constants de l'année de référence 2007, calculé de la manière décrite précédemment en procédant à la déflation de la production brute par catégorie de produits et en en faisant la somme au niveau de détail le plus bas, puis en appliquant un ratio du PIB à la production lors de l'année de référence pour produire une série du PIB en dollars constants.

Dans le cas des années subséquentes pour lesquelles on ne dispose pas de données sur les ressources et les emplois, les estimations du PIB en dollars courants sont établies à partir du PIB en dollars constants et des estimations des indices de prix du PIB, tous deux déterminés en fonction de la même année de référence (2007). Les estimations du PIB en dollars courants sont utilisées dans le cadre de la méthode de Fisher pour pondérer l'apport de chaque industrie au niveau de travail à l'intérieur d'un agrégat donné.

Les estimations du PIB réel par industrie pour chaque province et chaque territoire font l'objet d'une évaluation analytique avant d'être diffusées, ce qui comprend la mise en lumière des tendances importantes qui se dégagent des estimations ainsi que la comparaison de la situation qu'elles dépeignent avec des renseignements régionaux provenant de sources variées. Les estimations sont également comparées avec ce qui ressort des estimations des comptes provinciaux et territoriaux des revenus et dépenses. Des ajustements sont apportés lorsque cela est jugé nécessaire.

À titre d'exemple, prenons l'année de référence 2013, pour laquelle l'information a été diffusée en novembre 2014. À ce moment, les comptes des ressources et des emplois étaient disponibles jusqu'en 2011. Dans ce cas particulier, les estimations du PIB réel annuel par industrie pour la période allant de 1997 à 2011 étaient égales, au niveau national, aux estimations correspondantes de la valeur ajoutée brute selon l'indice de volume en chaîne de Fisher d'après les comptes des ressources et des emplois. À compter de 2012, les estimations ont été projetées au moyen de l'enchaînement de quasi-indices de volume de Fisher avec les estimations relatives à 2011. Toutes les estimations en chaîne, de 1997 à 2011, ont été échelonnées afin d'être égales à la valeur ajoutée brute de l'année de référence, soit 2007.

4.7 Utilisations des comptes des ressources et des emplois

Ainsi qu'on l'a vu dans les sections précédentes, les comptes des ressources et des emplois donnent un aperçu très détaillé de l'économie canadienne et de ses composantes provinciales et territoriales. Le tableau des ressources et des emplois sont recompilés chaque année au niveau de l'ensemble des produits, des industries et des catégories de demande finale, sans oublier les renseignements régionaux, ce qui montre comment cette situation globale

change graduellement au fil du temps. Les comptes en question jouent un rôle central dans le système statistique du Canada. La présente section décrit les principales utilisations des comptes des ressources et des emplois.

4.7.1 Analyses structurelles et études de la productivité

Les comptes des ressources et des emplois sont utilisés dans le cadre de toutes sortes d'études économiques structurelles, par exemple l'analyse des effets probables d'options données en matière de politique économique (modifications touchant la politique fiscale, la libéralisation des échanges extérieurs et intérieurs, la politique monétaire, la politique industrielle, la politique sociale ou la politique environnementale) sur les industries ou les régions du pays, ou encore l'étude de l'incidence d'événements économiques particuliers, comme des chocs de prix des produits de base, des catastrophes naturelles ou des crises financières internationales. Les comptes des ressources et des emplois servent de cadre pour produire des projections économiques à long terme, de manière à assurer l'uniformité et la cohérence de ces projections.

Les comptes des ressources et des emplois sont particulièrement utiles dans l'optique des études de la productivité. Les estimations de la production, des intrants et de la valeur ajoutée brute en prix constants par industrie que fournissent ces comptes sont essentielles pour de telles études, qui font également appel à des statistiques provenant d'autres sources sur le marché du travail et le stock de capital.

4.7.2 Modélisation des ressources et des emplois

4.7.2.1 Aperçu

Les comptes des ressources et des emplois sont également utilisés dans le domaine de la modélisation économique dynamique, ce qui est étroitement lié à leur emploi dans le cadre des analyses structurelles.

On peut considérer que les variations d'une année sur l'autre que l'on observe dans les tableaux des ressources et des emplois sont de deux ordres. D'abord, l'expansion et la contraction de l'économie prise dans son ensemble auront des répercussions sur la production au niveau de l'ensemble des industries, des produits et des régions. De tels changements sont des variations d'échelle et peuvent en principe survenir sans qu'il y ait de changement dans la **structure** des tableaux. Le terme « structure » s'entend ici des parts des différents intrants requis pour assurer une production donnée, des parts de marché de différents produits entrant dans la production totale, et des parts respectives des échanges interprovinciaux et internationaux. Ensuite, les comptes des ressources et des emplois peuvent aussi afficher des variations d'une année à l'autre en raison de changements au niveau de la structure elle-même. Dans les faits, les écarts d'une année sur l'autre sont toujours attribuables à une combinaison de ces deux types de variations.

L'évolution de la structure des comptes des ressources et des emplois d'une année à l'autre est révélatrice des changements technologiques à l'intérieur de l'économie. Par exemple, certaines industries dans certaines régions utiliseront une quantité relativement plus grande d'intrants donnés et une quantité relativement moindre d'autres intrants⁴⁵. Les tableaux montrent aussi la manière dont les différentes composantes de la demande finale évoluent, les ménages, les institutions sans but lucratif, les entreprises, les administrations publiques et les non-résidents en venant à acheter relativement plus de certains produits tout en réduisant leur demande à l'égard d'autres produits⁴⁶. De plus, les comptes des ressources et des emplois interprovinciaux font état de la variation du rôle des échanges interprovinciaux de produits d'une année à l'autre.

Les modèles des ressources et des emplois se caractérisent par leurs hypothèses sous-jacentes au sujet de l'évolution future de la structure des tableaux. Ils permettent aux analystes d'examiner des scénarios hypothétiques à un niveau assez détaillé, en étudiant l'incidence des modifications exogènes de la demande finale sur la production, tout en tenant compte des interdépendances entre différentes industries et différentes régions à l'intérieur de l'économie ainsi que des fuites économiques liées aux importations et aux impôts. Par exemple, on peut utiliser ces modèles pour étudier une question comme celle-ci : Si les exportations canadiennes de pétrole et de gaz doubleraient, quelles industries seraient les plus touchées, et dans quelles provinces? L'utilisation d'un modèle des ressources et des emplois pour répondre à une telle question permettrait d'estimer les effets indirects, et peut-être aussi certains des effets induits, d'un tel choc de la demande, et de calculer les **multiplicateurs** correspondants⁴⁷.

Les modèles des ressources et des emplois ont été élaborés au départ dans les années 1930 par Wassily Leontief⁴⁸, Américain d'origine russe dont les travaux ont été récompensés par le prix Nobel d'économie en 1973⁴⁹. Ses modèles s'inspiraient d'études réalisées par François Quesnay sur le « *Tableau économique* » en 1758 et par Léon Walras sur la théorie de l'équilibre général en 1874. Les modèles de Leontief simplifiaient les formulations antérieures en reposant sur l'hypothèse que les proportions des intrants par rapport aux extrants d'une industrie sont fixes à court terme, sans substituabilité des intrants intermédiaires ou factoriels.

Le modèle des ressources et des emplois repose au départ sur l'identité fondamentale des comptes nationaux, abordés à la section 4.3, soit que, pour une catégorie de produits donnée, les ressources totales sont égales aux emplois totaux. Le modèle englobe toutes les catégories de produits (rappelons qu'il y en a 470 dans les comptes des ressources et des emplois au niveau le plus détaillé) en notation matricielle. Des substitutions sont effectuées, en concordance avec les hypothèses selon lesquelles les proportions d'intrants sont fixes, les parts de marché sont fixes également, et la demande finale est exogène. La dernière étape consiste à manipuler l'équation matricielle ainsi obtenue, en calculant soit le vecteur de la production de produits, soit le vecteur de la production par industrie⁵⁰.

Il est également possible d'élargir de différentes façons la portée du modèle de base des ressources et des emplois. Au Canada, il existe en fait deux versions de base de ce modèle, soit une version nationale qui ne tient pas compte des variations régionales, et une version interprovinciale qui combine les 14 comptes provinciaux et territoriaux des ressources et des emplois de manière à pouvoir rendre compte des flux commerciaux interprovinciaux. Outre les effets directs et indirects des chocs de la demande qui sont pris en compte dans la version la plus simple du modèle, il est possible de faire le suivi des effets induits en faisant l'hypothèse qu'une certaine proportion fixe des revenus supplémentaires payés (mesurés à l'heure actuelle uniquement d'après les salaires) se reflète dans l'augmentation de la demande finale des ménages. On peut aussi incorporer au modèle les effets d'un choc de la demande sur l'emploi, selon l'hypothèse qu'il existe une relation directe entre les années-personnes d'emploi et la production par industrie. Les effets d'un choc de la demande sur l'utilisation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre peuvent être simulés au moyen d'une approche similaire.

Enfin, il faut bien réaliser que les modèles des ressources et des emplois, à l'instar de tous les autres modèles, présentent des limites. Ils ne permettent généralement pas de prendre en compte les variations des prix relatifs et les réactions comportementales qui en découlent, ni les effets des économies d'échelle et des changements technologiques. Mais, même en tenant compte de ces lacunes et de certaines autres encore, il demeure que ces modèles se sont révélés très utiles un peu partout sur le globe. Il est possible d'avoir accès aux modèles canadiens des ressources et des emplois et de les utiliser en communiquant avec la Division des comptes des industries de Statistique Canada⁵¹.

4.7.2.2 Exemple

Les modèles des ressources et des emplois peuvent être utilisés dans le cadre d'un très large éventail d'analyses. Toutefois, les caractéristiques d'une analyse donnée (« choc ») peuvent être limitées, tout dépendant de la somme d'information détaillée que peut fournir l'analyste. Voici quelques catégories générales de questions pouvant être examinées, toutes ayant trait à l'effet qu'un changement exogène quelconque peut avoir sur le PIB et sur d'autres variables économiques :

- Qu'arrivera-t-il en cas de changement de la production d'une ou de plusieurs industries?
- Qu'arrivera-t-il en cas de changement de la production d'une ou de plusieurs catégories de produits?
- Qu'arrivera-t-il si les ménages ou les administrations publiques modifient leurs dépenses relativement à une ou à plusieurs catégories de demande finale?
- Qu'arrivera-t-il en cas de changement au niveau des exportations d'une ou de plusieurs catégories de produits?
- Qu'arrivera-t-il en cas de changement de la structure des coûts dans une ou plusieurs industries?
- Qu'arrivera-t-il si une certaine dépense d'investissement est engagée?

Les conséquences d'un choc sont regroupées en trois catégories :

- Les **effets directs**, c'est-à-dire qui sont directement attribuables au choc.
- Les **effets indirects**, soit les activités économiques interindustrielles associées à la fourniture d'intrants intermédiaires aux industries touchées directement ou indirectement.
- Les **effets induits**, qui correspondent à une estimation de la production et des importations associées au versement de salaires supplémentaires en raison des effets directs et indirects sur les biens et services de consommation.

La somme des effets directs et indirects constitue l'effet total en **modèle ouvert**, tandis que la somme des trois types d'effets donne l'effet total en **modèle fermé**.

On peut illustrer la manière dont le modèle de simulation des ressources et des emplois peut être utilisé au moyen d'un exemple simple de choc d'investissements dans l'infrastructure, où l'on suppose que le secteur des administrations publiques va engager des dépenses exogènes de 1 milliard de dollars rattachées à la catégorie de produits « Autoroutes, routes, rues, ponts et viaducs ». Le tableau 4.11 présente un résumé des effets d'un tel choc.

Tableau 4.11
Effet d'un choc d'investissements dans l'infrastructure de 1 milliard de dollars sur le PIB

Composantes du PIB	Effet total, modèle ouvert	Effets induits	Effet total, modèle fermé
	milliers de dollars		
PIB en termes de dépenses			
PIB aux prix du marché	823 314	308 494	1 131 808
Dépenses intérieures finales	1 000 000	389 947	1 389 947
Exportations	0	0	0
Importations, dépenses finales	0	-47 704	-47 704
Importations, intrants intermédiaires	-176 686	-33 749	-210 435
PIB en termes de revenus			
PIB aux prix du marché	823 314	308 494	1 131 808
Impôts sur les produits (dépenses finales)	4 842	33 414	38 256
Impôts sur les produits (intrants intermédiaires)	19 788	4 546	24 334
Impôts sur les produits (droits de douane à l'importation)	397	1 088	1 485
Subventions sur les produits (intrants intermédiaires)	-5 925	-4 537	-10 463
PIB aux prix de base	804 212	273 983	1 078 195
Subventions sur la production	-906	-589	-1 496
Impôts sur la production	21 650	21 255	42 905
Traitements et salaires	445 304	105 898	551 202
Cotisations sociales de l'employeur	50 129	14 482	64 611
Revenu du travail du secteur des entreprises non constituées en sociétés	51 204	10 532	61 736
Excédent d'exploitation brut	236 832	122 405	359 237

Source : Statistique Canada.

Ainsi que l'indique la première ligne du tableau, l'effet sur le PIB, estimé avec le modèle ouvert, est une hausse de 823 314 milliers de dollars, ce qui est un peu inférieur au choc de 1 milliard. L'écart est imputable aux importations de 176 686 milliers de dollars qui sont nécessaires dans le cadre des investissements dans l'infrastructure. Mesuré avec le modèle fermé, l'effet total est supérieur au choc, se chiffrant à 1 131 808 milliers de dollars, du fait d'une somme additionnelle de 389 947 milliers de dollars au titre des dépenses intérieures finales induites, après déduction de 81 453 milliers de dollars d'importations induites de biens et de services. Le reste du tableau montre la manière dont les effets sur le PIB aux prix du marché et sur le PIB aux prix de base diffèrent entre eux.

Les utilisateurs du modèle de simulation des ressources et des emplois reçoivent un rapport détaillé faisant état des effets du choc examiné sur la production et sur la consommation intermédiaire par industrie et par catégorie de produits. Les effets estimés sur l'emploi, les émissions et l'utilisation d'énergie sont également présentés, et il y a aussi des multiplicateurs applicables à l'égard de la production, du PIB et de la rémunération des salariés.

4.7.3 Affectation des recettes de la taxe de vente harmonisée

En avril 1997, le gouvernement du Canada et les provinces participantes ont instauré la taxe de vente harmonisée (TVH), qui remplaçait la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente au détail (TVD) provinciales. L'Agence du revenu du Canada perçoit la TVH et distribue les recettes tirées de cette taxe aux administrations publiques participantes. Ces modalités de perception entraînent un coût moins élevé que si chaque administration publique percevait sa propre taxe de vente. En outre, elles imposent un fardeau moins lourd aux grossistes et aux détaillants qui doivent appliquer la taxe lors de la vente à l'acheteur, étant donné qu'ils n'ont à traiter qu'avec un seul organisme public responsable de la perception. Par contre, il n'est pas facile du tout de calculer les parts revenant aux différentes administrations publiques, étant donné que la TVH est de par sa nature une taxe multistades

La TVH est une taxe sur la valeur ajoutée, tout comme la TPS. Les entreprises doivent payer la taxe à l'égard de leur consommation intermédiaire, et les ménages doivent également la payer lorsqu'ils achètent des biens et services de consommation. Dans la plupart des cas, les entreprises ont droit au remboursement de la taxe qu'ils ont payée, le montant remboursable pouvant être soustrait de la taxe que les entreprises perçoivent elles-mêmes pour le compte des administrations publiques lors de la vente de leur production. Les ménages n'ont quant à eux presque jamais droit à un remboursement⁵².

La TVH s'applique à la plupart des biens et des services, quoique la fourniture de certaines catégories de produits soit « exemptée » ou encore « détaxée ». Les vendeurs de produits dont la fourniture est exemptée (services de santé, services de garde d'enfants, services d'enseignement et plusieurs autres catégories de produits) **ne prélèvent pas** la TVH et **n'ont pas droit** à des remboursements de la TVH qu'ils payent au titre de leur consommation intermédiaire. Pour leur part, les vendeurs de produits dont la fourniture est détaxée (produits alimentaires de base, médicaments sur ordonnances, exportations et certaines autres catégories de produits) **ne prélèvent pas** non plus la TVH, mais ils **ont droit** à un remboursement de la TVH qu'ils payent à l'égard de leur consommation intermédiaire.

En 1996, lors de la conception de la TVH, les administrations publiques participantes ont pris la décision de procéder à l'affectation des recettes au moyen d'une formule faisant principalement appel à des statistiques des comptes des ressources et des emplois. Ces comptes sont idéaux à cette fin, étant donné le degré élevé de détail de l'information qu'ils fournissent sur les impôts et sur les catégories de produits, la ventilation effectuée entre la consommation intermédiaire et la demande finale, sans compter leur fiabilité générale. À l'époque, les comptes des ressources et des emplois étaient produits uniquement au niveau national, de sorte que des fonds additionnels ont été accordés à Statistique Canada pour la mise sur pied d'un programme complet de statistiques provinciales et territoriales sur les ressources et les emplois. On a donc élargi la portée de bon nombre de programmes d'enquête de Statistique Canada afin de pouvoir assurer une meilleure ventilation au niveau des provinces et des territoires. Depuis 1997, les comptes provinciaux et territoriaux des ressources et des emplois sont estimés sur une base annuelle.

4.7.4 Confrontation des données

Le système statistique du Canada rassemble des renseignements très variés en recourant à des outils de collecte tout aussi variés. Cela comprend de nombreuses enquêtes mensuelles, trimestrielles, annuelles, bisannuelles et quinquennales menées par Statistique Canada à l'aide de méthodes statistiques et de systèmes de classification communs. Il y a aussi des enquêtes exécutées par d'autres organismes, entre autres des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que par différents organismes du secteur privé, à quoi s'ajoutent les comptes publics publiés par les administrations publiques de tous les niveaux, des données détaillées sur les échanges commerciaux internationaux provenant de l'Agence des services frontaliers du Canada, les données de l'Agence du revenu du Canada sur le revenu et les impôts, de même que de nombreuses sources de données administratives. Chacun de ces outils de collecte a sa propre raison d'être et sa propre méthodologie. Ils varient beaucoup entre eux au chapitre des concepts, de la couverture (régionale, industrielle, démographique, etc.), de l'évaluation et de la période. L'information statistique recueillie au moyen de ces différents outils doit faire l'objet de comparaisons et de rapprochements minutieux.

Le rôle le plus fondamental des comptes des ressources et des emplois est peut-être de servir à confronter les données recueillies à l'aide des outils en question ainsi qu'à en vérifier la cohérence, et également de permettre de prendre des mesures pour résoudre les incohérences décelées. Sur ce plan, l'identité des ressources et des emplois constitue un atout clé. Rappelons que les ressources englobent la production et les importations, alors que les emplois comprennent la consommation intermédiaire, la demande intérieure finale et les exportations. Aux fins

de compiler les statistiques sur les ressources et les emplois, les données provenant des enquêtes sur la production ainsi que sur le commerce de gros et de détail, des dossiers sur les échanges commerciaux internationaux et d'autres sources sont mises en concordance les unes avec les autres afin d'évaluer jusqu'à quel point cette identité se vérifie relativement à un large éventail de catégories de produits. Lorsque des divergences sont décelées, les statisticiens des ressources et des emplois évaluent les sources de ces divergences et apportent les ajustements requis pour assurer la concordance des statistiques sur les ressources et sur les emplois. En résumé, les comptes des ressources et des emplois servent à assurer la cohérence de toute la gamme de statistiques économiques qui sont à la disposition des Canadiens.

4.7.5 Étalonnage

L'élaboration des estimations des comptes nationaux fait intervenir des compromis entre l'actualité et l'exactitude statistique. Les premières estimations sont souvent (quoique pas toujours) produites à partir de sources infra-annuelles (mensuelles et trimestrielles) d'information, qui tendent à reposer sur des échantillons statistiques relativement petits. Ces premières estimations sont en général relativement peu détaillées, que ce soit au niveau des catégories de produits, des industries ou des régions géographiques. Leur avantage tient au fait qu'elles peuvent être mises à la disposition des utilisateurs avec un décalage relativement court par rapport à la période de référence. Toutefois, au fil du temps, on en vient habituellement à disposer de meilleures sources d'information. Dans certains cas, ces sources seront des enquêtes statistiques annuelles assorties d'échantillons de plus grande taille et fournissant des données spécialisées beaucoup plus détaillées. Dans d'autres cas, il s'agira de données administratives, comme des comptes publics ou des statistiques fiscales, qui tendront à avoir une couverture correspondant à celle d'un recensement. Ces sources annuelles ont tendance à être à la fois plus exactes et plus détaillées que les premières sources de données, sauf qu'elles deviennent disponibles avec un plus long décalage.

Le processus d'**étalonnage** constitue le moyen servant à améliorer les premières estimations infra-annuelles — et, dans certains cas, les estimations annuelles préliminaires — en utilisant des sources de données annuelles plus exactes qui deviennent disponibles avec un plus long décalage. Ce processus vise le plus souvent à produire des estimations infra-annuelles révisées, ou « étalonnées », qui, une fois agrégées afin de correspondre à une fréquence annuelle, correspondent aux estimations annuelles les plus récentes (et les plus exactes) disponibles, et ce, tout en continuant de refléter dans la mesure du possible le profil de changement infra-annuel qui ressort des premières estimations.

L'étalonnage est un processus important dans le cadre des programmes des estimations nationales mensuelles du PIB réel par industrie, des estimations des comptes trimestriels des revenus et dépenses, des estimations provinciales et territoriales annuelles du PIB par industrie et des statistiques sur la productivité. Ces programmes sont élaborés d'un bout à l'autre à partir de statistiques sur les ressources et les emplois.

Bref, les comptes des ressources et des emplois constituent véritablement le point d'ancrage des comptes macroéconomique, dont ils font un tout cohérent, tout en fournissant les estimations « à informations complètes » sur lesquels ils reposent.

Annexe 4.1 Exemple de tableaux des ressources et des emplois

Dans cette annexe, un exemple hypothétique de tableaux des ressources et des emplois est exposé dans le but d'aider le lecteur à comprendre la structure de base de ces tableaux et les relations entre leurs différentes parties.

Le tableau A.4.1 présente le tableau de la production. Dans cet exemple simple, il y a sept industries et huit catégories de produits. Toutes les industries sauf une produisent une seule catégorie de produits. L'exception est l'industrie du transport, qui en produit deux : le transport de personnes, et le transport de marchandises. La production totale pour chaque industrie est égale à la somme de la production de toutes les catégories de produits que l'industrie fabrique. La production totale — ou les ressources intérieures totales — pour l'ensemble de l'économie s'élève à 3 095 milliards de dollars aux prix de base.

Le côté droit du tableau, intitulé « Évaluation — Marges », montre comment les ressources intérieures totales aux prix de base sont converties en ressources intérieures totales aux prix d'acquisition. Pour effectuer cette conversion, on distribue la production des industries marginales (dans l'exemple, les services commerciaux et les services de transport) entre les autres catégories de produits, selon la provenance de ces marges, et on ajoute tous les impôts moins les subventions sur les produits. Ainsi, dans l'exemple, la production de produits agricoles aux prix de base

est de 335 milliards de dollars, mais de 365 milliards aux prix d'acquisition, ce qui rend compte de l'ajout de 50 milliards et de 30 milliards au titre des marges commerciales et des marges sur le transport, respectivement, et de la déduction de 50 milliards au titre des subventions. Les ressources totales aux prix d'acquisition s'établissent à 3 180 milliards de dollars, ce qui est de 85 milliards plus élevé que les ressources totales aux prix de base, par suite de la prise en compte des impôts moins les subventions sur les produits (140 milliards moins 55 milliards).

Il faut noter que les importations n'apparaissent pas à titre de source de ressources dans le tableau A.4.1. Ainsi qu'on le verra un peu plus loin, elles figurent plutôt dans le tableau A.4.2 à titre de source négative de demande finale. Elles pourraient aussi être présentées sous forme de colonne ajoutée dans le tableau des ressources, ce qui ferait en sorte que le total du tableau ne correspondrait plus aux « ressources intérieures » mais plutôt aux « ressources totales ». Si l'on procédait ainsi, les importations ne seraient pas comprises dans le tableau A.4.2.

Le tableau A.4.2 illustre le tableau des emplois aux prix d'acquisition. Les industries et les catégories de produits sont les mêmes que dans le tableau des ressources. La partie gauche du tableau fait état des emplois des différents produits par les industries, c'est-à-dire leur consommation intermédiaire mesurée aux prix d'acquisition. De plus, dans les lignes situées immédiatement en dessous, on retrouve les dépenses en intrants primaires des industries : la rémunération des salariés, les impôts moins les subventions sur la production et le revenu mixte/l'autre excédent d'exploitation. La production totale des industries aux prix de base, copiée à partir du tableau A.4.1, est présentée en bas. Lorsque l'on soustrait la consommation intermédiaire totale de la production totale des industries aux prix de base, on obtient la valeur ajoutée brute aux prix de base. Mentionnons que la valeur ajoutée brute aux prix de base peut aussi être calculée en faisant la somme des trois catégories de dépenses en intrants primaires.

Tableau A.4.1
Tableau des ressources aux prix d'acquisition

Catégories de produits	Industries						Ressources intérieures totales aux prix de base
	Agriculture	Fabrication	Services publics	Commerce	Transport	Autres services	
	milliards de dollars						
Biens agricoles	335	335
Biens manufacturés	...	1 200	1 200
Services publics	200	200
Services commerciaux	300	300
Transport de personnes	400	...	400
Transport de marchandises	110	...	110
Autres services	300	300
Administrations publiques	250
Total	335	1 200	200	300	510	300	3 095

Catégories de produits	Évaluation – Marges				Ressources intérieures totales aux prix d'acquisition
	Marges commerciales	Marges sur le transport	Impôts sur les produits	Subventions sur les produits	
	milliards de dollars				
Biens agricoles	50	30	...	-50	365
Biens manufacturés	250	80	120	...	1 650
Services publics	200
Services commerciaux	-300
Transport de personnes	-5	395
Transport de marchandises	...	-110
Autres services	20	...	320
Administrations publiques	250
Total	0	0	140	-55	3 180

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

Tableau A.4.2
Tableau des emplois aux prix d'acquisition, milliards de dollars

	Emplois des industries aux prix d'acquisition							Total
	Agriculture	Fabrication	Services publics	Commerce	Transport	Autres services	Administrations publiques	
	milliards de dollars							
Catégories de produits								
Biens agricoles	12	80	92
Biens manufacturés	40	493	18	10	110	60	40	771
Services publics	10	45	5	30	20	15	25	150
Services commerciaux
Transport de personnes	8	7	6	10	5	10	30	76
Transport de marchandises
Autres services	20	60	44	30	40	65	28	287
Administrations publiques	...	5	7	12
Total	90	690	80	80	175	150	123	1 388
Dépenses en intrants primaires								
Rémunération des salariés	105	400	100	60	220	130	120	1 135
Autres impôts moins les subventions sur la production	10	30	10	20	15	5	2	92
Revenu mixte/excédent d'exploitation brut	130	80	10	140	100	15	5	480
Valeur ajoutée brute aux prix de base	245	510	120	220	335	150	127	1 707
Total de la production des industries aux prix de base	335	1 200	200	300	510	300	250	3 095

	Emplois finals aux prix d'acquisition							Total des emplois
	Consommation des ménages	Consommation des administrations publiques	Formation de capital fixe	Variation des stocks	Exportations (FAB)	Importations (CAF)	Total des emplois finals	
	milliards de dollars							
Catégories de produits								
Biens agricoles	112	5	156	...	273	365
Biens manufacturés	538	...	350	-9	800	-800	879	1 650
Services publics	50	50	200
Services commerciaux
Transport de personnes	254	115	-50	319	395
Transport de marchandises
Autres services	50	3	-20	33	320
Administrations publiques	...	238	238	250
Total	1 004	238	350	-4	1 074	-870	1 792	3 180
Dépenses en intrants primaires								
Rémunération des salariés
Autres impôts moins les subventions sur la production
Revenu mixte/excédent d'exploitation brut
Valeur ajoutée brute aux prix de base
Total de la production des industries aux prix de base

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : PIB aux prix du marché = valeur ajoutée aux prix de base (1 707) + impôts sur les produits (140) - subventions sur les produits (-55) = 1 792.

Source : Statistique Canada.

Tableau A.4.3
Tableau des emplois aux prix de base

	Emplois des industries aux prix de base							Total
	Agriculture	Fabrication	Services publics	Commerce	Transport	Autres services	Administrations publiques	
	milliards de dollars							
Catégories de produits								
Biens agricoles	11	75	86
Biens manufacturés	35	437	13	9	91	47	35	667
Services publics	10	45	5	30	20	15	25	150
Services commerciaux	3	40	2	...	10	10	4	69
Transport de personnes	8	7	6	10	5	10	30	76
Transport de marchandises	3	11	1	1	5	3	1	25
Autres services	20	56	41	28	38	61	26	270
Administrations publiques	...	5	7	12
Impôts moins subventions sur les produits	...	14	5	2	6	4	2	33
Total	90	690	80	80	175	150	123	1 388
Dépenses en intrants primaires								
Rémunération des salariés	105	400	100	60	220	130	120	1 135
Autres impôts moins les subventions sur la production	10	30	10	20	15	5	2	92
Revenu mixte/excédent d'exploitation brut	130	80	10	140	100	15	5	480
Valeur ajoutée brute aux prix de base	245	510	120	220	335	150	127	1 707
Total de la production des industries aux prix de base	335	1 200	200	300	510	300	250	3 095

	Emplois finals aux prix de base							Total des emplois	Total des emplois
	Consommation des ménages	Consommation des administrations publiques	Formation de capital fixe	Variation des stocks	Exportations (FAB)	Importations (CAF)	Total des emplois finals		
	milliards de dollars								
Catégories de produits									
Biens agricoles	86	5	158	...	249	335	
Biens manufacturés	369	...	275	-9	698	-800	533	1 200	
Services publics	50	50	200	
Services commerciaux	111	...	30	...	90	...	231	300	
Transport de personnes	259	115	-50	324	400	
Transport de marchandises	37	...	15	...	33	...	85	110	
Autres services	47	3	-20	30	300	
Administrations publiques	...	238	238	250	
Impôts moins subventions sur les produits	45	...	30	...	-23	...	52	85	
Total	1 004	238	350	-4	1 074	-870	1 792	3 180	
Dépenses en intrants primaires									
Rémunération des salariés	
Autres impôts moins les subventions sur la production	
Revenu mixte/excédent d'exploitation brut	
Valeur ajoutée brute aux prix de base	
Total de la production des industries aux prix de base	

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : PIB aux prix du marché = valeur ajoutée aux prix de base (1 707) + impôts sur les produits (140) - subventions sur les produits (-55) = 1 792.

Source : Statistique Canada.

Le côté droit du tableau A.4.2 comprend les autres éléments du tableau des emplois, c'est-à-dire les emplois finals aux prix d'acquisition. Dans cet exemple simple, il y a six emplois finals : la consommation des ménages, la consommation des administrations publiques, la formation de capital fixe, la variation des stocks, les exportations, et les importations (sous forme d'écriture négative). L'avant-dernière colonne expose le total des emplois finals aux prix d'acquisition, qui est égal au produit intérieur brut aux prix du marché. La dernière colonne est le total des emplois aux prix d'acquisition, qui correspond à la somme de la consommation intermédiaire totale aux prix d'acquisition et du total des emplois finals aux prix d'acquisition.

Il convient d'observer que le produit intérieur brut aux prix du marché (ou, si l'on veut, le total des emplois finals aux prix d'acquisition) est égal à la valeur ajoutée totale par industrie aux prix de base plus les impôts moins les subventions sur les produits (cette dernière composante étant présentée au tableau A.4.1).

Enfin, le tableau A.4.3 est le tableau des emplois aux prix de base; il est donc similaire au tableau A.4.2, si ce n'est que l'évaluation est faite aux prix de base plutôt qu'aux prix d'acquisition. Cela signifie que les industries marginales — dans cet exemple, les services commerciaux et les services de transport de marchandises — sont ventilées séparément des autres catégories de produits. La consommation intermédiaire totale des industries (1 388 milliards de dollars) et le total des emplois finals (3 180 milliards) sont les mêmes dans les tableaux A.4.3 et A.4.2.

Annexe 4.2 Calcul de la production aux prix de base

Au Canada, la mesure de la production diffère légèrement de la norme énoncée dans le SCN 2008. La production est évaluée avant la prise en compte des impôts perçus sur les produits, **mais avant la soustraction des subventions reçues à l'égard des produits**. Dans les faits, les subventions sont constatées, non pas à titre de composante des revenus du producteur, mais sous forme d'entrée négative au titre du coût des intrants pour le producteur⁵³. Cela n'a pas d'incidence sur la valeur ajoutée brute, qui est définie aux prix de base conformément à la norme du SCN 2008. Essentiellement, la raison expliquant cet écart par rapport à la norme est que, si l'on utilisait les prix de base ainsi que cela est recommandé, avec ajout subséquent des subventions, les prix obtenus ne correspondraient à aucune opération observable et seraient difficiles à déflater adéquatement⁵⁴. De plus, lorsque cette approche d'évaluation est adoptée et que le tableau des emplois est transformé conformément à une base d'évaluation uniforme (section 4.4), il n'est pas nécessaire d'affecter les subventions sur les produits à chaque utilisateur.

Dans l'exemple du fournisseur de services publics d'électricité commenté à la section 4.2.5, on supposait que les revenus de 260 000 \$ tirés de la vente d'électricité correspondaient à la vente de 2 600 000 kWh au prix de 0,10 \$ le kWh. Or, le prix rendait compte de l'effet d'un impôt fédéral ciblé de 0,02 \$ le kWh et d'une subvention provinciale ciblée de 0,01 \$ le kWh. L'évaluation de la production selon la norme internationale est :

$$\text{Production aux prix de base} = (0,10 \$ - 0,02 \$ + 0,01 \$) \times 2\,600\,000 = 234\,000 \$$$

Et l'évaluation établie dans le Système canadien des comptes macroéconomiques est :

$$\text{Production aux prix de base modifiés} = (0,10 \$ - 0,02 \$) \times 2\,600\,000 = 208\,000 \$$$

Dans la pratique, l'écart entre la production aux prix de base et la production aux prix de base modifiés est généralement faible au Canada, étant donné que les subventions sur la plupart des produits sont relativement peu importantes et ont des effets négligeables dans la plupart des industries⁵⁵. Ailleurs dans le présent ouvrage, la « production aux prix de base » s'entend de la production aux prix de base modifiés de la manière décrite ici.

Annexe 4.3 Produits fictifs et industries fictives

Dans leur version la plus détaillée faisant partie du domaine public, les comptes des ressources et des emplois pour le Canada et les provinces englobent des renseignements relatifs à 470 catégories de produits et à 233 groupes d'industries, de même qu'à 8 catégories d'intrants primaires et à 280 catégories de demande finale. Parmi les 470 catégories de produits, 6 sont « fictives »; de même, 6 des 233 groupes d'industries sont « fictifs ». Il existe une correspondance univoque entre ces catégories de produits et ces industries fictives, qui portent d'ailleurs le même nom, ainsi qu'on peut le voir au tableau A.4.4.

Tableau A.4.4
Catégories de produits et industries fictives

Code de catégorie de produits	Nom	Code d'industrie
FIC110000	Réparation et entretien	FC110000
FIC120000	Fournitures d'exploitation	FC120000
FIC130000	Fournitures de bureau	FC130000
FIC210000	Publicité, promotion, repas et divertissement	FC210000
FIC220000	Voyages, réunions et conventions	FC220000
FIC300000	Marges de transport	FC300000

Source : Statistique Canada.

La présente annexe fournit des explications sur ces catégories de produits et ces industries fictives. Essentiellement, leur utilisation constitue une technique servant à classer des groupes de produits hétérogènes, relativement peu utilisés en tant qu'intrants, dans les industries lorsque l'on ignore le contenu précis des produits.

On demande aux établissements de déclarer leurs intrants par catégorie de produits dans les questionnaires de Statistique Canada. Les catégories de produits sont conçues de manière à être aussi homogènes que possible. Toutefois, certains des produits utilisés par les établissements sont de nature variée et d'importance mineure, compte tenu des dépenses qui s'y rapportent en proportion de la consommation intermédiaire totale de ces établissements. Il serait fastidieux pour les établissements de déclarer leurs dépenses pour chacun de ces produits, et une telle information serait peu utile à des fins analytiques; c'est pourquoi les produits en question sont regroupés en paniers. Les produits faisant partie de ces paniers sont déjà représentés dans d'autres catégories de produits, mais il serait exagéré de demander aux établissements de les ventiler entre ces différentes catégories de produits.

Prenons l'exemple de la catégorie de produits fictive « fournitures d'exploitation ». Ce panier de produits comprend entre autres des pneus, des batteries, des poudres de nettoyage et de récurage, des peintures et d'autres produits du même genre. Tous ces produits entrent dans d'autres catégories. Par exemple, les pneus font partie de la catégorie MPG326201, « pneus », et les batteries, de la catégorie MPG335901, « batteries et piles ». Étant donné que la plupart des industries n'utilisent qu'une très petite quantité de ces produits, dans de tels cas, on demande aux établissements d'indiquer plutôt un montant total pour un panier de ces produits mineurs, c'est-à-dire les « fournitures d'exploitation ».

Il faut toutefois préciser que les établissements qui font une utilisation plus importante de ces produits dans le cadre de leur processus de production doivent les déclarer séparément. Par exemple, l'industrie de la « fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers » utilise une grande quantité de pneus dans son processus de production, de sorte qu'on lui demande de déclarer cette information dans la catégorie des « pneus » plutôt que dans celle des « fournitures d'exploitation ». Il demeure néanmoins que, dans la mesure où l'industrie de l'automobile utilise aussi des pneus à titre de « fournitures d'exploitation » pour assurer le bon fonctionnement de ses propres véhicules, elle peut également, si elle le souhaite, déclarer cette fraction relativement mineure de l'ensemble des pneus qu'elle utilise dans la catégorie fictive, tandis que la plus grande partie sera déclarée dans la catégorie « pneus ».

Les industries fictives sont définies comme étant celles qui sont à l'origine de la production des produits fictifs. Par exemple, l'industrie fictive des « fournitures d'exploitation » est celle qui produit la totalité des « fournitures d'exploitation » utilisées par l'ensemble des autres industries. Il n'est pas nécessaire d'estimer la composition de la production par produits à l'intérieur de chaque catégorie de produits fictive. Cependant, il demeure nécessaire d'estimer la composition des intrants par produits de chaque industrie fictive, ce que l'on fait en imputant la valeur appropriée pour chaque catégorie de produits pertinente (pneus, batteries et piles, etc.) aux industries fictives.

Il n'y a pas d'intrants primaires dans le cas des industries fictives, de sorte que celles-ci ne représentent aucune partie du produit intérieur brut. De plus, les produits des catégories fictives ne font pas l'objet d'achats par catégorie de demande finale. Si l'on reprend l'exemple des « fournitures d'exploitation », les achats de pneus, de batteries et d'autres produits de cette catégorie par les secteurs de demande finale sont plutôt imputés aux catégories de produits non fictives correspondantes.

Notes pour le chapitre 4

1. Par le passé, les expressions « comptes d'entrées-sorties » et « comptes des ressources et des emplois » étaient interchangeables au Canada. Toutefois, dans le SCN de 2008 et dans d'autres sources, les « comptes d'entrées-sorties » correspondent à la transformation quadratique du tableau des emplois où les lignes et les colonnes comprennent toutes deux soit des industries, soit des catégories de produits. Se reporter au SCN 2008, pages 528 à 534.
2. Le tableau des ressources intérieures exclut les importations, tandis que celui des ressources totales les inclut.
3. Cet exemple repose au départ sur l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas d'impôts ni de subventions applicables à l'électricité. Dans la suite du présent chapitre, nous en élargirons la portée de manière à prendre en compte les impôts et les subventions.
4. Un solde comptable est établi par différence au lieu d'être mesuré directement. Ce terme est expliqué de façon plus détaillée au chapitre 5.
5. Lorsqu'une entreprise est constituée en société, la distinction est claire entre la rémunération des employés et l'excédent d'exploitation brut. Par contre, si l'entreprise n'est pas constituée en société, la distinction entre les services de main-d'œuvre fournis par le propriétaire et les services d'entreprise ou de capital également fournis par le propriétaire devient arbitraire. Par conséquent, la rémunération du propriétaire à titre d'employé et son excédent d'exploitation brut sont réunis en une même catégorie de revenu, que l'on appelle le **revenu mixte brut**.
6. En anglais, on utilisait généralement le terme « commodities » pour désigner également les biens et services. Toutefois, dans le SCN 2008, c'est le terme « products » qui est employé plutôt que « commodities », la raison invoquée étant que cela correspond davantage à l'usage récent (se reporter à la page 271). Cette pratique est également utilisée dans le présent volume.
7. Des statistiques sur les produits en termes de ressources et d'emplois sont également disponibles sous forme de séries chronologiques allant de 1997 à aujourd'hui pour 466 catégories de produits, et de 1961 à aujourd'hui pour 246 catégories de produits. Elles sont aussi disponibles sous forme de tableau sommaire à un niveau plus agrégé pour 74 catégories de produits.
8. Dans le SCN 2008, on définit l'établissement comme étant « une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur provient de l'activité de production principale » (p. 87). Ainsi que cela est indiqué au chapitre 3, les caractéristiques qui définissent une unité institutionnelle sont que celle-ci est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités. De ce fait, un établissement peut être une unité institutionnelle. Les manufactures, les usines, les immeubles de bureaux, les magasins, les cliniques et autres entités du même ordre peuvent constituer des exemples d'établissements.
9. Aux termes du SCN 2008, une industrie (ou « branche d'activité ») est composée « d'un regroupement d'établissements engagés dans des activités de production identiques ou similaires » (page 87).
10. Des statistiques sur les industries en termes de ressources et d'emplois sont également disponibles sous forme de séries chronologiques allant de 1997 à aujourd'hui pour 187 regroupements d'industries, et de 1961 à aujourd'hui pour 111 regroupements d'industries. Elles sont aussi disponibles sous forme de tableau sommaire à un niveau plus agrégé pour 35 regroupements d'industries.
11. Les impôts en question sont perçus auprès des producteurs en ce sens que ce sont ces derniers qui doivent les prélever, puis les verser à l'administration publique. La manière dont le producteur et l'acheteur partagent le fardeau de ces impôts constitue une question analytique à laquelle il n'est pas facile de répondre. Cela fait intervenir une comparaison entre la situation réelle, où ces impôts existent, et une situation hypothétique dans laquelle ils n'existent pas. Les comptes nationaux n'abordent pas directement ce genre de questions ayant trait à l'**incidence fiscale**.
12. Se reporter au SCN 2008, pages 143 et 144. Des explications sur le compte d'exploitation sont présentées à la section 4.3.3.

13. Il faut noter que les « subventions » prises en ce sens n'incluent pas les subventions accordées par les administrations publiques à des entreprises pour les aider au titre du financement ou de la formation de capital, ou pour servir d'indemnisation à la suite de dommages subis par leurs actifs immobilisés. Les paiements d'aide de cette nature sont appelés **transferts de capital** et sont commentés au chapitre 5.

14. Là encore, il n'est pas question ici de l'incidence des subventions sur les producteurs et les acheteurs — c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles réduisent les prix versés par les acheteurs comparativement à la situation hypothétique où il n'y a aucune subvention.

15. L'expression **prix du producteur** est également utilisée dans le SCN 2008, mais on évite généralement de l'employer dans le SCN du Canada. « La méthode privilégiée, pour évaluer la production, est d'utiliser les prix de base. Si ce n'est pas faisable, il est possible de recourir aux prix du producteur. La distinction entre ces deux modes d'évaluation tient au traitement réservé aux impôts et aux subventions sur les produits. Les prix de base correspondent aux prix avant que les impôts sur les produits ne soient ajoutés et que les subventions sur les produits ne soient déduites. Les prix du producteur incluent, par rapport aux prix de base, les impôts moins les subventions sur les produits, à l'exception des impôts du type de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). » (Se reporter au SCN 2008, p. 22.) Dans les versions antérieures du SCN, il était question d'un autre paramètre d'évaluation, le « coût des facteurs », où un produit était évalué en fonction du coût de ses facteurs de production, sans tenir compte des impôts sur la production, des impôts sur les produits et des subventions.

16. Le Canada se conforme au concept de valeur ajoutée aux prix de base énoncé dans le SCN 2008. Toutefois, pour des raisons pratiques, ce concept est légèrement modifié dans le cadre de l'évaluation de la production, bien que la valeur ajoutée soit calculée aux prix de base. Des explications sont fournies à l'annexe 4.1.

17. Si l'acheteur est un autre producteur, qui se procure le produit à des fins de consommation intermédiaire, la fraction déductible de la TPS et de la TVH est exclue du prix d'acquisition, étant donné que cette fraction des taxes en question, bien qu'elle soit versée dès le départ, est entièrement recouvrée ultérieurement.

18. En anglais, l'abréviation FOB signifie parfois « freight on board » plutôt que « free on board ». Les deux expressions ont le même sens. La solution de remplacement à l'évaluation FAB est appelée « coût, assurance et fret », ou CAF, ce qui signifie que la valeur des biens échangés comprend les coûts d'assurance et de fret ainsi que les autres coûts d'expédition des biens jusqu'à la frontière du pays importateur.

19. Se reporter au *SCN 2008*, p. 286.

20. Dans cette représentation de l'identité fondamentale, les marges — transport, gros et détail, etc. — sont prises en compte dans la production au niveau des industries marginales correspondantes.

21. La **demande intérieure finale** est égale aux dépenses de consommation finale des ménages, des ISBLSM et des administrations publiques, plus les dépenses de formation brute de capital fixe. Il est à noter que les variations des stocks sont incluses dans la « formation de capital » mais sont exclues de la « formation de capital fixe ».

22. Dans l'approche fondée sur les dépenses finales, les dépenses des ménages, des administrations publiques, des entreprises et des non-résidents en biens et en services ont trait autant aux biens et aux services importés qu'à ceux produits au pays, car les uns et les autres sont intégrés dans les dépenses mesurées. Étant donné que les biens et services importés ne font pas partie de la production canadienne, ils sont soustraits de l'agrégat obtenu.

23. Se reporter au paragraphe 14.11, page 278. « La consolidation concerne différentes procédures comptables. En règle générale, elle consiste à éliminer, des emplois comme des ressources, des opérations entre unités quand celles-ci sont regroupées, et à supprimer des actifs financiers et les passifs correspondants. » *SCN 2008*, p. 23.

24. Il n'y a pas de compte de production pour le secteur des non-résidents, parce qu'il ne s'agit pas d'un secteur producteur du point de vue du Canada. Au moment de la rédaction du présent chapitre, on n'avait pas encore produit de comptes de production pour les secteurs institutionnels canadiens, mais cela est toutefois prévu.

25. Dans le tableau des ressources sous sa forme classique, les importations sont une source positive de ressources, et toutes les marges sont incluses afin qu'il soit possible d'évaluer les ressources aux prix d'acquisition.

26. Chacun de ces trois tableaux contient plus de 1,5 million de cellules, et les trois tableaux combinés en contiennent environ 5 millions, dont beaucoup comportent une valeur nulle.

27. Ainsi que cela est mentionné au chapitre 3, les non-résidents sont des unités institutionnelles résidant à l'extérieur des frontières de l'économie nationale qui réalisent des opérations ou qui ont d'autres liens économiques avec des unités institutionnelles résidant sur le territoire de l'économie.

28. Bien qu'un établissement situé au Canada puisse appartenir à un non-résident, sa production est réputée faire partie de la production intérieure canadienne plutôt que de la production du non-résident.

29. Le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire est commenté au chapitre 5.

30. L'économie intérieure compte 14 régions : 10 provinces, 3 territoires et la région dite « à l'extérieur du Canada », qui est de taille réduite et englobe les ambassades ainsi que les bases militaires situées à l'étranger.

31. Les réexportations correspondent aux exportations de biens ayant été importés précédemment.

32. Des statistiques sur la demande finale en termes de ressources et d'emplois sont également disponibles sous forme de séries chronologiques allant de 1997 à aujourd'hui pour 261 catégories de demande finale, et de 1961 à aujourd'hui pour 145 catégories de demande finale. Elles sont aussi disponibles sous forme de tableau sommaire à un niveau plus agrégé pour 25 catégories de demande finale.

33. Il existe un excellent livre de référence sur les indices de prix et de volumes, que l'on peut se procurer en ligne gratuitement. Il est intitulé *Manuel de l'indice des prix à la consommation – Théorie et pratique* et a été publié conjointement par l'Organisation internationale du Travail, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, Eurostat, les Nations Unies et la Banque mondiale en 2004.

34. Un manuel expliquant cette méthodologie a été publié en 2001 et est disponible sans frais sur le site Internet de Statistique Canada. Il s'agit du *Guide pour exprimer les comptes d'entrées-sorties en prix constants : sources et méthodes*, no 15F0077G au catalogue.

35. On utilise aussi les indices des prix des machines et du matériel, les indices des prix des logements et les indices des prix des entrées dans l'agriculture. La rémunération hebdomadaire moyenne sert à la déflation de certains produits de service pour lesquels on ne dispose pas d'indices de prix. Dans un petit nombre de cas, des bases de projection des quantités physiques sont utilisées pour estimer les volumes, tandis que la variation des prix est calculée sous forme de valeur résiduelle.

36. Rappelons que les tableaux des ressources, des emplois et de la demande finale comportent chacun plus de 1,5 million de cellules dont il faut estimer la valeur.

37. Si l'on prend l'exemple des industries manufacturières, la production telle que mesurée à partir des données de l'Enquête mensuelle sur les industries manufacturières est déflatée par l'indice des prix à la production correspondant, et cette série de volumes sert de base de projection de la valeur ajoutée brute. Pour bon nombre d'industries de services des administrations publiques, ce sont les heures travaillées par les salariés qui servent de base de projection. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans la publication **Produit intérieur brut par industrie – Sources et méthodes détaillées par industrie**, 2006, numéro 15-548-XIF au catalogue.

38. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes d'étalonnage, voir Bloem, Adriaan, J. Dippelsman et N. Maehle, *Manuel des comptes nationaux trimestriels – Concepts, sources statistiques et compilation*, Fonds monétaire international, Washington (D.C.), 2001, chapitre VI.

39. Cette absence de cohérence au niveau agrégé existe pour tous les indices en chaîne.

40. Des explications portant sur les comptes des revenus et dépenses sont présentées au chapitre 5.

41. Le PIB réel par industrie est calculé aux prix de base, tandis que le PIB réel calculé à partir des dépenses finales des secteurs institutionnels est calculé aux prix du marché. Cette différence d'évaluation a une incidence sur les montants des deux séries du PIB, mais elle a généralement un effet négligeable sur l'écart de taux de croissance trimestriels entre ces séries.

42. Les estimations trimestrielles du PIB en termes de revenus, aux prix du marché, comportent une dimension correspondant aux industries comme dans le cas des estimations du PIB réel par industrie, mais elles ne sont pas disponibles en prix constants. Voir le chapitre 5.

43. C'est-à-dire lors de la préparation des estimations du PIB réel par industrie pour le troisième mois d'un trimestre.

44. Parmi les différences entre la méthodologie relative aux estimations provinciales et territoriales annuelles et celle associée aux estimations nationales mensuelles, la plus importante est peut-être que, tandis que la seconde utilise une pondération fixe à partir de l'année de référence la plus récente où l'on dispose de données sur les ressources et les emplois pour agréger l'apport des industries au niveau le plus bas pour que cela corresponde à des industries à un niveau supérieur, en prix constants, la première produit des estimations de la valeur brute ajoutée en prix courants pour chaque industrie au niveau le plus bas pour les années suivant l'année de référence la plus récente au chapitre des données sur les ressources et les emplois, après quoi ces estimations servent à pondérer l'apport de ces industries à des agrégats de niveau supérieur en prix constants au moyen de la formule de calcul de l'indice de Fisher. Préalablement au rapprochement, ces deux approches donnent parfois des résultats très différents au niveau national.

45. Ainsi, l'examen des variations d'une année sur l'autre des intrants énergétiques en proportion du total des intrants d'une industrie, après prise en compte des variations des prix relatifs, permet de formuler des conclusions sur la mesure dans laquelle l'efficacité énergétique s'accroît au fil du temps.

46. On peut donner comme exemple la hausse et la baisse des produits de consommation discrétionnaire en proportion de la demande de consommation totale au cours du cycle économique.

47. Un multiplicateur sert à mesurer la variation d'une variable endogène par suite d'un changement au niveau d'une variable exogène. Si les exportations de pétrole et de gaz sont traitées comme étant exogènes et que leur valeur augmente de 1,0 milliard de dollars, et si cela a comme conséquence que la production de pétrole et de gaz au sein de l'économie intérieure augmente de 1,5 milliard, le multiplicateur sera : $1,5/1,0 = 1,5$. Voir Statistique Canada, *Multiplicateurs nationaux et provinciaux*, numéro 15F0046X au catalogue.

48. Leontief a consacré la plus grande partie de sa vie (1906-1999) à l'étude de ce sujet général. On se reportera en particulier à sa publication intitulée *Input-Output Economics*, 2^e édition, New York, Oxford University Press, 1986.

49. Leontief fut aussi de toute évidence un excellent pédagogue, considérant le fait que trois de ses étudiants au doctorat ont également obtenu un prix Nobel : Paul Samuelson en 1970, Robert Solow en 1987 et Vernon Smith en 2002.

50. Une explication détaillée de la structure du modèle canadien des ressources et des emplois de base est présentée dans Ziad Ghanem, *The Canadian and Inter-Provincial Input-Output Models: The Mathematical Framework*, Statistique Canada, avril 2010. Voir aussi *User's Guide to the Canadian Input-Output Model*, Statistique Canada, juin 2009.

51. Un document intitulé *Guide d'utilisation du modèle d'entrées-sortie* est disponible sans frais sur demande. Tant le modèle national que le modèle interprovincial peuvent être obtenus sous forme électronique en contrepartie de frais. Se reporter aux documents intitulés *Simulations de modèles des entrées-sorties (modèle national)*, numéro 15F0004X au catalogue, et *Simulations de modèles des entrées-sorties (modèle interprovincial)*, numéro 15F0009X au catalogue.

52. Les ménages à faible revenu ont droit au crédit pour TVH, mais ce crédit n'est pas rattaché aux dépenses de ces ménages, de sorte que l'on ne peut pas parler de « remboursement ». Il est aussi possible de demander un remboursement de la TVH versée lors de l'achat d'un logement résidentiel neuf dans certaines circonstances, les modalités variant d'une province à l'autre.

53. Pour une explication complète du concept de « prix de base modifié » ainsi que des commentaires sur les avantages et les inconvénients de cette approche, voir Y.M. Siddiqi et M. Salem, "[Implementing the 1993-SNA Recommendation on Valuation in Canadian Input-Output Accounts](#)," document présenté lors de la 12^e Conférence internationale sur les techniques d'analyse entrées-sorties, du 18 au 22 mai 1998, New York (N.Y.) (www.iioa.org/conferences/12th/pdf/siddsale.pdf).

54. Ailleurs sur la planète, la plupart des pays ne procèdent pas à la déflation de leurs tableaux des ressources et des emplois. Pour ces pays, la complication dont il est question ici ne se pose pas, et il n'y a donc pas lieu de modifier la manière dont les prix de base sont définis.

55. Il faut toutefois rappeler aux lecteurs que ce n'est pas toujours le cas. Font notamment exception certains produits alimentaires de l'industrie de l'agriculture.

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 5 Comptes des revenus et dépenses

Objet du chapitre

Le présent chapitre a pour objet d'expliquer les comptes des revenus et dépenses du Canada. Les comptes des revenus et dépenses constituent essentiellement le segment central de la séquence des comptes du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) décrite au chapitre 3 (le début et la fin de la séquence des comptes sont expliqués en détail aux chapitres 4 et 6). Le chapitre 5 porte principalement sur la structure interne des comptes des revenus et dépenses, sur leur relation avec les autres composantes du Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) et sur la manière dont ces comptes sont utilisés afin d'interpréter l'évolution de la situation économique.

Ce chapitre est rattaché principalement aux chapitres 7, 8, 9 et 10 du SCN 2008.

5.1 Introduction

Les statistiques des comptes des revenus et dépenses sont produites au Canada depuis la fin des années 1940. Elles sont disponibles chaque année à partir de 1926 et chaque trimestre de 1947 à aujourd'hui¹. Les estimations statistiques sont diffusées environ 60 jours après le trimestre de référence et font l'objet de révisions à des périodes subséquentes, à mesure que des données deviennent disponibles².

Les comptes comprennent les deux tableaux principaux du produit intérieur brut (PIB) en termes de revenus et du PIB en termes de dépenses, connus de la plupart des utilisateurs des comptes nationaux. Ils comportent aussi divers tableaux statistiques qui fournissent plus de renseignements sur l'affectation et la redistribution des revenus entre secteurs institutionnels; les dépenses engagées à même ces revenus par les secteurs; les montants correspondants qui sont épargnés et investis dans la formation brute de capital par chacun de ces secteurs. Chaque tableau comporte un solde comptable qui devient le point de départ du compte suivant. Ces tableaux forment ce qu'on appelle la séquence des comptes, et la manière dont ils sont organisés dans le SCN 2008 est expliquée au chapitre 3.

Encadré 5.1 Soldes comptables

Dans le cas de flux d'opérations, le **solde comptable** est la différence entre la somme d'un ensemble d'opérations sur le marché et celle d'un autre ensemble d'opérations; dans le cas de stocks, le solde comptable est la différence entre un agrégat de stocks et un autre. Le solde comptable est un concept comptable et ne constitue pas une opération ou un stock observable en soi, bien qu'il soit calculé en fonction d'opérations ou de stocks. La valeur ajoutée brute, l'épargne brute et la valeur nette sont des exemples de soldes comptables.

Les comptes des revenus et dépenses constituent un outil essentiel pour comprendre la situation macroéconomique au Canada. L'agrégat le plus connu et le plus utilisé que l'on trouve dans ces comptes, le produit intérieur brut réel aux prix du marché, fait la synthèse du rendement de l'économie au fil du temps. Ainsi, il dévoile les tendances au chapitre de la croissance et fournit des renseignements sur les récessions lorsque la production totale du pays affiche une baisse. Les comptes montrent la manière dont le PIB, envisagé dans la perspective des revenus, est réparti entre travail et capital, de même que la façon dont le PIB contribue aux dépenses de consommation finale en biens et en services, à la formation brute de capital et aux exportations destinées au reste du monde moins les importations en provenance de l'étranger. Les changements du PIB nominal d'une période à l'autre sont en outre décomposés en éléments distincts : un élément « volume » et un élément « prix », ce qui donne une estimation de la croissance (ou de la décroissance) économique « réelle » ainsi que du taux d'inflation ou de déflation.

Le chapitre débute par une explication des deux tableaux principaux du SCCM, lesquels présentent le produit intérieur brut en termes de revenus et de dépenses aux prix du marché. Ces deux tableaux sont directement liés à la matière abordée au chapitre précédent. Il est ensuite question des comptes institutionnels : les comptes courants et le compte de capital. Dans cette partie, on expose la façon dont ces comptes s'intègrent dans la séquence des comptes du SCN 2008 ainsi que leurs caractéristiques et leur structure. Ensuite, le chapitre traite de l'évaluation de la répartition provinciale et territoriale des comptes des revenus et dépenses et poursuit avec une courte explication de la décomposition des différentes séries chronologiques du SCCM pour les dépenses finales en biens et en services en éléments distincts : un élément « volume » et un élément « prix » (ce sujet fait l'objet d'un examen plus approfondi au chapitre 7). Enfin, deux brèves sections concluent le chapitre; la première porte sur la manière dont les comptes des revenus et dépenses se comparent aux comptes des ressources et des emplois (dont il est question au chapitre 4), et la seconde, sur les utilisations que l'on peut faire des comptes des revenus et dépenses et sur leur rôle dans le contexte du monde des affaires, de l'État et de la structure sociale du Canada.

5.2 Estimations du produit intérieur brut en termes de revenus et de dépenses aux prix du marché

À leur niveau le plus général et le plus visible, les comptes des revenus et dépenses du Canada prennent la forme de deux tableaux : l'un porte sur le PIB en termes de revenus aux prix du marché et l'autre sur le PIB en termes de dépenses. Les tableaux englobent les six secteurs institutionnels consolidés et découlent de l'identité fondamentale des comptes nationaux, qui est présentée au chapitre 4. Conformément à cette identité fondamentale, la valeur totale de l'ensemble des biens et services **offerts** au sein de l'économie (par voie de production intérieure ou d'importation de produits de l'étranger) doit être égale à la valeur totale de l'ensemble des biens et des services **utilisés** :

(5.1)

Offre totale aux prix du marché = Total des emplois aux prix du marché

Cela signifie que :

(5.2)

Production + importations + impôts moins subventions sur les produits =

Consommation intermédiaire + consommation finale

+ formation de capital fixe + variation des stocks + exportations

Ce que l'on peut reformuler ainsi :

(5.3)

Production – consommation intermédiaire + impôts moins subventions

sur les produits = Consommation finale + formation de capital

fixe + variation des stocks + exportations – importations

Considérant le fait que la portion gauche de l'équation (5.3) constitue la valeur ajoutée brute aux prix du marché, on obtient :

(5.4)

Production – consommation intermédiaire + impôts moins subventions =

Rémunération des salariés + excédent d'exploitation brut +

revenu mixte brut + impôts moins subventions sur la production, les produits et les importations

Enfin, l'introduction de l'équation (5.4) par substitution dans l'équation (5.3) donne l'équation qui constitue la base des deux tableaux principaux :

(5.5)

Rémunération des salariés + excédent d'exploitation brut + revenu mixte
brut + impôts moins subventions sur la production, les produits et
les importations = Dépenses de consommation finale + formation
brute de capital fixe + investissement en stocks + exportations – importations

La portion gauche de l'équation correspond au tableau du PIB en termes de revenus et la portion droite, au tableau du PIB en termes de dépenses.

L'équation fondamentale montre que les principaux agrégats dans les deux tableaux — PIB en termes de revenus et PIB en termes de dépenses — sont égaux. Cela dit, ce ne serait pas surprenant que, lorsque les composantes des deux tableaux sont mesurées à l'aide d'enquêtes et d'autres sources de données du monde réel, leurs résultats nets ne soient jamais, ou à peu près jamais, parfaitement égaux. Néanmoins, il est préférable que ces comptes fournissent une mesure unique et cohérente du PIB plutôt que deux mesures similaires, mais qui ne sont pas tout à fait égales. La pratique de longue date au Canada consiste à calculer l'écart entre les deux estimations du PIB, puis d'imputer la moitié de cet écart à l'estimation la plus basse et d'en soustraire la moitié de l'autre estimation, de manière que les deux estimations du PIB ainsi ajustées soient égales. Cela équivaut à déterminer la moyenne des deux mesures. Le montant ajouté à une estimation et retranché de l'autre est appelé la **divergence statistique**. Tous les pays qui compilent des comptes nationaux éprouvent le même problème, et il existe différents moyens de l'aborder³. L'équation (5.6) présente la version modifiée de l'équation (5.5) que l'on obtient en ajoutant la divergence statistique :

(5.6)

Rémunération des salariés + excédent d'exploitation brut + revenu mixte
brut + impôts moins subventions sur la production, les produits et
les importations + **divergence statistique** = Dépenses de consommation finale
+ formation brute de capital fixe + investissements en stocks
+ exportations – importations – **divergence statistique**

5.2.1 Le produit intérieur brut en termes de revenus aux prix du marché

Le tableau 5.1 présente à titre d'exemple le premier des deux tableaux principaux pour l'année 2009. Dans ce tableau, le PIB aux prix du marché est présenté comme étant égal à la somme de la rémunération des salariés, de l'excédent d'exploitation brut, du revenu mixte brut, des impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations, et de la divergence statistique.

Tableau 5.1
Produit intérieur brut, en termes de revenus, 2009

Composantes du produit intérieur brut aux prix du marché	2009
	millions de dollars
Rémunération des salariés	812 073
Salaires et traitements	705 172
Cotisations sociales à la charge de l'employeur	106 901
Excédent d'exploitation brut	395 390
Excédent d'exploitation net : sociétés	173 580
Consommation de capital fixe : sociétés	171 755
Consommation de capital fixe : administrations publiques et ISBLSM	50 055
Revenu mixte brut	187 181
Revenu mixte net	140 702
Consommation de capital fixe : entreprises individuelles	46 479
Impôts moins les subventions sur la production	69 652
Impôts moins les subventions sur les produits et les importations	102 216
Divergence statistique	853
Produit intérieur brut aux prix du marché	1 567 365

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0103-01.

5.2.1.1 Rémunération des salariés

Dans le SCN 2008, la **rémunération des salariés** est définie comme étant « le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable » (page 131). Il faut insister sur le mot « total ». En effet, la rémunération des salariés comprend non seulement les chèques de paye périodiques, mais aussi les allocations de subsistance, la rémunération des heures supplémentaires, les primes de risque, les indemnités d'expatriation, les congés payés, les pourboires, les commissions, les gratifications, la rémunération avec effet rétroactif, les options d'achat d'actions, les jetons de présence, la rémunération en nature, par exemple les allocations pour frais d'automobile, les allocations pour pension et repas et les cadeaux, les prestations de pension, les prestations d'assurance maladie, d'autres prestations d'assurance et différents autres types de rémunération⁴. Il s'agit de la plus importante composante du PIB en termes de revenus, constituant plus de la moitié de ce dernier⁵.

En gros, la rémunération des salariés est composée de deux éléments. Il y a d'abord les **salaires et traitements**, soit essentiellement les chèques de paye et les autres formes de rémunération directe des salariés. Les **cotisations sociales des employeurs** constituent le second élément; il s'agit des cotisations, réelles ou imputées, que verse l'employeur, pour le compte de ses employés, aux régimes de sécurité sociale parrainés par l'État (au Canada, ces cotisations comprennent le Programme d'assurance emploi, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ainsi que les régimes provinciaux et territoriaux d'indemnités d'accidents du travail), aux régimes d'assurance maladie et d'assurance invalidité, aux régimes de pensions, aux régimes de prestations de maternité, aux régimes d'assurance dentaire ou d'assurance vie et autres régimes d'avantages sociaux parrainés par l'employeur.

Une différence importante entre ces deux composantes est le fait que les salaires et traitements apportent aux salariés un revenu qui peut servir à acheter des biens et des services, être transféré à d'autres unités institutionnelles ou encore être épargné, au choix des salariés, tandis que les cotisations sociales des employeurs apportent aux salariés des prestations particulières dans des circonstances précises (maladie, retraite, etc.) à l'égard desquelles leur pouvoir discrétionnaire est restreint ou nul. Les avantages sociaux s'accumulent au fil de la période où le salarié travaille, et ce dernier ne reçoit pas de paiement direct, sauf dans des circonstances précises.

Tout comme les salaires et traitements, les cotisations sociales des employeurs sont définies selon la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que celle de la comptabilité de caisse, et ces cotisations doivent généralement être **imputées**, en partie ou en totalité. Pour bien comprendre ce point, examinons la situation d'une entreprise nouvellement établie qui offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées et qui administre elle-même ce régime. Les prestations que les employés recevront à leur retraite seront fonction de leurs années de service au sein de l'entreprise. Au cours d'une période comptable donnée, les employés accumulent des prestations dont le montant est supérieur à celui auquel ils avaient droit à la fin de la période comptable précédente, et le coût implicite pour l'employeur au moment du départ à la retraite de l'employé augmente à l'avenant. Toutefois, la hausse du coût final pour l'employeur n'entraînera peut-être pas de besoins de trésorerie au cours de la période comptable,

car, dans notre exemple, aucun employé n'aura encore pris sa retraite. C'est ce qui fait que le coût est implicite plutôt qu'explicite, et qu'il doit être imputé. Cette imputation ne sera probablement pas nécessaire si l'employeur confie à un fiduciaire la tâche d'administrer le régime de retraite pour son compte, car, dans un tel cas, des cotisations périodiques (explicites) seront généralement versées au fiduciaire en vue de financer les prestations de retraite finales.

La rémunération des salariés englobe la rémunération de toutes les personnes travaillant pour des entreprises résidant au Canada, qu'il s'agisse de citoyens, d'immigrants ou de travailleurs étrangers temporaires. Le personnel militaire canadien et les fonctionnaires canadiens travaillant à l'étranger sont également pris en compte, étant donné que les bases militaires, les ambassades et les consulats à l'étranger sont réputés faire partie du territoire du Canada⁶. Par contre, la rémunération des Canadiens qui sont des employés de sociétés situées à l'extérieur du territoire économique du Canada est exclue de la rémunération des salariés.

5.2.1.2 Excédent d'exploitation brut et revenu mixte brut

Le *SCN 2008* définit l'**excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut** comme étant « l'excédent ou le déficit résultant de la production, avant que ne soient pris en compte les intérêts, les loyers ou les dépenses analogues que l'entreprise doit payer sur les actifs financiers ou les actifs naturels qu'elle a empruntés ou loués, et les intérêts, les loyers ou les recettes analogues que l'entreprise doit recevoir sur les actifs financiers ou les actifs naturels dont elle est propriétaire » (p. 132).

L'entreprise en question peut être constituée en société ou non. Si elle est constituée en société, l'excédent (ou le déficit) est appelé **excédent d'exploitation brut**; sinon, il est appelé **revenu mixte brut**. Si l'on fait cette distinction, c'est parce que les entités constituées en société sont juridiquement distinctes de leurs propriétaires, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises non constituées en société. Il en ressort que, tandis que la rémunération versée par une société à ses salariés peut facilement être séparée de l'excédent d'exploitation de la société, il n'est pas possible de faire une distinction claire entre les deux pour une entreprise non constituée en société, dont les employés sont propriétaires. Dans ce cas, les propriétaires peuvent se verser, à même l'entreprise, une somme pouvant prendre la forme de salaires et traitements ou encore de dividendes, le choix du mode de prélèvement étant arbitraire.

Sous certains rapports, les concepts d'excédent d'exploitation brut et de revenu mixte brut sont similaires à celui de « bénéfice » tel qu'on l'utilise dans le langage courant. Cependant, ils en sont différents sous plusieurs aspects; notamment, l'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut n'incluent aucunement le revenu de placement (intérêts, dividendes) reçu ou versé par l'entreprise. De ce fait, l'idéal est de considérer qu'ils constituent le rendement du capital **utilisé** par l'entreprise, par opposition au rendement obtenu par les propriétaires de l'entreprise. Ce dernier concept, que l'on appelle le solde des revenus primaires, correspond à un élément subséquent de la séquence des comptes.

Il convient de noter que l'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut sont des soldes comptables, obtenus par recoupements, une fois que l'on a soustrait de la valeur brute ajoutée (c'est-à-dire du PIB) la rémunération des salariés et les impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations. Des explications plus complètes sont fournies au chapitre 4 à ce propos.

L'utilisation du terme « brut » pour désigner l'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut est attribuable au fait qu'il n'y a pas de déduction au titre du coût de remplacement du capital consommé dans le cadre du processus de production⁷. Les concepts correspondants exprimés en chiffres nets, qui comportent cette déduction, sont de meilleures mesures du rendement durable du capital utilisé par l'entreprise. Ce rendement est celui obtenu par les personnes assumant le risque relié à l'utilisation du capital à des fins de production.

Au niveau agrégé de l'ensemble de l'économie, l'excédent d'exploitation brut ne varie pas, peu importe si le capital appartient aux sociétés elles-mêmes ou à un autre secteur. Le capital peut être la propriété d'entités résidentes ou non-résidentes, et le capital fixe, y compris les terres et les ressources naturelles, peut être détenu en propriété, en location ou sous licence. Selon le concept d'excédent d'exploitation, le revenu du capital revient à l'utilisateur de ce dernier, non à son propriétaire. En outre, l'excédent d'exploitation ne varie pas non plus selon que l'on utilise des fonds propres ou des fonds empruntés pour financer le capital utilisé. Dans le compte d'affectation des revenus primaires, les flux de revenu de la propriété montrent la réaffectation du revenu tiré de la production par les utilisateurs du capital aux propriétaires ultimes du capital.

Dans les comptes des revenus et dépenses du Canada, le revenu mixte brut compte trois composantes importantes : le revenu agricole, le revenu non agricole excluant les loyers et le revenu de loyers.

Le revenu mixte brut agricole comprend le produit brut de la vente de produits agricoles par les agriculteurs non constitués en société, y compris, les sommes versées aux agriculteurs dans le cadre de programmes gouvernementaux, de même que la valeur imputée de la production agricole consommée par les ménages agricoles et la valeur des investissements dans les stocks détenus par l'exploitation agricole, moins les dépenses d'exploitation de cette dernière (saut l'amortissement).

Le revenu mixte non agricole excluant les loyers est constitué du revenu net que les propriétaires non constitués en société tirent de l'exploitation de leur propre entreprise dans toutes les industries sauf l'agriculture. Cela comprend le revenu mixte brut des experts-conseils privés non constitués en société, des comptables, des avocats, des médecins et d'autres professionnels indépendants.

Enfin, la portion loyers du revenu mixte brut des entreprises individuelles non agricoles comprend la totalité du revenu brut mixte de loyers des particuliers en leur qualité de propriétaires, y compris le revenu implicite produit par les particuliers qui habitent un logement dont ils sont propriétaires. Cette composante est prise en compte, car en comptabilité nationale, les ménages qui sont propriétaires du logement où ils vivent sont considérés comme étant propriétaire d'une entreprise non constituée en société produisant des services de logement qui sont consommés par les ménages dont font partie les propriétaires. L'imputation est effectuée en partie pour s'assurer que la mesure de la production ne varie pas en cas de déplacement entre l'occupation de logements par les propriétaires et la location de logements résidentiels.

L'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut présentent une plus forte volatilité cyclique que les autres éléments du tableau. En 2009, l'année donnée en exemple, ils ont représenté 37 % du PIB aux prix du marché. Un peu moins de la moitié est attribuable à la consommation de capital fixe; en chiffres nets, l'excédent d'exploitation et le revenu mixte ne représentaient que 20 % du PIB. Il est à noter que la consommation de capital fixe des administrations publiques générales et des unités du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est incluse dans l'excédent d'exploitation brut⁸.

5.2.1.3 Impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations

Dans le SCN 2008, on indique que les **impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations** correspondent « aux impôts à payer ou aux subventions à recevoir sur les biens et les services produits » ainsi qu'aux « autres impôts ou subventions sur la production, comme ceux à payer sur la main-d'œuvre, les équipements, les bâtiments ou les autres actifs utilisés dans la production » (p. 131).

Comme il est expliqué au chapitre 4, les impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations doivent être inclus dans le tableau du PIB en termes de revenus, car le PIB est mesuré aux prix du marché, ce qui rend compte de l'incidence directe de ces impôts et subventions. Si la mesure était fondée sur les prix de base, seuls les impôts moins les subventions sur la production seraient pris en compte.

5.2.2 Le produit intérieur brut en termes de dépenses aux prix du marché

L'autre tableau principal, qui fait état du PIB en termes de dépenses aux prix du marché, est présenté au tableau 5.2. Dans ce tableau, où l'on utilise de nouveau l'année 2009 à titre d'exemple, le PIB aux prix du marché est égal à la somme des dépenses de consommation finale, de la formation brute de capital fixe, des investissements en stocks, des exportations de biens et services, des importations de biens et services (sous forme de valeur négative) et de la divergence statistique. Le tableau comprend un agrégat additionnel, la **demande intérieure finale**, qui correspond à la somme des dépenses de consommation finale et de la formation brute de capital fixe. Cet agrégat révèle la vigueur des dépenses intérieures au sein de l'économie en excluant les investissements en stocks et les exportations de biens et services, sans soustraire les importations de biens et services.

Tableau 5.2
Produit intérieur brut, en termes de dépenses, 2009

Composantes du produit intérieur brut aux prix du marché	2009
	millions de dollars
Dépenses de consommation finale	1 246 307
Dépenses de consommation finale des ménages	878 202
Biens	394 542
Biens durables	109 741
Biens semi-durables	66 118
Biens non durables	218 683
Services	483 660
Dépenses de consommation finale des ISBLSM	22 968
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	345 137
Formation brute de capital fixe	350 517
Formation brute de capital fixe des entreprises	276 216
Bâtiments résidentiels	101 253
Ouvrages non résidentiels, machines et matériel	143 602
Ouvrages non résidentiels	76 308
Machines et matériel	67 294
Produits de propriété intellectuelle	31 361
Formation brute de capital fixe des ISBLSM	2 224
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	72 077
Investissements en stocks	-5 460
Dont : investissements des entreprises en stocks	-5 423
Non agricoles	-4 744
Agricoles	-679
Exportations de biens et services	445 692
Exportations de biens	367 211
Exportations de services	78 481
Moins : importations de biens et services	468 838
Importations de biens	373 985
Importations de services	94 853
Divergence statistique	-853
Produit intérieur brut aux prix du marché	1 567 365
Demande intérieure finale	1 596 824

Source: Statistique Canada, tableau 36-10-0104-01.

5.2.2.1 Dépenses de consommation finale

Les dépenses de consommation finale représentent d'une certaine manière le but ultime de l'économie telle qu'elle est dépeinte dans les comptes nationaux. Les autres composantes du PIB en termes de dépenses — la formation brute de capital fixe, les investissements en stocks et les exportations moins les importations — contribuent seulement de façon indirecte au bien être national. Cette composante mérite donc qu'on lui accorde une attention particulière.

Les dépenses de consommation finale comptent trois sous-composantes, comme l'indique le tableau 5.2, l'une ayant trait aux ménages, une autre, aux unités institutionnelles du secteur des ISBLSM et une troisième, aux administrations publiques. Le secteur des ménages est le seul secteur institutionnel qui consomme des biens et des services, mais les deux autres secteurs produisent ou achètent également des biens et des services de consommation destinés à la consommation des ménages. La ventilation présentée dans le tableau montre comment les dépenses de consommation finale sont engagées au sein des trois secteurs institutionnels⁹.

Les **dépenses de consommation finale des ménages** sont les dépenses engagées par les unités institutionnelles du secteur des ménages pour leur propre compte¹⁰. Cela comprend l'ensemble des biens et des services que les consommateurs achètent en temps normal pour combler leurs besoins et leurs envies : aliments, vêtements, transports, logement, etc. Dans le tableau, cet agrégat est subdivisé en quatre sous-agrégats correspondant aux principales catégories de produits : biens durables, biens semi-durables, biens non durables et services. Les comptes nationaux du Canada contiennent une somme importante de renseignements supplémentaires sur les dépenses de consommation finale des ménages par catégorie de produits selon la fonction; on utilise à cette fin une norme internationale, soit la Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)¹¹. En 2009, l'année pour laquelle des données sont présentées au tableau 5.2, les dépenses de consommation finale des

ménages représentaient 71 % de l'ensemble des dépenses de consommation finale, 56 % du PIB et 56 % de la demande intérieure finale; il s'agit donc à bien des égards de la plus importante composante du PIB en termes de dépenses.

À l'opposé, les **dépenses de consommation finale des ISBLSM** sont très limitées : elles représentaient seulement 2 % de l'ensemble des dépenses de consommation finale en 2009. Cette composante comprend les dépenses engagées par des institutions sans but lucratif pour le compte des ménages.

Les **dépenses de consommation finale des administrations publiques** représentaient 26 % des dépenses de consommation finale totales en 2009, soit 21 % du PIB. Tout comme les dépenses de consommation finale des ISBLSM, celles des administrations publiques sont engagées pour le compte des ménages.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques et celles des ISBLSM sont similaires en ce sens qu'elles englobent à la fois les **dépenses de consommation collective** (dépenses engagées par les administrations publiques et les ISBLSM pour le compte de la collectivité dans son ensemble) et les **dépenses de consommation individuelle** (dépenses des administrations publiques et des ISBLSM pour le compte de ménages donnés ou de groupes de ménages identifiables). Les premières comprennent, entre autres, les dépenses des administrations publiques ayant trait à la défense nationale, à l'exécution de la loi, à la justice et à la gestion publique. Elles englobent aussi les dépenses des partis politiques, des groupes de revendication, de certains organismes de bienfaisance et d'autres ISBLSM menant des activités qui doivent profiter à l'ensemble de la collectivité. Les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques et des ISBLSM sont au contraire engagées pour effectuer des transferts sociaux en nature. Il peut s'agir d'achats de biens et de services à des producteurs du marché par des unités du secteur des administrations publiques et de celui des ISBLSM, ces biens et services étant ensuite fournis à des ménages sans frais ou à des prix économiquement non significatifs. Pensons, par exemple, aux aliments distribués par l'entremise de banques d'alimentation à des ménages dans le besoin. Cela inclut aussi la production non marchande des administrations publiques et des ISBLSM pour le compte des ménages. Les dépenses des administrations publiques au titre de l'éducation et des soins de santé en constituent un bon exemple, de même que les dépenses des ISBLSM en vue d'offrir des services religieux ou des services reliés aux sports aux ménages participants.

Dans le tableau 5.2, les dépenses de consommation finale sont présentées selon le secteur qui engage les dépenses : ménages, ISBLSM ou administrations publiques. Dans cette présentation, toutes les dépenses de consommation des ménages sont des dépenses « individuelles », tandis que celles des ISBLSM et des administrations publiques sont subdivisées en dépenses « individuelles » et dépenses « collectives » (voir les descriptions du paragraphe précédent). Il existe une autre façon de présenter ces statistiques (il en sera question aussi plus loin dans le présent chapitre) : les dépenses de consommation finale sont alors comptabilisées, non selon le secteur qui les engage, mais selon le secteur qui en tire avantage. Conformément à cette présentation, les dépenses « individuelles » des ISBLSM et des administrations publiques sont enregistrées à titre de **dépenses de consommation finale individuelles effectives** du secteur des ménages, avec les dépenses des ménages eux-mêmes. Les autres dépenses des ISBLSM et des administrations publiques sont enregistrées comme **dépenses de consommation finale collectives effectives** des secteurs des ISBLSM et des administrations publiques.

5.2.2.2 Formation brute de capital fixe

Les dépenses de formation brute de capital fixe (aussi appelées les dépenses d'investissement en capital fixe) se distinguent des dépenses de consommation finale en raison du fait que les biens achetés qui entrent dans cette catégorie ont pour but de tirer des avantages réguliers d'une activité de production pendant une période de plus d'un an¹².

Comme on peut le voir au tableau 5.2, la formation brute de capital fixe peut être ventilée selon le secteur institutionnel qui engage les dépenses et selon le type de capital fixe. Dans ce contexte, le secteur des « entreprises » est une combinaison des secteurs des sociétés et des ménages correspondant à l'univers des entreprises constituées en société et des entreprises non constituées en société; il représente normalement la plus grande partie des dépenses entrant dans la catégorie de la formation brute de capital fixe¹³. Les administrations publiques engagent, elles aussi, une fraction importante de ces dépenses, alors que la fraction imputable au secteur des ISBLSM est habituellement très faible. Dans le cas du secteur des ménages, la formation brute de capital fixe a trait à la construction résidentielle aux fins d'occupation par le propriétaire et aux autres investissements des entreprises non constituées en société.

Comme on l'a mentionné précédemment, les propriétaires-occupants sont considérés comme étant des entreprises non constituées en société qui investissent dans le logement résidentiel et se louent à eux-mêmes leur logement. Le secteur des non-résidents tel qu'il est défini dans le SCN n'engage jamais de dépenses entrant dans la catégorie de la formation brute de capital fixe¹⁴.

Le tableau 5.2 mentionne quatre grandes catégories de formation brute de capital fixe¹⁵.

- les bâtiments résidentiels;
- les bâtiments non résidentiels;
- les machines et le matériel;
- les produits de propriété intellectuelle.

La catégorie des **bâtiments résidentiels** comprend la construction de résidences unifamiliales et multifamiliales neuves, les rénovations de résidences existantes et les coûts de transfert de propriété associés à l'achat et à la vente de résidences neuves et existantes. Les **dépenses de construction de bâtiments résidentiels neufs** sont estimées selon le concept des travaux mis en place, ce qui signifie que la valeur marchande totale d'une nouvelle maison est généralement comptabilisée pendant plusieurs trimestres comptables. La composante des **rénovations** comprend les dépenses liées à des travaux de rénovation importants, comme la pose d'une nouvelle toiture ou l'installation d'un nouveau système de chauffage; on exclut les travaux d'entretien normaux, comme la peinture et les réparations mineures (qui sont classés dans la catégorie des dépenses de consommation intermédiaire dans le processus de production relié au loyer imputé).

Enfin, les **coûts de transfert de propriété** englobent les commissions immobilières et les frais juridiques associés à l'achat ou à la vente de résidences.

Autre catégorie entrant dans la formation brute de capital fixe, les **bâtiments non résidentiels** comprennent les bâtiments non résidentiels (p. ex., usines, magasins, centres commerciaux, tours de bureaux, entrepôts, écoles et hôpitaux) et les ouvrages de génie (p. ex., réseaux électriques et réseaux de communications, barrages hydroélectriques, réacteurs nucléaires, pipelines, ports, voies ferrées, aéroports et autoroutes). Tout comme dans le cas des bâtiments résidentiels, la mesure des dépenses en construction de bâtiments non résidentiels repose sur le concept des travaux mis en place.

La mesure des investissements au titre des bâtiments résidentiels et des bâtiments non résidentiels n'inclut pas la valeur du terrain, celle-ci étant en général comprise implicitement dans le prix du marché des bâtiments¹⁶. La raison en est que le terrain est réputé constituer un actif non produit dans les comptes nationaux, de sorte que sa valeur ne contribue pas à la valeur marchande des investissements dans les bâtiments. Cependant, les activités visant à améliorer les terrains (ou à prévenir leur détérioration), par exemple le défrichage ou la construction de digues ou de systèmes d'irrigation, sont considérées comme étant des investissements en capital fixe et sont incluses dans la catégorie de la construction non résidentielle.

La catégorie des **machines et du matériel** englobe un large éventail de biens d'équipement. Les principales sous-catégories sont les suivantes : les machines et le matériel industriels; les ordinateurs et l'équipement périphérique d'ordinateurs; les communications et l'équipement audio et vidéo; les autres machines et matériel électriques et électroniques; les meubles, les installations et les ouvrages préfabriqués; les automobiles utilisées à des fins de production; les camions, les autobus et les autres véhicules automobiles; les aéronefs et autre matériel de transport.

Enfin, la catégorie des **produits de propriété intellectuelle** compte trois grandes sous-composantes : la prospection minière et l'évaluation; la recherche et développement; les logiciels. Les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales font également partie du SCN 2008, mais ne figurent pas dans le Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) pour le moment, en raison de limites touchant les données sources. De même, les bases de données sont aussi comprises dans la catégorie des produits de propriété intellectuelle, mais n'apparaissent pas dans les comptes du Canada, car elles ne sont pas considérées comme importantes au pays.

Le SCN 2008 reconnaît deux autres catégories de formation brute de capital fixe qui ne sont pas prises en considération au Canada en raison des limites des données sources.

La première est celle des **actifs cultivés**, par exemple les vergers ou les troupeaux de bovins. Les actifs productifs de ce type peuvent évidemment être utilisés pendant une longue période pour produire d'autres produits. Toutefois, ils ne sont pas incorporés pour le moment dans le SCCM. Ils sont plutôt considérés comme des investissements en stocks.

L'autre catégorie manquante est celle des **objets de valeur**.

«Les objets de valeur sont des biens durables coûteux qui ne se détériorent pas avec le temps et qui ne sont pas détruits dans la consommation ou dans la production; ils sont acquis principalement pour servir de réserve de valeur. Il s'agit essentiellement d'œuvres d'art, de pierres et de métaux précieux et de bijoux fabriqués à partir de ces derniers. Les objets de valeur sont détenus dans l'attente que, par rapport à ceux d'autres biens et services, leurs prix auront tendance à s'accroître avec le temps ou, au moins, à ne pas baisser. Même si les propriétaires d'objets de valeur peuvent tirer de la satisfaction de leur possession, ces objets ne s'épuisent pas comme le font les biens de consommation, y compris les biens durables.» (SCA 2008, p. 190)

À l'heure actuelle, on ne fait pas de distinction en ce qui touche les objets de valeur en tant que type de formation brute de capital fixe dans le SCCM, faute de données sources. Les objets de valeur sont plutôt compris de façon implicite dans les dépenses de consommation finale lorsque les ménages, les ISBLSM ou les administrations publiques en font l'acquisition. Certaines œuvres d'art et autres objets de valeur sont aussi compris implicitement dans la consommation intermédiaire des sociétés.

5.2.2.3 Investissements en stocks

La production d'une unité institutionnelle au cours d'une période comptable donnée comporte sa production totale de produits, non seulement ceux destinés à la vente durant la période en question, mais aussi ceux destinés à la vente au cours de périodes comptables subséquentes. Dans ce dernier cas, on parlera de production destinée aux stocks, ce qui est une autre forme de formation brute de capital.

Une unité institutionnelle peut accumuler des stocks durant une période comptable; elle peut aussi réduire ses stocks durant une telle période. Les **investissements en stocks** correspondent à l'ajout net (positif) ou au retrait net (négatif). Dans l'ensemble de l'économie, la variation des stocks correspond en réalité à l'écart entre la production agrégée plus les importations et la demande finale durant la période comptable.

Le *SCN 2008* comporte cinq catégories de stocks :

- les matières premières et les fournitures;
- les travaux en cours;
- les biens finis;
- les stocks militaires;
- les biens destinés à la revente.

La première catégorie, à savoir les **matières premières et les fournitures**, est composée de produits achetés par une entreprise en vue de leur consommation intermédiaire lors d'une période subséquente. Des produits très variés, par exemple des fournitures de bureau, des matières premières agricoles et industrielles, du carburant ou du matériel d'emballage, peuvent figurer dans cette catégorie. Toutefois, les actifs en ressources naturelles « dans le sol », par exemple les forêts et les minéraux, tout en étant considérés comme des actifs non financiers non produits dans les comptes de patrimoine, **ne sont pas** comptabilisés à titre de stocks.

Les stocks de **travaux en cours** correspondent à la production partiellement achevée par une entreprise au cours de la période comptable. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un navire ou d'un aéronef dont la construction n'est pas encore terminée. Toutefois, au Canada, les travaux de mise en place de bâtiments non terminés, par exemple des bâtiments résidentiels ou non résidentiels neufs, sont classés immédiatement dans la catégorie de la formation brute de capital fixe, et non dans celle des stocks de travaux en cours.

Les **biens finis** sont les biens produits par une entreprise qui sont achevés, mais qui n'ont pas encore été vendus à la fin de la période comptable.

Les **stocks militaires** sont des articles militaires à usage unique, comme des munitions, des missiles et des bombes, qui sont détenus en vue d'une utilisation éventuelle au cours de futurs exercices.

Enfin, les **biens destinés à la revente** sont des produits ayant été acquis par une société en vue de leur revente aux clients de cette dernière. Ce sont principalement les grossistes et les détaillants qui détiennent les stocks de biens destinés à la revente.

Au Canada, les statistiques compilées sur les stocks sont ventilées de la manière suivante¹⁷ :

- Investissements en stocks des entreprises
 - Stocks non agricoles
 - ▶ Stocks du secteur de la fabrication
 - ▶ Biens durables
 - ▶ Biens non durables
 - ▶ Commerce
 - ▶ Stocks du commerce de détail
 - ▶ Biens durables
 - ▶ Dont : véhicules automobiles
 - ▶ Biens non durables
 - ▶ Stocks du commerce de gros
 - ▶ Biens durables
 - ▶ Biens non durables
 - ▶ Stocks d'or non monétaire
 - ▶ Autres stocks non agricoles
 - Stocks agricoles
 - ▶ Stocks de céréales
 - ▶ Autres stocks détenus dans les fermes
 - ▶ Bétail
 - ▶ Autres cultures
 - ▶ Céréales en circuit commercial
- Investissements en stocks des ISBLSM
- Investissements en stocks des administrations publiques

Les stocks agricoles occupent une place de premier plan dans les comptes nationaux du Canada. Les stocks de céréales, notamment, peuvent être très volatils, tout dépendant des conditions météorologiques, sans compter la structure irrégulière des expéditions destinées à l'exportation. D'autres stocks détenus par les exploitations agricoles peuvent aussi fluctuer sensiblement, mais généralement dans une moindre mesure que les stocks de céréales.

Étant donné que la valeur des stocks détenus peut varier au fil du temps, il est plus ardu de mesurer les stocks aux fins des comptes nationaux. Les articles sont inscrits à l'inventaire aux prix du marché en vigueur; toutefois, lorsque ces articles sont retirés des stocks lors d'une période subséquente, le prix peut avoir changé, ce qui se traduit par un gain ou une perte en capital pour l'unité institutionnelle détenant les stocks. Ces gains et pertes de capital sont exclus du calcul de la valeur ajoutée brute et sont plutôt enregistrés dans le compte de réévaluation (voir le chapitre 6). Ainsi, pour calculer la valeur de la variation des stocks, on convertit d'abord les stocks en fonction d'une évaluation aux prix constants, puis on détermine le changement en prix constants, et on convertit ce changement en prix constants par rapport à l'évaluation aux prix du marché pour la période comptable.

Les variations des stocks sont considérées comme étant l'une des composantes les plus difficiles à mesurer dans les comptes nationaux. Contrairement à d'autres éléments des comptes des revenus et dépenses, les investissements en stocks ne font pas l'objet d'un rapprochement en bonne et due forme avec les estimations des variations des stocks dans les comptes des ressources et des emplois.

Les investissements en stocks, en tant que composante du PIB, peuvent parfois avoir une forte incidence sur la croissance de ce dernier. Par exemple, lorsque l'économie connaît un repli marqué et inattendu de la demande, les entreprises vont souvent produire plus de biens que le marché ne peut en absorber, ce qui fait grimper leurs stocks. Au cours des périodes subséquentes, les entreprises écouleront ces biens en diminuant leur production, ce qui réduira leurs stocks. De telles variations des stocks peuvent amplifier de façon marquée le cycle économique.

Certaines tendances peuvent aussi avoir des effets importants sur les investissements en stocks. En particulier, ces dernières années, les entreprises ont fait des progrès remarquables au chapitre de l'utilisation des technologies de l'information pour gérer plus efficacement leurs niveaux de stocks, le but étant de les maintenir le plus bas possible. Le contrôle des stocks entraîne des coûts importants, et les mesures prises pour réduire le niveau moyen des stocks ont permis de réaliser des économies substantielles dans certaines industries tout en réduisant également la volatilité des stocks.

5.2.2.4 Exportations de biens et de services

Le Canada est un pays commerçant, et les exportations de biens et de services représentent une part importante de son PIB. En 2009, cette part se chiffrait à 29 %. Les États-Unis demeurent, et de loin, la principale destination des exportations canadiennes. Cela dit, des biens et des services sont exportés vers des pays des quatre coins du monde, et des efforts ont été déployés au cours des dernières décennies afin que les entreprises canadiennes aient un meilleur accès aux marchés internationaux grâce à divers « accords de libre-échange ».

Le volume d'exportations est influencé par les cycles économiques à l'extérieur du Canada, et il varie en fonction des fluctuations du taux de change du dollar canadien, des prix des produits et d'autres prix.

Les statistiques sur les exportations de biens sont estimées à partir des données douanières recueillies par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ces statistiques sont très détaillées; elles sont ventilées à la fois par catégorie de produits et par pays de destination¹⁸. Parmi les catégories de produits les plus importantes, on trouve les produits énergétiques; les produits agricoles et de la pêche; les minerais métalliques et les minéraux non métalliques ainsi que les produits connexes; les produits industriels de base comme les produits chimiques et les produits en plastique; les produits forestiers et les matériaux de construction; les machines et le matériel industriels, électroniques et électriques; les véhicules automobiles et les pièces; les aéronefs et autres matériels et pièces de transport; les biens de consommation variés.

Si les données douanières constituent la source de cette information, l'assise conceptuelle servant à la mesure des exportations (et des importations) est constituée de l'ensemble des conventions élaborées aux fins des statistiques de la balance des paiements internationaux du Canada (dont il est question de façon plus approfondie au chapitre 8). Ces statistiques sont conformes au *SCN 2008* ainsi qu'au *Manuel de la balance des paiements*, sixième édition, du Fonds monétaire international. Les données douanières font l'objet d'un grand nombre de rajustements aux fins de la balance des paiements dans le but de corriger les problèmes relatifs à la couverture, à la période, à l'évaluation du transport intérieur, à d'autres aspects reliés à l'évaluation et à la résidence. Le chapitre 8 traite plus en détail de ces rajustements.

Les statistiques sur les exportations de services sont plus difficiles à estimer, car contrairement aux flux de biens, les flux transfrontaliers de services sont « invisibles ». De ce fait, les exportations de services ne peuvent en général être détectées par l'ASFC et doivent être mesurées à l'aide d'enquêtes ou par d'autres moyens.

Les services ont représenté 17 % des exportations en 2009. Cela comprend les voyages (hébergement, restauration et autres services aux visiteurs qui viennent au Canada), les transports (transport aérien, expéditions et camionnage), les services commerciaux (services financiers, notamment les services d'intermédiation financière mesurés indirectement, assurances, services juridiques, services de gestion, services d'informatique et de technologies de l'information, services de génie et autres services technologiques) et les services des administrations publiques (soit en grande partie des dépenses engagées au Canada par des administrations publiques étrangères et par leur personnel recruté à l'étranger ainsi que les frais généraux engagés dans le cadre de la gestion de l'aide officielle à d'autres pays).

L'économie mondiale est devenue de plus en plus intégrée au cours des dernières décennies, ce qui est attribuable en grande partie à des technologies des transports et des communications nouvelles et améliorées. Dans cet environnement en rapide évolution, il est devenu de plus en plus courant que les entreprises expédient des biens d'un pays à un autre afin que ceux-ci fassent l'objet d'une transformation supplémentaire; après quoi les biens sont réexpédiés au pays d'origine. Traditionnellement, ces exportations et importations de biens à des fins de transformation ont été mesurées en chiffres bruts, ce qui accroît l'ampleur à la fois des exportations et des importations et nécessite l'imputation d'opérations financières connexes, opérations qui, en réalité, n'ont pas lieu. Dans les cas où la propriété des biens expédiés, traités et réexpédiés ne change pas, la situation sera décrite de façon plus exacte si l'on considère qu'il y a eu prestation d'un service de transformation de biens plutôt que l'exportation et l'importation de deux biens, l'un avant la transformation et l'autre, après. Il est recommandé dans le *SCN 2008* que l'on passe de l'approche traditionnelle de traitement en chiffres bruts, où les biens sont expédiés, transformés et réexpédiés, à l'approche des biens destinés à la transformation qui vient d'être décrite, et le Canada envisage de suivre cette recommandation d'ici quelques années. Ce changement, une fois apporté, aura des répercussions importantes sur l'ampleur et l'interprétation des flux du commerce de marchandises et d'invisibles, sur les comptes des ressources et des emplois ainsi que sur les comptes financiers.

5.2.2.5 Importations de biens et de services

À titre de pays commerçant, le Canada importe des biens et des services tout comme il en exporte. Parfois, les importations l'emportent sur les exportations, ce qui suppose un déficit commercial; parfois aussi, les importations sont moins importantes que les exportations, ce qui est l'indication d'un excédent commercial.

Les importations sont intégrées implicitement dans les autres lignes du tableau 5.2 — dépenses de consommation finale, formation brute de capital fixe, investissements en stocks et exportations de biens et services. Par exemple, lorsqu'un ménage achète des aliments et des vêtements (dépenses de consommation finale) ou qu'une entreprise investit dans une nouvelle machine (formation brute de capital fixe), les produits en question peuvent avoir été importés au Canada. Dans le tableau 5.2, les importations sont soustraites afin que le total du tableau — produit intérieur brut aux prix du marché — corresponde uniquement à la valeur ajoutée brute canadienne.

Les importations de biens, tout comme les exportations de biens, sont enregistrées par l'ASFC à la frontière, de sorte qu'on peut en faire la totalisation de façon très détaillée, par catégorie de produits et par pays d'origine¹⁹. Elles sont ensuite ajustées sur la base de la balance des paiements, à peu près de la même manière que dans le cas des exportations. L'examen des types de produits importés montre que les machines et le matériel industriels, électroniques et électriques, les véhicules automobiles et les biens de consommation occupent une place plus importante. Tout comme c'était le cas pour les exportations, l'information fournie sur les importations de services est moins détaillée; cette information est ventilée selon les quatre mêmes catégories : services de voyage, services de transport, services commerciaux et services des administrations publiques générales.

5.3 Comptes courants et compte de capital des secteurs institutionnels canadiens

La présente section fournit des explications au sujet de la partie centrale de la séquence des comptes du *SCN 2008* décrite au chapitre 3, car les comptes en question sont diffusés au Canada. Des comptes distincts sont présentés pour chacun des six principaux secteurs : les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques et les non-résidents.

Les deux premiers comptes de la séquence complète, soit le compte de production et le compte de génération des revenus primaires, ne sont pas présentés par secteur au Canada pour le moment, mais ils le sont par industrie, comme l'indique le chapitre 4. Également, le compte du revenu d'entreprise, le compte d'affectation des autres revenus primaires, le compte de redistribution du revenu en nature et le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté n'ont pas encore été élaborés. Les estimations relatives aux éléments de ces six comptes seront diffusées ultérieurement.

Enfin, les quatre derniers comptes de la séquence, c'est-à-dire le compte d'opérations financières, le compte des autres changements de volume d'actifs, le compte de réévaluation et le compte de patrimoine, sont expliqués au chapitre 6 et ne sont pas abordés dans le présent chapitre.

Cette section porte donc essentiellement sur les quatre comptes suivants qui se situent au centre de la séquence des comptes : le compte d'affectation des revenus primaires, le compte de distribution secondaire du revenu, le compte d'utilisation du revenu disponible et le compte de capital. Ces quatre comptes sont combinés dans un même tableau pour chacun des six secteurs institutionnels.

L'examen de ces tableaux, dans les sous-sections qui suivent, révèle que les postes comportant la mention « payé à » dans un tableau correspondent exactement aux postes où l'on indique « reçu de » dans d'autres tableaux. À titre d'exemple, les intérêts payés par les sociétés non financières à des non-résidents dans le compte d'affectation des revenus primaires du secteur des sociétés non financières correspondent bien sûr aux intérêts que les non-résidents ont reçus de sociétés non financières dans le compte d'affectation des revenus primaires des non-résidents. De même, les transferts courants payés par les ménages aux administrations publiques sous forme d'impôt sur le revenu des particuliers qui figurent dans le compte de distribution secondaire du revenu du secteur des ménages correspondent exactement aux transferts courants que les administrations publiques ont reçus des ménages sous forme d'impôt sur le revenu des particuliers présentés dans le compte de distribution secondaire du revenu du secteur des administrations publiques.

5.3.1 Secteur des ménages

Le tableau 5.3 présente les quatre comptes examinés pour le secteur des ménages. Les 11 premières lignes du tableau forment le compte d'affectation des revenus primaires pour le secteur, le solde comptable étant le revenu primaire des ménages (c'est-à-dire le solde brut des revenus primaires des ménages lorsqu'on applique rigoureusement la terminologie du *SCN 2008*). Le compte de distribution secondaire du revenu occupe les 18 lignes suivantes, et le revenu disponible des ménages constitue le solde comptable. Le compte d'utilisation du revenu disponible correspond aux cinq lignes qui suivent, lesquelles indiquent l'épargne nette des ménages comme solde comptable. Enfin, le compte de capital est présenté dans les dernières lignes du tableau où le solde comptable correspond au prêt net ou à l'emprunt net.

Rappelons que le compte d'affectation des revenus primaires est axé sur les ménages en tant que bénéficiaires des revenus primaires. Le tableau montre que, en 2009, les ménages ont reçu un peu plus de 1 billion de dollars, surtout sous forme de rémunération des salariés. Bien que la plus grande partie de la rémunération des salariés ait été versée par des entités résidentes, plus de 1 milliard de dollars ont été versés par des unités institutionnelles non résidentes. Le revenu mixte — dont la composante la plus importante était le revenu de loyers (ce qui comprend les loyers imputés sur les logements occupés par le propriétaire) — représentait 13 % des revenus primaires des ménages. Les revenus de la propriété reçus se sont chiffrés à 152 milliards de dollars et ceux payés (le seul « emploi » que l'on trouve dans le compte), à 56 milliards de dollars. Le revenu de la propriété reçu comprend les intérêts et dividendes reçus par les ménages et versés principalement par les banques, les autres sociétés et les administrations publiques, tandis que le revenu de la propriété « payé » comprend les intérêts hypothécaires, les intérêts sur carte de crédit et les autres intérêts versés au titre de prêts consentis aux ménages, surtout par les banques, les autres sociétés et les administrations publiques.

Tableau 5.3
Comptes courants et compte de capital, ménages, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Rémunération des salariés	810 556
Payée aux résidents par des entités résidentes	809 195
Payée aux résidents par des entités non résidentes	1 361
Plus : revenu mixte net	140 702
Non agricole	61 254
Agricole	3 084
Revenu de location des ménages	76 364
Plus : revenu net de la propriété	96 547
Revenu de la propriété reçu	152 106
Moins : revenu de la propriété payé	55 559
Égale : revenu primaire des ménages	1 047 805
Revenu primaire des ménages	1 047 805
Plus : transferts courants reçus	218 275
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	3 668
Des sociétés	58 697
Des administrations publiques	153 753
Prestations d'assurance emploi	18 822
Prestations de sécurité sociale	47 877
Autres prestations	87 054
Des non-résidents	2 157
Moins : transferts courants payés	385 266
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	13 291
Aux sociétés	96 754
Aux administrations publiques	270 642
Impôt sur le revenu des particuliers	184 925
Autres transferts courants	85 717
Dont : cotisations à la sécurité sociale	75 390
Aux non-résidents	4 579
Égale : revenu disponible des ménages	880 814
Revenu disponible des ménages	880 814
Moins : dépenses de consommation finale des ménages	878 202
Plus : variation des droits à pension	38 057
Égale : épargne nette des ménages	40 669
Taux d'épargne des ménages (pourcentage)	4,6
Épargne nette des ménages	40 669
Plus : consommation de capital fixe au coût de remplacement	46 479
Plus : transferts nets de capitaux reçus	-961
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	-1 281
Des sociétés	0
Des administrations publiques	324
Des non-résidents	-4
Égale : épargne brute et transferts de capitaux	86 187
Moins : acquisitions de capital non financier	123 226
Capital fixe	123 571
Nouveau capital	111 840
Capital existant	11 731
Stocks	-345
Égale : prêt net ou emprunt net	-37 039

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0112-01.

Le paiement de salaires et traitements par un employeur à un employé est un type d'opération qui est partiellement **réorienté** dans le SCN. Dans le monde réel, il y a généralement deux opérations exécutées : la première est le versement des salaires et traitements directement par l'employeur à l'employé et la seconde, le paiement par l'employeur aux administrations publiques des impôts sur le revenu des particuliers payables à l'égard des salaires et traitements en question. Cette dernière opération correspond aux impôts que l'employeur est tenu par la loi de retenir et de verser. Toutefois, dans le SCN, cette opération est réorientée vers le secteur des ménages, de sorte qu'elle est traitée comme si l'employeur avait versé le montant total — les salaires et traitements, et les impôts — à l'employé, et que ce dernier avait ensuite payé les impôts aux administrations publiques. Cette réorientation donne

un aperçu des opérations exécutées qui est plus utile sur le plan économique, étant donné que, ultimement, c'est l'employé, et non l'employeur, qui doit payer les impôts sur le revenu exigibles.

On procède aussi à une réorientation des opérations dans le cas des réserves d'actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance vie et les fonds de pension. Ces réserves sont considérées comme étant la propriété des assurés et des détenteurs d'actifs de pension. Dans les comptes nationaux, le revenu de la propriété tiré de ces réserves d'actifs est réputé être versé aux ménages, puis être reversé sous forme de primes d'assurance ou de suppléments de cotisation de pension, alors que dans la réalité ce revenu de la propriété est conservé par les administrateurs des sociétés d'assurances et des fonds de pension. Par conséquent, le montant de ce revenu de la propriété réorienté est inclus dans l'épargne des ménages, mais pas dans celle des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

Le compte de distribution secondaire du revenu montre la façon dont le revenu primaire des ménages est transformé en revenu disponible des ménages. Les transferts courants reçus par les ménages (218 milliards de dollars en 2009) sont ajoutés, et les transferts courants payés (385 milliards de dollars) sont soustraits. Un montant relativement peu élevé de transferts provient des ISBLSM et des non-résidents, mais la plus grande partie est versée par les administrations publiques, ce qui inclut les prestations d'assurance emploi, les prestations de la Sécurité de la vieillesse, les prestations d'aide sociale et différents autres transferts des administrations fédérale, provinciales et locales aux ménages. Les transferts courants payés aux autres secteurs comprennent principalement 185 milliards de dollars versés au titre des impôts sur le revenu des particuliers et 75 milliards de dollars à titre de cotisations aux régimes d'assurance sociale ainsi que d'autres transferts courants payés aux administrations publiques, aux ISBLSM et aux non-résidents.

Le compte d'utilisation du revenu disponible fait état de dépenses finales des ménages de 878 milliards de dollars qui sont déduites du revenu disponible des ménages de 881 milliards de dollars, plus un ajustement pour droits à pension de 38 milliards de dollars, ce qui porte le solde comptable, soit l'épargne nette des ménages, à 41 milliards de dollars et donne un taux d'épargne de 4,6 %. Le taux d'épargne est simplement l'épargne nette exprimée sous forme de pourcentage du revenu disponible.

Enfin, dans le compte de capital, l'épargne nette des ménages, à titre de « ressource », est majorée de 46 milliards de dollars au titre de la consommation de capital fixe (au coût de remplacement), et l'on prend aussi en compte les transferts nets de capitaux se chiffrant à -1 milliard de dollars, ce qui porte les « ressources » totales à 86 milliards de dollars. Les « emplois » se composent des acquisitions de capital non financier de 123 milliards de dollars, dont la plus grande partie est constituée d'investissements en construction résidentielle, en rénovations de résidences et en coûts de transfert associés à la vente de biens immobiliers existants, ce qui se solde par un emprunt net du secteur s'établissant à 37 milliards de dollars.

5.3.2 Secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages

Les comptes du secteur des ISBLSM pour l'année 2009, utilisée comme exemple, sont présentés au tableau 5.4. Comme c'est le cas pour le secteur des ménages et les autres secteurs qui seront examinés plus loin, ce tableau présente le compte d'affectation des revenus primaires, le compte de distribution secondaire du revenu, le compte d'utilisation du revenu disponible et le compte de capital.

Tableau 5.4

Comptes courants et compte de capital, institutions sans but lucratif au service des ménages, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Revenu net de la propriété	1 092
Revenu de la propriété reçu	2 468
Moins : revenu de la propriété payé	1 376
Égale : revenu primaire des ISBLSM	1 092
Revenu primaire des ISBLSM	1 092
Plus : transferts courants reçus	32 775
Des ménages	13 291
Des sociétés	1 993
Des administrations publiques	17 163
Des non-résidents	328
Moins : transferts courants payés	9 384
Aux ménages	3 668
Aux sociétés	0
Aux administrations publiques	3 359
Aux non-résidents	2 357
Égale : revenu disponible des ISBLSM	24 483
Revenu disponible des ISBLSM	24 483
Moins : dépenses de consommation finale nettes des ISBLSM	22 968
Égale : épargne nette des ISBLSM	1 515
Épargne nette des ISBLSM	1 515
Plus : consommation de capital fixe au coût de remplacement	860
Plus : transferts nets de capitaux reçus	1 781
Des ménages	1 281
Des sociétés	0
Des administrations publiques	500
Des non-résidents	0
Égale : épargne brute et transferts de capital	4 156
Moins : acquisitions de capital non financier	2 240
Capital fixe	2 224
Nouveau capital	2 224
Capital existant	0
Stocks	16
Égale : prêt net ou emprunt net	1 916

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0115-01.

En 2009, le revenu net de la propriété constituait la totalité du revenu primaire des ISBLSM, étant donné que ces dernières n'avaient pas reçu d'autres formes de revenu primaire (rémunération des salariés, excédent d'exploitation brut, revenu mixte brut et impôts moins les subventions sur la production et les importations).

Pour l'année présentée dans le tableau, le revenu disponible du secteur des ISBLSM a été de beaucoup supérieur à son revenu primaire, car le secteur a bénéficié de transferts courants nets positifs à la fois du secteur des ménages (par exemple, les cotisations à des partis politiques) et du secteur des administrations publiques (sous forme par exemple de subventions accordées par les administrations publiques à des organismes de bienfaisance). Le secteur des entreprises a aussi fourni des transferts nets plus modestes au secteur. Par contre, le secteur des non-résidents a bénéficié de transferts nets plus qu'il n'en a versé. Cela est attribuable au fait que certaines ISBLSM cherchent précisément à fournir une aide à des non-résidents qui en ont besoin à l'étranger (comme la Croix-Rouge internationale et Médecins Sans Frontières Canada).

En 2009, l'épargne nette des ISBLSM a été positive, car les dépenses de consommation finale du secteur ont été inférieures à son revenu disponible dans une proportion de 6 %. (Il faut rappeler que les dépenses de consommation finale du secteur sont engagées pour le compte du secteur des ménages et contribuent à la consommation réelle de ce dernier.) L'épargne nette du secteur des ISBLSM a souvent oscillé entre valeurs positives et négatives au fil du temps.

L'épargne brute estimative du secteur était positive, se chiffrant à 2 375 millions de dollars, du fait que la consommation de capital fixe au coût de remplacement a été de 860 millions et l'épargne nette, de 1 515 millions de dollars. Le secteur a aussi reçu des transferts nets de capitaux de 1 281 millions de dollars du secteur des ménages (ces transferts peuvent, par exemple, comprendre les dons à des fonds constitués en vue de construire de nouvelles églises ou des installations récréatives) et de 500 millions du secteur des administrations publiques, de sorte que l'épargne brute et les transferts de capital ont totalisé 4 156 millions de dollars.

Les acquisitions de capital non financier par le secteur des ISBLSM se sont établies à 2 240 millions de dollars en 2009, dont 2 224 millions de dollars consacrés aux investissements en nouveau capital et 16 millions de dollars aux investissements en stocks. Ce montant a été inférieur à l'épargne brute et aux transferts de capital, ce qui se traduit pour le secteur par un « prêt net » de 1 916 millions de dollars.

5.3.3 Secteur des sociétés non financières

Les comptes courants et le compte de capital du secteur des sociétés non financières ont la même structure que ceux des secteurs des ménages et des ISBLSM que nous venons d'examiner, mais les éléments les plus importants de ces comptes sont très différents. Notamment, l'excédent d'exploitation net fait partie des composantes du revenu primaire (il est absent des secteurs autres que ceux des sociétés), tandis que la rémunération des salariés est évidemment absente; les flux de revenu de la propriété sont beaucoup plus élevés, et les transferts courants, payés ou reçus, sont nettement moins importants, exception faite des paiements au titre des impôts sur le revenu des sociétés. Les statistiques pour 2009 sont présentées au tableau 5.5.

Tableau 5.5
Comptes courants et compte de capital, sociétés non financières, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Excédent d'exploitation net	155 702
Plus : revenu net de la propriété	-101 344
Revenu de la propriété reçu	44 557
Intérêts reçus des résidents	14 533
Intérêts reçus des non-résidents	2 243
Dividendes reçus des résidents	19 647
Dividendes reçus des non-résidents	8 134
Autres revenus	0
Moins : revenu de la propriété payé	145 901
Intérêts payés aux résidents	30 830
Intérêts payés aux non-résidents	19 620
Dividendes payés aux résidents	53 733
Dividendes payés aux non-résidents	23 639
Bénéfices remis par les entreprises publiques aux administrations publiques	3 133
Autres paiements	14 946
Égale : revenu primaire	54 358
Revenu primaire	54 358
Plus : transferts courants reçus	892
Des ménages	0
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0
Des sociétés financières aux sociétés non financières	0
Des non-résidents	892
Moins : transferts courants payés	39 881
Aux ménages	0
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	1 235
Aux sociétés financières par des sociétés non financières	0
Aux administrations publiques	38 235
Dont : impôts sur le revenu (impôt sur le revenu des sociétés)	38 235
Aux non-résidents	411
Égale : revenu disponible	15 369
Revenu disponible	15 369
Égale : épargne nette	15 369
Épargne nette	15 369
Plus : consommation de capital fixe au coût de remplacement	154 894
Plus : transferts nets de capitaux reçus	3 189
Des ménages	0
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0
par les sociétés financières de sociétés non financières	0
Des administrations publiques	3 664
Des non-résidents	-475
Égale : épargne brute et transferts de capital	173 452
Moins : acquisitions de capital	137 760
Capital fixe	145 095
Nouveau capital	155 230
Capital existant	-10 135
Stocks	-7 335
Égale : prêt net ou emprunt net	35 692

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0116-01.

Le principal élément qui détermine le revenu primaire du secteur des sociétés non financières est l'excédent d'exploitation net, auquel on ajoute le revenu de la propriété reçu et on soustrait le revenu de la propriété payé. En général, le revenu de la propriété versé par les sociétés aux autres secteurs est beaucoup plus élevé que celui qu'elles reçoivent des autres secteurs. Des intérêts et des dividendes sont reçus des résidents et, dans une moindre mesure, des non-résidents. Les paiements effectués par les sociétés non financières à titre de revenu de la propriété prennent différentes formes : intérêts bancaires et obligataires, dividendes, bénéfices remis par les entreprises publiques aux administrations publiques et autres formes de paiements. En 2009, le solde des revenus primaires du secteur a été de 54 milliards de dollars, étant donné que le secteur a enregistré un excédent d'exploitation net de 156 milliards de dollars et un revenu net de la propriété de -101 milliards de dollars.

Dans le compte de distribution secondaire du revenu, les transferts courants reçus des autres secteurs sont habituellement relativement modestes (892 millions de dollars seulement en 2009), et les impôts versés aux administrations publiques constituent la plus grande partie des transferts courants versés aux autres secteurs. Les seuls autres transferts courants sont payés aux ISBLSM, sous forme de dons de bienfaisance (1 235 millions de dollars), et aux non-résidents (411 millions). Le revenu disponible du secteur s'est élevé à 15 milliards de dollars en 2009, comparativement à un revenu primaire de 54 milliards de dollars, la plus grande partie de l'écart ayant trait aux impôts versés aux administrations publiques.

La consommation de capital fixe figurant au compte de capital était importante comparativement aux autres secteurs : elle s'élevait à 155 milliards de dollars en 2009. La raison en est que ce sont les sociétés non financières qui détiennent la plus grande partie du stock de capital au Canada. Les transferts nets de capitaux reçus par le secteur ont totalisé 3 189 millions de dollars. Étant donné que le secteur n'engage pas de dépenses de consommation finale, l'épargne brute et les transferts de capitaux ont été de 173 milliards de dollars.

En 2009, dans le compte de capital, les acquisitions de nouveau capital fixe se sont élevées à 155 milliards de dollars et les acquisitions nettes de capital fixe existant à -10 milliards de dollars (ce qui signifie que les sociétés non financières ont enregistré, en chiffres nets, des ventes de 10 milliards de dollars d'actifs fixes existants à d'autres secteurs). Les investissements en stocks se sont établis à -7 milliards de dollars. Cela se traduit par des acquisitions de capital de 138 milliards de dollars qui, après soustraction de l'épargne brute et des transferts de capital, donne une situation de prêt net de 36 milliards de dollars pour le secteur.

5.3.4 Secteur des sociétés financières

La principale composante du revenu primaire du secteur des sociétés financières est l'excédent d'exploitation net (voir le tableau 5.6). Le revenu net de la propriété est habituellement peu élevé; il correspond à l'écart entre le revenu de la propriété reçu et celui payé, qui sont l'un et l'autre très élevés, si l'on considère le rôle d'intermédiation financière que remplit le secteur. Le volume relativement élevé de ces flux de revenu de la propriété reflète la nature des activités auxquelles prennent part les sociétés financières : emprunter des fonds à des taux d'intérêt relativement bas, puis prêter ces fonds à un taux de rendement plus élevé.

Tableau 5.6
Comptes courants et compte de capital, sociétés financières, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Excédent d'exploitation net	17 878
Plus : revenu net de la propriété	-4 466
Revenu de la propriété reçu	184 433
Intérêts reçus des résidents	109 036
Intérêts reçus des non-résidents	6 642
Dividendes reçus des résidents	62 668
Dividendes reçus des non-résidents	6 087
Autres revenus	0
Moins : revenu de la propriété payé	188 899
Intérêts payés aux résidents	98 587
Intérêts payés aux non-résidents	10 482
Dividendes payés aux résidents	73 574
Dividendes payés aux non-résidents	3 247
Bénéfices remis par les entreprises publiques aux administrations publiques	3 009
Autres paiements	0
Égale : revenu primaire	13 412
Revenu primaire	13 412
Plus : transferts courants reçus	97 010
Des ménages	96 754
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0
Des sociétés non financières aux sociétés non financières	0
Des non-résidents	256
Moins : transferts courants payés	75 125
Aux ménages	58 697
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	758
Aux sociétés non financières	0
Aux administrations publiques	15 084
Dont : impôts sur le revenu (impôt sur le revenu des sociétés)	15 084
Aux non-résidents	586
Égale : revenu disponible	35 297
Revenu disponible	35 297
Moins : variation des droits à pension	38 057
Égale : épargne nette	-2 760
Épargne nette	-2 760
Plus : consommation de capital fixe au coût de remplacement	16 861
Plus : transferts nets de capitaux reçus	-77
Des ménages	0
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0
par les sociétés financières de sociétés non financières	0
Des administrations publiques	-77
Des non-résidents	0
Égale : épargne brute et transferts de capital	14 024
Moins : acquisitions de capital	9 810
Capital fixe	7 553
Nouveau capital	9 146
Capital existant	-1 593
Stocks	2 257
Égale : prêt net ou emprunt net	4 214

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0116-01.

Au total, le revenu d'exploitation net a été de 18 milliards de dollars, le revenu primaire, de 13 milliards et le revenu disponible, de 35 milliard de dollars. La consommation de capital fixe a été estimée à 17 milliards de dollars, tandis que les transferts nets de capitaux reçus ont été négatifs et très peu élevés. Les acquisitions de nouveau capital fixe ont atteint 9 milliards de dollars, et le secteur s'est dessaisi d'un capital existant d'une valeur de 2 milliards de dollars. Une fois tout cela pris en compte, le secteur a affiché une situation de prêt net de 4 milliards de dollars par rapport aux autres secteurs.

5.3.5 Secteur des administrations publiques

Le secteur des administrations publiques est très différent des autres secteurs. Comme on peut le voir au tableau 5.7, son revenu primaire provient principalement des impôts sur la production, les produits et les importations (moins les subventions), ce qui a totalisé 172 milliards de dollars en 2009. Le revenu net de la propriété du secteur a été négatif (-17 milliards de dollars), du fait du montant élevé des intérêts sur la dette publique payés par certaines administrations publiques canadiennes.

Tableau 5.7
Comptes courants et compte de capital, administrations publiques, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Impôts sur la production, les produits et les importations (excluant les subventions)	171 868
Impôts sur les produits et les importations	112 629
Moins : subventions sur les produits et les importations	10 413
Impôts sur la production	75 340
Moins : subventions sur la production	5 688
Plus : revenu net de la propriété	-17 368
Revenu de la propriété reçu	40 553
Moins : revenu de la propriété payé (incluant les intérêts sur la dette)	57 921
Égale : revenu primaire des administrations publiques	154 500
Revenu primaire des administrations publiques	154 500
Plus : transferts courants reçus	332 739
Des ménages	270 642
Impôt sur le revenu des particuliers	184 925
Autres transferts courants des ménages	85 717
Dont : cotisations aux régimes d'assurance sociale	75 390
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	3 359
Des sociétés	53 319
Des non-résidents	5 419
Retenues fiscales	4 998
Autres transferts courants des non-résidents	421
Moins : transferts courants payés	175 517
Aux ménages	153 753
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	17 163
Aux non-résidents	4 601
Égale : revenu disponible des administrations publiques	311 722
Revenu disponible des administrations publiques	311 722
Moins : dépenses de consommation finale nettes des administrations publiques	345 137
Égale : épargne nette des administrations publiques	-33 415
Épargne nette des administrations publiques	-33 415
Plus : consommation de capital fixe	49 195
Plus : transferts nets de capitaux reçus	-4 748
Des ménages	-324
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	-500
Des sociétés	-3 587
Des non-résidents	-337
Égale : épargne brute et transferts de capital des administrations publiques	11 032
Moins : acquisitions de capital non financier des administrations publiques	72 021
Capital fixe	72 074
Nouveau capital	72 077
Capital existant	-3
Stocks	-53
Égale : prêt net ou emprunt net	-60 989

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0118-01.

Les transferts courants reçus par les administrations publiques ont été de 333 milliards de dollars en 2009; ils prenaient surtout la forme d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que de cotisations aux régimes d'assurance sociale. Ces transferts apportent une contribution positive au revenu disponible du secteur des administrations publiques et une contribution égale, mais négative au revenu disponible du secteur des ménages et du secteur des sociétés. Les transferts courants versés par les administrations publiques en 2009 ont été de 154 milliards de dollars pour les ménages (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, assistance sociale,

etc.), de 17 milliards de dollars pour les ISBLSM et de 5 milliards de dollars pour les non-résidents (surtout sous forme d'aide officielle au développement). Toujours en 2009, le revenu disponible des administrations publiques s'est établi à 312 milliards de dollars, ce qui est à peu près le double de leur revenu primaire. Il est à noter qu'il existe également différents transferts intergouvernementaux importants en matière de santé, d'éducation, d'assistance sociale, de péréquation, etc., mais que ces transferts s'annulent mutuellement lorsque les données portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, comme c'est le cas ici.

Dans le compte d'utilisation du revenu disponible, les dépenses de consommation finale nettes des administrations publiques, allouées à la fois à la consommation individuelle et à la consommation collective, sont très importantes. En 2009, elles se sont élevées à 345 milliards de dollars, ce qui signifie que l'épargne nette du secteur des administrations publiques a été de -33 milliards de dollars. La consommation de capital fixe par les administrations publiques s'est établie à 49 milliards de dollars, ce qui donne un montant estimatif d'épargne brute de 16 milliards de dollars. Les transferts nets de capitaux reçus par les administrations publiques ont été de -5 milliards de dollars, ce qui donne une épargne nette et des transferts nets de capitaux combinés de 11 milliards de dollars. Étant donné que les acquisitions de nouveau capital par les administrations publiques se sont chiffrées à 72 milliards de dollars en 2009, le secteur a été en situation d'emprunt net de 61 milliards de dollars par rapport aux autres secteurs au cours de cette même année. L'un des principaux facteurs expliquant cette situation est que l'année 2009, celle choisie à titre d'exemple, correspond à une période de récession, et que certaines grandes administrations publiques canadiennes ont adopté des politiques de stimulation financière qui comportaient des projets d'infrastructure et de travaux publics.

5.3.6 Secteur des non-résidents

Le revenu primaire du secteur des non-résidents (tableau 5.8) compte trois composantes. Il faut garder à l'esprit que ce secteur est défini du point de vue des non-résidents, ce qui signifie que les importations sont des « ressources » et les exportations, des « emplois ».

La première composante est la balance extérieure des biens et services, toujours du point de vue des non-résidents (importations moins exportations), qui affichait un excédent de 23 milliards de dollars en 2009. Il s'agit du revenu net reçu par les non-résidents découlant des importations canadiennes de produits, moins les ventes canadiennes sous forme d'exportations.

La deuxième composante, le revenu net de la propriété, correspond au revenu de la propriété (intérêts et dividendes) reçu par les non-résidents et provenant d'unités institutionnelles résidant au Canada, après déduction du revenu de la propriété versé par les non-résidents aux Canadiens. En 2009, le revenu de la propriété versé par les Canadiens aux non-résidents a été de 65 milliards de dollars, et celui versé par les non-résidents aux Canadiens, de 39 milliards de dollars. Le revenu net de la propriété positif des non-résidents en 2009 est en partie attribuable au fait que le passif du Canada par rapport au reste du monde était supérieur à son actif à l'étranger cette année-là. Comme le montrent la position extérieure globale et les comptes du bilan national (dont il est question aux chapitres 8 et 6, respectivement), le secteur des non-résidents détenait des actifs de 2 214 milliards de dollars au Canada à la fin de 2009, tandis que les actifs des Canadiens à l'étranger étaient de seulement 2 010 milliards de dollars.

La troisième, et la plus petite, des composantes du revenu primaire du secteur des non-résidents est la rémunération nette des salariés. En 2009, la rémunération des personnes travaillant au Canada sans y résider a totalisé 3 milliards de dollars, contre 1 milliard de dollars pour les Canadiens travaillant à l'étranger sans y résider.

Tableau 5.8
Comptes courants et compte de capital, non-résidents, 2009

Composantes des comptes courants et du compte de capital	2009
	millions de dollars
Solde des échanges extérieurs de biens et de services	23 146
Ventes de biens (importations)	373 985
Ventes de services (importations)	94 853
Moins : achats de biens (exportations)	367 211
Moins : achats de services (exportations)	78 481
Plus : revenu net de la propriété	25 539
Revenu de la propriété reçu	64 902
Intérêts en provenance des sociétés	30 102
Intérêts en provenance des sociétés non financières	19 620
Intérêts en provenance des sociétés financières	10 482
Intérêts en provenance des autres secteurs	7 914
Dividendes en provenance des Canadiens	26 886
Dividendes en provenance des sociétés non financières	23 639
Dividendes en provenance des sociétés financières	3 247
Moins : revenu de la propriété payé	39 363
Intérêts payés aux sociétés	8 885
Intérêts payés aux sociétés non financières	2 243
Intérêts payés aux sociétés financières	6 642
Intérêts payés aux autres secteurs	4 795
Dividendes payés aux Canadiens	25 683
Dividendes payés aux sociétés non financières	8 134
Dividendes payés aux sociétés financières	6 087
Dividendes payés aux autres secteurs	11 462
Plus : rémunération nette des salariés	1 517
Rémunération des salariés, non-résidents travaillant au Canada	2 878
Moins : rémunération des salariés, Canadiens travaillant à l'étranger	1 361
Égale : revenu primaire des non-résidents	50 202
Revenu primaire des non-résidents	50 202
Plus : transferts courants reçus	12 534
Moins : transferts courants payés	9 052
Égale : revenu disponible des non-résidents	53 684
Revenu disponible des non-résidents	53 684
Égale : épargne nette des non-résidents	53 684
Plus : bénéfices nets réinvestis d'investissements directs	-7 494
Égale : excédent (-) ou déficit (+) du compte courant	46 190
Épargne nette des non-résidents	53 684
Plus : transferts nets de capitaux reçus	816
Des ménages	4
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0
Des sociétés	475
Des administrations publiques	337
Égale : épargne brute et transferts de capital	54 500
Moins : acquisitions de capital fixe des non-résidents	0
Égale : prêt net	54 500

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0121-01.

Le revenu disponible du secteur des non-résidents est égal à la somme de son revenu primaire et des transferts courants reçus du Canada, après déduction des transferts courants payés par le secteur aux Canadiens. Ces flux de transferts entre les cinq secteurs résidents et le secteur des non-résidents ont été examinés dans les sections précédentes. En résumé, les non-résidents reçoivent des transferts de fonds personnels des ménages canadiens, des prestations de pension des fonds de pension canadiens et des transferts des ISBLSM et des administrations publiques au titre de l'aide à l'étranger. Les non-résidents versent aussi des fonds personnels et des prestations de pension à des ménages canadiens.

Dans le cas du secteur des non-résidents, l'épargne nette est identique au revenu disponible, puisque, selon les concepts du SCN 2008, ce secteur n'engage pas de dépenses de consommation finale. Le revenu disponible, tout comme l'épargne nette, a été de 54 milliards de dollars en 2009.

La consommation de capital fixe du secteur des non-résidents est toujours nulle, car, en conformité avec les concepts du *SCN 2008*, les non-résidents ne peuvent détenir des actifs non financiers au Canada. Les transferts de capitaux entre le secteur des non-résidents et les cinq secteurs résidents sont habituellement très limités, comme il en a été question dans les sections précédentes. Ainsi, l'épargne brute et les transferts de capitaux des non-résidents ont été de 55 milliards de dollars en 2009, et cela correspond au prêt net du secteur.

5.3.7 Ensemble de l'économie

Le tableau 5.9 présente un résumé des totaux clés des tableaux 5.3 à tableau 5.8 relativement aux six secteurs de l'économie. Plusieurs observations sont à mentionner.

D'abord, le revenu primaire total des six secteurs est égal au revenu disponible total. Cela tient au fait que les transferts courants qui rendent compte de l'écart entre le revenu primaire et le revenu disponible finissent par s'annuler mutuellement (pour chaque dollar de transfert reçu par un secteur, il y a un dollar de transfert correspondant payé par un autre secteur). Les secteurs ayant reçu des transferts nets en 2009 sont ceux des ISBLSM, des sociétés financières, des administrations publiques et des non-résidents, tandis que les deux autres secteurs ont eu un revenu disponible inférieur à leur revenu primaire.

Tableau 5.9
Comptes courants et compte de capital, sommaire, ensemble des secteurs, 2009

Secteur ou agrégat	Revenu primaire	Revenu disponible	Épargne brute et transferts de capital	Acquisitions de capital non financier	Prêt net (+) ou emprunt net (-)
millions de dollars					
Ménages	1 047 805	880 814	86 187	123 226	-37 039
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1 092	24 483	4 156	2 240	1916
Sociétés non financières	54 358	15 369	173 452	137 760	35 692
Sociétés financières	13 412	35 297	14 024	9 810	4 214
Administrations publiques	154 500	311 722	11032	72 021	-60 989
Non-résidents	50 202	53 684	54 500	0	54 500
Divergence statistique	1 706	...	1 706
Total	1 321 369	1 321 369	345 057	345 057	0
Revenu national brut	1 271 167
Revenu national disponible brut	...	1 267 685
Épargne nationale brute	290 557
Investissement national brut	345 057	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada.

Un autre fait qui ressort du tableau 5.9 est que le total de l'épargne brute et des transferts de capital est égal aux acquisitions de capital non financier. Cependant, cette égalité se vérifie uniquement si la divergence statistique est totalement prise en compte à titre de source d'épargne. Cette divergence statistique, soit la différence totale entre le PIB en termes de revenus et le PIB en termes de dépenses, représente une source d'épargne brute qui a été mesurée, mais qui n'a pu être répartie par secteur.

On peut exprimer la chose en reprenant l'équation (5.6) et en réarrangeant les termes de la façon suivante :

(5.7)

Formation brute de capital fixe + investissement en stocks = Rémunération des salariés + impôts moins subventions sur la production, les produits et les importations + excédent d'exploitation brut + revenu mixte brut + (importations – exportations) – dépenses de consommation finale + 2×divergence statistique

La partie gauche de l'équation comprend les acquisitions de capital non financier, et la partie droite, l'épargne brute des ménages, des ISBLSM, des administrations publiques, des sociétés et des non-résidents; les transferts courants, les transferts de capital et le revenu de la propriété sont consolidés.

Le tableau 5.9 montre aussi que la situation de prêt net ou d'emprunt net pour l'ensemble des secteurs, en tenant compte de la divergence statistique, est égale à zéro. En effet, pour tout prêt, un montant d'emprunt égal doit nécessairement exister.

Les quatre dernières lignes du tableau 5.9 présentent les totaux bruts nationaux agrégés pour les cinq secteurs résidents. Le revenu national brut est égal à la somme des revenus primaires de ces secteurs. Le revenu national disponible brut, qui était un peu moins élevé que le revenu national brut en 2009, est la somme des revenus disponibles des secteurs résidents. L'épargne nationale brute est la somme de l'épargne brute de chacun de ces mêmes secteurs. Enfin, l'investissement national brut, soit encore une fois le total pour les cinq secteurs résidents, est plus élevé que l'épargne nationale brute. L'écart entre l'investissement et l'épargne est égal aux emprunts du Canada à des non-résidents, ce qui correspond en d'autres termes à la situation de prêt net du secteur des non-résidents.

5.4 Comptes des revenus et dépenses provinciaux et territoriaux

Les comptes des revenus et dépenses du Canada ne sont pas uniquement produits à l'échelle nationale. Ils sont aussi diffusés annuellement pour chaque province et territoire. En fait, les estimations nationales sont subdivisées en 14 composantes infrarégionales, soit les 10 provinces, les 3 territoires et une dernière composante appelée « Extérieur du Canada », qui englobe les ambassades et les bases militaires canadiennes (« enclaves territoriales ») à l'étranger²⁰.

Les estimations provinciales et territoriales sont diffusées environ 11 mois après l'année de référence. Elles sont révisées lors des années subséquentes en fonction de nouvelles données sources et en vue d'assurer la cohérence avec les estimations nationales, qui sont diffusées pour leur part quelque 60 jours après la fin de l'année de référence et qui sont elles aussi révisées au cours des périodes subséquentes. Le délai de diffusion est plus long pour les estimations provinciales et territoriales préliminaires que pour les estimations nationales préliminaires, ce qui s'explique en partie par le fait que ces dernières reposent sur des enquêtes et des données administratives mensuelles et trimestrielles, tandis que les estimations provinciales et territoriales sont fondées davantage sur des enquêtes ou des données administratives annuelles, dont le délai de diffusion est plus long.

Les tableaux du PIB en termes de revenus et du PIB en termes de dépenses aux prix du marché pour les provinces et les territoires sont similaires aux tableaux 5.1 et tableaux 5.2, qui portent sur l'ensemble du Canada. La seule différence est l'ajout des exportations et importations entre provinces et territoires dans le second tableau (de concert avec les exportations et importations internationales). Les soldes comptables de ces tableaux, à savoir l'excédent d'exploitation brut et le revenu mixte brut, peuvent être calculés à partir des statistiques sur les établissements, comme le démontre le chapitre 4.

Si le PIB en termes de revenus et le PIB en termes de dépenses sont estimés pour les provinces et les territoires, il n'est toutefois pas possible de produire la totalité de la séquence des comptes à leur échelle, en raison des difficultés à la fois conceptuelles et pratiques découlant de l'existence de sociétés, d'ISBLSM et d'administrations publiques multiprovinciales. La grande majorité des sociétés, des ISBLSM et des administrations publiques résident dans une seule province, mais ce n'est pas le cas pour certaines, qui sont très importantes. Dans le cas des sociétés, on peut mentionner par exemple les grandes banques à charte et sociétés d'assurances, les grands détaillants ainsi que les sociétés de transport menant des activités dans l'ensemble du pays²¹. Parmi les ISBLSM, il s'agira, par exemple, de certains organismes de bienfaisance nationaux. Enfin, pour ce qui est des administrations publiques, il y a bien évidemment l'administration fédérale.

Une unité institutionnelle productrice (par exemple une société) peut avoir de nombreux établissements, dont certains résideront dans une province ou un territoire donné et d'autres, dans une autre province ou un autre territoire. La production et la génération de revenu primaire peuvent être associées à des établissements donnés, mais ce n'est pas le cas d'autres types d'opérations, par exemple le revenu de la propriété et les transferts.

Une société, une ISBLSM ou une administration publique aura aussi un siège social ou une administration centrale, situé dans une province ou un territoire, mais il ne serait pas raisonnable d'imputer la totalité du revenu de la propriété, des transferts courants, des flux financiers et des actifs et passifs de l'ensemble de l'unité institutionnelle uniquement à la province ou au territoire en question. Cela dit, toute autre affectation du revenu de la propriété, des transferts courants, des flux financiers et des actifs et passifs aux provinces et aux territoires sera arbitraire²².

Le problème est donc que, en raison de l'existence d'unités institutionnelles multiprovinciales, il est difficile d'imputer à une province ou à un territoire d'origine et de destination le revenu de la propriété, les transferts courants ou encore les opérations relatives aux actifs et passifs financiers. En l'absence de toute imputation régionale arbitraire, on ne peut déterminer une ventilation provinciale et territoriale du revenu primaire, du revenu disponible, de l'épargne, des emprunts ou prêts nets ou de la valeur nette pour les sociétés, les ISBLSM et l'administration fédérale. Le fait est tout simplement que certaines unités institutionnelles ont une envergure nationale et n'ont pas de région de résidence bien définie²³.

Les ménages font exception à cet égard. Pour ces unités institutionnelles, la province ou le territoire de résidence est toujours bien déterminé. Cela signifie qu'il est possible d'estimer la séquence complète des comptes provinciaux et territoriaux pour le secteur des ménages, même si ce n'est pas le cas pour les autres secteurs avec lesquels les ménages interagissent. Les comptes courants du secteur des ménages sont présentés au tableau 36-10-0224-01.

Statistique Canada a aussi diffusé des ventilations provinciales et territoriales pour l'administration fédérale canadienne, en dépit des problèmes mentionnés précédemment. Ces ventilations sont fondées sur des imputations arbitraires des composantes de l'administration fédérale, on doit donc considérer qu'elles sont fournies plus à titre indicatif qu'en tant que données définitives ou faisant autorité. Par exemple, les intérêts sur la dette publique fédérale sont répartis entre les provinces et les territoires par habitant, mais on pourrait opter pour d'autres méthodes de répartition raisonnables, par exemple par ménage ou par dollar de PIB provincial et territorial.

5.5 Comptes des dépenses finales aux prix constants

Les comptes des revenus et dépenses ont été examinés jusqu'ici en fonction des estimations **aux prix courants**. Dans le cas des comptes du PIB en termes de dépenses, ces estimations changent d'une période à l'autre parce que les prix et les volumes connexes sont tous deux susceptibles de changer. Par exemple, si les dépenses des ménages en chemises pour hommes augmentent de 5 % entre 2008 et 2009, le changement sera en partie attribuable à la hausse ou à la baisse du prix des chemises, et en autre partie, au fait que les ménages achètent davantage, ou moins, de chemises. Pour tirer des connaissances utiles de l'analyse de la situation, les estimations entrant dans le PIB en termes de dépenses aux prix courants sont décomposées en éléments de prix et de volume distincts. On procède ainsi avec les estimations provinciales et territoriales ainsi qu'avec les estimations nationales.

La décomposition du PIB en termes de dépenses en éléments de prix et de volume repose sur le fait que la plupart des composantes des dépenses finales, dont il a été question à la section 5.2.2, comprennent des produits vendus et achetés sur des marchés concurrentiels à des prix observables. Pour la plupart des catégories de produits faisant l'objet de dépenses, il est possible de produire une série chronologique d'indices de prix montrant le changement moyen des prix des produits de la catégorie au fil du temps. À titre d'exemple, c'est exactement ce que fait l'Indice des prix à la consommation pour différentes catégories de produits de consommation. Les estimations aux prix courants pour une série chronologique de dépenses donnée (par exemple, les dépenses des ménages en chemises pour hommes) peuvent ensuite être divisées par la série chronologique d'indices de prix correspondante — une méthode que l'on appelle la **déflation** — pour déterminer la série chronologique d'indices de volume, ou « réelle », qui en résulte. Enfin, les indices de prix et les indices de volume résultants pour l'ensemble des catégories de dépenses qui entrent dans le PIB en termes de dépenses peuvent être agrégés, aboutissant à une décomposition prix-volume pour le PIB et ses principales composantes.

Au Canada, l'agrégation des divers indices de prix et de volume qui entrent dans le PIB en termes de dépenses est effectuée au moyen d'une formule bien connue, la formule de calcul d'indices en chaîne de Fisher, conformément aux recommandations formulées dans le *SCN 2008*²⁴. Ce processus d'agrégation est expliqué au chapitre 7 du présent volume. D'autres estimations en termes de prix et de volume au moyen de la formule de Laspeyres fondée sur le concept de panier fixe sont également disponibles, à la fois à l'échelle nationale et pour chaque province et territoire.

Toutefois, dans le cas du PIB en termes de revenus, il n'y a pas de décomposition de ce genre pour la plupart des estimations, car ces dernières ne se prêtent pas facilement à une interprétation en tant que produits d'éléments de prix et de volumes distincts mesurables. L'exemple le plus évident est peut-être celui de l'excédent d'exploitation brut et du revenu mixte brut, qui constituent des soldes comptables. Mais c'est aussi le cas de la rémunération des salariés et des impôts moins les subventions sur la production, les produits et les importations, qui sont les deux autres composantes importantes du PIB en termes de revenus. On pourrait faire valoir que la rémunération des

salariés est en réalité le produit des prix et du volume de la « main-d'œuvre » utilisée, de sorte qu'elle devrait aussi être décomposée de façon similaire. Cependant, les services de main-d'œuvre sont loin d'être homogènes, et les « prix » que les employeurs paient en contrepartie de ces services sont généralement complexes et comportent plusieurs dimensions, de sorte que l'on n'essaie pas à l'heure actuelle d'effectuer une telle décomposition²⁵. Pour ce qui est du revenu de la propriété reçu et payé ou des transferts courants et des transferts de capital constatés dans la séquence des comptes, il n'y a pas de « produit » sous-jacent auquel associer des prix ou des volumes. Par conséquent, les estimations du revenu national brut et net, du revenu national disponible et de l'épargne nationale brute ne sont pas non plus décomposées en éléments de prix et de volume.

Il y a cependant quelques autres mesures du revenu « réel » disponibles dans le Système canadien des comptes macroéconomiques : le **revenu intérieur brut (RIB) réel**, le **revenu national brut (RNB) réel** et le **revenu personnel disponible (RPD) réel**²⁶. Le premier mesure le pouvoir d'achat associé au revenu total généré par la production intérieure. Ce pouvoir d'achat peut varier d'une période à une autre lorsque survient un changement dans les **termes de l'échange**, c'est-à-dire lorsque les prix des exportations augmentent ou diminuent par rapport aux prix des importations. Dans le *SCN 2008*, on définit l'**excédent ou le déficit commercial résultant de modifications des termes de l'échange** comme étant l'écart entre le RIB réel et le PIB réel²⁷. Le revenu national brut réel diffère du RIB réel en ce qu'il comprend le revenu primaire réel à recevoir des non-résidents, après déduction du revenu primaire réel payable aux non-résidents. Enfin, le revenu personnel disponible réel est égal au revenu disponible du secteur des ménages, déflaté au moyen de l'indice de prix des dépenses de consommation finale des ménages.

5.6 Les comptes des revenus et dépenses comparativement aux tableaux des ressources et des emplois

Les comptes des revenus et dépenses sont à la fois similaires et étroitement rattachés aux tableaux des ressources et des emplois qui sont décrits au chapitre 4. Les uns et les autres portent sur le produit intérieur brut agrégé et ses principales composantes mentionnées dans l'identité fondamentale des comptes nationaux. Les deux ensembles de comptes sont entièrement intégrés entre eux, sur le plan à la fois des concepts utilisés et des estimations statistiques qu'ils renferment, et chacun se prête à des utilisations particulières.

L'un des avantages importants des comptes des revenus et dépenses par rapport aux tableaux des ressources et des emplois est leur actualité, puisqu'ils sont diffusés chaque trimestre dans les 60 jours suivant le trimestre de référence. À titre comparatif, les tableaux des ressources et des emplois sont diffusés annuellement dans les 35 mois environ suivant l'année de référence. Cet avantage est toutefois contrebalancé par le fait qu'une telle actualité des données va de pair avec des estimations initiales des comptes des revenus et dépenses qui sont moins exactes et qui doivent être révisées au cours des périodes subséquentes, à mesure que de nouvelles données sources sont offertes. L'autre désavantage important est que les comptes des revenus et dépenses sont beaucoup moins détaillés que les tableaux des ressources et des emplois.

Un autre aspect clé des comptes des revenus et dépenses est qu'ils sont axés sur des unités institutionnelles : ménages, ISBLSM, sociétés, administrations publiques et non-résidents. Ils définissent le flux des revenus primaires et des dépenses, des revenus de la propriété, des transferts, de l'épargne et des investissements au sein de ces secteurs institutionnels, et ils précisent les types de comportements économiques dont font preuve ces derniers. Pour leur part, les tableaux des ressources et des emplois sont fondés principalement sur les établissements plutôt que sur les unités institutionnelles, et ils mettent l'accent sur les rapports de production à l'échelon des industries.

Les deux ensembles de comptes comportent des décompositions prix-volume pour les différentes séries de dépenses qu'ils contiennent, et ils ont recours à la formule d'indices en chaîne de Fisher pour l'agrégation des indices de prix et de volume.

5.7 Utilisation des comptes des revenus et dépenses

En raison de leur relative actualité et de leur portée exhaustive, sans oublier le fait qu'ils rendent compte des comportements économiques des secteurs institutionnels, les comptes des revenus et dépenses occupent une place centrale dans le cadre de la plupart des analyses macroéconomiques menées au Canada.

Ils fournissent une base de séries chronologiques qui est utilisée par les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances pour suivre et analyser la situation économique, formuler des politiques budgétaires et élaborer des prévisions régulières des tendances économiques futures. Les différents types de programmes fiscaux et de programmes de dépenses dont ces administrations publiques ont la responsabilité peuvent être mis en correspondance, au moyen de modèles de régression statistique et d'autres techniques, avec les principaux facteurs économiques qui les sous-tendent, bon nombre de ces derniers étant reflétés dans les comptes. Par exemple, les recettes des administrations publiques provenant des impôts sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée sont étroitement associées au revenu primaire des ménages et aux dépenses de consommation finale des ménages en biens et en services tels que mesurés dans les comptes. Les cycles économiques, que les administrations publiques s'efforcent habituellement de modérer en ajustant leurs politiques en matière de fiscalité et de dépenses, sont sans équivoque et peuvent être analysés au moyen des estimations des comptes nationaux concernant les investissements des entreprises, l'accumulation de stocks et les dépenses des ménages en biens durables. De fait, l'origine des comptes nationaux, qui datent des années 1940, est étroitement associée au modèle des cycles économiques axé sur la demande agrégée que l'on attribue à John Maynard Keynes²⁸.

La Banque du Canada utilise pour sa part les comptes des revenus et dépenses à titre de cadre pour analyser l'incidence de la politique monétaire à l'échelle macroéconomique. La décomposition prix-volume de la demande agrégée que l'on trouve dans les comptes est particulièrement utile à cet égard, car la Banque suit avec attention le PIB nominal et le PIB réel de même que la mesure agrégée de l'inflation que fournissent les comptes et la ventilation de cette mesure pour les différentes composantes de la demande agrégée.

Les comptes constituent un cadre idéal à des fins d'analyse économique mondiale par les grandes institutions internationales, plus précisément la Commission européenne (CE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies et la Banque mondiale. En énonçant une norme commune pour la compilation de statistiques économiques, le SCN 2008 permet à ces institutions de recueillir et de regrouper les estimations des comptes nationaux de tous leurs pays membres, puis de les agréger de différentes façons. Par exemple, la CE compile des estimations du PIB et de ses composantes pour les 28 États membres de l'Union européenne; elle utilise ces statistiques à différentes fins budgétaires. L'OCDE combine les estimations des comptes nationaux de ses 34 pays membres afin d'estimer le PIB pour la région non contiguë que forment ses membres. Sa base de données où sont conservées les statistiques des comptes nationaux de ses pays membres est d'une grande utilité pour les types d'analyses qu'effectue l'organisme. Pour leur part, le FMI, les Nations Unies et la Banque mondiale utilisent les comptes nationaux pour compiler des estimations périodiques du PIB mondial. De plus, ces cinq institutions internationales utilisent les statistiques des comptes nationaux de leurs pays membres comme assise pour produire tout un éventail d'études analytiques et de prévisions ainsi que pour évaluer leurs pays membres.

Également, les comptes des revenus et dépenses sont utilisés dans le contexte de différentes formules de paiement à l'échelle internationale et nationale. Les institutions internationales vont généralement déterminer la contribution annuelle de leurs membres en partie d'après leur PIB. Au Canada, certaines formules d'établissement des transferts fédéraux aux provinces, notamment le Programme de péréquation et la formule de financement des territoires, reposent en partie sur les composantes du PIB en termes de revenus et de dépenses. Ainsi que cela est indiqué au chapitre 4, la formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée repose sur des estimations des comptes nationaux, ce qui comprend entre autres des statistiques tirées des comptes des revenus et dépenses.

Au Canada, les économistes des secteurs privé et public utilisent les comptes des revenus et dépenses à des fins de modélisation économique et d'analyses connexes. Les estimations sont utiles notamment dans le cadre d'études portant sur des propositions en matière de politiques économiques (comme l'incidence de différentes mesures de réduction des impôts), sur des événements importants (par exemple, les répercussions qu'aurait la tenue des Jeux olympiques au Canada) et sur des « chocs » de natures variées (entre autres l'incidence d'une baisse soudaine et marquée des cours internationaux du pétrole brut ou encore d'une catastrophe naturelle d'origine météorologique). À cet égard, les comptes se sont révélés être particulièrement utiles pour certains analystes en raison du fait qu'ils émanent à l'origine de cadres comptables types adoptés par les entreprises et les administrations publiques, et qu'ils demeurent étroitement liés à ces cadres. En raison de leur structure uniforme, ils peuvent aussi servir pour effectuer des comparaisons interprovinciales.

Pour terminer, il faut également tenir compte du fait que, tout comme les tableaux des ressources et des emplois, les comptes des revenus et dépenses permettent de procéder, à l'intérieur de Statistique Canada, à de précieuses vérifications de la qualité et de la cohérence des statistiques, fondées sur des données d'enquête et des données administratives, dont l'organisme a la responsabilité. Dans le cadre de la compilation des estimations des revenus et dépenses à l'échelle nationale chaque trimestre ainsi que des comptes des revenus et dépenses provinciaux et territoriaux chaque année, les analystes de Statistique Canada observent souvent des contradictions ou des incohérences apparentes dans les données sources sur lesquelles reposent les comptes. Ils assurent alors un suivi et s'efforcent de résoudre ces situations, ce qui donne lieu à des améliorations, non seulement des estimations des comptes nationaux proprement dites, mais également des données d'enquête et des données administratives sous-jacentes.

Notes pour le chapitre 5

1. Les estimations du PIB canadien par catégorie de revenus et de dépenses en conformité avec le *SCN 2008* sont disponibles à compter de 1981. Bien que les comptes remontent à 1926, il y a eu un certain nombre de révisions historiques au cours desquelles différents concepts ont été adoptés, ce qui a entraîné une première rupture dans les séries en 1947, puis une deuxième en 1961, la rupture la plus récente remontant à 1981. Les utilisateurs peuvent toujours avoir accès à certaines des estimations les plus anciennes, mais celles-ci doivent être utilisées avec prudence, car elles n'ont pas été calculées selon les mêmes méthodes et les mêmes concepts que ceux en vigueur depuis 1981. Le chapitre 2 fournit des renseignements sur les révisions historiques.

2. Les estimations établies pour chaque trimestre sont révisées lorsque celles des trimestres subséquents de la même année sont publiées. Des révisions annuelles sont généralement effectuées rétrospectivement sur trois ou quatre années et sont diffusées avec les estimations du premier trimestre. À l'occasion, Statistique Canada révisera le PIB fondé sur les comptes des revenus et dépenses sur un horizon de plus de quatre ans, de manière à y intégrer des changements d'ordre conceptuel ou méthodologique. Les changements de ce genre sont annoncés longtemps avant leur diffusion. Les révisions statistiques intègrent les renseignements les plus récents, notamment les résultats des enquêtes trimestrielles et annuelles, les statistiques fiscales, les comptes publics, les recensements et les résultats de l'étalonnage annuel selon les comptes d'entrées sorties.

3. Par exemple, aux États-Unis, l'estimation du PIB en termes de dépenses est réputée être exacte, et la divergence statistique est imputée entièrement au PIB en termes de revenus.

4. La rémunération des salariés ne comprend pas le revenu des travailleurs indépendants, par exemple les experts-conseils, les avocats, les dentistes, les agriculteurs et les propriétaires actifs d'entreprises individuelles. Ce revenu entre dans l'excédent d'exploitation brut si les personnes en question sont constituées en société, ou dans le revenu mixte brut si elles ne le sont pas.

5. Le tableau 36-10-0114-01 contient des estimations trimestrielles de la rémunération des salariés par province et territoire à partir de 1981 jusqu'à aujourd'hui. Le tableau 36-10-0205-01 présente des estimations mensuelles de la rémunération des salariés par industrie de 1997 à aujourd'hui.

6. Les résidents d'autres pays recrutés localement qui travaillent sur des bases militaires ou dans des ambassades ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération des salariés du Canada.

7. Le concept de consommation de capital fixe du *SCN 2008* correspond aux profils de dépréciation normaux. En revanche, dans les comptes financiers audités des sociétés, la consommation de capital fixe peut être constatée plus rapidement ou moins rapidement, pour des raisons d'ordre fiscal ou pour d'autres raisons.

8. La production du secteur des administrations publiques et de celui des ISBLSM est en grande partie non marchande et de ce fait, est imputée en fonction du coût. L'imputation prend en compte une provision pour l'utilisation de capital fixe, mais, suivant la convention du *SCN 2008*, on n'inclut aucun montant à titre de rendement en contrepartie du risque relié à l'affectation de capital au processus de production.

9. Le secteur des sociétés et celui des non-résidents tels qu'ils sont définis dans le SCN n'engagent jamais de dépenses servant à appuyer directement la consommation des ménages (contrairement aux secteurs des ISBLSM et des administrations publiques). La consommation intermédiaire constitue la totalité de la consommation des sociétés.

10. En principe, les dépenses de consommation finale des ménages comprennent aussi la valeur imputée des opérations de troc à des fins de consommation et celle des biens (mais non des services) produits et consommés par un ménage. De telles valeurs, considérées par ailleurs comme étant négligeables au Canada, sont beaucoup plus difficiles à mesurer que les opérations liées à consommation monétaires marchandes.

11. Voir le tableau 36-10-0124-01 et le chapitre 3 se rapportant à la COICOP.

12. Certaines catégories de dépenses de consommation finale vont également produire des avantages réguliers s'échelonnant sur une période supérieure à un an, mais on considère que les dépenses à l'origine de ces avantages sont associées à la consommation plutôt qu'à la production, et qu'il ne s'agit donc pas de formation brute de capital fixe. Les achats d'automobiles neuves, de meubles et de gros appareils électroménagers en sont des exemples. Les dépenses au titre de logements neufs sont réputées constituer un cas particulier, étant donné que la durée normale

des avantages qui en découlent est très longue (en général 50 ans ou plus), et elles ne sont pas traitées de la même manière que les dépenses au titre d'autres biens de consommation durables. En concordance avec le *SCN 2008*, dans le Système canadien des comptes macroéconomiques, on considère qu'il s'agit d'une forme de formation brute de capital fixe plutôt que de dépenses de consommation finale.

13. On ne trouve pas une telle définition d'un « secteur des entreprises » dans le *SCN 2008*.

14. Lorsqu'une unité non résidente effectue un investissement au Canada, une unité résidant au Canada est réputée avoir été créée afin d'effectuer l'investissement en question, et l'unité non résidente est réputée détenir les actions de l'unité résidant au Canada qui fait l'investissement.

15. Le tableau 36-10-0108-01 présente une ventilation détaillée de la formation brute de capital fixe.

16. Cela soulève peu de problèmes dans la pratique lorsque l'investissement est mesuré au prix coûtant, car on peut tout simplement ne pas tenir compte de la part du coût correspondant au terrain. Toutefois, il est plus problématique de ne pas tenir compte de cet élément dans le cas de la valeur d'un bâtiment résidentiel neuf, puisque l'évaluation repose généralement sur les prix du marché, qui incluent la valeur du terrain. Dans ce cas, la valeur implicite du terrain fait l'objet d'une estimation, et le montant en question est déduit du prix du marché.

17. Voir le tableau 36-10-0109-01.

18. Voir le tableau 12-10-0134-01.

19. Les statistiques sur les importations sont présentées au tableau 12-10-0134-01 de même que celles sur les exportations.

20. Le PIB provincial et territorial en termes de revenus et le PIB provincial et territorial en termes de dépenses sont présentés respectivement dans les tableaux 36-10-0221-01 et 36-10-0222-01.

21. On observe une situation similaire dans le contexte des comptes nationaux en ce qui a trait aux sociétés multinationales. Toutefois, les lois canadiennes régissant l'impôt des sociétés exigent que les sociétés menant des activités au Canada produisent des états financiers et des bilans bien définis pour leurs activités à l'intérieur des frontières canadiennes, même si ces sociétés ont à l'étranger des activités étroitement liées. Il n'y a pas d'exigence comparable dans le cas des sociétés multiprovinciales.

22. Par exemple, on pourrait imputer les actifs et le revenu de la propriété d'une société selon l'endroit où se trouvent ses employés ou ses actifs non financiers, ou encore selon l'endroit où la société réalise son chiffre d'affaires.

23. On indique dans le *SCN 2008* que ces difficultés pourraient être résolues en créant une « région » supplémentaire dans les comptes au titre des opérations de l'administration publique centrale et, peut-être aussi, de certaines grandes sociétés : « Par conséquent, une solution raisonnable consiste à introduire une sorte de « quasi-région » nationale, non affectée en tant que telle aux différentes régions et traitée comme une extra-région. Cette « quasi-région » nationale peut inclure les sièges sociaux des entreprises dont les établissements sont implantés dans les régions et affectés à ces dernières. » (*SCN 2008*, p. 414.) Cette approche n'a pas été adoptée au Canada.

24. Voir le chapitre 15 du *SCN 2008*.

25. D'ailleurs, le *SCN 2008* ne recommande pas de procéder à ce genre de décomposition.

26. Voir le tableau 36-10-0105-01.

27. *SCN 2008*, p. 329.

28. L'ouvrage de Keynes intitulé *The General Theory of Employment, Interest and Money* a été publié en 1936. L'auteur y soutient que la production « à court terme » (définie comme une période variable, habituellement de quelques années seulement) est influencée davantage par la demande agrégée que par la capacité d'approvisionnement agrégée. Il fait valoir que, lors des récessions (périodes où la production diminue et où le pessimisme économique s'installe), les États devraient intervenir pour soutenir la demande agrégée. Des renseignements sur l'histoire des comptes nationaux sont présentés au chapitre 2.

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 6 Comptes financiers et du patrimoine

Objet du présent chapitre

Ce chapitre explique les comptes des flux financiers, les comptes des autres changements d'actifs et les comptes du bilan national du point de vue de leur structure interne, de leur lien avec le reste du Système canadien des comptes macroéconomiques et de la façon dont ils sont mis au service de l'interprétation des faits économiques. Ce sont des comptes qui constatent les opérations et les autres variations liées à l'accumulation d'actifs et qui présentent l'ampleur des stocks de la comptabilité nationale.

Le présent chapitre est lié aux chapitres 10, 11, 12 et 13 du *SCN 2008*.

6.1 Introduction

6.1.1 Comptes des flux financiers

6.1.1.1 Concepts et structure fondamentaux

Les **comptes des flux financiers**¹ sont à la fois la contrepartie financière et le prolongement des comptes des revenus et dépenses dont nous avons parlé au chapitre 5. Ils font état des opérations nettes sur actifs et passifs financiers selon les instruments (dépôts, prêts bancaires, obligations, etc.; les catégories d'instruments financiers sont traitées à la section 6.5) pour chacun des secteurs institutionnels de l'économie, et ils insistent particulièrement sur les opérations des institutions financières. Le but est de constater l'activité financière dans l'économie. Les opérations financières qui sous-tendent l'activité économique dans les divers secteurs institutionnels sont ainsi décrites, y compris l'activité d'intermédiation financière correspondante, c'est-à-dire le mouvement des fonds passant par les institutions financières. Enfin, les comptes permettent l'analyse de l'activité financière par instrument ou segment de marché.

Le Canada compte parmi les quelques pays qui produisent une série complète de comptes des flux financiers en combinant le compte de capital et les comptes financiers du *SCN 2008*. Comme nous l'avons évoqué dans des chapitres antérieurs, la structure d'ensemble consiste en des comptes sectoriels intégrés portant sur les flux de revenu, les transferts, les dépenses, l'épargne, l'investissement, les prêts et emprunts et les bilans respectifs en matière d'actifs non financiers et d'actifs et passifs financiers. Les comptes des flux financiers sont une composante importante de l'ordre des comptes d'opérations des secteurs.

6.1.1.2 Aspects fondamentaux des opérations financières

Une augmentation des actifs financiers d'une unité institutionnelle est toujours compensée par une diminution des actifs ou une hausse des passifs d'une autre unité institutionnelle. Les opérations enregistrées dans les comptes des flux financiers peuvent traduire le financement de dépenses courantes ou de capital — consommation courante, formation de capital nouveau, opérations sur actifs non financiers existants —, ou il peut s'agir uniquement d'opérations financières comme un réaménagement de portefeuille (où on échange un instrument financier contre un autre) ou un investissement financier (par exemple, un emprunt permettant de cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite). Les opérations financières constatées dans ces comptes ne révèlent pas précisément quelles combinaisons de ces facteurs se trouvent liées aux divers flux financiers comptabilisés, bien que certains liens soient faciles à faire².

Les opérations financières par instrument sont constatées en valeur nette. Ainsi, les opérations d'emprunt obligataire de l'État sont présentées comme émissions nouvelles moins les rachats. En ce sens, l'opération « nette » consiste en fonds nouveaux mobilisés sur le marché obligataire. De même, une caisse de retraite pourrait décider de vendre des actions de l'industrie pétrolière pour acheter des actions de l'industrie bancaire. La différence de valeur entre ces deux opérations financières représente l'investissement ou le désinvestissement net de ce régime de retraite en actions des sociétés.

Encadré 6.1 Exemple d'opérations nettes

Supposons qu'un ménage reçoit 10 000 \$ en espèces pour des services de main-d'œuvre et paie 8 000 \$ comptant pour acheter des biens et services pendant une période comptable, puis il dépose le solde, 2 000 \$, dans un compte bancaire. L'entrée brute est de 10 000 \$ et la sortie brute, de 8 000 \$. Le flux net, qui sera enregistré dans les comptes des flux financiers, s'établit à 2 000 \$.

Nous expliquerons en détail ce que sont les comptes des flux financiers à la section 6.2.

6.1.2 Comptes des autres changements d'actifs

Les comptes des flux financiers constatent les variations des actifs et des passifs financiers entre les bilans d'ouverture et de fermeture pour les opérations effectuées au cours d'une période comptable. Toutefois, la valeur des actifs et des passifs détenus par une unité institutionnelle peut varier pour d'autres raisons. C'est par le terme **autres flux** que l'on désigne ces autres types de variations figurant au **compte des autres changements d'actifs**.

Ce compte a deux composantes principales. Il y a d'abord le **compte des autres changements de volume d'actifs**. On y retrouve les variations des actifs et des passifs non financiers et financiers qui découlent de l'apparition et de la disparition économiques d'actifs, des répercussions sur la valeur des actifs d'événements extérieurs comme les guerres ou les catastrophes et des changements apportés au classement et à la structure des actifs. L'autre composante principale est le **compte de réévaluation** qui fait état des gains et des pertes que connaissent les détenteurs d'actifs et de passifs non financiers et financiers pendant la période comptable en raison de l'évolution des prix du marché.

Nous expliquerons les autres variations aux comptes des actifs à la section 6.3. Ces comptes se sont récemment ajoutés au Système canadien des comptes macroéconomiques, et on peut les consulter au tableau 36-10-0448-01.

6.1.3 Comptes du bilan national

6.1.3.1 Concepts et structure fondamentaux

Les **comptes du bilan national** brossent le tableau statistique des stocks importants, tant « réels »³ que financiers, de l'économie. Ils présentent ainsi l'ampleur des stocks de la comptabilité nationale. Leurs composantes sont directement liées aux comptes des flux financiers, puisque les variations d'éléments du bilan pendant une période donnée sont en partie déterminées par les opérations financières et de capital correspondantes qui ont lieu dans la même période. Elles sont également liées aux comptes des autres changements d'actifs.

Dans les stocks, on comptabilise notamment les divers types d'actifs et de passifs non financiers et financiers et les estimations correspondantes de valeur nette selon les secteurs institutionnels de l'économie. Les comptes présentent la situation financière des secteurs de l'économie, la propriété des actifs non financiers et financiers et la dette associée à ces actifs. De plus, ils mettent en évidence le rôle important que joue le système financier dans la détention d'actifs financiers et la facilitation de la formation des passifs liés à l'épargne accumulée des secteurs institutionnels.

On peut agréger les bilans sectoriels des ménages, des institutions sans but lucratif au service des ménages, des sociétés et des administrations publiques, et ainsi dresser le **bilan national** d'un pays. Cette agrégation peut se faire par la soustraction des passifs nationaux des actifs financiers nationaux, ce qui donnera la position nette du Canada au titre des investissements avec les non-résidents. Le **bilan national consolidé** est l'état du **patrimoine national** sous forme d'actifs non financiers à l'échelle de l'économie. C'est aussi l'état de la **valeur nette nationale**, qui se définit comme les actifs non financiers à l'échelle de l'économie augmentés du bilan international (actif-passif) du Canada. L'incidence que peut avoir la position nette au titre des investissements avec les non-résidents sur la **valeur nette nationale** dépend de la position du Canada comme créancier ou débiteur net envers le reste du monde. La valeur nette nationale peut aussi être dégagée comme la somme des valeurs nettes respectives des secteurs institutionnels du Canada.

6.1.3.2 Aspects fondamentaux du bilan des actifs

Les statistiques du bilan s'accordent avec la notion d'opérations financières nettes sur les instruments d'actifs et de passifs (il peut s'agir, par exemple, du total des nouveaux emprunts moins les remboursements dans une période donnée) et d'acquisition d'actifs non financiers moins l'amortissement. Elles font état de l'encours des actifs et des passifs non financiers et financiers au terme de toute période comptable.

En principe, on devrait évaluer les actifs et les passifs aux prix courants du marché. Pour ce faire, certains actifs, comme les prêts, sont présentés après prise en compte de tout facteur dépréciatif (provision pour créances douteuses, par exemple). Il s'agit alors d'ajuster la valeur des actifs en fonction du risque de crédit, ce qui permet de dégager la valeur réalisable estimative. De plus, on convertit les actifs financiers libellés en monnaies étrangères selon les cours de la monnaie nationale en se reportant aux taux de change applicables. On peut ajuster d'autres actifs financiers comme les titres échangeables en fonction des variations des prix du marché pour en restituer la valeur marchande courante. Enfin, il est possible d'établir des estimations de valeur courante d'actifs non financiers par un éventail de méthodes visant à approcher la valeur marchande courante.

Nous expliquerons les comptes du bilan à la section 6.4.

6.1.4 Grandes lignes du présent chapitre

Les éléments liés au secteur des administrations publiques dans les comptes financiers et du patrimoine sont semblables à certains éléments de la statistique des finances publiques (comme on pourra le voir au chapitre 9). Les comptes des flux financiers et les comptes du bilan du secteur des non-résidents correspondent aux comptes financiers de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux (voir le chapitre 8). Il ne sera question dans le présent chapitre que des flux financiers des autres secteurs (ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et sociétés non financières et financières).

Le reste du chapitre est en cinq sections. La section 6.2 décrit les comptes des flux financiers en tenant compte du système d'intermédiation financière. La section 6.3 explique entièrement ce que sont les comptes des autres changements d'actifs. La section 6.4 examine les comptes du bilan national. La section 6.5 présente les catégories d'instruments financiers employées dans les comptes des flux financiers et les comptes du bilan national en précisant les types d'instruments que comporte chaque catégorie. La section 6.6 illustre les façons de se servir des comptes financiers et du patrimoine pour analyser l'évolution financière actuelle et ses tendances dans l'économie canadienne.

6.2 Comptes des flux financiers

6.2.1 Que sont les comptes des flux financiers?

Les comptes des revenus et dépenses dont nous avons parlé au chapitre 5 pourraient être qualifiés de « réels ». Ils constatent des mouvements comme les paiements salariaux d'un employeur à son personnel ou l'achat de produits de consommation par les ménages aux détaillants. Ils combinent également les estimations de l'épargne et les acquisitions de capital non financier au **compte de capital** (par exemple, la construction d'une nouvelle usine). Les **comptes des flux financiers** intègrent le **compte de capital** et présentent la contrepartie financière des flux non financiers en question.

Dans le cas des paiements salariaux, la contrepartie financière immédiate pourrait être l'augmentation des actifs d'un ménage sous forme de dépôts bancaires et la diminution correspondante de l'actif-dépôts de la société employeuse. Dans le cas de l'achat de produits de consommation, la contrepartie pourrait être une diminution des liquidités du ménage et une augmentation correspondante des liquidités du détaillant. S'il s'agit de la construction d'une nouvelle usine, une société pourrait émettre des actions pour financer les travaux de construction, d'où une hausse de ses capitaux propres et un accroissement de la propriété de son capital-actions par les investisseurs institutionnels du pays ou de l'étranger qui acquièrent les actions émises.

Mais les comptes des flux financiers représentent beaucoup plus en réalité. Un grand nombre d'opérations financières qu'ils constatent n'ont aucune contrepartie directe dans les comptes non financiers. Si on reprend l'exemple des paiements salariaux, le ménage qui les reçoit dans son compte bancaire pourrait décider de s'en servir pour acheter des obligations d'épargne du Canada. On constaterait ainsi une sortie financière du compte bancaire de ce ménage et une entrée à son compte des valeurs mobilières. Pour accompagner ces flux d'actifs financiers, il y

aurait des flux de passifs. Pour la banque, le passif-dépôts diminuerait et l'administration publique verrait s'accroître ses passifs en obligations d'épargne. Quand le gouvernement déposerait l'argent tiré de la vente de ses obligations, il augmenterait son actif-dépôts et la banque connaîtrait une hausse correspondante de son passif-dépôts. Ce processus d'intermédiation financière peut se révéler des plus compliqués, puisque des actifs s'échangent contre d'autres actifs ou sont liquidés afin de réduire certains passifs, et de nouveaux passifs se créent afin de générer des fonds qui viennent valoriser les dépôts bancaires ou d'autres types d'actif. Nous pourrions multiplier les exemples. Les flux financiers décrivent avec précision le fonctionnement du **système d'intermédiation financière** à l'échelle des secteurs institutionnels selon les diverses catégories d'instruments financiers (voir la section 6.5) et dans le temps.

Il importe aussi de voir ce que les flux financiers ne permettent pas de constater.

- Les variations de la valeur nette des sociétés en raison des bénéfices non répartis ne sont pas directement prises en compte dans les flux financiers. Les bénéfices non répartis appartiennent plutôt à l'épargne dans les flux non financiers. Toutefois, ils auront une incidence indirecte sur les flux financiers, car les sociétés puisent dans ces bénéfices pour acheter des actifs financiers ou diminuer leurs passifs.
- Les frais et marges de courtage et les revenus qui en découlent sont exclus de l'évaluation des flux financiers, parce que relevant des comptes de la production. Il faut toutefois préciser là encore que, si ces frais influent sur l'épargne dans l'industrie du courtage, ils peuvent tout autant influencer indirectement ses opérations sur actifs et passifs financiers.
- De même, les comptes des flux financiers ne permettent pas de constater les variations de la valeur des actifs et des passifs non financiers et financiers existants qui ne sont pas liées à des opérations, mais ils permettent néanmoins d'observer l'évolution de leurs prix sur le marché. Tel est aussi le cas pour les variations de prix tenant aux fluctuations des devises qui figurent au compte des autres changements d'actifs.
- Par ailleurs, les flux financiers ne font pas état des variations de la valeur des actifs et des passifs non financiers et financiers d'un secteur par suite du reclassement d'unités institutionnelles entre deux secteurs. Ces variations figurent au compte des autres changements d'actifs.
- On ne retrouve pas non plus dans les comptes des flux financiers la destruction d'actifs non financiers par des catastrophes, des intempéries ou des guerres, ni les nouvelles découvertes de ressources naturelles. Ces éléments figurent eux aussi au compte des autres changements d'actifs.
- Un autre élément absent à mentionner est la radiation d'actifs financiers des sociétés ou des administrations publiques. Ces variations vont au compte des autres changements d'actifs.

Bref, les flux financiers concernent toutes les variations des actifs et des passifs financiers des secteurs institutionnels à la suite d'opérations sur instruments financiers.

6.2.2 Système d'intermédiation financière

Comme nous l'avons brièvement signalé au chapitre 3, le secteur de l'intermédiation financière est représenté par un certain nombre de sous-secteurs dans le Système canadien des comptes macroéconomiques :

Code	Sous-secteurs
S12	Ensemble du secteur financier
S121	Autorités monétaires
S122	Banques à charte et quasi-banques
S1221	Banques à charte
S1222	Quasi-banques
S123	Fonds d'assurance et rentes
S1231	Fonds d'assurance
S1232	Caisses séparées des sociétés d'assurance-vie
S1233	Caisses de retraite en fiducie
S1234	Sociétés d'assurance-biens et risques divers
S124	Ensemble des autres institutions financières privées
S1241	Fonds communs de placement
S12411	Fonds du marché monétaire
S12412	Autres fonds communs de placement
S1242	Sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation
S1243	Émetteurs de titres adossés à des créances mobilières
S1244	Autres institutions financières privées
S125	Entreprises publiques financières

La classification est applicable tant aux comptes des flux financiers qu'à ceux du bilan national. En voici le détail :

- Les **autorités monétaires** sont notamment la Banque du Canada et le Compte du fonds des changes, ce dernier constituant la principale composante des réserves officielles de change du Canada.
- Les **banques à charte** sont des institutions financières habilitées par le gouvernement fédéral, selon les modalités de la *Loi sur les banques*, à accepter des dépôts et à prêter les fonds ainsi obtenus. Elles sont réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières.
- Les **quasi-banques** sont les coopératives de crédit et les caisses populaires. Elles ressemblent à des banques, mais en diffèrent en tant qu'institutions sans but lucratif au service de leurs membres et le plus souvent réglementées par les gouvernements provinciaux; les sociétés de fiducie et de prêt forment une autre catégorie de quasi-banques.
- Les **fonds d'assurance** sont les sociétés d'assurance collective et individuelle vie, accident et maladie, plus les réassureurs du domaine.
- Les **caisses séparées des sociétés d'assurance-vie** sont des véhicules de placement qui, à certains égards, ressemblent aux fonds communs de placement, mais qui normalement assurent un certain degré de protection contre les pertes de placements et prévoient des prestations en cas de décès.
- Les **sociétés d'assurance-biens et risques divers** se trouvent dans les secteurs de l'assurance directe des biens, de l'assurance automobile, de l'assurance en responsabilité civile et, dans une faible mesure, de l'assurance accident et maladie et elles comprennent les réassureurs de ces quatre catégories.

- Les **caisses de retraite** sont gérées par des fiduciaires indépendants qui recueillent les cotisations salariales et patronales, les placent et versent des prestations selon les modalités applicables.
- Les **fonds du marché monétaire** sont des fonds ouverts d'investissement en bons du Trésor et en effets de commerce⁴.
- Les **autres fonds communs de placement** sont des fonds ouverts d'investissement en actions, obligations et autres instruments financiers.
- Les **sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation** sont les sociétés émettrices de cartes de crédit et les sociétés de financement des ventes⁵ et de crédit à la consommation.
- Les **émetteurs de titres adossés à des créances mobilières** sont des sociétés de fiducie qui groupent divers types de biens, vendent des titres sur ces biens et versent aux titulaires le revenu qui en est tiré. On dit de ces biens qu'ils sont **titrisés** et des titres qu'ils sont **adossés**.
- Les **autres institutions financières privées** sont les banques d'investissement, les agents et courtiers en valeurs mobilières, les agents et courtiers en contrats de marchandises, les courtiers en prêts hypothécaires et autres, les exploitants de centres de traitement et de chambres de compensation d'opérations financières, les bourses de valeurs et de marchandises, les fonds à capitaux fixes, les gestionnaires de portefeuille, les conseillers en placements, les agents et courtiers d'assurance, les experts en sinistres, les sociétés de portefeuille, les sièges d'entreprises commerciales et les autres sociétés diverses d'intermédiation et de placement financiers.
- Les **entreprises publiques financières** sont notamment les entreprises financières directes, les sociétés publiques d'assurance automobile et toutes les entreprises publiques exerçant des activités financières comme Exportation et développement Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Alberta Treasury Branches et les autres organismes du même ordre.

Dans ses détails, cette classification des unités financières est propre au Canada et rend compte de la structure institutionnelle unique du pays⁶. Une grande partie des fonds qui passent par l'économie canadienne à tout moment sont acheminés par les institutions financières⁷. C'est pourquoi les flux d'actifs et de passifs financiers qui vont au secteur des sociétés financières sont généralement très importants. Il reste que, en valeur **nette**, les prêts et emprunts de ce secteur sont souvent plutôt modestes comparativement à ceux des ménages, des sociétés non financières, des administrations publiques et des non-résidents.

Toute opération d'intermédiation financière correspond à quatre écritures passées à la matrice des flux financiers, ce que l'on appelle parfois la **comptabilité en partie quadruple**. Fréquemment, une opération concerne deux secteurs et, dans chacun de ces secteurs, il y a une double inscription des ressources et des emplois. Prenons comme exemple la vente au montant de 1000 \$ de nouvelles actions d'une société non financière à un ménage. La première écriture est celle de l'achat de l'investisseur, c'est-à-dire du secteur des ménages, et il s'agit d'une augmentation des actifs sous forme d'actions. La deuxième écriture est celle de la vente en contrepartie par le secteur des sociétés non financières, ce qui donne une augmentation des passifs sous forme d'actions. La troisième est celle de la provenance des fonds pour l'achat du secteur investisseur, un compte bancaire par exemple, et dans ce cas il y a diminution correspondante des actifs financiers. La dernière écriture est celle de l'emploi des fonds en question (tirés de la vente) par la société non financière et, dans ce cas, il s'agit d'une augmentation de l'actif-dépôts de sa banque. La figure 6.1 décrit ces opérations dans un compte en T.

Figure 6.1
Illustration de la comptabilité en quadruple partie à l'aide de comptes en T

Dollars			
Société non financière		Ménage	
Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
1 000	1 000	1 000	-1 000

6.2.3 Une vue sectorielle des flux financiers

On peut aussi considérer les comptes des flux financiers du point de vue des secteurs institutionnels. Comme nous l'avons vu au chapitre 5, l'élément d'équilibre au compte du revenu de chaque secteur est l'épargne nette qui est reportée au **compte de capital**. Cette épargne nette augmentée de la provision pour consommation de capital fixe et de tout transfert net de capital peut être employée par le secteur en question afin d'accumuler des actifs non financiers. Si le secteur n'affecte pas tous les fonds à cette fin, il prête toute somme restante aux autres secteurs à titre de prêt net. S'il accumule des actifs non financiers pour un montant supérieur à la somme de son épargne brute et de ses transferts de capital, il contracte un emprunt net auprès des autres secteurs. Le prêt ou l'emprunt net est reporté au compte financier du secteur dans les **comptes des flux financiers**, le but premier étant d'expliquer la création d'un prêt ou d'un emprunt net du secteur par des opérations nettes sur actifs et passifs financiers.

En fait, les **comptes des flux financiers** livrent deux estimations indépendantes du prêt ou de l'emprunt net dans chaque secteur. La première vient des comptes « réels » et représente la différence entre les revenus et les dépenses (dépenses tant courantes que de capital). L'autre estimation vient des comptes financiers et représente la différence entre les actifs financiers nets acquis et les passifs nets contractés. Cette identité — entre le prêt ou l'emprunt selon le calcul des comptes « réels », d'une part, et l'investissement financier net selon le calcul des comptes financiers, de l'autre — est un puissant moyen d'évaluation de la concordance générale des estimations pour tout l'ordre d'établissement des comptes dans chaque secteur. Pour chaque secteur institutionnel, on fait le rapprochement entre l'estimation du prêt ou de l'emprunt net des comptes réels et l'investissement financier net des comptes des flux financiers. S'il existe un écart entre les deux parties de l'équation, on en rendra compte comme divergence statistique.

Une autre identité de première importance dans les comptes des flux financiers est celle de la valeur nulle du prêt ou de l'emprunt net à l'échelle du système, puisqu'on définit celui-ci comme joignant le reste du monde à l'économie intérieure. Pour le dire un peu différemment, le système est fermé dans l'ensemble et, par conséquent, un secteur ne peut emprunter que si un autre secteur consent à prêter, et vice versa. L'emprunt net pour tous les secteurs emprunteurs confondus doit correspondre parfaitement au prêt net des autres secteurs. Pour prendre un exemple, si les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés et les administrations publiques sont tous des secteurs emprunteurs, le secteur des non-résidents sera nécessairement le secteur prêteur. Dans le même ordre d'idées, l'épargne aux comptes de capital correspond à l'investissement dans tous les secteurs (y compris le secteur des non-résidents).

Au compte financier, cette identité vaut non seulement pour le total des actifs et des passifs financiers, mais aussi pour chaque instrument financier pris isolément, et ce, parce que chaque dollar d'actifs financiers doit par définition correspondre à un dollar de passifs. Par exemple, si dans une période donnée le secteur des ménages est un emprunteur net dans la catégorie d'instruments financiers que représentent les hypothèques, les autres secteurs seraient collectivement un prêteur net par nécessité dans cette même catégorie⁸. En d'autres termes, la variation totale des actifs financiers dans cette catégorie d'instruments financiers doit être égale à la variation totale des passifs dans cette même catégorie⁹. C'est là une identité utile aux spécialistes de la comptabilité nationale, car elle permet de vérifier automatiquement la concordance des statistiques de l'emprunt et du prêt dans chaque catégorie d'instruments financiers. Ajoutons que, lorsque nous ne disposons pas de données de base utiles sur le prêt ou l'emprunt dans un secteur en particulier pour un instrument financier précis, l'identité peut être utilisée pour

calculer les données manquantes par voie résiduelle (en supposant que des statistiques de qualité raisonnable seront disponibles sur le prêt et l'emprunt dans les autres secteurs)¹⁰.

Pour résumer, deux jeux d'identités régissent la matrice des flux financiers :

1. Le prêt ou l'emprunt net qui est déterminé dans les comptes des revenus et dépenses doit être égal aux opérations nettes sur actifs financiers, moins celles sur passifs financiers, plus la divergence. Cette identité doit se vérifier pour chaque secteur. Une divergence de grande taille trahit une incohérence statistique importante.
2. Les opérations nettes totales sur actifs financiers (secteurs intérieurs et secteur des non-résidents) doivent correspondre aux opérations nettes totales sur passifs financiers. Cette identité doit se vérifier pour chaque catégorie d'instruments financiers.

Le point essentiel est que la plupart des opérations constatées au compte courant et au compte de capital appellent des opérations de contrepartie au compte financier. De même qu'il est possible de calculer le prêt ou l'emprunt net de chaque secteur pour une période comptable donnée en totalisant les sources de revenu et en déduisant toutes les dépenses (voir le chapitre 5), de même il est possible de calculer le prêt ou l'emprunt net en additionnant toutes les opérations sur actifs financiers du secteur et en déduisant toutes les opérations sur passifs financiers pendant cette même période. En principe, les deux méthodes de calcul de l'emprunt ou du prêt net doivent dégager le même résultat, mais dans la pratique, il subsistera probablement une différence en raison de l'imperfection des données de base du Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM).

6.2.4 Illustration de l'ensemble de données sur les flux financiers

On peut voir l'ensemble de données sur les flux financiers comme une matrice tridimensionnelle. La première dimension est celle des secteurs institutionnels, au nombre de 36 dans le SCCM (si on tient compte tant des secteurs que des sous-secteurs)¹¹. La deuxième est celle des catégories d'instruments financiers, au nombre de 83 dans le SCCM (si on tient compte tant des catégories que des sous-catégories). La troisième dimension est celle du temps mesuré en trimestres depuis le premier trimestre de 1990¹².

Les 36 secteurs présentés dans la matrice sont examinés au chapitre 3. Les secteurs non financiers sont visés par le chapitre 5, alors que le secteur financier et ses sous-secteurs font l'objet du présent chapitre. La section 6.5 décrit en détail les catégories d'instruments.

Le tableau 6.1 donne une vue d'ensemble de la matrice des flux financiers. Les secteurs et les catégories d'instruments sont individuellement combinés en agrégats moins nombreux et les statistiques de l'année civile 2009 sont présentées à titre d'exemple¹³.

Tableau 6.1
Matrice des flux financiers, présentation sommaire, 2009

	Secteur							Non-résidents
	Ensemble des secteurs	Comptes financiers nationaux	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Divergence statistique	
	millions de dollars							
Épargne nette	75 062	21 378	42 184	15 369	-2 760	-33 415	0	53 684
Consommation de capital fixe	268 289	268 289	47 339	154 894	16 861	49 195	0	0
Transferts nets de capital	0	-816	820	3 189	-77	-4 748	0	816
Divergence, revenus	853	853	0	0	0	0	853	0
Égale : épargne brute et transferts de capital	344 204	289 704	90 343	173 452	14 024	11 032	853	54 500
Moins : acquisition de capital non financier	344 204	344 204	125 466	137 760	9 810	72 021	-853	0
Nouveau capital	350 517	350 517	114 064	155 230	9 146	72 077	0	0
Capital existant	0	0	11 731	-10 135	-1 593	-3	0	0
Stocks	-5 460	-5 460	-329	-7 335	2 257	-53	0	0
Divergence, dépenses	-853	-853	0	0	0	0	-853	0
Prêt ou emprunt net	0	-54 500	-35 123	35 692	4 214	-60 989	1 706	54 500
Investissement financier net	0	-55 057	-34 878	35 582	5 297	-61 058	0	55 057
Transactions nettes des actifs financiers	515 160	377 469	70 946	33 426	193 542	79 555	0	137 691
Réserves officielles internationales	11 617	11 617	0	0	11 617	0	0	0
Total des devises et dépôts	95 784	106 071	68 430	17 979	37 092	-17 430	0	-10 287
Titres de dette	125 926	40 007	-17 663	-29 513	83 595	3 588	0	85 919
Prêts	211 242	187 529	-1 834	5 140	111 931	72 292	0	23 713
Actions et parts de fonds d'investissement	290 427	244 966	121 805	36 815	65 216	21 130	0	45 461
Assurance-vie et rentes	39 069	39 069	39 069	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	-258 905	-251 790	-138 861	3 005	-115 909	-25	0	-7 115
Divergence	515 160	432 526	105 824	-2 156	188 245	140 613	0	82 634
Réserves officielles internationales	11 617	0	0	0	0	0	0	11 617
Total des devises et dépôts	95 784	83 790	0	0	78 799	109	0	11 994
Titres de dette	125 926	114 289	0	21 671	-49 909	142 527	0	11 637
Prêts	211 242	187 247	102 724	-7 657	88 299	3 881	0	23 995
Actions et parts de fonds d'investissement	290 427	263 832	0	77 185	186 647	0	0	26 595
Assurance-vie et rentes	39 069	39 069	0	0	33 487	5 582	0	0
Autres comptes à payer	-258 905	-255 701	3 100	-93 355	-153 960	-11 486	0	-3 204
Divergence	0	557	-245	110	-1 083	69	1 706	-557
Investissement financier net	55 056
Plus : bénéfices réinvestis nets au titre des investissements directs	-7 494
Balance des paiements internationaux, compte financier, prêt ou emprunt net	47 562

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0578-01.

La première ligne au Tableau 6.1 présente l'**épargne nette** par secteur comme elle est calculée dans les comptes des revenus et dépenses (voir le chapitre 5). Comme on peut le constater, le secteur des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages, le secteur des sociétés non financières et le secteur des non-résidents ont été les secteurs épargnants en 2009, et le secteur des administrations publiques, le principal secteur désépargnant. À l'épargne nette s'ajoutent la **consommation de capital fixe au coût de remplacement**, les **transferts nets de capital** en provenance et à destination des secteurs¹⁴ et la divergence statistique du côté des revenus pour l'ensemble des secteurs aux comptes des revenus et dépenses. Cela donne l'**épargne brute et les transferts de capital**, ce qui représente le total des sommes reçues par les secteurs mais non affectées à la consommation courante et qui est donc mobilisable pour l'investissement courant ou un prêt aux autres secteurs.

L'**acquisition de capital non financier** ou « investissement » comprend la **formation de capital nouveau**, l'achat et la vente de **capital existant** entre les secteurs¹⁵, la variation des stocks et la divergence statistique du côté des dépenses pour l'ensemble des secteurs aux comptes des revenus et dépenses.

Le prêt ou l'emprunt net de chaque secteur se calcule dans les comptes des revenus et dépenses (comme nous l'expliquons au chapitre 5) comme la différence entre l'épargne brute et les transferts de capital, d'une part, et l'acquisition de capital non financier, de l'autre. Pour l'année visée par le tableau 6.1, le secteur des ménages et des ISBLSM et le secteur des administrations publiques ont été des emprunteurs nets; les secteurs des sociétés non financières et financières et des non-résidents ont été des prêteurs nets. À l'échelle de l'économie nationale (sans le secteur des non-résidents), l'emprunt net s'est monté à 54 500 millions de dollars et cette valeur était nécessairement égale au prêt net du secteur des non-résidents. Ainsi, le Canada a connu une entrée de capitaux cette année-là.

On établit la seconde estimation du prêt ou de l'emprunt net de chaque secteur dans les comptes des flux financiers en soustrayant les opérations nettes sur passifs financiers des opérations nettes sur actifs financiers. C'est ce qu'on appelle l'investissement financier net. Comme nous l'avons fait remarquer, cette estimation devrait correspondre en principe à l'estimation du prêt ou de l'emprunt net aux comptes des revenus et dépenses. Dans la pratique, les deux calculs ne coïncident pas à cause de différences de méthodes de comptabilité et de déclaration des institutions entre les secteurs, de la non-prise en compte de certaines opérations et des autres limites qu'accuse le système statistique. La divergence entre les deux calculs ajoutée à l'estimation des flux financiers fait que les deux comptes se soldent en équilibre. Dans la période observée, la divergence est la plus grande en valeur absolue pour le secteur des sociétés financières.

Les **opérations nettes sur actifs financiers** dans chacun des secteurs se ventilent selon la catégorie d'instruments financiers. Le mot « net » est fort important dans ce contexte. En temps normal, chaque secteur acquiert et cède des actifs financiers au cours d'une période donnée. Les acquisitions et les cessions peuvent être très importantes en valeur brute, mais elles ne sont pas constatées dans les comptes des flux financiers. Seule la différence entre les acquisitions et les cessions, à savoir les opérations nettes sur actifs financiers, est comptabilisée. Toutefois, même les opérations nettes ont été des plus considérables dans l'année en question, s'élevant à 377 469 millions de dollars pour les secteurs nationaux et à 137 691 millions pour le secteur des non-résidents¹⁶.

Les secteurs institutionnels ont tous présenté en 2009 des valeurs positives d'opérations nettes sur actifs financiers. Le secteur des ménages et des ISBLSM a eu des acquisitions nettes dans les catégories d'instruments que représentent le numéraire et les dépôts, les actions et parts de fonds d'investissement et l'assurance-vie et les rentes¹⁷. Les sociétés non financières ont eu des valeurs positives d'acquisitions nettes pour le numéraire et les dépôts, les prêts, les actions et parts de fonds d'investissement et les autres comptes débiteurs. Les sociétés financières ont eu des acquisitions nettes dans toutes les catégories sauf celle des comptes débiteurs. Quant aux administrations publiques, elles ont présenté des valeurs positives d'opérations nettes sur actifs financiers dans les catégories des titres de créance, des prêts et des actions et parts de fonds d'investissement. Enfin, le secteur des non-résidents a fait de même dans les catégories des titres de créance, des prêts et des actions et parts de fonds d'investissement.

Il n'y a qu'un secteur intérieur qui ait offert des valeurs positives d'opérations nettes sur actifs financiers dans la catégorie des réserves monétaires officielles, à savoir le secteur des sociétés financières (et plus précisément, le sous-secteur des autorités monétaires). De même, seul le secteur des ménages dégage des valeurs positives d'opérations nettes dans la catégorie de l'assurance-vie et des rentes.

Les opérations nettes sur passifs financiers ont été positives dans tous les secteurs sauf celui des sociétés non financières en 2009, comme on peut le constater au tableau 6.1. Pour la catégorie des réserves officielles de liquidités internationales, toutes les variations des passifs sont observées par définition dans le secteur des non-résidents. Ainsi, la variation des passifs au titre des réserves officielles du secteur des non-résidents est égale à la variation correspondante des actifs financiers du secteur des sociétés financières. Dans la catégorie du numéraire et des dépôts, le secteur des ménages et des ISBLSM et le secteur des sociétés non financières ne peuvent présenter des passifs quelconques à ce titre et leurs opérations nettes sur passifs doivent nécessairement être nulles. De même, ils n'ont pas de passifs au titre de l'assurance-vie et des rentes. De plus, comme le secteur des ménages et des ISBLSM n'émet pas en soi de titres de créance ni ne peut contracter de passifs au titre des actions et des parts de fonds d'investissement, la variation des passifs nets dans ces deux catégories est également nulle pour le secteur.

La catégorie des comptes clients comprend le crédit à court terme consenti aux acheteurs par les grossistes et les détaillants; il y a une sous-catégorie nommée autres comptes clients. Les estimations d'acquisition nette d'actifs et de passifs financiers englobent les instruments financiers dérivés, les prises en pension, les intérêts courus et les crédits de salaires, de taxes et de loyers.

Les trois dernières lignes du tableau 6.1 rapprochent l'investissement financier net du secteur des non-résidents aux comptes des flux financiers — qui est l'estimation du prêt ou de l'emprunt net avant que la divergence ne s'ajoute — et l'estimation du prêt ou de l'emprunt net au compte financier du secteur des non-résidents qui figure dans la balance des paiements internationaux. Ces deux mesures du prêt ou de l'emprunt net sont conceptuellement différentes, parce qu'elles traitent chacune à leur manière les bénéfices réinvestis au titre des investissements directs. Les Canadiens peuvent investir directement dans des entreprises étrangères et, quand ils le font, ils tirent normalement un bénéfice de ce qu'ils ont placé à l'étranger. De même, les non-résidents peuvent investir directement dans des entreprises canadiennes et, à leur tour, ils tireront ordinairement un certain bénéfice de ce qu'ils placent au Canada. Il n'y a pas en pareil cas d'opérations nettes sur actifs ou passifs financiers, mais la balance des paiements internationaux traite ces bénéfices réinvestis comme s'ils étaient rapatriés sous forme de dividendes, puis mobilisés simultanément dans de nouvelles acquisitions d'actifs financiers. Les **bénéfices nets réinvestis au titre des investissements directs**, qui sont « imputés », figurent à l'avant-dernière ligne du tableau 6.1 et, quand on les ajoute à l'investissement financier net mesuré dans les comptes des flux financiers, le résultat est le prêt ou l'emprunt net des non-résidents comme il est mesuré au compte financier de la balance des paiements.

6.3 Comptes des autres changements d'actifs

Comme nous l'avons mentionné, les **comptes des autres changements d'actifs** constatent les variations des actifs et des passifs non financiers et financiers qui ne sont pas directement liées à des opérations. Lorsqu'on les combine aux opérations du compte de capital et du compte des flux financiers, on obtient une explication complète des différences entre les bilans d'ouverture et de fermeture. Il existe deux sous-comptes, à savoir le **compte des autres changements de volume d'actifs** et le **compte de réévaluation**.

6.3.1 Comptes des autres changements de volume d'actifs

Dans les comptes des flux financiers, un actif financier est constaté lorsqu'une unité institutionnelle contracte un nouveau passif en contrepartie d'un avantage obtenu sous forme de prêt en espèces, par exemple. L'actif en question disparaît par la suite quand l'unité éteint son passif par un paiement. Un actif non financier, comme un immeuble, pourrait également être constaté au bilan à la suite d'un achat direct par une unité institutionnelle. Ces flux représentent des opérations. Il reste que des actifs et des passifs peuvent se former et s'éteindre par d'autres moyens et ceux-ci sont décrits en détail au **compte des autres changements de volume d'actifs**. Ce compte décrit au chapitre 12 du **SCN 2008** est en trois parties.

La première de ces parties concerne l'apparition et la disparition d'actifs autrement que par voie d'opération.

- Pour citer un exemple, des constructions réalisées et entièrement amorties par le passé pourraient, après bien des années, être reconnues comme bâtiments d'intérêt historique et ajoutées au bilan à titre de monuments nationaux.
- Des articles comme des œuvres d'art, des antiquités ou des pierres précieuses pourraient avoir été achetés comme biens de consommation par le passé et pourraient avec les années être constatés au bilan à titre de « réserve de valeur ».
- Des minerais du sous-sol pourraient avoir été récemment découverts ou, s'ils avaient été découverts par le passé, pourraient être nouvellement considérés comme présentant ou ne présentant pas un intérêt économique à cause du progrès technologique ou de l'évolution des prix.
- Des terres incultes jugées auparavant sans valeur pour l'essentiel pourraient soudainement acquérir une certaine valeur si des ponts et chaussées ont vu le jour, par exemple, dans la région.
- La qualité des ressources du sol et de l'eau pourrait se dégrader en raison de l'activité économique, d'où une perte de valeur.

- Une unité institutionnelle pourrait choisir de radier une partie de la valeur d'un certain bien par suite, par exemple, de la faillite du détenteur du passif correspondant, et ce, hors concertation des parties.

Ce sont autant d'exemples d'apparition et de disparition d'actifs autrement que par voie d'opération¹⁸.

Une deuxième partie du compte concerne les répercussions de grands événements extérieurs sur la valeur des actifs et des passifs non financiers et financiers. Des pertes catastrophiques pourraient être subies, par exemple, en raison d'un incendie de forêt, d'un tremblement de terre, d'un tsunami, d'un ouragan, d'une crue ou d'une tempête de verglas. D'autres causes de destruction pourraient être la guerre, le terrorisme, l'insurrection ou un grave accident prenant la forme d'une déflagration, d'un incendie, d'un déversement toxique ou d'une panne de centrale nucléaire. À noter que les effets de perturbations ou d'accidents géologiques ou climatiques à une échelle plus modeste et plus normale comme ceux qui relèvent habituellement des polices d'assurance des biens sont exclus de cette catégorie.

Mentionnons enfin que les actifs et les passifs non financiers et financiers d'une unité institutionnelle pourraient changer en raison d'un reclassement des unités institutionnelles ou de divers types d'actifs et de passifs. Ainsi, un ménage pourrait changer de pays en emportant ses possessions non financières et financières. Dans certains cas de nationalisation d'entreprises commerciales privées par l'État ou de privatisation d'entreprises publiques, le résultat pourrait être un reclassement du secteur des sociétés au secteur des administrations publiques ou inversement¹⁹. Il pourrait aussi y avoir reclassement en cas de réaffectation commerciale d'un immeuble résidentiel ou inversement. Là encore, comme ces changements ne comportent aucune opération, ils figurent au compte des autres changements d'actifs.

6.3.2 Comptes de réévaluation

Les comptes de réévaluation permettent de constater les variations de valeur des actifs et des passifs non financiers et financiers entre les bilans d'ouverture et les bilans de fermeture par suite de l'évolution des prix du marché et hors de toute opération ou autre changement de volume des actifs en question. C'est ce que l'on appelle **les gains ou les pertes de détention**. Le SCN 2008 distingue trois concepts liés — **gains et pertes nominaux, neutres et réels** — qu'il définit de la manière suivante²⁰ :

- Le **gain nominal de détention** sur un actif non financier est la valeur de l'avantage que procure au détenteur la variation du prix de l'actif en question pendant une certaine période. Le gain nominal est la valorisation d'un actif autrement que par voie d'opération (ce qui comprend les intérêts courus pendant cette période) ou autre changement dans le volume des actifs. Le gain nominal de détention sur un passif est la dévalorisation de celui-ci autrement que par voie d'opération ou autre changement dans le volume. Un gain nominal peut, bien sûr, prendre une valeur négative ou positive.
- Un **gain (perte) neutre de détention** pendant une certaine période est l'augmentation (diminution) de la valeur d'un actif à prévoir, en absence de toute opération ou autre changement dans le volume des actifs, pour continuer à détenir la même valeur de biens et de services qu'au début de la période, ce qui correspond au mouvement général de l'inflation (déflation).
- Un **gain (perte) réel de détention** est la valeur d'une augmentation (diminution) d'un actif par rapport au gain neutre pendant la période, en absence de toute opération ou autre changement dans le volume des actifs. Il correspond au gain nominal moins le gain neutre.

On calcule les gains et les pertes neutres de détention en se reportant à un certain indice d'ensemble des prix des biens et services comme l'indice des prix des dépenses finales dans la comptabilité nationale. Par exemple, si un ménage est propriétaire d'une maison dont la valeur a augmenté de 2 % en un an pour un gain nominal de cet ordre, le gain sera entièrement neutre si le taux général d'inflation cette année-là a aussi été de 2 %. Si le taux d'inflation a été non pas de 2 % mais plutôt de 0,5 %, le gain neutre serait de 0,5 % et le gain réel, de 1,5 %.

Les gains ou les pertes nominaux de détention sont parfois ce que l'on appelle les **gains ou pertes de capital**. Ils peuvent être **réalisés** quand l'unité institutionnelle vend des actifs non financiers ou financiers ou éteint des passifs à un prix différent de celui du début de la période comptable. Ils peuvent être **irrémalisés** si l'unité institutionnelle se contentant de détenir des actifs ou des passifs non financiers ou financiers tout au long de la période comptable se retrouve en fin de période avec un prix différent du prix en début de période.

Totalisés sur l'ensemble des secteurs, les gains et pertes sur des actifs et des passifs financiers devraient être nuls, puisqu'à tout gain correspond une perte ailleurs. Ainsi, si des détenteurs d'obligations ont droit à un gain en capital par suite d'une baisse des taux d'intérêt, les émetteurs d'obligations subiront une perte de détention correspondante. Autre exemple, si les secteurs intérieurs bénéficient tous de gains sur leurs actifs en devises par suite de la dévalorisation du dollar canadien par rapport aux autres monnaies dans le monde, le secteur des non-résidents subit la perte de détention correspondante.

L'élément d'équilibre au compte de réévaluation est la **variation de la valeur nette due aux gains et pertes nominaux de détention**, laquelle est à son tour la somme des gains nominaux en valeur positive ou négative sur tous les actifs et les passifs non financiers et financiers d'une unité institutionnelle. Dans les périodes où les prix relatifs évoluent largement, les gains et pertes réels pourraient impliquer une redistribution importante de la valeur nette réelle entre les unités institutionnelles, les secteurs et les pays. Ce serait là une variable économique de grand intérêt qui aiderait à expliquer les tendances de la consommation et de la formation de capital.

Encadré 6.2

Exemple de gains de détention tiré du SCN 2008 (p. 259)

Supposons qu'une société est titulaire de 100 unités de stock de capital (sous forme d'actions ou de biens en stock, par exemple) en début de période et que ces unités valent 20 \$ chacune ou 2 000 \$ collectivement. À un certain moment dans cette période où le prix unitaire a monté par ailleurs à 22 \$, elle se procure 15 nouvelles unités au coût de 330 \$. En fin de période, le prix s'élève à 25 \$, et elle vend alors 15 unités au montant de 375 \$. Au bilan de clôture, elle est titulaire de 100 unités valant 25 \$ chacune ou 2 500 \$ dans l'ensemble. L'augmentation au bilan de 500 \$ représente un gain de détention irrémalé sur le stock de 100 unités. La valeur des opérations est une diminution au bilan, puisque le stock nouvellement acquis (330 \$) est inférieur en valeur au stock vendu (375 \$). La différence, soit -45 \$, est une diminution de la valeur nette consécutive à la réalisation d'une partie des gains de détention. Le gain nominal total est donc de 545 \$ et respecte l'identité selon laquelle les stocks d'ouverture (2 000 \$), plus les opérations (-45 \$), plus les gains nominaux de détention (545 \$), plus les autres changements de volume d'actifs (0 \$) sont égaux à la valeur au bilan de fermeture (2 500 \$).

Le numéraire, les dépôts et les prêts ne peuvent être l'objet de gains ou de pertes nominaux de détention. Toutefois, pendant les périodes où le taux d'inflation est positif, les gains neutres de détention de ces instruments financiers sont positifs et les gains réels de détention, négatifs. Les obligations, les actions et les autres types d'actifs et de passifs financiers donnent des gains et des pertes nominaux de détention en cas d'évolution des prix du marché. Les gains de détention influent non seulement sur les actifs et les passifs financiers, mais aussi sur les actifs non financiers comme les biens de capital et les biens en stock, ainsi que les objets de valeur.

6.3.3 Statistiques du compte des autres changements d'actifs

Dans le cas des actifs et des passifs financiers, Statistique Canada diffuse un compte agrégé des autres changements d'actifs, où il réunit en un même tableau les variations du compte des autres changements de volume d'actifs et du compte de réévaluation.

Les estimations de ce tableau se calculent comme la différence entre les bilans de fin et de début de période dont on déduit ensuite les flux financiers de la période. En d'autres termes, les valeurs de ce tableau sont établies par voie résiduelle, et on attribue aux « autres flux » les variations financières au bilan qui ne tiennent pas à des flux financiers. Statistique Canada aura notamment pour tâche dans son calendrier des travaux à venir d'établir des estimations par cellule pour les deux composantes — compte des autres changements de volume d'actifs et compte de réévaluation — qui sont construites à partir des données plus détaillées de sous-composantes.

On trouvera au tableau 6.2 pour 2009 le compte des autres changements d'actifs pour les actifs et les passifs financiers. Les autres changements y figurent pour un total de 1,1 billion de dollars, somme des plus considérables. Des changements encore plus importants mais pour un total négatif avaient été constatés l'année précédente. La majeure partie de ce phénomène serait attribuable à la catégorie des actions et des parts de fonds d'investissement et le principal facteur explicatif, présume-t-on, serait les variations des cours du marché des actions (influant sur le compte de réévaluation) à la suite du fort recul de 2008. Le secteur des ménages et des ISBLSM est celui qui a présenté le gain net le plus imposant en 2009, suivi à cet égard du secteur des non-résidents, alors que les sociétés non financières accusaient la perte nette la plus lourde.

Tableau 6.2
Compte des autres changements d'actifs, 2009

	Secteur						
	Total	Niveau national	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Non-résidents
millions de dollars							
Composante de l'actif et du passif							
Total des actifs financiers	1 070 055	919 754	342 952	166 846	405 755	4 201	150 301
Réserves officielles internationales	-7 923	-7 923	0	0	-7 923	0	0
Total des devises et dépôts	-31 197	-21 924	-3 501	-9 036	-9 376	-11	-9 273
Titres de dette	71 595	103 424	10 757	5 688	85 615	1 364	-31 829
Prêts	-68 711	-45 946	0	-1 180	-40 939	-3 827	-22 765
Actions et parts de fonds d'investissement	1 006 839	794 977	177 679	154 047	449 402	13 849	211 862
Assurance-vie et rentes	13 394	13 394	13 394	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	86 058	83 752	144 623	17 327	-71 024	-7 174	2 306
Total du passif financier	1 070 055	938 591	-4 239	514 728	421 056	7 046	131 464
Réserves officielles internationales	-7 923	0	0	0	0	0	-7 923
Total des devises et dépôts	-31 197	-24 140	0	0	-24 140	0	-7 057
Titres de dette	71 595	85 087	0	1 966	78 035	5 086	-13 492
Prêts	-68 711	-41 812	-3 689	-15 623	-22 580	80	-26 899
Actions et parts de fonds d'investissement	1 006 839	823 103	0	503 585	319 518	0	183 736
Assurance-vie et rentes	13 394	13 394	0	0	12 809	585	0
Autres comptes à payer	86 058	82 959	-550	24 800	57 414	1 295	3 099

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0448-01.

On n'a pas encore dressé le compte des autres changements d'actifs pour les actifs non financiers au Canada. Cette tâche figure au calendrier des travaux à venir de Statistique Canada. Dans le cas des actifs non financiers produits, les statistiques existantes sur les prix devraient aider à élaborer le compte de réévaluation; les statistiques sur les démolitions et les éliminations de matériaux et les rapports des médias aideront par ailleurs à estimer les autres changements de volume d'actifs. Il faudra prévoir des travaux d'élaboration des mêmes comptes pour les actifs non financiers non produits.

6.4 Comptes du bilan national

6.4.1 Qu'est-ce qu'un bilan?

Quand on étudie une entreprise comme candidate à l'investissement, une des grandes sources d'information disponibles est le bilan de l'entreprise. Cet état comptable présente la valeur de tout ce qui appartient à l'entreprise — actifs non financiers et financiers — et l'ensemble des moyens de financement de ces actifs — passifs et avoir propre des actionnaires. Les actifs non financiers et financiers peuvent comprendre une grande diversité d'éléments : bâtiments, machines, terrains, stocks, biens incorporels, numéraire, dépôts bancaires, etc. Dans cet état en double partie sont énumérés les modes de financement des actifs, qu'il s'agisse d'emprunts sous forme de prêts ou d'obligations des sociétés ou d'autres moyens ou encore que l'on choisisse d'accroître la valeur de l'avoir existant des actionnaires ou d'émettre de nouvelles actions. Dans le bilan d'une société, les actifs non financiers et financiers doivent toujours être égaux aux passifs et à l'avoir propre des actionnaires. Cet avoir est l'élément d'équilibre. Si, par exemple, un actif non financier ou financier perd de sa valeur sans diminution correspondante

des passifs, c'est l'avoir propre des actionnaires qui doit baisser de valeur. Si les actifs sont inférieurs aux passifs, l'avoir des actionnaires sera négatif et l'entreprise sera insolvable.

On peut en apprendre beaucoup sur la santé financière d'une entreprise en étudiant les divers éléments de son bilan, c'est-à-dire les types d'actifs non financiers et financiers ainsi que leur taille relative, l'ordre de grandeur du passif par rapport à l'avoir des actionnaires, le caractère à court terme ou à long terme des actifs ou des passifs financiers sur le plan des échéances, etc.

Le bilan de l'entreprise a son équivalent dans le secteur des administrations publiques. Ces dernières sont tenues de déclarer leurs actifs et leurs passifs non financiers et financiers dans des états des comptes publics vérifiés. Les actifs et les passifs non financiers et financiers sont bien définis et déclarés en conséquence. À la différence des entreprises, les administrations publiques n'ont pas d'avoir des actionnaires à proprement parler. Souvent, les passifs publics dépassent les actifs publics (non financiers et financiers) et la différence est ce qu'on appelle le **déficit accumulé**. L'identité du bilan dans le cas des administrations publiques est l'égalité entre le total des actifs, d'une part, et le passif et le déficit accumulé, de l'autre. Le déficit accumulé peut aussi être considéré comme la **valeur nette** de l'administration publique. Contrairement aux autres types d'unités institutionnelles, les administrations publiques peuvent sans cesse présenter une valeur nette négative, ayant le pouvoir de taxer et, dans le cas du gouvernement du Canada, ayant le pouvoir d'émettre de nouveaux billets^{21, 22}.

Les ménages ont aussi des bilans bien définis, bien que n'ayant pas la même obligation de déclarer que les sociétés cotées en bourse et les administrations publiques. Leurs actifs non financiers et financiers comprennent l'habitation, les dépôts bancaires, les avoirs financiers dans les régimes de retraite, les fonds communs de placement et les actions. Quant à leurs passifs, ils comprennent les emprunts hypothécaires et bancaires, les dettes sur carte de crédit et les autres types de créances. La valeur nette correspond à l'excédent des actifs non financiers et financiers sur les passifs. Tout comme les sociétés, les ménages peuvent faire faillite quand les passifs l'emportent sur les actifs. Si un ménage désire emprunter une forte somme pour l'achat d'une habitation ou d'un véhicule, le prêteur s'intéressera indubitablement aux éléments importants de son bilan.

Dans la comptabilité nationale, on dresse aussi le bilan du secteur des non-résidents en présentant les passifs contractés par l'économie canadienne et détenu par les non-résidents comme actifs financiers. On ajoute les passifs de l'étranger détenus comme actifs financiers par les résidents du Canada²³. Le miroir du bilan des non-résidents n'est autre que le bilan d'ensemble des secteurs des résidents du Canada vis-à-vis du secteur des non-résidents. C'est ce qu'on appelle le **bilan des investissements internationaux** (voir le chapitre 8). Du point de vue du Canada, la valeur nette du secteur extérieur est le solde canadien des investissements internationaux. Pendant le plus clair de la période pour laquelle nous disposons de statistiques, le Canada a été un débiteur net et, par conséquent, la valeur nette positive du secteur des non-résidents représente une dette internationale nette pour notre pays envers le reste du monde.

En fait, chaque secteur a ses propres méthodes comptables. Dans le monde des sociétés, les entreprises suivent leurs actifs et leurs passifs non financiers et financiers en appliquant les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) sous la houlette du Conseil des normes comptables²⁴. Les normes comptables appliquées par les administrations publiques viennent du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Notons que les différents gouvernements s'écartent fréquemment de ces normes. En revanche, les ménages n'ont pas de normes comptables bien définies. Les comptes du bilan national prévoient un traitement type applicable à tous les secteurs, y compris au secteur des non-résidents, d'où la possibilité de bien mieux saisir les liens entre les secteurs.

Les **comptes du bilan national** comprennent les bilans individuels des unités institutionnelles de l'économie, à savoir les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages, les sociétés non financières et financières, les administrations publiques et les non-résidents. La différence entre les actifs (non financiers et financiers) et les passifs, appelée **valeur nette**, est l'élément d'équilibre des comptes du bilan national.

Le **patrimoine national** est la somme des actifs non financiers des divers secteurs institutionnels intérieurs. On se trouve à ajouter au patrimoine national le bilan canadien des investissements internationaux (si les actifs financiers nets avec l'étranger sont positifs) ou à le soustraire du patrimoine (s'ils sont négatifs) dans le calcul de la valeur nette nationale (qui correspond à la somme des valeurs nettes des secteurs intérieurs).

Comme la plupart des autres statistiques de la comptabilité nationale, celles du tableau principal du bilan sont exprimées à la **valeur marchande**. Dans la mesure du possible, on estime les actifs et les passifs non financiers et financiers (notamment les titres échangeables et les actifs non financiers) à la valeur marchande courante, alors que les états financiers vérifiés d'un grand nombre d'unités institutionnelles (données primaires fondamentales) sont à la **valeur comptable**²⁵. Comme les estimations à la valeur comptable sont utiles pour un certain nombre d'instruments financiers et de secteurs institutionnels, Statistique Canada publie aussi des estimations de certains éléments à la valeur comptable.

À la fin de 2009, le total des actifs financiers du bilan national du Canada s'établissait à 18,0 billions de dollars aux prix du marché.

6.4.2 Variations temporelles des éléments du bilan

Les divers éléments pris en compte au bilan national sont les **stocks** par opposition aux flux²⁶. On les mesure en fin de période, c'est-à-dire au terme d'un trimestre ou d'une année. Trois facteurs généraux permettent d'établir la variation d'un élément au bilan entre le début et la fin d'une période (ou par rapport à la fin de la période précédente) :

1. Les flux de l'épargne et de l'investissement et les flux financiers des actifs et des passifs en cours de période peuvent venir changer les stocks d'actifs et de passifs; ces flux correspondent aux opérations.
2. Les changements de volume des actifs ou des passifs à cause d'événements extraordinaires ou ponctuels ou de catastrophes comme les tremblements de terre, les crues ou les destructions causées par les guerres; il peut aussi s'agir de découvertes de minéraux du sous-sol²⁷ ou de reclassements²⁸ qui peuvent se traduire par une hausse ou une baisse des actifs ou des passifs non financiers ou financiers dans un secteur sans que des opérations ou des flux soient en cause. Ces « autres flux » ne sont pas constatés dans les opérations.
3. Les variations des prix des actifs non financiers ou financiers peuvent faire monter ou baisser la valeur marchande de certains actifs et passifs, même si ceux-ci ne font pas l'objet d'une opération d'échange. Cette variation d'évaluation nominale est ce que l'on appelle les **gains ou pertes de détention** et ceux-ci sont constatés au bilan à la valeur marchande. Autre exemple important de l'incidence marquée qu'ont parfois de tels changements, le taux de change en fin de période peut influencer sur la valeur des titres en devises (monnaies étrangères) lorsqu'ils sont convertis en dollars canadiens. Les fluctuations des changes causent souvent de grandes variations de valeur des titres. Autre exemple, on peut réestimer la valeur d'actions en bourse dans chaque période en se reportant aux cours boursiers les plus récents.

Nous expliquons à fond ces facteurs au chapitre 5 et dans section 6.2 et section 6.3 du présent chapitre.

6.4.3 Actifs non financiers au bilan

Les actifs au bilan sont non financiers ou financiers. Dans la comptabilité nationale, les actifs non financiers peuvent seulement être détenus directement par les secteurs des résidents²⁹. Quant au secteur des non-résidents, il peut détenir directement des actifs financiers, c'est-à-dire des créances à faire valoir sur les actifs non financiers.

Les actifs non financiers se classent dans deux catégories, celles des actifs **produits** et des actifs **non produits**. Les actifs produits émanent de procédés de production correspondant au domaine de la production dans le SCN, tandis que les actifs non produits viennent d'autres sources. Voici les grandes catégories d'actifs non financiers au bilan national du Canada :

Actifs non financiers produits :

- immeubles résidentiels;
- bâtiments non résidentiels;
- machines et matériel;
- produits de propriété intellectuelle;

- biens durables de consommation;
- stocks;
- systèmes d'armes.

Actifs non financiers non produits :

- terrains;
- spectre des radiofréquences;
- bois d'œuvre;
- stocks de ressources énergétiques du sous-sol;
- stocks de ressources minérales du sous-sol.

Comme on peut le voir, il existe au Canada sept sous-catégories d'actifs produits et cinq d'actifs non produits. Toutes les sous-catégories d'actifs produits à une exception près sont considérées comme des biens de capital. En fait, les actifs non financiers produits croissent ou évoluent de période en période en raison de la formation brute de capital et compte tenu de la consommation de capital et des autres flux³⁰. L'exception est constituée des biens durables de consommation qui ne sont pas considérés comme des biens de capital. Si les biens durables de consommation sont pris en compte dans l'ensemble des actifs non financiers produits au Canada, ils se situent hors du domaine des actifs dans le SCN 2008, la comptabilité nationale traitant ces biens comme des biens autres qu'en capital. Cette exception autorise une définition plus large et plus complète à certains égards de ce qu'est l'actif non financier total au Canada avec le patrimoine national et la valeur nette nationale, ce qui s'accorde avec les estimations de répartition des actifs et de la dette des ménages. Elle facilite aussi la comparaison des estimations du patrimoine national entre le Canada et les États-Unis, puisque les États-Unis capitalisent les biens durables de consommation dans leurs comptes de mouvement des fonds³¹. Les variations du stock de biens durables de consommation sont constatées au compte des autres changements d'actifs.

À l'heure actuelle, un certain nombre d'actifs corporels produits ne figurent pas au bilan national du Canada. Ce sont notamment des monuments historiques et des objets de valeur comme les pierres et les métaux précieux, des antiquités et d'autres articles de collection, sans oublier des produits originaux de divertissement, littéraires et artistiques. Ils sont exclus du bilan national du Canada parce que les données de base disponibles laissent à désirer. La valeur de ces biens sera sans doute jugée relativement modeste si on établit la comparaison avec d'autres pays plus chargés d'histoire et comptant des collections plus importantes d'objets d'art et d'intérêt culturel. L'omission de ces biens n'en représente pas moins une lacune qui, espérons-le, sera un jour corrigée.

Comme nous l'avons noté au chapitre 3, les actifs incorporels produits — ce que l'on appelle les produits de propriété intellectuelle — sont également présents dans les comptes du bilan national du Canada. On y retrouve les connaissances acquises par la recherche-développement et par l'exploration minérale, ainsi que les logiciels en informatique. Mentionnons enfin que le capital humain est exclu, comme le recommande le SCN 2008³².

La valeur des actifs produits déclarés dans les comptes des sociétés et des administrations publiques peut différer de ce qui est déclaré au bilan national pour plusieurs raisons. Premièrement, les entreprises et les administrations publiques évaluent souvent les biens de capital au coût d'origine plutôt qu'en prix courants du marché comme dans le bilan national. Deuxièmement, la valeur du capital fixe en comptabilité commerciale est influencée par les considérations fiscales relatives aux déductions pour amortissement (ce qui n'intervient pas dans les estimations du bilan national qui visent à mesurer la consommation vraie de capital). Troisièmement, si certains actifs incorporels non produits comme les brevets et les marques de commerce figurent au bilan des sociétés, celles-ci ne capitalisent pas normalement leurs dépenses de recherche-développement et d'exploration minérale comme cela se fait au bilan national.

Le bilan comprend aussi les actifs non financiers non produits. Selon le SCN 2008, cette catégorie peut comprendre, en plus de la valeur des terrains, le spectre des radiofréquences, les ressources minérales et énergétiques, les ressources biologiques non cultivées, les ressources en eau et autres ressources naturelles ainsi que la valeur des baux liés à ces biens naturels. Une partie de ces actifs n'est pas encore constatée au bilan national du Canada en raison de difficultés de mesure.

Les terrains (résidentiels, commerciaux et agricoles) sont de loin les plus importants actifs non financiers non produits au bilan avec une valeur de 1,9 billion de dollars en 2009. On a estimé la valeur de certains des autres types de biens de cette catégorie dans les comptes satellites de l'environnement. Ce sont notamment les stocks de bois d'œuvre et de ressources du sous-sol. Dans ce dernier cas, il s'agit des ressources énergétiques sous forme de pétrole brut, de gaz naturel, de bitume et de ressources houillères et minérales, comprenant l'or, le fer, le cuivre, le nickel, le plomb, le zinc, le molybdène, l'uranium, le diamant et la potasse.

La composante des terres comprend seulement les terres en propriété privée. Les terres en propriété publique sont vastes, mais difficiles à évaluer et elles sont donc exclues³³. Sont également exclus les stocks renouvelables de poisson, de gibier et de faune sauvage qui appartiennent en grande partie au secteur public.

Les exclusions en ce qui concerne les actifs incorporels non produits sont notamment les brevets, les marques de commerce, les droits de propriété intellectuelle et les fonds commerciaux. Les biens de cette catégorie relèvent pour l'essentiel de concepts juridiques et ne figurent pas expressément dans les comptes du bilan national du Canada. Ils se retrouvent plutôt dans la valeur des actifs produits dans le cadre des dépenses capitalisées de recherche-développement, celles-ci étant à la base de la détermination de la valeur de ces éléments à titre de droits d'auteur, de brevets et de fonds commerciaux.

6.4.4 Relation entre la comptabilité économique et la comptabilité commerciale

Les comptes du bilan national sont ceux les plus étroitement liés à la comptabilité commerciale dans toute la branche des comptes macroéconomiques canadiens. L'identité de base en comptabilité commerciale selon laquelle la valeur des actifs non financiers et financiers correspond à la valeur des passifs plus l'avoir propre ou la valeur nette se vérifie pour l'entreprise, les secteurs de l'économie et le pays. Toutefois, les similitudes entre comptabilité commerciale et comptabilité économique ressortent plus nettement dans les bilans individuels des secteurs qu'au niveau global où les créances à faire valoir sur les actifs et les passifs sont à égalité et en compensation. Les principales différences de la comptabilité commerciale se présentent dans les domaines de l'évaluation et des inclusions et exclusions de certains éléments.

Les actifs non financiers et financiers consistent en ressources à la disposition de l'entreprise par la propriété ou le droit d'usage en vue de la production de biens et de services, de la vente ou de la consommation. Il s'agit d'actifs financiers détenus comprenant des frais payés d'avance pour des éléments comme les loyers, les intérêts et les assurances pour consommation dans une période comptable future. Il s'agit également d'éléments non financiers sous la forme de biens, d'installations, de matériel et de stocks et, en comptabilité commerciale, de biens incorporels comme les brevets, les marques de commerce, les franchises et les fonds commerciaux. En comptabilité commerciale, les actifs immobilisés sont souvent évalués au coût d'origine ou d'acquisition et présentés après amortissement, là encore selon le coût historique. En comptabilité nationale, l'évaluation se fait de préférence à la valeur marchande courante, bien que dans la pratique les concepts soient variables et que des méthodes comme celle de l'évaluation au coût de remplacement après amortissement soient parfois appliquées.

En comptabilité commerciale, les passifs et la valeur nette sont des créances sur l'entreprise comprenant des comptes fournisseurs, des taxes et intérêts payables et des prêts et obligations en cours, sans oublier les capitaux propres investis dans l'entreprise dont les deux grands éléments sont les capitaux d'apport et des bénéfices non répartis. L'ajustement le plus important dans la conversion de ce côté du bilan à un cadre de comptabilité économique porte sur l'attribution du capital-actions. En comptabilité commerciale, le cours initial des actions à l'émission est considéré comme faisant partie de la valeur nette (avec les bénéfices non répartis et les réserves), alors que, dans les comptes économiques, il figure aux passifs dans la catégorie « actions » du secteur des sociétés et est réévalué aux prix du marché, puisque les actions en question sont détenues comme actifs financiers par les investisseurs. Les bénéfices non répartis disparaissent dans les comptes économiques, puisqu'ils sont pris implicitement en compte dans la valeur marchande des actions.

Le système canadien livre des estimations de la valeur nette selon trois concepts de base pour les secteurs des sociétés. Un seul calcul permet de déterminer la valeur nette de chaque secteur d'une manière uniforme dans tout le bilan national, mais deux autres concepts servent à des fins analytiques dans la présentation des valeurs des sociétés financières et non financières.

Le concept de valeur nette qui s'applique au secteur des sociétés dans les comptes du bilan national est une valeur tirée de la soustraction des passifs du total des actifs. Les capitaux propres sont traités comme des passifs. En comptabilité commerciale, la valeur nette serait nulle ou presque nulle, mais dans les comptes économiques, comme les actifs immobilisés et un certain nombre d'actifs et de passifs financiers ont été réévalués aux prix du marché, cette technique donne une valeur nette conforme à la différence entre la valeur marchande courante³⁴ et le coût d'origine. Le traitement des capitaux propres comme des passifs a pour effet d'attribuer la majeure partie de la valeur nette au secteur détenteur des actions (en tant que propriétaire ultime), tout en laissant l'effet net de la réévaluation des actifs et des passifs non financiers et financiers comme valeur nette du secteur des sociétés. Cette mesure de la valeur nette est d'un intérêt analytique limité, mais elle s'accorde avec les contraintes d'équilibre du tableau du bilan national, d'où la garantie que la valeur nette nationale sera attribuée aux bons secteurs institutionnels (les propriétaires ultimes) d'après ce qu'ils détiennent comme capital-actions des sociétés³⁵.

Deux estimations de la valeur nette s'ajoutent à des fins analytiques pour le secteur des sociétés. La première qui ne traite pas la valeur marchande du capital-actions comme passif mais plutôt comme valeur nette dans ce secteur livre une estimation considérablement supérieure de la valeur nette qui correspond à la valeur de « liquidation » du secteur. C'est ce que l'on appelle la « **valeur nette courante** » au tableau du bilan national. L'autre mesure concerne davantage l'estimation produite normalement par la comptabilité commerciale avec une valeur nette égale aux capitaux propres, le capital-actions étant estimé à sa valeur comptable et augmenté des bénéfices non répartis. C'est ce que l'on appelle la « **valeur nette – actions** » au tableau du bilan national.

Le fonds commercial est un exemple de biens incorporels figurant au bilan d'une foule d'entreprises et dont la définition est particulièrement nébuleuse. On parle ordinairement de fonds commercial quand une société en acquiert une autre; il représente le montant par lequel le prix d'achat dépasse la valeur marchande courante des actifs et des passifs non financiers et financiers acquis (il s'agira de la valeur comptable quand l'entreprise acquise est privée). Le fonds commercial n'est autre que la valeur de facteurs d'ordre incorporel comme la fidélisation de la clientèle, la qualité des relations entre employeur et salariés et l'aptitude exceptionnelle à gérer l'entreprise (au-delà de la valeur déjà reconnue de ces facteurs dans le prix du marché de l'entreprise). Bien que figurant dans les états financiers vérifiés d'un certain nombre d'entreprises, les fonds commerciaux ne sont pas directement pris en compte au bilan national du Canada, mais ils peuvent se retrouver indirectement et partiellement dans la valeur des actifs produits des sociétés, puisque les dépenses de recherche-développement sont capitalisées.

6.4.5 Illustration de l'ensemble de données des comptes du bilan national

Comme pour les flux financiers, on doit considérer l'ensemble de données du bilan national sous la forme d'un tableau tridimensionnel. La première dimension est celle des secteurs institutionnels, au nombre de 36 dans le Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM). La deuxième est celle des catégories d'actifs non financiers³⁶, au nombre de 12, ainsi que des catégories d'instruments financiers, au nombre de 83. La troisième dimension est celle du temps mesuré en trimestres depuis le premier trimestre de 1990³⁷.

Dans une illustration pratique de ce qu'est le bilan national du Canada, le tableau 6.3 présente des estimations pour la fin de l'année civile 2009. Les statistiques portent sur les valeurs marchandes mesurées en millions de dollars.

Les colonnes de ce tableau indiquent les secteurs institutionnels : ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques et non-résidents. Elles présentent en outre les bilans total, national et consolidé.

Le total des actifs, c'est-à-dire les actifs non financiers et financiers, est ventilé en détail dans ce tableau. Celui-ci présente également les passifs. Au bas du tableau, on trouve la valeur nette, c'est-à-dire la différence entre le total des actifs et des passifs.

Tableau 6.3
Comptes du bilan national, présentation détaillée, 2009

	Secteur							
	Ensemble des secteurs	Bilan national	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Non-résidents	Bilan consolidé
	millions de dollars							
Total des actifs	25 028 713	22 741 012	7 811 786	4 847 445	8 349 885	1 731 896	2 287 701	7 071 982
Actifs non financiers	7 071 982	7 071 982	3 777 790	2 471 883	72 405	749 904	0	7 071 982
Actifs non financiers produits	4 126 010	4 126 010	2 098 247	1 526 798	66 255	434 710	0	4 126 010
Immeubles résidentiels	1 687 296	1 687 296	1 516 929	150 119	253	19 995	0	1 687 296
Construction non résidentielle	1 192 859	1 192 859	53 924	783 207	17 710	338 018	0	1 192 859
Machines et matériel	338 956	338 956	28 395	253 742	31 550	25 269	0	338 956
Produits de propriété intellectuelle	193 164	193 164	3 235	135 749	9 879	44 301	0	193 164
Biens de consommation durables	476 914	476 914	476 914	0	0	0	0	476 914
Stocks	230 107	230 107	18 850	203 981	6 863	413	0	230 107
Systèmes d'armes	6 714	6 714	0	0	0	6 714	0	6 714
Actifs non financiers non produits	2 945 972	2 945 972	1 679 543	945 085	6 150	315 194	0	2 945 972
Terrains	2 242 258	2 242 258	1 679 543	431 304	6 150	125 261	0	2 242 258
Actifs en ressources naturelles	703 714	703 714	0	513 781	0	189 933	0	703 714
Autres actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers nets	0	-221 638	2 541 670	-2 235 672	229 102	-756 738	221 638	0
Total des actifs financiers	17 956 731	15 669 030	4 033 996	2 375 562	8 277 480	981 992	2 287 701	0
Réserves officielles internationales	57 130	57 130	0	0	57 130	0	0	0
Or	125	125	0	0	125	0	0	0
Dépôts et titres en devises	44 775	44 775	0	0	44 775	0	0	0
Dont : dépôts	667	667	0	0	667	0	0	0
Dont : titres	44 108	44 108	0	0	44 108	0	0	0
Position de réserve au Fonds monétaire international	2 548	2 548	0	0	2 548	0	0	0
Droits de tirage spéciaux	9 682	9 682	0	0	9 682	0	0	0
Total des devises et dépôts	1 622 756	1 555 986	971 367	317 408	205 799	61 412	66 770	0
Devises et dépôts canadiens	1 419 308	1 395 372	945 451	254 326	134 339	61 256	23 936	0
Devises et dépôts étrangers	203 448	160 614	25 916	63 082	71 460	156	42 834	0
Titres de dette	2 712 101	2 148 603	119 210	79 333	1 708 275	241 785	563 498	0
Effets à court terme canadiens	402 553	369 630	5 949	37 178	258 536	67 967	32 923	0
Effets à court terme du gouvernement du Canada	186 029	167 163	3 104	5 791	148 467	9 801	18 866	0
Autres effets à court terme	216 524	202 467	2 845	31 387	110 069	58 166	14 057	0
Investissements étrangers : effets à court terme	9 253	9 253	463	569	7 290	931	0	0
Obligations garanties et non garanties canadiennes	2 162 155	1 631 580	107 997	39 751	1 320 478	163 354	530 575	0
Dont : obligations d'épargne	21 105	21 105	21 105	0	0	0	0	0
Obligations du gouvernement du Canada	403 291	335 416	28 342	3 501	266 791	36 782	67 875	0
Obligations des administrations publiques provinciales et territoriales	461 641	342 780	17 445	914	261 374	63 047	118 861	0
Obligations des administrations publiques locales	50 146	45 468	17 476	3	14 447	13 542	4 678	0
Autres obligations garanties et non garanties canadiennes	1 247 077	907 916	44 734	35 333	777 866	49 983	339 161	0
Investissements étrangers : obligations	138 140	138 140	4 801	1 835	121 971	9 533	0	0
Prêts	3 615 187	3 171 336	5 485	210 664	2 764 535	190 652	443 851	0
Crédit à la consommation	480 304	480 304	0	1 321	461 682	17 301	0	0
Prêts non hypothécaires	575 799	519 650	0	19 859	460 237	39 554	56 149	0
Hypothèques	1 091 492	1 091 008	5 485	9 670	1 070 754	5 099	484	0
Créances des sociétés : prêts et avances	1 340 192	952 974	0	178 411	771 236	3 327	387 218	0
Créances des administrations publiques : prêts et avances	127 400	127 400	0	1 403	626	125 371	0	0
Actions et parts de fonds d'investissement	6 468 026	5 329 495	1 351 231	912 133	2 759 160	306 971	1 138 531	0
Actions cotées en bourse	1 691 625	1 320 709	317 466	90 387	863 133	49 723	370 916	0
Actions non cotées en bourse	3 279 179	2 511 564	383 490	814 127	1 286 591	27 356	767 615	0
Dont : créances des sociétés : actions	0	0	0	494 029	845 002	15 145	767 615	0
Parts (unités) des fonds communs de placement	852 184	852 184	607 904	1 301	235 891	7 088	0	0
Créances des administrations publiques : actions	142 537	142 537	0	0	0	142 537	0	0
Investissements étrangers : actions	502 501	502 501	42 371	6 318	373 545	80 267	0	0

Tableau 6.3
Comptes du bilan national, présentation détaillée, 2009

	Secteur							
	Ensemble des secteurs	Bilan national	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Non-résidents	Bilan consolidé
	millions de dollars							
Assurance-vie et rentes	1 483 412	1 483 412	1 483 412	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	1 998 119	1 923 068	103 291	856 024	782 581	181 172	75 051	0
Réclamations de fonds de pension auprès des gestionnaires de régime de pension	136 773	136 773	0	0	136 773	0	0	0
Comptes commerciaux à recevoir	377 150	342 364	0	318 745	14 983	8 636	34 786	0
Autres comptes à recevoir	1 484 196	1 443 931	103 291	537 279	630 825	172 536	40 265	0
Passif et valeur nette	25 028 713	22 741 012	7 811 786	4 847 445	8 349 885	1 731 896	2 287 701	7 071 982
Total du passif financier	17 956 731	15 890 668	1 492 326	4 611 234	8 048 378	1 738 730	2 066 063	221 638
Réserves officielles internationales	57 130	0	0	0	0	0	57 130	0
Or	125	0	0	0	0	0	125	0
Dépôts et titres en devises	44 775	0	0	0	0	0	44 775	0
Dont : dépôts	667	0	0	0	0	0	667	0
Dont : titres	44 108	0	0	0	0	0	44 108	0
Position de réserve au Fonds monétaire international	2 548	0	0	0	0	0	2 548	0
Droits de tirage spéciaux	9 682	0	0	0	0	0	9 682	0
Total des devises et dépôts	1 622 756	1 527 205	0	0	1 522 015	5 190	95 551	0
Devises et dépôts canadiens	1 419 308	1 419 308	0	0	1 414 118	5 190	0	0
Devises et dépôts étrangers	203 448	107 897	0	0	107 897	0	95 551	0
Titres de dette	2 712 101	2 564 708	0	429 100	985 367	1 150 241	147 393	0
Effets à court terme canadiens	402 553	402 553	0	61 788	109 053	231 712	0	0
Effets à court terme du gouvernement du Canada	186 029	186 029	0	0	0	186 029	0	0
Autres effets à court terme	216 524	216 524	0	61 788	109 053	45 683	0	0
Investissements étrangers : effets à court terme	9 253	0	0	0	0	0	9 253	0
Obligations garanties et non garanties canadiennes	2 162 155	2 162 155	0	367 312	876 314	918 529	0	0
Dont : obligations d'épargne	21 105	21 105	0	0	0	21 105	0	0
Obligations du gouvernement du Canada	403 291	403 291	0	0	0	403 291	0	0
Obligations des administrations publiques provinciales et territoriales	461 641	461 641	0	0	0	461 641	0	0
Obligations des administrations publiques locales	50 146	50 146	0	0	0	50 146	0	0
Autres obligations garanties et non garanties canadiennes	1 247 077	1 247 077	0	367 312	876 314	3 451	0	0
Investissements étrangers : obligations	138 140	0	0	0	0	0	138 140	0
Prêts	3 615 187	3 234 156	1 449 763	1 032 855	704 680	46 858	381 031	0
Crédit à la consommation	480 304	480 304	480 304	0	0	0	0	0
Prêts non hypothécaires	575 799	505 987	81 546	298 094	86 534	39 813	69 812	0
Hypothèques	1 091 492	1 091 492	887 913	192 853	5 745	4 981	0	0
Créances des sociétés : prêts et avances	1 340 192	1 028 973	0	508 737	520 236	0	311 219	0
Créances des administrations publiques : prêts et avances	127 400	127 400	0	33 171	92 165	2 064	0	0
Actions et parts de fonds d'investissement	6 468 026	5 191 462	0	2 451 921	2 739 541	0	1 276 564	0
Actions cotées en bourse	1 691 625	1 691 625	0	1 090 521	601 104	0	0	0
Actions non cotées en bourse	3 279 179	2 505 116	0	1 309 028	1 196 088	0	774 063	0
Parts (unités) de fonds communs de placement	852 184	852 184	0	0	852 184	0	0	0
Créances des administrations publiques : actions	142 537	142 537	0	52 372	90 165	0	0	0
Investissements étrangers : actions	502 501	0	0	0	0	0	502 501	0
Assurance-vie et rentes	1 483 412	1 483 412	0	0	1 262 178	221 234	0	0
Autres comptes à payer	1 998 119	1 889 725	42 563	697 358	834 597	315 207	108 394	0
Réclamations de fonds de pension auprès des gestionnaires de régime de pension	136 773	136 773	0	48 056	963	87 754	0	0
Comptes commerciaux à payer	377 150	351 096	19 476	315 034	5 342	11 244	26 054	0
Autres comptes à payer	1 484 196	1 401 856	23 087	334 268	828 292	216 209	82 340	0
Valeur nette	7 071 982	6 850 344	6 319 460	236 211	301 507	-6 834	221 638	6 850 344
Valeur nette : valeur courante	0	0	0	2 688 132	3 007 287	0	0	0
Valeur nette : actions	0	0	0	2 451 921	2 705 780	0	0	0

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0580-01.

Les valeurs nulles des catégories d'actifs financiers au tableau du bilan national appellent des explications semblables à celles qui concernent la matrice des flux financiers. Selon les concepts et les définitions de la comptabilité nationale, le secteur des non-résidents ne peut détenir des actifs non financiers (si une unité institutionnelle non résidente détient des actifs non financiers au Canada et qu'il n'y a pas d'unité institutionnelle intérieure liée à ces actifs qui soit contrôlée par des intérêts étrangers, on crée artificiellement une unité institutionnelle intérieure dans ce cas et une créance financière de non-résident sur ces actifs non financiers). Seules les autorités monétaires, qui relèvent du secteur des sociétés financières, peuvent détenir des actifs et des passifs officiels au titre des réserves internationales et, par conséquent, les autres secteurs ont des valeurs nulles dans cette catégorie financière. De même, le secteur des ménages et des ISBLSM et le secteur des non-résidents ne peuvent émettre de titres de crédit à la consommation et, de ce fait, les actifs financiers correspondants de ces secteurs sont nuls. Autre exemple, le secteur des ménages et des ISBLSM ne fait pas de prêts non hypothécaires aux autres secteurs, ni n'émet de titres sous forme de prêts, d'avances ou d'actions relevant des sociétés ou des administrations publiques. Enfin, les secteurs des sociétés, des administrations publiques et des non-résidents ne détiennent pas d'actifs au titre de l'assurance-vie et des rentes et, dans ce cas aussi, les valeurs au bilan national seront nulles.

Plusieurs zéros s'expliquent facilement dans les catégories de passifs. Seules les unités non résidentes peuvent détenir des passifs officiels au titre des réserves internationales. Les seuls passifs possibles dans la catégorie du numéraire et des dépôts appartiennent aux sociétés financières et au gouvernement fédéral. Le secteur des ménages et des ISBLSM n'émet pas de titres de créance, mais il est en revanche le seul secteur pouvant contracter des passifs de crédit à la consommation. Ajoutons que le secteur des ménages et des ISBLSM et le secteur des administrations publiques n'émettent ni actions ni parts de fonds d'investissement. Signalons enfin que ni le secteur des ménages et des ISBLSM, ni le secteur des sociétés non financières, ni le secteur des non-résidents ne peuvent détenir des passifs dans la catégorie de l'assurance-vie et des rentes.

La valeur nette est la « ligne du bas » au bilan. Elle indique la position de chaque secteur pour ce qui est de l'excédent de ses actifs non financiers et financiers sur ses passifs. À la fin de 2009, le secteur des ménages et des ISBLSM présentait une valeur nette de 6,3 billions de dollars et son énorme contribution rendait compte de la presque totalité de la valeur nette nationale. Le secteur des administrations publiques avait une valeur nette de -7 milliards avec un endettement net correspondant en réalité au déficit accumulé de tous les gouvernements canadiens depuis l'adoption du pacte fédératif. Quant à l'ensemble du secteur des sociétés (non financières et financières), il présentait une valeur nette de 538 milliards. Enfin, le secteur des non-résidents avait une valeur nette de 222 milliards (c'était là la dette nette du Canada envers les non-résidents en 2009). La valeur nette nationale, qui se définit (i) comme la valeur nette totale moins la valeur nette des non-résidents ou (ii) comme la somme des valeurs nettes des secteurs intérieurs, s'établissait à 6 850 milliards de dollars.

La valeur nette des sociétés est peu élevée si on la compare à celle du secteur des ménages et des ISBLSM. Il y a à cela plusieurs explications. Il y a d'abord le fait que, dans les comptes du bilan national, le capital-actions soit constaté comme un actif des autres secteurs et un passif du secteur des sociétés. Ce traitement diffère de celui des états financiers vérifiés des sociétés où les capitaux propres sont l'élément d'équilibre dans l'identité « actifs = passifs + avoir propre des actionnaires ». Si c'était là le seul facteur important qui entre en jeu, on s'attendrait à ce que la valeur nette des sociétés soit presque nulle au bilan national. Il existe toutefois un autre facteur de taille, le fait que, dans ce même bilan, les actifs et les passifs non financiers et financiers soient largement constatés à la valeur marchande, alors que, dans les états financiers vérifiés des sociétés, une partie des actifs et des passifs l'est à la valeur comptable. Il peut s'ensuivre une valeur nette positive ou négative pour le secteur des sociétés, mais dans la mesure où la différence entre valeur marchande et valeur comptable est positive et plus grande pour les actifs que pour les passifs, une valeur nette positive peut en être le résultat. Dans l'ensemble, la valeur nette du secteur des sociétés varie selon les différences d'évaluation des actifs et des passifs non financiers et financiers, les actifs non pris en compte et les autres problèmes de mesure.

Les deux dernières lignes du tableau 6.3 portent sur deux autres mesures de la valeur nette du secteur des sociétés dont il est question à la section 6.4.4

Le lecteur peut aisément vérifier que les mêmes contraintes valent au bilan national et dans les flux financiers, à savoir que le total des actifs financiers dans toute catégorie d'instruments doit être égal au total des passifs de la même catégorie et que les actifs financiers nets (actifs financiers moins les passifs) doivent être à somme nulle pour l'ensemble des secteurs.

6.5 Catégories d'instruments financiers

Comme nous l'avons expliqué, les comptes des flux financiers et les comptes du bilan national constatent les variations et les niveaux des actifs et des passifs financiers détenus par les secteurs institutionnels. Dans les deux ensembles de comptes, on fait appel à la même classification des catégories d'actifs et de passifs financiers, ainsi que nous l'évoquons brièvement à la section 6.4.3. Dans la présente section, nous expliquons plus en détail ce que sont ces catégories d'instruments financiers.

6.5.1 Réserves officielles de liquidités internationales

Par le terme « **actif de réserve** », nous entendons les actifs financiers extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle des autorités monétaires canadiennes en fonction des besoins de financement de la balance des paiements, des interventions sur le marché des changes destinées à en modifier les cours et des autres mesures visant, par exemple, à entretenir la confiance dans la monnaie et l'économie du pays. Les réserves sont constituées de devises par définition.

Les **réserves officielles de liquidités internationales** se définissent comme la somme des avoirs officiels en devises et en or, en prêts à destination ou en provenance du Fonds monétaire international (FMI) à son compte général, en droits de tirage spéciaux (DTS) et en position canadienne au compte de réserve du FMI. Le Compte du fonds des changes (CFC) est le principal compte de réception des réserves officielles canadiennes en liquidités internationales³⁸.

Les avoirs officiels en or et en devises comprennent l'or, le dollar américain, l'euro et d'autres dépôts et titres en monnaies convertibles de l'étranger que détiennent les autorités monétaires comme actifs financiers. Les passifs correspondants appartiennent au secteur des non-résidents. L'or est un bien corporel et non une créance financière, mais dans la balance des paiements internationaux et les comptes des flux financiers, il est traité comme une créance financière sur le secteur des non-résidents. On évalue aussi bien les flux que les niveaux de cette catégorie en dollars canadiens dans les comptes des flux financiers. Les flux financiers mesurent la variation quantitative mensuelle des créances sur or et devises selon le taux moyen du midi pour le mois. On fait la sommation de ces flux mensuels pour dégager les flux trimestriels. Les changements d'évaluation tenant aux variations des taux de change sont exclus des flux financiers et figurent dans les comptes de réévaluation.

Le compte général du FMI enregistre les prêts du Canada à cet organisme en vertu, par exemple, des Accords généraux d'emprunt (AGE) ou des Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Les prêts sont constatés comme actifs financiers au Compte du fonds des changes. De plus, le solde net du Canada au FMI sans ces prêts est constaté comme actifs financiers des autorités monétaires. Ce solde auprès du FMI correspond à la part versée par le Canada à cet organisme, moins les avoirs du FMI en dollars canadiens. Si le solde est positif, il s'agit de la position de réserve du Canada qui correspond à la quantité de devises au compte des changes que le Canada a le droit de tirer aux fins de la balance des paiements. Les prêts en cours du FMI en dollars canadiens s'ajoutent à la position de réserve. Un solde négatif représente l'appel que fait le Canada au crédit du FMI. Les passifs correspondants appartiennent au secteur des non-résidents.

Le solde canadien au titre des DTS reflète l'attribution de nouveaux DTS et le mouvement de DTS existants entre le Canada et le secteur des non-résidents. Les DTS sont des actifs de réserve qui ont été créés par le FMI en vue d'augmenter les réserves mondiales dans l'ensemble. Ils font l'objet d'une répartition entre les pays membres participants en fonction de leurs contributions respectives à l'organisme. Tout participant au FMI a l'obligation de les accepter comme moyen de paiement international. De nouvelles affectations de DTS ont été faites aux membres du FMI à de nombreuses occasions. On évalue les DTS en moyenne pondérée de quatre grandes devises, à savoir l'euro, le yen, la livre sterling et le dollar américain. La valeur des DTS en dollars canadiens varie selon les taux de change, mais les variations en question sont exclues des statistiques des flux financiers et incluses dans les comptes de réévaluation.

Encadré 6.3 Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) est un organisme qui regroupe 188 pays. Il a son siège à Washington, D.C. L'organisme est entré en activité le 1^{er} mars 1947. Comme il le décrit lui-même, son mandat consiste à « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi et à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté ».

Dans ses nombreuses fonctions, le FMI a notamment pour tâche de fournir des liquidités aux pays connaissant des difficultés de balance des paiements et de donner des conseils en matière de politique économique. C'est à certains égards la banque centrale des banques centrales des pays membres. Il surveille en outre la santé économique des pays membres et diffuse des prévisions sur l'évolution économique mondiale. Il assure enfin une assistance et une formation technique destinées à aider les pays à améliorer la gestion de leur économie.

6.5.2 Numéraire et dépôts

La catégorie d'instruments financiers que représentent **le numéraire et les dépôts** comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation, les dépôts en monnaie canadienne et en devises dans les institutions autorisées du Canada et à la Banque du Canada, ainsi que les dépôts en devises détenus à l'étranger. Les institutions de dépôt sont autorisées à accepter des dépôts au Canada. Il s'agit notamment des banques à charte, des coopératives de crédit et caisses populaires ainsi que des sociétés de fiducie et de prêt.

En principe, les dépôts sont constatés après prise en compte des « effets en cours de compensation » (chèques en circulation). Ces effets sont un exemple important du « **flottement** » qui résulte d'un écart temporaire entre l'inscription des opérations dans les livres du payeur et dans ceux du destinataire. Le compte du destinataire peut être crédité d'un chèque porté au compte du payeur, mais sans avoir été compensé ni débité de ce dernier compte. Cet écart est corrigé quand les chèques en cours de règlement sont déduits.

La catégorie du numéraire et des dépôts canadiens vise tous les types de dépôts en dollars canadiens auprès des banques à charte du Canada, ce qui comprend les dépôts à vue, sur livret d'épargne et à terme, ainsi que les dépôts interbancaires. Les dépôts à vue sont liés aux soldes des actifs financiers transférables par chèque, traite ou débit/crédit direct. En revanche, les dépôts sur livret d'épargne et les dépôts à terme ne sont pas transférables. Une dernière catégorie est celle des dépôts en dollars canadiens à la Banque du Canada (qui sont en grande partie des réserves réglementaires des banques à charte), ainsi que des dollars canadiens en circulation, responsabilité de la Banque du Canada, et des pièces de monnaie en circulation, responsabilité du gouvernement du Canada³⁹.

Les dépôts dans les autres institutions sont également pris en compte dans cette catégorie, notamment les dépôts en tout genre dans les quasi-banques et les institutions financières publiques. Les quasi-banques provinciales sont les coopératives de crédit, les caisses populaires et les sociétés de fiducie et de prêt. Sont ainsi visées les parts sociales dans les coopératives de crédit et les caisses populaires, plus les bénéfices non répartis de ces établissements. Comme ces institutions sont traitées comme des sociétés de personnes plutôt que comme des sociétés constituées, les bénéfices non répartis représentent des passifs envers leurs membres (déposants). Il y a un établissement financier provincial qui accepte des dépôts du public, à savoir l'Alberta Treasury Branches⁴⁰.

Cette catégorie englobe le numéraire et les dépôts étrangers et donc les avoirs et les dépôts en devises de tous les secteurs (dont celui des non-résidents) auprès des banques à charte canadiennes, des succursales étrangères, des agences et filiales des banques à charte canadiennes, des banques étrangères et des autres institutions de dépôt étrangères. Les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie et de prêt détiennent aussi de petites quantités de numéraire et de dépôts en devises. Dans cette catégorie, on exclut cependant les devises détenues dans les réserves officielles de liquidités internationales.

6.5.3 Titres de créance

Les **titres de créance** sont des instruments financiers qui peuvent s'acheter et se vendre après avoir été émis et qui sont assortis de modalités comme le montant de l'emprunt, le taux d'intérêt payable (s'il y a lieu) et l'échéance ou la date de reconduction. Mentionnons les effets à court terme des administrations publiques, des sociétés et des non-résidents, les obligations fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les obligations des sociétés et de l'étranger et les titres adossés.

6.5.3.1 Effets à court terme canadiens et étrangers

Dans la sous-catégorie des **effets à court terme**, on trouve les bons du Trésor du gouvernement du Canada⁴¹, que l'on peut décrire comme des billets à ordre négociables au porteur et à échéance initiale de moins d'un an. Ce sont des titres émis à prix réduit et sans coupons d'intérêt par le gouvernement du Canada. Les billets s'écoulent à l'occasion d'enchères hebdomadaires. L'échéance initiale est habituellement aux 13, 26 ou 52 semaines. Les avoirs sont généralement évalués à leur valeur amortie, c'est-à-dire que la différence entre prix d'achat et valeur à l'échéance est d'ordinaire en amortissement linéaire dans les livres du détenteur de ces actifs financiers. Les passifs sont portés aux livres du gouvernement du Canada à la valeur nominale, moins la remise en amortissement.

Les autres effets à court terme de la sous-catégorie comprennent les billets à court terme (échéance à un an ou moins). Ce sont des effets émis par une diversité de sociétés financières et non financières, d'ordinaire à prix réduit et sans coupons d'intérêt, ce qu'on appelle souvent les papiers commerciaux. Les principaux émetteurs sont les sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation. Les acceptations bancaires sont aussi incluses dans les effets à court terme⁴². Elles relèvent des passifs de l'émetteur, et non de la banque garante. Les bons du Trésor provinciaux et municipaux sont inclus. Les titres adossés à des créances⁴³ appartiennent également à cette sous-catégorie.

Les avoirs étrangers en effets à court terme comprennent les bons du Trésor américains et les autres effets à court terme aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

6.5.3.2 Obligations garanties et non garanties

Les **obligations** du gouvernement du Canada⁴⁴ sont des obligations échangeables directes et garanties à échéance de plus d'un an qui sont émises par le gouvernement du Canada en monnaie canadienne ou en devises. S'ajoutent les obligations d'épargne du Canada, les obligations à rendement réel, les obligations spéciales non négociables dans le cadre du Régime de pensions du Canada et les obligations à garantie formelle émises par les entreprises publiques fédérales. Les obligations d'épargne du Canada ne sont pas négociables et peuvent être encaissées en tout temps au choix du porteur. Elles peuvent seulement être détenues par le secteur des ménages. Les obligations garanties par le gouvernement du Canada sont comprises dans cette catégorie et figurent généralement aux passifs des entreprises publiques non financières fédérales.

Les obligations des gouvernements provinciaux consistent en obligations négociables directes et garanties en monnaie canadienne ou en devises qui sont émises à échéance de plus d'un an par les provinces. Cette catégorie comprend les obligations d'épargne provinciales et les obligations spéciales non négociables dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Les obligations garanties des provinces (d'Hydro-Québec, par exemple) sont constatées au bilan des entreprises en question.

Les obligations des municipalités sont des obligations négociables directes et garanties en monnaie canadienne ou en devises qui sont émises à échéance de plus d'un an par les municipalités et leurs entreprises commerciales. Les obligations garanties par les municipalités, mais émises par des entreprises publiques non financières locales sont constatées aux passifs des entreprises en question.

Les autres obligations canadiennes consistent largement en obligations garanties ou non qui sont émises par les sociétés canadiennes. Par définition, l'échéance initiale est de plus d'un an et les obligations en question peuvent être libellées en monnaie canadienne ou en devises. Les obligations hypothécaires sont comprises, mais non les hypothèques mêmes (qui donnent généralement lieu à des paiements mixtes de capital et d'intérêts et qui ne sont pas considérées comme des obligations). Cette catégorie comprend non seulement les obligations émises par les sociétés non financières et financières privées, mais aussi les obligations des organismes sans but lucratif (églises, universités, coopératives sans but lucratif, etc.), et celles des entreprises publiques et des établissements hospitaliers.

Elle englobe les avoirs canadiens en obligations garanties ou non qui sont émises par les administrations publiques et les sociétés de l'étranger.

6.5.4 Prêts

Les **prêts** se distinguent des autres instruments de crédit comme les obligations ou les effets à court terme par le fait qu'ils sont non négociables. D'ordinaire, les actifs financiers ne peuvent être vendus et les passifs ne peuvent être assumés par quelqu'un d'autre que la partie responsable de l'émission. Les effets non négociables sont caractérisés comme prêts. On n'établit aucune distinction entre les prêts à court et les prêts à long terme.

Cette catégorie comprend le crédit à la consommation, les prêts bancaires et autres, les hypothèques, les créances des sociétés⁴⁵ sous forme de prêts et d'avances à des entreprises liées⁴⁶ et les créances de l'État représentant des prêts et des avances aux entreprises publiques.

Généralement parlant, le crédit à la consommation est le crédit consenti aux particuliers pour l'achat de biens et de services de consommation, bien qu'il soit souvent impossible d'établir l'emploi réel d'un prêt, d'où l'imprécision de cette définition. Cette catégorie comprend les prêts aux particuliers en devises ou en monnaie canadienne des banques à charte (on exclut les prêts commerciaux et hypothécaires, les prêts à la rénovation de biens personnels, le crédit à l'habitation mobile et les prêts à l'achat ou au port de valeurs mobilières), ainsi que les prêts semblables des quasi-banques, les prêts sur police des sociétés d'assurance-vie et le crédit consenti aux particuliers par les sociétés de financement des ventes et de prêt à la consommation. On range enfin dans cette catégorie les prêts des filiales de financement des ventes des grands magasins et des sociétés du secteur de l'automobile.

Les prêts non hypothécaires sont les prêts, les découverts, les prêts à tempérament et les ententes de rachat de titres qui sont comptabilisés au Canada par les banques à charte. Le financement par bail financier peut aussi être caractérisé comme prêt selon la durée du bail correspondant⁴⁷. Les banques à charte canadiennes sont les banques appartenant à des intérêts nationaux ou étrangers qui ont reçu une charte (permis) d'exploitation au Canada dans le cadre de la *Loi sur les banques*. Les prêts consentis peuvent être en monnaie canadienne ou en devises, mais les valeurs sont exprimées en dollars canadiens aux fins de la comptabilité financière. Dans la catégorie des prêts, on retrouve aussi les prêts aux secteurs intérieurs par les banques étrangères (établissements bancaires sans charte canadienne et exploités hors Canada) ou des succursales, agences et filiales étrangères des banques à charte canadiennes. Une partie des prêts aux particuliers est caractérisée comme crédit à la consommation.

La catégorie des hypothèques comprend les prêts hypothécaires et les conventions de vente sur garantie immobilière (immeubles résidentiels dans la plupart des cas). On tient compte ici des première, deuxième et troisième hypothèques. Les prêts à la rénovation de l'habitation ne sont pas considérés comme des prêts hypothécaires, étant plutôt assimilés aux prêts bancaires ou autres. Les obligations hypothécaires sont également exclues, appartenant plutôt à la catégorie des obligations. Les hypothèques se caractérisent par des remboursements mixtes, souvent mensuels, de capital et d'intérêts. Si elles sont sur garantie immobilière, les obligations imposent habituellement un paiement semestriel des intérêts (sur coupon) et un remboursement du principal à l'échéance. On n'établit ici aucune distinction entre les hypothèques en placement privé et les hypothèques écoulées sur le marché.

Les prêts et avances aux sociétés liées sont considérés comme des créances des sociétés dans la catégorie des prêts. Les prêts et avances aux administrations publiques liées reçoivent le même traitement.

6.5.5 Actions et fonds d'investissement

La catégorie d'instruments qui comprend **les actions et les fonds d'investissement** regroupe les créances sur la valeur résiduelle d'une société après règlement des créances de tous les créanciers. Dans les comptes financiers et du patrimoine, le capital-actions figure comme passif de l'unité institutionnelle émettrice. Les actions sont ordinaires ou privilégiées et intéressent la propriété de l'entreprise. D'autres sources d'actions sont prises en considération : certificats représentatifs d'actions étrangères⁴⁸, unités de fonds communs de placement⁴⁹, fiducies de revenu⁵⁰, bons de souscription⁵¹. Les actions peuvent relever d'un portefeuille ou d'un investissement direct dans la balance des paiements et le bilan des investissements internationaux (voir le chapitre 8) selon la relation qui existe entre l'émetteur et le titulaire. La catégorie des actions et fonds d'investissement comprend les actions et parts échangées ou non en bourse, de même que les créances sur actions des sociétés et des administrations publiques et les investissements en capitaux propres étrangers.

Toutes les actions, qu'elles soient émises à des entreprises liées ou non ou encore à des ménages, sont constatées aux passifs. Les actions émises par une entreprise publique à son administration mère sont caractérisées comme passifs dus à cette dernière. Du côté des actifs, les placements en actions d'entreprises liées sont déclarés comme créances sur actions des sociétés et des administrations publiques. Les comptes des flux financiers constatent les nouvelles émissions, les rachats et les ventes et achats d'actions en circulation à leur valeur marchande. Les comptes de bilan rendent implicitement compte des bénéfices non répartis en accumulation dans le cadre du capital-actions en circulation. Les flux financiers ne constatent pas les bénéfices non répartis.

Du côté des actifs, les créances des sociétés comprennent les placements en actions, en titres de créance négociables et en prêts et avances aux sociétés liées (société mère, filiales et autres entités liées comme les coentreprises ou les sociétés sœurs issues d'une société mère). Du côté des passifs, les actions émises aux sociétés liées ne sont pas déclarées indépendamment du capital-actions total.

Les créances d'entreprises publiques liées ou les créances sur elles comprennent les placements en actions émises par ces entreprises, ainsi que les placements en titres négociables, en prêts et en avances émanant de l'administration mère ou de l'entreprise publique liée. Le capital-actions émis à l'administration mère ou à l'entreprise publique liée est déclaré à part, contrairement au traitement des créances des sociétés.

Le surplus d'apport⁵² est pris en compte au bilan comme partie des créances des entreprises publiques liées.

Les créances entre administrations mères et entreprises publiques sont caractérisées comme créances sur actions des administrations publiques. Les créances entre entreprises publiques appartiennent également à cette catégorie. Enfin, les créances entre une entreprise publique et une société privée liée sont caractérisées comme créances des sociétés.

Les investissements étrangers comprennent notamment les actions ordinaires ou privilégiées et les autres instruments du même ordre. Les placements peuvent être libellés en monnaie canadienne ou en devises. Les passifs des sociétés non résidentes sur ces titres négociables et sur les prêts et avances qui sont détenus comme actifs financiers par des sociétés intérieures liées sont caractérisés comme créances des sociétés.

6.5.6 Assurance-vie et rentes

Le *SCN 2008* dit (p. 239) : « Les systèmes d'assurances, de pensions et de garanties standard fonctionnent tous comme une forme de redistribution des revenus ou de la richesse par l'intermédiaire d'institutions financières. Cette redistribution peut se faire entre différentes unités institutionnelles au cours de la même période ou pour la même unité institutionnelle sur différentes périodes, ou encore une combinaison des deux. Les unités qui participent à ces systèmes y contribuent et peuvent percevoir des prestations (ou se faire régler des indemnités) au cours de la même période ou de périodes ultérieures. Durant le temps qu'elles détiennent les fonds, les sociétés d'assurance les investissent au nom des participants au système. »

La catégorie que constituent les actifs et les passifs sous forme de fonds **d'assurance-vie et de rentes** dans les comptes financiers et du patrimoine du Canada figure aux passifs des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pension envers les titulaires de police et les bénéficiaires. Sont compris les passifs des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de secours mutuels, des caisses séparées des sociétés d'assurance vie, des sociétés d'assurance maladie et des caisses de retraite en fiducie envers les pensionnés. Les actifs financiers correspondants appartiennent entièrement au secteur des ménages. Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, les sociétés d'assurance-vie sont classées comme des sociétés de personnes et les actifs financiers nets qu'elles accumulent sont considérés comme la propriété des titulaires de police au nom de qui des prestations seront éventuellement servies. Les sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels ont d'autres passifs sous forme de prêts bancaires et d'hypothèques, par exemple. Les caisses de retraite en fiducie sont aussi assimilées à des sociétés de personnes et tous les actifs non financiers et financiers qu'elles accumulent sont jugés appartenir aux présents ou futurs pensionnés.

Dans les flux financiers, on constate seulement l'acquisition et l'aliénation d'actifs et de passifs financiers par le secteur, et ce, par opposition aux flux opérationnels d'entrée et de sortie de ce secteur. En d'autres termes, les flux comptabilisés dans cette catégorie sont nets des cotisations patronales et salariales aux régimes de retraite, plus les primes et les rentes d'assurance-vie, plus les primes d'assurance maladie et autres versements aux régimes

accident et maladie des sociétés d'assurance-vie, plus les revenus d'intérêts et de placements de ces sous-secteurs, moins leurs charges d'exploitation, leurs prestations et leurs indemnités.

6.5.7 Autres comptes débiteurs ou créditeurs

Les **autres comptes débiteurs ou créditeurs** consistent en crédits commerciaux (à recevoir ou à payer) et en autres débiteurs et créditeurs. Dans la première de ces catégories, on retrouve généralement le crédit à court terme consenti ou reçu dans le cours normal des activités par les fournisseurs ou les acheteurs de biens et de services. Ces crédits sont en cours entre le moment où les biens et services en question sont fournis et celui où leur paiement est reçu. Le crédit commercial ne constitue pas un instrument négociable comme les effets à court terme et il n'est pas négocié comme un prêt bancaire. Les débiteurs et créditeurs entre sociétés liées (entre une société mère et sa filiale, par exemple) sont compris dans cette catégorie. Les comptes des flux financiers ne sont pas présentés en consolidation intégrale pour la plupart des secteurs et, par conséquent, une part considérable du crédit commercial décrit par les statistiques est formée de flux à l'intérieur d'un secteur, voire à l'intérieur d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. De tels flux intrasectoriels sont des plus importants dans le secteur des sociétés non financières.

Il existe un problème de « flottement »⁵³ dans les statistiques du crédit commercial, et on en ignore la taille. Ce flottement réside dans le décalage entre le moment où un crédit commercial est comptabilisé comme actif financier par le fournisseur et le moment où l'acheteur reçoit les biens ou la facture et comptabilise le passif. De même, il peut exister un décalage entre le moment où un passif en crédit commercial est retiré des livres du payeur et le moment où le paiement est reçu par le fournisseur et où l'actif financier est retiré de ses livres. Il n'y a aucune estimation explicite des actifs et des passifs en flottement dans les comptes des flux financiers en raison des difficultés de mesure.

Cette catégorie englobe les ententes de rachat de titres et les autres instruments financiers dérivés sous forme de contrats d'option ou de contrats à terme.

6.6 Analyse financière

La majeure partie des statistiques de la comptabilité nationale se rattache à l'économie non financière ou « réelle », mais comme nous l'avons vu dans ce chapitre, les comptes financiers et du patrimoine offrent aussi un traitement complet de l'économie financière.

Les statistiques financières — et plus particulièrement les données trimestrielles — paraissent souvent entachées de « bruit », car des variations apparemment légères des taux relatifs de rendement de différents instruments financiers peuvent causer de grandes variations dans un portefeuille. Les changements de pente de la courbe de rendement peuvent provoquer des entrées et des sorties d'instruments à court terme ou à long terme. Les taux d'intérêt et les rendements obligataires des instruments financiers canadiens peuvent monter ou baisser par rapport aux taux comparables à l'étranger, ce qui se traduira par des flux financiers internationaux. Pour ces raisons et d'autres, les flux financiers sont généralement plus irréguliers que la plupart des flux non financiers⁵⁴. C'est pourquoi il sera parfois difficile de cerner les éléments d'interaction qui sous-tendent les économies « réelle » et financière, plus particulièrement dans les statistiques trimestrielles.

Les comptes financiers et du patrimoine peuvent néanmoins donner un éclairage analytique sur les tendances de l'économie.

6.6.1 Indicateurs de l'emprunt et de la dette

On peut se reporter aux comptes des flux financiers et du bilan national pour obtenir le tableau complet des flux d'emprunt et des stocks de dette dans les différents secteurs et constater la façon dont ce tableau évolue dans le temps. L'emprunt est un important indicateur de la pression de la demande dans l'économie, tandis que les tendances et l'ampleur de l'endettement peuvent faire entrevoir une future tourmente économique.

Le tableau sommaire du marché financier fait appel aux statistiques des emprunts de la matrice des flux financiers pour dégager les tendances de l'emprunt par secteur et par catégorie d'instruments financiers dans le contexte des séries chronologiques. En s'attachant aux instruments plus sensibles au marché et en omettant des activités intermédiaires comme l'acceptation de dépôts et des opérations comme l'octroi de crédit commercial et les créances

sur les entreprises liées, le tableau livre un constat approximatif de l'emprunt final par les marchés organisés en ce qui concerne les titres et les prêts négociés. Les fonds mobilisés par les secteurs intérieurs non financiers rendent compte de la plus grande partie, et de loin, de l'activité du marché intérieur du crédit. À titre d'exemple, le tableau 6.4 résume les tendances du marché financier pour la période précédant la crise financière internationale de 2008 et la récession de 2009 et comprenant ces deux années.

La dernière ligne du tableau indique l'ensemble des fonds mobilisés qui ont culminé en 2007 avant de reculer de moitié en 2008 et 2009, les années de crise et de récession. Le tableau montre comment les ménages, les sociétés non financières et les non-résidents ont joué un rôle dans ce recul. Alors que le secteur privé comprimait ses emprunts en réaction à la contraction économique, les administrations publiques ont opté pour la stimulation financière de l'économie et accru leurs emprunts, ce qui devait avoir pour effet d'atténuer considérablement le fléchissement général du recours à l'emprunt.

Le tableau indique que les emprunts à court terme ont fortement augmenté en 2008 quand les unités institutionnelles ont voulu augmenter leur liquidité en période de crise et qu'ils n'ont que légèrement régressé en 2009. Les emprunts obligataires sont demeurés relativement faibles jusqu'en 2009 pour alors monter en flèche à mesure que se renforçait la confiance sur le marché et qu'un contexte de taux d'intérêt extrêmement bas permettait aux sociétés et aux administrations publiques de mobiliser de nouveaux fonds en payant un minimum d'intérêt. Le crédit à la consommation a progressé environ du quart de 2007 à 2009 et les nouveaux emprunts non hypothécaires ont disparu du tableau en valeur nette. Quant aux emprunts hypothécaires, ils ont largement régressé au gré de l'affaiblissement du marché de l'habitation. Les fonds mobilisés par les actions cotées en bourse se sont presque effacés dans l'année de crise 2008 avant de revenir à des niveaux plus normaux en 2009.

Tableau 6.4
Tableau sommaire du marché financier, 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
	millions de dollars			
Catégorie d'emprunts des flux financiers				
Ménages	108 185	131 261	115 149	102 132
Crédit à la consommation	33 874	37 452	36 362	43 519
Prêts non hypothécaires	9 604	7 270	5 349	819
Hypothèques	64 707	86 539	73 438	57 794
Institutions sans but lucratif au service des ménages	2 536	308	-1 215	592
Prêts non hypothécaires	2 221	249	-1 409	305
Hypothèques	315	59	194	287
Sociétés non financières privées	87 759	121 017	34 657	9 355
Effets à court terme	14 838	4 814	1 806	-14 319
Obligations	11 765	15 342	13 201	34 206
Prêts non hypothécaires	38 527	61 167	22 610	-38 262
Hypothèques	10 403	21 221	1 036	11 708
Actions cotées en bourse	12 226	18 473	-3 996	16 022
Entreprises publiques non financières	101	-1 965	-1 976	1 648
Effets à court terme	-602	-165	-482	-354
Obligations	2 143	2 666	506	2 138
Prêts non hypothécaires	-1 478	-4 511	-1 684	-137
Hypothèques	38	45	-316	1
Actions cotées en bourse	0	..	0	0
Administration publique fédérale	-10 104	-18 682	73 253	89 056
Effets à court terme	-3 687	-8 586	66 330	3 428
Obligations	-6 389	-10 214	3 662	85 620
Prêts non hypothécaires	-28	118	3 261	8
Autres administrations publiques	18 509	22 201	21 531	57 745
Effets à court terme	1 395	7 099	12 902	9 141
Obligations	17 316	13 605	12 797	44 213
Prêts non hypothécaires	-63	1 687	-4 550	3 264
Hypothèques	-139	-190	382	1 127
Financement total des secteurs non financiers canadiens	206 986	254 140	241 399	260 528
Effets à court terme	11 944	3 162	80 556	-2 104
Obligations	24 835	21 399	30 166	166 177
Crédit à la consommation	33 874	37 452	36 362	43 519
Prêts non hypothécaires	48 783	65 980	23 577	-34 003
Hypothèques	75 324	107 674	74 734	70 917
Actions cotées en bourse	12 226	18 473	-3 996	16 022
Non-résidents	96 591	74 516	-8 683	22 696
Effets à court terme	8 367	-8 720	-6 277	4 066
Obligations	42 439	50 361	-37 190	7 571
Prêts non hypothécaires	5 408	11 553	9 401	11 791
Investissements étrangers : actions	40 377	21 322	25 383	-732
Emprunts totaux à l'exclusion des institutions financières canadiennes	303 577	328 656	232 716	283 224
Institutions financières canadiennes	121 382	143 016	136 910	-45 505
Effets à court terme	28 445	16 228	-23 325	-49 760
Obligations	76 593	108 614	130 916	-149
Prêts non hypothécaires	11 333	16 998	11 866	-6 130
Hypothèques	1 867	-1 323	120	-1 060
Actions cotées en bourse	3 144	2 499	17 333	11 594
Total des fonds empruntés	424 959	471 672	369 626	237 719

.. indisponible pour une période de référence précise.

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0579-01.

Les non-résidents ont mobilisé comme fonds au Canada en 2009 moins de la moitié de ce qu'ils avaient emprunté en 2007; ce recul se remarquait tout particulièrement dans les ventes d'obligations et d'actions.

Les institutions financières canadiennes ont très largement réduit leurs emprunts en valeur nette de 2007 à 2009. En 2009, elles ont liquidé des effets à court terme et des emprunts non hypothécaires, optant plutôt pour les actions en bourse. Les emprunts obligataires ont cessé en valeur nette malgré la faiblesse des taux d'intérêt, et les institutions financières ont également cherché à se financer davantage par actions pour étoffer leur bilan, tirant parti de la forte baisse des cours des actions en 2008 et au début de 2009.

On peut examiner l'évolution financière au cours de cette période de quatre ans à l'aide du tableau sommaire du marché du crédit, qui fait pendant au tableau sommaire du marché financier dans sa structure générale et qui présente l'encours total de la dette à la valeur comptable par secteur institutionnel et catégorie d'instruments financiers.

Le tableau 6.5 livre les statistiques de 2006 à 2009 au tableau sommaire du marché du crédit. Les statistiques de la dette brossent un tableau semblable à celui des variations de l'emprunt au tableau 6.4. Il reste que, comme nous l'avons noté, les stocks au bilan peuvent varier pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les variations de l'emprunt et, dans certains cas, l'examen du bilan peut nous procurer un nouvel éclairage. Ainsi, on peut voir que, si le secteur des non-résidents a beaucoup emprunté en 2009 (pour 22 696 millions de dollars; voir le tableau 6.4), l'encours de la dette du secteur n'a augmenté que de 465 millions de dollars (passant de 865 880 à 866 345 millions de 2008 à 2009), principalement en raison d'une diminution de l'endettement obligatoire. Ajoutons que, bien que l'encours total de la dette ait continué à croître en 2009, son taux de croissance est tombé de 8,7 % en 2008 à 6,2 % en 2009.

Tableau 6.5
Tableau sommaire du marché du crédit à la valeur comptable, 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
	millions de dollars			
Catégorie de passif au bilan				
Ménages	4 208 637	4 700 885	5 201 558	5 573 352
Crédit à la consommation	1 417 328	1 562 686	1 711 373	1 850 727
Prêts non hypothécaires	232 583	265 747	288 654	294 381
Hypothèques	2 558 726	2 872 452	3 201 531	3 428 244
Institutions sans but lucratif au service des ménages	46 375	55 215	45 004	48 278
Prêts non hypothécaires	34 791	43 011	32 226	34 493
Hypothèques	11 584	12 204	12 778	13 785
Sociétés non financières privées	2 776 087	3 133 496	3 412 985	3 474 323
Effets à court terme	249 005	284 716	306 933	270 228
Obligations	932 145	997 011	1 081 730	1 193 054
Prêts non hypothécaires	978 724	1 153 929	1 310 198	1 251 562
Hypothèques	616 213	697 840	714 124	759 479
Entreprises publiques non financières	257 502	245 101	203 269	206 054
Effets à court terme	13 665	10 970	10 012	8 642
Obligations	206 289	205 211	184 369	191 202
Prêts non hypothécaires	36 274	27 484	8 316	5 956
Hypothèques	1 274	1 436	572	254
Administration publique fédérale	1 633 718	1 576 634	1 673 911	2,150,675
Effets à court terme	509 492	487 661	568 843	784,854
Obligations	1 124 079	1 088 181	1 093 728	1,347,669
Prêts non hypothécaires	147	792	11 340	18,152
Autres administrations publiques	1 717 194	1 781 246	1 876 855	2,073,690
Effets à court terme	69 034	76 946	104 701	149,932
Obligations	1 489 109	1 541 656	1 623 347	1,761,150
Prêts non hypothécaires	144 194	148 501	136 504	143,173
Hypothèques	14 857	14 143	12 303	19,435
Encours total de la dette des secteurs non financiers canadiens	10 639 513	11 492 577	12 413 582	13,526,372
Effets à court terme	841 196	860 293	990 489	1,213,656
Obligations	3 751 622	3 832 059	3 983 174	4,493,075
Crédit à la consommation	1 417 328	1 562 686	1 711 373	1,850,727
Prêts non hypothécaires	1 426 713	1 639 464	1 787 238	1,747,717
Hypothèques	3 202 654	3 598 075	3 941 308	4,221,197
Non-résidents	650 273	838 145	865 880	866,345
Effets à court terme	73 821	72 421	42 149	40,450
Obligations	426 461	593 613	589 439	558,169
Prêts non hypothécaires	149 991	172 111	234 292	267,726
Encours total de la dette à l'exclusion des institutions financières canadiennes	11 289 786	12 330 722	13 279 462	14,392,717
Institutions financières canadiennes	3 172 134	3 805 842	4 253 845	4,232,512
Effets à court terme	603 640	733 487	671 804	471,650
Obligations	2 279 990	2 734 335	3 207 421	3,387,993
Prêts non hypothécaires	257 446	312 234	347 138	347,970
Hypothèques	31 058	25 786	27 482	24,899
Encours total de la dette	14 461 920	16 136 564	17 533 307	18,625,229

Source : Statistique Canada, tableau 38-10-0234-01.

6.6.2 Indicateurs financiers sous forme de ratios

Si on les combine aux statistiques des comptes non financiers au moyen de ratios, les comptes financiers nous renseignent sur l'endettement relatif et la liquidité des secteurs institutionnels. On peut calculer un certain nombre de ratios, certains pour le secteur des ménages, d'autres pour le secteur des sociétés et d'autres encore pour le secteur des administrations publiques. Le tableau 6.6 indique les ratios financiers disponibles à Statistique Canada.

6.6.2.1 Indicateurs financiers du secteur des ménages

La dette des ménages se définit comme la somme de ses passifs sous forme d'emprunts (crédit à la consommation, hypothèques, prêts non hypothécaires et comptes fournisseurs). Ce secteur ne détient aucun passif par d'autres instruments financiers comme les obligations, les dépôts et les actions. On peut comparer le ratio entre la dette des ménages et le produit intérieur brut avec ce même ratio dans le temps ainsi qu'avec des ratios correspondants des secteurs des sociétés et des administrations publiques et des autres pays.

Autre indicateur intéressant, le ratio général entre la dette des ménages et leur revenu disponible se calcule en divisant la dette des ménages (selon le ratio qui précède) par le revenu disponible des ménages (selon la définition du chapitre 5). En suivant la valeur de ce ratio dans le temps, on peut voir l'évolution du rapport entre la charge d'endettement des ménages et leur capacité de rembourser ce qu'ils doivent par leur revenu.

Une solution de rechange est le ratio entre la dette sur le marché du crédit et le revenu disponible des ménages. Ce rapport ressemble au ratio précédent, mais sans la dette au numérateur sous forme de comptes fournisseurs. D'ordinaire, ces comptes sont des plus modestes au regard des autres éléments de passif du secteur des ménages et, par leur nature, ils sont à court terme. Maints analystes préfèrent ce ratio au précédent comme indicateur de la charge d'endettement des ménages.

Un autre ratio est le rapport entre le crédit à la consommation, les prêts hypothécaires et le revenu disponible des ménages. Il restreint davantage la portée de l'endettement en excluant non seulement les comptes fournisseurs, mais aussi les emprunts non hypothécaires. Comme les comptes clients, les prêts non hypothécaires représentent une part relativement modeste de tout l'endettement des ménages, et ils servent souvent au financement d'activités autres que l'achat de biens et de services de consommation comme les activités d'entreprises individuelles.

Ainsi que nous l'avons déjà expliqué dans ce chapitre, la valeur nette des ménages représente l'excédent des actifs non financiers et financiers sur les passifs des ménages. Le rapport entre valeur nette et revenu disponible indique l'effet du patrimoine sur les dépenses possibles de consommation. Dans la mesure où la valeur nette des ménages croît plus rapidement que leur revenu disponible, ceux-ci pourraient être enclins à accroître leurs dépenses discrétionnaires de consommation.

Le ratio dette-actif total des ménages compare l'endettement total des ménages (aux fins des premier et deuxième ratios présentés) au total des actifs financiers et non financiers du secteur des ménages. Il indique le risque financier que courent les ménages. Quand les passifs sont petits par rapport au total des actifs non financiers et financiers, les ménages ont le choix de les réduire en liquidant des actifs et, de ce fait, le risque peut être considéré comme moins important qu'il ne le serait si les passifs étaient grands par rapport aux actifs.

Le ratio dette-valeur nette des ménages peut s'interpréter comme un indicateur de l'importance des capitaux d'emprunt. La valeur nette peut servir de garantie au moment d'emprunter et plus le ratio est élevé, moins le secteur des ménages sera en mesure d'emprunter davantage.

Le ratio entre la dette sur le marché du crédit et la valeur nette des ménages ressemble au ratio entre la dette et la valeur nette, la différence étant que le numérateur ne comprend pas les comptes fournisseurs.

Une autre possibilité est le ratio entre le crédit à la consommation et la dette hypothécaire, d'une part, et la valeur nette des ménages, d'autre part. Celui-ci ressemble au précédent sauf que les prêts non hypothécaires sont exclus au numérateur. Ce ratio vise la dette de consommation (avec les hypothèques) à la différence des définitions plus larges de l'endettement.

Le ratio entre les actifs financiers et les actifs non financiers des ménages nous renseigne sur la structure des actifs du secteur des ménages, plus particulièrement en ce qui concerne leur liquidité (puisque les actifs financiers sont généralement plus liquides que les actifs non financiers). Une plus grande liquidité pourrait vouloir dire qu'un ménage sera plus enclin à dépenser en biens et services.

Le ratio entre l'avoir et les actifs immobiliers des ménages se calcule en divisant la valeur de l'avoir immobilier des ménages (valeur des biens immobiliers résidentiels et non résidentiels et des terrains appartenant aux ménages, moins le passif hypothécaire de ceux-ci) par la valeur des actifs sous forme de biens immobiliers résidentiels et non résidentiels et de terrains appartenant aux ménages. La propriété immobilière tient une grande place dans les actifs du secteur des ménages et, lorsque l'avoir immobilier est relativement important, les ménages sont mieux placés pour faire face à une contraction de l'économie.

Un autre ratio utile en matière immobilière compare les biens immobiliers des ménages à leur revenu disponible. Il s'agit d'un indicateur de l'abordabilité de l'habitation. À cet égard, le ratio du service de la dette, qui est tiré des comptes des revenus et dépenses et se définit comme les intérêts hypothécaires et non hypothécaires versés par les ménages en proportion de leur revenu disponible, est aussi un indicateur révélateur.

Les première et deuxième parties du tableau 6.6 présentent tous les ratios mentionnés pour la période de 2006 à 2009. L'endettement est mesuré en fin d'année quand le revenu traduit les flux de toute l'année. Les ratios dette-revenu et dette-actif ont généralement été en progression pendant toute cette période. La valeur nette en proportion du revenu disponible culmine en 2007 pour ensuite décroître. Le total des actifs a augmenté, alors que les actifs financiers diminuaient par rapport à la valeur nette. Quant à l'avoir immobilier, il a constamment baissé par rapport à la valeur des actifs immobiliers.

Tableau 6.6
Ratios financiers indicateurs au bilan national, 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
	pourcentage			
Composante des flux financiers				
Ménages				
Dette et produit intérieur brut	72,7	77,3	81,1	88,5
Dette et revenu disponible	134,8	142,2	149,2	154,8
Dette sur le marché du crédit et revenu disponible	133,0	140,4	147,1	152,7
Crédit à la consommation, prêts hypothécaires et revenu disponible	125,6	132,4	139,0	144,6
Valeur nette en proportion du revenu disponible	685,7	709,2	683,5	660,8
Dette et actifs totaux	16,4	16,7	18,0	19,0
Dette et valeur nette	19,7	20,1	21,9	23,4
Dette sur le marché du crédit et valeur nette	19,4	19,8	21,6	23,1
Crédit à la consommation, prêts hypothécaires et valeur nette	18,3	18,7	20,4	21,9
Actif total et valeur nette	119,7	120,1	121,9	123,4
Total des actifs financiers et valeur nette	63,4	63,5	62,7	62,9
Actifs financiers et actifs non financiers	112,8	112,2	105,9	104,0
Capitaux propres en proportion des biens immobiliers	75,0	74,8	73,8	72,6
Biens immobiliers en proportion du revenu disponible	323,8	340,7	346,4	342,9
Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages				
Dette et produit intérieur brut	74,6	79,2	83,1	90,7
Dette et revenu disponible	134,8	141,9	148,7	154,3
Dette sur le marché du crédit et revenu disponible	130,9	138,3	144,4	149,9
Sociétés non financières privées				
Ratio d'endettement total et capitaux propres	162,1	168,4	190,1	201,4
Dette sur le marché du crédit et capitaux propres (valeur comptable)	60,9	66,1	67,9	68,4
Administrations publiques				
Dette brute (valeur comptable) et produit intérieur brut	94,8	92,1	90,0	101,6
Administration publique fédérale	41,6	38,9	39,0	47,5
Autres administrations publiques	53,0	53,1	50,5	53,9
Dette nette (valeur comptable) et produit intérieur brut	44,2	39,7	37,1	41,1
Administration publique fédérale	33,3	30,9	28,8	30,9
Autres administrations publiques	19,3	18,1	17,6	20,1

Source : Statistique Canada, tableaux 38-10-0235-01, 38-10-0236-01 et 38-10-0237-01.

6.6.2.2 Indicateurs financiers du secteur des sociétés

Le ratio capitaux d'emprunt – capitaux propres à la valeur marchande des sociétés non financières privées mesure l'endettement du secteur des entreprises. Quand ce ratio monte, les sociétés financent une proportion grandissante de leurs activités au moyen d'emprunts plutôt que de bénéfices non répartis et d'émission de nouvelles actions. Le

secteur s'expose ainsi davantage à la montée des taux d'intérêt. Le ratio peut varier amplement quand les cours des actions sont volatils. Il a fortement évolué en hausse en 2008 et 2009.

Le ratio dette sur le marché du crédit – capitaux propres à la valeur comptable des sociétés non financières privées est, par définition, un peu plus limité que le ratio précédent, car la dette qui est ici visée consiste en prêts, en obligations et en effets à court terme et s'exprime à la valeur comptable pour les capitaux d'emprunt et les capitaux propres. Ce ratio a été en progression modérée en 2008 et 2009 après une plus forte hausse en 2007.

6.6.2.3 Indicateurs financiers du secteur des administrations publiques

Une des catégories les plus utiles de ratios financiers du secteur des administrations publiques consiste en mesures alternées de l'endettement en fonction de la taille de l'économie (c'est-à-dire du produit intérieur brut). Examinés dans le contexte des séries chronologiques, ces rapports sont un bon moyen de comparaison de la dette publique entre les époques. Dans une étude plus transversale, ils nous révèlent un moyen de comparer l'endettement des différents ordres de gouvernement — fédéral, provincial-territorial et local-autochtone⁵⁵. De telles comparaisons intertemporelles et intergouvernementales peuvent nous indiquer la facilité avec laquelle les administrations publiques peuvent gérer leurs niveaux actuels d'endettement et, au besoin, contracter de nouvelles dettes.

Le numérateur des ratios dette-PIB des administrations publiques peut être la dette brute ou nette. Quand un gouvernement emprunte en émettant des obligations, par exemple, et qu'il dépose ce qu'il emprunte dans son compte bancaire, la dette brute augmente du montant emprunté. Toutefois, la dette nette demeure inchangée, du moins au début, car les actifs financiers (dépôt) ont augmenté autant que les passifs financiers. Les ratios de la dette brute nous montrent le degré d'influence des administrations publiques sur les marchés de la dette, tandis que les ratios de la dette nette nous donnent une meilleure idée de la charge d'endettement des gouvernements. On peut voir la dette nette comme le déficit ou l'excédent budgétaire cumulé d'une administration publique depuis sa naissance.

Les ratios de 2006-2008 tant du gouvernement fédéral que des autres ordres de gouvernement indiquent que la dette décroît généralement. En 2009, les ratios de la dette relative sont en nette progression en raison de la faiblesse de l'économie et de l'adoption de politiques budgétaires de stimulation.

Notes pour le chapitre 6

1. Dans certains pays, ces comptes s'appellent **comptes de mouvement des fonds**. Le *SCN 2008* les appelle tout simplement **comptes financiers** à l'instar des États-Unis. Les différences en question résident d'ordinaire dans la nature des détails de ces comptes. Souvent, le terme **comptes financiers** fait référence aux opérations financières seulement; le terme **comptes des flux financiers** fait référence à des comptes de capital et financiers combinés; le terme **comptes de mouvement des fonds** fait référence à des comptes de flux financiers présentant des détails par sous-instrument (opérations de qui à qui).
2. Ainsi, les emprunts de consommation sont liés aux dépenses de consommation, et les emprunts hypothécaires, aux dépenses d'habitation.
3. L'adjectif « **réel** » a deux sens bien distincts en économie. Tout dépend du contexte. Dans le contexte présent, il s'agit des aspects non financiers de l'économie (revenu, consommation, investissement, etc.) par opposition aux aspects financiers (emprunts, prêts, actifs et passifs financiers). Dans un autre contexte, on entend par « **réel** » une série chronologique ayant fait l'objet d'une déflation qui retranche les effets de la variation des prix, ce qui la distinguera d'une série chronologique mesurée en valeur nominale.
4. Les effets de commerce ou papiers commerciaux sont les effets à court terme non garantis qu'émettent des sociétés normalement pour le financement des comptes débiteurs, des stocks et des passifs à court terme. L'échéance dépasse rarement les 270 jours.
5. Une société de financement des ventes achète à prix réduit les contrats de vente à tempérament des détaillants.
6. Cette classification s'accorde largement avec la norme proposée par le *SCN 2008*. Voir l'annexe 1, aux p. 561 à 577. Elle concorde entièrement avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, version 2012, pour le secteur 52 « Finance et assurances » et le secteur 55 « Gestion de sociétés et d'entreprises ».
7. Le montant du prêt ou de l'emprunt qui intervient directement entre les prêteurs et les emprunteurs primaires (directement entre les ménages et les administrations publiques ou entre les sociétés non financières et les non-résidents, par exemple), c'est-à-dire sans intermédiation financière, est relativement peu élevé.
8. Certains des autres secteurs pourraient également être des emprunteurs hypothécaires nets, mais les autres secteurs pris collectivement seraient nécessairement un prêteur hypothécaire net, le prêt devant être égal à l'emprunt hypothécaire du secteur des ménages.
9. Dans certains pays, les comptes financiers comportent une divergence explicite au niveau des catégories d'instruments pour le rapprochement des actifs et des passifs financiers. Au Canada, il n'y a pas de telle divergence et, quand les comptes sont estimés, on recourt à des ajustements dans une ou plusieurs catégories d'instruments pour en assurer l'équilibre.
10. À cet égard, la méthodologie d'estimation des comptes des flux financiers est analogue à la méthodologie permettant de solder les produits en équilibre dans la construction des comptes des ressources et des emplois (voir le chapitre 4). Dans les deux cas, les estimations statistiques de plusieurs séries sont régies par une identité, ce qui aide à juger de la justesse et de la cohérence des données de base et à produire les estimations définitives.
11. La divergence statistique se calcule dans les comptes des revenus et dépenses comme la différence entre le PIB en base « revenus » et le PIB en base « dépenses » qui ne peut être attribuée à quelque secteur que ce soit et qui est alors définie comme un secteur en soi. Par rapport aux autres secteurs, elle est déclarée à part dans les flux financiers comme elle peut l'être dans les comptes des revenus et dépenses. On ne doit pas la confondre avec la divergence des comptes des flux financiers, c'est-à-dire avec la différence entre le prêt net aux comptes des revenus et dépenses et le prêt net des secteurs au compte financier dans les comptes des flux financiers. Toutefois, les deux mesures sont étroitement apparentées, puisqu'une diminution de la divergence du PIB a pour effet d'abaisser les divergences de certains secteurs.
12. L'ensemble de données sur les flux financiers est accessible sans frais sur le site Web de Statistique Canada au tableau 36-10-0578-01. Les statistiques sur les flux financiers sont présentées pour la période de 1961 à 2011 selon la norme *SCN 1993* aux tableaux 36-10-0010-01, 36-10-0015-01, 36-10-0017-01, 36-10-0036-01, 36-10-0037-01, 36-10-0040-01, 36-10-0041-01, 36-10-0119-01, 36-10-0120-01, 36-10-0216-01, 36-10-0227-01, 36-10-0228-01, 36-10-0354-01, 36-10-0421-01, 36-10-0422-01, 36-10-0429-01, 36-10-0436-01, 36-10-0437-01, 36-10-0439-01, 36-

10-0457-01, 36-10-0483-01, et 36-10-0492-01 à 36-10-0507-01. Lorsque Statistique Canada a adopté la norme *SCN 2008*, il a révisé les flux financiers jusqu'en 1990.

13. Ces données sont extraites du tableau 36-10-0578-01.

14. On observera que les transferts nets de capital entre les secteurs doivent être à somme nulle sur l'ensemble des secteurs.

15. On observera que les achats et les ventes de capital existant entre les secteurs doivent aussi être à somme nulle sur l'ensemble des secteurs.

16. Par comparaison, le produit intérieur brut a été de 1 542 milliards de dollars en 2009.

17. Dans les comptes financiers et du patrimoine comme ailleurs dans la comptabilité nationale, les réserves détenues au titre de l'assurance-vie et des rentes sont traitées comme patrimoine du secteur des ménages.

18. Voir les autres exemples cités au chapitre 12 du *SCN 2008*.

19. Voir *SCN 2008*, chapitre 21, p. 441.

20. Voir *SCN 2008*, chapitre 12, p. 243.

21. Ce n'est pas dire qu'un scénario viable pour une administration publique est d'avoir tout degré concevable d'endettement net. Plus la dette nette du gouvernement augmente par rapport à ses rentrées, plus il paie d'intérêts sur cette dette et plus le service de la dette prend de place dans son budget des dépenses de sorte que la marge budgétaire est moindre pour le financement des autres programmes de l'État. Il faut aussi dire qu'il existe des limites sociales et économiques évidentes à la faculté que peut avoir un gouvernement de taxer et d'émettre de la monnaie. Pour un exemple de comptabilité des bilans publics, voir gouvernement du Canada, *Comptes publics du Canada 2014*, volume 1, Revue et états financiers consolidés.

22. À la différence du Canada, les pays membres de l'Union européenne ne jouissent pas d'un pouvoir inconditionnel d'émettre la monnaie commune, à savoir l'euro. De même, les provinces et les municipalités canadiennes ne peuvent émettre la monnaie du pays.

23. Le bilan des non-résidents est, bien sûr, très partiel, parce qu'il ne tient pas compte des actifs et des passifs pour lesquels il n'existe aucune contrepartie canadienne.

24. En 2006, on a décidé de faire converger les principes comptables du Canada et ceux du Conseil des normes comptables internationales, instance responsable du cadre de principes appelé Normes comptables internationales pour le secteur public.

25. Tout change cependant avec l'adoption des Normes internationales d'information financière. Les sociétés produisent leurs états financiers à la « juste valeur » qui ressemble à la valeur marchande, et ce, depuis 2006 environ. Il reste que la **valeur comptable** relève d'une évaluation des actifs ou des passifs selon les chiffres des documents financiers (ou « livres ») de l'unité institutionnelle quand ont lieu les opérations d'acquisition d'actifs ou de passifs. Lorsqu'un actif est constaté à la valeur comptable, on dit parfois qu'il est mesuré au **coût historique**.

26. Il est question au chapitre 3 de la distinction à établir entre stocks et flux.

27. À proprement parler, il est question ici d'**apparition et de disparition économiques** de ces ressources. Certains minéraux peuvent être considérés précieux, mais être sans valeur économique à cause de limitations technologiques ou de la faiblesse des cours des minéraux.

28. Si une entreprise publique est privatisée (vendue au secteur privé), ses actifs et ses passifs peuvent être reclassés du secteur des entreprises publiques non financières au secteur des sociétés non financières privées. Le processus statistique crée ces reclassements en application de certaines règles de classification.

29. Selon le *SCN 2008* (p. 63) : « Les propriétaires de terrains, de bâtiments et de structures immobilières situés sur le territoire économique d'un pays ou les unités qui possèdent un bail à long terme sur ces derniers sont réputés avoir dans tous les cas un centre d'intérêt économique dans ce pays, même s'ils n'exercent pas d'autres activités économiques ou n'y réalisent aucune autre opération. Tous les terrains et tous les bâtiments sont donc la propriété de résidents. Les gisements ne peuvent être exploités que par des unités institutionnelles résidentes. Une entreprise

qui procède à l'exploitation est réputée devenir résidente lorsque les licences ou baux requis sont délivrés, si elle ne l'était pas auparavant. » Les non-résidents peuvent, bien sûr, détenir des actifs non financiers de résidents d'une manière indirecte s'ils détiennent les actions correspondantes sur ces actifs.

30. Il est question au chapitre 5 de la création des actifs non financiers produits par formation brute de capital.

31. Voir Conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve, *Financial Accounts of the United States: Flow of Funds, Balance Sheets, and Integrated Macroeconomic Accounts*, premier trimestre de 2014, 5 juin 2014, p. v.

32. On dispose d'estimations du stock de capital humain en dehors du cadre de la comptabilité nationale. L'étude qui suit estime l'investissement de marché en capital humain et les stocks correspondants pour le Canada de 1970 à 2007 : Wulong Gue et Ambrose Wong, « Les estimations du capital humain au Canada : approche fondée sur le revenu de la vie entière », Statistique Canada, Série de documents de recherche sur l'analyse économique, no 11F0027M au catalogue, no 062, juin 2010.

33. Cela comprend les terrains appartenant à des parcs gouvernementaux et à d'autres emplacements sous responsabilité publique où il n'y a pas d'actifs produits. Les terrains environnant des bâtiments publics et des ouvrages de génie comme les ponts et chaussées sont constatés dans les bilans.

34. Les actifs non financiers sont habituellement évalués au coût de remplacement estimatif en raison de la minceur des marchés des actifs en question. Les actifs et les passifs qui se trouvent normalement sur des marchés plus actifs sont le plus souvent réévalués à la valeur marchande courante qui est observée.

35. La valeur nette des sociétés figurant aux comptes du bilan national est parfois ce que l'on appelle la valeur nette résiduelle. Au sens économique, il y a là une ressemblance avec le q de Tobin, qui est le rapport entre l'évaluation de marché d'une entreprise et la valeur de remplacement de ses actifs. Quand la valeur nette d'une société est positive ou négative, le marché peut être considéré comme sous-évaluant ou surévaluant le secteur, mais la circonspection est de mise dans cette interprétation, puisque le calcul de la valeur nette des sociétés est souvent entaché de problèmes de mesure.

36. Ces catégories n'ont aucune contrepartie du côté des flux financiers. Le bilan comprend les stocks non financiers et financiers.

37. L'ensemble de données du bilan national est accessible sans frais sur le site Web de Statistique Canada (tableau 36-10-0580-01). Les statistiques du bilan peuvent être consultées aux tableaux 36-10-0508-01 à 36-10-0575-01 pour la période de 1961 à 2011 sous une forme compatible avec la norme du SCN 1993. Lorsque Statistique Canada a adopté la norme *SCN 2008*, il a révisé les bilans rétroactivement jusqu'en 1990.

38. Le CFC, qui est détenu au nom du ministre des Finances du Canada, est la pièce maîtresse dans les réserves officielles du Canada. Il est un portefeuille en gestion active principalement formé de liquidités en devises, de DTS et d'un petit fonds d'or. Dans son budget de 2014 (annexe 1), le gouvernement du Canada a dit : « Les réserves de change liquides sont maintenues à un niveau minimal de 3 % du PIB nominal. »

39. Les pièces de monnaie sont traitées comme des passifs à leur pleine valeur nominale, et le coût de la production des pièces ou de la monnaie n'est pas mis au net. On exclut ici les pièces de monnaie commémorative qui ne sont pas en circulation.

40. Auparavant, le gouvernement de l'Ontario possédait la Caisse d'épargne de l'Ontario, mais les avoirs de cet établissement ont été vendus à la Caisse d'économie Desjardins, et la Caisse d'épargne de l'Ontario a cessé d'exister le 1^{er} avril 2003.

41. Les **bons du Trésor** sont des titres conférant à leur titulaire le droit inconditionnel de recevoir les sommes fixes prévues aux dates prescrites. Ils sont émis et ordinairement échangés sur les marchés organisés à moins de leur valeur nominale selon les taux d'intérêt et les échéances.

42. Les **acceptations bancaires** sont les acceptations des intermédiaires financiers contre le paiement d'un droit à l'égard de traites, de lettres de change ou de billets à ordre inconditionnels en vue du paiement d'un certain montant à une certaine date. La majeure partie du commerce international est financée par des acceptations bancaires. Voir *SCN 2008*, p. 235.

43. Les **titres adossés à des créances** sont garantis par un groupe distinct d'avoirs financiers en auto-liquidation. Ce fonds de titrisation relève d'une technique financière où on met en commun des avoirs financiers, moins liquides le plus souvent, et les convertit en instruments susceptibles d'être offerts et vendus sur le marché des capitaux. Dans une structure de titrisation de base, une entité, qui est souvent une institution financière alors appelée « sponsor », produit ou acquiert un ensemble d'actifs financiers sous forme de prêts, de baux, de comptes débiteurs sur carte de crédit ou autres. Elle vend ensuite les actifs en question à un fonds d'investissement expressément créé qui émet des titres adossés à ces mêmes avoirs financiers ou garantis par eux.

44. Les **obligations garanties ou non et les billets** sont des effets conférant à leur titulaire le droit inconditionnel à des paiements fixes ou à des paiements variables par contrat à certaines dates. L'acquisition d'intérêts ne dépend pas des gains des débiteurs. Ces obligations se distinguent des bons du Trésor dont l'échéance est plus rapprochée et qui se vendent à une valeur nominale réduite sans paiements exprès d'intérêts.

45. Les **créances** sont des instruments financiers où on retrouve les créances des sociétés et des administrations publiques. Les créances des sociétés sont les prêts, les avances et les titres de créance entre sociétés liées; du côté des actifs, on compte aussi les placements en actions entre sociétés liées. Les créances des administrations publiques interviennent entre celles-ci, entre leurs entreprises commerciales ou entre l'administration mère et ses entreprises et elles prennent la forme d'actions, de titres de créance, de prêts ou d'avances.

46. Une **société liée** est une entreprise détenue en propriété dans une proportion de 10 % à 100 % par une autre personne morale. Selon le degré de propriété, les sociétés liées se définissent comme filiales ou succursales.

47. « Lorsque des biens sont acquis dans le cadre d'un **bail financier**, on considère qu'il y a un transfert de propriété économique des biens du bailleur au preneur. Le changement de propriété économique se caractérise par le fait que tous les risques et tous les avantages liés à la propriété sont transférés du propriétaire légal du bien (le bailleur) à l'utilisateur du bien (le preneur). En fait, le preneur s'engage à effectuer des paiements qui permettront au bailleur de couvrir, sur la durée du contrat, la totalité ou la quasi-totalité de ses coûts, intérêts inclus. Ce changement de propriété de fait est enregistré en supposant qu'un crédit est consenti au preneur par le bailleur, que le preneur utilise ce crédit pour acquérir les actifs et que les paiements effectués par le preneur au bailleur représentent non pas des loyers sur les actifs, mais des paiements d'intérêts ainsi qu'une éventuelle commission et le remboursement du principal du crédit imputé. Les intérêts sont enregistrés en revenus de la propriété à payer ou à recevoir et le remboursement de la dette, inscrit au compte d'opérations financières, réduit la valeur des actifs (crédit) du bailleur et celle des passifs du preneur. » Voir *SCN 2008*, p. 236 et 237.

48. Un **certificat représentatif d'actions étrangères** est un moyen pour une société étrangère d'échanger des titres sur le marché intérieur. En temps normal, ces certificats sont émis par les banques intérieures. Les certificats en question s'échangent dans les bourses intérieures, bien qu'une banque ou une autre institution de l'étranger soit détentrice des actions ainsi représentées.

49. Un **fonds commun de placement** est un portefeuille diversifié de placements au nom d'un groupe d'investisseurs et en gestion professionnelle. À titre individuel, les investisseurs possèdent une proportion de la valeur du fonds selon le nombre d'unités qu'ils ont achetées; ils participent donc aux gains et pertes. Selon les objectifs du fonds d'investissement, ces avoirs peuvent consister en actions, en titres de créance ou en autres instruments financiers. Les fonds communs de placement englobent les fonds échangés en bourse.

50. Une **fiducie de revenu** est une fiducie de placement détentrice de titres produisant un revenu. Ce revenu va aux titulaires des unités de la fiducie. Parmi les fiducies de revenu les plus populaires, on compte les fiducies immobilières et de ressources naturelles. Si les fiducies de revenu sont si intéressantes, c'est à cause de leur capacité de rapporter des flux de trésorerie aux investisseurs.

51. Un **bon de souscription** est une option qui est traitée au compte financier comme les autres options. Ce sont des instruments échangeables conférant à leur titulaire le droit d'acheter un certain nombre d'actions ou d'obligations à l'émetteur du bon (qui est habituellement une société) à certaines conditions et dans un certain délai. Il existe aussi des bons d'option sur devise, qui reposent sur la quantité d'une devise requise pour l'achat d'une autre devise, ainsi que des droits d'échange de devises qui sont liés à des devises tierces. Ils peuvent s'échanger indépendamment des titres sous-jacents et ont donc une valeur marchande. L'émetteur d'un bon contracte un passif en contrepartie de l'actif détenu par l'acheteur.

52. Le **surplus d'apport** est la somme qu'une société tire de sources non opérationnelles, c'est-à-dire de sources autres que les bénéfices. Il est constaté au bilan. Souvent, il s'agit du gain qui irait à une société qui, ayant émis de nouvelles actions à une valeur nominale déclarée, parviendrait à vendre une partie de ces actions à une valeur supérieure.

53. Par **flotttement** on entend le double compte temporaire dans un système bancaire où des chèques sont en voie de compensation. Lorsque quelqu'un dépose un chèque dans son compte, il est constaté dans ce compte, bien que le montant en question n'ait pas encore été retiré du compte de l'auteur du chèque. Ce double compte disparaît en l'espace de quelques jours lorsque le montant du chèque est déduit de l'autre compte.

54. Les flux financiers ne font pas l'objet d'une désaisonnalisation. Les tests statistiques révèlent l'absence d'une saisonnalité digne de mention dans la plupart des séries chronologiques financières.

55. Les comptes du bilan sont disponibles uniquement à l'échelle nationale et, par conséquent, toute comparaison intergouvernementale fondée sur ces comptes doit viser les données agrégées des administrations provinciales, territoriales, locales et autochtones. Toutefois, des comparaisons plus détaillées de la dette sont possibles pour les diverses administrations provinciales et territoriales grâce aux statistiques des finances publiques jointes aux estimations provinciales et territoriales du PIB (voir le chapitre 9).

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 7 Mesures des prix et des volumes

Objet du présent chapitre

Le présent chapitre explique comment s'opère la décomposition en deux parties bien distinctes, à savoir les « prix » et les « volumes », des diverses séries chronologiques des comptes nationaux qui portent sur les dépenses en biens et services, et notamment sur les dépenses en produits d'entrée et de sortie de l'industrie. Il décrit également la façon dont les décompositions sont employées dans la pratique. Il examine en outre un certain nombre de concepts en matière de « revenu réel ». Le chapitre se termine par une section portant sur les comparaisons internationales de prix et de volumes.

Le présent chapitre est lié au chapitre 15 du SCN 2008.

7.1 Introduction

Les comptes nationaux traitent surtout des **agrégats de valeur des opérations** et des **stocks d'actifs et de passifs**. Un certain nombre d'agrégats des opérations, comme les « dépenses finales des ménages en biens et services de consommation », portent, bien sûr, sur les biens et services et peuvent se décomposer en prix et en volumes¹. D'autres comme les « transferts courants des administrations publiques aux non-résidents » sont indécomposables à cet égard, bien que les variations du pouvoir d'achat qui entre en jeu puissent s'évaluer à l'aide d'indices de prix. On dégage une valeur individuelle d'opération sur un bien ou un service en multipliant le prix par la quantité du produit acheté ou vendu lors de cette opération. On calcule un agrégat de plusieurs valeurs d'opérations en additionnant les valeurs individuelles de ces opérations. Enfin, on calcule un agrégat de séries chronologiques des stocks de capital en additionnant les diverses séries.

La décomposition en prix et en volumes des séries chronologiques de valeurs est un aspect des plus importants de la comptabilité nationale. Elle rend possible l'analyse de la « croissance réelle », de la « variation de la productivité » et de l'« inflation ». Imaginons, par exemple, que la valeur nominale du produit intérieur brut (PIB) par habitant a augmenté de 20 % en une décennie. On pourrait croire qu'il s'agit d'un bond énorme des niveaux de vie, mais si la décomposition en prix et en volumes indique que les prix rendent compte de 16 % de la progression et les volumes, de seulement 4 %, l'élévation des niveaux de vie est en réalité plus modeste. Le gros de l'évolution observée dans cette décennie serait attribuable à l'inflation.

La décomposition en prix et en volumes permet aux utilisateurs des comptes nationaux de « lever le voile sur l'inflation » afin de déterminer ce qu'il advient de l'économie « réelle ». Les indices de prix permettent d'analyser les variations en prix relatifs, qui sont le signal le plus fondamental que puisse donner la libre économie de marché de la façon dont les ressources sont réaffectées en fonction des besoins hautement prioritaires, alors que les indices de volume montrent en quoi les différentes composantes de l'économie s'amplifient ou se contractent à la suite de cette réaffectation.

Le présent chapitre porte essentiellement sur les divers moyens possibles de décomposer en prix et en volumes les variations des agrégats des opérations sur divers produits. Aux sections 7.2, section 7.3 et section 7.4, les décompositions en prix et en volumes de Laspeyres, de Paasche et de Fisher sont expliquées en détail et sous un angle tant théorique que pratique. À la section 7.5, on examine le problème de l'élaboration d'une série chronologique des stocks de capital comportant des éléments cohérents de valeur, de volume et de prix. La section 7.6 présente un certain nombre de concepts du « revenu réel ». Les parités de pouvoir d'achat et les comparaisons internationales des revenus font l'objet de la section 7.7. Une annexe dans laquelle on passe en revue les différents ensembles d'indices de prix de Statistique Canada vient clore le chapitre.

7.2 Décomposition des agrégats de valeur des opérations : le cas simple

Si toutes les opérations individuelles d'un agrégat donné portent sur un produit identique, mais comportant des prix et des quantités variables, la décomposition en prix et en volumes est simple. Vu la similitude des produits dans les opérations, on peut calculer le volume agrégé de toutes les opérations en totalisant les quantités achetées et vendues dans chaque opération. Le prix agrégé peut être obtenu en calculant la moyenne pondérée des prix des différentes opérations, les quantités en question servant alors d'éléments de pondération. De même, il est possible de calculer le prix agrégé comme la valeur agrégée des opérations divisée par leur volume agrégé. Cette logique est résumée dans les équations (7.1) à (7.5) qui suivent.

La valeur liée à l'opération i (v_i) est le produit de son prix (p_i) et de sa quantité (q_i) :

(7.1)

$$v_i = p_i q_i$$

La valeur agrégée de plusieurs opérations (\bar{V}) portant sur un produit identique comportant des prix et des quantités variables pour chaque opération est la somme des valeurs de toutes les opérations de l'agrégat :

(7.2)

$$\bar{V} = \sum v_i = \sum p_i q_i$$

Le volume agrégé (quantité) de plusieurs opérations (\bar{Q}) portant sur un produit identique comportant des prix et des quantités variables pour chaque opération est la somme des quantités de toutes les opérations de l'agrégat :

(7.3)

$$\bar{Q} = \sum q_i$$

Le prix agrégé de plusieurs opérations (\bar{P}) portant sur un produit identique comportant des prix et des quantités variables est la valeur agrégée divisée par le volume agrégé ou, ce qui en est l'équivalent, le prix moyen pondéré de toutes les opérations, les quantités servant alors d'éléments de pondération :

(7.4)

$$\bar{P} = \frac{\bar{V}}{\bar{Q}} = \frac{\sum p_i q_i}{\sum q_i} = \sum p_i \left(\frac{q_i}{\sum q_i} \right)$$

La décomposition en prix et en volumes est alors :

(7.5)

$$\bar{V} = \bar{P} \times \bar{Q}$$

Il s'agit d'un cas simple, mais ce n'est pas celui qui est habituellement traité dans la comptabilité nationale. La règle serait plutôt que les produits dans un agrégat d'opérations **ne** sont **pas** identiques. Par exemple, l'agrégat « dépenses finales des ménages en biens et services de consommation » réunit des opérations portant sur un très large éventail de produits liés à l'alimentation, à l'habillement, à l'utilisation de biens manufacturés, aux services personnels, etc. Dans ces circonstances, la quantité dont il est question dans une opération (nombre d'automobiles, par exemple) ne sera vraisemblablement pas commensurable² avec la quantité d'une autre opération (kilogrammes de bananes, par exemple). On aura besoin d'**indices de prix et de volume** pour traiter ces cas d'incommensurabilité. On se penchera sur la question en considérant les **variations relatives** en prix et en volume plutôt que les prix et les volumes en soi.

À la différence des agrégats simples de prix et de quantités dont on vient de parler, ces indices se présentent à une échelle arbitraire qui est normalement, mais non nécessairement, de 100,0 dans une certaine période arbitrairement choisie³. Ils peuvent seulement nous renseigner sur les **variations relatives** en prix et en volumes des agrégats dans le temps, et non dégager les niveaux de ces agrégats d'une manière significative, et ce, parce que les quantités agrégées ne sont pas commensurables, pas plus que les prix qui s'y rattachent. C'est pourquoi la décomposition en prix et en volumes ne peut généralement prendre la forme de l'équation (7.5), mais recevra plutôt la formulation suivante :

(7.6)

$$\frac{\bar{V}(t)}{\bar{V}(0)} = \frac{\bar{P}(t)}{\bar{P}(0)} \times \frac{\bar{Q}(t)}{\bar{Q}(0)}$$

Autre notation :

(7.7)

$$V = P \times Q$$

où $V = \frac{\bar{V}(t)}{\bar{V}(0)}$, $P = \frac{\bar{P}(t)}{\bar{P}(0)}$ et $Q = \frac{\bar{Q}(t)}{\bar{Q}(0)}$ sont des indices de variation de la valeur, du prix et du volume entre les périodes 0 et t. La variation relative de la valeur agrégée s'exprime comme le produit de la variation relative du prix agrégé et de la variation relative du volume agrégé.

La théorie et la pratique des indices de prix et de volume ont évolué considérablement depuis trois siècles. Elles en sont aujourd'hui à un stade avancé de perfectionnement. Elles sont très bien documentées et expliquées dans deux manuels internationaux, l'un portant sur l'indice des prix à la consommation et l'autre, sur l'indice des prix à la production⁴. Les deux ouvrages sont fortement recommandés aux lecteurs à la recherche d'un examen et d'une explication plus approfondis de cette théorie et de cette pratique. Un autre ouvrage d'intérêt est le manuel de la comptabilité nationale du Fonds monétaire international⁵. On pourra également consulter très utilement le chapitre 15 du *SCN 2008*, même si ce document de référence offre un traitement quelque peu sommaire des indices de prix et de volume dans la comptabilité nationale.

7.3 Décomposition des agrégats de valeur des opérations : le cas plus courant et plus complexe

Dans un cas plus courant et aussi plus complexe, le problème qui se pose est celui de la décomposition de la **variation** d'un agrégat de valeur des opérations portant sur des produits **non** identiques en plusieurs indices correspondant à autant d'agrégats des variations de prix et de volume des opérations en question.

Quand il est fait mention de variations des prix des opérations, il est question des **variations pures des prix**. Si le produit lui-même change entre deux périodes mises en comparaison, s'il y a eu, par exemple, mise à niveau d'un produit qui passe de la version 1.0 à la version 2.0⁶, la variation observée de son prix comprendra un élément autre que la variation pure du prix. Les **variations de la qualité** des produits sont très fréquentes sur le marché et posent un épineux problème aux statisticiens en indices de prix. Lorsque les statisticiens parlent de la variation du prix d'un produit entre deux périodes, ils parlent en principe de sa variation pure, c'est-à-dire après toute correction jugée nécessaire pour éliminer les effets de toute modification apportée au produit même entre ces deux périodes⁷. Ainsi, la variation du volume doit comprendre la double variation de la qualité et de la quantité.

7.3.1 Indices de prix de Laspeyres, de Paasche et de Fisher

Comment peut-on réunir en un même indice des prix les variations pures de prix de plusieurs produits non identiques entre deux périodes ? Une foule de formules ont été proposées depuis trois siècles, mais trois ont subi avec succès l'épreuve du temps et forment aujourd'hui les normes appliquées en comptabilité nationale tant au Canada que dans d'autres pays développés. Ce sont les trois formules recommandées par le *SCN 2008*. Elles portent le nom de leurs inventeurs respectifs, Étienne Laspeyres, Hermann Paasche et Irving Fisher⁸.

La formule de Laspeyres est peut-être la plus intuitive de toutes. Elle est connue comme le **traitement à panier fixe**. On imagine un panier contenant les quantités achetées, au cours de la période initiale, de tous les biens et services que doit prendre en compte l'indice de prix. On multiplie ces quantités par les prix correspondants, là encore pendant la période initiale, pour calculer la valeur agrégée des opérations de cette première période. Pour la seconde des deux périodes mises en comparaison, on prend alors le même panier de produits avec les mêmes qualités et quantités que dans la période initiale et on les multiplie par les prix correspondants de la seconde période. En fait, on calcule une valeur agrégée hypothétique des opérations où les quantités sont les mêmes que dans la période initiale, mais où les prix sont ceux de la seconde période. Le rapport entre les valeurs agrégées hypothétiques des opérations de la seconde période et de la première période est ce que l'on appelle l'indice de prix de Laspeyres. Celui-ci mesure la variation relative du coût du panier initial fixe de quantités entre la première et la seconde période.

Cet **indice** est formulé mathématiquement par l'équation (7.8) :

(7.8)

$$P^L = \frac{\sum p_i(t)q_i(0)}{\sum p_i(0)q_i(0)}$$

où P^L est l'indice de prix de Laspeyres⁹, $p_i(0)$ et $p_i(t)$ sont les prix du produit i dans les périodes 0 et t , et $q_i(0)$, est la quantité du produit i dans la période 0. Les deux sommations portent sur tous les produits i pris en compte dans cet indice de prix^{10,11}. Les quantités $q_i(0)$ sont celles qui constituent le panier fixe.

L'indice compare les prix de la période 0, où l'indice est à 1, aux prix de la période t , où il est à P^L . Souvent, on multiplie l'indice par 100 dans la période 0 et $100 * P^L$ dans la période t . On se reportera à l'exemple des encadrés 7.1 et 7.2.

Encadré 7.1 Exemple de fruits

Voici des données hypothétiques qui, dans les exemples suivants, illustrent le calcul des indices de prix et de volume. Elles présentent les prix des pommes, des oranges et des bananes dans deux périodes appelées 0 et 1. Le prix se mesure en dollars par kilogramme et la quantité, en kilogrammes. La valeur est le prix multiplié par la quantité et se mesure en dollars. Il pourrait s'agir des données des ventes d'une journée à un petit comptoir de fruits, par exemple.

	Pommes	Oranges	Bananes
Période 0			
Prix (dollars par kg)	1,50	1,00	1,10
Quantité (kg)	10	20	25
Valeur (dollars)	15,00	20,00	27,50
Période 1			
Prix (dollars par kg)	1,75	1,05	1,60
Quantité (kg)	15	40	20
Valeur (dollars)	26,25	42,00	32,00

Encadré 7.2 Exemple relatif à l'indice de prix de Laspeyres

Voici une illustration du calcul de l'indice de prix de Laspeyres à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1. Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$P^L = 100 \times \frac{1,75 \$ \times 10 + 1,05 \$ \times 20 + 1,60 \$ \times 25}{1,50 \$ \times 10 + 1,00 \$ \times 20 + 1,10 \$ \times 25} = 125,6$$

L'**indice de prix de Paasche** est le candidat évident au remplacement de l'indice de Laspeyres. Dans ce cas, on utilise non pas les quantités de la période initiale, $q_i(0)$, pour construire le panier fixe, mais plutôt celles de la seconde période, $q_i(t)$. L'indice de prix de Paasche peut se formuler mathématiquement par l'équation (7.9) :

(7.9)

$$P^P = \frac{\sum p_i(t)q_i(t)}{\sum p_i(0)q_i(t)}$$

où P^P est l'indice de prix de Paasche, $p_i(0)$ et $p_i(t)$, les prix du produit i dans les périodes 0 et t et $q_i(t)$, les prix du produit i dans les périodes 0 et t et la quantité du produit i dans la période t . En un sens, cet indice est rétrospectif, puisqu'il compare la valeur réelle de l'agrégat des opérations de la seconde période à la valeur hypothétique de l'agrégat des opérations de la première période, les prix venant de la période initiale et les quantités, de la seconde¹² (voir l'exemple de l'encadré 7.3).

Encadré 7.3**Exemple relatif à l'indice de prix de Paasche**

Voici une illustration du calcul de l'indice de Paasche à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1.

Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$P^P = 100 \times \frac{1,75 \$ \times 15 + 1,05 \$ \times 40 + 1,60 \$ \times 20}{1,50 \$ \times 15 + 1,00 \$ \times 40 + 1,10 \$ \times 20} = 118,6$$

Pour compléter le tableau, voici l'**indice de prix de Fisher** qui est simplement la moyenne géométrique des indices des prix de Laspeyres et de Paasche¹³. Il se situe donc à mi-chemin entre ceux-ci.

(7.10)

$$P^F = \sqrt{P^L P^P} = \sqrt{\frac{\sum p_i(t)q_i(0)}{\sum p_i(0)q_i(0)} \times \frac{\sum p_i(t)q_i(t)}{\sum p_i(0)q_i(t)}}$$

Voir l'exemple de l'encadré 7.4.

Encadré 7.4**Exemple relatif à l'indice de prix de Fisher**

Voici une illustration du calcul de l'indice de Fisher à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1 et des résultats des encadrés 7.2 et 7.3.

Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$P^F = 100 \times (1,256 \times 1,186)^{1/2} = 122,1$$

Fisher considérait sa formule comme alliant idéalement les meilleures caractéristiques des indices de Laspeyres et de Paasche et les statisticiens en indices de prix modernes en conviennent généralement. Diewert a dit de cette formule qu'elle appartenait à une petite classe d'indices pouvant être qualifiés de **superlatifs**¹⁴.

On peut démontrer que, dans certaines hypothèses, l'indice de Laspeyres forme la borne supérieure de l'indice vrai et l'indice de Paasche, la borne inférieure. L'indice de Fisher, qui se situe entre les deux, est ce qui mesure le mieux la variation (là encore selon certaines hypothèses). L'encadré 7.5 compare les trois indices calculés dans les encadrés 7.2, 7.3 et 7.4.

Encadré 7.5

Comparaison des indices de prix de Laspeyres, de Paasche et de Fisher

Le tableau qui suit compare les trois indices calculés dans les encadrés 7.2, 7.3 et 7.4. À noter que l'indice de Fisher se situe à mi-chemin entre les deux autres. L'indice de Laspeyres et l'indice de Paasche tracent respectivement les limites supérieure et inférieure d'un indice vrai dans la plupart des cas qui se présentent dans le monde réel, mais non dans la totalité.

	Période 0	Période 1
	indice	
P de Laspeyres	100,0	125,6
P de Paasche	100,0	118,6
P de Fisher	100,0	122,1

7.3.2 Indices de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher

Nombreux sont les Canadiens qui connaissent bien des indices comme l'indice des prix à la consommation. Ils connaissent toutefois moins bien les indices de quantité ou de volume. Le meilleur exemple en est peut-être le traitement du produit intérieur brut réel (PIB réel) qui dégage la tendance de l'activité économique totale après correction des effets de l'inflation (déflation) des prix.

On peut présenter ce concept en pensant à une famille qui fait ses courses chaque semaine. Cette famille achète plusieurs articles la première semaine et débourse 100 \$. Elle achète des quantités différentes des mêmes produits à des prix différents dans la seconde semaine et débourse 110 \$. Une partie de l'augmentation de 10 % de la facture d'épicerie est attribuable aux variations de prix et l'autre aux variations de la quantité. La partie « variation des prix » est décrite par un indice de prix et la partie « variation des quantités », par un indice de quantité ou de volume.

Quelle est la différence entre un indice de quantité et un indice de volume ? Ceux-ci se confondent à maints égards, mais la différence de principe est que les indices de volume tiennent compte des effets tant **des variations de la qualité** que des **variations de la quantité** (c'est ce dont il est question au début de la section 7.3). Ainsi, un litre d'essence à haut indice d'octane est supérieur en qualité à un litre d'essence ordinaire. Les quantités achetées au cours de deux périodes différentes pourraient être les mêmes, 40 litres par exemple, mais si la qualité n'est pas la même, un indice de volume tiendrait compte de la différence de qualité comme de toute différence de quantité. On apporte alors un ajustement de la **qualité** aux quantités observées. En ce qui concerne les ajustements de la qualité, le défi est particulièrement difficile à relever dans le cas de produits de haute technologie comme les ordinateurs et les automobiles dont la qualité évolue chaque année à maints égards et sous des formes complexes. **Dans ce qui suit, les quantités devraient être interprétées comme des quantités ajustées en fonction de la qualité, et les prix, comme des prix purs sans les effets de la qualité.**

On peut définir les indices de volume de Laspeyres, Paasche et Fisher à l'aide des mêmes formules, mais dans une inversion des rôles des prix et des quantités. Ainsi, l'**indice de volume de Laspeyres** peut se formuler mathématiquement par l'équation (7.11) :

7.11)

$$Q^L = \frac{\sum q_i(t)p_i(0)}{\sum q_i(0)p_i(0)}$$

Cette formule compare les quantités de deux périodes, 0 et t, en les pondérant par un « panier fixe de prix » de la période initiale, $p_i(0)$ (voir l'exemple de l'encadré 7.6).

Encadré 7.6**Exemple relatif à l'indice de volume de Laspeyres**

Voici une illustration du calcul de l'indice de volume de Laspeyres à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1.

Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$Q^L = 100 \times \frac{15 \times 1,50 \$ + 40 \times 1,00 \$ + 20 \times 1,10 \$}{10 \times 1,50 \$ + 20 \times 1,00 \$ + 25 \times 1,10 \$} = 135,2$$

Le dénominateur de la formule de Laspeyres figurant dans l'encadré 7.6 est la valeur des fruits vendus dans la période 0, celle-ci étant exprimée en prix de cette même période. Le numérateur est la valeur des fruits vendus dans la période 1, **là encore exprimée en prix de la période 0**. Ainsi, le numérateur exprime les ventes de fruits en **prix constants de la période de base de Laspeyres**. On dit de la valeur des fruits vendus dans les deux périodes, soit 62,50 \$ dans la période 0 et 100,25 \$ dans la période 1, qu'elle est mesurée en **prix courants**. Si l'on exprime plutôt la valeur des fruits vendus dans la période 1 en prix de la période 0, la valeur des fruits vendus dans les deux périodes est de 62,50 \$ pour la période 0 et de 84,50 \$ = 62,50 \$ * 1,352 pour la période 1, et on dit de cette valeur qu'elle est exprimée en **prix constants de la période 0**, en pouvoir d'achat constant en dollars ou simplement en **prix constants (de Laspeyres)**.

De même, l'**indice de volume de Paasche** peut se formuler mathématiquement par l'équation (7.12) :

(7.12)

$$Q^P = \frac{\sum q_i(t)p_i(t)}{\sum q_i(0)p_i(t)}$$

On compare les quantités de deux périodes, 0 et t, en les pondérant par un « panier fixe de prix » de la seconde période, $p_i(t)$. On compare les quantités de deux périodes, 0 et t, en les pondérant par un « panier fixe de prix » de la seconde période.

Encadré 7.7**Exemple relatif à l'indice de volume de Paasche**

Voici une illustration du calcul de l'indice de volume de Paasche à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1.

Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$Q^P = 100 \times \frac{15 \times 1,75 \$ + 40 \times 1,05 \$ + 20 \times 1,60 \$}{10 \times 1,75 \$ + 20 \times 1,05 \$ + 25 \times 1,60 \$} = 127,7$$

Le numérateur de la formule de Paasche figurant dans l'encadré 7.7 est la valeur des fruits vendus dans la période 1 exprimée en prix de la période 1. Le dénominateur est la valeur des fruits vendus dans la période 0, **exprimée là encore en prix de la période 1**. Ainsi, le dénominateur exprime la vente de fruits **en prix constants de la période de base de Paasche**. Comme précédemment, on dit de la valeur des fruits vendus dans les deux périodes, soit 62,50 \$ dans la période 0 et 100,25 \$ dans la période 1, qu'elle est mesurée en **prix courants**. Si l'on exprime plutôt la valeur des fruits vendus dans la période 0 dans les prix de la période 1, la valeur des fruits vendus dans les deux périodes est de 78,50 \$ = 100,25 \$/1,277 dans la période 0 et de 100,25 \$ dans la période 1, et on dit de cette valeur qu'elle est exprimée **en prix constants de la période 1**, en pouvoir d'achat constant en dollars ou simplement en **prix constants (de Paasche)**.

L'indice de volume de Fisher, de façon semblable à l'indice de prix correspondant, est la moyenne géométrique des indices de volume de Laspeyres et de Paasche.

(7.13)

$$Q^F = \sqrt{Q^L Q^P} = \sqrt{\frac{\sum q_i(t)p_i(0)}{\sum q_i(0)p_i(0)} \times \frac{\sum q_i(t)p_i(t)}{\sum q_i(0)p_i(t)}}$$

Voir l'exemple de l'encadré 7.8.

Encadré 7.8

Exemple relatif à l'indice de volume de Fisher

Voici une illustration du calcul de l'indice de volume de Fisher à l'aide des données de l'exemple de l'encadré 7.1 et des résultats des encadrés 7.6 et 7.7.

Comparaison de la période 1 et de la période 0 (= 100,0) :

$$Q^F = 100 \times \sqrt{1,352 \times 1,277} = 131,4$$

Les indices de volume de Fisher ne se prêtent pas à l'interprétation intuitive « en prix constants » qui a été évoquée dans le cas des indices de volume de Laspeyres et de Paasche.

Encadré 7.9**Comparaison des indices de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher**

Le tableau qui suit compare les trois indices de volume des encadrés 7.6, 7.7 et 7.8. À noter que l'indice de volume de Fisher se situe à mi-chemin entre les deux autres. L'indice de Laspeyres et l'indice de Paasche tracent respectivement les bornes supérieure et inférieure de l'indice vrai dans la plupart des cas qui se présentent dans le monde réel, mais non dans la totalité.

	Période 0	Période 1
	indice	
Q de Laspeyres	100,0	135,2
Q de Paasche	100,0	127,7
Q de Fisher	100,0	131,4

7.3.3 Indices de valeur

Il n'est pas difficile de prouver mathématiquement que le produit des indices de prix et de volume de Fisher constitue l'indice de valeur, V (il s'agit du rapport entre la valeur agrégée des opérations de la seconde période et la valeur agrégée des opérations de la première)¹⁵. C'est là une propriété des plus souhaitables des indices de Fisher. On ne saurait toutefois affirmer que le produit des indices de prix et de volume de Laspeyres correspond à son indice de valeur, et la même constatation vaut pour les indices de prix et de volume de Paasche.

En fait, lorsqu'on se sert de la formule de Laspeyres pour calculer l'indice de prix, il faut que la formule de Paasche serve au calcul de l'indice de volume si l'on veut que les deux indices donnent l'indice de valeur. De même, si la formule de Paasche sert au calcul de l'indice de prix, la formule de Laspeyres devra servir au calcul de l'indice de volume pour que le produit des deux donne l'indice de valeur (voir les exemples de l'encadré 7.10).

Avant 2001, qui est l'année où la formule de Fisher a été adoptée dans les comptes nationaux du Canada, la règle était de décomposer l'indice de valeur du produit intérieur brut aux prix du marché en un indice de volume de Laspeyres et un indice de prix de Paasche. Depuis lors, la décomposition se fait à l'aide des indices de prix et de volume de Fisher, qui est le traitement recommandé par le SCN 2008. On a aussi recalculé les estimations chronologiques pour la période allant de 1981 à l'an 2000 à l'aide de la formule de Fisher.

Encadré 7.10**Comparaison des indices de valeur de Laspeyres, de Paasche et de Fisher**

Le tableau qui suit compare les indices de valeur calculés à l'aide des résultats indiciaires des encadrés 7.2, 7.3, 7.4, 7.6, 7.7 et 7.8. L'indice de valeur exact est le quotient de la valeur de toutes les ventes de fruits dans la période 1 et de toutes les ventes correspondantes dans la période 0 multiplié par 100.

	Période 0	Période 1
	indice	
Indice de valeur	100,0	160,4
P Laspeyres × Q Laspeyres	100,0	169,8
P Paasche × Q Paasche	100,0	151,5
P Fisher × Q Fisher	100,0	160,4
P Laspeyres × Q Paasche	100,0	160,4
P Paasche × Q Laspeyres	100,0	160,4

7.3.4 Biais de substitution et indices en chaîne

Dans l'exemple des encadrés 7.1 à 7.10, les indices de prix et de volume de Laspeyres sont plus grands chacun que les indices de Paasche correspondants. Dans l'application pratique de ces formules de calcul de l'indice dans le monde réel, cette relation ressort habituellement, mais non dans tous les cas. La cause en est un phénomène appelé **biais de substitution**.

Si l'on compare les habitudes de dépenses dans deux périodes, on constate que les acheteurs se procurent normalement dans la seconde période relativement plus des produits dont les prix relatifs ont diminué et relativement moins des produits dont les prix relatifs ont augmenté. En d'autres termes, comme les acheteurs modulent leurs habitudes d'achat dans le temps, ils se tournent généralement vers les produits dont les prix sont en baisse et boudent les produits dont les prix sont en hausse. Il peut y avoir des exceptions à la règle comme pour un certain nombre de produits de luxe qui sont là pour une « consommation ostentatoire » où la cherté ajoute habituellement à l'attrait des produits¹⁶. Il reste que, d'ordinaire, les acheteurs ont tendance à substituer, au fil du temps, les produits moins chers aux produits relativement plus chers.

Le phénomène du biais de substitution pose un problème de taille pour les statistiques indiciaires. L'implication est que, si un indice à panier fixe du type de Laspeyres sert à la mesure de la variation des prix sur une période prolongée, les quantités servant d'éléments de pondération de l'indice deviendront de moins en moins représentatives des habitudes d'achat courantes et l'inflation des prix sera généralement surestimée.

Prenons un exemple et supposons qu'un nouvel indice de prix de Laspeyres, peut-être pour des types de vêtements différents, prend la valeur 100,0 dans la période 0. Dans la période 1, on calcule l'indice en le pondérant par le panier fixe de quantités de la période 0. La mise à jour se fait ensuite pour la période 2, là encore avec les mêmes pondérations en quantités venant de la période 0. La mise à jour se poursuit avec le même panier fixe de pondérations en quantités en provenance de la période 0. Plus l'indice avance dans le temps, plus les pondérations en quantités fixes de la période 0 peuvent devenir désuètes, en ce sens que les habitudes d'achat divergeront de plus en plus entre la période 0 et la dernière période pour laquelle se fait le calcul de l'indice. En d'autres termes, les pondérations en quantités fixes de la période 0 deviendront de moins en moins représentatives des habitudes de consommation du moment, puisque les acheteurs optent constamment pour les produits dont les prix sont relativement en baisse et délaissent les produits dont les prix sont relativement en hausse. Le biais de substitution rend de plus en plus désuètes au fil du temps les pondérations en quantités fixes de l'indice de Laspeyres¹⁷.

La solution est d'appliquer une formule d'indice des prix pondérée symétriquement. L'indice de Fisher constitue justement une telle formule, puisqu'il tient compte à la fois de la première période et de la seconde période mises en comparaison. En revanche, la formule de Laspeyres tire ses éléments de pondération de la première des deux périodes et l'indice de Paasche les prend dans la seconde, d'où une pondération asymétrique dans les deux cas.

La méthode de l'**enchaînement** d'indice aide aussi à éliminer le biais de substitution. Au lieu de se reporter au même panier fixe de pondération en quantités d'une période à l'autre comme avec la formule de Laspeyres, on met à jour les éléments de pondération à intervalles réguliers. Pour reprendre notre exemple, il est possible d'utiliser les pondérations en quantités de la période 0 en comparant les périodes 0 et 1, mais d'employer les quantités de la période 1 en comparant les périodes 1 et 2. On obtient alors l'indice de la période 0 à la période 2 en « combinant » l'indice de la période 0 à la période 1 et l'indice de la période 1 à la période 2. C'est ce que l'on appelle l'« enchaînement ». Bien sûr, celui-ci peut se faire tant pour les indices de Paasche et de Fisher que pour les indices de Laspeyres.

On considère que les indices en chaîne sont préférables aux indices non chaînés dans la plupart des circonstances, parce que la mesure des variations se fait par une pondération de l'indice plus à jour et donc plus représentative. Ce n'est toutefois pas toujours le meilleur choix. Quand le phénomène à mesurer — variation agrégée des prix ou des volumes — évolue en une même direction générale dans le temps, les indices en chaîne donnent de fort bons résultats, mais quand il tend à osciller comme dans une variation hautement saisonnière des prix ou des volumes, les indices en chaîne conviennent moins.

Si des indices mensuels mesuraient la variation agrégée des prix et des volumes pour un groupe de produits agricoles et que les prix de ces produits tendaient généralement à monter en flèche l'hiver et à être en chute libre l'été avec des volumes évoluant généralement dans la direction opposée, il serait souhaitable que les indices de prix et de volume reviennent à leurs valeurs initiales là où la configuration sous-jacente des prix et des volumes reprend

de même ses valeurs initiales¹⁸. Les indices ne feraient pas ce retour en arrière s'ils étaient enchaînés, mais auraient plutôt tendance à dériver de plus en plus loin des valeurs initiales. Dans ce cas, les indices de prix et de volume ne devraient pas être enchaînés mensuellement ou trimestriellement, bien que pouvant être enchaînés à intervalles annuels.

L'enchaînement peut aussi susciter des incohérences apparentes quand on établit des comparaisons qui s'étendent sur la période d'enchaînement. C'est ce qui est examiné et illustré à la section 7.3.6 plus loin.

Pendant le premier demi-siècle, environ, des comptes nationaux du Canada, entre la fin des années 1940 et le début des années 2000, les indices de volume de Laspeyres et les indices de prix de Paasche du produit intérieur brut aux prix du marché ont été enchaînés, irrégulièrement au début, puis à intervalles de 10 ans et enfin à intervalles de 5 ans. Depuis que les indices de volume et de prix de Fisher ont été adoptés en 2001, l'enchaînement a été effectué trimestriellement (données désaisonnalisées¹⁹) dans les comptes des revenus et dépenses et annuellement dans les comptes des ressources et des emplois et les programmes de statistiques mensuelles et provinciales du PIB par industrie. Les estimations des années précédentes, en remontant jusqu'en 1981, ont été recalculées de la même manière pour les comptes trimestriels des revenus et dépenses.

7.3.5 Additivité des indices de volume de Laspeyres et de Paasche et double déflation

L'indice de volume de Laspeyres offre l'**additivité** comme propriété fort commode. Si un jeu d'indices de volume de Laspeyres non chaînés est échelonné en période initiale de manière à être égal aux valeurs nominales des opérations correspondantes de cette période (au lieu d'une constante comme 100,0), l'indice de volume de Laspeyres pour l'agrégat de ce jeu d'indices peut se calculer simplement comme la somme de ceux-ci. Les indices sont en fait en autopondération et, dans ce cas, on dit parfois qu'ils sont mesurés « en prix constants de la période initiale ». La même constatation vaut pour l'indice de volume de Paasche à caractère rétrospectif où la mesure est « en prix constants de la période courante ». L'indice de volume de Fisher n'est toutefois pas additif de cette manière, pas plus que les indices en chaîne de tout genre.

On peut exploiter la propriété d'additivité des indices de volume de Laspeyres et de Paasche pour calculer l'indice de volume d'un solde comptable, que ce soit la valeur brute ajoutée ou le solde du commerce de marchandises. La valeur brute ajoutée (voir le chapitre 4) est égale à la production, moins la consommation intermédiaire. Si l'on dispose d'indices de volume de Laspeyres ou de Paasche tant pour la production que pour la consommation intermédiaire et que ces indices sont convenablement échelonnés comme l'explique le paragraphe précédent, l'indice de volume correspondant de la valeur brute ajoutée peut se calculer en soustrayant le second indice du premier. C'est ce que l'on appelle la **double déflation**.

L'encadré 7.11 en donne un exemple avec deux industries des « biens » et des « services ». On y présente des données de valeur des opérations pour la production et la consommation intermédiaire de ces industries dans deux périodes appelées 0 et 1. Des indices correspondants de prix et de volume sont également présentés pour ces deux mêmes industries. Dans l'industrie des « biens », la valeur brute ajoutée est de 250 millions de dollars dans la période 0 (en prix de la période 0) et de 400 millions de dollars dans la période 1 (en prix de la période 1); pour la valeur brute ajoutée de l'industrie des « services », les chiffres correspondants sont de 1 500 millions dans la période 0 et de 1 600 millions dans la période 1.

Encadré 7.11
Exemple de double déflation, partie 1

Voici, à titre d'exemple, des données sur la production et la consommation intermédiaire de deux industries des « biens » et des « services », mesurées en milliards de dollars.

	<u>Production</u>	<u>Consommation intermédiaire</u>	<u>Valeur brute ajoutée</u>
Industrie des biens			
Période 0			
Indice de prix	100,0	100,0	...
Indice de volume	100,0	100,0	...
Valeur (dollars)	1 000	750	250
Période 1			
Indice de prix	110,0	108,0	...
Indice de volume	136,4	135,8	...
Valeur (dollars)	1 500	1 100	400
Industrie des services			
Période 0			
Indice de prix	100,0	100,0	...
Indice de volume	100,0	100,0	...
Valeur (dollars)	2 000	500	1 500
Période 1			
Indice de prix	105,0	104,0	...
Indice de volume	104,8	115,4	...
Valeur (dollars)	2 200	600	1 600

L'encadré 7.12 montre les données correspondantes de l'« ensemble des industries ». Les données sur la valeur nominale des opérations sont simplement additionnées pour les deux industries constitutives. On y présente en plus les indices de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher pour la production et la consommation intermédiaire de l'« ensemble des industries ».

Comme on l'a expliqué à la section 7.3.2, le calcul de l'indice de volume de Laspeyres pour la production dans l'encadré 7.12 est le suivant :

$$120,6 = 100 \times \frac{100,0 \times 136,4 + 100,0 \times 104,8}{100,0 \times 100,0 + 100,0 \times 100,0}$$

Le calcul de l'indice de volume de Paasche pour la production est le suivant :

$$121,0 = 100 \times \frac{110,0 \times 136,4 + 105,0 \times 104,8}{110,0 \times 100,0 + 105,0 \times 100,0}$$

Le calcul de valeur de l'indice de volume de Fisher pour la production est le suivant :

$$120,8 = 100 \times \sqrt{1,206 \times 1,210}$$

Les indices de volume de la consommation intermédiaire se calculent de façon semblable à ceux pour la production.

Encadré 7.12 Exemple de double déflation, partie 2

Voici les indices de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher pour la production et la consommation intermédiaire de l'ensemble des deux industries de « biens » et de « services » de l'encadré 7.11.

	Production	Consommation intermédiaire	Valeur brute ajoutée
Ensemble des industries			
Période 0			
Indice de volume L	100,0	100,0	...
Indice de volume P	100,0	100,0	...
Indice de volume F	100,0	100,0	...
Valeur (dollars)	3 000	1 250	1 750
Période 1			
Indice de volume L	120,6	125,6	...
Indice de volume P	121,0	125,8	...
Indice de volume F	120,8	125,7	...
Valeur (dollars)	3 700	1 700	2 000

L'indice de volume pour la valeur brute ajoutée de l'« ensemble des industries » se calcule en double déflation, comme on peut le voir dans l'encadré 7.13.

Encadré 7.13 Exemple de double déflation, partie 3

Ce tableau indique comment se calcule la valeur brute ajoutée en prix constants par la méthode de la double déflation.

	Production	Consommation intermédiaire	Valeur brute ajoutée
	dollars		
Ensemble des industries			
Période 0			
Indice de volume L cadré	3 000	1 250	1 750
Indice de volume P cadré	3 059	1 351	1 707
Valeur	3 000	1 250	1 750
Période 1			
Indice de volume L cadré	3 618	1 570	2 048
Indice de volume P cadré	3 700	1 700	2 000
Indice de volume F cadré	2 049
Valeur	3 700	1 700	2 000

Si l'on échelonne les indices de volume de Laspeyres de l'encadré 7.12 d'après les valeurs de la production et de la consommation intermédiaire de la période 0, les valeurs de Laspeyres sont respectivement de 3 000 \$ et 1 250 \$ dans la période 0 et de 3 618 \$ et 1 570 \$ dans la période 1 (voir l'encadré 7.13). De même, si l'on échelonne les indices de volume de Paasche d'après les valeurs de la production et de la consommation intermédiaire de la période 1, les valeurs de Paasche sont respectivement de 3 059 \$ et 1 351 \$ dans la période 0 et de 3 700 \$ et 1 700 \$ dans la période 1. Si l'on soustrait la consommation intermédiaire de la production dans chaque période, on peut voir que l'indice de volume de Laspeyres de la valeur brute ajoutée est de 1 750 \$ dans la période 0 et de 2 048 \$ dans la période 1. De même, l'indice de volume de Paasche pour la valeur brute ajoutée est de 1 707 \$ dans la période 0 et de 2 000 \$ dans la période 1. À noter que les estimations de Laspeyres sont en prix constants de la période 0 et les estimations de Paasche, en prix constants de la période 1.

La dernière étape consiste à établir les estimations de Fisher par la moyenne géométrique des estimations de Laspeyres et de Paasche. C'est aussi ce que l'on peut voir dans l'encadré 7.13. L'augmentation relative de la valeur brute ajoutée qu'indiquent les indices de volume de Laspeyres est $2\,048 / 1\,750 = 1,1703$. Dans le cas des indices de volume de Paasche, elle est de $2\,000 / 1\,707 = 1,1715$. L'indice de Fisher de la variation relative est donc de $(1,1703 \times 1,1715)^{1/2} = 1,1709$. Si les estimations de Fisher sont ensuite échelonnées de manière à être égales à la valeur brute ajoutée de la première des deux périodes (1 750 \$), l'estimation de Fisher de la valeur brute ajoutée de la période 1 est de $1\,750 \times 1,1709 = 2\,049$ \$.

La section 7.3.2 explique comment interpréter les indices de volume de Laspeyres et de Paasche, ceux-ci exprimant respectivement les agrégats d'opérations en prix constants de la première et de la seconde période. Dans cette interprétation, le traitement en « double déflation » consiste en réalité à réexprimer les valeurs d'opérations de la production et de la consommation intermédiaire en pouvoir d'achat constant en dollars plutôt qu'en valeur nominale. On peut alors se reporter aux dollars constants de la première période (Laspeyres) ou à ceux de la seconde (Paasche). La valeur brute ajoutée en prix constants se calcule par la soustraction de la consommation intermédiaire en prix constants de la production en prix constants, ce qui donne deux estimations de cette valeur, la première en prix constants de la première période et l'autre en prix constants de la seconde. La dernière étape consiste à combiner les deux pour établir les estimations de Fisher de la valeur brute ajoutée en volume. C'est justement ce que fait Statistique Canada lorsqu'il produit les estimations officielles de la valeur brute ajoutée dans les comptes des ressources et des emplois.

7.3.6 Cohérence des indices de prix et de volume de Laspeyres, de Paasche et de Fisher

Supposons qu'un indice de prix ou de volume A est l'agrégat de deux autres indices B et C et que les trois sont fixés à 100,0 en période initiale. A devrait alors se situer quelque part entre B et C, mais si B a plus de poids que C, A devrait être plus proche de B que de C. C'est là un exemple de la propriété de **cohérence**, qui est fort souhaitable dans un indice. Les formules de calcul de l'indice de Laspeyres, de Paasche et de Fisher présentent toutes cette propriété. Cependant, quand deux indices du genre (deux indices de Laspeyres, par exemple) sont enchaînés, ils n'ont plus nécessairement cette propriété lorsqu'on établit des comparaisons qui s'étendent sur la période d'enchaînement.

Ce problème d'incohérence apparente est illustré à l'encadré 7.14. On y présente deux indices de prix²⁰ de Laspeyres appelés P1 et P2. Le premier va de la période 0 à la période 2 et porte sur les prix de trois types de fruits. Le second porte sur les mêmes types de fruits de la période 2 à la période 4. La structure de pondération n'est pas la même dans les deux indices. L'encadré présente aussi un troisième indice en chaîne qui va de la période 0 à la période 4, la période 2 étant la période d'enchaînement.

Dans cet exemple, l'incohérence apparente ressort du fait que, bien que les indices en chaîne montrent une certaine progression de la période 0 à la période 4 pour les trois types de fruits considérés individuellement, l'indice agrégé fait voir une légère diminution au cours de cette période.

Encadré 7.14 Exemple d'incohérence apparente d'indices en chaîne

Ce tableau indique comment des incohérences apparaissent parfois quand deux indices sont enchaînés et qu'on établit des comparaisons qui s'étendent sur la période d'enchaînement.

	Pommes	Oranges	Bananes	Fruits
	indice			
Indice de Laspeyres P1				
Période 0	100,0	100,0	100,0	100,0
Période 1	116,7	105,0	145,5	125,6
Période 2	114,3	114,3	93,8	105,3
Pondération 1	0,24	0,32	0,44	1,00
Indice de Laspeyres P2				
Période 2	100,0	100,0	100,0	100,0
Période 3	103,0	108,1	104,0	106,4
Période 4	104,2	89,0	107,0	94,5
Pondération 2	0,30	0,65	0,05	1,00
Indice de Laspeyres en chaîne				
Période 0	100,0	100,0	100,0	100,0
Période 1	116,7	105,0	145,5	125,6
Période 2	114,3	114,3	93,8	105,3
Période 3	117,7	123,5	97,5	111,9
Période 4	119,1	101,7	100,3	99,4

L'indice en chaîne est entaché d'une incohérence apparente, car la valeur pour l'ensemble des fruits diminue de la période 0 à la période 4, alors que la valeur individuelle des catégories de fruits constitutives augmente au cours de cette période.

Des incohérences manifestes comme celles-là sont peu fréquentes, mais il s'en produit de temps à autre dans les séries chronologiques publiées. Elles sont plus probables lorsque les structures de pondération des deux indices en chaîne diffèrent nettement comme dans notre exemple.

Les incohérences apparentes d'indices en chaîne qu'illustre l'encadré 7.14 peuvent constituer un sujet d'inquiétude considérable et une grande source de confusion pour les utilisateurs des indices de prix et de volume si le phénomène n'est pas mis en évidence et dûment expliqué.

Une caractéristique connexe des formules de Laspeyres et de Paasche est leur cohérence à l'état agrégé. Pour citer un exemple, si l'on calcule un indice de volume de Laspeyres selon les prix et les quantités d'un ensemble d'opérations en produits et un autre indice semblable selon les prix et les quantités d'une ensemble différent d'opérations en produits, l'indice de volume de Laspeyres représentant ces deux blocs d'opérations confondus pourrait se calculer directement à l'aide des prix et des quantités individuels dans l'ensemble des données combinées ou indirectement par l'agrégation des deux indices constitutifs de Laspeyres. On constate malheureusement que l'indice de Fisher n'est pas cohérent à l'état agrégé, bien qu'il présente une cohérence approximative.

Encadré 7.15 Période de base

Quand il est question d'indices, les **périodes de base** (parfois aussi appelées périodes de référence) suivantes entrent en jeu :

La **période de base temporelle** est la période, d'un an normalement, où l'indice est fixé à 100,0 (ou à une autre valeur). Quand il est recalibré par la suite à 100,0 (ou à une autre valeur) pour une autre période de base, on parle souvent de **changement de base**.

La **période de base de pondération** est la période, d'un an normalement, d'où on tire les éléments de pondération indiciaire. Dans le cas de l'indice de Laspeyres, c'est la période initiale. C'est parfois ce que l'on appelle simplement la **période de pondération**, et un changement de base sera souvent désigné par le terme **repondération**.

La **période de base des prix** est la première des deux périodes mises en comparaison par l'indice. L'autre période de cette comparaison est parfois ce que l'on appelle la **période courante**.

La **période de base d'enchaînement** est la période où un indice est enchaîné à un autre indice.

Il est possible que la période temporelle, la période de pondération, la période des prix (ou période courante) et la période d'enchaînement soient les mêmes, mais ce n'est pas une nécessité.

7.3.7 Indices élémentaires et indices composés de prix et de volume

Supposons qu'un échantillon de prix (en moyenne mensuelle) et de quantités vendues est prélevé mensuellement dans plusieurs magasins d'une région métropolitaine sur une période de plusieurs mois. On échantillonne ainsi divers types de pommes, grandes et petites, fraîches ou non, des Cortland, des McIntosh, des Granny Smith, des Red Delicious, etc. On se sert ensuite des formules de calcul d'indices de Laspeyres, de Paasche et de Fisher pour construire des indices de prix et de volume en apportant les ajustements de la qualité qui s'imposent selon les différentes catégories de pommes. On obtient par là des indices **élémentaires** de prix et de volume parce qu'ils sont construits à partir de données individuelles sur le prix et la quantité. Statistique Canada calcule chaque mois un grand nombre d'indices élémentaires des prix lorsqu'il assemble les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et d'un éventail d'autres indices de prix²¹.

Supposons maintenant que le même exercice a lieu pour des oranges et des bananes et qu'on obtient des indices élémentaires de prix et de volume pour ces nouveaux fruits. Comment pourrait-on combiner les indices des pommes, des oranges et des bananes pour dégager des indices d'ensemble de prix et de volume de ces fruits?

Le calcul d'indices **composés** de prix et de volume se fait par les mêmes formules d'indices de Laspeyres, de Paasche et de Fisher que celles décrites dans les équations (7.8) à (7.13). Toutefois, les $p_i(t)$ sont ici les **indices de prix** des trois types de fruits plutôt que leurs prix considérés individuellement, et on obtient les $q_i(t)$ en opérant la **déflation** des valeurs agrégées des opérations sur les pommes, les oranges et les bananes par les indices de prix correspondants plutôt que par les quantités individuelles qui ne sont pas commensurables. Ajoutons que ces calculs d'indices composés font habituellement appel à une transformation des formules de Laspeyres et de Paasche.

L'indice de prix de Laspeyres se transforme de la manière suivante :

(7.14)

$$P^L = \frac{\sum p_i(t)q_i(0)}{\sum p_i(0)q_i(0)} = \frac{\sum \{p_i(t)/p_i(0)\}p_i(0)q_i(0)}{\sum p_i(0)q_i(0)}$$

L'équation (7.14) indique que l'indice de prix de Laspeyres peut se calculer en moyenne pondérée des prix relatifs (rapports de prix), $p_i(t)/p_i(0)$, où les éléments de pondération sont les parts de la valeur des opérations de la première des deux périodes, $p_i(0)q_i(0)/\sum p_i(0)q_i(0)$. L'avantage avec cette version de la formule est que nous n'avons pas besoin de données sur les quantités en soi. Il nous faut seulement les parts de la valeur des opérations. Une transformation semblable est applicable à l'indice de volume de Laspeyres.

De même, on peut transformer l'indice de prix de Paasche :

(7.15)

$$P^P = \frac{\sum p_i(t)q_i(t)}{\sum p_i(0)q_i(t)} = \left[\frac{\sum \{p_i(0)/p_i(t)\}p_i(t)q_i(t)}{\sum p_i(t)q_i(t)} \right]^{-1}$$

L'équation (7.15) indique que l'indice de prix de Paasche peut se calculer comme l'inverse d'une moyenne pondérée de l'inverse des prix relatifs, $p_i(0)/p_i(t)$, avec comme éléments de pondération les parts de la valeur des opérations de la seconde des deux périodes, $p_i(t)q_i(t)/\sum p_i(t)q_i(t)$ ²². Dans cette version de la formule, il n'est pas nécessaire non plus de recourir à des données sur les quantités. Une transformation du même ordre est applicable à l'indice de volume de Paasche.

L'encadré 7.16 illustre le recours à cette transformation des indices de prix de Laspeyres et de Paasche pour la création d'indices composés.

Encadré 7.16
Indices composés des prix par l'exemple des fruits

Voici des indices hypothétiques :

	Pommes	Oranges	Bananes
	indice		
Période 0			
Indice de prix	100,0	100,0	100,0
Indice de quantité	100,0	100,0	100,0
Indice de valeur	100,0	100,0	100,0
Part de la valeur (ratio)	0,2400	0,3200	0,4400
Période 1			
Indice de prix	116,7	105,0	145,5
Indice de quantité	150,0	200,0	80,0
Indice de valeur	175,0	210,0	116,4
Part de la valeur (ratio)	0,2618	0,4190	0,3192

Voici comment se calculent les indices agrégés de prix dans la période 1 pour tous les types de fruits :

$$P \text{ de Laspeyres} = 100 \times (116,7 \times 0,2400 + 105,0 \times 0,3200 + 145,5 \times 0,4400) = 125,6$$

$$P \text{ de Paasche} = 100 \div ((1/116,7) \times 0,2618 + (1/105,0) \times 0,4190 + (1/145,5) \times 0,3192) = 118,6$$

$$P \text{ de Fisher} = 100 \times (1,256 \times 1,186)^{1/2} = 122,1$$

Cette formule de calcul des indices composés des prix est pour l'essentiel celle qu'emploie Statistique Canada pour calculer les agrégats des opérations de la comptabilité nationale à partir des composantes des prix et des volumes. À titre d'exemple, considérons l'agrégat des opérations « dépenses de consommation finale des ménages en biens et services ». Pour calculer cet agrégat, on obtient d'abord des indices de prix pour toutes les catégories de dépenses de consommation des ménages (alimentation, habillement, etc.). On divise ensuite les valeurs des dépenses correspondantes en prix courants par ces indices dans ce que nous avons appelé le processus de **déflation**. Enfin, on introduit les indices de prix avec les valeurs de dépenses avant et après déflation dans les formules de Laspeyres, de Paasche et de Fisher pour calculer les indices requis de prix et de volume de l'ensemble des dépenses de consommation finale des ménages en biens et services.

En d'autres termes, si l'on agrège les séries de valeur par sommation des séries constitutives, on construit les séries agrégées de prix et de volume en appliquant les formules de calcul des indices de Laspeyres, de Paasche et de Fisher aux indices constitutifs de prix et de volume. Dans la pratique, les indices agrégés ainsi obtenus seront plus fiables si les indices de prix et de volume constitutifs sont plus détaillés.

7.3.8 Contribution aux variations

Dans la section qui précède, nous avons cité un exemple hypothétique où des indices de prix des fruits sont calculés à l'aide de formules de Laspeyres, de Paasche et de Fisher dans une combinaison de données d'indice de prix et de valeur d'opérations portant sur trois types de fruits, à savoir les pommes, les oranges et les bananes. Dans l'exemple de l'encadré 7.16, l'indice de Laspeyres des prix des fruits a augmenté de 25,6 % entre la première période et la seconde période. Comment ventiler ce pourcentage pour dégager les apports individuels et collectifs des trois types de fruits ? C'est là le problème de l'analyse de la **contribution aux variations**.

Dans le cas de la formule de calcul de l'indice de Laspeyres, le calcul de cette contribution est simple. On en a l'illustration pour l'indice de prix de Laspeyres dans l'encadré 7.17. L'apport de chaque type de fruits dépend dans une mesure égale de la majoration des prix de chaque catégorie et de la part de la valeur des opérations de cette catégorie dans les dépenses totales. Le calcul est le même pour l'indice de volume de Laspeyres. Dans le cas de l'indice de Paasche, les apports aux variations sont rarement calculés, et ils ne sont pas présentés ici.

Encadré 7.17**Contribution aux variations de l'indice de prix de Laspeyres par l'exemple des fruits**

L'encadré 7.16 illustre le calcul d'un indice composé de Laspeyres des prix des fruits. Le calcul est le suivant :

$$P \text{ de Laspeyres} = (116,7 \times 0,2400 + 105,0 \times 0,3200 + 145,5 \times 0,4400) = 125,6$$

Cette majoration de 25,6 % des prix des fruits peut se décomposer en trois apports :

$$\text{Pommes : } 16,7 \% \times 0,24 = 4,0 \%$$

$$+ \text{ Oranges : } 5,0 \% \times 0,32 = 1,6 \%$$

$$+ \text{ Bananes : } 45,5 \% \times 0,44 = 20,0 \%$$

$$= \text{ Ensemble de ces fruits : } 25,6 \%$$

Dans le cas de la formule de calcul de l'indice de Fisher, le calcul de la contribution aux variations n'est pas si simple. On peut voir que les apports peuvent se calculer par le traitement appliqué à l'équation (7.16).

(7.16)

$$P^F - 1 = \sum w_i \{p_i(t) - p_i(0)\}$$

où :

(7.17)

$$w_i = \frac{\frac{q_i(0)}{\sum p_i(0)q_i(0)} + (P^F)^2 \frac{q_i(t)}{\sum p_i(t)q_i(t)}}{1 + P^F}$$

Dans cette formule, P^F est l'indice de prix de Fisher qui compare les prix de la période t et de la période 0 et où $p_i(0)$ est le prix de la composante i dans la période 0 , où $q_i(0)$ est le volume de la composante i dans la période 0 , où $p_i(t)$ est le prix de la composante i dans la période t et où $q_i(t)$ est le volume de la composante i dans la période t . La décomposition est illustrée à l'encadré 7.18 à l'aide des données sur les prix des fruits de l'encadré 7.1.

Si la formule est si compliquée, c'est que l'indice de Fisher tire ses éléments de pondération de deux périodes au lieu d'une, de sorte que, dans le calcul de la contribution aux variations, les valeurs de pondération doivent tenir compte à la fois des variations relatives des prix et des quantités.

Encadré 7.18**Contribution aux variations de l'indice de prix de Fisher par l'exemple des fruits**

L'encadré 7.4 illustre le calcul de l'indice composé de Fisher des prix des fruits (lequel dégage une valeur de 22,1 %). Nous présentons ici le calcul des apports à cette variation de l'indice. Les calculs sont effectués à l'aide des équations (7.16) et (7.17) et des données sur les prix et les quantités de l'encadré 7.1. Les valeurs de pondération w_i tirées de l'équation (7.16) sont les suivantes :

Pommes :

$$\begin{aligned} & (10 \div (1,50\$ \times 10 + 1,00\$ \times 20 + 1,10\$ \times 25) + (1,221)^2 \\ & \times 15 \div (1,75\$ \times 15 + 1,05\$ \times 40 + 1,60\$ \times 20)) \div (1 + 1,221) \\ & = 0,172 \end{aligned}$$

Oranges :

$$\begin{aligned} & (20 \div (1,50\$ \times 10 + 1,00\$ \times 20 + 1,10\$ \times 25) + (1,221)^2 \\ & \times 40 \div (1,75\$ \times 15 + 1,05\$ \times 40 + 1,60\$ \times 20)) \div (1 + 1,221) \\ & = 0,412 \end{aligned}$$

Bananes :

$$\begin{aligned} & (25 \div (1,50\$ \times 10 + 1,00\$ \times 20 + 1,10\$ \times 25) + (1,221)^2 \\ & \times 20 \div (1,75\$ \times 15 + 1,05\$ \times 40 + 1,60\$ \times 20)) \div (1 + 1,221) \\ & = 0,314 \end{aligned}$$

Les apports aux variations sont donc les suivants :

$$\text{Pommes : } 100,0 \times 0,172 \times (1,75\$ - 1,50\$) = 4,3 \%$$

$$\text{Oranges : } 100,0 \times 0,412 \times (1,05\$ - 1,00\$) = 2,1 \%$$

$$\text{Bananes : } 100,0 \times 0,314 \times (1,60\$ - 1,10\$) = 15,7 \%$$

$$\text{Ensemble des fruits (Fisher) : } 22,1 \%$$

7.4 Calculs des indices dans les comptes nationaux

Un certain nombre de problèmes et de cas spéciaux se présentent dans l'application des méthodes de décomposition en prix et en volumes examinées dans le contexte du Système canadien des comptes macroéconomiques. C'est ce dont il sera question dans la présente section.

7.4.1 Déflation des prix et mesure directe des volumes

Dans la plupart des circonstances, la décomposition des agrégats de valeur des opérations consiste à appliquer des indices de prix appropriés à la déflation des valeurs des opérations et donc au calcul des estimations de volume. Il y a néanmoins des cas où de bonnes estimations de volume peuvent être directement tirées d'autres sources, et non des indices de prix utiles. Dans ces cas, les comptes nationaux emploient les estimations de volume disponibles et calculent les indices de prix qui s'y rattachent en divisant les agrégats des opérations par les séries de volume correspondantes.

C'est le traitement retenu pour des catégories de produits homogènes. On peut prendre comme exemple les dépenses en électricité et en gaz naturel. C'est un traitement répandu pour plusieurs catégories de marchandises à l'exportation et à l'importation ainsi que pour certaines composantes de la consommation finale des ménages en biens et services. Les estimations de volume se calculent de la même manière pour une grande partie des dépenses de consommation des administrations publiques, puisqu'il n'existe pas de prix du marché (ni d'indices de prix) pour ces séries. L'indicateur de volume le plus important des dépenses de consommation des administrations publiques porte sur le nombre d'heures travaillées par les employés de l'État. Dans de rares cas, aucune mesure de valeur n'est directement disponible, et on se doit d'en créer en multipliant l'indice de prix par l'indice de volume et en réglant la série résultante de manière à ce qu'elle corresponde à une certaine estimation servant de valeur repère.

7.4.2 Déflation des comptes des revenus et dépenses

Les comptes des revenus et dépenses sont décrits au chapitre 5. Dans ces comptes, le tableau du PIB en termes de dépenses est décomposé en éléments de prix et de volume, tant dans les tableaux nationaux trimestriels et annuels que dans les tableaux provinciaux et territoriaux annuels²³. On calcule la plupart des estimations de volume en opérant la déflation des séries des dépenses finales par les indices de prix correspondants (surtout à partir des indices examinés à l'annexe A.7.1), bien que certaines estimations soient directement tirées d'indicateurs de volume, comme on l'a signalé à la section précédente. La composante de la variation des stocks est un cas spécial dont il est question à la section 7.5.2. On dispose d'indices trimestriels de volume de Laspeyres à base fixe en prix constants de 2007 (tableau 36-10-0123-01) ainsi que d'indices trimestriels de volume et de prix de Fisher en chaîne (tableau 36-10-0104-01).

Comme il est déjà mentionné, les indices agrégés seront généralement plus fiables si les indices constitutifs (à un niveau inférieur) de prix et de volume sont plus détaillés. Dans les comptes des revenus et dépenses, le PIB réel est dégagé à partir des données au niveau de détail décrit dans Tableau 7.1. Nombreux sont les traitements en déflation des prix, et le tableau en fait ressortir les principaux.

Tableau 7.1
Niveau de détail dans le calcul du produit intérieur brut réel

	Nombre de catégories de dépenses en déflation	Source principale de déflation ¹
Dépenses de consommation finale des ménages	98	IPC
Dépenses de consommation finale des ISBLSM	1	EERH
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	58	EERH, EPA, IPC, IPPI
Dépenses d'investissement en bâtiments résidentiels	3	IPLN, MLS
Dépenses d'investissement en bâtiments non résidentiels	2	PCBNR, EERH, IPPI
Dépenses d'investissement en machines et matériel	9	IPMM
Dépenses d'investissement en produits de propriété intellectuelle	3	EERH, EPA
Dépenses d'investissement des ISBLSM	4	PCBNR, EERH, IPPI, IPMM
Dépenses d'investissement des administrations publiques	15	PCBNR, EERH, IPPI, IPMM
Investissements en stocks	112	IPPI, IPC, IPP
Exportations de biens	90	IPPI, IPEI
Exportations de services	4	IPPI, IPC
Importations de biens	90	BLS, IPEI
Importations de services	4	BLS

1. IPC = indice des prix à la consommation, ISBLSM = institutions sans but lucratif au service des ménages, EERH = enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, EPA = enquête sur la population active, IPPI = indice des prix des produits industriels, IPLN = indice des prix des logements neufs, MLS = indice des prix du service interagences, PCBNR = indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels, IPMM = indice des prix des machines et du matériel, IPP = indice des prix à la production, IPEI = indice des prix des exportations et des importations, BLS = U.S. Bureau of Labor Statistics.

Source : Statistique Canada.

7.4.3 Déflation des comptes des ressources et des emplois

Le chapitre 4 décrit les comptes annuels des ressources et des emplois. Ceux-ci sont aussi décomposés en prix et en volumes à l'aide des formules de calcul de l'indice de Laspeyres, de Paasche et de Fisher. Ils sont enchaînés à intervalles annuels.

Comme on l'a expliqué au chapitre 4, les tableaux de ressources et emplois livrent une description très fine des économies du Canada et des provinces et territoires et de leur évolution temporelle. La plupart des statistiques de ces tableaux ont une dimension « catégories de produits »²⁴. C'est pourquoi les indices de prix (voir l'annexe A.7.1) liés à ces catégories peuvent servir à la déflation de la plupart des tableaux des ressources et des emplois.

Les estimations de volume des ressources et des emplois ainsi obtenues se révèlent fort utiles à plusieurs égards. D'abord, elles dégagent la tendance des entrées et des sorties réelles par industrie et par catégorie de produits. En second lieu, les estimations résultantes du PIB aux prix de base qui sont calculées en double déflation (voir la section 7.3.5) nous fournissent des repères annuels pour les programmes plus actuels des statistiques mensuelles du PIB par industrie et des statistiques annuelles du PIB provincial et territorial par industrie (voir la description au chapitre 4). Les estimations des ressources et des emplois en prix constants constituent aussi des statistiques sur les entrées et les sorties réelles qui entrent dans le calcul de la productivité multifactorielle par industrie et par province et territoire. Elles trouvent enfin leur place dans le programme de la statistique de l'environnement.

On produit chaque année, vers novembre, les tableaux des ressources et des emplois en prix constants avec un décalage de presque trois ans par rapport à la période de référence. On peut les obtenir en fichier Microsoft Excel, sur demande, auprès de Statistique Canada. Les estimations sont disponibles séparément pour les catégories de la production, de la consommation intermédiaire et de la demande finale.

La déflation se fait tant aux prix de base qu'aux prix d'acquisition. Pour ce faire, on établit des déflateurs explicites pour les huit catégories de marge (commerce de gros, commerce de détail, fiscalité, essence, entreposage, gazoducs, oléoducs, autre transport).

7.5 Déflation des stocks

Jusqu'ici, l'exposé a surtout porté sur la décomposition en prix et en volumes applicable aux flux des opérations. Toutefois, on peut aussi décomposer en prix et en volumes les stocks de l'actif non financier au bilan national. Ce traitement soulève de nouvelles questions qui sont examinées dans la présente section.

7.5.1 Stocks de capital fixe

Dans les bilans d'unités institutionnelles, comme les sociétés et les administrations publiques, on déclare normalement les stocks d'actif non financier au coût d'origine²⁵, moins l'amortissement. Si une nouvelle société a été formée en 2010 et qu'elle investit (en machines, en matériel, en installations et en biens immobiliers commerciaux, par exemple) 2 millions de dollars cette année-là, 1 million de dollars en 2011, 3 millions de dollars en 2012 et 1,5 million de dollars en 2013, son actif non financier non amorti au coût historique s'établit à 7,5 millions de dollars. Cette société amortirait normalement cet actif aux taux autorisés par le fisc²⁶ et, par conséquent, l'actif non financier qu'elle déclarerait après amortissement serait de moins de 7,5 millions de dollars.

Les difficultés que posent ces chiffres du point de vue de la comptabilité nationale sont les suivantes : (i) la mesure se fait selon un mélange de prix appartenant à différentes périodes comptables (ainsi, l'investissement de 2 millions de dollars en 2010 est mesuré dans les prix de 2010 et l'investissement de 1 million de dollars en 2011, dans les prix de 2011) et (ii) les taux d'amortissement fiscal appliqués ne s'accordent probablement pas avec la réalité économique. Ce qu'il nous faut, aux fins de la comptabilité nationale, c'est une évaluation de l'investissement cumulé **en prix courants**²⁷ comportant une déduction en fonction de la valeur de l'amortissement économique effectif de cet investissement cumulé, là encore en prix courants.

Pour régler ce genre de problème, on établit normalement les valeurs de l'actif non financier d'une manière différente sans privilégier le coût d'origine. C'est ce que l'on appelle la **méthode de l'inventaire permanent (MIP)**. La technique employée peut se résumer dans l'équation suivante :

(7.18)

$$S^K(t) = S^K(t-1) + I^K(t) - D^K(t) - O^K(t)$$

où S désigne la variable des stocks, I la variable de l'investissement correspondant, D la variable de la consommation de capital fixe correspondante et O la variable de la « disparition autre ». L'exposant K indique que toutes ces variables sont des mesures de volume de Laspeyres. L'équation dit simplement que le volume des stocks à la fin de la période t est égal au volume des stocks à la fin de la période précédente t-1, plus tout volume d'investissement pendant la période t, moins le volume de consommation de capital fixe pendant la période t, moins toute autre disparition de capital attribuable, par exemple, à des conditions météorologiques catastrophiques.

Dans le *SCN 2008*, on affirme ce qui suit : « La consommation de capital fixe se définit comme la diminution, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenu et utilisé par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux²⁸. » C'est parfois ce que l'on appelle l'**amortissement économique**. À l'occasion, on emploie le simple terme **amortissement** pour désigner la **consommation de capital fixe**, mais le lecteur devrait savoir que, normalement, en comptabilité commerciale, ce terme désigne l'amortissement du coût historique du capital aux taux autorisés par le fisc. Dans les comptes nationaux, on parle de **dépréciation économique**, qui n'est autre que la diminution de la valeur d'un bien par sa détérioration physique, l'obsolescence prévisible ou les dommages accidentels considérés comme normaux; tout dépend alors de la valeur courante de l'actif, et non de sa valeur d'origine.

On mesure les volumes d'investissement par la déflation des statistiques des flux des opérations d'investissement. La variable de la consommation de capital fixe est généralement modélisée²⁹ en traitant l'amortissement comme une simple fonction « f » — fonction linéaire, géométrique ou hyperbolique — des stocks de capital à la fin de la période précédente compte tenu de la durée utile moyenne (L) du type d'actif en question :

(7.19)

$$D^K(t) = f\{S^K(t-1), L\}$$

En ayant une valeur de début pour la variable des stocks $S^K(0)$, une série temporelle de volume d'investissement $I^K(t)$, une estimation de la durée utile moyenne du capital L et un choix de forme fonctionnelle f, on peut employer ces deux équations pour produire une série chronologique de volume des stocks $S^K(t)$. Ce calcul étant fait, on peut obtenir la série correspondante de stocks de capital en prix courants $S^C(t)$ en multipliant la série de volume des stocks par un indice approprié des prix de l'investissement. Les estimations résultantes des stocks de capital sont considérées comme ayant été évaluées au **coût de remplacement**. En réalité, le stock de capital de la période courante est évalué au coût courant de remplacement de ce capital.

Le tableau 7.2 illustre ce genre de calcul. Il présente les stocks de capital fixe non résidentiel par type d'actif pour les deux années 2007 et 2008, et ce, tant en prix courants qu'en prix constants de 2007. On calcule ces statistiques par une fonction d'amortissement géométrique en prenant des hypothèses de durée utile moyenne du capital propres aux différents types d'actif. On applique la formule du calcul de l'indice de Laspeyres, même si l'on dispose d'estimations en chaîne de Fisher.

Tableau 7.2
Stocks de capital fixe non résidentiel par type d'actif

	2007	2008	2009
	Prix courants	Prix courants	Prix constants de 2007
	millions de dollars		
Total, capital non résidentiel	1 532 232	1 692 699	1 592 206
Bâtiments non résidentiels	445 909	494 709	453 974
Travaux de génie	608 172	685 938	639 998
Machines et matériel	308 611	329 014	321 652
Produits textiles, vêtements et produits en cuir	466	421	416
Produits du bois	229	235	224
Produits en plastique et en caoutchouc	338	310	296
Produits minéraux non métalliques	158	151	148
Produits métalliques usinés	3 303	3 334	3 220
Machines industrielles	135 505	147 398	142 608
Ordinateurs et produits électroniques	45 663	48 703	48 573
Matériel, appareils et composants électriques	13 943	14 827	13 971
Matériel de transport	88 673	92 314	91 235
Meubles et produits connexes	17 386	18 336	18 011
Autres produits fabriqués et travail à forfait	2 947	2 984	2 951
Produits de propriété intellectuelle	169 541	183 039	176 583
Prospection minière et évaluation	69 734	77 101	73 437
Recherche et développement	64 150	67 116	65 422
Logiciels	35 657	38 821	37 725

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0097-01.

7.5.2 Stocks

Un problème semblable se pose en ce qui concerne les stocks et les flux. L'entreprise qui acquiert des produits pour consommation intermédiaire ou revende les comptabilise dans son inventaire aux prix courants. S'ils demeurent en stock pendant plus d'une période comptable, les biens en question peuvent être augmentés dans la période qui suit à un coût différent. Quand les biens finissent par être retirés des stocks pour utilisation en production ou revente, la question est de savoir quelle valeur devrait leur être attribuée au déstockage à des fins comptables.

Les comptables proposent trois solutions à ce problème : (i) la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS ou FIFO), (ii) la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS ou LIFO) et (iii) l'évaluation au coût moyen. Selon la méthode adoptée par l'entreprise, la comptabilisation de ses stocks se prêtera à différentes interprétations.

Les stocks figurent au bilan national dans l'actif non financier produit (voir le chapitre 6). La variation de ces stocks de capital d'une période à l'autre est également décrite au tableau du PIB en termes de dépenses (voir le chapitre 5).

Voici les étapes à franchir pour calculer les biens en stock et leur variation d'une période à l'autre aux fins de la comptabilité nationale. D'abord, on estime ces stocks de capital à partir des bilans des entreprises. Ces estimations sont au coût historique, donc il serait peu approprié d'en faire la déflation au moyen d'un indice en prix courants. On calcule plutôt un indice composite des prix, c'est-à-dire une moyenne pondérée d'indices courants et décalés selon l'estimation de la période moyenne de rotation des stocks dans une industrie et la méthode la plus répandue de comptabilisation des stocks dans les établissements de cette industrie. Cette déflation livre une estimation de série de volume de ces stocks de capital. On calcule une série correspondante de valeur des biens en stock en prix courants en multipliant la série de volume par un indice en prix courants pour les types de biens en question. Pour calculer la valeur en prix constants de la variation matérielle des stocks aux fins du tableau du PIB réel en termes de dépenses, on se reporte à la variation de la série de volume. Enfin, on calcule la valeur de la variation matérielle des stocks en prix courants en multipliant la variation correspondante en prix constants par l'indice en prix courants.

7.6 Revenu intérieur brut réel et termes de l'échange

La décomposition en prix et en volumes vise principalement les agrégats d'opérations portant sur les produits plutôt que les opérations liées au revenu. Il demeure toutefois raisonnable et il est parfois aussi fort utile d'opérer la déflation des agrégats du revenu. Les mesures ainsi obtenues du « revenu réel » indiquent comment le revenu évolue dans le temps après correction de toute perte ou gain de pouvoir d'achat du revenu en question par suite de l'évolution des prix. Le choix d'indices de prix pour la déflation des agrégats du revenu reste par ailleurs plutôt arbitraire. Si la comptabilité nationale nous donne quelques mesures du revenu réel, les utilisateurs peuvent facilement en construire d'autres à l'aide de déflateurs différents.

Comme nous l'avons vu au chapitre 5, le PIB fondé sur le revenu réel est une de ces mesures du revenu réel. Dans ce cas, le déflateur n'a rien d'arbitraire. Comme le PIB en termes de revenus est égal au PIB en termes de dépenses aux prix courants, le PIB réel peut s'interpréter aussi bien comme une mesure des dépenses finales réelles que comme une mesure du revenu réel.

Le PIB fondé sur les dépenses réelles comprend les exportations en déflation par un indice des prix à l'exportation et exclut les importations en déflation par un indice des prix à l'importation. Il faut toutefois considérer ce qu'il advient quand les prix à l'exportation montent et que les prix à l'importation baissent ou augmentent moins rapidement qu'à l'exportation. Dans ce cas, les Canadiens sont favorisés, car leurs exportations commandent des prix plus élevés sur les marchés extérieurs par rapport aux prix à acquitter pour les biens et services qu'ils importent. On dira alors que les **termes de l'échange** se sont améliorés. On mesure ceux-ci par le rapport entre l'indice des prix à l'exportation et l'indice des prix à l'importation. Précisons qu'ils ont varié plutôt amplement dans les deux sens et à diverses époques dans l'histoire du Canada.

Le concept de **revenu intérieur brut réel** (RIB réel) permet de tenir compte des gains et des pertes de pouvoir d'achat que connaissent les résidents du Canada du fait des variations des termes de l'échange, ce que ne permet pas le concept du PIB réel. Le RIB réel mesure le pouvoir d'achat du revenu réel créé par la production intérieure, que celle-ci soit consommée au pays ou exportée³⁰. La différence entre le RIB réel et le PIB réel, ici désignée par le symbole « T », est le gain ou la perte occasionné par les variations des termes de l'échange. C'est ce qu'indiquent les équations (7.20) et (7.21) :

(7.20)

$$\text{RIB réel} = \text{PIB réel} + T$$

(7.21)

$$T = (X - M) / P - (X/P^x - M/P^m)$$

où T est le gain ou la perte tenant aux termes de l'échange, X et M sont les exportations et les importations en prix courants P^x et P^m sont les indices des prix des exportations et des importations et P est un indice de prix approprié. La décision quant à l'indice de prix à utiliser pour P est matière à discussion. Statistique Canada utilise l'indice des prix des dépenses intérieures finales brutes.

Le tableau 7.3 montre la façon dont fonctionne le concept du RIB réel. Les statistiques sont particulièrement intéressantes en 2009, année où les termes de l'échange se sont détériorés de 3,0 %. Les prix à l'exportation ont fortement baissé et les prix à l'importation ont augmenté au Canada. C'est ainsi que, bien que le PIB réel ait perdu 2,7 % cette année-là, le RIB réel a fléchi, lui, de 5,7 %. Non seulement les revenus réels ont régressé au pays en raison des pertes de production liées à la récession, mais le revers a été encore plus cuisant puisque le pays a reçu des prix inférieurs pour ses exportations et a donc produit moins de revenu à l'exportation, tout en ayant à payer ses importations plus cher.

Tableau 7.3
Revenu national brut et revenu intérieur brut

	2007	2008	2009
Produit intérieur brut réel, indice de volume, 2007 = 100	100,0	101,0	98,0
Produit intérieur brut réel, indice de volume, 2007 = 100, variation en pourcentage	2,1	1,0	-3,0
Revenu intérieur brut réel, indice de volume, 2007 = 100	100,0	102,5	96,3
Revenu intérieur brut réel, indice de volume, 2007 = 100, variation en pourcentage	3,0	2,5	-6,0
Produit intérieur brut réel, contribution à la variation en pourcentage du revenu intérieur brut réel	2,063	1,000	-2,950
Taux de change réel, contribution à la variation en pourcentage du revenu intérieur brut réel	-0,073	0,104	-0,008
Termes de l'échange, contribution à la variation en pourcentage du revenu intérieur brut réel	1,002	1,351	-3,045
Revenu national brut réel, indice de volume, 2007 = 100	100,0	102,5	96,1
Revenu national brut réel, indice de volume, 2007 = 100, variation en pourcentage	3,1	2,5	-6,2
Revenu intérieur brut réel, contribution à la variation en pourcentage du revenu national brut réel	3,039	2,492	-6,100
Revenus de placements reçus des non-résidents, contribution à la variation en pourcentage du revenu national brut réel	0,301	-0,172	-0,747
Moins : revenus de placements versés aux non-résidents, contribution à la variation en pourcentage du revenu national brut réel	0,196	-0,156	-0,592
Rémunération des salariés, Canadiens travaillant à l'étranger, contribution à la variation en pourcentage du revenu national brut réel	0,003	0,006	-0,002
Moins : rémunération des salariés, non-résidents travaillant au Canada, contribution à la variation en pourcentage du revenu national brut réel	0,029	0,019	-0,009
Dépenses intérieures finales brutes, indice implicite de prix, 2007 = 100	100,0	102,5	103,4
Taux de change réel, indice, 2007 = 100	100,0	105,6	99,2
Termes de l'échange, indice, 2007 = 100	100,0	104,4	94,8
Revenu personnel disponible réel, indice de volume, 2007 = 100	100,0	104,1	106,7

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0129-01.

Le tableau 7.3 présente aussi des statistiques relatives au concept de **revenu national brut réel** (RNB réel). Celui-ci vise le revenu reçu par les résidents du Canada, qu'il ait été gagné au pays ou à l'étranger; on exclut le revenu gagné au Canada, mais versé aux non-résidents. Le revenu reçu par les Canadiens de l'étranger et le revenu gagné par les non-résidents au Canada sont déflatés par l'indice des prix des dépenses intérieures finales brutes. On constate que le RNB réel a diminué de 6,0 % en 2009.

Le tableau présente également, à titre de référence, le concept de revenu personnel disponible réel (RPD réel). Contrairement aux autres mesures du revenu réel, le RPD réel a augmenté de 1,7 % en 2009 grâce aux augmentations de salaire et aux transferts de l'État.

7.7 Indices interrégionaux de prix et de volume

La décomposition en prix et en volumes que nous avons examinée jusqu'ici se résume à une comparaison des prix et des quantités dans deux périodes bien distinctes appelées 0 et t. Le même genre de décomposition peut servir à comparer des prix et des quantités dans deux régions ou pays appelés A et B plutôt que dans deux périodes.

7.7.1 Parités de pouvoir d'achat

Supposons que les prix et les quantités de fruits vendus sont comparés encore une fois, mais dans deux pays, le Canada et les États-Unis, dans une même période 0 (plutôt que dans le même pays, le Canada, dans deux périodes 0 et t). Les trois mêmes formules de calcul des indices de Laspeyres, de Paasche et de Fisher peuvent servir à établir une telle comparaison interrégionale.

Dans une comparaison de prix par la formule de Laspeyres, deux ensembles de prix des fruits, l'un du Canada (en dollars canadiens) et l'autre des États-Unis (en dollars américains), sont mis en parallèle et les pondérations en quantités servant d'éléments de comparaison sont le « panier fixe » des quantités des divers types de fruits consommés au Canada. Si la comparaison se fait par la formule de Paasche, le « panier fixe » des pondérations en quantités vient des États-Unis. La comparaison de Fisher est, bien sûr, la moyenne géométrique des comparaisons de Laspeyres et de Paasche.

Les estimations comparatives de Laspeyres et de Paasche peuvent être très convergentes ou très divergentes selon les similitudes ou les différences d'habitudes d'achat de fruits entre les deux pays. Si l'on compare le Canada aux États-Unis comme dans l'exemple qui précède, la différence entre les estimations de Laspeyres et de Paasche pourrait être bien moindre que si le Canada est comparé à un autre pays où le climat, la culture et le revenu par habitant sont très différents. En d'autres termes, la taille de la différence Laspeyres-Paasche est un bon indicateur du degré de similitude des deux régions mises en comparaison. De toute manière, les estimations de Fisher sont

intermédiaires entre les estimations de Laspeyres et de Paasche et permettent une pondération équilibrée des habitudes d'achat dans les deux régions.

Un indice qui permet de comparer les prix de deux régions ou pays est souvent ce que l'on appelle un **indice de parité de pouvoir d'achat (PPA)**. Le *SCN 2008* définit ainsi ce concept : « Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont utilisées pour produire un ensemble fiable d'estimations des niveaux d'activité entre des pays, exprimées dans une monnaie commune. Une parité de pouvoir d'achat se définit comme le nombre d'unités de la monnaie du pays B qui est nécessaire dans le pays B pour acquérir la même quantité d'un bien ou d'un service particulier qu'une unité de la monnaie du pays A permet d'acheter dans le pays A. En règle générale, la PPA d'un pays est exprimée dans la monnaie d'un pays de référence, la plus couramment utilisée étant le dollar américain. Les PPA sont donc des moyennes pondérées des prix relatifs, exprimés dans la monnaie nationale, de produits comparables entre des pays. Utilisées comme déflateurs, elles permettent des comparaisons entre pays du PIB et de ses composantes de dépense³¹. »

Dans l'exemple des fruits, les prix canadiens sont mesurés en dollars canadiens et les prix américains, en dollars américains. En ayant un taux de change sur les marchés financiers internationaux où un dollar canadien vaudrait un dollar américain comme c'était le cas en février 2013, on s'attendrait à ce que la PPA soit de près de 1,0. Toutefois, les écarts peuvent être marqués dans bien des cas entre les taux de change et les parités de pouvoir d'achat, et ce, parce que, dans une certaine mesure, ces parités visent généralement autant les produits non échangés (entre autres les biens immobiliers et les services non échangeables) que les produits échangés. Les marchés des changes s'intéressent beaucoup plus aux produits échangeables. Dans le cas du Canada, il s'agit notamment du pétrole et du gaz, des autres minéraux, des métaux et des produits agricoles. Il y a aussi une divergence entre les PPA et les taux de change parce que les seconds réagissent, souvent fortement et rapidement, aux variations des attitudes et des attentes sur le marché financier, alors que les premiers reflètent les prix de détail et de gros qui obéissent aux forces plus fondamentales et à plus long terme de l'offre et de la demande.

Le tableau 7.4 présente des estimations de parité de pouvoir d'achat pour le Canada et les États-Unis. Il s'agit d'estimations du nombre d'unités en monnaie américaine nécessaires à l'achat de la quantité de produits que procure une unité en monnaie canadienne. Elles sont fondées sur des estimations repères relatives aux États-Unis et au Canada qui sont établies tous les trois ans depuis 1993 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³². Les interpolations entre estimations repères se font par les variations des indices de prix liés des deux pays. Les estimations montrent, par exemple, que les aliments, les boissons alcoolisées et le tabac ainsi que les vêtements et les chaussures sont bien moins chers aux États-Unis en dollars américains qu'ils ne le sont au Canada en dollars canadiens. Les services de santé et d'éducation montrent le rapport contraire.

Tableau 7.4
Parités de pouvoir d'achat Canada-États-Unis

	2007	2008	2009
	Nombre de dollars américains par dollar canadien		
Revenu intérieur brut	0,860	0,861	0,847
Dépenses de consommation finale des ménages	0,820	0,823	0,817
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,690	0,716	0,681
Boissons alcoolisées et tabac	0,512	0,499	0,543
Habillement et chaussures	0,629	0,630	0,686
Habitation, eau, électricité, gaz et autres combustibles	0,954	0,914	0,902
Ameublement, équipement ménager et entretien	0,705	0,727	0,728
Santé	1,042	1,038	1,020
Transport	0,644	0,672	0,654
Communication	0,878	0,936	0,952
Loisirs et culture	0,798	0,819	0,817
Enseignement	2,291	2,306	2,293
Restaurants et hôtels	0,669	0,694	0,697
Autres biens et services	0,866	0,843	0,823
Achats nets directs à l'étranger	1,014	1,041	1,027
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,976	0,975	0,926
Formation brute de capital fixe	0,837	0,830	0,811
Construction	0,805	0,778	0,760
Machines et matériel	0,838	0,855	0,808
Variation des stocks	0,697	0,714	0,701
Solde des exportations et des importations	0,859	0,861	0,847
Ensemble des biens	0,754	0,764	0,749
Biens de consommation	0,702	0,712	0,732
Biens durables	0,710	0,740	0,772
Biens semi-durables	0,662	0,668	0,708
Biens non durables	0,695	0,718	0,673
Biens de capital	0,832	0,829	0,795
Ensemble des services	0,960	0,948	0,927
Services de consommation	0,931	0,913	0,908
Services des administrations publiques	0,976	0,975	0,926

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0365-01.

7.7.2 Comparaisons interrégionales du revenu réel

Supposons que vous voudriez déterminer si le ménage américain moyen consomme plus ou moins que le ménage canadien. Le problème qui se pose est que les dépenses aux États-Unis sont en dollars américains et les dépenses au Canada, en dollars canadiens. Vous pourriez prendre le taux de change pour convertir les dépenses canadiennes en dollars américains, mais cette conversion risque d'induire en erreur, puisque les taux de change varient amplement de jour en jour et constituent souvent un piètre indicateur des différences de prix. Vous devrez plutôt exprimer les dépenses canadiennes en prix américains ou les dépenses américaines en prix canadiens. Cela veut dire une déflation des dépenses canadiennes ou américaines par les parités de pouvoir d'achat.

Le tableau 7.5 présente les indices des dépenses réelles par habitant aux États-Unis par rapport à celles du Canada pour les catégories du revenu intérieur brut (RIB). Le terme « dépenses réelles » est employé dans le présent cas pour exprimer les dépenses des deux pays par le même ensemble de prix et par voie de conversion au moyen des parités de pouvoir d'achat. L'emploi du terme « réel » dans un contexte spatial est analogue à son emploi classique dans les séries chronologiques où les dépenses appartenant à différentes périodes s'expriment en prix de la période de base dans une mesure de leur croissance réelle. On se trouve ainsi à convertir en dollars canadiens les dépenses par habitant aux États-Unis en dollars courants en les divisant par les PPA de Fisher. Les dépenses après conversion peuvent ensuite être exprimées en proportion des dépenses canadiennes par habitant.

Tableau 7.5
Comparaison entre le Canada et les États-Unis des dépenses finales réelles par habitant

	2007	2008	2009
Dépenses américaines par rapport aux dépenses canadiennes en évaluation de parité de pouvoir d'achat			
Revenu intérieur brut	116,9	113,0	118,8
Dépenses de consommation finale des ménages	151,9	148,6	147,2
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	133,4	128,6	127,0
Boissons alcoolisées et tabac	135,0	139,8	135,3
Habillement et chaussures	158,3	155,2	139,4
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	107,0	110,5	111,0
Ameublement, équipement ménager et entretien	136,3	125,0	122,6
Santé	571,3	567,2	575,1
Transport	141,8	128,2	122,8
Communication	138,3	133,4	123,4
Loisirs et culture	153,4	146,4	140,7
Enseignement	88,1	87,6	87,4
Restaurants et hôtels	167,2	160,4	158,4
Autres biens et services	150,0	151,2	148,0
Achats nets directs à l'étranger	-11,5	-15,7	-13,8
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	80,6	80,2	82,1
Formation brute de capital fixe	112,9	104,4	102,7
Construction	88,3	79,8	74,3
Machines et matériel	150,6	138,3	142,0
Variation des stocks	60,3	-48,8	419,2
Solde des exportations et des importations	-274,1	-322,4	221,0
Ensemble des biens	130,0	121,4	119,9
Biens de consommation	144,1	138,6	130,5
Biens durables	139,1	122,3	114,9
Biens semi-durables	144,5	139,0	126,6
Biens non durables	151,0	146,3	150,5
Biens de capital	112,1	100,8	100,6
Ensemble des services	124,8	124,8	124,9
Services de consommation	159,5	161,1	159,8
Services des administrations publiques	80,6	80,2	82,1

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0365-01.

Comme on peut le voir dans le tableau, le RIB par habitant est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada si la comparaison se fait par les PPA. Les dépenses sont plus de cinq fois supérieures en services de santé et leur supériorité est variable pour la plupart des autres catégories de dépenses du tableau. Cependant, les dépenses par habitant en éducation, en construction et en services gouvernementaux sont moins élevées aux États-Unis qu'au Canada. On devrait avoir d'emblée compris pourquoi il importe de faire ces comparaisons par la **consommation réelle des ménages** plutôt que par les **dépenses de consommation finale des ménages** (il est question de ces concepts au chapitre 5).

Les institutions internationales se servent des PPA de cette manière pour comparer le revenu par habitant de tous les pays du monde et dégager par là des priorités en matière d'aide au développement. La Banque mondiale lance à quelques années d'intervalle un exercice multinational d'estimation des PPA pour tous ses pays membres, ce que l'on appelle le Programme de comparaison internationale³³.

Annexe A.7.1 Indices de prix produits par Statistique Canada

Les prix sont les feux de circulation de l'économie de marché, servant à équilibrer l'offre et la demande pour la grande diversité des produits disponibles. Les mouvements relatifs des prix sont un signal de choix nous indiquant quels produits sont plus ou moins populaires, quelles pénuries se font jour et quels sont les effets des nouvelles restrictions commerciales, des mesures de libéralisation, de l'évolution technologique, de l'innovation et de divers autres faits économiques.

Statistique Canada recueille et publie une information abondante sur les variations intertemporelles des prix sous la forme d'indices de prix. Ceux-ci sont la cheville ouvrière dans les calculs de décomposition en prix et en volumes des comptes nationaux dont traite le présent chapitre, et il en va de même des agrégats d'opérations exprimés en prix courants qui sont l'objet de cette décomposition. L'organisme diffuse également un petit nombre d'indices spatiaux, dont les plus connus sont les indices comparatifs des prix des biens et services à la consommation entre les villes ainsi que l'indice des prix des régions éloignées et l'indice de mission à l'étranger.

Annexe A.7.1.1 Indices des prix à la consommation

Les indices des prix à la consommation (IPC)³⁴ sont les plus connus des indices de prix diffusés par Statistique Canada. Ces données publiées tous les mois sont suivies de près par le gouvernement et les organismes du secteur privé. Elles visent tout l'éventail des biens et services achetés par les ménages canadiens et respectent largement les catégories de produits propres au traitement des dépenses finales des ménages en biens et services de consommation des comptes nationaux. Cela fait des IPC une source idéale où puiser pour la décomposition en prix et en volumes de cette composante de la demande finale des comptes nationaux. Les IPC mesurent les prix du marché payés par les consommateurs et tiennent compte des prélèvements fiscaux et des subventions sur les produits ainsi que des marges de transport et de distribution.

L'IPC se calcule par la formule de Lowe, version un peu plus générale de la formule de Laspeyres (voir la section 7.3). Pour l'essentiel, on peut considérer que cet indice est une moyenne pondérée des prix relatifs (rapports de prix) pour un ensemble de catégories de produits, où les éléments de pondération sont les parts que prennent les dépenses des ménages dans les différentes classes de produits et les prix relatifs, simplement les rapports de prix des produits entre la période courante et la période précédente. Le nombre de prix relatifs entrant dans le calcul de chaque catégorie de produits dépend de la taille de l'échantillon statistique, laquelle varie selon les catégories de produits. Les éléments de pondération de l'IPC viennent principalement de l'Enquête sur les dépenses des ménages et l'échantillon de prix est prélevé en majeure partie par le personnel de Statistique Canada se rendant chaque mois dans les magasins de détail pour relever les prix affichés.

Encadré A.7.1.1 Prix relatifs

Un **prix relatif** ou un rapport de prix est tout simplement un prix divisé par un autre. Le plus souvent, le prix courant d'un produit ou d'une catégorie de produits est au numérateur et le prix de la période précédente au dénominateur. Comme autres exemples de prix relatifs, il y a le prix courant divisé par le prix il y a un an ou par un prix agrégé de niveau supérieur (comme dans l'IPC d'ensemble) ou encore le prix courant dans un pays divisé par le prix courant du même produit dans un autre pays.

Les complications et les cas spéciaux abondent dans la méthodologie de l'IPC. Qu'il suffise de mentionner la difficulté que l'on a à procéder à des ajustements de variation de la qualité pour certains types de produits. La structure et le cadre méthodologique de l'IPC canadien sont expliqués dans tous leurs détails dans le *Document de référence de l'Indice des prix à la consommation canadien*, Statistique Canada, publication n° 62-553-X au catalogue, diffusée le 18 décembre 2015.

Annexe A.7.1.2 Indices des prix des produits industriels

Les indices des prix des produits industriels (IPPI)³⁵ diffèrent principalement des indices des prix à la consommation par leur champ d'application. Ils mesurent les variations des prix des produits vendus par les fabricants au Canada, ordinairement à d'autres producteurs plutôt qu'aux ménages. Ils mesurent également les prix de vente d'électricité dans le secteur non résidentiel ainsi que les prix des matières brutes. L'échantillon de prix prélevé vise les ventes de marchandises aux prix de base³⁶. Ainsi, les prix visés par les IPPI concernent non pas ce qui est payé par l'acheteur, mais ce qui est reçu par le producteur. Sont exclues toutes les taxes sur les produits (taxes de vente, par exemple), puisque cet argent ne va pas aux producteurs. Sont également exclus les services des transporteurs publics à la sortie de l'usine et tous les services de distribution assurés par les détaillants ou les grossistes.

Les IPPI mesurent la variation des prix par catégorie de produits en fonction du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord et par industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Ils appréhendent une grande diversité de produits qui peuvent relever de la consommation intermédiaire de certaines entreprises ou qui peuvent être destinés à la revente par les grossistes et les détaillants ou encore à l'exportation. Ces indices de prix servent amplement à la décomposition en prix et en volumes de la production, de la consommation intermédiaire et de la demande finale dans les comptes des ressources et des emplois. Ils tiennent aussi une grande place dans le calcul du PIB réel mensuel par industrie pour le Canada et du PIB réel annuel par industrie pour les provinces et les territoires. Signalons enfin que les IPPI servent à la déflation des comptes des revenus et dépenses, en particulier pour les composantes de la formation de capital fixe, de la variation des stocks et des exportations de marchandises.

À l'instar de l'IPC, l'IPPI se calcule au moyen de la formule de l'indice de Lowe. La pondération vient de l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière. L'échantillon de prix mensuels est recueilli auprès des établissements commerciaux surtout par l'envoi de questionnaires par la poste. On s'efforce de relever les prix des opérations avec les remises habituelles plutôt que les prix affichés.

Annexe A.7.1.3 Indices des prix des machines et du matériel

Les indices des prix des machines et du matériel (IPMM) estiment la variation des prix des machines et du matériel achetés par les industries au Canada. Ils sont diffusés tant par catégorie de produits que par industrie d'achat et leur diffusion est trimestrielle³⁷.

Les IPPI sont focalisés sur les fournisseurs de biens manufacturés canadiens, alors que les IPMM s'attachent au côté de la demande et se limitent aux produits sous forme de machines et de matériel. Leur population cible comprend toutes les industries qui achètent des machines et du matériel fabriqués au Canada ou importés. Idéalement, ils mesureraient les prix d'acquisition, notamment les taxes, les tarifs douaniers, les frais de transport et les autres marges, mais en réalité, leur mesure se fait surtout aux prix de base en raison des sources d'information exploitées.

Il n'y a pas d'enquête particulière liée aux IPMM. On établit les indices de prix à l'aide de données puisées à d'autres sources, notamment les enquêtes relatives aux indices des prix des produits industriels et des ordinateurs et périphériques et les indices de prix à la production et à l'exportation du Bureau of Labor Statistics aux États-Unis. La pondération des indices est tirée du tableau de la demande finale des comptes des ressources et des emplois.

Les IPMM servent dans ces mêmes comptes et dans les comptes des revenus et dépenses à la déflation des dépenses en immobilisations sous forme de machines et de matériel et de certaines composantes des importations de marchandises.

Annexe A.7.1.4 Indices des produits agricoles

Les indices des prix agricoles sont les indices mensuels des prix des produits agricoles (IPPA) et les indices trimestriels des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA)³⁸. Les premiers mesurent les variations des prix que reçoivent les agriculteurs pour les produits qu'ils fabriquent et vendent et les seconds estiment les variations des prix payés par ces mêmes agriculteurs pour leurs produits d'entrée.

Dans le cas des IPPA, les produits échantillonnés sont aux prix de base. L'indice de prix en question porte à la fois sur les cultures et les élevages et est disponible par province et pour l'ensemble du Canada. La population cible est formée de toutes les exploitations agricoles canadiennes définies par le Recensement de l'agriculture ainsi que par les offices de commercialisation et autres organismes de commercialisation. Les échantillons sont sélectionnés et pondérés à l'aide de données sur les recettes monétaires agricoles.

Dans le cas des IPEA, les prix mesurés sont ceux de tout l'éventail des produits d'entrée : bâtiments, machinerie et véhicules automobiles, carburants, réparations, semences, engrais, pesticides, assurances, primes pour programme de stabilisation, salaires, achat de bétail, aliments pour animaux, frais de services vétérinaires et de médicaments, sans oublier certains autres coûts. Le but est de mesurer les prix d'acquisition. Il n'y a pas d'enquête particulière qui soit liée aux IPEA. On construit plutôt les indices de prix à l'aide des données d'autres sources comme les IPPI, les IPMM, les IPPA et les IPC, l'Enquête sur la population active et certains ensembles de données administratives.

Annexe A.7.1.5 Indices des prix de la construction

Les indices des prix de la construction mesurent la variation moyenne des prix de divers types de bâtiments et autres constructions. Ils comptent parmi les plus difficiles à construire parce que les projets de construction sont généralement vastes, coûteux et très hétérogènes. L'inclusion fréquente du prix des terrains dans le prix d'achat des bâtiments vient aussi compliquer les choses. On compte trois indices des prix de la construction portant respectivement sur les logements, les immeubles d'appartements et les bâtiments non résidentiels³⁹.

L'Indice des prix des logements neufs (IPLN) est une série mensuelle qui mesure les variations temporelles des prix de vente des entrepreneurs en habitation neuve (maisons individuelles, jumelées et en rangée), là où les caractéristiques détaillées de chaque type de logements demeurent les mêmes entre deux périodes consécutives. L'indice est disponible pour les provinces sans les territoires et pour 21 régions métropolitaines. Les données diffusées portent sur le prix total, les terrains et une composante résiduelle.

L'Indice des prix de la construction d'immeubles d'appartements (IPCIA) est une série trimestrielle qui mesure les variations des prix de vente des entrepreneurs dans le cas d'immeubles d'appartements représentatifs. L'Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels (IPCBNR) est une série trimestrielle mesurant les variations correspondantes dans le cas des bâtiments non résidentiels (bureaux, entrepôts, centres commerciaux, usines de construction légère, écoles). Ces deux indices ne tiennent pas compte du coût des terrains ni des frais de remembrement de parcelles, de conception, d'aménagement et de services immobiliers. Les prix sont recueillis dans sept grandes régions métropolitaines de recensement.

Les indices des prix de la construction servent en comptabilité nationale à la déflation des estimations de la formation de capital résidentiel et non résidentiel et au calcul des estimations des stocks de capital et des taux d'utilisation des capacités.

Annexe A.7.1.6 Indices des prix à la production pour les services

Les indices des prix à la production pour les services (IPPS) sont relativement nouveaux et la série chronologique est donc normalement plus courte que celles des indices des prix des biens et de la construction. Ils mesurent les variations des prix de vente des produits dans une diversité d'industries prestatrices de services aux entreprises :

- services d'hébergement des voyageurs;
- services de comptabilité;
- messageries et services de messagers;
- services professionnels en informatique;
- services aériens de passagers;
- services de détail;
- services de gros;
- services de location et de location à bail de machines et de matériel d'usage commercial et industriel;
- services des loyers commerciaux;
- services de nouveaux prêts;
- services de camionnage pour compte d'autrui;
- services d'architecture et de génie et services connexes.

Ces indices se veulent un complément aux indices de prix des produits industriels qui sont axés sur les biens⁴⁰.

La mesure de la variation des prix des services aux entreprises est généralement plus difficile que la mesure de la variation des prix des biens, car les produits vendus sont souvent différenciés (spécialisés selon les clients) et leur nature tend à évoluer dans le temps. Il peut être difficile de relever des prix représentatifs permettant une comparaison de produits identiques à deux périodes distinctes. Parfois, il est nécessaire de mesurer la variation des prix d'un produit indirectement, c'est-à-dire de mesurer les variations des coûts des entrées. Chaque catégorie de services a un cadre méthodologique propre.

Les IPPS servent principalement dans les comptes des ressources et des emplois à la déflation de la production et de la consommation intermédiaire par industrie.

Annexe A.7.1.7 Indices des prix du commerce international de marchandises

Statistique Canada produit également des indices des prix à l'exportation et à l'importation par catégorie de produits. Ces indices sont tirés d'une grande diversité de sources de données.

Certains de ces indices se calculent directement à partir des données douanières sur le commerce. Ces données, produites par les exportateurs et les importateurs quand leurs marchandises traversent les frontières, portent sur les quantités et les valeurs, ce qui permet d'inférer les variations des prix par les valeurs unitaires. Toutefois, ce traitement donne de bons résultats seulement pour certains produits homogènes.

Dans le cas des produits homogènes qui ne passent pas par la douane, les données sur les prix sont tirées d'autres sources bien précises. Dans le cas du commerce transnational d'électricité, l'information sur les prix provient de l'Office national de l'énergie. Pour les exportations de pétrole brut et de gaz naturel, on recourt aux enquêtes de Statistique Canada sur le secteur de l'énergie.

Dans le cas des exportations, on utilise les IPPI et les IPPA pour un grand nombre de biens manufacturés et certains produits agricoles. Dans le cas des importations, on utilise les indices de prix à la production du Bureau of Labor Statistics aux États-Unis pour une grande partie des produits manufacturés importés, parce que nos importations de marchandises viennent en majeure partie des États-Unis. La composante des exportations de l'indice des prix à la production industrielle, que publie la Banque du Japon, sert d'indicateur de la variation des prix des marchandises importées d'Asie.

Pour un petit nombre de produits représentatifs, Statistique Canada recueille des données sur les prix à l'exportation et à l'importation directement auprès des exportateurs et des importateurs canadiens au moyen d'un questionnaire, puis d'un suivi téléphonique.

Les indices des prix à l'exportation et à l'importation sont calculés en deux jeux, le premier par la formule de Laspeyres et le second par la formule de Paasche⁴¹. Dans les comptes des ressources et des emplois et les comptes des revenus et dépenses, ils servent les uns et les autres au calcul des volumes du commerce et des indices de prix et de volume de Fisher en chaîne pour le produit intérieur brut aux prix du marché. Les indices des prix du commerce servent également à analyser les termes de l'échange et l'incidence de leurs variations sur les revenus au Canada.

Notes pour le chapitre 7

1. Souvent, le terme « quantité » figure dans les manuels sur les indices de prix au lieu du terme « volume ». Les spécialistes de la comptabilité nationale préféreront généralement ce dernier terme, parce que le terme « quantité » au sens littéral risque d'induire en erreur quand la qualité des produits en question varie. On devrait interpréter les changements de volume comme comprenant les changements tant de quantité que de qualité. Quant aux variations de prix, elles devraient être considérées comme des variations « pures », qui sont ajustées afin d'éliminer les effets des variations de la qualité. Pour obtenir plus de précisions sur ce point, voir la section 7.3.
2. Deux choses sont commensurables si elles sont mesurables ou comparables selon une norme commune.
3. Une autre échelle commode dans certains cas est un indice de 1,0 dans une certaine période arbitrairement choisie.
4. Bureau international du travail, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), Nations Unies et Banque mondiale, Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique, Genève, 2004; Manuel de l'indice des prix à la production : Théorie et pratique, Genève, 2004 (ces deux ouvrages peuvent être consultés sans frais dans Internet).
5. Bloem, Adriaan, J. Dippelsman et N. Maehle, Manuel des comptes nationaux trimestriels : concepts, sources statistiques et compilation, Fonds monétaire international, Washington, D.C., 2001, chapitre IX (document consultable sans frais dans Internet).
6. Il se peut aussi que la quantité de produit dans l'emballage diffère, que la garantie ne soit plus la même, que certains services auparavant compris dans une marchandise aient été retirés ou que l'efficacité de la prestation d'un service fourni se soit sensiblement améliorée.
7. On a conçu diverses méthodes pour corriger la variation des prix observée de manière à éliminer les effets de variation de la qualité. Si la différence de qualité est uniquement attribuable au changement de quantité de produit dans l'emballage, l'ajustement peut se faire au prorata, par exemple. Dans le cas de produits plus complexes, en haute technologie par exemple, on recourt parfois à une **modélisation hédoniste**, bien que l'on considère de plus en plus que ce traitement est trop coûteux et non d'une totale efficacité. Une solution de rechange plus simple consiste à procéder à une imputation par moyenne de groupe.
8. Le lecteur désireux de consulter les ouvrages de référence attribués à ces trois statisticiens ou aux autres statisticiens spécialistes des indices de prix que mentionne le présent chapitre pourra consulter les vastes bibliographies des deux manuels internationaux cités à la section précédente.
9. Le lecteur notera là encore que, à l'équation (7.7), les symboles P, Q et V représentent les indices de prix, de volume et de valeur dans la variation relative de l'agrégat. Ainsi, P représente la variation relative des prix de l'agrégat entre les deux périodes 0 et t, et non le niveau moyen des prix comme dans l'équation (7.4).
10. L'indice de prix de Laspeyres comme il est décrit représente une agrégation de prix individuels en pondération par les quantités de la période initiale 0. Il convient cependant de noter que les indices de prix et de volume (à un niveau supérieur) peuvent représenter une agrégation d'indices de prix et de volume (à un niveau inférieur) plutôt que des prix individuels. Voir la section 7.3.7.
11. Une version semblable mais un peu plus générale de l'indice de prix de Laspeyres est l'indice de prix de Lowe, d'abord proposé par Joseph Lowe en 1823, où les pondérations en quantités ne viennent pas nécessairement de la période initiale 0, mais peuvent être tirées de **toute** période. La plupart des indices de prix que diffuse Statistique Canada, comme l'Indice des prix à la consommation, et l'Indice des prix des produits industriels, sont issus de la formule de Lowe.
12. Dans la plupart des indices mensuels de prix que diffuse Statistique Canada, comme l'Indice des prix à la consommation et l'Indice des prix des produits industriels, on emploie une version de la formule de Laspeyres plutôt que de la formule de Paasche. La principale raison en est que les données de base pour les pondérations en quantités sont normalement obtenues seulement avec un décalage appréciable, ce qui rend la formule de Paasche peu pratique.

13. Autre possibilité, on peut substituer la moyenne arithmétique à la moyenne géométrique, ainsi que le proposent Drobisch, Sidgwick et Bowley, mais les propriétés statistiques de ce traitement de rechange sont telles que la moyenne géométrique sera universellement préférée à la moyenne arithmétique. Pour les variations relatives non négatives, la moyenne naturelle est géométrique.

14. Dans son Glossaire de termes statistiques en ligne, l'OCDE définit les indices superlatifs comme des indices de prix ou de quantité « exacts » pour un agrégateur flexible. On entend par agrégateur flexible une fonction arbitraire approchée de second ordre de la production, du coût, de l'utilité ou de la distance. Par exactitude, on entend qu'un indice particulier peut être directement tiré d'un certain agrégateur flexible. Là encore, le lecteur pourra consulter, comme références bibliographiques, les deux manuels internationaux mentionnés plus tôt dans le présent chapitre. Deux autres indices « superlatifs » sont attribués à Törnqvist et Theil et à Walsh.

15. Dans les études spécialisées, une formule de calcul de l'indice offrant cette propriété devrait être acceptée au **test de réversibilité par rapport aux facteurs**.

16. Dans une application pratique des deux formules de calcul indiciaire, l'indice de Paasche pourrait aussi être d'une plus grande taille que l'indice de Laspeyres parce que la population d'acheteurs change entre les deux périodes ou que les préférences des acheteurs à l'égard d'un produit par rapport à un autre pourraient évoluer. Les données empiriques montrent assez éloquemment que les indices de Laspeyres tendent à croître plus rapidement que les indices de Paasche.

17. On peut en dire autant d'un indice de Paasche à pondération fixe où la période présente remplace les périodes passées, puisqu'une pondération de période en cours sera sans doute de moins en moins représentative des périodes antérieures.

18. Dans les études spécialisées, une formule de calcul de l'indice dotée de cette propriété doit être acceptée au test de réversibilité par rapport au temps.

19. On ne calcule pas les estimations en chaîne trimestriel de Fisher à l'aide des données non corrigées, parce qu'on se retrouverait avec le même problème de décalage saisonnier qui a été évoqué antérieurement.

20. Il pourrait tout autant s'agir d'indices de volume de Laspeyres. Les conclusions pourraient être les mêmes.

21. Pour la plupart des indices de prix produits par Statistique Canada comme l'IPC et l'Indice des prix des produits industriels, il est impossible de pondérer par les quantités les observations individuelles des prix dans le calcul d'indices élémentaires, et ce, pour la simple raison que l'on ne dispose pas de données sur les quantités à ce bas niveau (bien que cela sera peut-être possible à l'avenir si l'on peut utiliser les données des lecteurs optiques provenant des détaillants). En temps normal, on exprime plutôt les observations individuelles sous forme de rapports de prix entre périodes successives et on calcule ensuite la moyenne géométrique non pondérée. Dans la comptabilité nationale, les indices se calculent habituellement à un niveau quelque peu supérieur où on dispose de données à la fois sur les quantités et les prix.

22. En d'autres termes, l'indice de prix de Paasche est la moyenne harmonique pondérée des rapports de prix.

23. Les estimations trimestrielles de volume et de prix peuvent être consultées dans les tableaux 36-10-0104-01, 36-10-0106-01 et 36-10-0123-01. Les estimations nationales annuelles figurent au tableau 36-10-0369-01 et les estimations annuelles connexes des contributions aux variations en pourcentage, aux tableaux 36-10-0128-01, 36-10-0131-01, 36-10-0132-01, 36-10-0133-01 et 36-10-0135-01. Enfin, les estimations provinciales et territoriales sont présentées au tableau 36-10-0222-01.

24. L'exception à la règle, ce sont les tableaux des revenus primaires pour lesquels aucun indice de prix n'est disponible.

25. C'est aussi ce que l'on appelle la « valeur comptable ».

26. Au Canada, les lois fiscales autorisent les sociétés à amortir les immobilisations dans leurs comptes à des taux accélérés par rapport aux taux réels ou économiques de dépréciation de ces biens.

27. Dans le contexte de la comptabilité économique, le terme « courant » qualifie le moment où a lieu l'activité économique. Le terme « période courante » désigne la période d'observation. Ce n'est pas le moment présent, ni le moment où on assemble les données. On dit que les valeurs sont en « prix courants » si les prix entrant dans

l'évaluation des biens et services sont les prix pratiqués pendant la période d'observation, c'est-à-dire que les composantes « quantités » et « prix » des séries de valeur se rattachent à la période en cours.

28. Voir *SCN 2008*, page 123.

29. Malheureusement, il n'y a pas de flux d'opérations liés à la consommation de capital fixe. Le processus d'amortissement se fait plutôt discret et, pourrait-on dire, reste inobservé en coulisse. Il est modélisé dans les comptes nationaux, et cela confère un certain caractère arbitraire à toutes les variables auxquelles est associée la consommation de capital fixe. Voilà peut-être la raison principale pour laquelle le produit intérieur net reçoit généralement moins d'attention que le produit intérieur brut.

30. Le revenu intérieur brut réel est un concept qui est défini en termes réels seulement. Il n'y a pas de mesure nominale correspondante.

31. Voir *SCN 2008*, page 331.

32. On peut consulter sans frais dans Internet les estimations de parité de pouvoir d'achat de l'OCDE à l'adresse oecd.org.

33. Pour obtenir plus de renseignements dans Internet, voir l'adresse worldbank.org.

34. Les indices de prix à la consommation figurent aux tableaux 18-10-0004-01 à 18-10-0006-01 et les valeurs de pondération indiciaire, au tableau 18-10-0007-01.

35. Les indices des prix des produits industriels selon les biens manufacturés et les industries figurent aux tableaux 18-10-0029-01 à 18-10-0032-01. Les indices des prix de vente de l'énergie électrique sont présentés au tableau 18-10-0028-01 et les indices des prix des matières brutes, au tableau 18-10-0034-01.

36. Il est question des « prix de base » au chapitre 4.

37. Les indices des prix des machines et du matériel figurent aux tableaux 18-10-0057-01 et 18-10-0058-01.

38. Les indices des prix des produits agricoles et des entrées dans l'agriculture (IPEA) figurent respectivement aux tableaux 32-10-0098-01 et 18-10-0023-01.

39. Les trois indices en question figurent aux tableaux 18-10-0052-01 et 18-10-0050-01.

40. On peut consulter ces indices aux tableaux 18-10-0020-01, 18-10-0021-01, 18-10-0024-01 à 18-10-0027-01, 18-10-0033-01, 18-10-0035-01 à 18-10-0037-01, 18-10-0040-01, 18-10-0041-01, 18-10-0043-01, 18-10-0045-01 et 18-10-0072-01.

41. Ces formules sont expliquées à la section 7.3.

Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques

Chapitre 8 Comptes internationaux

Objet du chapitre

Le présent chapitre vise à expliquer les **comptes internationaux** du Canada. Ces comptes brossent un tableau statistique complet des relations économiques du Canada avec les non-résidents. Le chapitre se concentre sur la structure interne de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux, sur le lien entre ces comptes et le reste du Système canadien des comptes macroéconomiques et sur la façon dont ces comptes permettent d'interpréter des faits économiques.

Le chapitre se rapporte principalement au chapitre 26 du *Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008* et au *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*.

8.1 Introduction

L'économie du Canada est entièrement ouverte au reste du monde. Tous les jours de l'année, les ménages, les sociétés et les administrations publiques du Canada exécutent diverses opérations avec des acteurs économiques qui se trouvent dans d'autres pays. Au cours du temps, les Canadiens ont également accumulé d'importants stocks d'actifs et de passifs dans d'autres parties du monde, comme des non-résidents l'ont fait au Canada. Les comptes internationaux suivent ces opérations effectuées avec les non-résidents ainsi que les stocks d'actifs et de passifs financiers qui y sont associés.

L'encadré 8.1 présente la grande variété des types d'opérations qui interviennent dans le cadre de la relation économique du Canada avec le reste du monde. Ces différents types d'opérations internationales sont traités dans les sections suivantes du présent chapitre.

Encadré 8.1

Types of international transactions

- Exportations et importations de biens (blé, voitures, pétrole et gaz, etc.)
- Exportations et importations de services (voyages, transport, produits financiers, etc.)
- Rémunération des salariés qui travaillent à l'étranger
- Dividendes, intérêts et autres flux transfrontaliers de revenus de placement, par type
- Transferts courants transfrontaliers, comme l'aide à l'étranger et les transferts personnels
- Transferts de capital transfrontaliers, comme les remises de dette sur des passifs d'emprunt internationaux
- Flux d'investissement direct transfrontaliers, par type
- Flux d'investissement de portefeuille transfrontaliers, par type
- Autres flux d'investissement transfrontaliers
- Flux de réserve officielle de liquidités internationales

Les comptes internationaux constituent le guide central et un cadre essentiel en matière d'analyse des tendances du commerce et des investissements transfrontaliers, de politique relative au taux de change, de gestion des réserves officielles, d'exposition financière extérieure et de nombreux autres enjeux économiques du Canada. Ils sont compilés conformément au *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*, dont le Fonds monétaire international est responsable et qui a été élaboré en collaboration étroite avec les experts en balance des paiements internationaux du monde entier participant au Comité des statistiques de balance des paiements du Fonds monétaire international¹.

8.2 Cadre des comptes internationaux

8.2.1 Résidence

Les comptes internationaux enregistrent des données relatives aux opérations ayant lieu entre **résidents** et **non-résidents**. Le concept de résidence a été abordé au chapitre 3, section 3.2.4. Comme cette section l'indique, le MBP6 définit la résidence d'une unité institutionnelle comme « le territoire économique avec lequel elle entretient la relation la plus importante; [...] le lieu où se trouve le centre d'intérêt économique prédominant ».

À des fins pratiques, la résidence est établie pour les ménages en fonction de l'année civile. Il existe un certain nombre de cas spéciaux cependant. Les étudiants et leurs conjoints et enfants qui quittent leur pays d'origine pour étudier demeurent résidents de leur pays d'origine. De la même manière, des patients qui quittent leur pays pour recevoir des soins médicaux conservent leur pays de résidence d'origine. Les équipages de navires, de plates-formes pétrolières, d'avions, etc. sont traités comme des résidents du territoire de leur base d'origine. On détermine également que les diplomates, le personnel militaire, les employés de stations de recherches scientifiques et d'autres fonctionnaires employés dans les enclaves extraterritoriales d'une administration publique résident dans leur territoire économique d'origine, alors que les employés recrutés localement sont résidents du pays où se trouve leur résidence principale. Il est également considéré que la résidence de travailleurs frontaliers, de travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires franchissant des frontières est leur pays de résidence principale plutôt que celui où ils sont employés.

Selon le *MBP6*, « une entreprise est résidente d'un territoire économique lorsqu'elle produit une quantité significative de biens ou de services à partir d'un endroit du territoire ». En pratique, cela signifie que le pays de résidence d'une entreprise est celui dont les lois la régissent principalement. Les sociétés qui livrent des produits ou des services à partir d'un pays d'attache à un ou plusieurs autres pays sont considérées comme résidentes du pays d'attache. Un exemple serait une société fournissant des services de réparation de matériel aux États-Unis à partir d'une base située au Canada. Cependant, si les activités à l'étranger d'une entreprise de construction sont substantielles, une succursale de l'entreprise peut être définie comme résidente du pays où ont lieu les activités.

8.2.2 Structure des comptes internationaux

Les premiers chapitres du guide ont présenté le cadre du SCN 2008 comme une séquence de comptes institutionnels couvrant six secteurs :

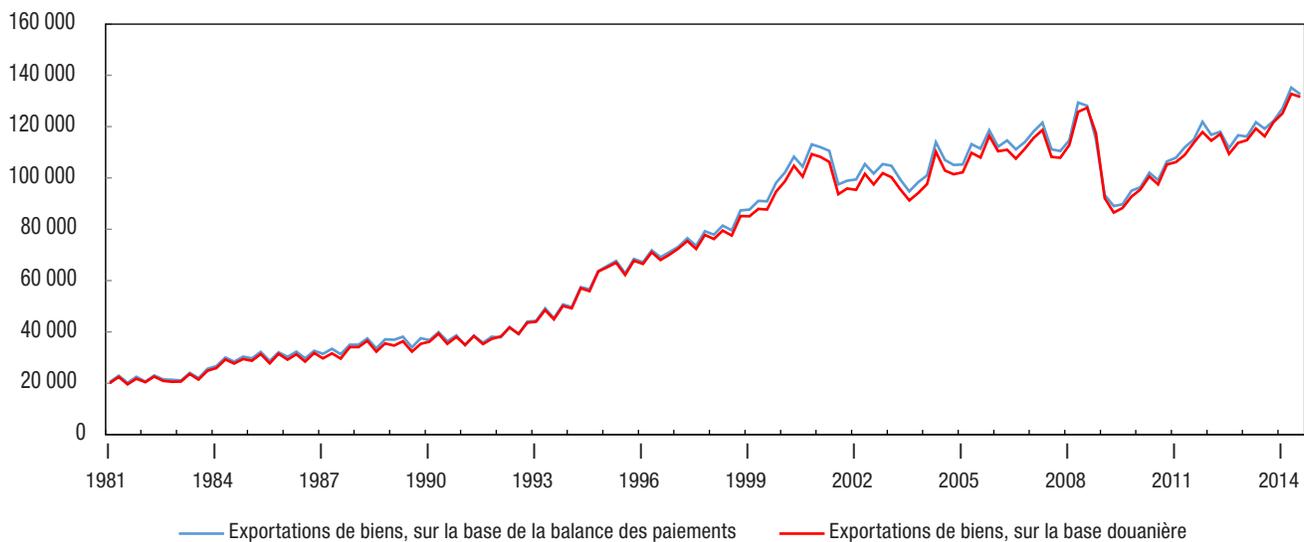
- les ménages;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages;
- les sociétés non financières;
- les sociétés financières;
- les administrations publiques;
- les non-résidents.

Les comptes internationaux respectent entièrement ce cadre. Si les cinq premiers secteurs institutionnels susmentionnés sont consolidés, pour former le secteur des résidents de l'économie canadienne, on peut considérer les comptes dont il est question dans le présent chapitre comme décrivant la relation entre le secteur des résidents et celui des non-résidents. Remarquez, cependant, que ces comptes internationaux **ne devraient pas** être perçus comme les comptes du secteur des non-résidents, puisqu'ils ne sont pas présentés du point de vue de ce secteur. Ils doivent plutôt être considérés comme les comptes du secteur des résidents par rapport aux non-résidents. Ils sont, en effet, l'image miroir des comptes du secteur des non-résidents dont il est question aux chapitres 3, 5 et 6.

Les comptes internationaux canadiens sont compilés en deux grandes séries de statistiques : la balance des paiements internationaux (BDP) qui rassemble toutes les opérations ayant lieu entre les résidents et les non-résidents du Canada et le bilan des investissements internationaux (BII) qui présente les stocks d'actifs et de passifs financiers étrangers que détiennent des résidents canadiens. On peut considérer ces comptes comme un ensemble agrégé des opérations et des positions de chaque secteur résident (voir la figure 8.1). Pour l'instant, seules des versions agrégées de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux sont publiées, présentant des détails sectoriels limités; un travail est cependant en cours afin d'élaborer ces détails. Les comptes internationaux ont traditionnellement porté sur la dimension géographique internationale, plutôt que sur la répartition sectorielle des opérations et des stocks internationaux.

Graphique 8.1 Exportations sur une base douanière par rapport à la base de la balance des paiements internationaux

millions de dollars



Source : Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques* (13-606-G).

On définit les comptes internationaux inversés comme le secteur des non-résidents dans le contexte des comptes des revenus et des dépenses (chapitre 5), des comptes des flux financiers et des comptes du bilan (chapitre 6), afin de pouvoir produire une séquence de comptes complète et fermée. Chacun des comptes des cinq autres secteurs consigne les opérations et les positions associées au sixième secteur, celui des non-résidents, qui est une image miroir des comptes internationaux. En fait, les actifs extérieurs enregistrés dans les comptes internationaux (investissements à l'étranger) deviennent des passifs du secteur des non-résidents dans les comptes nationaux, et les passifs étrangers détenus par des Canadiens deviennent des actifs du secteur des non-résidents (investissements au Canada) dans ces comptes.

8.2.2.1 Explication du cadre de comptabilité internationale

La figure 3.1 du chapitre 3 fournit une représentation schématique du cadre des comptes macroéconomiques du Canada. Ce même cadre s'applique aux comptes internationaux, même s'il est alors plus simple. En effet, selon les concepts et les conventions du *SCN 2008* et du *MBP6*, le secteur des non-résidents n'est pas un secteur producteur et ne contribue pas à la formation de capital dans le contexte de l'économie canadienne. Il ne comprend pas de comptes de « production », d'« exploitation », ni d'« utilisation du revenu ». Le compte d'affectation du revenu primaire enregistre les opérations des unités institutionnelles en tant que bénéficiaires de revenus primaires, plutôt qu'en tant que producteurs dont les activités engendreraient des revenus primaires. Il présente également les montants des revenus de la propriété que les unités institutionnelles doivent payer ou recevoir. Ce cadre n'enregistre

pas les actifs non financiers dans le bilan des investissements internationaux. La figure 8.2 présente le cadre des comptes internationaux au sein du contexte plus large de celui du SCN 2008 global.

Figure 8.2
Cadre du Système de comptabilité nationale 2008, comprenant les comptes internationaux

Stocks / Bilan des investissements internationaux	Opérations/Balance des paiements	Autres flux	Stocks/Bilan des investissements internationaux
	Compte des biens et services		
	Compte de production ¹		
	Compte d'exploitation ¹		
	Compte de distribution du revenu		
	Compte de distribution secondaire du revenu		
	Compte d'utilisation du revenu ¹		
Compte de patrimoine d'ouverture, dont :	Compte d'accumulation, dont :		Compte de patrimoine de clôture, dont :
Actifs non financiers ¹	Compte de capital	Autres changements d'actifs non financiers ¹	Actifs non financiers ¹
Actifs et passifs financiers	Compte financier	Autres changements d'actifs et de passifs financiers	Actifs et passifs financiers

1. Compte ne figurant pas dans les comptes internationaux.

Source : Adaptation par Statistique Canada de la figure 2.1 du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition*.

8.2.2.1.1 Compte courant

Le **compte courant** de la balance des paiements internationaux enregistre les opérations non financières autres qu'en capital de tous types ayant lieu entre le secteur des résidents et le secteur des non-résidents. Les opérations sont inscrites dans les deux directions, reçues ou payées, et leur différence est le **solde du compte courant**. Ce compte comprend trois composantes :

- le **compte de biens et services**, qui enregistre les opérations du commerce international en biens et services;
- le **compte d'affectation du revenu primaire**, qui consigne les flux de revenus transfrontaliers, comme la rémunération d'employés travaillant hors de leur propre économie ainsi que les paiements de dividendes et d'intérêts entre créanciers et débiteurs résidents et non résidents;
- le **compte du revenu secondaire**, qui présente les flux de transferts courants entre les pays, comme l'aide gouvernementale à l'étranger et les transferts de fonds personnels entre membres d'une même famille vivant dans des pays différents.

Il est facile de montrer (voir la section 8.2.2.2) que le **solde du compte courant** du Canada (la différence entre les recettes et les paiements pour chacun des trois comptes susmentionnés) est égal à la différence entre l'épargne nationale et les investissements nationaux. En d'autres termes, lorsque la population canadienne épargne plus qu'elle n'investit, le solde du compte courant est positif, ce qui signifie que l'épargne « excédentaire » est investie à l'étranger; et lorsqu'elle investit plus qu'elle n'épargne, le solde du compte courant est négatif, indiquant que le Canada emprunte en valeur nette auprès d'autres pays. Le Canada a enregistré un solde du compte courant substantiellement négatif (ou un déficit du solde du compte courant) tout au long de la majeure partie de son histoire²; ce qui reflète le besoin de son économie relativement jeune et en expansion de financer une partie de ses investissements à l'étranger.

8.2.2.1.2 Compte de capital

Le **compte de capital** enregistre les transferts de capital entre les économies, comme une remise de dette, une aide en capital à l'étranger et des indemnités d'assurance dommages transfrontalières exceptionnellement importantes. Au Canada, les acquisitions et les cessions d'actifs non financiers non produits entre les résidents et les non-résidents sont également inclus à ce compte. Les recettes, les paiements et le solde du compte de capital sont généralement peu élevés pour le Canada, par rapport à ceux du compte courant.

La somme des soldes du compte courant et du compte de capital est la **capacité ou le besoin de financement** du secteur des résidents par rapport au secteur des non-résidents.

8.2.2.1.3 Compte financier

Le **compte financier** consigne les opérations financières reflétant les opérations figurant au compte courant. Ainsi, lorsque le Canada exporte des biens d'une valeur de 10 millions de dollars, qui seraient inscrits au compte de biens et services, il peut recevoir les paiements aux moyens de chèques déposés dans un compte bancaire. Cette acquisition de 10 millions de dollars d'actifs financiers figurerait au compte financier. La somme de toutes les opérations nettes en actifs financiers moins l'accroissement net des passifs est le solde du compte financier, qui est également égal, théoriquement, à la capacité ou au besoin de financement³. Par conséquent, les statistiques des comptes internationaux fournissent deux estimations de la capacité nette ou du besoin net de financement qui devraient être (mais ne sont en fait jamais) exactement égales. La différence entre les deux est indiquée explicitement et est appelée **erreurs et omissions nettes** de la balance des paiements.

Ces erreurs et omissions nettes surviennent parce que des données imparfaites provenant d'une variété de sources servent à compiler les estimations de la balance des paiements internationaux; chaque source présentant ses propres forces et faiblesses. Les estimations font presque toujours l'objet de divers types d'erreurs. Le cumul de ces erreurs au sein de toutes les diverses composantes du compte (bon nombre de ces erreurs se compensant) est enregistré dans le total d'erreurs et d'omissions nettes. Lorsque ce chiffre est important, il indique aux compilateurs des comptes internationaux la qualité des données sources. Ces compilateurs peuvent alors entreprendre des enquêtes, apporter des changements et investir dans des améliorations du programme statistique.

8.2.2.1.4 Compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers

Outre le compte courant, le compte de capital et le compte financier que l'on vient de mentionner, il y a le **compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers**. Ce compte enregistre les changements de valeur des actifs et des passifs financiers que possèdent les résidents à l'étranger et qui sont **attribuables à des facteurs autres que des opérations**. Par exemple, lorsque des ménages changent d'économie de résidence, l'apparition (au sein de leur nouvelle économie) ou la disparition (dans l'ancienne économie) de leurs actifs et passifs est enregistrée dans ce compte. Certains changements d'évaluation sont également inscrits à ce compte. La valeur du passif de résidents peut, par exemple, augmenter si une entreprise énergétique canadienne auprès de laquelle des non-résidents détiennent une participation découvre de nouvelles réserves de pétrole et de gaz. La valeur nette des avoirs des non-résidents peut également simplement augmenter du fait d'une hausse de leur évaluation sur le marché boursier. Un autre exemple serait la hausse de la valeur en dollars canadiens d'actifs canadiens détenus aux États-Unis du fait d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Supposons, par exemple, qu'un résident canadien a acquis une participation en capital dans une société des États-Unis à la bourse de New York au troisième trimestre 2012, sous la forme de 1 000 actions dont le cours était de 50,00 \$US, représentant une valeur totale de 50 000,00 \$US. Du fait du taux de change de 1,0054 à ce moment, cet investissement représentait 49 733,59 \$CAN. Deux ans plus tard, ce résident canadien possède toujours ces actions, mais leur valeur nette a augmenté sur le marché, passant de 50 \$ par action à 60 \$ par action, et le taux de change a baissé pour s'établir à 0,7640. La valeur de l'investissement était alors de 60 000 \$US ou 78 534,72 \$CAN. Dans cet exemple, le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers enregistrerait une plus-value de 28 801,13 \$CAN pour cet actif sur cette période de deux ans.

8.2.2.1.5 Bilan des investissements internationaux

La séquence des comptes internationaux commence par les soldes d'ouverture du bilan des investissements internationaux, qui enregistrent les stocks d'actifs et de passifs que détiennent les résidents par rapport aux non-résidents. Le compte courant et le compte de capital déterminent ensuite l'épargne ainsi que la capacité ou le besoin de financement du secteur des résidents par rapport au secteur des non-résidents. Le compte financier enregistre, quant à lui, les opérations internationales relatives aux actifs et passifs financiers, produisant également une capacité ou un besoin de financement. La différence entre les deux, comme nous l'avons déjà mentionné, constitue les erreurs et omissions. Le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers détermine ensuite les variations des actifs et passifs financiers détenus par les résidents par rapport aux non-résidents qui ne sont pas liées directement à des opérations. Enfin, les soldes de fermeture sont établis dans le compte du bilan des investissements internationaux en ajoutant toutes les opérations financières (ou, au niveau agrégé, la capacité ou le besoin de financement) et les autres changements d'actifs et de passifs financiers aux soldes d'ouverture.

8.2.2.2 Représentation mathématique du cadre de comptabilité internationale

Cette section fournit une représentation mathématique du cadre des comptes internationaux. On y emploie les symboles suivants, se rapportant au secteur consolidé des résidents de l'économie :

Tableau 8.1
Symboles se rapportant au secteur consolidé des résidents de l'économie¹

Symbole	Définition
ACDPF	Autres changements d'actifs et de passifs financiers
ANPNFP	Paiements d'actifs non financiers non produits
ANPNFR	Recettes d'actifs non financiers non produits
APEG	Actifs du bilan des investissements internationaux
BCC	Solde du compte de capital
C	Dépenses de consommations à la charge des ménages
EON	Erreurs et omissions nettes
G	Dépenses de consommation à la charge des administrations publiques
I	Investissement national brut
IFN	Investissement financier net
M	Importations de biens et services
NP	Dépenses de consommation à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)
PEGN	Bilan net des investissements internationaux
PEGND	Bilan net des investissements internationaux au début de la période
PEGNF	Bilan net des investissements internationaux à la fin de la période
PEN	Capacité ou besoin de financement
PIB	Produit intérieur brut
PN	Patrimoine national (actifs non financiers totaux de l'économie)
PPEG	Passifs du bilan des investissements internationaux
RAP	Paiements de revenus secondaires
RAR	Recettes de revenus secondaires
RNB	Revenu national brut
RNBD	Revenu national brut disponible
RPP	Paiements de revenus primaires
RPR	Recettes de revenus primaires
S	Épargne nationale brute
SCC	Solde du compte courant
TAF	Opérations nettes sur actifs financiers
TCP	Paiements de transfert de capital
TCR	Recettes de transfert de capital
TPF	Opérations nettes sur passifs
VNN	Valeur nette nationale
X	Exportations de biens et services

1. Pour les interrelations entre ces termes, voir les équations dans le texte.

Source : Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques*, 2017.

8.2.2.2.1 Solde du compte courant et revenu national brut disponible

Au Canada, le solde du compte courant joue un rôle important dans le calcul du revenu national brut disponible du Canada. Il entre également dans le calcul du produit intérieur brut et du revenu national brut. Ce rôle est illustré ci-dessous par l'intermédiaire des identités comptables reliant le solde du compte courant (SCC) au revenu national brut disponible (RNBD).

Tout d'abord, le solde du compte courant est défini par l'équation (8.1).

(8.1)

$$SCC \equiv (X - M) + (RPR - RPP) + (RAR - RAP)$$

Le produit intérieur brut (PIB) est défini par l'équation (8.2), le revenu national brut (RNB) par l'équation (8.3) et le revenu national brut disponible (RNBD) par l'équation (8.4).

(8.2)

$$PIB \equiv C + NP + G + I + X - M$$

(8.3)

$$RNB \equiv PIB + (RPR - RPP)$$

(8.4)

$$RNBD \equiv RNB + (RAR - RAP) = SCC + C + NP + G + I$$

En d'autres termes, la partie exportations et importations de biens et services ($X - M$) du solde du compte courant entre directement dans le calcul du produit intérieur brut (PIB); cette portion plus la partie des recettes et des paiements de revenus primaires ($RPR - RPP$) constituent le revenu national brut (RNB), et le solde total du compte courant fait partie du revenu national brut disponible (RNBD).

8.2.2.2.2 Solde du compte courant, épargne et investissement

L'épargne nationale brute nette de l'investissement brut est égale au solde du compte courant. Autrement dit, tout excédent d'épargne nationale par rapport à l'investissement se reflète dans un solde de compte courant positif et tout déficit d'épargne nationale par rapport à l'investissement se traduit par un solde de compte courant négatif. Les identités ci-après le démontrent.

L'épargne nationale brute (S) est définie par l'équation (8.5).

(8.5)

$$S \equiv RNBD - C - NP - G$$

Intégrer l'équation (8.4) dans l'équation (8.5) donne l'équation (8.6).

(8.6)

$$S = RNB + (RAR - RAP) - C - NP - G$$

Intégrer l'équation (8.3) dans l'équation (8.6) donne l'équation (8.7).

(8.7)

$$S = PIB + (RPR - RPP) + (RAR - RAP) - C - NP - G$$

Intégrer l'équation (8.2) dans l'équation (8.7) donne l'équation (8.8).

(8.8)

$$S = C + NP + G + I + (X - M) + (RPR - RPP) + (RAR - RAP) - C - NP - G$$

En tenant compte des termes qui s'annulent et en intégrant l'équation (8.1) dans l'équation (8.8), on obtient l'équation (8.9); ce qui souligne que le solde du compte courant (SCC) établit l'équilibre entre l'investissement national brut (I) et l'épargne nationale brute (S).

(8.9)

$$S = I + SCC$$

Enfin, en réorganisant les termes de l'équation (8.9), on obtient l'équation (8.10), qui montre que la différence entre l'épargne nationale brute et les dépenses d'investissement brutes est égale au solde du compte courant.

(8.10)

$$SCC = S - I$$

8.2.2.2.3 Solde du compte courant et valeur nette

Le solde du compte courant, combiné au solde du compte de capital, détermine aussi la capacité ou le besoin de financement, qui contribue à son tour à expliquer les variations du bilan des investissements internationaux et de la valeur nette nationale. Les identités ci-après montrent cela.

Le solde du compte de capital (BCC) est défini par l'équation (8.11).

(8.11)

$$BCC \equiv TCR - TCP + (ANPNFR - ANPNFP)$$

La capacité ou le besoin de financement (PEN) est défini par l'équation (8.12) et, du point de vue des comptes financiers (IFN), par l'équation (8.13).

(8.12)

$$PEN \equiv SCC + BCC$$

(8.13)

$$IFN \equiv TAF - TPF$$

Ces deux soldes sont équilibrés par les erreurs et omissions nettes (EON) (8.14).

(8.14)

$$IFN = PEN + EON$$

Enfin, il est essentiel de faire le lien entre les flux et les stocks. Le bilan net des investissements internationaux (PEGN) à toute période est calculé grâce à l'équation (8.15).

(8.15)

$$PEGN = APEG - PPEG$$

Il est particulièrement intéressant de remarquer la variation du bilan net des investissements internationaux (PEGN), qui est étroitement liée à la capacité ou au besoin de financement (PEN). À la fin d'une période comptable, le bilan net des investissements internationaux (PEGN) est déterminé par l'équation (8.16).

(8.16)

$$PEGNF = PEGND + IFN + ACDPF$$

Cette formule peut être réécrite ainsi :

(8.17)

$$PEGNF = PEGND + PEN + EON + ACDPF$$

Le bilan net des investissements internationaux est également essentiel pour déterminer la valeur nette nationale (VNN) à partir du patrimoine national (PN) du bilan national agrégé des comptes du bilan national (chapitre 6). La dérivation est présentée dans l'équation (8.18).

(8.18)

$$VNN = PN + PEGN$$

8.3 Compte courant

8.3.1 Compte de biens et services

Le compte de biens et services consigne les opérations relatives aux biens et aux services entre les résidents et les non-résidents découlant d'activités de production. Les plus importantes catégories de recettes et de paiements au sein du compte courant sont, de loin, celles concernant les échanges de biens et de services. Comme l'indique le tableau 8.2, les recettes totales de biens se sont élevées à 367 211 millions de dollars et celles de services, à 78 481 millions de dollars en 2009; alors que les paiements se sont élevés à 373 985 millions de dollars et à 94 853 millions de dollars respectivement.

Tableau 8.2

Balance des paiements internationaux, compte courant, compte de capital et compte financier, 2009

	2009
	millions de dollars
Compte courant recettes	...
Biens et services	445 692
Biens	367 211
Services	78 481
Revenus primaires	56 266
Rémunération des salariés	1 361
Revenus de placements	54 904
Revenus d'investissements directs	29 029
Revenus d'investissements de portefeuille	19 888
Revenus d'autres investissements	5 986
Revenus secondaires	9 051
Transferts privés	3 474
Transferts des gouvernements	5 577
Compte courant total recettes	511 009
Compte courant paiements	...
Biens et services	468 837
Biens	373 985
Services	94 853
Revenus primaires	75 826
Rémunération des salariés	2 878
Revenus de placements	72 949
Revenus d'investissements directs	30 653
Revenus d'investissements de portefeuille	34 539
Revenus d'autres investissements	7 757
Revenus secondaires	12 536
Transferts privés	8 007
Transferts des gouvernements	4 528
Compte courant total paiements	557 199
Compte courant total	...
Biens et services	-23 146
Biens	-6 774
Services	-16 371
Revenus primaires	-19 561
Rémunération des salariés	-1 515
Revenus de placements	-18 044
Revenus d'investissements directs	-1 623
Revenus d'investissements de portefeuille	-14 650

Tableau 8.2
Balance des paiements internationaux, compte courant, compte de capital et compte financier, 2009

	2009
	millions de dollars
Revenus d'autres investissements	-1 772
Revenus secondaires	-3 484
Transferts privés	-4 533
Transferts des gouvernements	1 050
Compte courant total soldes	-46 190
Compte capital	...
Recettes	248
Paiements	1 066
Compte capital soldes	-819
Prêt net / emprunt net, des comptes courant et capital	-47 009
Compte financier	...
Acquisition nette d'actifs financiers	97 624
Actif d'investissement direct	42 769
Investissement de portefeuille canadien	8 733
Investissement de portefeuille canadien, titres d'emprunt étrangers	-7 186
Investissement de portefeuille canadien, actions étrangères et parts de fonds d'investissement	15 919
Réserves officielles internationales	11 618
Autre investissement canadien	34 504
Prêts	17 481
Devises et dépôts	17 946
Autres comptes à recevoir	-667
Accroissement net des passifs	145 189
Passif d'investissement direct	23 448
Investissement de portefeuille étranger	112 727
Titres d'emprunt canadiens	86 481
Actions canadiennes et parts de fonds d'investissement	26 246
Autre investissement étranger	9 014
Emprunts	-11 989
Devises et dépôts	13 185
Droits de tirage spéciaux	8 825
Autres comptes à payer	-419
Prêt net / emprunt net, du compte financier	-47 565
Divergence (erreurs et omissions nettes)	-556
... n'ayant pas lieu de figurer	

Source : Statistique Canada, tableaux, 36-10-0471-01 et 36-10-0016-01.

L'évaluation des biens dans ce compte comprend les frais de transport au sein de l'économie qui exporte, plus les marges des commerces de détail et de gros qui ne peuvent être distinguées du prix des biens. En d'autres termes, les principes « franco à bord » (FOB), comme il est décrit dans des chapitres précédents, s'appliquent. De plus, ainsi que nous l'expliquons ci-dessous, la valeur de certains services, tels qu'ils sont définis, comprend la valeur de certains biens, comme dans le cas de services de voyages, de services de construction et de services gouvernementaux. Pour des opérations relatives aux biens et aux services entre entreprises affiliées, l'évaluation peut présenter des difficultés particulières du fait du prix de transfert.

Comme pour les écritures d'opérations de tous les comptes composant le compte courant, des écritures d'autres comptes correspondent à celles du compte de biens et services. Si un flux d'exportation, par exemple, est payé en numéraire, il existe une écriture de « numéraire et dépôts » dans le compte financier. Si le flux d'exportation est une aide à l'étranger en nature, les écritures correspondantes figureront sous « transferts courants » ou « transferts de capital ».

8.3.1.1 Compte des biens

Le compte des biens de la balance des paiements internationaux repose fondamentalement sur les statistiques du commerce des marchandises, qui mesure le flux physique transfrontalier des marchandises. Cependant, le commerce des biens diffère de celui des marchandises de plusieurs manières dont nous discutons ci-dessous. Le plus important, peut-être, est que le commerce international des biens adopte le principe de transfert de propriété au lieu du concept de flux physique dans le cas des statistiques du commerce de marchandises.

Le tableau 8.3 présente le commerce de biens, par catégorie de produits, sur la base de la balance des paiements internationaux, pour l'année 2009. Les catégories de produits sont celles du Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN). Le Canada a enregistré cette année-là un déficit commercial de 6 774 millions de dollars, reflétant des déficits relativement importants dans les catégories biens de consommation, matériel et pièces électroniques et électriques ainsi que véhicules et pièces automobiles, combinés à des excédents notables en produits énergétiques et en produits forestiers et matériaux de construction et d'emballage. Les échanges totaux cette année-là (exportations plus importations) se sont élevés à 741 195 millions de dollars; ce qui équivalait à 47 % du produit intérieur brut, illustrant l'importance du commerce des biens dans l'économie canadienne.

Tableau 8.3
Exportations et importations de biens, 2009

	2009		
	Exportations	Importations	Balance
	millions de dollars		
Total de toutes marchandises	367 211	373 985	-6 774
Produits agricoles et de la pêche et produits intermédiaires des aliments	20 331	11 019	9 312
Produits énergétiques	74 369	32 242	42 126
Minerais et minéraux non métalliques	12 573	6 636	5 937
Produits en métal et produits minéraux non métalliques	37 832	30 482	7 350
Produits chimiques de base et industriels, produits en plastique et en caoutchouc	26 284	26 882	-598
Produits forestiers et matériaux de construction et d'emballage	27 488	16 302	11 187
Machines, matériel et pièces industriels	23 625	33 307	-9 682
Matériel et pièces électroniques et électriques	24 146	46 905	-22 758
Véhicules automobiles et pièces pour véhicule automobile	44 227	58 175	-13 948
Aéronefs et autres matériel et pièces de transport	17 746	13 713	4 034
Biens de consommation	47 696	86 101	-38 405
Transactions spéciales	4 739	4 489	249
Autres ajustements de la balance des paiements	6 156	7 732	-1 575

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0110-01. Basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique de Nord.

La plupart des statistiques canadiennes sur le commerce des biens proviennent des dossiers administratifs des douanes canadiennes. Cela s'applique aux importations de biens ainsi qu'aux exportations de biens vers des pays autres que les États-Unis. Dans le cas du commerce avec les États-Unis, les deux pays ont convenu, depuis 1990, d'utiliser les données de douanes détaillées de l'autre pour les importations en guise de mesure de ses exportations. Le paragraphe suivant explique cette entente :

« En juillet 1987, le Canada et les États-Unis ont entrepris une expérience d'envergure en signant un protocole d'entente (PE) concernant l'échange de statistiques sur les importations devant entrer en vigueur en janvier 1990. À partir de ce moment, les deux organismes statistiques ne devaient plus baser leurs statistiques d'exportation bilatérales sur les déclarations d'exportation. Ils devaient plutôt s'appuyer sur les statistiques d'importation de l'autre pays. Statistique Canada remplace ses données d'exportation vers les États-Unis par les données d'importation américaines en provenance du Canada compilées par le US Census Bureau. De même, le US Census Bureau tire ses données d'exportation vers le Canada des données d'importation en provenance des États-Unis compilées par Statistique Canada. Étant donné que les organismes douaniers des deux pays étudient plus minutieusement les importations que les exportations, ce protocole permet une mesure plus fiable du commerce bilatéral. De plus, les exigences en matière de déclaration auxquelles doivent se plier les exportateurs et les transitaires des deux pays sont bien moindres, puisqu'il n'est plus nécessaire de produire de déclarations d'exportation dans le cadre du commerce entre ces deux partenaires. Il s'agit d'une des premières ententes entre pays commerçants portant strictement sur les statistiques commerciales⁴. »

Le MBP6 comprend une longue liste d'articles spécifiquement inclus ou exclus du commerce de biens. Le tableau 8.4 résume cette liste.

Tableau 8.4
Inclusions et exclusions au commerce de marchandises

Inclusions particulières

- 1 Billets de banque et pièces de monnaie non en circulation et titres non émis. Ils sont évalués en tant que marchandises, et non à leur valeur nominale.
- 2 Électricité, gaz et eau (cependant, les frais de transmission, de transport ou de distribution de ces produits facturés séparément sont inclus dans les services).
- 3 Logiciels prêts à l'emploi et enregistrements vidéo et audio sur supports physiques (tels que les disques, les CD-ROM et les autres supports magnétiques) achetés directement avec droit d'utilisation illimité (et non sous licence d'utilisateur final ou autre). Ces produits sont enregistrés à leur valeur d'opération entière. Si les produits sont téléchargés en ligne, ils doivent être inclus dans le commerce des services (le téléchargement de logiciel serait une importation de services d'informatique).
- 4 Biens fournis ou acquis par les transporteurs hors du territoire de résidence de l'opérateur (par exemple, le poisson pêché par un navire canadien hors du territoire économique canadien et vendu à l'étranger serait une exportation).
- 5 Biens acquis par le locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.
- 6 Biens expédiés à l'étranger sans changer de propriétaire, mais vendus ultérieurement. Les biens expédiés à l'étranger pour être déposés en consignation ou entreposés, réparés, exposés ou transformés, sans qu'il y ait transfert de propriété ne sont pas enregistrés à leur date d'expédition, mais, s'ils sont vendus ultérieurement à un résident d'une économie autre que celle de leur propriétaire, ils doivent être classés parmi les biens exportés ou importés.
- 7 Équipement vendu ou acheté pendant qu'il se trouve hors du territoire de résidence de son nouveau propriétaire ou de son propriétaire d'origine.
- 8 Biens illégaux.
- 9 Biens de contrebande qui seraient autrement légaux.
- 10 Biens exemptés des procédures douanières (p. ex., commerce de navette, acquisition de navires ou d'avions et commerce entre les zones franches d'une économie et les résidents d'autres économies).
- 11 Dons et colis postaux.
- 12 Biens perdus ou détruits après que l'importateur en a acquis la propriété, mais avant qu'ils n'aient franchi la frontière.
- 13 Ventes et achats de biens par les administrations publiques à des non-résidents.
- 14 Aide humanitaire sous forme de biens.

Exclusions particulières

- 1 Commerce de transit (biens passant par le territoire de l'économie).
- 2 Effets personnels des migrants (personnes qui changent de résidence d'un territoire économique à un autre).
- 3 Biens expédiés aux ambassades, aux bases militaires, etc., par les autorités du pays d'origine et vice versa (p. ex., véhicules blindés de transport expédiés à une base militaire en Afghanistan).
- 4 Biens exportés ou importés à titre provisoire sans transfert de propriété, comme des biens expédiés pour être réparés, au titre d'accords de location–exploitation ou à des fins d'entreposage, et les animaux devant participer à des concours ou les objets destinés à des expositions.
- 5 Biens sans valeur positive.
- 6 Biens retournés.
- 7 Échantillons sans valeur commerciale.
- 8 Commerce de biens entre les zones franches et les résidents de la même économie.
- 9 Biens acquis par le bailleur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.
- 10 Biens exportés ou importés à titre provisoire avec transfert de propriété (p. ex., des biens expédiés pour être réparés et des objets destinés à des expositions ou des concours).
- 11 Biens inclus dans des services de voyage.
- 12 Biens acquis par des particuliers faisant des études ou recevant des soins médicaux.
- 13 Biens acquis par des travailleurs transfrontaliers, saisonniers et autrement temporaires.
- 14 Biens acquis par des diplomates, le personnel consulaire ou militaire.
- 15 Biens acquis sur place pour les services de construction entrepris par des entreprises non résidentes (services de construction).
- 16 Dispositifs personnalisés (p. ex., disques durs correspondant aux services d'informatique).
- 17 Produits (p. ex., logiciels intégrés, enregistrements vidéo et audio) dans le cadre d'un permis d'utilisation à durée déterminée (services).
- 18 Permis de reproduction ou de distribution d'enregistrements audio et vidéo qui accompagnent les enregistrements originaux (services).
- 19 Projets personnalisés et journaux et périodiques (autrement qu'en gros) (services).

Source : Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition, pages 164 à 168.

8.3.1.1.1 Évaluation du commerce de biens

La livraison de biens d'un exportateur à un importateur signifie un transfert de propriété et peut avoir lieu à tout moment et en tout lieu entre le point de production des biens et leur point d'utilisation finale. Les conditions de livraison des biens sont la responsabilité de l'acheteur et du vendeur, conformément au contrat de chaque opération, et elles diffèrent d'un cas à l'autre. En conséquence, les prix des opérations sur lesquels les exportateurs et les importateurs s'accordent incluent des coûts variables de distribution comprenant, en partie, en totalité ou pas du tout, les coûts de gros, de transport et d'assurance ainsi que les taxes. Afin d'encourager la cohérence entre les comptes des divers pays, il est important d'établir un principe d'évaluation commun.

Au sein du cadre de la balance des paiements internationaux, le point d'évaluation uniforme est la frontière douanière de l'économie exportatrice initiale, c'est-à-dire que les biens sont évalués :

- franco à bord » (FOB) au port d'embarquement à la frontière du pays exportateur (pour les biens expédiés par voie maritime ou par voie fluviale intérieure);
- franco transporteur » (FCA) au terminal, à la frontière du pays exportateur (pour les biens expédiés par des moyens de transport auxquels ne s'applique pas l'évaluation FOB);
- rendu frontière » du pays exportateur (pour les biens expédiés par des moyens de transport auxquels les évaluations FOB et FCA ne s'appliquent pas, par exemple lorsque les biens sont exportés par chemin de fer ou pipeline).

La valeur douanière d'importation exclut les frais de transport et d'assurance qui s'appliquent après le point d'expédition directe (il s'agit généralement de la frontière), mais comprend tous les frais de transport du point de production au point d'expédition directe.

Supposons, par exemple, que la valeur de biens importés au Canada depuis le Mexique est de 20 \$ à l'usine et qu'il coûte 2 \$ de transporter ces biens de l'usine à la frontière entre les États-Unis et le Mexique et 5 \$ supplémentaires pour qu'un transporteur des États-Unis achemine les biens de cette frontière jusqu'à la frontière séparant le Canada des États-Unis. Dans ce scénario, les biens importés seraient évalués à 22 \$ sur une base FOB, et des frais d'importation de services de transport de 5 \$ seraient ajoutés.

Pour les importations depuis les États-Unis, le processus est légèrement différent. Les douanes enregistreront la valeur au point d'expédition directe, mais, dans le cas d'une importation par camion, par voie ferrée ou par pipeline, le point d'expédition direct ne sera probablement pas équivalent à la frontière entre le Canada et les États-Unis. Si un produit est fabriqué, par exemple, en Californie, chargé dans un camion à San Francisco et livré à Vancouver, les frais de transport de San Francisco à la frontière (non inclus dans la valeur de l'opération douanière) devront être ajoutés pour obtenir la valeur de la balance des paiements internationaux.

Dans certains cas, il peut être nécessaire d'estimer un prix équivalent à celui du marché. Un ajustement de la valeur des biens peut être nécessaire pour les opérations de troc, les envois de biens humanitaires à l'étranger, la fourniture de biens et de services entre entreprises affiliées où le prix de transfert est problématique⁵, les biens mis en consignment ou aux enchères, ou encore lorsque les biens changent de propriétaire, mais que le prix final est déterminé ultérieurement.

8.3.1.1.2 Ajustements de la balance des paiements internationaux

Alors que les données douanières d'où sont tirées la plupart des statistiques du commerce des biens sont opportunes et très détaillées, par catégorie de produit et pays d'origine ou de destination, elles ne se conforment pas à toutes les exigences conceptuelles de la balance des paiements internationaux et plusieurs ajustements sont donc apportés. Ces ajustements tiennent compte de différences de couverture, de données temporelles, d'évaluation et de classification. La plupart de ces ajustements s'appliquent à des catégories de produits particulières pour des raisons précises. Certaines, comme dans le cas de certains ajustements de couverture, s'appliquent au niveau général.

L'effet agrégé de ces ajustements est relativement limité par rapport aux exportations et aux importations totales de biens (voir le tableau 8.5 et le graphique 8.1), mais ces ajustements peuvent être significatifs pour certaines catégories de biens ou certains pays d'origine et de destination. La présente section décrit les plus importants de ces ajustements.

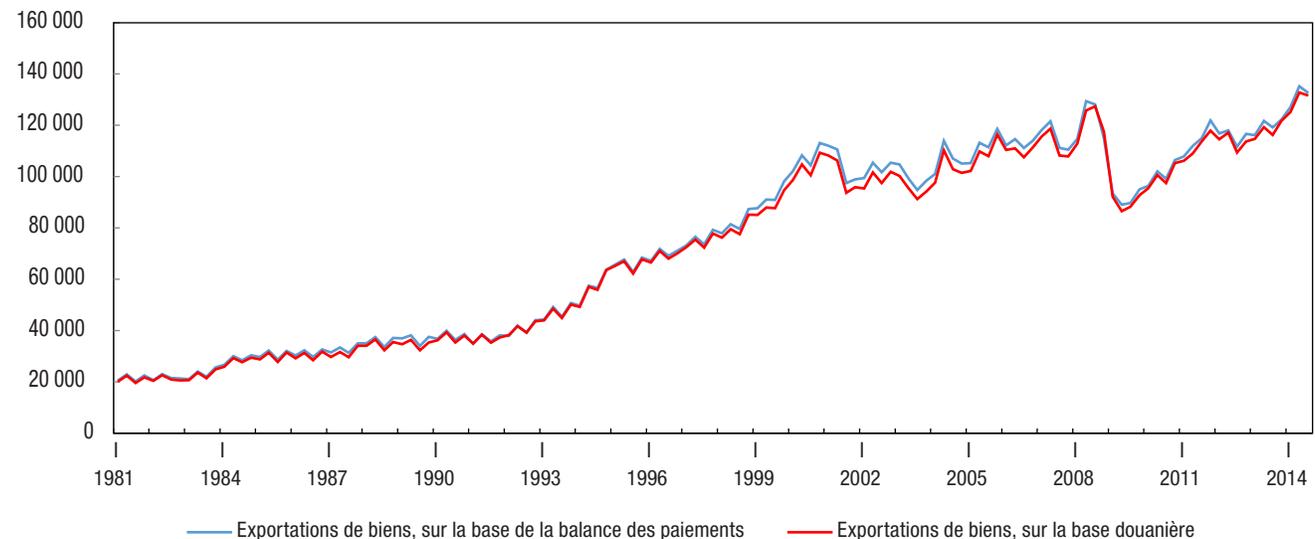
Tableau 8.5
Ajustements de la balance des paiements, 2009

	2009		
	Exportations	Importations	Balance
	millions de dollars		
Fret intérieur	6 157	7 732	-1 575
Évaluation et résidence	-8 213	202	-8 415
Période	-187	0	-187
Champ d'observation	9 700	691	9 009
Total	7 457	8 625	-1 168

Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0019-01 et 36-10-0020-01.

Graphique 8.1
Exportations sur une base douanière par rapport à la base de la balance des paiements internationaux

millions de dollars



Source : Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur : Système canadien des comptes macroéconomiques* (13-606-G).

Les ajustements relatifs au **blé** consistent à remplacer les données douanières par des renseignements de dédouanement obtenus auprès de la Commission canadienne des grains. Ces données reflètent plus précisément le moment des expéditions de grains canadiens.

Les données sur le commerce de divers produits **énergétiques** nécessitent un traitement spécial en matière de couverture et de données temporelles. Les exportations canadiennes de gaz naturel et de pétrole envoyées aux États-Unis par pipeline sont dérivées de sources canadiennes jugées plus précises, plutôt que des données douanières des États-Unis. Les données sont obtenues à partir des relevés de pipelines de Statistique Canada et de l'Office national de l'énergie.

Un ajustement est apporté depuis 1996 pour la duplication de **logiciels** personnalisés déjà classés et couverts dans les importations de services et pour la sous-évaluation des exportations de logiciels préformatés.

Certains ajustements de fret sont apportés aux données de commerce fournies pour inclure le fret intérieur entre l'usine et la frontière ou pour refléter des prix d'opération plutôt que de liste. Des déductions sont par exemple apportées aux exportations pour couvrir des escomptes et des frais de manutention sur des produits **forestiers**.

Des ajustements de la balance des paiements internationaux sont également appliqués pour inclure des opérations en **or** entre des résidents et des non-résidents, lorsque l'or se trouve au Canada et y reste, puisque ces opérations ne génèrent aucun enregistrement douanier.

Sur une base douanière, les importations sont attribuées au pays d'origine. Ce traitement a été adopté en 1988 avec l'introduction du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises international, ou SH. Aux fins de la balance des paiements internationaux, cependant, le pays de dernière expédition reflète mieux le concept de transfert de propriété.

L'un des ajustements généraux apportés est un ajustement chronologique appliqué aux exportations autres qu'aux États-Unis depuis 1998. Son but est de tenir compte des documents douaniers attendus, mais non encore reçus au cours de la période comptable.

Un autre ajustement général découle d'études de rapprochement du commerce de biens avec le Japon et l'Union européenne qui indiquent que les exportations canadiennes sur une base douanière étaient sous-évaluées par rapport aux importations correspondantes pour ces pays et d'autres pays autres que les États-Unis. Pour cette raison, un ajustement de couverture est appliqué depuis 1986. À la suite de plus amples études effectuées en collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), la sous-évaluation des exportations est réestimée chaque année.

8.3.1.1.3 Réexportations et réimportations

Le *MBP6* définit les réexportations comme suit (page 170) : « Les réexportations sont des biens étrangers (biens produits dans d'autres économies et précédemment importés) qui sont exportés sans profonde transformation par rapport à l'état dans lequel ils se trouvaient lorsqu'ils ont été précédemment importés. Le prix du bien réexporté peut différer de son prix au moment où il a été initialement importé, en raison de facteurs tels que les coûts de transport, les marges des distributeurs et les gains/pertes de détention. Pour que les biens soient classés dans les réexportations aux fins des statistiques de la balance des paiements, un résident doit acquérir, puis revendre les biens, lesquels doivent passer par le territoire de son économie. »

Cette catégorie doit être distinguée des biens faisant l'objet de négoce international, des biens en transit au Canada et des biens retournés, qui ne sont pas classés comme des réexportations. Les réexportations sont incluses dans la balance des paiements internationaux du Canada.

Certains pays, comme Hong Kong et les Pays-Bas, enregistrent des réexportations importantes par rapport à la taille de leur économie. Au Canada, en revanche, les réexportations sont relativement limitées. Elles s'élevaient à 25 183 millions de dollars en 2009, soit environ 5 % du total des exportations. Il est utile de les distinguer des autres exportations, car les biens réexportés ne sont pas produits au Canada et ont par conséquent moins de liens avec d'autres tendances macroéconomiques de l'économie nationale par rapport aux autres exportations de biens.

Les réimportations sont l'opposé des réexportations. Il s'agit de biens intérieurs qui sont importés et dans le même état après avoir été précédemment exportés, c'est-à-dire sans avoir subi de profonde modification pendant qu'ils étaient hors du territoire. Pour que des biens soient inclus dans les réimportations, un non-résident doit avoir acquis les biens auprès d'une unité institutionnelle résidente au Canada, puis les avoir revendus à une unité institutionnelle résidente. Lorsqu'il n'y a pas transfert de propriété, ils sont omis des importations; c'est le cas, par exemple, des biens destinés à la réparation. Les biens traversant la frontière pour transformation doivent être traités d'une manière similaire, mais, comme pour la plupart des autres pays, ce n'est pas actuellement le cas au Canada.

8.3.1.1.4 Négoce international

Le *MBP6* (page 170) définit le négoce international comme : « l'achat de biens par un résident (de l'économie qui établit la balance des paiements) à un non-résident, et leur revente ultérieure à un autre non-résident sans que les biens entrent dans l'économie en question ». L'acquisition de biens par de tels commerçants s'affiche comme une exportation négative de biens dans le cadre d'un négoce international. La vente subséquente des biens s'affiche comme une exportation positive de biens dans le cadre d'un négoce international. La différence nette entre les deux, appelée « exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international », comprend les marges ainsi que les gains et pertes de détention des commerçants et peut être positive ou négative.

Supposons, par exemple, qu'un grossiste canadien a acheté pour 1 million de dollars de biens auprès d'un fabricant chinois et revend ces biens à une entreprise aux États-Unis pour 1,5 million de dollars, sans que les biens ne traversent la frontière canadienne. Pour la période comptable au cours de laquelle les biens ont été achetés, une exportation négative de biens de 1 million de dollars dans le cadre d'un négoce international serait enregistrée. Au cours de la période comptable suivante, lorsque les biens sont vendus à l'entreprise aux États-Unis, une exportation positive de biens de 1,5 million de dollars dans le cadre d'un négoce international serait enregistrée.

Ce type d'opération est de plus en plus courant au sein de l'économie mondiale. Il n'est cependant pas saisi dans les sources de données administratives et les enquêtes canadiennes et, pour cette raison, est difficile à mesurer avec exactitude. Le Canada, comme c'est le cas de la plupart des autres pays, n'inclut actuellement pas le négoce international dans ses statistiques de balance des paiements internationaux.

8.3.1.1.5 Biens importés ou exportés pour transformation

Ces dernières décennies, les forces de la mondialisation ont entraîné une intégration beaucoup plus étroite des processus de production à travers les frontières nationales. Il est de plus en plus courant pour des entreprises d'exploiter des sociétés dans deux pays ou plus et de transférer des biens entre l'une et l'autre de ces sociétés aux diverses étapes de transformation. Par le passé, ces envois transfrontaliers aux fins de transformation étaient traités comme du commerce de marchandises, même si la propriété des biens n'était pas transférée. Le *SCN 2008* et le *MBP6* recommandent que, dans ces cas, les opérations soient traitées comme un commerce de services (transformation) plutôt qu'un commerce de biens.

Supposons, par exemple, qu'une usine canadienne de fabrication d'automobiles envoie certaines pièces à une autre usine aux États-Unis pour des activités supplémentaires de façonnage et de finition. La valeur des pièces initiales envoyées aux États-Unis était de 10 millions de dollars et la valeur des mêmes pièces après façonnage et finition lors de leur renvoi au Canada était de 12 millions de dollars. Plutôt que d'enregistrer une exportation de 10 millions de dollars suivie d'une importation de 12 millions de dollars, une seule opération d'importation de services de 2 millions de dollars serait enregistrée.

Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre dans les comptes internationaux du Canada.

8.3.1.1.6 Or non monétaire

L'or joue un rôle particulier au sein du commerce international depuis des siècles, à la fois comme réserve de valeur et comme instrument d'échange. À une époque, de nombreux pays établissaient la valeur de leur devise en fonction d'une quantité spécifique d'or. Aujourd'hui, la plupart des pays ont abandonné cet « étalon-or ». Pour cette raison et d'autres, le rôle de l'or dans les affaires financières mondiales est relativement moins important qu'il ne l'a été. Il continue cependant à faire partie des réserves officielles de liquidités internationales de nombreux pays. C'est pour cette raison qu'il est traité séparément au sein de la balance des paiements internationaux.

Aux fins des comptes nationaux et internationaux, il existe deux types d'or : l'or monétaire et l'or non monétaire. Selon le *MBP6* (page 98) : « **L'or monétaire** est exclusivement l'or que détiennent les autorités monétaires (ou d'autres unités sur lesquelles elles exercent un contrôle effectif) comme composante des avoirs de réserve. L'or comprend l'or physique et les comptes or non alloués⁶ des non-résidents donnant droit à la livraison d'or. L'or physique prend la forme de pièces, lingots ou barres dont la teneur est d'au moins 995 parties pour 1000, y compris l'or sous ces formes, détenu dans des comptes or non alloués. L'ensemble de l'or monétaire est inclus dans des avoirs de réserve ou détenu par des organisations financières internationales. » **L'or non monétaire** recouvre la totalité de l'or autre que monétaire et est un bien et non un actif financier. Les changements de classement d'une

quantité d'or entre les catégories monétaire et non monétaire apparaissent au compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers.

Les opérations en or non monétaire sont enregistrées de la même manière que toute opération relative aux autres produits, même si un traitement particulier peut être nécessaire. Si un résident canadien importe ou exporte de l'or non monétaire, l'opération est enregistrée comme importation ou exportation d'or non monétaire. Cela reflète les données douanières. Si un résident canadien vend de l'or à un non-résident, mais que l'or demeure au Canada, l'opération est inscrite à la balance des paiements internationaux comme exportation d'or non monétaire, même si elle n'est pas enregistrée dans les données douanières.

Si la Banque du Canada participe à une opération relative à de l'or avec une banque centrale d'un autre pays, l'opération n'est pas enregistrée dans le compte courant, mais plutôt dans le compte financier, puisqu'il s'agit d'une opération relative à un actif financier. Cependant, si la Banque du Canada achète ou vend de l'or sur le marché ouvert, l'opération est enregistrée au compte courant et une augmentation ou une diminution correspondante des actifs d'or monétaire du Canada est enregistrée au compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers.

8.3.1.2 Compte des services

Le **commerce des services** est de plus en plus important. En 1981, il représentait 11 % du commerce total des biens et des services, alors que ce pourcentage était de 16 % en 2015. Cette composante est cependant plus difficile à mesurer que le commerce des biens, car ces opérations ne sont généralement associées à aucun enregistrement douanier. On le qualifie parfois de « **commerce invisible** ». Dans la plupart des cas, il est mesuré par des instruments d'enquête-entreprise fournissant beaucoup moins de détails sur le produit et le pays d'origine ou de destination que dans le cas du commerce de biens⁷. Néanmoins, des détails substantiels sur le commerce des services sont disponibles par pays, annuellement, pour des agrégats de catégories de produits.

La classification des produits de services échangés utilisée au Canada est la Classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS). Elle correspond, tout en étant plus détaillée, aux catégories de services définies dans le *MBP6*. Elle se fonde sur les produits et est liée à la version 2 de la Classification centrale des produits (CCP) internationale.

Le tableau 8.6 présente le commerce des services pour l'année 2009, alors que le tableau 8.7 dresse la liste d'autres tableaux fournissant de plus amples détails sur le commerce de services. Les exportations de services s'élevaient à 78 milliards de dollars, alors que les importations de services s'élevaient à 95 milliards de dollars; ce qui se traduit par un déficit assez considérable du commerce des services. Celui-ci compte quatre catégories principales, qui sont les services de voyage, les services de transport, les services commerciaux et les services gouvernementaux.

Tableau 8.6
Exportations et importations de services, 2009

	2009		
	Exportations	Importations	Balance
	millions de dollars		
Total, tous les services	78 481	94 853	-16 372
Voyages	15 546	27 679	-12 133
Voyages d'affaires	2 530	3 531	-1 001
Voyages à titre personnel	13 017	24 150	-11 133
Transports	11 625	20 077	-8 452
Transports maritimes	2 738	8 044	-5 306
Transports aériens	4 818	8 879	-4 061
Transports terrestres et autres transports	4 070	3 153	917
Services commerciaux	49 503	46 006	3 497
Services d'entretien et de réparation	1 821	268	1 553
Services de construction	374	351	23
Service d'assurances	1 493	3 641	-2 148
Services financiers	5 090	5 409	-319
Services d'intermédiation financière	1 890	817	1 073
Autres services financiers	3 200	4 593	-1 393
Services de télécommunication, informatiques et d'information	8 566	4 666	3 900
Frais pour l'utilisation de la propriété intellectuelle	4 111	10 164	-6 053
Services professionnels et de conseil en gestion	10 833	9 902	931
Services de recherche et développement	4 160	1 064	3 096
Services techniques, services liés au commerce et autres services aux entreprises	10 631	8 179	2 452
Services personnels, culturels et relatifs au loisirs	2 423	2 360	63
Services gouvernementaux	1 806	1 091	715

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0021-01.

Tableau 8.7
Autres répartitions du commerce de services

Numéro du tableau	Titre du tableau	Fréquence	Disponibilité
36-10-0004-01	Transactions internationales de services, voyages par catégorie et zone géographique	annuel	1961 à ce jour
36-10-0005-01	Les transactions internationales de services, transports par catégorie	annuel	1962 à ce jour
36-10-0006-01	Les transactions internationales de services, services commerciaux par catégorie	annuel	1963 à ce jour
36-10-0007-01	Transactions internationales de services, par certains pays	annuel	1990 à ce jour
36-10-0022-01	Les transactions internationales de services, services commerciaux, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	annuel	2007 à ce jour
36-10-0070-01	Transactions internationales de services, services commerciaux, par certains pays et zones géographiques (archivé)	annuel	1990 à 2000
36-10-0071-01	Les transactions internationales de services, services commerciaux par industrie (archivé)	annuel	1990 à 2001
36-10-0093-01	Les transactions internationales de services, services commerciaux, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (archivé)	annuel	1999 à 2009
36-10-0072-01	Transactions internationales de services, par catégorie (archivé)	trimestriel	Premier trimestre 1995 au deuxième trimestre 2012

Source : Statistique Canada.

8.3.1.2.1 Services de voyage

La catégorie des **services de voyage** couvre les biens et les services qu'une personne acquiert, au cours de son séjour dans une autre économie, pour son propre usage ou pour en faire cadeau. Ces biens et services comprennent l'alimentation, l'hébergement, les cadeaux récréatifs et d'autres frais accessoires ainsi que le transport local acheté dans le pays visité. Il exclut les frais de transport international des passagers.

Ces visites doivent être d'une durée inférieure à un an⁸. Il existe deux sous-catégories : le voyage à titre professionnel et le voyage à titre personnel. Ce dernier est généralement bien plus important, comme le montre le tableau 8.6 pour 2009. Chaque voyage est considéré soit comme un service aux entreprises dans son intégralité soit comme un service personnel dans son intégralité, selon le but principal du voyage.

Contrairement à la plupart des autres catégories de services, les voyages sont constitués d'un assortiment de biens et services, plutôt que strictement de services. C'est pour cette raison que le voyage en soi ne figure pas comme catégorie de services dans le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord, même si les catégories Hébergement pour voyageurs et Services de planification, de réservation et d'organisation de voyages y sont reconnues.

Les **voyages à titre professionnel** recouvrent les biens et les services acquis pour l'usage personnel⁹ des personnes qui se rendent à l'étranger essentiellement pour des raisons professionnelles. C'est le cas :

- d'employés en voyage d'affaires;
- d'employés d'organisations internationales en déplacement officiel;
- d'employés travaillant pour des entreprises n'étant pas résidentes des économies où se déroule le travail;
- de personnes participant temporairement à des activités productives (travail saisonnier, travail transfrontalier répétitif et autres activités temporaires) directement pour une entité résidente de l'économie établissant la balance des paiements (leurs dépenses en biens et en services dans l'économie hôte sont incluses dans la catégorie voyage);
- des équipages de transporteurs lors d'escales.

Supposons, par exemple, qu'une personne au Canada est envoyée aux États-Unis par son entreprise pour installer des logiciels. Le client aux États-Unis accepte de payer l'entreprise au Canada 8 000 \$ par jour pour une période prévue de 10 jours. Le coût du transport aérien aller-retour de l'employé pour se rendre aux États-Unis, avec une compagnie aérienne états-unienne, est de 1 000 \$, alors que l'hôtel et les frais accessoires s'élèvent à 4 000 \$ pour le séjour de deux semaines. Pendant son séjour aux États-Unis, l'employé achète des cadeaux pour sa famille et assiste à un opéra pour un montant total de 1 000 \$.

Dans cet exemple, tout le voyage serait considéré comme des services d'affaires, car il s'agit de l'objectif principal du déplacement. Le Canada importerait 5 000 \$ de services de voyage à titre professionnel. L'exportation des services d'installation prévue de 80 000 \$ serait enregistrée en services commerciaux, et les services importés de transport aérien de 1 000 \$ seraient des services de transport.

De la même manière, les **services de voyage à titre personnel** recouvrent les biens¹⁰ et services acquis par les personnes qui se rendent à l'étranger pour des raisons autres que professionnelles, par exemple pour y passer leurs vacances, pour participer à des activités récréatives ou culturelles, pour rendre visite à des parents et amis, pour accomplir un pèlerinage ou pour faire des études ou recevoir des soins médicaux.

8.3.1.2.2 Services de transport

Les **services de transport** comprennent :

- le transport de passagers;
- le déplacement de fret;
- la location (l'affrètement) de matériel de transport avec équipage;
- les services de soutien et les services auxiliaires, comme la manutention du fret, le pilotage et le nettoyage du matériel de transport;
- les services postaux et de messagerie.

Le tableau 8.6 présente les services de transport par type de transport. Il est également possible de répartir ces services par catégorie fonctionnelle : passagers, fret et autres services de transport.

Les **services aux passagers** incluent les frais et autres dépenses liés au transport de passagers, comme les paiements pour excédent de bagages, les articles achetés à bord, fournis lors du transport international de non-résidents par des transporteurs résidents (exportations de services de transport) et de résidents par des transporteurs non résidents (importations de services de transport). Les services aux passagers fournis au sein d'une économie par des transporteurs non résidents sont également inclus. Un exemple de la première situation serait un non-résident états-unien utilisant Air Canada pour se rendre au Canada ou à une autre destination étrangère; alors qu'un exemple de la deuxième situation serait un résident canadien utilisant United Airlines vers les États-Unis ou une autre destination à l'étranger. Il convient de noter que les services aux passagers que fournit une unité institutionnelle résidente à des non-résidents au sein du territoire de résidence du transporteur sont inclus dans les services de voyage plutôt que dans les services de transport. Les biens et services qu'achètent des voyageurs non résidents au sein de l'économie établissant la balance des paiements sont inclus soit dans les services de voyage soit dans les services gouvernementaux, et non dans les services de transport.

Le traitement des **services de fret** est l'une des conséquences de l'adoption du principe FOB d'évaluation uniforme relativement aux biens. Par convention, tous les coûts de fret jusqu'à la frontière douanière sont comptabilisés comme étant à la charge de l'exportateur et tous les coûts de fret au-delà de la frontière douanière sont comptabilisés comme étant à la charge de l'importateur. Les services de fret peuvent concerner, outre les exportations et les importations, les biens qui ne changent pas de propriétaire, par exemple les biens envoyés pour entreposage ou pour transformation et les effets personnels de migrants¹¹.

Supposons, par exemple, que des biens importés aux États-Unis du Japon entrent en Amérique du Nord par le port de Vancouver. Les biens sont ensuite expédiés par voie ferrée de Vancouver à la côte Est des États-Unis par l'intermédiaire d'un transporteur canadien. Les biens sont évalués à 10 000 \$ et le coût de leur transport de Vancouver à la côte Est s'élève à 1 000 \$. Dans cet exemple, le Canada indiquerait une exportation de services de transport aux États-Unis de 1 000 \$. Dans sa balance des paiements internationaux, les États-Unis enregistreraient des importations de biens du Japon de 10 000 \$ et des importations de services de transport du Canada de 1 000 \$.

8.3.1.2.3 Services commerciaux

Les **services commerciaux** sont de loin la plus importante des principales catégories du commerce des services, comme le présente le tableau 8.6. Il comprend 10 sous-catégories.

8.3.1.2.3.1 Services d'entretien et de réparation

La sous-catégorie des **services d'entretien et de réparation** comprend les paiements que versent des résidents canadiens à des non-résidents (importations) pour des travaux de réparation, y compris pour les pièces et les matériaux fournis par le réparateur, ainsi que les recettes qu'ont perçues des entreprises canadiennes de non-résidents (exportations) pour des travaux de réparation effectués sur les biens de non-résidents. La valeur des biens eux-mêmes (ceux faisant l'objet de l'entretien ou de la réparation) est bien sûr exclue de l'évaluation des services d'entretien et de réparation importés ou exportés.

Si un représentant d'une entreprise canadienne, par exemple, se rend aux États-Unis pour réparer une machine que l'entreprise états-unienne a achetée quelques années auparavant et que le coût du service est de 10 000 \$, ce qui comprend les pièces provenant du Canada d'une valeur de 6 000 \$ et la main-d'œuvre de 4 000 \$, la balance des paiements internationaux canadienne enregistrerait des exportations d'entretien et de réparation de 10 000 \$.

Il existe deux exceptions. Tout d'abord, les travaux d'entretien et de réparation de bâtiments sont classés comme des services de construction plutôt que comme des services généraux d'entretien et de réparation. Les réparations de matériel informatique sont, quant à elles, considérées comme faisant partie de la sous-catégorie des services de télécommunications, d'informatique et d'information plutôt que de celle de l'entretien et des réparations.

8.3.1.2.3.2 Services de construction

Les **services de construction** recouvrent la création, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs fixes sous forme de bâtiments, d'aménagements de terrains relevant de l'ingénierie et d'autres éléments d'infrastructure comme des routes, des ponts et des barrages. Ils incluent en outre les travaux d'installation et d'assemblage connexes ainsi que la gestion des projets de construction, les services de préparation des chantiers et les services spécialisés, tels que les services de peinture, de plomberie et de démolition.

Ces services comprennent les travaux effectués dans le cadre de projets de construction par une entreprise non résidente du point de vue du pays où ont lieu les travaux. Généralement, il s'agit de travaux de courte durée. La valeur des services de construction fournis est égale à la valeur totale du projet de construction en tant que tel, incluant tous les biens et services entrant dans le projet de construction que fournit l'entreprise de construction, ainsi que les autres coûts de production et l'excédent d'exploitation que dégage l'entreprise.

L'acquisition de biens et de services, au sein de l'économie où ont lieu les travaux, aux fins de consommation intermédiaire dans le cadre du projet de construction par l'entreprise effectuant les travaux de construction est enregistrée dans la catégorie des importations de marchandises générales. Cependant, les biens et services acquis auprès de l'économie d'origine sont traités comme des opérations entre résidents et, par conséquent, sont exclus. Les biens et services achetés à une troisième économie sont enregistrés au poste des marchandises générales ou des services correspondant pour l'économie de l'entreprise effectuant les travaux de construction; en d'autres termes, en tant qu'importations de biens et de services dans l'économie d'origine de l'entreprise de construction.

Supposons, par exemple, qu'une entreprise canadienne entreprend des travaux de construction aux États-Unis. Le projet de construction dure six mois. Au cours du projet, l'entreprise apporte du Canada des matériaux de construction d'une valeur de 1 million de dollars, achète pour 2 millions de dollars de matériaux aux États-Unis et importe 1 million de dollars de services du Mexique. La valeur totale du projet est de 10 millions de dollars. Ces opérations seraient enregistrées dans la balance des paiements internationaux canadienne en tant que 2 millions de dollars d'importations de marchandises des États-Unis, 1 million de dollars d'importations de services du Mexique et 10 millions de dollars d'exportations de services de construction aux États-Unis.

Les contrats de construction couverts dans le commerce international sont généralement à court terme. Si les opérations extérieures d'une entreprise de construction sont suffisamment importantes, elles peuvent être gérées par un bureau local et, ainsi, une **succursale** peut être reconnue comme une unité institutionnelle résidente dans l'économie où se déroulent les travaux. Une succursale est un type d'unité institutionnelle fictive ou quasi-société (voir le chapitre 3) définie, même si elle n'est pas constituée en société. Elle est traitée comme entreprise d'investissement direct (voir la section 8.5.1). Les conditions d'établissement d'une succursale au sein des comptes internationaux comprennent notamment les suivantes :

- un jeu de comptes distincts, y compris un bilan, existe pour l'unité reconnue comme succursale ou pourrait être créé;
- l'unité reconnue comme succursale gère ou a l'intention de gérer une production sur une échelle appréciable pendant un an au moins;
- l'unité reconnue comme succursale achète ou loue des locaux commerciaux, recrute du personnel local et possède un compte bancaire;
- l'unité reconnue comme succursale est assujettie au régime de l'impôt sur le revenu et aux autres exigences juridiques de l'économie où elle est située.

Supposons, par exemple, qu'une entreprise canadienne entreprend des travaux de construction aux États-Unis. Le projet de construction doit durer deux ans et est géré par une succursale de l'entreprise canadienne située à l'étranger. Au cours du projet, la succursale fait venir du Canada des matériaux de construction d'une valeur de 1 million de dollars, achète pour 2 millions de dollars de biens aux États-Unis et importe 1 million de dollars de services du Mexique. La valeur totale du projet est de 10 millions de dollars. Dans la balance des paiements internationaux canadienne, ces opérations seraient simplement enregistrées comme des exportations de biens de 1 million de dollars. La balance des paiements internationaux des États-Unis indiquerait des importations de biens de 1 million de dollars du Canada et des importations de services de 1 million de dollars du Mexique. Le paiement des services

de construction serait traité comme s'il était effectué à la succursale (à titre d'unité institutionnelle aux États-Unis), qui peut remettre les bénéficiaires à l'entreprise canadienne en tant que flux de revenus primaires au compte courant.

8.3.1.2.3.3 Services d'assurance et de pension

Les services d'assurance et de pension recouvrent l'assurance vie et les rentes, l'assurance dommages, la réassurance, l'assurance du fret, les pensions, les garanties standard et les services auxiliaires que fournissent des sociétés d'assurance à des non-résidents, et vice versa.

Les services d'assurance et de pension reçoivent un traitement spécial dans le *SCN 2008* et le *MBP6* (dans ce dernier, voir l'appendice 6c, p. 299 à 305). Les services en question sont les services de gestion et d'administration financières que fournissent les fonds d'assurance et de pension. Pour les assurances, la composante de service est calculée comme les primes brutes perçues par les sociétés d'assurance plus les suppléments de primes¹² moins les indemnités à payer plus l'ajustement pour volatilité inhabituelle des indemnités, au besoin. Le calcul est similaire pour les pensions, mais fait intervenir des cotisations plutôt que des primes et des prestations plutôt que des indemnités, plus un ajustement pour variation des droits à pension.

Supposons, par exemple, qu'une société d'assurance de biens des États-Unis a vendu des polices d'assurance au Canada en 2009. Supposons que les Canadiens ont payé 50 millions de dollars canadiens de primes à cette société cette année-là et que la société a perçu 1 million de dollars canadiens en suppléments de prime. Supposons que les Canadiens ont demandé des indemnités sur leurs polices s'élevant à 45 millions de dollars canadiens cette année-là. On estime qu'il n'y a pas eu de volatilité inhabituelle des indemnités cette année-là. Dans cet exemple, le Canada importerait $50 + 1 - 45 = 6$ millions de dollars canadiens de services d'assurance de biens de cette société, cette année-là.

Le calcul ci-dessus génère des composantes qui figureraient aux postes suivants du compte courant de la balance des paiements internationaux :

- compte de biens et services : les composantes de services;
- compte d'affectation du revenu primaire : le revenu de placement attribuable aux assurés;
- compte de revenus secondaires : les primes nettes à recevoir égales aux primes brutes à recevoir plus le revenu de placement moins la composante de service; ainsi que les indemnités à payer;
- compte financier : la variation des réserves d'assurances.

Les détenteurs de polices d'**assurance vie** versent des paiements réguliers pour recevoir une somme convenue, ou rente, à une date future précisée. Ce type d'assurance est une forme d'épargne combinée à une indemnisation en cas de décès prématuré. La société d'assurance doit combiner l'aspect d'épargne d'une police donnée aux calculs actuariels sur la population assurée lors de la détermination de la relation entre les primes et les prestations. Les polices d'assurance vie redistribuent le revenu d'un seul assuré sur plusieurs périodes tout en répartissant le risque de décès prématuré entre tous les assurés.

L'**assurance dommages** vise principalement à répartir les risques relatifs aux biens et aux accidents entre les assurés en tant que groupe. Généralement, le nombre de personnes à indemniser est bien inférieur au nombre d'assurés. Tous les assurés paient une prime pour chaque période comptable. Seuls les assurés victimes d'un événement assuré reçoivent le paiement de l'indemnité.

La **réassurance** permet de transférer le risque d'assurance d'un assureur à un autre. Les assureurs initiaux émettent des polices d'assurance contre des primes, puis transfèrent soit une partie soit l'intégralité du risque associé au-dessus d'un seuil déterminé. En fait, les sociétés d'assurances deviennent ainsi elles-mêmes des assurés, se protégeant contre des événements extraordinaires comme des pertes catastrophiques. La réassurance est souvent de nature transfrontalière.

L'**assurance fret** soulève des questions particulières en matière d'évaluation des biens au compte courant. Elle est fournie pour couvrir les assurés contre le vol, l'endommagement et la perte de fret. Le principe d'évaluation FOB détermine si l'assurance est incluse dans le prix de la marchandise à laquelle l'assurance fret s'applique ou si elle est traitée séparément comme une exportation ou une importation des services d'assurance fret. Selon la section 8.3.1.2.2, les primes d'assurance fret sont incluses dans le prix FOB jusqu'à la frontière de l'exportateur, alors qu'au-delà, l'assurance fret est mesurée séparément comme faisant soit partie du commerce de services si le pays exportateur ou un autre la fournit, soit de la production intérieure du pays importateur.

Le *MBP6* définit les **services auxiliaires** comme suit (p. 186) : « Les services auxiliaires d'assurance comprennent les services qui sont étroitement liés aux opérations des sociétés d'assurance et fonds de pension, parmi lesquels figurent : les commissions des agents, les services des courtiers et agents d'assurance, les services de conseil en assurance et en constitution de pensions, les services d'évaluation des dommages et de règlement des sinistres, les services actuariels, les services d'assistance, les services relatifs à la réglementation et au suivi des indemnisations et les services de recouvrement. Ces services donnent lieu à un prélèvement de frais explicites. »

8.3.1.2.3.4 Services financiers

La production de **services financiers** est discutée au chapitre 4 (section 4.4.1.3). Le sujet de la présente section est l'exportation et l'importation de ces services.

Sont inclus dans cette catégorie, les services que fournissent les intermédiaires financiers et les services auxiliaires entre des résidents et des non-résidents, à l'exception des services des sociétés d'assurance et des fonds de pension. Ces services sont le plus souvent fournis par les banques et d'autres sociétés financières.

Les services financiers peuvent être facturés sous la forme de frais explicites, de marges sur les opérations d'achat et de vente, de frais de gestion d'actifs déduits des revenus de la propriété à recevoir dans le cas des entités détentrices d'actifs, ou d'écart entre le taux d'intérêt à payer et le taux de référence sur les prêts et dépôts (appelés services d'intermédiation financière indirectement mesurés ou SIFIM).

Les frais explicites associés incluent les frais de dossier de demande de prêt, les frais de courtage et commissions d'engagement, les frais de tenue de compte et les frais ou pénalités pour remboursement anticipé ou tardif. Les frais de service liés à la réglementation des marchés financiers font également partie de cette sous-catégorie.

Les marges sur opérations d'achat et de vente comprennent celles que facturent les courtiers, les teneurs de marché, les bureaux de change et les autres intermédiaires fournissant ce type de services. Les services d'intermédiation de ces sociétés concernent généralement à la fois l'achat et la vente au sein d'un marché donné. Elles achètent à un prix inférieur à celui auquel elles vendent; la différence étant leur marge totale sur les opérations.

Les frais de gestion d'actifs s'appliquent aux unités institutionnelles qui confient leurs actifs à des entreprises financières à des fins de garde de valeurs et d'investissement. Des exemples de telles sociétés sont des fonds communs de placement, des fonds d'investissement, des fonds de couverture, des sociétés de portefeuille et des fiducies. Elles facturent aux propriétaires des actifs les activités de gestion d'actifs qu'elles leur fournissent. Elles recouvrent souvent ces frais en déduisant un pourcentage du revenu de placement perçu.

Supposons, par exemple, qu'une personne investit 100 000 \$ en fonds commun de placement à l'étranger qui rapporte des intérêts ou des dividendes chaque trimestre. Cette personne perçoit 1 500 \$ de revenu chaque période et le gestionnaire du fonds étranger retient 500 \$ du revenu perçu pour cette période, comme frais de gestion des actifs. Dans la balance des paiements internationale canadienne, cela sera enregistré comme un revenu de la propriété de 1 500 \$ et des importations de services financiers de 500 \$. Le seul flux directement observable est le revenu de placement de 1 500 \$ provenant du gestionnaire du fonds non résident au profit du résident canadien.

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés ou SIFIM sont la dernière sous-catégorie des services financiers. Un déposant peut déposer des fonds dans une banque qui génèrent 2,0 % d'intérêt, même s'il pourrait obtenir 3,5 % auprès d'un autre emprunteur ayant une notation ou une qualité du crédit équivalente. Un emprunteur peut emprunter à une banque des fonds à 5,0 %, même s'il pourrait trouver un autre prêteur sur le marché ouvert qui lui facturerait seulement 3,5 % d'intérêts. Le revenu de la banque est la différence entre le taux que paie l'emprunteur et le taux que reçoit le déposant, c'est-à-dire $5,0 \% - 2,0 \% = 3,0 \%$. La banque perçoit cette marge en fournissant des services d'intermédiation entre le déposant et l'emprunteur, car il est plus simple et plus économique pour eux d'effectuer leurs opérations par l'intermédiaire de la banque plutôt que sur le marché ouvert.

Le taux du marché, 3,5 % dans l'exemple, est appelé le taux de référence. Dans le cas de prêts accordés par des sociétés financières, les frais de service sont la différence entre les intérêts effectivement payables sur les prêts et le montant qui serait à verser si le taux de référence était utilisé; alors que pour les dépôts, il s'agit de la différence entre les intérêts qui seraient perçus si un taux de référence était utilisé et les intérêts effectivement acquis.

Le taux de référence représente le coût pur d'emprunt de fonds. Il ne devrait pas comporter d'élément de service, devrait refléter la structure des risques et des échéances des dépôts et des prêts et serait probablement différent entre opérations en devise locale et opérations en d'autres devises.

Dans l'exemple susmentionné, si le déposant dépose 100 000 \$ dans un compte bancaire à l'étranger et que l'emprunteur emprunte 200 000 \$ à une banque étrangère, la balance des paiements internationale canadienne afficherait des importations annuelles de services financiers de $100\,000 \$ \times 0,015 = 1\,500 \$$ à titre de SIFIM pour le déposant et de $200\,000 \$ \times 0,015 = 3\,000 \$$ à titre de SIFIM pour l'emprunteur.

Du fait des SIFIM, un ajustement correspondant des intérêts perçus et des intérêts payés doit être enregistré au compte du revenu primaire. Les intérêts effectifs que doit payer un emprunteur sont décomposés en intérêt pur à inscrire au compte de revenu primaire et en SIFIM inscrits en tant que commerce de services. De la même manière, l'intérêt pur que doivent recevoir les déposants (intérêt proprement dit corrigé de la valeur des SIFIM) est inscrit au compte de revenu primaire, et la composante implicite de SIFIM est inscrite en tant que commerce de services.

Les flux internationaux de SIFIM sont mesurés à partir de données relatives aux prêts et aux dépôts internationaux obtenus auprès d'une variété de sources, notamment les enquêtes de Statistique Canada auprès des banques canadiennes, la Banque des règlements internationaux, la Banque d'Angleterre, la Réserve fédérale des États-Unis et les rapports mensuels d'Exportation et développement Canada.

Au moment de la rédaction du présent chapitre, les SIFIM sont mesurés selon un taux de référence unique en devise nationale (dollars canadiens). Cependant, de nombreuses discussions à l'échelle internationale ont souligné qu'il serait souhaitable de déterminer des taux de référence distincts pour les emprunts et les prêts dans différentes devises. Cela aiderait les statisticiens à veiller à ce que les exportations de SIFIM d'un pays A vers un pays B, mesurées dans le pays A, soient égales aux importations des mêmes SIFIM mesurées par les pays B après conversion de la devise. Les discussions internationales se poursuivent à ce sujet.

8.3.1.2.3.5 Services de télécommunications, d'informatique et d'information

Les **services de télécommunications** recouvrent la transmission de sons, d'images, de données ou autres informations par téléphone, télex, télégramme, radio ou télévision (par câble ou satellite), courrier électronique, télécopie, etc., y compris les services de réseau, de téléconférence et de soutien aux entreprises. Ils incluent en outre les services de télécommunication cellulaire, de fourniture de réseau de base Internet et d'accès en ligne, ainsi que d'accès à Internet. Ils ne comprennent pas la valeur des informations transmises, les services d'installation d'équipements de réseau téléphonique (classés en construction), ni les services d'information (enregistrés dans d'autres catégories de commerce).

Les **services d'informatique** comprennent les services liés au matériel informatique et aux logiciels ainsi que les services de traitement des données, tels que les licences d'utilisation de logiciels, l'entretien et la réparation d'ordinateurs, les services de restauration des données, les services d'hébergement de pages Web et les services de conseil en matériel et logiciels. En sont spécifiquement exclus les droits de licence de reproduction ou de distribution de logiciels, la location d'ordinateurs sans opérateur, les cours de formation à l'informatique non conçus pour un utilisateur spécifique et les logiciels prêts à l'emploi non personnalisés, qui sont tous inclus dans d'autres catégories de commerce.

Les **services d'information** recouvrent les services d'agence de presse, les services de base de données comme le stockage de données et la diffusion de données et de bases de données, les services de moteur de recherche, les abonnements individuels directs à des journaux et périodiques et le contenu téléchargé qui n'est pas un logiciel ni un contenu audio ou vidéo. Évaluer ces services transfrontaliers devient de plus en plus difficile à mesure que la quantité de renseignements payants disponibles en ligne s'accroît. Sont spécifiquement exclus les journaux et périodiques en gros ainsi que les logiciels et le contenu audio ou vidéo téléchargés, qui sont inclus dans d'autres catégories de commerce.

8.3.1.2.3.6 Frais pour usage de la propriété intellectuelle

Les **frais pour usage de la propriété intellectuelle** recouvrent les frais pour utilisation des droits de propriété, comme les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, les procédés de fabrication et les dessins industriels, y compris les secrets de fabrication et le franchisage. Ces droits peuvent être le résultat d'activités de recherche et développement ainsi que de commercialisation. Les frais de propriété intellectuelle comprennent également les frais de licence pour reproduire ou distribuer la propriété intellectuelle incorporée dans des œuvres originales ou des prototypes créés (tels que les droits d'auteur sur des livres et manuscrits, des logiciels, des œuvres cinématographiques et des enregistrements sonores) et droits connexes (par exemple, pour les spectacles devant public et la retransmission par télévision/câble/satellite). Sont spécifiquement exclus, au Canada, les achats et ventes purs de franchises et de marques de commerce, qui sont enregistrés dans le compte de capital.

8.3.1.2.3.7 Services spécialisés et services de conseil en gestion

Les **services spécialisés et services de conseil en gestion** recouvrent les services juridiques, de comptabilité et de conseil en gestion; les services de gestion et de relations publiques; les services de publicité, d'études de marché et de sondage d'opinion. Sont également inclus dans cette sous-catégorie les services de gestion générale d'une succursale, d'une filiale ou d'une société affiliée, qui sont fournis par une société mère ou par une autre entreprise apparentée.

8.3.1.2.3.8 Services de recherche-développement

Les **services de recherche-développement** font référence à l'achat ou à la vente direct des droits de propriété sur les résultats des activités de recherche et développement, comme un brevet, des droits d'auteur et des renseignements sur les procédés industriels. Sont cependant spécifiquement exclus les montants à verser pour l'utilisation des droits de la propriété qui sont le résultat d'activités de recherche et développement.

8.3.1.2.3.9 Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises

Les **services techniques et autres services aux entreprises** recouvrent les services agricoles, techniques, de traitement des déchets, de dépollution, de location-exploitation et une variété d'autres services.

Les **services liés au commerce** recouvrent les commissions sur les opérations de biens et services à payer aux négociants, aux courtiers en produits, aux distributeurs, aux commissaires-priseurs et aux commissionnaires.

Les **autres services aux entreprises** recouvrent la distribution d'eau, de vapeur, de gaz et autres produits pétroliers ainsi que la fourniture de climatisation, lorsque ces services sont séparés des services de transmission; le placement de personnel et les services de sécurité et d'enquête; la traduction et l'interprétation; les services de photographie; les services de publication; le nettoyage des immeubles; les services immobiliers. Y sont également inclus les acomptes non remboursables qui ne peuvent être affectés à aucun autre poste de services. (Voir le *MBP6*, p. 194.)

8.3.1.2.3.10 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

Les **services personnels, culturels et relatifs aux loisirs** comprennent les services audiovisuels et connexes et les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

Les **services audiovisuels et connexes** font référence aux services ayant trait à la production de films cinématographiques, d'émissions de radio et de télévision ainsi que d'enregistrements musicaux. Sont inclus dans cette catégorie la location d'œuvres audiovisuelles et produits connexes, les cachets versés aux acteurs, aux metteurs en scène et aux producteurs¹³ ainsi que les frais d'accès aux chaînes de télévision encodées (par exemple les services de télévision par câble ou satellite). Sont spécifiquement exclus les enregistrements et manuscrits produits en masse sur support physique, qui sont classés parmi les marchandises générales, ainsi que les commissions ou licences donnant droit de reproduire ou de distribuer des émissions de radio ou de télévision, des films et des œuvres musicales, qui sont incluses dans les frais pour usage de la propriété intellectuelle.

Les **autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs** comprennent d'autres types de services, comme ceux associés aux musées, aux bibliothèques et aux archives, à d'autres activités culturelles, sportives et récréatives, aux services d'éducation, de santé et de jeux¹⁴. Des exemples sont les services de laboratoire diagnostique transfrontaliers, les cours par correspondance, les cachets et récompenses des athlètes et le service de billets de loterie. Sont spécifiquement exclus les services d'éducation et de santé fournis aux non-résidents qui

se trouvent sur le territoire de l'économie du prestataire, qui sont classés au poste des voyages. Est également exclue l'acquisition d'autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs par des particuliers au cours de leur séjour hors de leur territoire de résidence, qui est également enregistrée dans les voyages.

8.3.1.2.4 Services gouvernementaux

Les **services gouvernementaux** sont divisés en trois sous-catégories.

La première concerne les biens et services fournis ou reçus par des enclaves, telles que les ambassades, les bases militaires et les organisations internationales. Ces biens et services incluent, par exemple, les visas et autres services fournis aux résidents de l'économie où se trouvent les enclaves (exportations) et les fournitures de bureau, les véhicules, les réparations, la location de locaux, l'électricité, etc. achetés à l'économie d'accueil (importations).

La deuxième sous-catégorie concerne les biens et services acquis au sein de l'économie d'accueil par les diplomates, les effectifs consulaires et le personnel militaire en poste à l'étranger et les personnes à leur charge. Si un membre du personnel d'une ambassade, par exemple, ou un membre de sa famille achète de la nourriture et des vêtements au sein de l'économie hôte, il s'agit d'une importation de services gouvernementaux. De la même manière, lorsqu'un diplomate vend sa voiture à la fin de son séjour à l'étranger, il s'agit d'une exportation canadienne de services gouvernementaux et d'une importation de services gouvernementaux par l'économie d'accueil.

Enfin, la troisième sous-catégorie comprend les services fournis ou reçus par les gouvernements et non inclus dans d'autres catégories de services, tels que l'assistance technique en matière d'administration publique, si elle n'est pas classée dans une autre catégorie de services, les paiements de services relatifs aux politiques et la délivrance de licences et de permis à des agents gouvernementaux pour exercer des fonctions réglementaires proprement dites. Ces services devraient, en principe, être classés dans d'autres catégories particulières de services, mais ce n'est parfois pas possible.

8.3.1.3 Indices de prix et de volume pour le commerce de biens et de services

Le compte courant, le compte de capital, le compte financier, le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers et le bilan des investissements internationaux sont tous enregistrés à la valeur marchande courante. Des estimations aux prix constants ne sont pas disponibles, à l'exception d'estimations du commerce de biens et de services. Pour ces composantes particulières du compte courant, des indices de prix agrégés sont disponibles et sont utilisés pour produire les indices de volume d'échanges commerciaux associés¹⁵.

Bon nombre des indices de prix à l'importation et à l'exportation pour le Canada sont établis en utilisant soit des prix nationaux soit des prix états-uniens corrigés des variations du taux de change entre le Canada et les États-Unis. Ces variations de taux de change se reflètent donc immédiatement et entièrement dans les prix d'importation et d'exportation. Des études ont indiqué que ce n'était pourtant pas toujours le cas et que certains prix tendaient à réagir à retardement. Pour résoudre ce problème, une correction de prix agrégée est appliquée au prix des « autres ajustements de balance des paiements internationaux ».

La mesure des prix du commerce des services est particulièrement difficile, par rapport à celle du commerce des biens. Cependant, le fait qu'une partie importante du commerce des biens soit incluse, par définition, dans le commerce des services (services de voyage, services de construction et services gouvernementaux) atténue un peu ce défi.

8.3.2 Compte de revenu primaire

Le compte du revenu primaire décrit les flux de revenus primaires entre unités institutionnelles résidentes et non résidentes. Comme l'ont expliqué de précédents chapitres, les revenus primaires représentent « le revenu qui revient aux unités institutionnelles en contrepartie de leur contribution à la production ou de la fourniture d'actifs financiers et de la location de ressources naturelles à d'autres unités institutionnelles¹⁶ ». La rémunération des salariés ainsi que les impôts et subventions sur les produits et la production constituent un revenu relatif à la production. Les revenus liés à la propriété d'actifs financiers (le revenu des investissements) et la location de ressources naturelles (loyer) sont des revenus de la propriété qui comprennent les dividendes et les revenus tirés des quasi-sociétés, les bénéfices réinvestis, les intérêts et les loyers.

Les revenus primaires rétribuent dans le premier cas les unités productrices (sociétés, ménages, administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages). De là, ils sont imputés comme rémunération de la main-d'œuvre et impôts sur les produits et sur la production ou revenu de la propriété aux unités institutionnelles fournissant les actifs financiers et louant les ressources naturelles. L'affectation du revenu primaire met l'accent sur les unités institutionnelles en tant que bénéficiaires de revenus, plutôt qu'en tant que producteurs dont les activités engendrent des revenus primaires.

Le tableau 8.2 présente le flux des opérations de revenu primaire réparti en deux catégories principales : la rémunération des salariés et les revenus des investissements. Les flux des revenus d'investissement sont à leur tour déclarés séparément : les revenus des investissements directs, les revenus d'investissement de portefeuille et les revenus d'autres investissements. Les flux des revenus des investissements directs proviennent d'entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire d'entreprises pour lesquelles un investisseur direct influant (participation de 10 % ou plus) ou exerçant le contrôle (participation de 50 % ou plus) réside au sein d'une autre économie. Ce type de revenus d'investissements ne comprend pas seulement des dividendes et des intérêts, mais également des bénéfices réinvestis (on reviendra sur ce point ultérieurement). Les flux de revenus d'investissement de portefeuille sont en revanche associés aux investisseurs dont les parts d'investissement individuel ne sont pas jugées influentes (participation inférieure à 10 %). Les autres revenus d'investissements sont une catégorie résiduelle plus réduite qui comprend les intérêts sur des prêts et des revenus d'investissements attribuables à des assurés ou autres souscripteurs.

Les flux de revenus primaires transfrontaliers font le lien entre les concepts de produit intérieur brut (PIB) et de revenu national brut (RNB). Le PIB se rapporte au concept de production qui génère un revenu primaire, alors que le deuxième représente le revenu que des résidents ou non-résidents reçoivent de la propriété d'une main-d'œuvre, d'actifs financiers et de ressources naturelles. L'écart entre le RNB et le PIB est égal à la différence entre les revenus primaires à recevoir des non-résidents et les revenus primaires à verser aux non-résidents, décrit comme le revenu net provenant de l'étranger.

8.3.2.1 Rémunération des salariés

Les comptes internationaux enregistrent la rémunération des salariés lorsqu'employeurs et salariés résident dans des économies différentes. Au Canada, cela pourrait survenir, par exemple, à la frontière entre Windsor et Detroit aux États-Unis. Des résidents du Canada peuvent travailler à Detroit, alors que des résidents des États-Unis peuvent travailler à Windsor. Il peut également s'agir du cas de travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires. Par exemple, si des résidents du Honduras viennent travailler au Canada dans le cadre d'emplois saisonniers dans le secteur agricole, leur rémunération serait considérée comme un paiement de revenu primaire d'un employeur canadien à un résident du Honduras. Comme d'habitude, le critère pratique permettant de déterminer la résidence des employés est une durée de résidence de plus d'un an. Des flux de revenu primaire entre unités institutionnelles résidentes et non résidentes peuvent également s'observer lorsque l'ambassade d'un pays, située dans un autre pays, emploie du personnel local. Les employés locaux sont des non-résidents du point de vue du pays auquel appartient l'ambassade.

Pour que la rémunération des salariés soit enregistrée, il doit exister une relation d'employé-employeur. Cela nécessite un accord entre une unité institutionnelle productrice et une personne en vertu duquel la personne travaille pour l'unité productrice contre versement d'une rémunération, en numéraire ou en nature, en fonction d'un indicateur objectif de la quantité de travail effectué. Si un contrat est passé avec une personne en vue de produire un résultat donné, cela constitue l'indice d'une relation contractuelle plutôt qu'une relation d'employeur-salarié, comme pour les consultants, auquel cas les opérations associées sont des exportations ou des importations de services plutôt que des flux de rémunération de salariés. Parfois, il peut ne pas être immédiatement évident s'il s'agit d'une relation employeur-salarié ou d'une prestation de services. Il peut être nécessaire d'examiner divers indicateurs afin de déterminer cette relation.

On comptabilise la rémunération des salariés sur la base des droits constatés. Elle est mesurée par la valeur de la rémunération qu'un salarié est en droit de recevoir au titre des tâches effectuées au cours de la période comptable, quel que soit l'éventuel décalage avec le paiement effectif de la rémunération. Si les salariés engagent des frais de déplacement et paient des impôts sur le revenu associés à leur emploi, ces montants ne devraient pas être déduits de leur rémunération enregistrée dans le compte de revenu primaire. Toutes les autres lignes directrices s'appliquant au revenu de salariés discutées au chapitre 5 s'appliquent de la même manière aux comptes internationaux.

8.3.2.2 Revenu d'investissement

Le revenu d'investissement revient à un investisseur du fait qu'il possède un actif financier. Cette catégorie de flux de revenu primaire peut être présentée à l'aide de la classification fonctionnelle (revenu d'investissement direct, d'investissement de portefeuille ou d'autres investissements) ou de la classification des instruments financiers (dividendes, bénéfices réinvestis, intérêt, revenus d'investissement attribuables aux assurés et souscripteurs de garanties standard et de fonds de pension). Dans la présente section, on présentera le revenu d'investissement selon cette deuxième classification, même si l'information est également disponible selon la classification fonctionnelle. Ce choix est important, car il permet de comparer les statistiques de revenu aux statistiques correspondantes de flux financiers et du bilan des investissements internationaux.

8.3.2.2.1 Dividendes

Si une unité institutionnelle résidente possède une participation dans une société résidente d'une autre économie, elle peut avoir droit à un flux de dividende à la discrétion de la société. Ces dividendes figurent au compte de revenu primaire pour la période comptable où a lieu l'« ex-dividende » correspondant¹⁷. Cette date est le premier jour, suivant l'annonce du dividende, où les actions de la société sont négociées sur les marchés des titres sans le dividende. Avant cette date, si une personne achète les actions de la société, elle aura droit au dividende lorsqu'il sera versé.

8.3.2.2.2 Bénéfices réinvestis

Le *MBP6* définit les bénéfices réinvestis comme suit (page 205) : « Les bénéfices non distribués d'une société représentent le revenu net provenant de la production et des opérations relevant des revenus primaires et secondaires, avant attribution des bénéfices réinvestis. Ils sont égaux à la somme du bénéfice net d'exploitation et du revenu primaire, des transferts courants à recevoir et de la variation des droits à pension, diminuée des revenus primaires (à l'exclusion des bénéfices réinvestis à verser aux investisseurs directs dans l'entreprise et aux propriétaires de fonds de placement) et des transferts courants à payer. »

Les comptes internationaux traitent les bénéfices non distribués attribuables à des fonds de placement et à des entreprises d'investissement direct comme étant distribués aux propriétaires, puis réinvestis. « Le motif de ce traitement est que, comme une entreprise d'investissement direct est, par définition, assujettie au contrôle ou à l'influence d'un ou de plusieurs investisseurs directs, la décision de conserver une partie des bénéfices dans l'entreprise représente une décision d'investissement de la part de l'investisseur ou des investisseurs directs. » (*MBP6*, pages 32 à 33).

Ainsi, à titre d'exemple simple, supposons qu'un investisseur direct au Canada possède une entreprise d'investissement direct dans le pays A. Supposons que cette entreprise dispose de bénéfices non répartis de 100 millions de dollars pour une période comptable donnée et que l'investisseur direct détient une participation de 60 % de l'entreprise d'investissement direct. Dans cette situation, les comptes internationaux enregistreraient des bénéfices réinvestis imputés de 60 millions de dollars au compte de revenu primaire, reçus par le Canada. Ces comptes enregistreraient également un investissement direct imputé de 60 millions de dollars du Canada dans le pays A¹⁸.

8.3.2.2.3 Intérêts

Des intérêts sont versés à des unités institutionnelles possédant certains actifs financiers, à savoir des dépôts, des obligations et d'autres titres de créance, des prêts et d'autres créances. Ils sont comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire par accroissement continu au fil du temps. De manière similaire aux dividendes, les intérêts peuvent être versés sur l'investissement direct ou l'investissement de portefeuille. Les flux de revenu primaire d'intérêts sont ajustés pour refléter les SIFIM, comme il est discuté à la section 8.3.1.2.3.4.

Le fait que les intérêts sont enregistrés sur une base des droits constatés dans les comptes internationaux, alors qu'ils sont généralement payés à des intervalles définis selon des dispositions contractuelles particulières, signifie que des écritures compensatoires doivent être effectuées au compte financier. Par exemple, si un ménage au Canada possède une obligation du pays A rapportant 1 000 \$ d'intérêts à la fin de chaque année, le revenu tiré d'intérêts au compte de revenu primaire serait enregistré comme 250 \$ par trimestre au cours de l'année, alors que le compte financier enregistrerait un revenu d'investissement à recevoir de 250 \$ chacun des trois premiers trimestres de l'année et de -750 \$ le quatrième trimestre, lorsque le versement d'intérêts a réellement été effectué. Le compte financier indiquerait également la réception du paiement de 1 000 \$ au quatrième trimestre.

8.3.2.3 Autre revenu primaire

8.3.2.3.1 Loyer

Selon le *MBP6* (pages 216 à 217) : « Les loyers recouvrent les revenus à percevoir quand on met des ressources naturelles à la disposition d'une autre unité institutionnelle. La partie qui procure la ressource naturelle est appelée le bailleur ou le propriétaire, alors que l'utilisateur est appelé le preneur ou le locataire. Les conditions de paiement du loyer sont fixées dans un bail de ressources. Un bail de ressources est un accord par lequel le propriétaire légal d'une ressource naturelle ayant une durée de vie infinie la met à la disposition d'un locataire en contrepartie d'un paiement régulier comptabilisé comme loyer. »

Les paiements de loyer sont une forme de flux de revenu primaire. Cependant, la plupart des paiements de loyer sont effectués par des unités résidentes et, pour cette raison, ne figurent pas aux comptes internationaux. Un exemple de paiement de loyer figurant aux comptes internationaux serait une exploitation de pêche payant un accès temporaire à des droits de pêche dans un autre pays. De tels versements ne sont pas importants au Canada et ne figurent pas explicitement dans ses comptes internationaux.

8.3.2.3.2 Impôts et subventions sur les produits et la production

Si une unité institutionnelle non résidente versait des impôts sur des produits ou sur la production à une administration publique résidente, ou recevait des subventions de cette administration publique, ces versements d'impôts ou recettes de subventions devraient être portés au compte de revenu primaire. De tels versements transfrontaliers d'impôts et de subventions ne sont pas considérés comme étant significatifs dans le cas du Canada. La taxe sur les produits et services, par exemple, ne s'applique pas aux biens et services qu'exporte le Canada, et les droits de douane à l'importation ont été considérablement réduits en vertu de divers accords de libre-échange. Cependant, il est possible que certains droits de douane à l'importation ainsi que certains versements d'impôt fédéral et provincial entre le Canada et les États-Unis puissent devenir plus importants à l'avenir, puisque les consommateurs effectuent de plus en plus d'achats internationaux directs en ligne.

8.3.3 Compte du revenu secondaire

Le compte du revenu secondaire présente les transferts courants, en numéraire ou en nature, entre unités institutionnelles résidentes et non résidentes. Ces transferts courants répartissent le revenu qui servirait sans cela aux dépenses de consommation ou à l'épargne des unités donatrices. En d'autres termes, le revenu secondaire net plus le revenu national brut détermine le revenu national brut disponible.

Comme pour toutes les écritures de la balance des paiements internationaux, un transfert courant donne lieu à deux inscriptions comptables pour chaque partie de l'opération, l'une au compte courant et l'autre au compte financier. S'il s'agit d'un transfert en espèces, le donateur enregistre généralement une diminution des dépôts et un transfert à payer, alors que le bénéficiaire enregistre généralement une augmentation des dépôts et un transfert à recevoir. Pour des transferts courants en nature, le donateur enregistre une exportation de biens ou de services et un transfert à payer, alors que le bénéficiaire enregistre une importation de biens ou de services et un transfert à recevoir.

La plupart des transferts sont enregistrés au moment où intervient le transfert de la propriété économique des ressources faisant l'objet du transfert. Cependant, pour les transferts d'impôts, l'enregistrement a lieu au moment auquel apparaît l'obligation fiscale; c'est-à-dire, lorsque se produisent les activités, les opérations ou les autres événements générateurs de l'obligation de payer l'impôt, plutôt que lorsque les fonds sont réellement transférés.

Le *MBP6* reconnaît deux vastes catégories de transferts courants : les « transferts personnels » et les « autres transferts courants ». La composition de ces deux catégories est présentée ci-dessous. Le Canada présente le compte de revenu secondaire un peu différemment et de façon moins détaillée, en enregistrant deux composantes agrégées : les « transferts privés » et les « transferts gouvernementaux ».

8.3.3.1 Transferts personnels

Les **transferts personnels** comprennent tous les transferts courants entre les ménages résidents et non résidents, que ces ménages soient apparentés ou non¹⁹. Ils incluent également les gains de loteries et autres jeux d'argent. Du montant total versé pour services de loterie et autres services de jeux (par billet de loterie, machines à sous, etc.), une partie revient au prestataire du service en tant que commission de service et est comptabilisée au compte de biens et services; le reste est versé à titre de prix et est considéré comme un transfert courant de ménage à

ménage ou, dans certains cas, à des unités ISBLSM. En cas de paiement entre une activité de jeu résidente et un non-résident ou une activité de jeu non résidente et un résident, il s'agit d'un transfert personnel.

Le concept d'**envois de fonds à l'étranger** est lié aux transferts personnels, tout en étant plus vaste. Il comprend les transferts personnels, mais également plusieurs autres types de flux d'opérations internationales : voyages et transports liés à l'emploi de travailleurs frontaliers et autres travailleurs à court terme (au compte des biens et services), rémunération de salariés (au compte du revenu primaire), impôts et cotisations sociales liés à l'emploi de travailleurs frontaliers et autres travailleurs à court terme ainsi que prestations sociales et transferts courants à des ISBLSM (au compte du revenu secondaire) et transferts en capital entre ménages et de ménages à des ISBLSM (au compte de capital). Ces envois de fonds à l'étranger représentent une part considérable et importante de la balance des paiements internationaux pour certains pays. Selon la Banque mondiale²⁰, ces envois de fonds dépassaient 430 milliards de dollars dans le monde en 2015; les pays en recevant la plus grande part étant l'Inde, la Chine, les Philippines, le Mexique et le Nigeria. Les envois de fonds à l'étranger sont expliqués plus en détail dans l'appendice 5 du *MBP6*.

8.3.3.2 Autres transferts courants

Les **autres transferts courants** (c'est-à-dire, les transferts courants autres que les transferts personnels) consistent en une variété d'opérations, sans contrepartie, entre des unités résidentes et non résidentes.

8.3.3.2.1 Impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Les **impôts courants sur le revenu et le patrimoine** comprennent les impôts qu'imposent les administrations publiques sur le revenu primaire, les transferts reçus ou les actifs d'unités non résidentes. Par exemple, les travailleurs saisonniers ou autres travailleurs temporaires au Canada pendant moins d'un an reçoivent une rémunération en tant qu'employés et paient généralement un impôt sur leur revenu. Cet impôt est considéré comme un transfert de non-résidents aux administrations publiques canadiennes et est inclus comme revenu secondaire des administrations publiques. De la même manière, les unités institutionnelles qui possèdent des participations ou des actifs fixes dans un autre pays paient généralement des retenues fiscales sur leur dividende et leur revenu tiré d'intérêts. L'impôt sur les gains en capital correspond également à cette catégorie. Les impôts sur les produits et la production sont exclus de cette catégorie et sont plutôt inclus au compte de revenu primaire. Également exclu est l'impôt sur les successions, qui est traité comme un transfert en capital.

8.3.3.2.2 Cotisations sociales

Les **cotisations sociales** comprennent les contributions aux régimes de sécurité sociale et de pension d'une autre économie destinées à garantir des prestations sociales aux bénéficiaires. Elles comprennent les cotisations directes des employés et celles des employeurs au nom de leurs employés. Dans le cas de régimes de pension, les cotisations sociales sont calculées comme cotisations effectives des employés plus les cotisations effectives des employeurs plus les cotisations imputées des employeurs plus les contributions supplémentaires (revenu d'investissement à recevoir par les régimes de pension sur les droits à pension) moins les coûts du service à payer aux administrateurs des régimes de pension.

8.3.3.2.3 Prestations sociales

Les **prestations sociales** comprennent les prestations à payer, en espèces ou en nature, au titre des régimes de sécurité sociale et des régimes de pension. Une personne, par exemple, ayant vécu au Canada pendant une longue période et cotisé au Régime de pensions du Canada (RPC) avant de déménager aux États-Unis aurait droit aux prestations du RPC, même en étant résidente des États-Unis. Le flux de paiements serait dans cet exemple des transferts de revenu secondaire du gouvernement canadien à un ménage non résident. Cette catégorie comprend également les prestations sociales payables aux ménages par certaines administrations ou par des ISBLSM, mais qui ne sont pas effectuées par un régime d'assurance sociale. Les transferts de prestations sociales ne sont pas élevés dans la balance des paiements internationaux du Canada, mais peuvent l'être dans d'autres économies.

8.3.3.2.4 Primes nettes d'assurance dommages et de garanties standard

Lorsque des unités institutionnelles souscrivent une assurance dommages ou une garantie standard, elles paient sous forme de primes et de primes supplémentaires (revenus d'investissement accumulés des primes payées d'avance). Les prestataires de ces services retiennent une partie de ces montants à titre de frais de gestion; le reste, appelé primes nettes, est finalement versé comme indemnités au titre des polices d'assurance ou de garantie. Lorsque ces primes nettes sont payées entre résidents et non-résidents, elles sont traitées comme une forme de transfert de revenu secondaire. Si un ménage canadien, par exemple, a souscrit une police d'assurance dommages auprès d'une société aux États-Unis, la prime nette versée à la société pendant une période comptable serait considérée comme un transfert de revenu secondaire d'un ménage résident à une unité institutionnelle non résidente.

Le terme « garantie standard » fait référence à des garanties contre des créanciers en défaut de paiement selon des conditions probabilistes ayant des caractéristiques similaires à celles de l'assurance dommages. Tout comme l'assurance dommages, seul un nombre relativement réduit des personnes ayant souscrit une garantie demande finalement des indemnités. Ces régimes de garantie sont souvent offerts par des administrations publiques, mais des sociétés privées peuvent également proposer de telles dispositions. Le régime d'assurance-dépôts qu'administre la Société d'assurance-dépôts du Canada en est un exemple. Un autre est l'assurance prêt hypothécaire que propose la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

8.3.3.2.5 Indemnités d'assurance dommages et appels au titre de garanties standard

De manière similaire, mais inverse à la section précédente, lorsque des unités institutionnelles demandent des indemnités dans le cadre de régime d'assurance dommages ou de garanties standard, les montants payés entre des résidents et des non-résidents sont traités comme une forme de transfert de revenu secondaire. Si un ménage canadien, par exemple, fait une demande d'indemnité dans le cadre d'une police d'assurance dommages souscrite auprès d'une société aux États-Unis, l'indemnité reçue de la société pendant une période comptable serait considérée comme un transfert de revenu secondaire d'une unité institutionnelle non résidente à un ménage résident. Dans des circonstances relativement rares d'importantes indemnités d'assurance dommages relatives à une catastrophe, une partie de ces indemnités peut être enregistrée comme transfert de capital plutôt que comme transfert courant.

8.3.3.2.6 Coopération internationale courante

Il est courant que des administrations publiques et ISBLSM de pays développés fournissent des transferts de revenu secondaire à des administrations publiques de pays moins développés pour diverses raisons. Dans certains cas, il s'agit de transferts courants uniques visant à fournir une assistance au cours de situations d'urgence particulières liées à une inondation ou une autre catastrophe naturelle. Dans d'autres cas, il s'agit de transferts périodiques, autres qu'à des fins de formation de capital (qui sont traités comme des transferts de capital), pour aider au développement économique de ces pays. Les paiements visant à couvrir les salaires du personnel d'assistance technique résidant dans les pays où ils fournissent l'aide correspondent également à cette catégorie. Les unités institutionnelles canadiennes reçoivent rarement, voire jamais, de transferts de ce type, mais le gouvernement du Canada et diverses ISBLSM canadiennes effectuent des transferts de ce type à l'étranger.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, par exemple, le Canada a effectué des débours d'aide internationale s'élevant à 5 842 millions de dollars selon le *Rapport statistique sur l'aide internationale 2014-2015*²¹. Ce montant n'est pas considéré comme un transfert de coopération internationale courante dans son intégralité, cependant. Le total inclut, par exemple, les coûts provinciaux des réfugiés au Canada.

Le *MBP6* souligne que les prêts consentis à des pays en voie de développement à des taux d'intérêt concessionnels (des prêts de développement économique, par exemple, à taux d'intérêt nul) pourraient également, en principe, être considérés comme une forme de transfert de revenu secondaire, mais il n'existe actuellement pas encore de moyens adéquats de calculer la portion de transfert de telles opérations. Le *MBP6* recommande qu'en conséquence l'information sur la dette concessionnelle soit fournie au moyen de postes supplémentaires en attendant l'établissement de normes internationales pour ce type de prêts.

8.3.3.2.7 Transferts courants divers

La catégorie des **transferts courants divers** comprend une variété d'autres types de transferts courants ne correspondant pas aux autres catégories. Il peut s'agir de droits d'adhésion, de souscriptions et de donations à des ISBLSM, par exemple. Les amendes et les pénalités imposées aux unités institutionnelles par des tribunaux ou autres organes administratifs sont un autre exemple. D'autres exemples encore comprennent les paiements d'indemnités, les dons et les donations à caractère courant.

8.4 Compte de capital

Le compte de capital enregistre les recettes et les paiements en capital. Ils comprennent les transferts en capital à recevoir et à payer entre résidents et non-résidents et l'acquisition nette d'actifs non financiers non produits.

Le tableau 8.2 présente le total des recettes et paiements au compte de capital en 2009. Les recettes s'élevaient à 248 millions de dollars et les paiements à 1 066 millions de dollars; ce qui représente un solde du compte de capital de -819 millions de dollars. Il s'agit de montants relativement faibles si l'on considère que les recettes totales du compte courant s'élevaient à 511 milliards de dollars cette année-là et le total des paiements du compte courant, à 557 milliards de dollars. Le compte de capital joue généralement un rôle mineur dans les comptes internationaux du Canada.

8.4.1 Transferts en capital

Les transferts en capital ont été présentés dans des chapitres précédents. Ils concernent la fourniture de ressources à des fins de formation de capital par l'une des parties à l'opération, sans qu'aucune valeur économique ne soit fournie en contrepartie. Citons le *MBP6* (p. 225) : « Un transfert en capital est un transfert dans lequel la propriété d'un actif (autre que des espèces ou des stocks) est transférée d'une partie à une autre; ou qui oblige l'une ou les deux parties à acquérir ou à céder un actif (autre que des espèces ou des stocks); ou par lequel une obligation est annulée par le créancier. Les transferts d'espèces comportant la cession d'actifs non monétaires (autres que des stocks) ou l'acquisition d'actifs non monétaires (autres que des stocks) sont aussi des transferts en capital. Un transfert en capital entraîne un changement correspondant des stocks d'actifs d'une ou des deux parties à l'opération sans influencer sur l'épargne d'aucune d'entre elles. » Ces transferts en capital peuvent être effectués en espèces ou en nature. S'il s'agit de transferts en nature, une estimation équivalente à leur valeur marchande leur est attribuée aux fins d'écriture aux comptes.

8.4.1.1 Remise de dette

Une forme courante de transfert en capital est la remise de dette²². Elle a lieu lorsqu'une unité institutionnelle résidente annule l'intégralité ou une partie des obligations liées à la dette d'une unité institutionnelle non résidente. Dans le cadre de l'« Initiative en faveur des pays pauvres très endettés » dirigée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, par exemple, le Canada et d'autres pays créanciers membres du Club de Paris se sont engagés à annuler la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. Le Canada a annulé des dettes dans le cadre de cette initiative, et les montants en question sont traités comme des transferts en capital et comme opérations correspondantes au compte financier.

8.4.1.2 Reprises de dettes sous garantie

Des garanties ponctuelles et autres reprises de dettes, lorsqu'elles sont exercées, constituent également des transferts en capital. Si le repreneur de la dette reçoit un passif du débiteur après la reprise de dette, comme une promesse de remboursement, il s'agit alors d'une opération à inscrire au compte financier.

8.4.1.3 Impôts sur le capital

Les impôts sur le capital sont une autre forme de transferts en capital. Ils comprennent les impôts prélevés à intervalles irréguliers sur la valeur d'actifs ou la valeur nette. Les impôts sur le patrimoine prélevés à intervalles réguliers, comme les impôts fonciers, sont des transferts courants. Les impôts sur le capital comprennent également les impôts sur des actifs transférés, comme des impôts sur les successions et sur les donations. Les impôts sur la vente d'actifs n'en font pas partie.

8.4.1.4 Indemnités d'assurance dommages

Les indemnités d'assurance dommages transfrontalières sont également classées comme transferts en capital, si elles sont inhabituelles ou d'importance exceptionnelle. Les cas d'indemnités de réassurance transfrontalières résultant d'événements inhabituels ou d'une importance exceptionnelle seraient classés comme transferts en capital. Dans les comptes internationaux canadiens, toute indemnité de ce type est traitée comme transfert courant.

8.4.1.5 Dons pour investissement

Parfois, des administrations publiques, des ISBLSM ou des organisations internationales procèdent à des transferts en espèces ou en nature vers des unités institutionnelles situées dans d'autres pays pour financer, en tout ou en partie, des coûts d'acquisition d'actifs fixes. De tels transferts sont souvent liés à des projets d'investissement précis et sont classés comme des transferts en capital.

8.4.1.6 Indemnités pour dégâts étendus ou blessures graves

Enfin, les transferts en capital comprennent également des paiements importants et non récurrents d'indemnités pour dégâts étendus, tels que des marées noires, ou des blessures graves non couvertes par des polices d'assurance. Les transferts en capital comprennent en outre les dons importants et les successions (legs), y compris ceux en faveur d'institutions sans but lucratif (hôpitaux, universités).

8.4.2 Acquisitions d'actifs non financiers non produits

Les acquisitions d'actifs non financiers non produits comprennent les ressources naturelles ainsi que les contrats, les baux et les licences. L'achat de terrains dans un pays étranger par le gouvernement canadien aux fins de construction d'une ambassade ou d'une base militaire est un exemple d'acquisition d'actifs en ressources naturelles. Les contrats, les baux et les licences sont également reconnus comme des actifs économiques pouvant faire l'objet d'opérations internationales. Une entreprise canadienne peut, par exemple, acquérir des droits transférables, afin d'exploiter des ressources naturelles à l'étranger, d'acheter des biens dans d'autres pays ou de sous-louer des baux d'exploitation, hors du Canada. Ce type d'opérations internationales n'est pas très courant, puisque l'entreprise acquérant le contrat, le bail ou la licence est généralement présente dans le pays²³.

8.5 Compte financier

Le compte financier enregistre les opérations sur actifs ou passifs financiers effectuées entre résidents et non-résidents. Il mesure les sources et les utilisations des fonds que représentent les instruments financiers. Les opérations relatives à des instruments financiers ont des répercussions directes sur le bilan des investissements internationaux en créant, éteignant ou modifiant des actifs et passifs financiers (voir la section 8.7). Les actifs et passifs financiers peuvent à leur tour générer des flux de revenus de placements, qui sont enregistrés au compte courant (voir la section 8.3.2). Le compte financier pour 2009 est présenté au tableau 8.8.

Tableau 8.8
Compte financier, 2009

	2009
	millions de dollars
Prêt net / emprunt net, du compte financier	-47 564
Acquisition nette d'actifs financiers	97 623
Actif d'investissement direct	42 769
Investissement de portefeuille canadien	8 732
Investissement de portefeuille canadien, titres d'emprunt étrangers	-7 186
Investissement de portefeuille canadien, instruments du marché monétaire étranger	1 844
Investissement de portefeuille canadien, obligations étrangères	-9 029
Investissement de portefeuille canadien, actions étrangères et parts de fonds d'investissement	15 918
Réserves officielles internationales	11 617
Autre investissement canadien	34 504
Autre investissement canadien, prêts	17 481
Autre investissement canadien, devises et dépôts	17 946
Autre investissement canadien, crédits commerciaux et avances	-256
Autre investissement canadien, autres comptes à recevoir	-668
Accroissement net des passifs	145 189
Passif d'investissement direct	23 448
Investissement de portefeuille étranger	112 726
Investissement de portefeuille étranger, titres d'emprunt canadiens	86 480
Investissement de portefeuille étranger, instruments du marché monétaire canadien	681
Investissement de portefeuille étranger, obligations canadiennes	85 799
Investissement de portefeuille étranger, actions canadiennes et parts de fonds d'investissement	26 246
Autre investissement étranger	9 013
Autre investissement étranger, emprunts	-11 990
Autre investissement étranger, devises et dépôts	13 185
Autre investissement étranger, droits de tirage spéciaux	8 825
Autre investissement étranger, crédits commerciaux et avances	-588
Autre investissement étranger, autres comptes à payer	-419
Divergence (erreurs et omissions nettes)	-556

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0472-01.

La plupart des opérations inscrites au compte courant et au compte de capital se reflètent dans le compte financier. Si le gouvernement du Canada, par exemple, envoie un chèque du Régime de pensions du Canada à un non-résident, le paiement serait enregistré comme paiement au compte de revenu secondaire et également comme une réduction des actifs de numéraire et de dépôts résidents au compte financier. Cependant, l'inverse n'est généralement pas vrai : de nombreuses écritures au compte financier **ne** se reflètent **pas** dans les écritures du compte courant et du compte de capital. Un résident peut acheter, par exemple, une obligation auprès du gouvernement des États-Unis qui entraînerait une augmentation des actifs de titres de créance de ce résident et une diminution de ses actifs de numéraire et de dépôts, sans répercussion sur le compte courant ou le compte de capital. Un autre exemple serait l'émission et la vente par une société résidente de nouvelles actions à des non-résidents, augmentant ainsi ses actifs de numéraire et de dépôts ainsi que son passif sous forme d'actions.

Les opérations au compte financier sont présentées en termes nets, contrairement au compte courant et au compte de capital au sein desquels elles figurent en chiffres bruts; c'est-à-dire que, du côté des actifs, toute acquisition d'actif est compensée par une cession d'actif et, du côté des passifs, toute émission de passif est compensée par un remboursement de passif. Un signe plus indique une augmentation d'investissement net et un signe moins, une diminution d'investissement net.

Imaginons les opérations suivantes, par exemple, au cours d'une période comptable donnée :

- M. A a acheté des obligations d'une valeur de 10 000 \$CAN aux États-Unis.
- M. B a acheté des obligations d'une valeur de 20 000 \$CAN aux États-Unis.
- M. C a acheté des obligations d'une valeur de 25 000 \$CAN en Europe.
- M. A a vendu des obligations d'une valeur de 15 000 \$CAN aux États-Unis.
- M. D a vendu des obligations d'une valeur de 35 000 \$CAN au Japon.

Ces opérations seraient enregistrées au compte financier de la balance des paiements internationaux du Canada comme un investissement net de 5 000 \$CAN en obligations étrangères.

La devise (unité de compte) dans laquelle l'actif ou le passif financier est libellé n'est **pas** pertinente pour déterminer la résidence du détenteur de l'actif ou du passif. Si un résident canadien, par exemple, ouvre un compte d'épargne auprès d'une banque canadienne et y dépose des dollars américains, il ne s'agit pas d'une opération internationale. Il s'agit d'une opération intérieure en devise étrangère. Lorsque des actifs et des passifs sont échangés à l'échelle internationale et libellés dans une devise autre que le dollar canadien, ils sont convertis, aux fins des comptes internationaux, en dollars canadiens équivalents au taux de change en vigueur au cours de la période. Pour cette raison, les variations des taux de change jouent un rôle très important dans la balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux.

Le système de classification utilisé dans le compte financier est principalement fondé sur les catégories fonctionnelles (investissement direct, investissement de portefeuille, avoirs de réserve et autres investissements). Cependant, le compte financier fournit également des statistiques fondées sur les catégories d'instruments financiers (actions et parts de fonds de placement, instruments de dettes, comme les obligations et les instruments du marché monétaire, et autres actifs et passifs financiers, comme des prêts, des dépôts, des crédits commerciaux et non commerciaux). Les différents types d'instruments financiers utilisés au Canada sont présentés au chapitre 6.

8.5.1 Investissement direct

Parmi les principales catégories fonctionnelles en matière d'acquisition d'actifs financiers, l'**investissement direct** reçoit souvent une attention particulière, car, lorsqu'il est comparé à d'autres catégories, il est le plus étroitement associé à l'acquisition de pouvoir et d'influence au sein d'autres économies. L'investissement direct est étroitement associé au phénomène de **mondialisation**.

Le concept d'investissement direct est une notion comportementale, car elle prétend mesurer l'investissement d'une entreprise résidente, un **investissement direct (ID)**, effectué dans le but d'obtenir une influence significative dans les affaires d'une entreprise non résidente, une **entreprise d'investissement direct (EID)**, ou vice versa. Ce concept est difficile à appliquer en pratique. Le Canada utilise, comme le prescrivent les normes internationales, la règle d'une participation conférant 10 % ou davantage des droits de vote, pour déterminer l'existence d'une relation d'investissement direct.

La relation entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct est appelée une **relation d'investissement direct**. Toutes les entreprises sous le contrôle ou l'influence du même investisseur direct sont considérées être en relation d'investissement direct l'une avec l'autre. Dans ce contexte, le **contrôle** exige plus de 50 % des droits de vote dans l'entreprise, alors que l'**influence** exige que l'investisseur direct possède une participation représentant de 10 % à 50 % des droits de vote.

La détermination de l'existence d'une relation d'investissement direct dans un cas particulier peut être relativement complexe, car le contrôle et l'influence peuvent s'exercer indirectement par le contrôle d'une chaîne d'autres entreprises, ainsi que directement. Le Schéma d'identification des relations d'investissement direct fournit une structure méthodique de critères permettant de déterminer la portée et le type de relations d'investissement direct²⁴.

Les flux d'investissement direct enregistrés au compte financier comprennent toutes les opérations se déroulant directement entre des entreprises situées dans différentes économies et étant en relation d'investissement direct. Les flux d'investissement direct vers le Canada sont appelés **investissement direct entrant** ou **investissement direct étranger au Canada**, alors que les flux d'investissement direct canadien vers d'autres pays sont appelés **investissement direct sortant** ou **investissement direct canadien à l'étranger**.

Dans ce contexte, une **filiale** est définie comme une entreprise d'investissement direct sur laquelle l'investisseur direct est en mesure d'exercer le contrôle, en possédant plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. Les **succursales**²⁵, qui sont généralement des entreprises non constituées en société appartenant entièrement à la société mère, sont traitées comme des filiales. Une **entreprise associée** est une entreprise d'investissement direct sur laquelle l'investisseur direct est en mesure d'exercer une influence significative, en possédant entre 10 % et 50 % des droits de vote, mais non le contrôle. Les **affiliés** d'une entreprise comprennent ses investisseurs directs, immédiats ou indirects, ses entreprises d'investissement direct, que ce soient des filiales, des entreprises associées ou des filiales d'entreprises associées, immédiates ou indirectes; et ses **entreprises sœurs**, c'est-à-dire

celles qui sont sous le contrôle ou l'influence du même investisseur direct immédiat ou indirect, mais qui n'exercent aucun contrôle ou influence les unes sur les autres.

L'investissement direct couvre toutes les opérations en matière de participation au capital et à la dette entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct. La participation comprend les capitaux propres et les bénéficiaires réinvestis; la dette comprend les dettes à court et à long termes, à l'exception des banques dont les opérations de dette entre sociétés d'un même groupe sont exclues et présentées dans la section « autres investissements ».

Les investisseurs directs peuvent être des entreprises, des fonds de placement et de pension, des ménages, des organismes gouvernementaux, des organisations internationales, des institutions sans but lucratif au service des ménages, des successions ou des mandataires. Une entreprise d'investissement direct ne peut pas être, par définition, une administration publique, un ménage ou une organisation internationale.

Lorsqu'une entreprise d'investissement direct prête des fonds à son propre investisseur direct immédiat ou indirect ou acquiert une participation auprès de lui, cela correspond à un **investissement à rebours**, tant que l'entreprise d'investissement direct ne possède pas 10 % ou plus des droits de vote de l'investisseur direct. En 2015, la présentation principale du compte financier a été modifiée pour exprimer ces investissements à rebours en fonction du **principe actif passif** (c'est-à-dire, sur une base brute), par opposition au **principe directionnel** (c'est-à-dire, sur une base nette) utilisé auparavant au Canada. La différence entre les deux présentations conceptuelles de l'investissement direct étranger réside dans la classification des investissements à rebours, tels que 1) les créances des sociétés affiliées canadiennes auprès des sociétés mères étrangères et 2) les engagements des sociétés mères canadiennes envers les sociétés affiliées étrangères. Selon la présentation basée sur le principe actif passif, les créances 1) sont considérées comme des actifs et sont incluses dans l'actif d'investissement direct, tandis que les engagements 2) sont considérés comme des passifs et sont inclus dans le passif d'investissement direct. Une nouvelle terminologie a été adoptée pour représenter ce concept : les **investissements directs canadiens à l'étranger** sont maintenant appelés **actif d'investissement direct** dans la nouvelle présentation, tandis que les **investissements directs étrangers au Canada** sont appelés **passif d'investissement direct**. Selon la précédente présentation basée sur le principe directionnel, les créances 1) sont toujours considérées comme investissements directs étrangers au Canada, tandis que les engagements 2) sont classés comme investissements directs canadiens à l'étranger. Cependant lorsque deux entreprises détiennent 10 % ou plus des droits de vote l'une de l'autre, deux **relations d'investissement direct distinctes** sont créées, comme c'était le cas auparavant.

Les achats ou ventes internationaux de terrains et de tout bâtiment sur les terrains ou les dépenses en exploration et exploitation de ressources naturelles sont traités comme flux d'investissement direct. Selon les conventions du *SCN 2008* et du *MBP6*, les non résidents ne peuvent pas directement posséder de terrains ni d'autres immobilisations. Dans de tels cas, une unité institutionnelle résidente fictive est créée et possède les actifs, et le non-résident est alors considéré comme possédant une participation dans l'unité conceptuelle. Ainsi, en principe, lorsqu'un ménage résidant dans un autre pays acquiert un actif réel au Canada, comme une maison, tout en continuant à résider hors du Canada, une entreprise fictive est créée au Canada en tant que propriétaire de l'actif, et le non-résident est considéré comme le propriétaire de la participation associée à cette unité institutionnelle fictive. En pratique, les sources de données actuellement disponibles ne permettent pas de bien repérer de telles opérations internationales pour les ménages.

La section 8.3.2.2 explique le rôle des bénéficiaires réinvestis comme flux d'opération imputé au compte courant. La contrepartie de cette opération au compte financier est un flux correspondant d'opération d'investissement direct imputé.

La plupart des données utilisées pour dériver les opérations d'investissement direct proviennent d'enquêtes économiques auprès d'entreprises canadiennes auxquelles on demande de consolider toutes leurs opérations canadiennes et que l'on appelle ainsi entreprises canadiennes. On utilise également certaines sources de données administratives et autres provenant de la Banque du Canada, de la presse financière, de publications électroniques spécialisées et de rapports d'entreprise. Des données que recueille Statistique Canada en vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*, qui fournissent des renseignements sur la propriété d'entreprise et qui servent en outre à comprendre le cadre des entreprises participant à des opérations d'investissement direct.

Les statistiques relatives à l'investissement direct étranger servent non seulement de données d'entrée importantes à la balance des paiements internationaux et au bilan des investissements internationaux, mais sont également diffusées en tant que produit annuel indépendant présentant les bilans d'investissement direct de l'étranger et à l'étranger par pays et industrie.

Des statistiques détaillées d'investissement direct étranger que publie annuellement Statistique Canada alimentent également l'enquête coordonnée sur les investissements directs²⁶, à laquelle participent de nombreux pays, dont le Canada, sous la direction du Fonds monétaire international. Grâce à cette base de données, de nombreux pays évaluent les positions d'investissement direct étranger (et, indirectement, les opérations) par rapport à ce qu'ont collecté les autres pays. Les statistiques détaillées de l'investissement direct étranger du Canada sont également fournies à la direction des affaires financières de l'Organisation de coopération et de développement économiques et à l'Organisation des Nations Unies.

8.5.2 Investissement de portefeuille

L'**investissement de portefeuille** représente la notion de négociabilité, c'est-à-dire les instruments financiers pouvant être négociés (achetés ou vendus) sur les marchés financiers organisés après leur émission. Dans le cadre des statistiques canadiennes, l'investissement de portefeuille couvre les opérations sur titres de créance et actions (canadiens et étrangers) et sur les instruments canadiens du marché monétaire entre les résidents du Canada et les non-résidents. Il n'inclut cependant pas les opérations sur des valeurs mobilières qui font partie d'investissements directs, comme le décrit la section 8.5.1, les opérations sur valeurs mobilières étrangères qui font partie de la réserve officielle de liquidités internationales du Canada (voir la section 8.5.3) ni les prises en pension et conventions de revente, classées comme « autres investissements » (section 8.5.4).

Les opérations sur valeurs mobilières comprennent les nouvelles émissions, le commerce de valeurs en circulation (les ventes comme les acquisitions), les remboursements de titres de créance arrivés à maturité et l'intérêt courus sur les dettes, mais non payés (y compris l'amortissement de l'escompte ou de prime et les intérêts nominaux).

Les données relatives aux opérations d'investissement de portefeuille de résidents du Canada se trouvant dans d'autres pays et de non-résidents se trouvant au Canada sont recueillies chaque mois au moyen de l'enquête mensuelle sur les opérations internationales en valeurs mobilières. Cette enquête consiste en des questionnaires envoyés à des agents, des courtiers et d'autres intermédiaires ainsi qu'à plusieurs investisseurs institutionnels importants, comme les fonds de pension. Les répondants à cette enquête envoient à Statistique Canada des données détaillées relatives aux opérations, qui permettent la compilation d'une multitude de renseignements liés aux opérations internationales en valeurs mobilières. D'autres sources administratives sont utilisées, comme la Banque du Canada et des bases de données commerciales.

On utilise également l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille²⁷, qu'administre le Fonds monétaire international, pour comparer les avoirs nationaux aux données du pays de l'émetteur. Même si cette enquête porte sur les stocks plutôt que sur les flux, elle révèle de nombreux renseignements sur les flux d'opérations en indiquant la différence entre les avoirs successifs indiqués.

Un système complet et détaillé sert à traiter les données relatives aux titres de créance canadiens et aux instruments du marché monétaire. Au sein de ce système, chaque émetteur canadien est identifié par nom, secteur (gouvernement fédéral, nom d'entreprise privée, etc.) et classification des industries; chaque valeur mobilière détenue à l'étranger est indiquée avec les dates d'émission et de maturité, la devise d'émission, le taux d'intérêt, le moment du paiement des intérêts, etc. Du fait de l'exhaustivité du système quant aux détails conservés, il permet de dériver plusieurs variables, comme la position, les nouvelles émissions, les valeurs marchandes ainsi que les intérêts et les remboursements. Ce système global traite non seulement les flux, mais également les positions et les statistiques des revenus des investissements. Ce système est en cours de remaniement, afin d'en améliorer les fonctionnalités et de répondre aux exigences changeantes en matière de données, notamment celles associées à l'initiative du G-20 sur les lacunes statistiques²⁸.

8.5.3 Réserve officielle de liquidités internationales

La **réserve officielle de liquidités internationales** du Canada comprend les actifs en devises étrangères détenues au Compte du Fonds des changes²⁹ plus la position canadienne au compte de réserve du Fonds monétaire international³⁰. Ces réserves sont disponibles afin d'intervenir sur les marchés des changes le cas échéant, de faire face aux besoins de la balance des paiements internationaux et de pallier d'autres besoins connexes. Les avoirs de réserve sont de telle nature que les banques centrales d'autres pays peuvent facilement les accepter comme moyens de paiement. Ils sont libellés en devises convertibles et sont disponibles rapidement et sans condition pour être utilisés à tout moment. Il peut s'agir de numéraire et de dépôts, de titres de créance et de participation, d'or monétaire, de la position canadienne au compte de réserve du Fonds monétaire international, d'avoirs en droits de tirage spéciaux³¹ et d'autres créances. Par convention, la réserve officielle de liquidités internationales est généralement exprimée en valeur marchande en dollars américains, même si sa valeur est convertie en dollars canadiens lors de son inscription aux comptes internationaux.

Certains pays détiennent une énorme réserve officielle de liquidités internationales, particulièrement la Chine qui, fin 2016, possédait environ 3 billions de dollars américains. Les autres pays possédant des réserves relativement importantes sont le Japon, la Suisse et l'Arabie saoudite, mais sans commune mesure avec la taille de la réserve chinoise. La réserve officielle de liquidités internationales du Canada s'élevait à 82 milliards de dollars américains au 31 mars 2016, consistant en 67 milliards de dollars de titres, 5 milliards de dollars de dépôts, 8 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux au FMI et 2 milliards de dollars en position canadienne au compte de réserve du FMI. Le Canada ne détenait plus d'or dans sa réserve officielle de liquidités internationales à la fin de l'exercice financier 2015-2016.

La nature et la composition de la réserve officielle de liquidités internationales du Canada sont également traitées au chapitre 6, section 6.5.1.

8.5.4 Autres investissements

La catégorie des **autres investissements** du compte financier enregistre l'acquisition nette des actifs financiers et l'accroissement net des passifs des résidents par rapport aux non-résidents sous la forme de prêts, de numéraire et de dépôts, de crédits commerciaux et d'avances ainsi que d'autres comptes à recevoir ou à payer. Dans le cas de l'accroissement net des passifs, l'attribution de droits de tirage spéciaux au Canada, en tant que membre du Fonds monétaire international, est également indiquée, à laquelle correspond une écriture sous Droits de tirage spéciaux dans les avoirs de réserve.

Les opérations en devise nationale en circulation entre les détenteurs résidents et les non-résidents sont enregistrées dans les passifs, alors que les opérations des détenteurs résidents, en devise étrangère, avec des non-résidents sont inscrites dans les actifs. Les opérations relatives à des titres de créance nationaux entre non-résidents et les opérations relatives à des actifs étrangers entre résidents ne sont, bien sûr, pas enregistrées dans la balance des paiements internationaux.

Le tableau 8.8 présente le compte financier pour le Canada en 2009, alors que le tableau 8.9 énumère d'autres tableaux présentant de plus amples statistiques sur les éléments du compte financier. En 2009, le Canada enregistrait un emprunt net de 47 564 millions de dollars auprès de non-résidents, selon le compte financier. Comme l'indique le tableau 8.2, l'emprunt net était de 47 009 millions de dollars selon le compte courant et le compte de capital; les erreurs et omissions nettes s'élevaient donc à -556 millions de dollars. Cet emprunt net reflétait l'acquisition nette de 97 623 millions de dollars d'actifs financiers et l'accroissement net de 145 189 millions de dollars de passifs. Cette accumulation d'actifs était le résultat de 42 769 millions de dollars d'investissement direct net à l'étranger, de 8 732 millions de dollars d'investissement de portefeuille net à l'étranger, de la constitution de 11 617 millions de dollars de réserve officielle internationale et d'autres investissements canadiens à l'étranger de 34 504 millions de dollars. L'accroissement net des passifs correspondait à 23 448 millions de dollars d'investissement direct étranger net au Canada, 112 726 millions de dollars d'investissement net de portefeuille étranger et 9 013 millions de dollars d'autres investissements étrangers nets.

Tableau 8.9
Compte financier, autres répartitions

Numéro du tableau	Titre du tableau	Fréquence	Disponibilité
36-10-0471-01	Balance des paiements internationaux, compte financier	annuel	1981 à ce jour
36-10-0025-01	Balance des paiements internationaux, flux d'investissements directs canadiens à l'étranger et d'investissements directs étrangers au Canada	trimestriel	Premier trimestre 2007 à ce jour
36-10-0026-01	Balance des paiements internationaux, flux d'investissements directs canadiens à l'étranger et d'investissements directs étrangers au Canada, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	trimestriel	Premier trimestre 2007 à ce jour
36-10-0442-01	Balance des paiements internationaux, présentations conceptuelles de l'investissement direct	trimestriel	Premier trimestre 1990 à ce jour
36-10-0027-01	Balance des paiements internationaux, transactions des banques à charte canadiennes au niveau de l'actif et du passif comptabilisés au Canada auprès des non-résidents	trimestriel	Premier trimestre 1981 à ce jour
36-10-0028-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en titres canadiens et étrangers, par catégorie d'instrument et d'émetteur	mensuel	Janvier 1988 à ce jour
36-10-0029-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en titres canadiens et étrangers, par catégorie d'instrument et d'émetteur	trimestriel	Premier trimestre 1981 à ce jour
36-10-0030-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en titres canadiens et étrangers, par région géographique	mensuel	Janvier 1988 à ce jour
36-10-0031-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en obligations canadiennes, par catégorie d'émetteur et d'opération	mensuel	Janvier 1988 à ce jour
36-10-0032-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en obligations canadiennes, par devise d'émission et catégorie d'opération	mensuel	Janvier 1988 à ce jour
36-10-0033-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en actions canadiennes et parts de fonds d'investissement, par catégorie d'opération	mensuel	Janvier 1988 à ce jour
36-10-0034-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille en obligations étrangères, par devise d'émission	mensuel	Janvier 2005 à ce jour
36-10-0035-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, prêts avec clauses de rachat, actifs et passifs, par catégorie d'instrument	mensuel	Janvier 1995 à ce jour

Source : Statistique Canada.

8.6 Compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers

Le compte financier et le **compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers** déterminent la variation du bilan des investissements internationaux entre l'ouverture et la clôture d'une période comptable. Le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers enregistre les « autres flux », c'est-à-dire les variations des positions financières pouvant être attribuées à d'autres facteurs que les opérations internationales. Au compte financier, les opérations sont enregistrées au moyen de deux écritures comptables pour chacune des deux parties à l'opération, alors qu'au compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers, les autres flux ne font intervenir qu'une écriture pour chaque partie.

Le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers comprend les effets des réévaluations et d'autres changements de volume. Il présente divers types d'autres flux influant sur les actifs et les passifs financiers, comme ceux attribuables aux :

- gains et pertes de détention dus aux variations de taux de change et d'autres variations de prix;
- changements de résidence économique d'unités institutionnelles;
- reclassements, y compris la monétisation et démonétisation de l'or physique;

- modifications des hypothèses de modélisation relatives aux réserves d'assurance, aux droits à pension et aux provisions des régimes de garantie standard;
- annulations unilatérales d'engagements et annulations de dettes par des créanciers;
- saisies sans compensation d'actifs financiers par des administrations publiques.

À titre d'exemple du traitement de gains de détention dans ce compte, supposons qu'au début de la période, un investisseur canadien détient 100 unités d'un fonds négocié à la bourse des États-Unis d'une valeur de 10 \$US l'unité, représentant une valeur totale de détention de 1 000 \$US. Au début de la période, le dollar canadien présentait la parité avec le dollar américain (1 \$CAN = 1 \$US). Supposons également que l'investisseur canadien achète 10 autres unités du fonds au cours de la période et que le prix d'achat unitaire augmente pour atteindre 15 \$US l'unité. De plus, la valeur du dollar canadien diminue par rapport à celle du dollar américain au cours de la période, de telle sorte que l'achat de 1 \$US coûte 1,10 \$CAN. Dans cet exemple, la position de l'investisseur (actifs détenus) au début de la période est 1 000 \$CAN = 1 000 \$US. À la fin de la période, cette position est 1 815 \$CAN = 1 650 \$US. Les opérations financières enregistrées au compte financier sont 165 \$CAN = 150 \$US. Il n'y a aucun autre changement de volume au cours de la période, mais les autres changements d'actifs dus à la réévaluation sont 650 \$CAN = 500 \$US. Par conséquent, la variation de la position entre la fin et le début de la période, 815 \$CAN = 650 \$US, s'explique par le changement au compte financier, 165 \$CAN = 150 \$US, plus le changement au compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers, 650 \$CAN = 500 \$US. Le changement dû à la réévaluation peut être décomposé en 100 \$CAN de variation du taux de change et 550 \$CAN d'autres changements de prix.

Au sein de la balance des paiements internationale canadienne, les effets des évaluations du taux de change sont calculés de manière très détaillée pour chaque catégorie fonctionnelle et instrument libellé dans une devise étrangère³².

Au Canada, les principaux agrégats du compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers figurent au tableau 36-10-0454-01, dans lequel ils sont dérivés par soustraction du compte financier et de la position des investissements internationaux d'ouverture à la position des investissements internationaux de clôture. À l'avenir, ce compte sera plus explicite grâce à une décomposition de ses principales composantes. Ce compte reflète le compte des autres changements d'actifs du secteur des non-résidents, dont il est question au chapitre 6.

8.7 Bilan des investissements internationaux

Le **Bilan des investissements internationaux du Canada (BII)** est un état statistique qui présente le stock d'actifs et de passifs financiers de ses résidents par rapport aux non-résidents. Il enregistre, à un moment déterminé, la valeur des actifs financiers des résidents qui sont des créances des non-résidents (y compris sous forme d'or physique détenu à titre d'avoirs de réserve) ainsi que la valeur des passifs des résidents à l'égard de non-résidents. La différence entre ces stocks d'actifs et de passifs est le bilan net des investissements internationaux (ou position extérieure globale).

Comme il a été précédemment expliqué, la variation du BII entre le début et la fin de la période comptable est égale à la somme des flux d'opérations financières enregistrées au compte financier et des autres flux figurant au compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers (voir la figure 8.2). Le BII se fonde sur les mêmes principes généraux régissant l'évaluation, les données temporelles, les unités et le concept de résidence qui s'appliquent au reste des comptes internationaux et plus généralement au SCN 2008.

On peut considérer le BII comme un sous-ensemble du bilan national, et il est également présenté au chapitre 6.³³ Il fournit des renseignements statistiques précieux dans le cadre de nombreux types d'analyse, comme les suivantes :

- suivie de la situation des actifs et des passifs extérieurs du Canada;
- estimation des relations économiques générales du Canada avec le reste du monde;
- évaluation d'éventuelles asymétries des monnaies ou des échéances d'engagements entre les actifs et les passifs canadiens extérieurs;
- examen de la géographie générale des actifs et des passifs internationaux;
- étude de la relation entre les sources nationales et étrangères de financement;

- calcul des taux moyens de rendement des actifs et des engagements extérieurs par catégorie d'instrument;
- révision de la viabilité et des vulnérabilités de la balance des paiements internationaux du Canada.

Le tableau 8.10 présente le bilan des investissements internationaux pour 2009 (c'est-à-dire au 31 décembre 2009). L'actif total s'élevait à 2 067 092 millions de dollars, le passif total, à 2 288 731 millions de dollars et le bilan net des investissements internationaux du Canada était de -221 639 millions de dollars, indiquant un endettement net des résidents canadiens par rapport aux non-résidents de ce montant absolu. Lorsque les actifs extérieurs d'un pays sont supérieurs à son passif à l'étranger, cette situation s'appelle une position de créancier net. Dans le cas inverse, si le passif est supérieur à l'actif, on appelle cette situation une position de débiteur net.

Tableau 8.10
Bilan des investissements internationaux, 2009

	2009
	millions de dollars
Total de l'actif	2 067 092
Actif d'investissement direct	979 409
Actif d'investissement direct, actions	..
Actif d'investissement direct, instruments d'emprunt	..
Investissement de portefeuille canadien	645 272
Investissement de portefeuille canadien, titres d'emprunt étrangers	142 772
Investissement de portefeuille canadien, instruments du marché monétaire étranger	4 631
Investissement de portefeuille canadien, obligations étrangères	138 140
Investissement de portefeuille canadien, actions étrangères et parts de fonds d'investissement	502 501
Réserves officielles internationales	57 129
Autre investissement canadien	385 281
Autre investissement canadien, prêts	99 433
Autre investissement canadien, devises et dépôts	223 581
Autre investissement canadien, crédits commerciaux et avances	7 169
Autre investissement canadien, autres comptes à recevoir	55 098
Total du passif	2 288 731
Passif d'investissement direct	953 379
Passif d'investissement direct, actions	..
Passif d'investissement direct, instruments d'emprunt	..
Investissement de portefeuille étranger	940 629
Investissement de portefeuille étranger, titres d'emprunts canadiens	570 506
Investissement de portefeuille étranger, instruments du marché monétaire canadien	32 923
Investissement de portefeuille étranger, obligations canadiennes	537 583
Investissement de portefeuille étranger, actions canadiennes et parts de fonds d'investissement	370 123
Autre investissement étranger	394 723
Autre investissement étranger, emprunts	64 434
Autre investissement étranger, devises et dépôts	299 354
Autre investissement étranger, droits de tirage spéciaux	10 224
Autre investissement étranger, crédits commerciaux et avances	7 619
Autre investissement étranger, autres comptes à payer	13 091
Bilan net des investissements internationaux du Canada	-221 639

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0485-01.

Le bilan des investissements internationaux est présenté dans ce tableau par catégorie fonctionnelle (investissement direct, investissement de portefeuille, réserve officielle de liquidités internationales et autres investissements), comme le recommande le *MBP6*. Cette classification reflète également celle du compte financier et du compte de revenu primaire, facilitant ainsi le calcul des ratios entre flux d'investissement et stocks et entre revenu et stocks. Les statistiques du bilan des investissements internationaux peuvent également être obtenues pour diverses autres répartitions (par région, par industrie pour l'investissement direct, par secteur, par devise d'émission, par maturité pour les instruments de dette, par valeur comptable plutôt que par valeur marchande), comme le montre le tableau 8.11.

Tableau 8.11
Bilan des investissements internationaux, autres répartitions

Numéro du tableau	Titre du tableau	Fréquence	Disponibilité
36-10-0008-01	Investissements directs canadiens à l'étranger et investissements directs étrangers au Canada, par pays	annuel	1987 à ce jour
36-10-0009-01	Investissements directs canadiens à l'étranger et investissements directs étrangers au Canada, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord et la région	annuel	1999 à ce jour
36-10-0469-01	Dette extérieure brute du Canada, position, par secteur, valeur comptable et valeur au marché	trimestriel	Quatrième trimestre 2002 à ce jour
36-10-0361-01	Investissements de portefeuille canadiens à l'étranger à la valeur au marché, selon les pays	annuel	1997 à ce jour
36-10-0368-01	Investissements de portefeuille canadiens à l'étranger à la valeur au marché, selon les pays	trimestriel	Premier trimestre 2013 à ce jour
36-10-0443-01	Présentations conceptuelles de l'investissement direct	trimestriel	Premier trimestre 1990 à ce jour
36-10-0474-01	Bilan des investissements internationaux, valeur comptable	annuel	1981 à ce jour
36-10-0485-01	Bilan des investissements internationaux, valeur comptable et valeur au marché	trimestriel	Premier trimestre 1990 à ce jour
36-10-0038-01	Investissement de portefeuille et autre investissement au Canada, par secteur, valeur comptable	annuel	1981 à ce jour
36-10-0039-01	Investissement de portefeuille et autre investissement au Canada, par secteur, valeur comptable et valeur au marché	trimestriel	Premier trimestre 1990 à ce jour
36-10-0486-01	Investissements étrangers de portefeuille en obligations canadiennes et en instruments du marché monétaire canadien, par région géographique	mensuel	Janvier 1991 à ce jour
36-10-0475-01	Investissements étrangers de portefeuille en obligations canadiennes et en instruments du marché monétaire canadien, par devise d'émission et secteur	mensuel	Janvier 1991 à ce jour
36-10-0444-01	Investissements étrangers de portefeuille en titres d'emprunt canadiens, selon l'échéance résiduelle et le secteur	mensuel	Janvier 2007 à ce jour
36-10-0446-01	Dette extérieure brute du Canada, position, par devise	trimestriel	Quatrième trimestre 2002 à ce jour
36-10-0454-01	Changement trimestriel du bilan des investissements internationaux du Canada, valeur au marché	trimestriel	Premier trimestre 2015 à ce jour

Source : Statistique Canada.

L'évaluation correcte des actifs et passifs financiers du bilan des investissements internationaux est parfois difficile. L'objectif est de les évaluer à la valeur marchande courante, et cette évaluation est facile pour les actions et autres participations cotées en bourse ainsi que les instruments de dette régulièrement négociés sur les marchés financiers. Les instruments financiers non négociables, comme les prêts, les dépôts et les comptes à payer ou à recevoir, sont enregistrés à leur valeur nominale. Cependant, pour les entreprises d'investissement direct non cotées, le capital-investissement, les coentreprises, les entreprises à actions cotées, mais non liquides, et les entreprises non constituées en sociétés, la détermination de l'évaluation au prix courant de marché peut être relativement problématique.

En 2012, des estimations de la valeur marchande de l'investissement direct étranger ont été introduites dans les comptes internationaux du Canada et les agrégats à la valeur marchande sont devenus la principale mesure de compilation du bilan des investissements internationaux.

Une méthodologie largement acceptée de création d'estimations de valeur marchande³⁴ (l'approche de la capitalisation boursière) a été élaborée pour produire des estimations de valeur marchande pour l'investissement direct étranger. Il s'agit de se reporter aux ratios de capitalisation (rapports entre valeur marchande et valeur comptable) des sociétés cotées et de les appliquer aux estimations de la valeur comptable du capital des entreprises non cotées, en prévoyant des exceptions dans certains cas, comme les petites entreprises ou les entreprises de secteurs spécifiques. Attribuer aux participations une valeur marchande fournit un tableau plus précis de la valeur de l'actif et du passif du bilan des investissements internationaux. Le passage d'une valeur comptable à une valeur marchande pour les mesures a, ces dernières années, tendu à faire évoluer le bilan net des investissements internationaux vers une position de créancier net plus étendue.

8.8 Statistiques historiques de la balance des paiements internationaux

Le programme de statistiques de la balance des paiements internationaux du Canada existe depuis longtemps, plus longtemps, en fait, que toute autre partie du Système canadien des comptes macroéconomiques. Ce point fait l'objet du chapitre 2.

Le format de présentation des comptes internationaux a changé en 2012 pour refléter les lignes directrices du *SCN 2008* et du *MBP6*. Malheureusement, il n'a pas été possible de reporter ces modifications jusqu'au début de la série chronologique de 1926. Cependant, l'ancienne série chronologique est toujours accessible, et les tableaux qui la présentent sont énumérés au tableau 8.12. Comme ces tableaux le montrent, de nombreuses séries annuelles du compte courant, du compte de capital et du compte financier sont disponibles de 1926 à 2011, et les statistiques trimestrielles le sont depuis 1946. Les statistiques annuelles du bilan des investissements internationaux sont également disponibles à l'ancien format de présentation de 1926 à 2011.

Tableau 8.12
Sélection de statistiques historiques de la balance des paiements

Numéro du tableau	Titre du tableau	Fréquence	Disponibilité
36-10-0043-01	Balance des paiements internationaux, compte courant (archivé)	annuel	1926 à 2011
36-10-0045-01	Balance des paiements internationaux, compte courant (archivé)	trimestriel	Premier trimestre 1946 à deuxième trimestre 2012
36-10-0047-01	Balance des paiements internationaux, compte courant, désaisonnalisé (archivé)	trimestriel	Premier trimestre 1946 à deuxième trimestre 2012
36-10-0044-01	Balance des paiements internationaux, compte capital et financier (archivé)	annuel	1926 à 2011
36-10-0046-01	Balance des paiements internationaux, compte capital et financier (archivé)	trimestriel	Premier trimestre 1946 à deuxième trimestre 2012
36-10-0048-01	Balance des paiements internationaux, compte courant, biens (archivé)	annuel	1946 à 2011
36-10-0049-01	Balance des paiements internationaux, compte courant, biens (archivé)	trimestriel	Premier trimestre 1961 à deuxième trimestre 2012
36-10-0002-01	Balance des paiements internationaux, compte courant, revenus de placements, par catégorie et secteur	annuel	1926 à ce jour
36-10-0055-01	Balance des paiements internationaux, flux d'investissements directs canadiens à l'étranger et d'investissements directs étrangers au Canada, par catégorie de transactions (archivé)	annuel	1946 à 2011
36-10-0058-01	Opérations internationales en valeurs mobilières, opérations de portefeuille, ventes et achats, nets et brutes, par catégorie et secteur (archivé)	annuel	1952 à 2011
36-10-0073-01	Bilan des investissements internationaux (archivé)	annuel	1926 à 2011
36-10-0075-01	Bilan des investissements internationaux, investissements étrangers de portefeuille, obligations canadiennes et effets de marché monétaire canadien, par secteur (archivé)	annuel	1955 à 2011
36-10-0076-01	Bilan des investissements internationaux, investissements de portefeuille et autres investissements au Canada, par secteur (archivé)	annuel	1926 à 2011
36-10-0079-01	Balance des paiements internationaux, flux d'investissements directs canadiens à l'étranger et d'investissements directs étrangers au Canada, par industrie et catégorie de transactions (archivé)	annuel	1946 à 1993
36-10-0082-01	Financement officiel net provenant des réserves officielles de liquidités internationales et des emprunts en devises étrangères du gouvernement du Canada (archivé)	annuel	1927 à 1996
36-10-0083-01	Bilan des investissements internationaux, capital employé dans les industries non-financières selon le pays de propriété (archivé)	annuel	1926 à 1993
36-10-0095-01	Bilan des investissements internationaux, capital employé dans les industries, non-financières, selon le pays de contrôle (archivé)	annuel	1926 à 1993

Source : Statistique Canada.

Annexe A.8.1 Mondialisation et statistiques des filiales étrangères

Les entreprises canadiennes participent de plus en plus à l'économie mondiale; c'est pourquoi on observe une demande croissante de renseignements détaillés sur leurs activités internationales. L'expansion des activités des entreprises canadiennes au-delà des frontières nationales, et de celles des entreprises étrangères au Canada, au moyen d'investissements directs étrangers a soulevé un certain nombre d'enjeux liés aux politiques, notamment en ce qui concerne la délocalisation des emplois, la compétitivité et le résultat des exportations par rapport aux ventes des sociétés affiliées à l'étranger.

Les statistiques sur le commerce des sociétés affiliées à l'étranger (SCSAE)³⁵ permettent de faire la lumière sur ces questions en allant au-delà de la portée traditionnelle des statistiques sur l'investissement direct étranger transfrontalier et ainsi mieux définir les activités ainsi que la situation financière des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne qui exercent leurs activités à l'étranger et des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère qui exercent leurs activités au Canada.

Les SCSAE sont un prolongement des statistiques sur l'investissement direct étranger. Elles fournissent des renseignements supplémentaires sur l'effet de l'investissement direct étranger sur les agents économiques des économies nationales en matière de revenu, de productivité, d'emploi et d'exposition étrangère résultant d'une économie mondiale interconnectée. Elles ne font pas vraiment partie de la balance des paiements internationaux, car elles ne portent pas, au moins pas principalement, sur les relations économiques entre les résidents et les non-résidents. Elles font plutôt état des effets de ces relations, en matière d'emploi, de rémunération et d'autres variables.

Les SCSAE présentent deux dimensions : tout d'abord, les activités et positions des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère qui exercent leurs activités au Canada, appelées les SCSAE **de l'étranger**; puis, les activités et positions des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne qui exercent leurs activités à l'étranger, appelées SCSAE **à l'étranger**. Afin de se conformer aux pratiques internationales de mesure des SCSAE³⁶, seules les données des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne exerçant à l'étranger et les sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère exerçant au Canada sont incluses. Les chiffres de ventes et d'emploi pour ce type de sociétés affiliées à participation majoritaire sont entièrement attribués; c'est-à-dire qu'aucun ajustement n'est apporté pour les propriétés à moins de 100 %.

Vendre des biens et services par l'intermédiaire de sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère permet aux entreprises canadiennes de commercialiser leurs produits internationalement et aux entreprises étrangères de commercialiser leurs produits au Canada. Dans le cas de biens, les produits vendus par des sociétés affiliées à participation majoritaire peuvent être produits au Canada ou à l'étranger.

Les statistiques relatives aux sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne exerçant à l'étranger sont nécessaires dans les domaines de la négociation et de la surveillance des accords commerciaux et d'investissement. Ces données sont également requises pour que le Canada s'acquitte de ses obligations en matière de statistiques auprès d'organisations internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Canada met en œuvre un programme partiel de statistiques relatives aux sociétés étrangères affiliées associé aux SCSAE à l'étranger depuis l'an 2000.

Pour ces SCSAE à l'étranger, Statistique Canada recueille les données au moyen de l'enquête annuelle sur les activités à l'étranger des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne. Cette enquête couvre les données relatives aux ventes de biens et de services, à l'emploi et aux actifs des sociétés affiliées canadiennes à participation majoritaire à l'étranger, et elle est menée conjointement au questionnaire Investissements canadiens à l'étranger. D'un autre côté, les statistiques sur les SCSAE de l'étranger sont un ajout récent aux comptes internationaux. Ces données sont compilées en couplant diverses données d'enquêtes et administratives³⁷ portant sur chaque société affiliée à participation majoritaire étrangère particulière au Canada.

Les SCSAE sont disponibles dans sept tableaux, comme le résume le tableau 8.13.

Tableau 8.13
Statistiques des sociétés étrangères affiliées

Numéro du tableau	Titre du tableau	Fréquence	Disponibilité
36-10-0470-01	Activités à l'étranger des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne, selon les pays	annuel	2011 à ce jour
36-10-0440-01	Activités à l'étranger des sociétés affiliées à participation majoritaire canadienne, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	annuel	2011 à ce jour
36-10-0445-01	Activités au Canada des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère, par pays	annuel	2010 à ce jour
36-10-0447-01	Activités au Canada des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	annuel	2010 à ce jour
36-10-0451-01	Activités au Canada des sociétés affiliées à participation majoritaire étrangère, emploi sur la base d'établissement, par province et selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	annuel	2010 à ce jour
36-10-0011-01	Statistiques sur le commerce de sociétés affiliées à l'étranger, opérations canadiennes à l'étranger, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (archivé)	annuel	1999 à 2012
36-10-0012-01	Statistiques sur le commerce de sociétés affiliées à l'étranger, opérations canadiennes à l'étranger, selon les pays (archivé)	annuel	1999 à 2012

Source : Statistique Canada.

Le programme des SCSAE de Statistique Canada est relativement récent et continue de se développer et de s'étendre. L'objectif ultime est de produire des variables supplémentaires et de mettre à jour des estimations annuelles continues des SCSAE de l'étranger, liées au commerce de biens et de services, ainsi qu'à la recherche et au développement, à l'emploi et aux caractéristiques financières étayant les mesures de production générales. Pour les SCSAE à l'étranger, outre les ventes de biens et de services, l'emploi et l'actif total des sociétés étrangères affiliées, l'introduction d'autres variables, comme la valeur ajoutée, sera évaluée. Un cadre plus vaste est également envisagé, afin d'inclure les sociétés mères canadiennes et de faire le lien avec le commerce par caractéristiques d'entreprise.

Annexe A.8.2 Parutions des comptes internationaux et leurs liens vers d'autres parutions du SCCM

Les comptes internationaux sont diffusés sous forme de huit parutions statistiques régulières :

- Statistiques mensuelles sur le commerce de marchandises
- Opérations internationales mensuelles en valeurs mobilières
- Balance trimestrielle des paiements internationaux
- Bilan trimestriel des investissements internationaux
- Statistiques annuelles sur le commerce international des services
- Enquête annuelle sur l'investissement de portefeuille des Canadiens
- Statistiques annuelles sur l'investissement direct étranger
- Statistiques annuelles des sociétés affiliées à l'étranger

Ces parutions sont étroitement intégrées à celles des autres composantes du SCCM. Les statistiques mensuelles sur le commerce de marchandises et la balance trimestrielle des paiements internationaux, en particulier, reflètent les comptes trimestriels des revenus et des dépenses et les comptes annuels des ressources et des emplois. La parution sur les opérations internationales mensuelles en valeurs mobilières et la balance trimestrielle des paiements internationaux se rapportent également aux comptes trimestriels des flux financiers. Les statistiques sur le bilan trimestriel des investissements internationaux reflètent entièrement les comptes trimestriels du bilan national.

Notes pour le chapitre 8

1. Le Canadien Art Ridgeway a participé à ce comité. Le manuel est accessible gratuitement sur Internet et se trouve facilement en effectuant une recherche relative au *MBP6*.
2. Le solde du compte courant a cependant été positif entre 1999 et 2008.
3. Le *MBP6* (p. 144) souligne que : « Bien que le terme soit susceptible de n'évoquer que les seuls prêts et emprunts, il convient de rappeler que la capacité ou le besoin de financement représente un solde qui prend aussi bien en compte les actions et autres participations, les dérivés financiers et l'or monétaire, que les instruments de dette. De même, la capacité de financement intègre la réduction des passifs, et le besoin de financement, celle des actifs. »
4. Steven Mozes et Diane Oberg, « [U.S.-Canada Data Exchange, 1990-2001](https://www.census.gov/foreign-trade/aip/uscanada.pdf) », document technique accessible sur Internet à <https://www.census.gov/foreign-trade/aip/uscanada.pdf>.
5. L'Agence du revenu du Canada exige des sociétés qu'elles remplissent un formulaire T106 lorsqu'elles effectuent des opérations avec lien de dépendance avec des non-résidents. Les renseignements figurant dans ces formulaires sont précieux pour déterminer des évaluations équivalentes à la valeur marchande.
6. L'**or alloué** est l'or qui appartient entièrement à l'unité institutionnelle. Il peut être placé en sécurité dans une banque, mais il n'appartient pas à la banque et est par conséquent à l'abri de toute éventuelle insolvabilité de la banque. L'**or non alloué** n'appartient pas à l'investisseur. L'investisseur détient plutôt un droit juridique envers une autre unité institutionnelle qui doit lui fournir un montant donné d'or sur demande. Si cette autre unité institutionnelle fait faillite, elle peut être dans l'incapacité d'honorer son engagement.
7. Des préoccupations en matière de fardeau du répondant et de coût d'enquête empêchent la collecte de renseignements très détaillés.
8. La règle d'un an relative aux services de voyage ne s'applique pas aux étudiants ni aux patients recevant des soins médicaux. Leurs dépenses sont considérées comme des services de voyage pour toute la durée de leur séjour hors de leur économie.
9. En d'autres termes, les services de voyage à titre professionnel excluent les achats qu'un voyageur d'affaires effectue au nom de l'entreprise qu'il représente. Les biens achetés à des fins de revente ou de consommation intermédiaire ou comme actif fixe sont inclus dans le commerce des biens.
10. Les biens durables de consommation et autres achats à l'usage propre de la personne dont la valeur dépasse les limites douanières sont exclus des services de voyage et inclus dans le commerce de biens.
11. La figure 5.1 intitulée « Conventions pour le transport transfrontalier par camions des exportations et des importations canadiennes de biens », page 41 de la publication *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux du Canada : concepts, sources, méthodes et produits* de Statistique Canada, présente un tableau détaillé de la façon dont les services de transport sont évalués dans les comptes internationaux du Canada.
12. Les acheteurs d'assurance paient généralement leurs primes avant la période au cours de laquelle l'assurance s'applique. Les sociétés d'assurances investissent ces primes et gagnent un revenu d'investissement dû aux titulaires des polices. Ces titulaires permettent à leur tour aux sociétés d'assurances de conserver ces montants comme « suppléments de primes ».
13. Si les personnes recevant les paiements sont des employés de l'entité effectuant les paiements, il s'agit d'une rémunération d'employés plutôt que d'un commerce de services.
14. Le jeu comprend un élément de transfert ainsi qu'un élément de service.
15. Des indices de volume trimestriels sont disponibles tant pour les biens que pour les services dans le tableau 36-10-0104-01. Des indices de prix et de volume mensuels et trimestriels plus détaillés pour le commerce de marchandises sont présentés dans les tableaux 12-10-0003-01, 12-10-0004-01, 12-10-0006-01 à 12-10-0010-01 et 12-10-0087-01.
16. *MBP6*, page 199.

17. En pratique, il peut être parfois difficile d'attribuer les dividendes à la période comptable lorsqu'ils deviennent des « ex-dividendes ». Dans ce cas, ils sont inscrits dans la période au cours de laquelle ils sont réglés.
18. Cette imputation aux comptes internationaux du Canada ne figure pas dans les comptes des flux financiers du Canada; un rapprochement des deux est, par conséquent, fourni à la fin du tableau 36-10-0578-01. Pour une discussion présentant des réserves quant à cette imputation, voir Arthur Ridgeway, « Dividends and Retained Earnings of Foreign Direct Investors: BOP and SNA Treatment in Canada », document présenté au Comité des statistiques de balance des paiements du Fonds monétaire internationale, décembre 2003.
19. Lorsque des migrants apportent leurs propres biens de leur ancienne économie vers la nouvelle, ce n'est pas enregistré comme un transfert; c'est plutôt enregistré au compte des autres changements des actifs et de passifs financiers.
20. Groupe de la Banque mondiale, *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*, Migration and Development Brief, 26 avril 2016.
21. [Le rapport statistique sur l'aide internationale, exercice 2014-2015](http://www.international.gc.ca/development-developpement/assets/pdfs/2014-15StatisticalReport-fra.pdf), d'Affaires mondiales Canada est accessible en ligne à <http://www.international.gc.ca/development-developpement/assets/pdfs/2014-15StatisticalReport-fra.pdf>.
22. Il convient de distinguer la remise de dette de la radiation de dettes. Cette dernière désigne l'annulation involontaire d'une dette du fait d'une faillite ou d'un autre événement. Les radiations de dettes sont enregistrées dans le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers en tant qu'autres flux (non dus à des opérations).
23. Le *SCN 2008* et le *MBP6* reconnaissent également les actifs de commercialisation, tels que les marques de commerce et les survaleurs, comme des types d'actifs non financiers non produits inscrits au compte de capital. Ils ne sont cependant pas reconnus dans le compte de capital du Canada.
24. Voir Organisation de coopération et de développement économiques, *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, quatrième édition, annexe 4. Ce document est souvent appelé BD4.
25. Les succursales sont définies dans la section 8.3.1.2.3.2 dans le contexte du commerce des services de construction.
26. Pour de plus amples détails sur l'enquête, reportez-vous au guide, *Coordinated Direct Investment Survey Guide – 2015*, 2015 du Fonds monétaire international, accessible gratuitement sur le site Web du Fonds monétaire international.
27. Pour de plus amples renseignements sur l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, voir le *Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille* du Fonds monétaire international, accessible gratuitement sur Internet.
28. L'initiative du G-20 sur les lacunes statistiques résulte d'une réunion des ministres des Finances du Groupe des Vingt et des gouverneurs des banques centrales ayant eu lieu en avril 2009. L'objectif de cette réunion était de passer en revue les leçons apprises de la crise financière internationale de 2008. Il a été décidé lors de cette réunion de demander au Fonds monétaire international et au Conseil de stabilité financière de relever les principales lacunes statistiques financières et économiques devant être comblées. Une série de 20 recommandations sur l'amélioration des statistiques financières et économiques a ainsi été compilée.
29. Le Compte du Fonds des changes est établi au nom du ministre des Finances. L'état de ce compte fait l'objet d'un rapport annuel. Voir, par exemple, *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016*, gouvernement du Canada, numéro F1-31E-PDF au catalogue, 2016.
30. Chaque membre du FMI se voit attribuer un quota, qui doit être déposé auprès du FMI. La position des réserves d'un pays auprès du FMI est la différence entre ce quota et les avoirs du FMI dans la devise de ce pays.
31. Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont une devise de réserve monétaire qu'a créée le Fonds monétaire international en 1969. Ils visent à s'ajouter aux liquidités internationales et permettent aux pays de compléter leur réserve de change. Un DTS est un assortiment défini de devises nationales. Le contenu de l'assortiment et la pondération des devises varient de temps à autre. Fin 2016, l'assortiment comprenait le dollar américain (41,73 %),

l'euro (30,93 %), le yuan (renminbi) chinois (10,92 %), le yen japonais (8,33 %) et la livre sterling britannique (8,09 %).

32. Pour un exemple de calculs de taux de change détaillé, voir : *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux au Canada, concepts, sources, méthodes et produits*. Produit n° 67-506-X au catalogue de Statistique Canada, 2000, p. 98. Pour une explication détaillée du calcul des réévaluations, voir le *MBP6*, paragraphe 9.28, p. 158 et l'encadré 9.1, p. 160.

33. Rappelons que la partie du secteur des non-résidents des comptes du bilan, comme le chapitre 6 l'explique, enregistre les actifs des non-résidents qui sont des créances sur des résidents canadiens et les passifs des non-résidents à l'égard de résidents canadiens. Il s'agit de l'image miroir du bilan des investissements internationaux, qui consigne les créances des résidents du Canada sur les non-résidents et les passifs des résidents canadiens à l'égard des non-résidents.

34. Dans le *MBP6*, cette méthode d'évaluation ainsi que d'autres sont présentées aux pages 132 à 134.

35. Le *MBP6* fait référence aux statistiques sur les activités des entreprises multinationales (statistiques sur les AEMN), qui sont étroitement liées aux SCSAE, mais d'une portée plus vaste. Voir l'annexe 4, p. 286 à 288.

36. Outre le *MBP6*, voir *Recommendations Manual on the Production of Foreign Affiliates Statistics*, édition de 2007, Eurostat et la Commission européenne, Luxembourg, 2007.

37. Un avantage frappant du système hautement intégré d'enquêtes-entreprises de Statistique Canada est que les données d'une entreprise particulière, portant sur une grande variété de variables recueillies au moyen de nombreuses enquêtes et systèmes de données administratives distincts, peuvent être facilement combinées pour broser un tableau des activités de cette entreprise sans devoir procéder à des collectes de données d'enquête supplémentaires.

Chapitre 9 Statistiques de finances publiques

Objet du présent chapitre

Le présent chapitre vise à expliquer les **comptes du secteur public** du Canada. Ces comptes brossent un portrait statistique complet du secteur des administrations publiques générales du Canada, dont l'administration publique fédérale, les administrations publiques provinciales et territoriales, les administrations publiques locales (municipales), les administrations publiques autochtones et les comptes du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ). Ils comprennent également les comptes des entreprises sous contrôle public. Le chapitre est axé sur la structure interne des comptes du secteur public, le lien entre ces comptes et le reste du Système canadien des comptes macroéconomiques ainsi que sur la façon dont ces comptes permettent d'interpréter des faits économiques.

9.1 Introduction

9.1.1 Rôle des administrations publiques dans l'économie canadienne

Le **secteur des administrations publiques générales** est une importante composante de l'économie canadienne, représentant environ le quart de l'activité économique. En 2009, il a été à l'origine de 345 milliards de dollars de dépenses de consommation finale et de 72 milliards de dollars de dépenses de formation brute de capital fixe, lesquelles représentaient ensemble 26,6 % du produit intérieur brut¹. Au cours de la même année, l'effectif moyen dans les services d'enseignement, les soins de santé, l'assistance sociale et les administrations publiques était de 3 792 968 personnes, ce qui équivalait à 26,0 % de l'emploi total².

Le vaste éventail de biens, de services et de transferts fournis aux Canadiens par les administrations publiques (fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones) touche tous les résidents, tout comme les impôts et autres droits prélevés par les administrations publiques. Les citoyens ont besoin de données factuelles exactes, actuelles et comparables sur les activités des administrations publiques afin d'évaluer le rendement de ces dernières. Ces renseignements sont fournis par le Système canadien des comptes macroéconomiques.

Les **administrations publiques générales** sont l'un des six secteurs des comptes des revenus et dépenses (chapitre 5) et des comptes des flux financiers et du patrimoine (chapitre 6). Les activités des **entreprises publiques** sont comptabilisées dans les secteurs des sociétés financières et des sociétés non financières (dans les deux mêmes chapitres). Les administrations publiques générales et les entreprises publiques sont aussi représentées dans les tableaux des ressources et des emplois (chapitre 4). Le présent chapitre réunit au même endroit tous ces renseignements sur les administrations publiques générales et les entreprises publiques, selon une structure organisationnelle différente qu'on appelle les **statistiques de finances publiques** (SFP).

Les SFP mesurent la situation financière des composantes et des sous-composantes du secteur public. Ces mesures sont utilisées par divers économistes et analystes de l'industrie dans le secteur privé et le secteur public. Elles sont comparables aux SFP d'autres pays et fournissent des statistiques qui sont comparables entre les diverses administrations publiques canadiennes, à savoir les administrations publiques fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones.

9.1.2 Statistiques de finances publiques

On compile les SFP en rassemblant l'information provenant des systèmes comptables publiques détaillées (les « grands livres ») et des états comptables publics des différents niveaux d'administration publique et en les rajustant en fonction d'une seule norme comptable comparable à l'échelle internationale. Ces statistiques présentent le point de vue du secteur public d'une manière conforme au cadre du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008), dont il a été question aux chapitres précédents.

L'influence des administrations publiques s'étend au-delà de leurs propres activités pour inclure celles des entreprises sous contrôle public. Ces dernières exercent leurs activités dans de nombreuses industries, notamment les services d'électricité, les services postaux, le transport en commun, les services ferroviaires de transport de voyageurs, les ports, les loteries et les jeux, les traversiers, le contrôle et la distribution de l'alcool et du cannabis,

les centres de congrès ainsi que la finance, les assurances et l'immobilier. Les recettes totales des entreprises publiques s'élevaient à 137 milliards de dollars en 2009³.

Comme il a été mentionné, les comptes du secteur des administrations publiques du Canada sont examinés aux chapitres 4, 5 et 6, tout comme les comptes des cinq autres secteurs institutionnels, dans le contexte de la **séquence des comptes**. La séquence imbriquée des comptes est expliquée à la section 3.6 du chapitre 3 et comprend ce qui suit :

- le compte de production;
- le compte d'exploitation;
- le compte d'affectation des revenus primaires;
- le compte de distribution secondaire du revenu;
- le compte d'utilisation du revenu disponible;
- le compte de redistribution du revenu en nature;
- le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté;
- le compte de capital;
- le compte financier;
- le compte des autres changements de volume d'actifs;
- le compte de réévaluation;
- le compte de bilan.

Toutefois, pour certaines fins, les décideurs et les analystes financiers des administrations publiques préfèrent que les comptes de ces dernières soient présentés selon une structure différente qui suit de plus près la présentation des états budgétaires officiels et des comptes publics vérifiés des administrations publiques⁴. Cette structure montre un certain nombre d'agrégats et de soldes comptables différents qui ne figurent pas dans la séquence des comptes, comme les recettes et les charges totales, les dépenses totales, les recettes fiscales, le solde net de gestion et la dette totale. Ces données sont compilées dans une autre composante du Système canadien des comptes macroéconomiques (SCCM) appelée **statistiques de finances publiques** (SFP), laquelle utilise les mêmes concepts de base, définitions et règles comptables que ceux élaborés dans l'édition 2008 du Système de comptabilité nationale (*SCN 2008*), en affichant toutefois les statistiques selon la structure de remplacement qui vient d'être mentionnée.

Le présent chapitre décrit le système de comptabilité des SFP. Il s'inspire largement, et à certains égards directement, du manuel publié par le Fonds monétaire international intitulé *Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014)*.

Le cadre des SFP mesure les dimensions économiques du secteur public du Canada. Les principales dimensions sont les recettes, les dépenses et l'excédent ou le déficit qui en résulte, les actifs, les passifs et la valeur nette ou la dette nette.

Comme les états et les rapports financiers publiés directement par les diverses administrations publiques du Canada sont fondés sur les structures organisationnelles et les pratiques de comptabilité et d'établissement de rapports de chaque administration publique, lesquelles diffèrent considérablement d'une administration publique à l'autre et d'une année à l'autre, il n'y a pas d'uniformité entre les secteurs de compétence et au fil du temps. Pour régler ce problème, Statistique Canada a mis au point le **système de gestion financière** (SGF) au cours des 70 dernières années, de concert avec des représentants de tous les niveaux d'administration publique, du milieu universitaire et du monde des affaires. En 2014, cette structure purement canadienne a été remplacée par le système de SFP comparable à l'échelle internationale. (Voir l'annexe A.9.1)

9.2 Le cadre des statistiques de finances publiques

9.2.1 Structure du système des statistiques de finances publiques

Le cadre des statistiques de finances publiques (SFP) vise à faciliter l'analyse budgétaire dans un contexte macroéconomique. Il prend les éléments de la séquence des comptes, dont il a été question aux chapitres 3, 4, 5 et 6, qui s'appliquent aux secteurs des administrations publiques générales et des entreprises publiques⁵ et les réorganise dans un format tabulaire qui ressemble aux tableaux financiers qu'on trouve habituellement dans les présentations budgétaires et les états financiers vérifiés des administrations publiques.

Le cadre comprend les quatre états financiers suivants :

- l'état des résultats;
- l'état des autres flux économiques;
- le bilan;
- la situation des opérations de trésorerie.

Le premier de ces états financiers, soit l'**état des résultats**, enregistre les opérations relatives aux recettes, aux charges, à l'investissement net dans des actifs non financiers, à l'acquisition nette d'actifs financiers et à l'accumulation nette de passifs. Le poste des **recettes** des SFP comprend les impôts sur le revenu, les bénéfices, les gains en capital, les salaires, la propriété, les biens et services, les transactions internationales et d'autres assiettes fiscales; les cotisations sociales; les dons d'autres niveaux d'administration publique; les revenus de la propriété comme les intérêts sur les prêts et les revenus distribués des entreprises publiques, ainsi que certains autres types de recettes. Dans le *SCN 2008*, ces postes sont inscrits dans le compte d'exploitation, le compte d'affectation des revenus primaires, le compte de distribution secondaire du revenu et le compte de capital. Le poste des **charges** des SFP comprend la rémunération des salariés, les achats de biens et services, les subventions, les intérêts sur la dette publique, les prestations sociales versées, la consommation de capital fixe et certains autres types de charges. Ces composantes figurent également dans la séquence des comptes du *SCN 2008*. L'investissement net dans des actifs non financiers désigne l'achat de bâtiments, d'ouvrages de génie civil, de matériel et d'outillage et d'autres biens d'équipement. L'acquisition nette d'actifs financiers et l'accumulation nette de passifs désignent les variations des avoirs des administrations publiques en divers instruments financiers, comme le numéraire et les dépôts bancaires, les crédits, les obligations, les autres titres et ainsi de suite. Dans le *SCN 2008*, ces opérations sont consignées dans le compte financier.

Le site Web de Statistique Canada contient des tableaux statistiques montrant l'état des résultats pour chaque sous-secteur du secteur des administrations publiques générales du Canada⁶.

La différence entre les recettes et les charges, selon la définition utilisée dans l'état des résultats, est le **solde brut ou net de gestion**; le solde brut omet la consommation de capital fixe comme poste de charges, alors que le solde net l'inclut. Ces soldes comptables mesurent la variation de la valeur nette des administrations publiques qui découle d'opérations non financières et autres qu'en capital, et ils sont d'importants indicateurs de la viabilité de leurs finances. La déduction subséquente de l'acquisition nette d'actifs non financiers du solde net de gestion produit un solde appelé « prêt ou emprunt net », qui détermine la mesure dans laquelle les administrations publiques fournissent des ressources financières aux autres secteurs de l'économie et au reste du monde (prêt net) ou utilisent des ressources financières produites par les autres secteurs (emprunt net). Le poste de prêt ou emprunt net est aussi équivalent au besoin de financement des administrations publiques, calculé comme étant le solde net des opérations sur actifs financiers et passifs. Il s'agit d'une mesure de l'incidence financière nette de l'activité des administrations publiques sur le reste de l'économie.

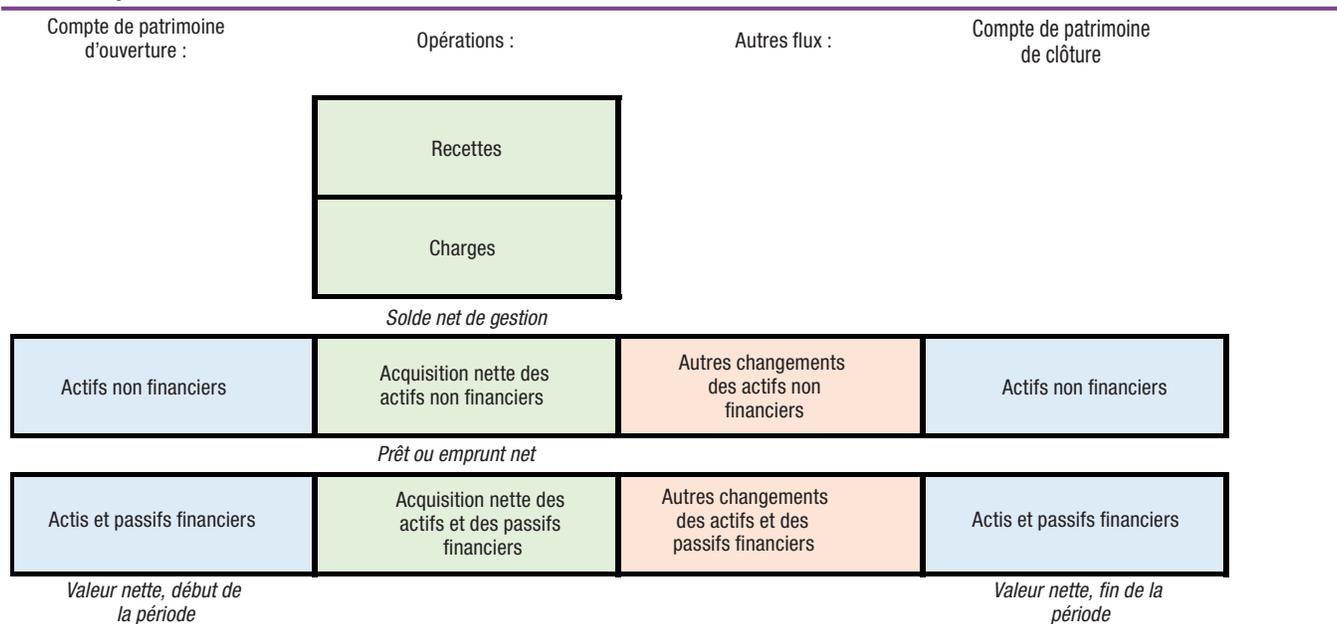
L'état des **autres flux économiques** présente des renseignements sur les changements de la valeur nette qui résultent de flux autres que les opérations. Cet état financier des SFP est l'homologue du compte des autres changements de volume d'actifs dans la séquence des comptes du *SCN 2008*. Ces flux sont classés comme étant des changements de la valeur (des réévaluations, c'est-à-dire des gains ou des pertes de détention) ou du volume (c'est-à-dire de la grandeur physique et de la qualité) des actifs et des passifs. Le solde comptable de cet état est la variation de la valeur nette résultant des autres flux économiques. Cet état n'a pas encore été élaboré dans les SFP du Canada.

Le **bilan** des SFP présente les stocks d'actifs et de passifs et la valeur nette à la fin de la période comptable et correspond directement au bilan dans la séquence des comptes. La **valeur nette** des administrations publiques désigne la différence entre le total des actifs et le total des passifs. Un autre solde comptable pouvant être produit à partir du bilan est la **valeur financière nette**, qui est définie comme le total des actifs financiers moins le total des passifs.

Parallèlement aux comptes des autres secteurs (les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages, les sociétés financières et non financières et les non-résidents) dont il a été question précédemment, le **bilan de fermeture** d'une unité institutionnelle du secteur public à la fin d'une période comptable donnée est toujours égal au **bilan d'ouverture** de cette période, plus les prêts ou emprunts nets effectués au cours de cette période d'après l'état des résultats, plus la variation de la valeur nette résultant des autres flux économiques au cours de cette période d'après l'état des autres flux économiques⁷.

La structure globale de la base de données des statistiques de finances publiques est résumée à la figure 9.1. Les éléments constitutants du système sont décrits en détail aux sections 9.4 à 9.8.

Figure 9.1
Cadre comptable des SFP



Source : Statistique Canada.

Les SFP sont fondées sur les principes de la comptabilité d'exercice, mais les statistiques fondées sur la comptabilité de caisse sont également utiles. La **situation des opérations de trésorerie** montre les montants de trésorerie engendrés ou absorbés par les opérations courantes, les opérations sur actifs non financiers et les opérations sur actifs financiers et passifs autres que les avoirs en espèces. Le solde comptable, à savoir la variation nette de trésorerie, représente la somme de trésorerie nette issue de ces trois sources de flux de trésorerie. Cette situation fournit des renseignements sur les liquidités des administrations publiques et aide aussi à faire le rapprochement entre les états qui reposent sur la comptabilité de caisse et les états produits selon la comptabilité d'exercice. Elle n'a pas encore été élaborée dans les SFP du Canada.

9.2.2 Unités institutionnelles

Selon la définition donnée au chapitre 3, une unité institutionnelle est « une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités ». Le même concept s'applique dans le présent chapitre. Le secteur

des administrations publiques générales et ses sous-secteurs ainsi que le secteur des entreprises publiques sont composés d'unités institutionnelles. Toutes les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques générales sont réputées résider dans leur propre pays, alors que les unités du secteur des entreprises publiques peuvent être résidentes ou non résidentes selon le pays dans lequel elles mènent des activités.

Les unités institutionnelles du secteur public canadien sont énumérées et décrites dans l'univers du secteur public, dont il est question à la section 9.3.1.

9.2.2.1 Unités institutionnelles des administrations publiques

Les unités institutionnelles des administrations publiques sont des entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles. Les principales fonctions économiques d'une administration publique consistent à assurer la fourniture de biens et de services à la collectivité ou à des ménages individuels principalement selon des modalités non commerciales, à redistribuer les revenus et la richesse au moyen de paiements de transfert, à s'engager principalement dans des activités de production non marchande et à financer ses activités principalement au moyen de prélèvements fiscaux et d'autres transferts obligatoires. Les administrations publiques régissent et favorisent également le comportement d'autres unités institutionnelles. Une unité d'administration publique peut aussi financer une partie de ses activités en empruntant ou en acquérant des fonds de sources autres que les transferts obligatoires, par exemple en gagnant des revenus d'intérêts, en vendant des biens et des services ou en percevant des redevances sur l'exploitation des actifs naturels. Toutes les unités d'administration publique font partie du secteur des administrations publiques générales.

Au Canada, les ministères, les organismes, les conseils, les commissions, les autorités judiciaires, les organes législatifs et les autres entités du secteur public ne constituent pas des unités institutionnelles puisqu'ils n'ont pas le pouvoir de posséder des actifs, de prendre des engagements ou de réaliser des opérations de leur propre chef. En général, les entités financées par des crédits alloués dans le cadre d'un budget régi par un organe législatif ne sont pas des unités institutionnelles distinctes et sont traitées comme constituant une seule unité institutionnelle. Par exemple, Statistique Canada n'est pas une unité institutionnelle en soi. Il fait plutôt partie de l'unité institutionnelle du gouvernement du Canada.

L'emplacement géographique d'une unité d'administration publique n'est pas toujours limité à un seul endroit sur le territoire canadien. Par exemple, les différents ministères du gouvernement fédéral sont souvent dispersés dans tout le pays. Ils continuent néanmoins de faire partie de la même unité institutionnelle. De même, un ministère donné peut avoir des succursales ou des bureaux à de nombreux endroits pour répondre aux besoins locaux. Ces succursales et bureaux font partie de la même unité institutionnelle⁸.

Une unité d'administration publique exerce son contrôle sur une autre en nommant ses gestionnaires ou en prenant des dispositions législatives ou réglementaires visant son financement.

9.2.2.2 Sociétés sous contrôle public

Comme dans le SCN 2008 de façon plus générale, une **société** est définie dans les SFP comme une entité capable de générer un profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires, qui est reconnue par la loi comme une entité juridique distincte de ses propriétaires et qui est constituée aux fins de la production marchande. Dans les SFP et le SCN 2008, le terme « société » n'est pas nécessairement utilisé de la même façon qu'au sens juridique.

La clé du classement d'une unité en tant que société privée ou publique dans les SFP et le SCN 2008, c'est sa qualité de **producteur marchand**. Sont particulièrement importantes les conditions selon lesquelles une société doit produire des biens et des services pour le marché à des prix économiquement significatifs et pouvoir être une source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires. Certaines institutions sans but lucratif et unités d'administration publique sont juridiquement constituées en société, mais ne sont pas considérées comme telles pour les besoins des SFP parce qu'elles ne sont pas des producteurs marchands. D'autres institutions sans but lucratif sont juridiquement constituées en société et produisent pour le marché, mais elles ne sont pas autorisées à être une source de gains financiers pour leurs propriétaires. À l'inverse, certaines entités ayant une désignation juridique autre que celle de « société », comme les sociétés en nom collectif, peuvent être considérées comme des sociétés dans les SFP lorsqu'elles satisfont à la définition de société.

Dans le *SCN 2008*, toutes les sociétés font partie du secteur des sociétés non financières ou du secteur des sociétés financières, selon la nature de leur activité principale. Les unités institutionnelles qui répondent aux critères d'une société et qui sont contrôlées par des unités d'administration publique ou d'autres sociétés publiques sont classées comme **sociétés publiques** ou, de façon équivalente, comme **entreprises publiques**.

9.2.2.3 Quasi-sociétés

Une **quasi-société** est soit i) une entreprise non constituée en société appartenant à une unité institutionnelle résidente, qui possède des renseignements suffisants pour établir un ensemble complet de comptes, qui est exploitée comme si elle était une société distincte et dont la relation avec son propriétaire est en réalité celle d'une société avec ses actionnaires; soit ii) une entreprise non constituée en société appartenant à une unité institutionnelle non résidente, qui est considérée comme une unité institutionnelle résidente parce qu'elle s'engage dans des activités productives importantes sur le territoire économique du pays, pour une longue période de temps. Il s'agit d'une entité non constituée en société, ni autrement établie juridiquement, mais qui fonctionne comme une société. Elle est traitée comme une société dans les SFP tout comme dans le *SCN 2008*.

9.2.2.4 Organismes de restructuration

Les **organismes de restructuration** sont des unités créées pour réorganiser des entreprises en difficulté ou pour vendre des sociétés et d'autres actifs de ces entreprises. Ils sont parfois créés dans le contexte d'une crise bancaire et peuvent aussi être utilisés pour l'annulation d'actifs ayant subi une dépréciation et le remboursement de passifs d'entités insolubles. Les organismes de restructuration peuvent être des unités du secteur public de courte durée ou parfois de longue date.

Les administrations publiques peuvent financer les activités d'organismes de restructuration soit directement au moyen de transferts en capital, de prêts ou d'infusions de capitaux propres, soit indirectement au moyen de garanties.

Une unité qui assume un faible risque parce qu'elle bénéficie d'un important soutien financier public et qu'elle agit en fait ou en droit au nom d'une administration publique est susceptible d'être classée dans le secteur des administrations publiques générales plutôt que dans le secteur des entreprises publiques. De même, une unité qui vend la plupart des actifs à des valeurs inférieures à celles du marché est plus susceptible d'être classée dans le secteur des administrations publiques générales que dans le secteur des entreprises publiques. Toutefois, une unité sous contrôle public qui emprunte sur les marchés financiers à ses propres risques pour acquérir des actifs financiers et non financiers qu'elle gère activement est susceptible d'être classée comme une entreprise publique financière. Si cette unité réalise aussi des opérations pour le compte d'une administration publique, ces opérations peuvent être comptabilisées comme si elles avaient passé par le secteur des administrations publiques générales.

9.2.2.5 Fonds d'amortissement

Un **fonds d'amortissement** est un compte distinct, qui peut être ou ne pas être une unité institutionnelle, qui est constitué de cotisations distinctes versées par l'unité ou les unités qui utilisent le fonds (l'unité ou les unités mères) en vue du remboursement graduel de la dette.

Les unités de ce type sont surtout utilisées par les unités institutionnelles des administrations publiques, mais parfois aussi par les sociétés publiques. Il existe diverses pratiques en ce qui concerne le fonctionnement des fonds d'amortissement et le degré de contrôle exercé par les unités mères.

Les fonds d'amortissement sont classés selon qu'il s'agit d'unités institutionnelles distinctes ou pas et, s'il s'agit d'unités institutionnelles, selon qu'elles fournissent des services aux prix du marché ou non.

9.2.2.6 Régimes de pension

Il existe plusieurs types de **régimes de pension**, qu'il peut parfois être difficile de classer dans les SFP.

Les cotisations et les prestations de pension versées dans le cadre d'un régime de sécurité sociale, comme le Régime de pensions du Canada (RPC) qui est géré par l'Office d'investissement du RPC, sont traitées comme une unité institutionnelle de caisse de sécurité sociale. Toutefois, les prestations de pension provenant de régimes de pension universels non contributifs comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti qui

ne sont pas gérés par une unité institutionnelle distincte sont plutôt classées comme faisant partie d'une unité d'administration publique générale.

Les régimes de pension liés à l'emploi autres que les régimes de sécurité sociale peuvent être des régimes à « cotisations déterminées » ou à « prestations déterminées ». S'il n'existe pas de réserve ou de fonds comme tels, ces régimes ne sont pas considérés comme des unités institutionnelles distinctes. Ils sont classés à même l'unité d'employeur du secteur privé ou public qui contrôle le régime de pension. Les régimes de pension des fonctionnaires sont souvent de cette nature et sont réputés faire partie de l'unité institutionnelle d'administration publique, même s'ils peuvent être documentés dans des états comptables théoriques distincts. Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui s'applique aux fonctionnaires fédéraux, en est un exemple⁹.

Parfois, les caisses de retraite sont gérées par une autre institution financière, comme une compagnie d'assurance, qui reçoit les cotisations de l'employeur et de ses salariés et qui verse les prestations de pension. Les régimes de pension en fiducie de ce type sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada à des fins fiscales et sont classés dans les SFP et le SCCM de façon plus générale comme faisant partie de l'institution financière qui les gère¹⁰. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'applique aux enseignants des écoles primaires et secondaires, en est un exemple.

9.2.2.7 Fonds souverains

Les **fonds souverains** sont des fonds d'administration publique spéciaux qui permettent de détenir et de gérer des actifs. L'Alberta Heritage Savings Trust Fund [Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta] est sans doute l'exemple le plus connu au Canada, bien que d'autres provinces aient également établi des fonds de ce genre. À l'échelle internationale, les fonds mis sur pied par les administrations publiques de la Norvège, de l'Arabie saoudite et de certains autres États où les ressources pétrolières et gazières sont abondantes, mais s'épuisent peu à peu, en sont d'autres exemples.

Les fonds souverains résidents qui sont organisés sous forme d'unités institutionnelles distinctes et qui fournissent des services financiers à des administrations publiques aux prix du marché sont classés comme des entreprises publiques. Si les services sont fournis à des prix ne correspondant pas à ceux du marché ou s'il n'existe pas d'unité distincte, les fonds sont classés à même les unités d'administration publique qu'ils servent.

9.2.2.8 Entités ad hoc

Les **entités ad hoc** sont des unités qui sont intentionnellement créées comme entités juridiques pour réaliser des objectifs précis et souvent temporaires. Dans le secteur privé, on les utilise parfois pour isoler une entreprise du risque financier.

Ces entités peuvent être établies dans des pays autres que ceux où les sociétés mères résident, pour qu'elles y réalisent des opérations internationales. Il peut s'agir, par exemple, de sociétés de portefeuille ou de sociétés de vente et d'administration. Dans les comptes internationaux, ces entités sont traitées comme des entreprises d'investissement direct si elles répondent au critère de propriété de 10 % (voir le chapitre 8).

Normalement, une entreprise ou une administration publique transfère des actifs à une entité ad hoc afin que celle-ci les gère ou s'en serve pour financer un grand projet, ce qui permet d'atteindre un ensemble d'objectifs limité. Les entités ad hoc font souvent partie intégrante de partenariats public-privé puisqu'elles peuvent appartenir à une ou à plusieurs autres entités¹¹.

Les entités ad hoc résidentes qui fonctionnent uniquement de manière passive par rapport à l'administration publique générale et qui mènent des activités financières et quasi financières sur ordre de leur administration publique mère ne sont pas classées comme des unités institutionnelles distinctes. Toutefois, les entités ad hoc résidentes qui agissent de façon indépendante et qui acquièrent des actifs et contractent des engagements pour leur propre compte sont classées comme des unités institutionnelles distinctes.

9.2.2.9 Coentreprises

Parfois, les unités du secteur public concluent des ententes avec des sociétés privées ou d'autres unités du secteur public pour entreprendre conjointement des activités. L'entité combinée s'appelle une **coentreprise** et pourrait être un producteur marchand ou non marchand.

Une coentreprise consiste en l'établissement d'une société, d'une société en nom collectif ou d'une autre unité institutionnelle dans laquelle les parties exercent un contrôle juridique commun sur les activités de l'unité de coentreprise. En tant qu'unité institutionnelle, la coentreprise peut passer des contrats en son propre nom et réunir des fonds pour ses propres besoins. Une telle coentreprise tient sa propre comptabilité.

Pour décider du classement sectoriel d'une coentreprise dans les SFP, il faut déterminer quelle unité exerce le contrôle économique. Étant donné la nature d'une coentreprise — une entité établie juridiquement qui fait l'objet d'un contrôle conjoint —, il s'agit principalement d'examiner si le contrôle économique effectif fait intervenir une unité publique ou privée. Si la coentreprise mène des activités en tant que producteur non marchand, alors l'administration publique exerce le contrôle effectif, et la coentreprise est classée dans le secteur des administrations publiques générales. Si la coentreprise est un producteur marchand, elle est traitée comme une société publique ou privée selon qu'elle est ou non contrôlée par une unité d'administration publique. En temps normal, le pourcentage correspondant à la part détenue est suffisant pour déterminer la nature du contrôle. Si les unités publiques et les unités privées détiennent un pourcentage égal de la coentreprise, les autres indicateurs de contrôle doivent être pris en considération.

9.2.3 Règles comptables¹²

Sauf pour ce qui est de la consolidation, les règles comptables du cadre des SFP sont les mêmes que celles du *SCN 2008*. Il existe aussi beaucoup de similarités entre les règles utilisées dans les SFP et celles que suivent les entreprises et les administrations publiques pour l'établissement de leurs états financiers vérifiés. Les paragraphes qui suivent, inspirés du *MSFP 2014*, décrivent brièvement les règles comptables régissant des sujets comme le moment d'enregistrement et l'évaluation des flux et des stocks.

L'enregistrement des événements économiques dans les SFP repose sur les principes de comptabilité générale. La **comptabilité en partie double** est utilisée pour tous les flux. Dans un système de comptabilité en partie double, chaque opération donne lieu à au moins deux écritures de valeur égale, appelées un **crédit** et un **débit**. Ce principe garantit que le total des crédits et le total des débits au titre de l'ensemble des opérations sont égaux, ce qui permet de vérifier la cohérence des comptes d'une unité, d'un sous-secteur ou d'un secteur dans les SFP. Les autres flux économiques mènent également à des écritures de débit et de crédit. Ces flux ont leurs écritures correspondantes directement dans les variations de la valeur nette. En conséquence, la comptabilité en partie double garantit l'identité fondamentale du bilan, c'est-à-dire que la valeur totale des actifs est égale à la valeur totale des passifs augmentée de la valeur nette.

Une écriture de débit correspond à l'augmentation d'un actif, à la diminution d'un passif ou à la diminution de la valeur nette. Une écriture de crédit correspond à la diminution d'un actif, à l'augmentation d'un passif ou à l'augmentation de la valeur nette. Les écritures de recettes entraînent l'augmentation des actifs ou la diminution des passifs, ce qui mène au bout du compte à l'augmentation de la valeur nette, d'où l'enregistrement des recettes en crédits. Inversement, les écritures de charges entraînent la diminution des actifs ou l'augmentation des passifs, ce qui mène au bout du compte à la diminution de la valeur nette, d'où l'enregistrement des charges en débits. Les autres flux économiques peuvent faire augmenter ou diminuer les actifs et les passifs, ce qui a une incidence directe sur la valeur nette. En cas de reclassement d'actifs ou de passifs, il y a variation des stocks de deux catégories d'actifs ou de passifs sans incidence sur la valeur nette (par exemple, une augmentation d'une catégorie d'actifs est associée à une diminution d'une autre catégorie d'actifs).

Un bilan est un relevé, dressé à un instant particulier, de la valeur des stocks d'actifs détenus et des passifs dus par une unité institutionnelle ou un groupe d'unités. L'identité fondamentale du bilan et de la comptabilité en général est que la valeur totale des actifs est toujours égale à la valeur totale des passifs augmentée de la valeur nette. L'emploi de la comptabilité en partie double assure le maintien de cette identité. Il y a plusieurs combinaisons possibles de débits et de crédits ayant une incidence sur les actifs, les passifs et la valeur nette. Par exemple, l'achat, par une unité d'administration publique générale, d'un service à régler dans les 30 jours est enregistré sur la base des droits et obligations (ou des droits constatés) (voir la section 9.2.3.1) comme une charge (débit) et une augmentation du passif au titre des autres créditeurs (crédit). Ainsi, la charge diminue la valeur nette à hauteur de l'augmentation des passifs, sans que les actifs soient touchés. Le paiement ultérieur au bout des 30 jours est enregistré sur la base des droits et obligations comme une diminution du numéraire et des dépôts (crédit) et une diminution des autres créditeurs (débit). Dans ce cas, les actifs et les passifs diminuent du même montant, et la valeur nette est inchangée.

9.2.3.1 Moment d'enregistrement des flux

Une difficulté liée à la détermination du moment auquel une opération a lieu découle des délais entre l'instant où une action est entreprise et celui où elle est achevée. Par exemple, de nombreux achats de biens débutent par la signature d'un contrat entre le vendeur et l'acheteur. Viennent ensuite la mise en production de l'article commandé, l'expédition de l'article par le vendeur, l'arrivée chez l'acheteur, l'établissement et l'envoi de la facture, la réception de la facture, l'autorisation de paiement, l'accumulation éventuelle d'intérêts pour retard de paiement ou l'expiration de la période de ristourne pour paiement rapide, la signature d'un chèque en règlement de la facture, son envoi par l'acheteur, sa réception par le vendeur qui le dépose à sa banque et enfin le paiement du chèque par la banque de l'acheteur. Même alors, l'opération peut ne pas être réalisée, car l'acheteur peut avoir le droit de retourner la marchandise ou de présenter une réclamation au titre de la garantie. D'un point de vue économique, chacun de ces différents moments est, dans une certaine mesure, à prendre en considération et peut se traduire par l'enregistrement de multiples opérations dans les SFP, mais chaque opération ne peut être attribuée qu'à un seul moment.

De même, lorsqu'il s'agit d'analyser les charges et les acquisitions d'actifs non financiers d'une administration publique, il est possible de distinguer le jour où un budget est voté par le pouvoir législatif, le jour où le ministère des Finances autorise un ministère à utiliser des crédits, le jour où un ministère prend un engagement particulier, le jour où les livraisons ont lieu et, finalement, le jour où les ordres de paiement sont établis et les chèques payés. En matière d'impôts, par exemple, les moments importants sont le jour ou la période où naît une obligation, le moment où la créance fiscale est définitivement établie, la date limite à laquelle le paiement doit être effectué sans pénalité et le jour où l'impôt est payé ou la restitution effectuée.

En résumé, lorsqu'on utilise la méthode d'enregistrement sur la base des droits et obligations (ou des droits constatés), les opérations sont enregistrées au moment où se produit le changement de propriété économique en ce qui concerne les biens, les actifs non financiers non produits et les actifs financiers et passifs, au moment où les services sont rendus, et, en ce qui concerne les opérations de répartition, au moment où naissent les créances qui s'y rapportent. En revanche, lorsqu'on utilise la méthode d'enregistrement sur la base d'une comptabilité de caisse, les flux sont enregistrés au moment où les fonds sont encaissés et décaissés.

L'enregistrement sur la base des droits constatés saisit les flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou éteinte. En d'autres termes, les effets des événements économiques sont enregistrés dans la période au cours de laquelle ils se produisent, que le paiement ou l'encaissement de fonds ait été exigible ou effectué. Le moment auquel les événements économiques ont lieu n'est toutefois pas toujours clair. En général, on retient le moment du transfert de la propriété économique des biens ou de la fourniture des services, le moment où naît l'obligation de payer des impôts, celui qui établit le droit de recevoir une prestation sociale ou celui où naît toute autre forme de créance certaine.

Voici quelques exemples :

- Lorsqu'un employé d'une entreprise publique travaille pendant un mois, le salaire versé à l'employé est comptabilisé au cours du même mois, même s'il peut y avoir un délai d'une semaine ou deux avant que le paiement intégral en espèces ne soit versé.
- Lorsqu'une administration publique signe un contrat visant la construction d'un nouvel aéroport sur une période de plusieurs années et que des paiements proportionnels sont versés annuellement, les paiements qui en résultent sont comptabilisés année après année au fur et à mesure des travaux de construction.
- Lorsqu'une personne paie la taxe sur les produits et services à l'égard d'un achat au détail au cours d'un mois donné, les recettes publiques qui en résultent sont comptabilisées au cours du même mois, même s'il peut y avoir un délai de quelques semaines avant que l'administration publique ne reçoive les recettes fiscales du détaillant qui les a perçues.

9.2.3.2 Évaluation

Tous les flux et les stocks sont mesurés aux prix du marché, dans la mesure du possible. Les prix du marché font référence à la valeur courante d'échange, c'est-à-dire la valeur à laquelle les biens, les services, le travail ou les actifs sont ou pourraient être échangés contre des espèces. Les flux enregistrés dans l'état des résultats sont évalués aux prix du marché auxquels ces flux ont lieu, tandis que les flux enregistrés dans la situation des opérations de

trésorerie sont évalués à la valeur monétaire des flux de trésorerie. Les stocks sont évalués aux prix du marché en vigueur à la date d'établissement du bilan.

9.2.3.2.1 Évaluation des opérations

Les prix du marché pour les opérations désignent les sommes d'argent que des acheteurs consentants paient pour acquérir quelque chose auprès de vendeurs consentants. Les échanges se font entre des parties indépendantes et uniquement pour des raisons commerciales, parfois dites « sans lien de dépendance ». Si l'on s'en tient à cette définition, un prix du marché désigne donc uniquement le prix pour un échange déterminé dans les conditions indiquées. Un deuxième échange d'une unité identique, même dans des conditions quasiment analogues, pourrait donner lieu à un prix du marché différent. Un prix du marché défini de cette manière doit être clairement distingué des notions de cotation, de cours mondial, de prix courant, de juste prix ou de tout autre prix destiné à exprimer la généralité des prix pour une catégorie d'échanges supposés identiques, au lieu du prix s'appliquant dans les faits à un échange déterminé. Par ailleurs, un prix du marché ne doit pas nécessairement être interprété comme étant équivalent à un prix du marché libre, c'est-à-dire qu'une opération marchande ne devrait pas être interprétée comme se produisant exclusivement dans une situation purement concurrentielle sur le marché. Dans la réalité, une opération marchande peut avoir lieu dans le cadre d'un monopole, d'un monopsonne ou de toute autre structure de marché. En effet, il arrive que le marché soit si étroit qu'il consiste en une opération unique en son genre entre des parties indépendantes.

Lorsqu'un prix est convenu par les deux parties préalablement à la réalisation d'une opération, ce prix convenu ou contractuel est le prix du marché pour cette opération, quels que soient les prix pratiqués au moment où l'opération a lieu.

Les valeurs d'échange réelles, exprimées en termes monétaires, sont présumées être les prix du marché dans la plupart des cas. Les opérations impliquant un dumping ou une vente à rabais représentent des prix du marché. Les prix des biens et des services incluent les impôts et subventions applicables. Un prix du marché correspond au prix payable par l'acheteur après prise en compte de tout rabais, remboursement ou ajustement par le vendeur.

Les opérations sur actifs financiers et passifs sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou de cession. Les opérations sur actifs financiers et passifs sont enregistrées sans les frais de service, les commissions, les honoraires, les taxes et les autres paiements semblables à l'égard de services qui seraient nécessaires pour acquérir l'actif ou engager le passif. Ces coûts de transfert de propriété sont exclus, qu'ils soient imputés explicitement, inclus dans le prix de l'acheteur ou déduits du produit du vendeur. La raison en est que les débiteurs et les créanciers doivent enregistrer le même montant pour le même instrument financier. Les commissions, les honoraires ou les taxes sont enregistrés séparément de l'opération sur actifs financiers et passifs, dans les catégories appropriées de recettes ou de charges. L'évaluation des instruments financiers, qui exclut les commissions, diffère de l'évaluation des actifs non financiers (à l'exception des terrains), qui comprend tous les coûts de transfert de propriété. Les coûts de transfert de propriété des terrains sont habituellement compris dans la valeur des améliorations apportées aux terrains.

Lorsque les prix du marché pour des opérations ne peuvent pas être observés, comme pour certaines opérations de troc ou de transfert en nature, l'évaluation selon les équivalents du prix du marché fournit une approximation des prix du marché. Dans ce cas, les prix du marché des mêmes articles ou d'articles similaires, lorsqu'ils existent, fournissent une bonne base pour l'application du principe des prix du marché. En règle générale, il faut prendre les prix du marché observés sur des marchés sur lesquels se déroulent, en nombre suffisant et dans des conditions analogues, des échanges d'articles identiques ou similaires. S'il n'existe aucun marché approprié sur lequel un bien ou un service particulier est actuellement échangé, on peut obtenir l'évaluation d'une opération impliquant ce bien ou ce service à partir des prix du marché de biens et services similaires, en réalisant des ajustements au titre de la qualité et des autres différences.

9.2.3.2.2 Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur marchande, c'est-à-dire comme s'ils étaient acquis lors d'opérations marchandes à la date de référence du bilan. Les prix du marché sont déjà disponibles pour les actifs et les passifs qui sont négociés sur des marchés actifs, plus particulièrement pour certains actifs financiers et les passifs qui leur sont associés. La valeur marchande des autres actifs et passifs doit souvent être estimée de façon plus approximative.

L'évaluation selon l'équivalent de la valeur marchande est nécessaire pour évaluer les actifs et les passifs qui ne sont pas négociés sur les marchés ou alors seulement de façon sporadique. Pour ces actifs et ces passifs, il est nécessaire d'estimer une valeur qui se rapproche des prix du marché.

D'autres méthodes d'évaluation sont également utilisées dans certaines circonstances. La valeur marchande, la juste valeur et la valeur nominale doivent être distinguées de notions telles que la valeur amortie, la valeur faciale, la valeur comptable et le coût historique.

La juste valeur est une valeur marchande équivalente définie comme le montant contre lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé dans une opération de plein gré entre parties indépendantes et bien informées. Il s'agit donc d'une estimation de ce qui pourrait être obtenu si le propriétaire vendait l'actif ou si le débiteur réglait le passif.

La valeur nominale est le montant que le débiteur doit au créancier à un moment donné. Elle reflète la valeur de l'instrument lors de sa création et les flux économiques ultérieurs, comme les opérations, les changements de valeur et autres changements, tels que les variations du taux de change. Pour ce qui est des instruments financiers autres que les titres de créance, les actions et les dérivés financiers, l'absence de valeur marchande généralement disponible signifie qu'il faut procéder à l'estimation en utilisant la valeur nominale.

La valeur amortie d'un prêt représente le processus d'élimination graduelle de l'obligation par des paiements réguliers au cours d'une période donnée. À la date de chaque paiement inscrit à l'échéancier, la valeur amortie est identique à la valeur nominale, mais peut en différer à d'autres dates, car la valeur nominale inclut les intérêts courus.

La valeur faciale d'un instrument de dette est le montant du principal à rembourser à l'échéance. On évite dans la mesure du possible d'utiliser la valeur faciale comme approximation de la valeur nominale pour mesurer la dette brute, en raison des risques d'une approche incohérente d'un instrument à l'autre. Par exemple, la valeur faciale des obligations à fort escompte et des obligations à coupon zéro comprend les intérêts non encore courus, ce qui va à l'encontre des principes de la comptabilité d'exercice.

Le coût de remplacement comptable est le prix d'acquisition courant d'un nouvel actif équivalent moins la consommation cumulée de capital fixe, l'amortissement ou l'épuisement progressif des ressources.

La valeur comptable renvoie généralement à la valeur enregistrée dans les comptes de l'entité. Les valeurs comptables peuvent avoir des significations différentes parce que leurs valeurs sont influencées par les normes, les règles et les conventions comptables ainsi que le moment de l'acquisition, les prises de contrôle de sociétés, la fréquence des réévaluations et la réglementation fiscale et autres règlements.

Le coût historique reflète le coût au moment de l'acquisition, mais peut également refléter parfois des réévaluations occasionnelles.

L'évaluation des actifs et des passifs selon les normes comptables peut ne pas refléter entièrement les prix du marché des actifs et des passifs. Le cas échéant, les données de base des SFP sont rajustées de façon à refléter le plus fidèlement possible la valeur marchande des actifs et des passifs.

Certains actifs financiers et passifs, comme les obligations, ont une valeur nominale, une valeur faciale ainsi qu'une valeur marchande. Toutefois, les opérations sur ces actifs et ces passifs sont évaluées au prix effectivement payé. De même, aux fins de l'intégration entre les stocks et les flux, les stocks de titres de créance sont évalués à leur valeur marchande lorsqu'ils sont inscrits au bilan.

9.2.3.3 Consolidation

Les administrations publiques fédérale, provinciales, territoriales et locales du Canada réalisent beaucoup d'opérations entre elles. Par exemple, l'administration publique fédérale transfère chaque année des milliards de dollars aux administrations publiques provinciales à l'appui de leurs activités liées à la santé, à l'enseignement et au bien-être social. Si l'on mesurait les activités totales combinées des administrations publiques fédérale et provinciales en additionnant simplement les dépenses fédérales et provinciales, ces paiements de transfert seraient comptés en double. La **consolidation** donne une meilleure idée des activités combinées de ces administrations publiques.

La consolidation consiste à regrouper les comptes financiers des unités **d'une même** administration publique ou ceux établis pour **différentes** administrations publiques, afin de produire des statistiques financières agrégées sans double comptabilisation. Autrement dit, elle consiste à présenter des données financières pour un certain nombre

d'unités d'administration publique comme si celles-ci n'en formaient qu'une seule¹³. La consolidation comporte deux dimensions fondamentales. La première correspond à la couverture, c'est-à-dire le choix des entités à inclure dans une consolidation donnée. L'autre a trait aux règles comptables utilisées pour procéder à la consolidation, qui consistent notamment à éliminer les opérations entre les unités dont les comptes sont consolidés afin d'éviter la double comptabilisation.

Dans une consolidation, les opérations sur actifs financiers et passifs entre deux parties sont éliminées. Par exemple, si une administration publique municipale a acheté des titres émis par son administration publique provinciale, l'acquisition de l'actif financier et l'engagement du passif disparaîtraient dans l'état financier consolidé. Ils ne disparaîtraient pas dans les états non consolidés distincts des deux administrations publiques.

Étant donné que les états et les rapports financiers des administrations publiques sont fondés sur les structures organisationnelles et les pratiques de comptabilité et d'établissement de rapports des différentes administrations, il n'y a pas d'uniformité entre les secteurs de compétence et au fil du temps. Par exemple, une administration publique peut s'acquitter d'une fonction à l'aide d'une structure ministérielle, tandis qu'une autre a recours à une société d'État, et une autre encore, à un conseil, à une commission ou à un organisme. Par ailleurs, des noms de ministère similaires au sein de deux administrations publiques différentes ne signifient pas nécessairement des responsabilités identiques, et une administration publique particulière peut considérer une activité donnée comme contribuant à une ou à plusieurs fonctions. Les structures organisationnelles changent au fur et à mesure de la création de nouveaux programmes, de la modification des programmes existants et de l'affectation ou de la réaffectation des responsabilités. Chaque administration publique canadienne tient à jour ses propres comptes de la façon qui répond le mieux à ses objectifs. Par conséquent, les comptes publics publiés par les différentes administrations publiques ne peuvent être ni combinés ni comparés directement. On ne peut comparer de façon probante la grandeur de l'excédent ou du déficit d'une province à celle de l'excédent ou du déficit d'une autre sans apporter de rajustements appropriés pour en assurer la comparabilité.

L'avantage essentiel de la consolidation réside dans la comparabilité entre les administrations publiques et l'évitement de la double comptabilisation. La consolidation des comptes en fonction du système de comptabilité des SFP, par application des mêmes règles et procédures aux données financières de toutes les administrations publiques, produit des chiffres qui sont comparables. Les statistiques consolidées des SFP permettent de comparer l'état des finances d'une province à celui d'une autre. De même, il est possible de comparer l'état des finances de l'administration publique fédérale à celui de n'importe quelle province ou de toutes les provinces regroupées.

Par exemple, supposons que le gouvernement de l'Ontario a versé 1 milliard de dollars directement pour les services sociaux de la province, qu'il a transféré 500 millions de dollars aux administrations publiques locales de l'Ontario à l'appui des services sociaux et que les administrations publiques locales de l'Ontario ont dépensé 750 millions de dollars au titre des services sociaux. Supposons par ailleurs qu'en Alberta le gouvernement provincial n'a pas dépensé d'argent directement pour les services sociaux, mais qu'il a transféré 600 millions de dollars aux administrations publiques locales, lesquelles ont ensuite dépensé 800 millions de dollars au chapitre des services sociaux. Pour comparer les dépenses consacrées aux services sociaux dans les deux provinces, il serait inexact de simplement additionner les dépenses des administrations publiques provinciales et municipales. Cette façon de calculer donnerait des dépenses de 2,25 milliards de dollars en Ontario et de 1,4 milliard de dollars en Alberta. La bonne méthode consisterait à comparer les statistiques consolidées relatives aux dépenses sociales dans les deux provinces : 1,75 milliard de dollars en Ontario et 800 millions de dollars en Alberta.

9.3 Définition du secteur public

Le cadre des SFP s'applique tant aux institutions publiques générales qu'aux entreprises sous contrôle public, qui forment collectivement ce qu'on appelle l'**univers du secteur public** (voir la figure 9.2). Cet univers compte trois grands secteurs, soit les administrations publiques générales, les sociétés publiques financières et les sociétés publiques non financières. Dans le cadre global du SCN 2008, qui, comme il en a été question aux chapitres précédents, compte six secteurs institutionnels, il y a des secteurs distincts pour les sociétés financières et les sociétés non financières. Ces deux secteurs comprennent des sous-secteurs pour les sociétés publiques (entreprises publiques) financières et non financières. Le secteur des administrations publiques générales comprend des sous-secteurs pour les diverses institutions publiques ainsi qu'un sous-secteur pour les caisses de sécurité sociale,

qui, dans le cas du Canada, sont le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Ce cadre organisationnel fait partie de la Classification canadienne des unités et secteurs institutionnels (CSUI) 2012¹⁴.

Figure 9.2
Univers du secteur public

Secteur public						
Administrations publiques générales					Entreprises publiques	
Administration publique générale fédérale	Caisses de sécurité sociale	Administrations publiques générales provinciales et territoriales	Administrations publiques générales locales	Administrations publiques générales autochtones	Entreprises publiques fédérales	
Ministères, fonds et organismes non autonomes fédéraux	Régime de pensions du Canada	Ministères, fonds et organismes non autonomes provinciaux et territoriaux	Municipalités locales, autres administrations publiques locales et fonds et organismes non autonomes locaux	Administrations publiques autochtones	Entreprises publiques non financières fédérales	Entreprises publiques financières fédérales
Fonds et organismes autonomes fédéraux	Régime de rentes du Québec	Fonds et organismes autonomes provinciaux et territoriaux	Fonds et organismes autonomes locaux		Entreprises publiques provinciales et territoriales	
Régimes de retraite non provisionnés fédéraux		Régimes de retraite non provisionnés provinciaux et territoriaux	Conseils scolaires		Entreprises publiques non financières provinciales et territoriales	Entreprises publiques financières provinciales et territoriales
		Universités et collèges			Entreprises publiques locales	
		Établissements de soins de santé et de services sociaux				

Source : Statistique Canada.

9.3.1 Univers du secteur public

Les SFP enregistrent les flux et les stocks d'opérations économiques pour toutes les unités institutionnelles résidentes contrôlées¹⁵ directement ou indirectement par les unités des administrations publiques résidentes, c'est-à-dire l'ensemble des unités du secteur des administrations publiques générales ainsi que les sociétés publiques résidentes. Statistique Canada tient à jour une base de données portant sur l'**univers du secteur public** qui contient des enregistrements pour toutes ces unités institutionnelles¹⁶. L'information contenue dans la base de données est mise à jour annuellement et constitue un élément clé pour comprendre les statistiques de finances

publiques canadiennes et en faire le rapprochement avec les comptes publiés par les administrations publiques et leurs entreprises.

Les renseignements contenus dans la base de données pour ces unités du secteur public comprennent leur dénomination sociale, la date à laquelle elles sont entrées dans l'univers du secteur public ou en sont sorties, leur province de résidence, leur code de ville selon la Classification géographique type, le secteur institutionnel auquel elles appartiennent et leur code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Les ministères, les organismes, les conseils, les commissions, les autorités judiciaires, les organes législatifs et les autres entités qui constituent une administration publique ne sont pas des unités institutionnelles à moins qu'ils n'aient le pouvoir de posséder des actifs, de prendre des engagements ou de réaliser des opérations de leur propre chef. Les entités financées par des crédits alloués dans le cadre d'un budget régi par un organe législatif ne sont généralement pas des unités institutionnelles distinctes et sont traitées comme une entité combinée constituant une seule unité institutionnelle.

La base de données de l'univers du secteur public est mise à jour annuellement pour les années 2008 et les années suivantes pour les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales et les entreprises publiques qu'elles contrôlent¹⁷. Au moment de la rédaction du présent chapitre, il y avait 5 316 inscriptions dans la base de données. De ce nombre, 64 étaient des unités relevant de l'administration publique fédérale ; 622 étaient des organismes, des autorités, des fondations, des fonds, des tribunaux, des conseils, des commissions, des instituts, des sociétés, des musées et d'autres organisations provinciales et territoriales; 35 étaient des entreprises publiques fédérales, et 99 étaient des entreprises publiques provinciales et territoriales. Il y avait 4 493 unités d'administration publique locale. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec représentaient les autres unités de la base de données.

Il convient de souligner que les unités de la base de données peuvent parfois passer d'un sous-secteur à un autre lorsque leurs caractéristiques changent au fil du temps. Cela dépend d'un certain nombre de critères. Par exemple, la société d'État Énergie atomique du Canada limitée a été traitée comme une entreprise publique fédérale lorsqu'elle est entrée dans la base de données, mais, en 2012, elle est passée au sous-secteur de l'administration publique fédérale.

9.3.2 Sous-secteurs du secteur des administrations publiques générales

La sous-sectorisation du **secteur des administrations publiques générales** varie considérablement d'un pays à l'autre. Les facteurs clés sont la taille d'un pays, le fait d'être une fédération ou pas, et la façon dont son système de sécurité sociale est structuré.

Le secteur des administrations publiques générales dans son ensemble est formé de groupes d'unités institutionnelles résidentes classées selon le niveau d'administration publique. Les institutions sans but lucratif non marchandes qui sont contrôlées par des unités d'administration publique sont aussi classées dans ce secteur. Le secteur ne comprend pas les sociétés publiques orientées vers le marché, même lorsque tous les capitaux propres de ces sociétés appartiennent à des administrations publiques. Les quasi-sociétés possédées et contrôlées par des administrations publiques ne font pas partie de ce secteur non plus. Cependant, les entreprises non constituées en société qui appartiennent à des administrations publiques et qui ne sont pas des quasi-sociétés font partie du secteur des administrations publiques générales.

On trouve des sous-secteurs distincts pour l'administration publique générale fédérale, les administrations publiques générales provinciales et territoriales, les administrations publiques générales locales, les administrations publiques générales autochtones et les caisses de sécurité sociale. Le sous-secteur des administrations publiques générales autochtones représente les unités institutionnelles des administrations publiques des Premières Nations et les autres unités institutionnelles des administrations publiques autochtones. Les institutions sans but lucratif au service des administrations publiques sont aussi comprises dans chaque ordre de gouvernement¹⁸.

Bien entendu, il y a une seule administration publique générale fédérale. Il y a 10 administrations publiques générales provinciales, 3 administrations publiques générales territoriales et plus de 3 000 administrations publiques générales locales.

Le Canada a signé 22 accords d'autonomie gouvernementale reconnaissant un grand éventail de secteurs de compétence autochtones dans 36 collectivités au Canada. De ces ententes, 18 font partie d'un accord sur une revendication territoriale globale¹⁹. Toutefois, l'élaboration du sous-secteur des administrations publiques générales autochtones dans les SFP est un travail évolutif.

Au sein de chacun de ces ordres de l'administration publique générale, il y a un certain nombre d'unités institutionnelles, dont une pour les ministères et les fonds et organismes non autonomes de chacune des administrations publiques. Il y a d'autres unités pour les fonds et organismes autonomes et pour les régimes de retraite non provisionnés des administrations publiques.

Enfin, le secteur des administrations publiques générales comprend également des sous-secteurs pour le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), lesquels sont classés dans le **secteur des caisses de sécurité sociale**. Les caisses de sécurité sociale ne sont reconnues comme unités institutionnelles distinctes que si i) elles sont organisées séparément des autres activités des unités d'administration publique, ii) elles détiennent des actifs et des passifs séparément de ceux des autres unités d'administration publique et iii) elles effectuent des opérations financières pour leur propre compte. Le RPC et le RRQ satisfont à ces critères, mais ce n'est pas le cas d'autres programmes de protection sociale comme le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse, les régimes provinciaux et territoriaux de soins de santé, le programme d'assurance-emploi et divers programmes provinciaux d'indemnisation des accidentés du travail.

Les différentes unités institutionnelles du secteur des administrations publiques générales sont toutes énumérées dans l'univers du secteur public en ligne de Statistique Canada²⁰.

La figure 3.3 du chapitre 3 du présent volume contient un arbre décisionnel pour l'affectation des unités institutionnelles aux secteurs. On y montre en particulier comment distinguer les unités d'administration publique des unités appartenant aux cinq autres secteurs institutionnels. On y montre également la façon dont les sociétés financières et non financières sont réparties entre les secteurs publics, privé et sous contrôle étranger.

9.3.3 Secteur des entreprises publiques

Les statistiques annuelles sur les finances des entreprises publiques fédérales, provinciales, territoriales et locales sont disponibles dans la base de données des SFP du Canada (pour en savoir davantage à ce sujet, voir la section 9.8). Les statistiques sur les entreprises publiques fédérales et provinciales sont dérivées à partir d'une version modifiée du Plan comptable de Statistique Canada, un outil normalisé de collecte et de diffusion des statistiques sur les entreprises, et elles sont présentées selon la classification figurant dans le tableau 10-10-0023-01. Cette information est utilisée comme intrant dans les estimations du produit intérieur brut selon les revenus et les dépenses, dans les tableaux des ressources et des emplois ainsi que dans les comptes financiers et du patrimoine.

9.3.4 Quelques exemples

Comme il a été mentionné, les unités institutionnelles de l'univers du secteur public font partie soit du secteur des administrations publiques générales, soit du secteur des entreprises publiques. Le premier secteur se compose des producteurs non marchands et des institutions sans but lucratif au service des unités d'administration publique, tandis que le dernier secteur regroupe les producteurs marchands. Certains exemples sont présentés ci-après.

9.3.4.1 Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a été fondée en 1946 et a son siège social à Ottawa. Son mandat déclaré consiste à « faciliter l'accès au logement et contribuer à la stabilité financière de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement²¹ ». Il s'agit d'une société d'État de l'administration publique fédérale. La société rend des comptes au Parlement par l'entremise d'un ministre et est régie par un conseil d'administration et un président nommés par le gouvernement fédéral.

La SCHL déclare sur son site Web qu'elle tire des revenus de la vente d'assurance prêt hypothécaire. Elle contribue à l'amélioration des conditions de logement des Premières Nations habitant dans les réserves. De plus, elle a un programme de titrisation qui permet aux institutions financières agréées de regrouper des prêts hypothécaires admissibles sous forme de titres négociables qui peuvent être vendus à des investisseurs afin de générer des fonds pouvant servir à l'octroi de prêts aux acheteurs de maisons. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCHL, cautionne entièrement le paiement périodique du capital et des intérêts de ces titres, soit les titres hypothécaires

émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* par des institutions financières et les Obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation. La société collabore également avec d'autres organismes pour fournir des logements abordables aux ménages à faible revenu. Enfin, la SCHL effectue des recherches économiques sur le marché canadien de l'habitation et fournit des renseignements aux Canadiens pour les aider à prendre des décisions.

La SCHL est un producteur marchand dont les actifs s'élèvent à 252 milliards de dollars, et les passifs, à 232 milliards de dollars²². Elle se trouve dans l'univers du secteur public depuis longtemps et fait partie du sous-secteur des entreprises publiques fédérales. Dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), elle est classée dans la catégorie « Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux) ».

9.3.4.2 Hydro-Québec

Hydro-Québec est un service public qui produit, transporte et distribue de l'électricité au Québec. Il a son siège social à Montréal et a été créé en 1944 par l'expropriation de sociétés privées. La société d'État a investi massivement dans des projets hydroélectriques comme ceux de Churchill Falls et de la baie James. Elle répond aux besoins en électricité du Québec et exporte aussi de l'électricité aux États-Unis. Le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire de la société.

En 2016, Hydro-Québec avait des actifs de 75 milliards de dollars et des passifs de 55 milliards de dollars²³. Ses revenus s'élevaient à 13 milliards de dollars, et ses dépenses, à 8 milliards de dollars. Il a versé des dividendes de 2,4 milliards de dollars en 2016.

Hydro-Québec est un producteur marchand qui se trouve dans l'univers du secteur public depuis longtemps. Il fait partie du sous-secteur des entreprises publiques provinciales et territoriales. Dans le SCIAN, il est classé dans la catégorie « Transport et gestion d'électricité en bloc ».

9.3.4.3 Agricultural Implements Board de la Saskatchewan

L'Agricultural Implements Board [Commission des instruments aratoires] de la Saskatchewan est un organisme de réglementation chargé de mettre en œuvre l'*Agricultural Implements Act* [Loi sur les instruments aratoires] de la Saskatchewan et d'en surveiller l'application. Son siège social se situe à Regina.

L'*Agricultural Implements Act* régit la vente, la location et la distribution d'instruments ou de pièces aratoires en Saskatchewan. Selon cette loi, les marchands d'instruments aratoires sont tenus de faire en sorte que les agriculteurs puissent obtenir les pièces et les services dont ils ont besoin pour les instruments aratoires qu'ils achètent. Cette loi régit les modalités minimales de la garantie offerte par les marchands qui vendent ou louent du matériel; les contrats de vente d'instruments aratoires neufs ou d'occasion; les modalités de location d'instruments auprès d'institutions financières; les lignes directrices relatives aux pièces et aux services d'urgence; la manière d'obtenir une indemnisation pour les pertes ou les dommages causés par l'impossibilité d'obtenir des pièces ou le non-respect de la garantie; enfin, l'octroi de licences aux marchands et l'inscription des distributeurs. Les agriculteurs qui ne reçoivent pas de pièces ou de services en temps opportun peuvent se voir accorder une indemnisation venant de l'Agricultural Implements Compensation Fund [Fonds d'indemnisation pour les instruments aratoires]²⁴.

La commission fait partie du sous-secteur des administrations publiques générales provinciales et territoriales. Dans le SCIAN, elle est classée dans la catégorie « Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales ». La commission n'est pas une entreprise publique parce qu'elle n'est pas un producteur marchand, qu'elle ne rivalise pas sur le marché et qu'elle ne tire pas son revenu primaire d'une activité marchande.

9.3.4.4 Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est une société d'État fédérale fondée en 1936 dont le siège social se trouve à Ottawa. Elle décrit de la manière suivante les services qu'elle offre aux Canadiens : « Présente aux quatre coins du pays, CBC/Radio-Canada informe, éclaire et divertit tous les Canadiens. Radio, télévision, plateformes numériques et mobiles, les services de CBC/Radio-Canada sont à la fine pointe de la technologie. Pas un jour ni une minute de ce qui intéresse les Canadiens ne nous échappe. Nous leur offrons les nouvelles, le contenu et les commentaires qu'ils souhaitent avoir, aujourd'hui, demain et dans le futur²⁵. »

La société rend des comptes au Parlement par l'entremise d'un ministre et est régie par un conseil d'administration et un président nommés par le gouvernement fédéral.

Pour l'exercice 2016-2017, Radio-Canada a déclaré des recettes de 301 millions de dollars provenant de la publicité et d'autres sources, en plus d'un financement de 1 099 millions de dollars du gouvernement fédéral. En grande partie parce qu'elle dépend tant des crédits parlementaires, la société n'est pas classée comme une entreprise publique, mais plutôt comme une unité institutionnelle du sous-secteur de l'administration publique fédérale.

9.3.4.5 Ambassades et bases militaires à l'étranger

Le Canada a des ambassades et des bases militaires dans d'autres pays. Elles sont réputées faire partie de l'unité institutionnelle de l'administration publique fédérale. Les ambassades et autres enclaves territoriales représentant d'autres pays au Canada sont considérées comme des unités institutionnelles non résidentes.

9.4 État des résultats

Dans les comptes du secteur public présentés dans les SFP, le solde brut de gestion — concept semblable à ce qu'on appelle communément l'excédent ou le déficit — représente la différence entre deux autres concepts. Le premier concept est celui des **recettes**, qui désignent les opérations qui augmentent la valeur nette. Le deuxième concept est celui des **charges**, qui désignent les opérations qui diminuent la valeur nette. L'état des résultats de l'administration publique fédérale est illustré au tableau 10-10-0016-01.

9.4.1 Recettes

9.4.1.1 Composantes des recettes des administrations publiques

Voici les grandes catégories de recettes figurant dans le système des statistiques de finances publiques du Canada :

- recettes fiscales
- cotisations sociales
- dons
- autres recettes

Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires sans contrepartie imposés à d'autres unités institutionnelles par les administrations publiques, alors que les cotisations sociales sont des prélèvements obligatoires avec contrepartie. Les dons sont des transferts non obligatoires en provenance d'autres unités institutionnelles. La catégorie résiduelle des « autres recettes » comprend le revenu de la propriété, les recettes provenant de ventes de biens et services et certaines autres composantes de recettes généralement de moindre envergure. Toutes les composantes sont enregistrées sur la base des droits et obligations, dans la mesure possible.

Au Canada, les prélèvements obligatoires et les dons dominent les autres sources de recettes des administrations publiques générales. Pour les entreprises publiques, les ventes de biens et services et le revenu de la propriété constituent les principales sources de recettes.

La classification des recettes des SFP canadiennes est fondée sur celle qui est recommandée dans le *MSFP 2014*. Dans cette classification, les recettes fiscales sont catégorisées en fonction de l'assiette de l'impôt²⁶.

9.4.1.2 Recettes fiscales

Les unités institutionnelles des administrations publiques sont les seules qui peuvent prélever des impôts dans une économie. Les recettes provenant de ces impôts sont habituellement essentielles à la situation financière d'une administration publique. La charge de l'impôt — à savoir les recettes totales provenant de l'ensemble des impôts, souvent exprimées sous forme de ratio au produit intérieur brut — est un indicateur budgétaire clé. Sa tendance en dit beaucoup sur l'évolution du pouvoir et du rôle d'une administration publique.

Comme on l'a vu aux chapitres précédents, les recettes fiscales dans le *SCN 2008* sont classées en fonction du rôle qu'elles jouent dans l'activité économique. Il en existe trois grandes catégories : les impôts sur la production, les produits et les importations, les impôts courants sur le revenu et les impôts en capital.

Dans les SFP, il y a six grands types d'impôts :

- impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital
- impôts sur les salaires et la main-d'œuvre
- impôts sur le patrimoine
- impôts sur les biens et services
- impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales
- autres recettes fiscales

Le premier type, qui comprend les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, représentait plus de la moitié des recettes fiscales totales du Canada en 2009. Les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre ne sont pas d'une grande importance au Canada, en partie parce qu'ils ont un effet dissuasif sur l'emploi²⁷. Les impôts sur le patrimoine sont les plus importants pour les administrations publiques locales. Ils comprennent les impôts périodiques sur la propriété immobilière (terrains, constructions ou autres ouvrages) ou le patrimoine net, les cotisations spéciales, les impôts fonciers des entreprises, les paiements en remplacement d'impôts et les impôts non périodiques sur le patrimoine comme les impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations entre vifs et legs. Les impôts sur les biens et services sont des « impôts qui deviennent payables par suite de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la livraison de biens et de la prestation de services ou par suite de leur utilisation pour leur propre consommation ou formation de capital²⁸ ». Au Canada, ces impôts comprennent la taxe sur les produits et services, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente au détail, les taxes d'accise principalement sur l'alcool, le tabac et l'essence ainsi que les taxes sur des services déterminés comme le transport aérien. Sont également compris dans ce type d'impôts les taxes sur la permission d'utiliser des biens (comme les permis de conduire) ou d'exercer des activités ainsi que les bénéfices des monopoles fiscaux²⁹. Dans l'ensemble, les impôts sur les biens et services représentaient environ le quart des recettes fiscales totales en 2009. Enfin, les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales se composent principalement de droits de douane et d'autres droits à l'importation. Ces recettes fiscales sont faibles et sont généralement à la baisse en raison des diverses initiatives de « libre-échange » des dernières décennies.

Comme pour la plupart des autres concepts des SFP, les recettes fiscales sont mesurées sur la **base des droits et obligations**, ce qui signifie que les flux sont enregistrés au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou éteinte. D'un point de vue pratique, les recettes fiscales sont habituellement mesurées, dans un premier temps, au moment où les fonds apparaissent dans les comptes bancaires de l'administration publique, après quoi ce moment est rajusté sur la base des droits et obligations. Il convient de souligner que pour faire l'objet d'une écriture de régularisation, les impôts doivent être payés. Les impôts qui sont dus, mais qui n'ont jamais été perçus, ne sont pas considérés comme ayant été constatés par régularisation. De plus, les impôts perçus mais subséquemment remboursés ne sont pas considérés comme ayant été constatés par régularisation.

Les recettes fiscales peuvent être transférées d'une administration publique à une autre, mais elles sont attribuées à l'unité d'administration publique qui exerce le pouvoir de prélever l'impôt et qui dispose, en définitive, du pouvoir discrétionnaire pour fixer et modifier le taux d'imposition. Par exemple, les parties fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée sont attribuées séparément à chaque administration publique.

9.4.1.3 Cotisations sociales

Comme il a déjà été mentionné, alors que les impôts sont obligatoires et sans contrepartie, les **cotisations sociales** sont des prélèvements obligatoires avec contrepartie. En d'autres termes, alors que les impôts doivent être payés sans que des prestations explicites soient à recevoir en contrepartie, les cotisations sociales doivent également être versées, mais elles sont directement liées à la réception de prestations sociales particulières.

Au Canada, les principales cotisations sociales sont liées au programme fédéral d'assurance-emploi, au Régime québécois d'assurance parentale et aux programmes provinciaux et territoriaux d'indemnisation des accidentés du travail, lesquels sont financés par les cotisations sociales des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs et des salariés au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec sont également traitées comme des cotisations sociales³⁰.

9.4.1.4 Dons

Les **dons** sont une catégorie résiduelle de transfert de recettes qui consiste en des sommes à recevoir d'autres unités d'administration publique résidentes ou non résidentes ou d'organismes internationaux qui ne correspondent pas à la définition des recettes fiscales, des subventions ou des cotisations sociales. Il peut s'agir de transferts courants ou de transferts en capital³¹.

Les administrations publiques canadiennes ne reçoivent pas souvent de dons d'unités d'administration publique non résidentes ou d'organismes internationaux. La plupart des dons inscrits dans les comptes du secteur public sont plutôt des transferts entre niveaux d'administration publique au Canada. Ces dons disparaissent lorsque les comptes des différents niveaux d'administration publique sont consolidés, mais ils représentent une part importante des recettes totales des différentes administrations publiques provinciales et territoriales et administrations publiques locales.

Au sein de la fédération canadienne, la pratique veut depuis longtemps que les niveaux supérieurs d'administration publique, compte tenu de leur assiette fiscale plus large, génèrent des recettes qui sont ensuite transférées aux niveaux inférieurs d'administration publique. Plus précisément, l'administration publique fédérale transfère chaque année d'importantes sommes aux administrations publiques provinciales et territoriales. À leur tour, les administrations publiques provinciales font des transferts aux administrations publiques locales qui relèvent de leur compétence. L'administration publique fédérale effectue également des transferts plus modestes aux administrations publiques locales et autochtones.

Pendant l'exercice 2008-2009, l'administration publique fédérale a fourni un soutien sous forme de paiements de transfert aux provinces et aux territoires s'élevant à 59 747 millions de dollars³². Le transfert le plus important a été de loin le Transfert canadien en matière de santé, qui s'est chiffré à 20 915 millions de dollars. Les transferts de péréquation et territoriales représentaient 16 332 millions de dollars, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 9 470 millions de dollars.

Le Transfert canadien en matière de santé soutient les soins de santé pour les Canadiens. Il est calculé pour chaque province et territoire en fonction du nombre d'habitants et il augmente au fil du temps selon une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut nominal. Les transferts de péréquation tiennent compte des disparités fiscales entre les provinces et sont calculés à l'aide d'une formule plutôt compliquée qui vise à déterminer dans quelle mesure la « capacité fiscale » d'une province est inférieure à la capacité moyenne de l'ensemble des provinces. Les fonds de ce programme augmentent aussi au fil du temps selon une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut nominal. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux appuie l'enseignement postsecondaire, l'assistance sociale et le développement de la petite enfance, et il est calculé en fonction du nombre d'habitants, un peu comme le Transfert canadien en matière de santé. Enfin, les transferts calculés selon la formule de financement des territoires sont généralement semblables aux transferts de péréquation, mais ils sont destinés aux trois territoires plutôt qu'aux 10 provinces. Ces transferts représentent environ les quatre cinquièmes des recettes des territoires.

En ce qui concerne les transferts des administrations publiques provinciales aux administrations publiques locales, [traduction] « [...] la province établit les administrations publiques locales et leurs frontières géographiques, fixe leurs responsabilités en matière de dépenses, établit les normes relatives à la prestation de services locaux même pour les services qui ne sont pas obligatoires, limite essentiellement leurs recettes autonomes aux impôts fonciers et aux frais d'utilisation, fixe les règles entourant la perception des impôts fonciers, exige que les municipalités n'enregistrent pas de déficit dans leur budget de fonctionnement et détermine dans quelle mesure les municipalités peuvent emprunter pour répondre aux besoins en capitaux. En même temps, la province influe sur les dépenses municipales au moyen de ses programmes de subventions. »³³

9.4.1.5 Autres recettes

Les administrations publiques reçoivent également des recettes de diverses autres sources. Elles reçoivent divers types de revenus de la propriété, dont des intérêts sur les prêts, les obligations et les dépôts, des dividendes d'entreprises publiques, et dans certains cas des dividendes d'entreprises privées, des loyers des terrains ainsi que des redevances provenant de l'exploitation pétrolière et gazière, de la foresterie, de la production d'énergie hydroélectrique et de l'extraction de minerais. Elles tirent également des recettes des ventes de biens et services. Par exemple, les établissements d'enseignement exigent habituellement des frais de scolarité; les

administrations publiques municipales tirent habituellement des recettes des frais de stationnement et de location; les administrations publiques provinciales tirent des recettes des permis de conduire et des frais judiciaires, tandis que l'administration publique fédérale reçoit les frais d'obtention d'un passeport et les droits d'entrée à des musées. Enfin, les administrations publiques tirent aussi des recettes relativement modestes des amendes, des pénalités et des confiscations.

9.4.1.6 Recettes par sous-secteur des administrations publiques

Les mêmes catégories de recettes sont utilisées dans les SFP pour chacun des sous-secteurs des administrations publiques afin que des comparaisons puissent être établies. Le tableau 10-10-0016-01 présente les estimations des recettes de l'administration publique fédérale. Les tableaux 10-10-0017-01, 10-10-0018-01, 10-10-0019-01 et 10-10-0020-01 présentent les statistiques correspondantes pour les provinces, ventilées selon les administrations publiques provinciales et territoriales, les municipalités et autres administrations publiques locales, les établissements de santé et de services sociaux et les établissements d'enseignement. Le tableau 10-10-0022-01 présente les statistiques sur les recettes pour les régimes de pension du Canada et du Québec.

Comme il est expliqué à la section 9.2.3.3, la consolidation permet d'éviter la double comptabilisation et elle est importante parce qu'une part considérable des recettes reçues par les provinces et les territoires sont des dépenses de transfert de l'administration publique fédérale, et qu'une part appréciable des recettes des administrations publiques locales sont des dépenses de transfert de l'administration publique fédérale et des administrations publiques provinciales et territoriales.

9.4.2 Charges

9.4.2.1 Composantes des charges des administrations publiques

Les administrations publiques influent sur l'économie de par leurs politiques relatives aux recettes et aux dépenses. Les dépenses sont inscrites dans les SFP dans un certain nombre de catégories de charges de programme et dans les dépenses en immobilisations non financières. Les dépenses totales — la somme des charges de programme et des dépenses en immobilisations — sont largement utilisées comme mesure de la taille des administrations publiques, surtout lorsqu'elles sont exprimées sous forme de ratio au produit intérieur brut, ce qui permet de normaliser le fait que les dépenses publiques ont tendance à augmenter parallèlement à l'inflation et à la croissance de la population. Toutefois, il convient de souligner que le ratio des dépenses totales au produit intérieur brut comprend divers paiements de transfert dans le numérateur, mais pas dans le dénominateur. À certaines fins, les dépenses totales à l'exclusion des transferts sont une meilleure mesure de la taille des administrations publiques.

Voici les grandes catégories de charges figurant dans le système des statistiques de finances publiques du Canada :

- rémunération des salariés
- utilisation de biens et services
- consommation de capital fixe
- intérêts
- subventions
- dons
- prestations sociales
- autres charges

La classification des charges des SFP canadiennes est semblable à celle qui est recommandée dans le *MSFP 2014*. Dans cette classification, les charges sont catégorisées en fonction de l'objectif économique qui y est associé³⁴.

9.4.2.2 Rémunération des salariés

Comme il est indiqué aux chapitres 3, 4, 5 et 8, la **rémunération des salariés** est « la rémunération totale, en nature ou en espèces, qui doit être versée à un particulier dans une relation employeur-employé en échange du travail exécuté par ce dernier au cours de la période de référence » (traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 115). Toutes les unités d'administration publique versent une rémunération aux salariés, et il s'agit d'une importante composante des charges des administrations publiques au Canada.

Le tableau 9.1 présente une ventilation de la rémunération des salariés par sous-secteur des administrations publiques, sous forme consolidée et non consolidée, en 2009.

Tableau 9.1
Statistiques de finances publiques canadiennes, rémunération des salariés

	2009
	millions de dollars
Sous-secteur de l'administration publique	
Administration publique générale canadienne consolidée	196 760
Administrations publiques provinciales et territoriales (données non consolidées)	28 042
Terre-Neuve-et-Labrador	842
Île-du-Prince-Édouard	392
Nouvelle-Écosse	1 023
Nouveau-Brunswick	1 977
Québec	7 178
Ontario	7 351
Manitoba	1 106
Saskatchewan	1 098
Alberta	2 784
Colombie-Britannique	3 083
Yukon	375
Territoires du Nord-Ouest	385
Nunavut	448
Services de santé et des services sociaux (données non consolidées)	51 860
Terre-Neuve-et-Labrador	1 234
Île-du-Prince-Édouard	2
Nouvelle-Écosse	1 763
Nouveau-Brunswick	1 433
Québec	12 284
Ontario	17 172
Manitoba	2 502
Saskatchewan	2 182
Alberta	6 673
Colombie-Britannique	6 438
Yukon	25
Territoires du Nord-Ouest	152
Nunavut	0
Universités et collèges (données non consolidées) ¹	17 061
Terre-Neuve-et-Labrador	345
Île-du-Prince-Édouard	91
Nouvelle-Écosse	524
Nouveau-Brunswick	182
Québec	3 643
Ontario	6 057
Manitoba	541
Saskatchewan	685
Alberta	2 450
Colombie-Britannique	2 472
Yukon	22
Territoires du Nord-Ouest	26
Nunavut	23
Commissions scolaires (données non consolidées) ²	36 662
Terre-Neuve-et-Labrador	805
Île-du-Prince-Édouard	170
Nouvelle-Écosse	906
Nouveau-Brunswick	0
Québec	7 197

Tableau 9.1
Statistiques de finances publiques canadiennes, rémunération des salariés

	2009
	millions de dollars
Ontario	15 609
Manitoba	1 491
Saskatchewan	1 359
Alberta	4 707
Colombie-Britannique	4 377
Yukon	0
Territoires du Nord-Ouest	41
Nunavut	0
Municipalités et autres administrations publiques locales (données non consolidées)	27 281
Terre-Neuve-et-Labrador	204
Île-du-Prince-Édouard	33
Nouvelle-Écosse	338
Nouveau-Brunswick	262
Québec	5 269
Ontario	13 213
Manitoba	726
Saskatchewan	671
Alberta	3 174
Colombie-Britannique	3 230
Yukon	30
Territoires du Nord-Ouest	50
Nunavut	81

Les données portent sur l'exercice financier dont la date de fin se rapproche le plus du 31 décembre.

1. Les universités et les collèges comprennent l'ensemble des universités et des collèges canadiens, qu'ils soient contrôlés ou non par un gouvernement. Au Canada, les universités et les collèges qui ne sont pas contrôlés par un gouvernement représentent une très faible proportion de l'activité.

2. Il n'y a pas de commissions scolaires au Nouveau-Brunswick, au Yukon et au Nunavut.

Source : Statistique Canada tableaux 10-10-0015-01, 10-10-0017-01, 10-10-0018-01, 10-10-0019-01 et 10-10-0020-01.

9.4.2.3 Utilisation de biens et services

La catégorie des charges liées à l'**utilisation de biens et services** consiste en la valeur des biens et services achetés par les unités institutionnelles du secteur des administrations publiques en vue de leur utilisation dans la production de biens et services marchands et non marchands. Cette catégorie exclut la consommation de capital fixe, l'utilisation de biens et services pour la formation de capital pour compte propre (qui est comptabilisée dans la catégorie de l'acquisition d'actifs non financiers) et les biens achetés par les administrations publiques et distribués sans transformation (qui sont enregistrés comme transferts en nature).

Conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, la valeur de l'utilisation de biens et services est inscrite au moment où les biens et services sont effectivement utilisés, plutôt qu'au moment où ils sont acquis ou payés. Pour les services, il y a une correspondance plus étroite entre les paiements effectués et les services reçus, alors que, pour les biens, les articles achetés demeurent souvent en stock pendant une longue période avant d'être utilisés. Par conséquent, on estime la valeur des biens utilisés en tenant compte des variations des stocks de la façon suivante :

- stocks d'ouverture
- plus : achats de biens
- moins : biens utilisés pour la formation de capital pour compte propre
- moins : biens distribués directement sous forme de transferts en nature
- plus : gains ou pertes de détention sur les biens possédés
- plus : autres variations de volume touchant les biens possédés
- moins : stocks de fermeture
- égalent : utilisation de biens

L'utilisation de biens et services est comptabilisée en chiffres bruts, ce qui signifie que les recettes tirées de la vente de biens et services ne sont pas déduites (elles sont inscrites comme poste de recettes).

Les services fournis par des contractuels, des consultants et autres fournisseurs du genre dans une situation où il n'existe pas de relation employeur-employé sont inclus dans la catégorie de l'utilisation de biens et services plutôt que dans celle de la rémunération des salariés. De plus, les biens et services utilisés par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou autrement liés de près aux exigences de leur emploi sont assimilés à l'utilisation de biens et services. Cette catégorie comprend par exemple les outils et le matériel, les vêtements spéciaux comme les uniformes, les repas spéciaux nécessaires en raison des conditions de travail ou des déplacements ainsi que les examens médicaux requis en raison de la nature du travail. De même, les biens et services achetés en vue de servir à la production de services non marchands, comme les aliments, les vêtements et les couvertures achetés pour être utilisés dans des opérations de secours après une catastrophe naturelle au pays ou à l'étranger, sont assimilés à l'utilisation de biens et services plutôt qu'à des transferts en nature. Toutefois, si les biens sont transférés directement des stocks sans être liés à des opérations de secours, ils sont classés comme transferts en nature de prestations sociales.

Les biens achetés pour être utilisés comme actifs fixes ou objets de valeur, ou pour la formation de capital pour compte propre, sont classés comme acquisitions d'actifs fixes plutôt que d'être assimilés à l'utilisation de biens et services. De même, les biens acquis pour augmenter les stocks de matières premières et de fournitures, les travaux en cours, les produits finis et les biens destinés à la revente sont inclus dans les variations des stocks, un type d'actif non financier, et non dans la catégorie de l'utilisation de biens et services.

Les SFP ne mettent pas en œuvre les « services d'intermédiation financière indirectement mesurés » (SIFIM) comme c'est le cas dans le *SCN 2008*. Par conséquent, les frais de service imputés qui sont liés aux emprunts auprès des institutions financières et aux prêts consentis à ces dernières ne sont pas inclus dans l'utilisation de biens et services. Les intérêts sont plutôt tous reconnus comme une catégorie de charges distincte.

9.4.2.4 Consommation de capital fixe

La **consommation de capital fixe** est reconnue comme un poste de charges imputé dans les SFP, tout comme dans le *SCN 2008*³⁵. Le concept est exactement le même dans les deux systèmes. Toutefois, dans les SFP, la consommation de capital fixe est divisée en deux parties, dont l'une est la consommation de capital fixe liée à la production de capital pour compte propre, qui est incluse dans le coût d'acquisition d'actifs fixes, et l'autre est l'amortissement économique du capital fixe existant de l'unité institutionnelle, qui est traité comme une charge de consommation de capital fixe. Comme en comptabilité d'entreprise, l'« amortissement » qui est parfois constaté dans les états comptables officiels des administrations publiques peut différer considérablement de la consommation de capital fixe mesurée dans les SFP et le *SCN 2008*. Ce premier est généralement un concept rétrospectif qui suppose la « radiation » des dépenses en immobilisations antérieures, alors que cette dernière est un concept plus prospectif lié à la vie utile future d'une immobilisation.

9.4.2.5 Charges d'intérêts

Comme il est indiqué à la section 9.4.2.3, la composante des **intérêts** sur les services financiers, connue sous le nom de SIFIM dans le *SCN 2008*, n'est pas reconnue dans les SFP. Les intérêts courus d'une unité institutionnelle d'administration publique sont plutôt tous enregistrés dans la catégorie des charges d'« intérêts ».

Les paiements d'intérêts des administrations publiques peuvent revêtir diverses formes selon les caractéristiques des instruments financiers dont il s'agit. Des intérêts peuvent courir sur les dépôts, les titres de créance, les crédits et les autres comptes à recevoir. Les intérêts peuvent être présentés sous forme de coupon sur un titre de créance ou ils peuvent être implicitement intégrés au prix initial de l'instrument, comme dans le cas d'une obligation à fort escompte. Ils peuvent être fixes lorsque l'engagement de paiement initial a été pris, ou ils peuvent varier au fil du temps comme dans les titres indexés.

Comme pour certaines autres catégories de charges, les intérêts payés par une administration publique à une autre figurent dans les comptes des SFP des deux administrations publiques lorsqu'ils sont examinés individuellement, mais ils disparaissent lorsque les comptes sont consolidés.

9.4.2.6 Subventions

Dans les SFP comme dans le *SCN 2008*, « les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques effectuent en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent » (traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 130). Il en est question au chapitre 4.

Les **subventions** sont versées aux producteurs, et non aux consommateurs finals, bien que les ménages puissent recevoir des subventions à titre de producteurs. Elles peuvent être payées sur la production ou la vente de produits, par unité ou par dollar de valeur, ou elles peuvent être payées sur la production, tout comme les subventions sur les salaires ou la réduction de la pollution. Elles ne comprennent pas les dons en capital ou d'autres formes de transferts en capital. Les administrations publiques utilisent parfois le terme « subventions » pour désigner les charges qui sont traitées comme des prestations sociales dans les SFP.

9.4.2.7 Dons

Les dons sont des « transferts à effectuer par des unités d'administration publique à d'autres unités d'administration publique résidentes ou non résidentes ou à des organismes internationaux et qui ne correspondent pas à la définition des recettes fiscales, des subventions ou des cotisations sociales » (traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 134). Les dons sont examinés du point de vue des recettes à la section 9.4.1.4.

9.4.2.8 Prestations sociales

Selon les SFP, « Les **prestations sociales** sont des transferts courants que reçoivent les ménages pour subvenir aux besoins découlant de risques sociaux, par exemple la maladie, le chômage, la retraite, le logement, les études ou la situation familiale. Ces prestations payables en espèces ou en nature sont destinées à protéger l'ensemble ou des segments particuliers de la population contre certains risques sociaux. Les risques sociaux sont des événements ou des circonstances susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le bien-être des ménages en grevant leurs ressources ou en réduisant leurs revenus. La fourniture de services médicaux, l'indemnisation du chômage ou les pensions des régimes de sécurité sociale sont des exemples de prestations sociales » (traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 134).

Les prestations sociales sont classées en trois catégories selon le type de régime de protection sociale qui régit leur paiement.

- Les prestations de sécurité sociale sont des prestations sociales versées en espèces ou en nature aux ménages dans le cadre de régimes de sécurité sociale. Au Canada, les prestations versées dans le cadre du programme d'assurance-emploi et des programmes provinciaux et territoriaux d'indemnisation des accidentés du travail en sont des exemples.
- Les prestations d'assistance sociale sont des prestations sociales versées en espèces ou en nature aux ménages pour répondre à des besoins semblables à ceux visés par les prestations de sécurité sociale, mais qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un régime de sécurité sociale. Au Canada, les prestations de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Supplément de revenu garanti, les allocations familiales et les prestations pour la garde d'enfants ainsi que les prestations aux anciens combattants en sont des exemples.
- Les prestations sociales liées à l'emploi sont des prestations sociales non liées à la pension qui sont versées en espèces ou en nature par les unités institutionnelles des administrations publiques à leurs propres employés ou aux survivants admissibles de ces derniers. Ces prestations comprennent par exemple les prestations de maladie, les indemnités de congé de maternité, les allocations familiales, les indemnités d'études et autres indemnités.

9.4.2.9 Autres charges

La catégorie résiduelle des charges comprend les charges liées à la propriété autres que les paiements d'intérêts, les transferts autres que les subventions, les dons et les prestations sociales, ainsi que les montants payables au titre des primes, des frais et des indemnités se rattachant aux garanties d'assurance dommages et aux garanties normalisées.

Lorsque les propriétaires d'actifs financiers ou de ressources naturelles mettent ces actifs à la disposition d'autres unités institutionnelles, ils s'attendent à recevoir une compensation sous forme d'intérêts, de dividendes ou de loyers ou une autre forme de rendement des investissements. Il en est abondamment question au chapitre 6 et, dans une certaine mesure, au chapitre 8. Dans la présentation des SFP, les intérêts sont une catégorie distincte de charges, et les autres types de charges liées à la propriété sont inclus dans la catégorie des « autres charges ».

9.4.3 Charges par fonction des administrations publiques

Le chapitre 3 présente un certain nombre de systèmes de classification utilisés dans le *SCN 2008*. L'un de ces systèmes est la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques et examinée à la section 3.4.4.3 Le tableau 9.6 montre la Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP). Dans cette classification, les dépenses des administrations publiques sont ventilées selon leur objectif général. En voici les 10 divisions de haut niveau :

- services généraux des administrations publiques
- défense
- ordre et sécurité publics
- affaires économiques
- protection de l'environnement
- logement et équipements collectifs
- santé
- loisirs, culture et religion
- enseignement
- protection sociale

La CCFAP offre une façon uniforme de comparer les dépenses des administrations publiques entre les secteurs de compétence et au fil du temps. Il s'agit de classer les dépenses selon leur fonction ou leur objectif socioéconomique, ce qui traduit ce que l'administration publique en question souhaite accomplir.

En pratique, chaque administration publique, qu'elle soit fédérale, provinciale, locale ou autochtone, rend habituellement compte de ses dépenses par ministère ou organisme et, à même cette structure, par catégorie économique de dépenses (rémunération des salariés, utilisation de biens et services, prestations sociales, etc.). Cela signifie que ces dépenses sont en partie définies par la structure organisationnelle de l'administration publique, qui peut évoluer au fil du temps et qui est peu susceptible de correspondre à celle d'autres administrations publiques. Il s'agit d'un enjeu important au Canada, surtout lorsqu'il s'agit de comparer les dépenses des administrations publiques de différents pays. Les statistiques de la CCFAP permettent de contourner ces problèmes de comparabilité, car elles reposent sur une seule et même classification qui est axée sur l'objet des dépenses de tous les secteurs de compétence et qui est maintenue constante au fil du temps³⁶.

Les statistiques de la CCFAP pour l'année 2009 sont présentées au tableau 9.2. Pour le secteur consolidé des administrations publiques générales du Canada, les catégories de dépenses fonctionnelles les plus importantes sont la protection sociale (transferts liés à la maladie, à l'invalidité, à la vieillesse, à la famille et aux enfants, au chômage, au logement et à d'autres questions) et la santé, qui représentent respectivement 23,7 % et 23,4 % des dépenses totales. Les services publics généraux (fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères, aide économique extérieure, opérations concernant la dette publique et certaines autres sous-catégories) et l'enseignement sont les catégories suivantes en importance, représentant respectivement 16,7 % et 13,5 % des dépenses. La ventilation des dépenses de l'administration publique fédérale présente un degré élevé de spécialisation dans trois catégories fonctionnelles, soit les services publics généraux, la protection sociale et, dans une moindre mesure, la santé. Les dépenses du secteur consolidé des administrations publiques provinciales, territoriales et locales sont surtout liées à la santé et à l'enseignement, de même qu'à la protection sociale et aux services publics généraux.

Tableau 9.2**Statistiques de finances publiques canadienne, dépenses, classification des fonctions des administrations publiques (CFAP)**

	2009	
	millions de dollars	pourcentage du total
Administration publique générale canadienne consolidée		
Total	568 540	100,0
Services généraux des administrations publiques	94 844	16,7
Défense	16 357	2,9
Ordre et sécurité publics	28 891	5,1
Affaires économiques	50 243	8,8
Protection de l'environnement	10 488	1,8
Logement et équipements collectifs	8 830	1,6
Santé	132 866	23,4
Loisirs, culture et religion	14 478	2,5
Enseignement	76 554	13,5
Protection sociale	134 989	23,7
Administration publique fédérale		
Total	259 692	100,0
Services généraux des administrations publiques	86 477	33,3
Défense	16 639	6,4
Ordre et sécurité publics	9 695	3,7
Affaires économiques	18 770	7,2
Protection de l'environnement	2 277	0,9
Logement et équipements collectifs	3 821	1,5
Santé	29 981	11,5
Loisirs, culture et religion	4 711	1,8
Enseignement	4 047	1,6
Protection sociale	83 274	32,1
Administrations publiques provinciales-territoriales et locales consolidées		
Total	389 257	100,0
Services généraux des administrations publiques	47 189	12,1
Défense	0	0,0
Ordre et sécurité publics	20 802	5,3
Affaires économiques	38 663	9,9
Protection de l'environnement	8 356	2,1
Logement et équipements collectifs	7 147	1,8
Santé	127 407	32,7
Loisirs, culture et religion	10 155	2,6
Enseignement	73 096	18,8
Protection sociale	56 442	14,5

Les données portent sur l'exercice financier dont la date de fin se rapproche le plus du 31 décembre.

Source : Statistique Canada tableaux 10-10-0024-01 et 10-10-0005-01.

Il est possible, en principe, de recouper les dépenses des administrations publiques au moyen de classifications économiques et fonctionnelles. Ainsi, il serait intéressant, par exemple, de présenter des statistiques montrant la façon dont les dépenses de protection sociale sont réparties entre la rémunération des salariés, l'utilisation de biens et services, les dons, les prestations sociales et les autres charges, ou la façon dont les charges sous forme de rémunération des salariés sont réparties entre les services publics généraux, la défense, l'ordre et la sécurité publics et les autres catégories fonctionnelles. Cette tâche fait partie du programme de travail futur de Statistique Canada.

9.4.4 Opérations sur actifs et passifs

Le système de comptabilité des SFP comprend les opérations nettes sur actifs et passifs — c'est-à-dire les acquisitions et les aliénations d'actifs et l'accumulation et les remboursements (ou les « rachats », les « liquidations » ou les « extinctions ») de passifs — ainsi que les opérations sur biens et services. L'agrégation de ces deux ensembles d'opérations donne la variation de la valeur nette résultant des opérations effectuées au cours de la période comptable. Une divergence statistique en découle, car il est peu probable que des mesures statistiques imparfaites soutiennent l'égalité entre les deux concepts (un concept qui repose sur les opérations sur actifs et passifs et l'autre qui s'appuie sur les opérations sur biens et services).

Les opérations sur actifs et passifs sont mesurées aux prix du marché. Elles sont évaluées sur la base des droits et obligations et sont enregistrées au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou éteinte. Pour les actifs non financiers, cela correspond au moment où la propriété est acquise ou cédée. Pour les actifs financiers et les passifs, cela correspond habituellement au moment où le contrat est signé ou au moment où l'argent ou un autre actif financier est payé par le créancier au débiteur ou remboursé par le débiteur au créancier. Il est important que l'évaluation et le moment soient indiqués de la même façon dans les comptes du créancier et du débiteur, dans la mesure du possible. En cas de désaccord irréconciliable, la date à laquelle le créancier enregistre l'opération est réputée être la date d'enregistrement pour les deux parties dans les SFP.

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers sont calculées comme étant les acquisitions moins les aliénations moins la consommation de capital fixe. Les opérations sur actifs financiers et passifs sont présentées dans les comptes comme étant l'acquisition nette de chaque catégorie d'actifs et l'accumulation nette de chaque catégorie de passifs.

9.5 État des autres flux économiques

9.5.1 Autres flux économiques

Les **autres flux économiques** représentent des changements de la valeur ou du volume des actifs ou des passifs **qui ne résultent pas d'opérations**. Il faut se rappeler que les opérations sont des interactions économiques entre deux unités institutionnelles qui ont lieu d'un commun accord. Elles comprennent des activités d'échange et de transfert.

Comme il en a été question à d'autres chapitres du présent ouvrage (les chapitres 3, 6 et 8 en particulier), il existe deux grandes catégories d'autres flux économiques. La première catégorie comprend les **gains et pertes de détention** qui résultent de changements de valeur découlant de fluctuations des prix du marché non liées à des opérations particulières. L'autre catégorie est celle des **changements de volume des actifs et des passifs** qui résultent de gains ou de pertes inattendus autres que les gains et pertes de détention non liés à des opérations particulières.

9.5.2 Gains et pertes de détention

Dans le cas d'un gain ou d'une perte de détention, il y a modification de la valeur des actifs ou des passifs d'une unité institutionnelle du fait que les valeurs marchandes qui y sont associées changent en l'absence d'opérations les visant. Des gains ou des pertes de détention s'accumulent continuellement, du simple fait que des actifs ou des passifs soient détenus au fil du temps sans qu'ils subissent la moindre transformation. Les gains et les pertes de détention peuvent s'appliquer à pratiquement n'importe quel type d'actif ou de passif détenu pendant une durée quelconque au cours de la période de référence.

Un exemple frappant est celui des gains ou des pertes de détention attribuables aux changements de la valeur d'échange du dollar canadien par rapport aux autres devises. Une unité institutionnelle du secteur public peut avoir des actifs ou des passifs libellés dans une devise autre que le dollar canadien. Puisque les comptes des SFP sont compilés en dollars canadiens, la valeur de ces actifs ou de ces passifs au bilan doit être convertie. En cas de variation du taux de change, la valeur de ces actifs ou de ces passifs variera même s'il n'y a pas d'opérations sur ces actifs ou passifs au cours de la période. Un autre exemple serait celui d'une unité institutionnelle qui détient des actions d'une société canadienne cotée à la Bourse de Toronto. Le prix du marché de ces actions fluctuerait généralement d'un jour à l'autre, ce qui supposerait des gains et des pertes de détention même si l'unité institutionnelle n'achetait ni ne vendait d'actions au cours de la période comptable.

9.5.3 Changements de volume des actifs et des passifs

Des changements de volume des actifs et des passifs surviennent en raison de certains événements particuliers. Un exemple serait la réduction de la valeur des actifs attribuable à leur destruction partielle ou totale lors d'une catastrophe naturelle telle qu'un tremblement de terre, une inondation ou une tempête de verglas. Un autre exemple serait la réduction de la valeur des actifs en cas de radiation de créances à la suite de la faillite d'un des débiteurs d'une unité institutionnelle ou pour cause de vol. Dans un cas comme dans l'autre, aucune opération ne serait liée à la réduction de valeur.

Des changements de volume des actifs et des passifs peuvent également se produire en raison de l'**obsolescence** ou de **changements technologiques** qui modifient la valeur des actifs existants.

Un autre exemple de changement de volume des actifs et des passifs est la variation de la valeur de certains types d'actifs ou de passifs d'une période comptable à l'autre par suite de **changements de classement**. Un reclassement a pour effet de réorganiser les actifs et les passifs à même le secteur public ou entre les secteurs public et privé sans augmentation ni diminution de la valeur nette totale. Par exemple, une unité institutionnelle du secteur des administrations publiques générales pourrait être reclassée dans le secteur des entreprises publiques si elle commençait à tirer des recettes suffisantes de la vente de biens et services.

9.5.4 État des autres flux économiques du Canada

Statistique Canada n'a pas encore élaboré les éléments constituant des tableaux des « autres flux économiques » des SFP. Toutefois, pour obtenir le total des autres flux économiques de chaque secteur et sous-secteur, il s'agit de prendre le bilan de clôture, d'en soustraire le bilan d'ouverture et d'en soustraire l'effet net des opérations sur le bilan.

9.6 Bilan du secteur public

9.6.1 Aperçu du bilan

Dans les SFP, le bilan d'une unité ou d'un secteur institutionnel est un état des valeurs des stocks d'actifs détenus et des passifs dus à un moment donné. Dans un bilan macroéconomique, une distinction est établie entre les actifs non financiers, les actifs financiers, les passifs et la valeur nette. La valeur nette d'une unité ou d'un secteur institutionnel est mesurée comme étant la valeur totale des actifs moins la valeur totale des passifs.

Au cours d'une période comptable donnée, comme un trimestre ou un exercice, un bilan est habituellement compilé à la fin de chaque période de référence, qui est aussi le début de la période de référence suivante. Les stocks de clôture de la période de référence sont calculés comme étant les stocks d'ouverture de cette période de référence, plus l'effet net des opérations et l'effet net des autres flux économiques au cours de la période. Cette situation est illustrée à la figure 9.1.

9.6.2 Composantes du bilan

Un bilan peut être compilé pour le secteur des administrations publiques générales ou l'un de ses sous-secteurs, pour les différentes entreprises publiques et pour le secteur public dans son ensemble. Dans le cadre des SFP, les statistiques du secteur des administrations publiques générales et de chacun de ses sous-secteurs sont présentées sur une base consolidée.

Comme il a été mentionné précédemment, le bilan est constitué des actifs non financiers, des actifs financiers, des passifs et de la valeur nette. Les actifs non financiers comprennent les actifs produits (comme les bâtiments, les routes, les aéroports, les ponts, les barrages et autres ouvrages de génie civil, les systèmes d'armes, les machines et équipement, les stocks et les objets de valeur) et les actifs non produits (comme les ressources naturelles, les contrats, le spectre électromagnétique et le fonds commercial). Les actifs financiers se composent des créances financières plus l'or en lingot détenu par les autorités monétaires en tant qu'actif de réserve. Les actifs financiers et les passifs comprennent par exemple le numéraire et les dépôts, les crédits, les obligations et les actions.

Les composantes du bilan sont évaluées aux prix du marché courants dans la mesure du possible. Si des valeurs fondées sur les prix du marché ne sont pas directement mesurables, les valeurs sont imputées au moyen de différentes méthodes telles que i) l'accumulation et la réévaluation des opérations ou ii) l'estimation de la valeur actualisée des rendements futurs. La valeur nominale des instruments financiers est également utile lorsque les prix du marché ne sont pas disponibles. En raison du manque d'information sur les valeurs marchandes courantes des vieux ouvrages de génie civil et de certains types de machines et équipement, la **méthode de l'inventaire perpétuel**, décrite à la section 7.5.1 du chapitre 7, est utilisée dans ces cas. Dans d'autres cas, comme pour le bois d'œuvre, les gisements et les actifs incorporels, on utilise la **valeur actualisée estimée** du flux des avantages économiques futurs prévus pour estimer la valeur marchande courante.

Les tableaux 10-10-0016-01 à 10-10-0020-01 et 10-10-0022-01 montrent les bilans de l'administration publique fédérale, des administrations publiques provinciales et territoriales, des administrations publiques municipales et locales, des établissements de santé et de services sociaux, des établissements d'enseignement et des régimes de pension du Canada et du Québec.

Comme l'indique le tableau 9.3, en 2009, le secteur consolidé des administrations publiques générales canadiennes affichait une valeur nette négative d'environ -106 milliards de dollars et une valeur financière nette (en ne tenant pas compte des actifs non financiers) de -876 milliards de dollars. L'ensemble du secteur des administrations publiques générales provinciales et territoriales avait une valeur nette positive de 359 milliards de dollars et une valeur financière nette négative de -342 milliards de dollars.

Tableau 9.3
Statistiques de finances publiques canadiennes, situation des opérations et bilan pour les administrations publiques consolidées

	2009
	millions de dollars
Sous-secteur de l'administration publique	
Administration publique générale consolidée	
Solde brut de gestion	-13 401
Solde net de gestion	-61 955
Recettes	554 576
Charges	616 531
Valeur nette	-105 661
Actifs non financiers	770 703
Valeur financière nette	-876 364
Administrations publiques provincial et territorial consolidées	
Solde brut de gestion	21 168
Solde net de gestion	-19 244
Recettes	409 862
Charges	429 105
Valeur nette	359 083
Actifs non financiers	700 955
Valeur financière nette	-341 872

Les données portent sur l'exercice financier dont la date de fin se rapproche le plus du 31 décembre.

Source : Statistique Canada tableau 10-10-0147-01.

9.7 Situation des opérations de trésorerie

Comme il a été souligné à la section 9.2.3.1, les principaux états financiers des SFP sont mesurés sur la base des droits et obligations. Cela signifie que les effets de l'enregistrement des événements économiques sont enregistrés à la période durant laquelle ces événements surviennent, qu'il y ait eu règlement ou non, ou présomption de règlement. Toutefois, les recettes fiscales peuvent être constatées par régularisation dans une période donnée et être payées dans une période ultérieure. Les biens et services peuvent être achetés dans une période, être reçus dans une autre et être payés dans encore une autre. Certaines dépenses peuvent faire l'objet d'une écriture de régularisation même si aucun paiement en espèces n'a été effectué ou ne le sera jamais.

Les différences entre le moment des régularisations comptables et des flux de trésorerie³⁷ sont importantes aux fins de la gestion des liquidités des administrations publiques. Par exemple, si l'administration publique achète une grande quantité de biens et de services au cours d'une période donnée, mais qu'elle n'a pas à les payer avant une période ultérieure, elle devra gérer ses affaires financières avec soin afin de disposer des fonds nécessaires au moment où la facture devra être réglée.

La **situation des opérations de trésorerie** est semblable à l'état des résultats à certains égards, mais elle enregistre les flux de trésorerie **réels** plutôt que les régularisations comptables. Par exemple, les recettes sont enregistrées dans la période où elles sont effectivement reçues. Les charges sont indiquées lorsque les paiements sont effectués. Les flux de trésorerie résultant des opérations sur actifs financiers et passifs sont saisis au moment des encaissements et décaissements.

La situation comprend également les soldes comptables suivants :

- Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation
- Excédent ou déficit de trésorerie
- Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement
- Variation nette de trésorerie

Dans ce cadre comptable, l'excédent ou le déficit de trésorerie doit être égal aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement. La variation nette de trésorerie à la fin de la période comptable est égale à la trésorerie nette au début de la période comptable, plus l'excédent ou le déficit de trésorerie (ou, de façon équivalente, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement).

La consommation de capital fixe revêt un intérêt particulier, car il s'agit d'un poste de dépenses qui peut accroître considérablement le solde net de gestion même s'il n'y a pas de flux de trésorerie qui y sont directement associés. Toutefois, des flux de trésorerie peuvent y être indirectement associés si l'administration publique décide de remplacer des immobilisations amorties par des bâtiments et de l'équipement nouvellement achetés à un moment donné de la période actuelle ou d'une période future. Les opérations de troc et autres opérations en nature ainsi que les remises de dette et les radiations de créances sont d'autres exemples de types d'opérations qui peuvent figurer dans l'état des résultats sans jamais avoir d'incidence sur la situation des opérations de trésorerie.

Statistique Canada n'a pas encore élaboré la situation des opérations de trésorerie, et cette tâche fait actuellement partie de son programme de travail futur.

9.8 Entreprises publiques

Les conversations publiques à propos des finances publiques font généralement référence aux administrations publiques générales, et non aux entreprises publiques. Or, les entreprises propriétés de l'État ou sous contrôle de l'État qui mènent des activités commerciales peuvent aussi être des instruments de politique budgétaire. Les entreprises propriétés de l'État³⁸, comme la Banque du Canada, Postes Canada, VIA Rail et les diverses administrations portuaires, qu'on appelle souvent des sociétés publiques ou des entreprises d'État, font également partie de l'ensemble du secteur public.

9.8.1 Types d'entreprises publiques

L'univers du secteur public établit une distinction entre les entreprises publiques financières et non financières.

Voici les 19 entreprises publiques financières qui figuraient dans la base de données au moment de la rédaction du présent chapitre :

- Alberta Treasury Branches Financial
- Banque de développement du Canada
- Banque du Canada
- Columbia Power Corporation
- Compte du fonds des changes
- Crown Investments Corporation Asset Management Incorporated
- Exportation et développement Canada
- Financement agricole Canada
- Finances Î.-P.-É.
- Gainers Incorporated
- Insurance Corporation of British Columbia
- Investissement Québec

- N. A. Properties (1994) Limited
- Saskatchewan Government Insurance
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Société d'assurance publique du Manitoba
- Société de développement du Manitoba
- Société nationale de l'amiante
- 3052155 Nova Scotia Limited

Certaines d'entre elles sont des sociétés publiques de dépôt, tandis que d'autres sont classées comme entreprises publiques financières pour diverses autres raisons. Par exemple, N. A. Properties (1994) Limited est une entreprise publique albertaine établie à l'origine pour procéder à l'aliénation des actifs de certaines sociétés, banques, coopératives de crédit et sociétés de fiducie en faillite dans les années 1980. Elle ne compte pas d'employés à l'heure actuelle, mais elle n'a pas fermé ses portes parce qu'elle détient des actifs qui arriveront à échéance en 2027. La société 3052155 Nova Scotia Limited a été constituée en société en 2001 afin qu'elle détienne et administre divers actifs et obligations transférés en provenance de la société Nova Scotia Resources Limited avant la vente des actions de cette dernière.

Beaucoup plus d'entreprises publiques non financières figuraient dans la base de données au moment de la rédaction du présent chapitre, soit 28 au niveau fédéral et 83 au niveau provincial et territorial. En voici des exemples :

- Alberta Gaming and Liquor Commission
- BC Transit
- C.A. Pippy Park Commission
- Charlottetown Area Development Corporation
- Metropolitan Toronto Convention Centre Corporation
- Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
- Saskatchewan Research Council
- Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
- Société d'énergie du Yukon
- Société des alcools du Nunavut
- Société immobilière du Canada limitée
- Société des loteries et du casino de la Nouvelle-Écosse
- Société des traversiers du Québec
- Western Canada Lottery Corporation — partie des Territoires du Nord-Ouest

9.8.2 Statistiques sur les entreprises publiques

Le tableau 10-10-0023-01 montre les données des SFP relatives aux entreprises publiques. En 2009, les recettes totales déclarées étaient de 136 546 millions de dollars, les charges s'élevaient à 131 954 millions de dollars, et le solde de gestion s'établissait à 4 592 millions de dollars. Les actifs non financiers de ces entreprises se chiffraient à 127 059 millions de dollars, les actifs financiers, à 555 532 millions de dollars, et les passifs, à 687 058 millions de dollars. Les entreprises publiques provinciales et territoriales représentent la majorité des actifs non financiers, soit 87,4 %, tandis que les entreprises publiques fédérales détiennent la plupart des actifs financiers, soit 86,4 %. Les entreprises publiques locales sont à l'origine de proportions relativement faibles des recettes et des charges, bien qu'elles représentent plus de la moitié des subventions et des transferts reçus des administrations publiques, soit 55,9 %.

9.9 Utilisations des statistiques de finances publiques

Les SFP fournissent une mesure de la situation financière des diverses composantes et sous-composantes du secteur public ainsi que du secteur dans son ensemble. Elles révèlent comment la multitude d'opérations visant des unités institutionnelles du secteur public au cours d'une période comptable donnée ont pour effet d'augmenter ou bien de diminuer les actifs, la dette et la valeur nette du secteur public. Ces statistiques sont utilisées par divers économistes et analystes de l'industrie dans les secteurs privé et public, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Les citoyens utilisent les statistiques, tant directement que par le biais des médias d'information, pour aider à évaluer si les gouvernements élus font preuve de jugement dans la gestion des dépenses et des recettes fiscales et s'ils respectent leurs engagements politiques. Les statistiques servent aussi d'intrants dans les formules de calcul des paiements de transfert fédéraux-provinciaux-territoriaux.

9.9.1 Séquence des comptes par rapport aux statistiques de finances publiques

Comme il a été mentionné au début du présent chapitre, les comptes financiers des administrations publiques sont présentés de deux façons bien différentes dans le Système des comptes macroéconomiques du Canada. Un de ces modèles de présentation inscrit ces comptes dans la structure globale de l'économie, tandis que l'autre vise plus précisément le secteur public même.

Dans le premier modèle, les éléments de ces comptes qui sont liés aux opérations (recettes provenant des impôts sur le revenu et des taxes de vente, autres transferts aux administrations publiques, intérêts et autres types de revenus du secteur public, rémunération des salariés, transferts à d'autres secteurs, intérêts et autres types de charges, d'actifs et de passifs du secteur public) figurent dans la **séquence des comptes** décrite aux chapitres 3, 5, 6 et 8. L'ensemble de l'économie canadienne s'y trouve. Dans ce cadre comptable, les utilisateurs peuvent voir que les administrations publiques sont l'un des six secteurs constituant collectivement l'ensemble de l'économie canadienne, que les entreprises publiques font partie du secteur des sociétés financières et non financières et que les institutions sans but lucratif au service des ménages forment leur propre secteur. Les unités et sous-secteurs institutionnels du secteur public sont présentés de façon qu'ils soient directement comparables aux unités et sous-secteurs institutionnels du secteur privé. Leurs activités de production, de consommation, d'investissement et d'épargne et leurs activités financières sont intégrées à celles du secteur privé. Les similitudes et les différences entre l'organisation et le comportement des administrations publiques par rapport aux ménages, aux sociétés, aux organismes sans but lucratif et aux non-résidents sont révélées, et les opérations entre ces secteurs sont présentées.

Dans le deuxième modèle de présentation, celui des SFP, l'accent est mis sur le secteur public même et, en particulier, sur la quantité et la gamme des opérations réalisées au cours d'une période comptable donnée. Ces millions d'opérations sont agrégées et présentées dans un système de classification soigneusement conçu et comparable entre les administrations publiques. On peut analyser les opérations des unités institutionnelles d'un sous-secteur donné, comme celui de l'administration publique fédérale, en les comparant aux opérations effectuées dans le même sous-secteur au cours d'une période comptable différente ou aux opérations réalisées dans un sous-secteur différent comme celui des administrations publiques provinciales et territoriales ou des administrations publiques locales. De plus, la structure comptable des SFP est conçue de façon à ressembler à celle qui est habituellement présentée au Parlement, aux assemblées législatives provinciales et territoriales et aux conseils municipaux dans les documents de planification budgétaire préalables et dans les états financiers vérifiés *a posteriori*³⁹. Ainsi, les tableaux des SFP sont facilement interprétables par les analystes.

Le tableau 9.4 met en correspondance les principaux concepts du secteur public liés à la séquence des comptes et ceux liés aux statistiques de finances publiques.

Tableau 9.4**Mise en correspondance de la séquence des comptes et de l'état des résultats**

Élément n°	Catégories de comptes
Transactions touchant la valeur nette	
1	Revenus
2	Impôts sur la production, les produits et les importations ¹
3	Impôts sur le revenu et le patrimoine ¹
4	Revenu de la propriété ¹
5	Cotisations sociales ¹
6	Autres transferts courants ¹
7	Ventes de biens et services ¹
8	Transferts de capital reçus ¹
9	Charges
10	Rémunération des salariés ¹
11	Achats de biens et de services ¹
12	Subventions sur la production et les produits ¹
13	Revenu de la propriété payé ¹
14	Prestations sociales payé ¹
15	Transferts courants payés ¹
16	Transferts de capital payé ¹
17	Consommation de capital fixe ¹
18	Solde brut de gestion (1-9+17)
19	Solde net de gestion (1-9)
Transactions d'actifs non financiers	
20	Investissement brut dans des actifs non financiers
21	Actifs fixes ¹
22	Stocks ¹
23	Objets de valeur ¹
24	Actifs non produits ¹
25	Dépenses (9+20)
26	Prêt net (+) ou emprunt(-) (1-25)
Transactions d'actifs financiers et de passifs	
27	Acquisition nette d'actifs financiers
28	Accroissement net de passifs
29	Prêt net (+) ou emprunt (-) (27-28)

1. L'élément provient de la séquence des comptes.

Source : Statistique Canada.

9.9.2 Analyse financière

Depuis la publication de l'ouvrage principal de John Maynard Keynes en 1936⁴⁰, si ce n'est plus tôt, il est reconnu que les administrations publiques peuvent exercer une influence importante sur l'orientation économique de leur pays au moyen de la politique budgétaire. La politique budgétaire d'un pays se reflète dans le prêt ou l'emprunt net combiné (l'excédent ou le déficit) de ses diverses administrations publiques prises **collectivement**. Les SFP fournissent des données chronologiques essentielles sur la politique budgétaire dans l'état des résultats et le bilan consolidés des administrations publiques.

Toutefois, la politique budgétaire n'est pas qu'une question d'excédents et de déficits agrégés. L'incidence de tout changement du prêt ou de l'emprunt net sur la croissance économique dépend en grande partie de la **source** de ce changement. Est-ce attribuable à une modification des impôts et, le cas échéant, de quels impôts particuliers dans quelles régions du pays? Est-ce que cela traduit l'effet de variations des taux d'intérêt sur les paiements d'intérêts des administrations publiques? Les administrations publiques ont-elles augmenté ou diminué leurs dépenses et, le cas échéant, quels achats ont été faits et où? Les achats avaient-ils d'importants ou de faibles multiplicateurs budgétaires? On trouve réponse à ces questions et à bien d'autres du genre dans la base de données des SFP.

Qui plus est, la politique budgétaire comporte des dimensions tant à long terme qu'à court terme. Les excédents budgétaires réduisent la dette du secteur public, alors que les déficits l'accroissent. Les SFP fournissent des renseignements non seulement sur les variations d'une période à l'autre des recettes, des dépenses, de l'investissement dans les infrastructures et des prêts ou emprunts nets, qui influent sur le cycle économique d'une année à l'autre, mais aussi sur les actifs, les passifs et la dette nette des administrations publiques. Ces derniers peuvent influencer sur la **soutenabilité** de la croissance économique et de l'inflation d'un pays sur une période mesurée en décennies plutôt qu'en trimestres ou en années. Les statistiques des séries chronologiques du bilan des SFP sont tout indiquées pour ce genre d'analyse.

Divers autres indicateurs budgétaires sont souvent élaborés à partir des données des SFP. La base de données est la principale source d'information factuelle sur les tendances de la **taille du secteur public**. La taille du secteur peut se définir de diverses façons. L'accent peut être mis sur les recettes ou les charges ou sur une définition plus large des charges qui comprend également les dépenses en capital (ce qu'on appelle les dépenses totales). Une définition encore plus large peut comprendre les recettes ou les dépenses des entreprises publiques. Souvent, les indicateurs de cette nature sont exprimés sous forme de ratio à la production intérieure brute ou à la population, ce qui permet de mettre en évidence la tendance de l'activité des administrations publiques après prise en compte d'influences à grande échelle exercées notamment par l'inflation et la variation de la population.

Le tableau 9.5 présente une sélection d'indicateurs budgétaires qui peuvent être obtenus directement de la base de données des SFP ou qui peuvent être élaborés à partir de celle-ci. Ces indicateurs et plusieurs autres du genre sont énumérés dans le *MSFP 2014*. Ce sont ces indicateurs que le Fonds monétaire international utilise pour évaluer la politique budgétaire et la viabilité des finances publiques des pays membres.

Tableau 9.5
Certains indicateurs budgétaires tirés du cadre des statistiques de finances publiques

Indicateurs fiscaux	Définition
Solde net de gestion	Revenus moins dépenses. Le solde net de gestion est également égal à la variation de la valeur nette attribuable aux transactions.
Solde brut de gestion	Revenus moins dépenses, à l'exclusion de la consommation de capital fixe.
Prêt ou emprunt net	Revenus moins dépenses moins investissement net dans des actifs non financiers.
Solde primaire de gestion	Solde net de gestion, à l'exclusion des intérêts débiteurs nets.
Fardeau fiscal	Revenus sous forme d'impôts et de cotisations sociales.
Charge de l'impôt	Revenu sous forme d'impôts
Dépense de consommation finale des administrations publiques	Donnée approximative selon la rémunération des employés, plus l'utilisation de biens et services, plus la consommation de capital fixe, plus les achats de biens et services pour le transfert direct aux ménages (principalement les avantages sociaux en nature), moins les ventes de biens et services.
Dépenses totales	Dépenses plus investissement net dans des actifs non financiers.
Financement total	Transactions d'actifs financiers moins transactions de passifs.
Dettes brute	Position des stocks dans les créances financières qui nécessitent le paiement d'intérêts ou du principal par le débiteur au créancier à une date ou des dates futures. Comprend tous les passifs détenus dans les titres de créance.
Dettes nette	Dettes brute moins la position des stocks dans des actifs financiers correspondant à des titres de créance.
Valeur nette	Position des stocks dans les actifs moins position des stocks dans les passifs à la fin de la période de référence.

Chacun de ces indicateurs peut également être exprimé sous forme de ratio au PIB ou de ratio à la population.

Source : *Manuel de statistiques de finances publiques 2014*, tableau 4A.1, composantes sélectionnées.

9.9.3. Transferts fédéraux-provinciaux-territoriaux

Les SFP offrent un bon moyen aux analystes des politiques et à d'autres de faire un suivi des transferts entre administrations publiques au fil du temps. En outre, les montants de certains de ces transferts, notamment les transferts de péréquation et les transferts calculés selon la formule de financement des territoires, sont déterminés au moyen de formules qui s'appuient sur les données de la base de données des SFP.

La formule de péréquation compare la capacité de générer des recettes par habitant des 10 provinces individuellement à la capacité de générer des recettes des 10 provinces combinées. Il convient de souligner que c'est la **capacité** de générer des recettes plutôt que le prélèvement même des recettes qui est comparée. Par exemple, si une province a un taux d'imposition dans une catégorie de recettes donnée qui est inférieur au taux moyen pour toutes les provinces combinées, la comparaison est fondée sur les recettes hypothétiques de cette province si elles étaient prélevées au taux moyen. Les calculs sont faits séparément pour les impôts sur le revenu des particuliers, les impôts sur le revenu des entreprises, les impôts sur la consommation, les impôts sur la propriété et les recettes tirées des ressources naturelles. Cette dernière catégorie fait l'objet d'un traitement différent compte tenu de son instabilité⁴¹.

La formule de péréquation comporte de nombreux éléments, dont plusieurs proviennent de la base de données des SFP. Les statistiques de cette base de données sont particulièrement utiles à cette fin, car elles reposent sur un cadre comptable commun pour les 10 provinces. Pour des raisons semblables, les transferts fondés sur la formule de financement des territoires sont également calculés à l'aide d'une équation qui fait appel à de nombreuses données des SFP. Statistique Canada fournit chaque année à Finances Canada des certificats pour les arrangements fiscaux afin que ce ministère s'en serve pour calculer les montants des transferts provinciaux et territoriaux.

9.9.4 Organismes internationaux

Les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), utilisent beaucoup les SFP du Canada à des fins de surveillance et d'analyse.

Parmi ces trois organismes, c'est probablement le FMI qui fait la plus grande utilisation de ces statistiques étant donné la responsabilité qui lui incombe de surveiller et de commenter les politiques monétaires et budgétaires des pays membres. Témoinage du vif intérêt que revêt cette source d'information pour l'organisme, le FMI coordonne des discussions internationales continues sur la norme même des SFP et y participe activement. De plus, le FMI est l'institution qui a publié le *MSFP 2014*. Chaque année, le personnel du FMI se rend dans la plupart des pays membres, y compris au Canada, dans le cadre de son programme de surveillance. Les SFP, en tant que source d'information, constituent un élément clé des discussions tenues à l'occasion de ces rencontres. Par ailleurs, le FMI recueille les données des SFP de tous ses pays membres et les diffuse dans le *Government Finance Statistics Yearbook* [Annuaire des statistiques de finances publiques].

L'OCDE a utilisé les SFP dans un éventail d'études analytiques. Un volume publié en 2016 en est un exemple récent⁴². Parmi de nombreuses constatations intéressantes, cette étude a révélé que le Canada, en tant que pays très décentralisé, affichait des dépenses publiques infranationales (provinciales, locales et autochtones) plus importantes en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques générales comparativement aux 94 autres pays à l'étude, à l'exception de la Chine. De plus, les dépenses publiques infranationales du Canada en pourcentage du produit intérieur brut étaient supérieures à celles de tous les autres pays, sauf le Danemark⁴³. Ces résultats sont tirés de la base de données des SFP.

Annexe A.9.1 Le passage du système de gestion financière aux statistiques de finances publiques

A.9.1.1 Statistiques du système de gestion financière

Pendant la majeure partie de la période écoulée depuis la Seconde Guerre mondiale, Statistique Canada a produit des statistiques sur le secteur public selon la norme comptable du **système de gestion financière** (SGF)⁴⁴.

Le SGF avait pour objet de fournir des statistiques financières comparables pour l'administration publique fédérale, les administrations publiques provinciales et territoriales, qui sont (maintenant) au nombre de 13, les administrations publiques locales, dont le nombre s'élève (maintenant) à environ 3 700, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. De plus, le SGF permettait de consolider les statistiques pour ces sous-secteurs d'administrations publiques et pour le secteur des administrations publiques dans son ensemble.

Un **système de comptabilité de caisse** exige que les recettes et les charges soient inscrites dans les comptes seulement au moment des encaissements et des décaissements s'y rattachant. Le SGF était fondé sur une méthode de **comptabilité de caisse modifiée**. Cela signifie que le système de comptabilité de caisse a été utilisé au cours d'une période comptable, mais que certains postes ont fait l'objet d'une écriture de régularisation à la fin de la période, notamment les comptes clients, les ventes et les achats de biens et de services et, dans certains cas, les impôts. Il n'y avait pas d'uniformité quant aux postes pouvant faire l'objet d'une écriture de régularisation.

Le SGF était un système comptable purement canadien, créé pour répondre aux besoins particuliers de la fédération canadienne. En plus de ses nombreuses autres utilisations, le SGF fournissait des statistiques qui servaient d'intrants dans les formules relatives aux ententes de financement fédérales-provinciales-territoriales précisées dans la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*⁴⁵. Statistique Canada a élaboré le SGF en collaboration avec des représentants de tous les ordres de gouvernement, des universités et du monde des affaires.

Bien que les administrations publiques canadiennes n'aient pas utilisé les concepts et les classifications du SGF à leurs fins internes, elles ont jugé approprié de s'en servir dans le cadre de leurs relations externes. À preuve, le SGF a été choisi comme système le plus approprié pour les travaux du Comité du régime fiscal dans les années 1960 et ceux du Tri-Level Task Force on Public Finance [Groupe de travail tripartite sur les finances publiques] dans les années 1970, et il a été utilisé dans les lois successives sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

A.9.1.2 Le passage aux statistiques de finances publiques

La publication du *Manuel de statistiques de finances publiques 1986 (MSFP 1986)* par le Fonds monétaire international a été la première tentative d'envergure visant à élaborer un système de comptabilité **international** normalisé pour les opérations du secteur des administrations publiques. Ce système était fondé sur la comptabilité de caisse modifiée. Quinze ans plus tard, le FMI a publié une version mise à jour, à savoir le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*, qui adoptait la comptabilité d'exercice et assurait une intégration beaucoup plus étroite des flux et des stocks financiers. En 2014, la version anglaise actuelle de la norme a été publiée sous le nom de *Government Finance Statistics Manual 2014* [Manuel de statistiques de finances publiques 2014 ou *MSFP 2014*].

Au Canada, tandis que les administrations publiques passaient de systèmes de comptabilité de caisse modifiée à des **systèmes de comptabilité d'exercice**, Statistique Canada a entrepris de passer du SGF à la version de 2014 des SFP.

« [...] les administrations publiques ont appris à s'affranchir en partie des contraintes de liquidité dans la conduite de leurs politiques budgétaires et préfèrent de plus en plus distinguer le moment de l'action, ou acte budgétaire, du moment du règlement financier qui l'accompagne. Par conséquent, l'enregistrement des transactions sur la base d'une comptabilité de caisse ne reflète plus convenablement le moment de cette action et son incidence économique. Par conséquent, on reconnaît de plus en plus à l'échelle mondiale la nécessité d'adopter le système d'enregistrement sur la base des droits constatés, qui comprend une situation des flux de trésorerie aux fins de l'évaluation de la politique budgétaire. »

« Le cadre analytique des SFP permet d'évaluer plus à fond l'incidence économique de l'action des administrations publiques et des changements qui en résultent sur la liquidité ainsi que les incidences sur la soutenabilité de la politique budgétaire. En particulier, l'utilisation d'états établis sur la base des droits constatés et l'intégration des bilans et des flux s'inscrivent dans une logique de politique soutenable, définie dans le contexte d'une contrainte budgétaire durable (ou prolongée)⁴⁶. »

Au moment de la rédaction du présent chapitre, les SFP du Canada sont en grande partie terminées, bien qu'il reste à élaborer l'état des autres flux économiques et la situation des opérations de trésorerie.

Les statistiques trimestrielles des administrations fédérale et provinciales sont compilées à partir des grands livres généraux des diverses administrations publiques. À l'avenir, on compilera également les statistiques trimestrielles des administrations municipales. Les estimations trimestrielles provisoires sont compilées pour les comptes des revenus et dépenses, puis elles sont intégrées dans le système des SFP. Une fois que les données annuelles des comptes publics vérifiés sont disponibles, elles servent à étalonner les estimations trimestrielles provisoires.

Annexe A.9.2 Sources de données sur les statistiques de finances publiques

A.9.2.1 Diffusions de statistiques de finances publiques et sources de données

Les SFP sont produites par Statistique Canada chaque trimestre et sont diffusées environ 90 jours après la période de référence. Les statistiques sont présentées en 11 tableaux numérotés de 10-10-0015-01 à 10-10-0020-01, 10-10-0022-01 à 10-10-0024-01, 10-10-0005-01 et 10-10-0147-01 sur le site Web de Statistique Canada.

Les SFP portent sur l'ensemble des administrations publiques générales (fédérale, provinciales, territoriales, locales et autochtones) et sur les régimes de pension du Canada et du Québec. Les données pour l'administration publique fédérale et les administrations publiques provinciales et territoriales proviennent principalement de sources de données administratives, connues sous le nom de comptes publics, pour les années repères. Des renseignements supplémentaires tirés d'enquêtes menées par l'Institut canadien d'information sur la santé et d'enquêtes de Statistique Canada sur les conseils scolaires, les collèges et les universités sont également utilisés. Pour les années autres que les années repères, soit les deux ou trois années les plus récentes, les principales sources de données pour les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales sont les estimations budgétaires publiées et les fichiers administratifs trimestriels, connus sous le nom de grands livres généraux. Pour certaines administrations publiques provinciales et territoriales, les fichiers administratifs trimestriels ne sont pas disponibles, auquel cas des estimations sont établies.

Dans le cas des administrations publiques locales, les données les plus récentes sont obtenues au moyen d'un questionnaire, puisque les estimations budgétaires et les états financiers, qui proviennent des ministères provinciaux et territoriaux des Affaires municipales, ne sont disponibles que plus tard.

En ce qui a trait aux régimes de pension du Canada et du Québec, les données proviennent de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

A.9.2.2 Traitement des données et révisions

La plupart des données proviennent de grands livres généraux et d'états financiers vérifiés des administrations publiques. Dans bien des cas, il faut apporter des rajustements afin que les estimations soient conformes aux concepts des SFP et du SCN 2008. Les données d'enquête, qui représentent environ 1 % de la valeur totale, font l'objet de plusieurs vérifications automatisées ayant pour objet de confirmer leur cohérence interne et de repérer les valeurs extrêmes. Pour les unités non répondantes, on procède à une imputation à l'aide des données historiques disponibles, le cas échéant. Autrement, c'est la méthode d'imputation par donneur qui est utilisée. Cette dernière consiste à remplacer les données manquantes par des données auxiliaires ou à utiliser des ratios provenant d'une entité ayant des caractéristiques semblables.

La population des administrations publiques générales est presque entièrement couverte. L'imputation pour la non-réponse varie selon la sous-composante du secteur public, mais, pour toutes les composantes, le taux d'imputation est inférieur à 2 %. De même, l'effet global de l'imputation sur les principales variables financières est inférieur à 2 %.

Les estimations sont calculées d'après les données de base rassemblées pour chaque unité institutionnelle faisant partie de la population étudiée. La pratique consiste d'abord à obtenir les renseignements financiers publiés, puis à s'adresser à chaque administration publique afin d'obtenir les renseignements supplémentaires nécessaires pour appliquer correctement les classifications.

Annexe A.9.3 Classifications des statistiques de finances publiques

A.9.3.1 Classification des recettes

Les éléments de recettes des SFP sont classés en fonction de différentes caractéristiques selon le type de recettes. Dans le cas des impôts, le système de classification est déterminé principalement par l'assiette fiscale, qu'il s'agisse des revenus, des salaires, de la propriété, des ventes de biens et services, etc. Les recettes provenant de sources autres que les impôts sont classées selon la nature du flux économique et, dans certains cas, selon la provenance des recettes.

A.9.3.2 Classification des charges

Bien que la structure de classification des charges des SFP fournisse une orientation concernant les exigences minimales relatives aux classifications des charges comparables à l'échelle internationale, les besoins analytiques nécessitent l'ajout de classifications plus détaillées en tant que sous-éléments dans les présentations de données du Canada. Ces éléments sont habituellement liés à la nécessité de consolider le secteur des administrations publiques générales ou le secteur public, aux intrants d'autres ensembles de données macroéconomiques ou à des éléments qui permettront de calculer des agrégats ou des soldes supplémentaires⁴⁷.

A.9.3.3 Classification des fonctions des administrations publiques

La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) est un système de classification officiel élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques et approuvé par les Nations Unies qui permet de comparer, du point de vue fonctionnel, les dépenses des administrations publiques des différents pays. La classification a été publiée pour la première fois en 1980 et a été mise à jour depuis. Elle comporte 10 divisions de haut niveau des dépenses, désignées par des codes à deux chiffres, ainsi que 69 groupes de dépenses de niveau inférieur, représentés par des codes à trois chiffres. Cette classification est présentée au tableau 9.6.

Tableau 9.6
Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP)

Code	Catégories des dépenses
701	Services généraux des administrations publiques
7011	Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
7012	Aide économique extérieure
7013	Services généraux
7014	Recherche fondamentale
7015	R-D concernant les services généraux des administrations publiques
7016	Services généraux des administrations publiques non classés ailleurs
7017	Opérations concernant la dette publique
7018	Transferts de caractère général entre les administrations publiques
702	Défense
7021	Défense militaire
7022	Défense civile
7023	Aide militaire à des pays étrangers
7024	R-D concernant la défense
7025	Défense non classés ailleurs
703	Ordre et sécurité publics
7031	Services de police
7032	Services de protection civile
7033	Tribunaux
7034	Administration pénitentiaire
7035	R-D concernant l'ordre et la sécurité publics
7036	Ordre et sécurité publics non classés ailleurs
704	Affaires économiques
7041	Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi
7042	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse
7043	Combustibles et énergie
7044	Industries extractives et manufacturières, construction
7045	Transports
7046	Communications
7047	Autres branches d'activité
7048	R-D concernant les affaires économiques
7049	Affaires économiques non classés ailleurs
705	Protection de l'environnement
7051	Gestion des déchets
7052	Gestion des eaux usées
7053	Lutte contre la pollution
7054	Préservation de la diversité biologique et protection de la nature
7055	R-D dans le domaine de la protection de l'environnement
7056	Protection de l'environnement non classés ailleurs

Tableau 9.6
Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP)

Code	Catégories des dépenses
706	Logement et équipements collectifs
7061	Logement
7062	Équipements collectifs
7063	Alimentation en eau
7064	Éclairage public
7065	R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs
7066	Logement et équipements collectifs non classés ailleurs
707	Santé
7071	Produits, appareils et matériels médicaux
7072	Services ambulatoires
7073	Services hospitaliers
7074	Services de santé publique
7075	R-D dans le domaine de la santé
7076	Santé non classés ailleurs.
708	Loisirs, culture et religion
7081	Services récréatifs et sportifs
7082	Services culturels
7083	Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition
7084	Services religieux et autres services communautaires
7085	R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et de la religion
7086	Loisirs, culture et religion non classés ailleurs
709	Enseignement
7092	Enseignement primaire et secondaire
7093	Enseignement collégial
7094	Enseignement universitaire
7095	Services annexes à l'enseignement
7096	Subsidiary services to education
7097	R-D dans le domaine de l'enseignement
7098	Enseignement non classés ailleurs
710	Protection sociale
7101	Maladie et invalidité
7102	Vielllesse
7103	Survivants
7104	Famille et enfants
7105	Chômage
7106	Logement
7107	Exclusion sociale non classés ailleurs
7108	R-D dans le domaine de la protection sociale
7109	Protection sociale non classés ailleurs

Source : Statistique Canada, [Classification canadienne des fonctions des administrations publiques \(CCFAP\) 2014](#) et l'[Organisation des Nations Unies](#).

Dans les comptes publics de la plupart des administrations publiques, les dépenses sont présentées selon le ministère et ventilées par programme. Par exemple, les dépenses de Statistique Canada, l'un des organismes de l'administration publique fédérale du Canada, sont présentées dans les catégories suivantes pour l'exercice 2016-2017 :

- recensements
- statistique économique et environnementale
- statistique socioéconomique
- infrastructure statistique
- services statistiques à frais recouvrables
- services internes

On peut également obtenir une ventilation pour les catégories de dépenses opérationnelles semblables à celles des SFP (voir la section 9.4.2), bien que ces catégories ne soient pas toutes applicables dans l'exemple de Statistique Canada :

- rémunération des salariés
- utilisation de biens et services
- consommation de capital fixe
- intérêts
- subventions
- dons
- prestations sociales
- autres charges

À bien des égards, la classification des dépenses de programme est la plus utile des deux puisqu'elle fournit des renseignements sur les **objectifs** que l'administration publique tente d'atteindre au moyen de ses dépenses⁴⁸. De plus, elle facilite l'obligation de reddition de comptes des ministères. Le problème, cependant, c'est que les administrations publiques poursuivent souvent un but au moyen de dépenses engagées dans plusieurs ministères différents. En outre, différentes administrations publiques utilisent des termes différents pour décrire un objectif donné. Qui plus est, des programmes particuliers au sein de chaque ministère peuvent être conçus pour servir plus d'un objectif de l'administration publique. Par exemple, l'administration publique fédérale cherche à atteindre ses objectifs de protection de l'environnement en partie au moyen de dépenses consacrées aux statistiques environnementales produites par Statistique Canada, mais aussi au moyen des dépenses de programme d'Environnement et Changement climatique Canada et de certains autres ministères.

La CFAP est une autre classification des dépenses des administrations publiques qui consiste en un reclassement strictement fonctionnel des différents postes de dépenses. Les catégories sont censées être largement applicables dans le monde entier, de sorte que les statistiques ainsi compilées peuvent être directement comparées d'un pays à l'autre à tous les niveaux d'administration publique ou entre les différents ordres de gouvernement d'un pays donné.

Au tableau 9.6, les grandes catégories de la CFAP sont les suivantes :

- services généraux des administrations publiques
- défense
- ordre et sécurité publics
- affaires économiques
- protection de l'environnement
- logement et équipements collectifs

- santé
- loisirs, culture et religion
- enseignement
- protection sociale

Chacune de ces catégories comporte des sous-catégories plus détaillées. À partir de cette ventilation des dépenses, il est possible, par exemple, de comparer l'intensité des dépenses en soins de santé des différentes administrations publiques, en pourcentage du produit intérieur brut. De même, il est utile à certaines fins de comparer la part des dépenses publiques consacrées à la défense ou à la protection de l'environnement dans différents pays.

Notes pour le chapitre 9

1. Selon les comptes des revenus et dépenses. Voir le Chapitre 5.
2. D'après les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), qui montrent l'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (tableau 14-10-0202-01). L'emploi total déclaré dans l'EERH exclut les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire.
3. Voir le tableau 10-10-0023-01.
4. Par exemple, les *États financiers consolidés du gouvernement du Canada et le Rapport du vérificateur général du Canada, 2014-2015*, présentent un état des résultats et du déficit accumulé indiquant les revenus, les charges et l'excédent ou le déficit annuel; un état de la situation financière indiquant les passifs, les actifs financiers, la dette nette et les actifs non financiers; un état de la variation de la dette nette; enfin, un état des flux de trésorerie.
5. Le secteur des entreprises publiques combine les sous-secteurs des sociétés non financières et des sociétés financières, qui se composent des entreprises sous contrôle public ayant une production marchande.
6. Voir les tableaux 10-10-0015-01 (ensemble des administrations publiques), 10-10-0016-01 (administration publique fédérale), 10-10-0017-01 (administrations publiques provinciales et territoriales), 10-10-0018-01 (établissements de santé et de services sociaux), 10-10-0019-01 (établissements d'enseignement), 10-10-0020-01 (municipalités et autres administrations publiques locales), 10-10-0022-01 (régimes de pension du Canada et du Québec) et 10-10-0023-01 (entreprises publiques).
7. Au Canada, le bilan de clôture est estimé directement et les autres flux agrégés sont dérivés de façon résiduelle puisque l'état des autres flux économiques n'a pas encore été élaboré.
8. Cela pose des problèmes pour les comptes économiques provinciaux, comme il a été question au chapitre 5. Il devient nécessaire de répartir les unités institutionnelles fédérales entre les provinces et les territoires.
9. Le régime de pension fédéral est traité différemment dans les comptes des revenus et dépenses, où les actifs de pension sont considérés comme des éléments du bilan du secteur des ménages.
10. Statistique Canada recueille des renseignements sur les régimes de pension en fiducie dans le cadre du recensement annuel des *régimes de pension au Canada*. Les résultats de 2016 indiquent que la valeur marchande des actifs des caisses de retraite en fiducie parrainées par l'employeur était de 1,7 billion de dollars en 2016. On dénombrait 8 592 caisses de retraite en fiducie au Canada. Les caisses de retraite du secteur public comptaient 3,1 millions de membres actifs et celles du secteur privé, 2,2 millions. Voir le tableau 11-10-0106-01.
11. Voir Sagé De Clerck, « Special Purpose Entities in the Public Sector », document présenté à la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'harmonisation des comptes du secteur public, qui s'est déroulée du 3 au 6 octobre 2005 à Washington, D.C.
12. Les règles comptables sont également abordées au chapitre 3, section 3.5, de la présente publication. Voir aussi le *MSFP 2014*.
13. Dans le secteur privé, la consolidation peut aussi s'appliquer au sein d'une entreprise. Si l'entreprise est constituée de plusieurs sociétés qui réalisent des opérations financières et non financières les unes avec les autres, la consolidation de ces opérations et des bilans permet de peindre un portrait cohérent de l'entreprise dans son ensemble, sans enregistrement en double.
14. [Classification canadienne des unités et secteurs institutionnels \(CCUSI\) 2012](#) sur le site Web de Statistique Canada.
15. Par « contrôle », on entend la capacité de déterminer la politique générale d'une société en ce qui a trait à ses objectifs stratégiques en tant que producteur marchand. Le contrôle est évalué au moyen de divers indicateurs tels que la propriété majoritaire, le contrôle du conseil d'administration ou d'un autre organe directeur, le contrôle de la nomination et du retrait du personnel clé, la propriété d'actions préférentielles, ainsi que les options et le contrôle se rattachant aux prêts de l'administration publique à la société.

16. Au moment de la rédaction du présent chapitre, la base de données ne contenait pas toutes les unités liées à la santé et à l'enseignement et toutes les entreprises publiques des administrations publiques locales. Toutefois, il est prévu de les intégrer aux mises à jour annuelles futures de la base de données.

17. [L'Univers du secteur public](#) sur le site Web de Statistique Canada.

18. Dans la norme internationale de comptabilité des SFP, les composantes du secteur des administrations publiques générales sont l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales.

19. Cela comprend l'Accord définitif de la Première Nation de Yale, l'Accord définitif des Tla'amin et l'entente définitive sur l'autonomie gouvernementale de la Première Nation de Déline qui ont été signés, mais qui ne sont pas encore en vigueur. En outre, d'autres formes de gouvernance ou d'autonomie gouvernementale ont été négociées et mises en œuvre au Canada, dont l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la *Loi sur les Cris et les Naskapis* en 1984 et les partenariats en éducation en Nouvelle-Écosse avec les Mi'kmaq. Ces renseignements proviennent du site Web d'Affaires autochtones et du Nord Canada.

20. [L'Univers du secteur public](#) sur le site Web de Statistique Canada.

21. Site Web de la [SCHL](#) website.

22. Rapport annuel 2015 de la SCHL.

23. Rapport annuel 2016 d'Hydro-Québec.

24. [Agricultural Implements Act](#) sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan.

25. Site Web de [Radio-Canada](#).

26. La classification des recettes des [Statistiques de finances publiques canadiennes](#) est accessible sur le site Web de Statistique Canada.

27. Les cotisations sociales prennent parfois la forme d'impôts sur les salaires, comme dans le cas du régime d'assurance-emploi. Cependant, il est question ici d'impôts sur les salaires et la main-d'œuvre **sans contrepartie**.

28. Traduit de la version anglaise *MSFP 2014*, page 94.

29. Lorsqu'une administration publique veut prélever un impôt sur un produit donné, comme les boissons alcoolisées, elle peut le faire directement ou indirectement. L'approche indirecte consiste à établir un monopole fiscal ayant les droits exclusifs de vendre le produit et de pratiquer des prix plus élevés que ceux qui seraient normalement en vigueur dans un marché concurrentiel. L'administration publique pourrait choisir cette approche afin de pouvoir réglementer de façon plus stricte la vente du produit. La différence entre le prix monopolistique plus élevé et le prix du marché concurrentiel constitue en fait un impôt sur le produit et est traitée comme telle dans les SFP.

30. Le *MSFP 2014* recommande que les cotisations sociales au titre des pensions ne soient pas traitées comme un poste de recettes, mais plutôt comme l'acquisition d'un actif (numéraire) en échange d'un passif (futurs droits à pension). « [...] les opérations qui créent un passif constaté ne font pas partie des recettes. Dans les SFP, les cotisations sociales excluent les cotisations versées à des fonds de pension autonomes et non autonomes et à des régimes liés à l'emploi sans constitution de réserves qui offrent des prestations de pension et autres prestations de retraite. Ces opérations devraient être enregistrées dans les SFP comme accumulation de passifs au titre des futures prestations de pension et autres prestations de retraite à payer. Dans le *SCN 2008*, elles sont enregistrées à la fois comme cotisations sociales et comme accumulation de passifs, la double comptabilisation étant neutralisée par un rajustement du compte d'utilisation du revenu qui tient compte du changement des droits à pension » (traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 102). Le Canada n'a pas suivi cette approche dans ses comptes des SFP.

31. La distinction entre les transferts courants et les transferts en capital est expliquée aux chapitres 3, 5 et 8.

32. Site Web de [Finances Canada](#)

33. Slack, Enid, « Provincial-Local Fiscal Transfers in Canada: Provincial Control Trumps Local Accountability », document préparé pour la conférence intitulée *General Grants vs. Earmarked Grants: Theory and Practice*, Copenhague, septembre 2009.

34. La classification des charges des [Statistiques de finances publiques canadiennes](#) est accessible sur le site Web de Statistique Canada.
35. Il est abondamment question de la consommation de capital fixe au chapitre 3 ainsi qu'au chapitre 7.
36. Comme il en a été question à la section sur la consolidation, il importe aussi, au moment d'établir des comparaisons entre les administrations publiques de différents pays ou entre les administrations publiques canadiennes, d'utiliser des statistiques consolidées plutôt que non consolidées. C'est particulièrement vrai pour les dépenses liées aux grandes catégories de charges comme la santé et l'enseignement, où les transferts entre administrations publiques sont importants.
37. Le mot « trésorerie » désigne à la fois le numéraire et les dépôts.
38. Il faut se rappeler qu'une **entreprise** est une unité institutionnelle considérée en sa qualité de producteur de biens et de services. Le terme « entreprise » peut désigner une société, une quasi-société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société.
- 39 La structure comptable des SFP n'est pas, voire ne peut pas être, identique à celle d'une unité institutionnelle particulière du secteur public, puisque chacune de ces unités est libre, sous réserve de certaines limites, de définir son architecture comptable comme elle l'entend. Toutefois, la structure est assez semblable à celle de la plupart des unités du secteur public.
40. John Maynard Keynes, *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Macmillan, London, Melbourne, Toronto, 1967. Publié à l'origine en 1936.
41. Pour obtenir plus de détails sur la formule de péréquation, voir «[La formule de péréquation du Canada](#)», Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement, septembre 2013.
- 42 Voir Organisation de coopération et de développement économiques, [Sub-National Governments Around the World: Structure and Finance](#), 2016. Voir aussi Organisation de coopération et de développement économiques, [OECD Regions at a Glance](#) 2016 (au moment de la rédaction du présent chapitre, la version française *Panorama des régions de l'OCDE* de 2016 n'était pas disponible).
43. *Ibid*, page 20.
44. Statistique Canada, *Système de gestion financière (SGF)*, numéro 68F0023X au catalogue, 2009
45. Lois révisées du Canada, 1985, ch. F-8, dernière modification le 22 juin 2016.
46. Traduit de la version anglaise du *MSFP 2014*, page 67.
47. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le chapitre 6, section C, du *MSFP 2014*.
48. En revanche, la classification des dépenses opérationnelles porte davantage sur les **moyens** par lesquels les administrations publiques poursuivent différents objectifs, que ce soit en embauchant des fonctionnaires, en effectuant des transferts de prestations sociales, en utilisant des biens d'équipement ou par d'autres moyens.